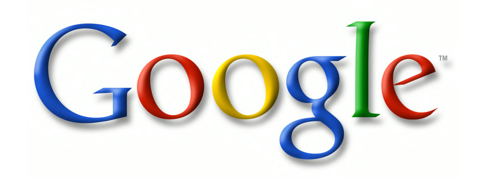
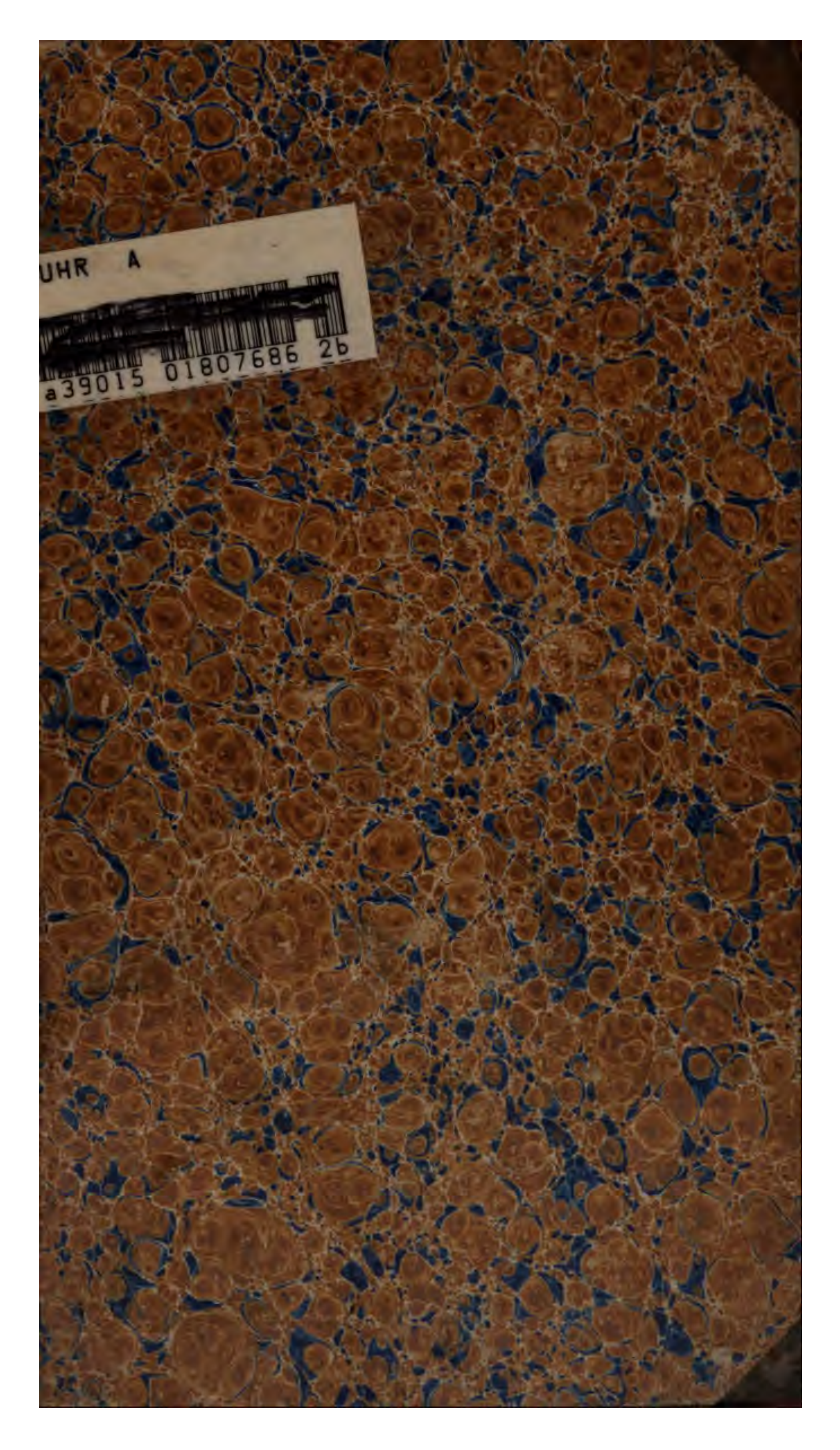



UHR A
a39015 01807686 2b



ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN



III 4

HISTOIRE

DE

LA RÉGENCE

ET DE

DE LA MINORITÉ DE LOUIS XV.

TOME SECOND.

1588

HISTOIRE

DE

LA RÉGENCE

ET DE

DE LA MINORITÉ DE LOUIS XV.

TOME SECOND.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, N° 14.

HISTOIRE

DE

LA RÉGENCE

ET DE

LA MINORITÉ DE LOUIS XV

JUSQU'AU MINISTÈRE DU CARDINAL DE FLEURY,

PAR P.-E. LÉMONTEY,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

TOME SECOND.

PARIS,

PAULIN LIBRAIRE-ÉDITEUR,

PLACE DE LA BOURSE.

M DCCC XXXII.

HISTOIRE

DE LA RÉGENCE

ET

DE LA MINORITÉ DE LOUIS XV.

CHAPITRE XIII.

Intrigues et négociations de l'abbé Dubois pour devenir cardinal, et sa promotion.

L'INFLUENCE de l'abbé Dubois avait été depuis trois années tellement décisive, qu'on se ferait une idée bien imparfaite de la politique de ce temps-là, si on négligeait d'en chercher le mobile dans les passions de ce ministre. A l'exemple de tous les ecclésiastiques qui ont eu part au gouvernement d'un état, il ambitionna la pourpre romaine. Ce fut à la fin de 1716 que sa mission en Hollande, et le succès de la triple alliance lui donnèrent un espoir dont il ne laissa percer les

premières lueurs qu'avec une sorte de honte (1). Mais ce désir d'abord si timide se changea dans la suite en une véritable frénésie. Comme ses pareils, il vit dans le cardinalat une gloire où s'effaçait l'obscurité de sa naissance, un degré qui l'élevait à tout, une égide contre les dangers, un port pour le naufrage. « Il ne serait pas juste, » s'écriait-il, « que je perdisse l'occasion de me mettre à l'abri des « événemens de ce pays-ci » (2). Quand une passion est si bien raisonnée, il faut s'attendre que tout lui sera sacrifié. C'est le jugement qu'en portait Alberoni, l'homme qui savait le mieux, par sa propre expérience, quel abîme est le cœur d'un prêtre ambitieux. « Si l'abbé Dubois pense à être cardi« nal, » écrivait-il au prince Cellamare, « il ne fera « plus rien qui ne soit dirigé vers ce but (3). »

(1) « Il n'y a pas un ministre étranger qui ne croie que je vais « avoir le chapeau de cardinal pour récompense, et vous seriez « étonné par quelles têtes une si grande ridiculité passe. » (*Lettre de Dubois au comte de Nocé, du 11 décembre* 1716.) Dans le même temps il écrivait : « J'aspire à la retraite comme un religieux de la « Trappe au paradis. Je demande au ciel de me rendre sourd et « muet pour le reste de mes jours. » (*Lettre à Pecquet du 15 novembre* 1816.) Mais quelques jours après il annonçait ainsi au Régent la signature du traité : « Je vous suis plus redevable de m'avoir « donné cette marque de votre confiance, que si vous m'eussiez « fait cardinal. « *Lettre au Régent du 4 janvier* 1717.)

(2) Lettre de Dubois à l'évêque de Sisteron du 29 nov. 1719.

(3) *Se abbate Dubois pensa ad essere cardinale, tutte le operazioni sue saranno ordinate a questa fine.* (Lettre du 10 octobre 1718.)

Dubois ne pouvait se dissimuler qu'on était fort las en France de l'influence des cardinaux, et que les grands du royaume travaillaient à introduire contre eux la doctrine des Vénitiens. Saint-Simon, le plus fougueux des ducs, la professait exactement (1), et d'Antin, le plus modéré, s'exprime ainsi dans ses mémoires : « Je ne com-« prends pas comment on souffre des cardinaux « dans un état bien policé. Ils sont à charge à tout le « monde, soit par le rang ridicule qu'ils ont, soit « par la quantité de bénéfices qu'ils absorbent, « soit par la dévotion que la plupart ont pour le « pape. Et ce n'est pas encore le plus grand mal ; « mais le voici : comme beaucoup de prélats y « aspirent, ils ont une complaisance aveugle pour « la cour de Rome et oublient fort souvent ce « qu'ils doivent au roi et à leur patrie, pour « tout sacrifier à leur ambition » (2). Le maréchal de Tessé citait dans le même sens une autorité bien imposante : « J'ai entendu dire « au feu roi que la chose principale que le car-« dinal Mazarin lui avait recommandée en mou-« rant, c'était de ne jamais mettre dans son « conseil, ni princes du sang, ni princes étrangers, « ni cardinaux » (3). Il était difficile que ces prin-

(1) Voyez les mémoires de Saint-Simon, qui ont été publiés en entier.

(2) Mémoires manuscrits de d'Antin, tome VIII.

(3) Lettre de Tessé au duc de Bourbon, du 24 janvier 1725.

cipes ne fussent pas goûtés du Régent. Aussi Dubois se garda-t-il bien de les attaquer directement dans son esprit; sa marche fut plus adroite. Il s'attacha fortement à persuader aux ministres anglais qu'il était en France l'unique appui de l'alliance britannique; que de sa propre fortune dépendait celle des traités qu'il avait conclus, et qu'un chapeau de cardinal ferait la sûreté de tous deux. Ce détour eut un tel succès auprès des alliés que le roi Georges écrivit lui-même au Régent pour l'engager à demander la pourpre romaine en faveur de son ministre, et je vous prie, lui disait-il, de n'avoir aucun égard à la modestie de la personne mais aux services importans qu'il nous a rendus (1). L'ambition de Dubois, ainsi déguisée sous des couleurs politiques, n'effaroucha point son maître, et ce prince docile adressa au pape sans se rebuter, trois lettres de sa main, remplies, sans doute, avec une égale sincérité d'éloges pour son précepteur et de promesses pour la cour de Rome (2).

Clément XI n'était pas aussi facile à séduire que Philippe d'Orléans ; la protection donnée aux jansénistes, et cette commission laïque nommée dans le conseil pour remédier au refus de l'institution

(1) Lettre du roi d'Angleterre au Régent du 14 nov. 1719.

(2) Les lettres du Régent au pape pour demander le chapeau de Dubois sont des 29 novembre 1719, 22 juin 1720, 21 février 1721.

des évêques, l'avaient fort ulcéré. Les efforts de Dubois contre cet obstacle, ses voies ténébreuses, ses moyens publics, et surtout les grands effets qui sortirent pour tous les cabinets de l'Europe d'un germe en apparence si futile, frappent l'esprit d'un long étonnement, et si le tableau en est exposé sans déguisement et sans passion, nul autre ne doit être plus piquant ni plus instructif. Le début de l'abbé Dubois fut heureux. Entré dans le ministère à son retour de Londres au moment où l'on était le plus animé contre la malveillance de Rome, il embarrassa la commission par des ruses et des délais, calma peu à peu les esprits, et d'une chaleur pétulante les fit passer à cette légère indifférence qui parmi nous en est ordinairement si voisine. Mais personne ne pouvait faire valoir au-delà des monts ce service signalé. Nos affaires y périssaient entre les mains du vieux cardinal de la Tremoille, qui, dans une maison au pillage et le cerveau ébranlé des suites d'une apoplexie, subsistait réellement des aumônes du pape. Dubois sentit la nécessité d'introduire dans cette ambassade dégradée un agent actif et dévoué. Son choix se reposa sur le père Lafitau, jeune aventurier gascon, qui amusait Clément XI par ses saillies, et revêtait de la robe d'un jésuite une figure charmante et un esprit

effronté (1). Adjoint à la légation française, il borna ses premières tentatives à d'obscures intrigues pour l'achat du chapeau, et se lia par des goûts communs avec Annibal Albani, neveu du pape, et cardinal aussi voluptueux que dissipateur. L'évêché de Sisteron étant devenu vacant, Dubois se hâta de l'en couvrir plus par intérêt que par reconnaissance. Il trouvait dans cette faveur l'avantage de fortifier le caractère public de son agent, de le soustraire à la dépendance claustrale, et surtout de le détacher de cette milice jésuitique que les souverains pontifes traitaient un peu comme les janissaires du saint-siège, aimaient avec crainte et n'employaient pas sans défiance.

La cour de Rome ne connaissait pas d'événement plus utile que la demande du chapeau pour un ministre en crédit. De tous les ressorts employés autrefois par cette puissance pour asservir les états catholiques, l'institution des cardinaux

(1) Lafitau avait aussi un frère jésuite, connu dans les lettres par un parallèle ingénieux des mœurs des sauvages et des anciens. Dubois se servit de lui pour accréditer le faux bruit que plusieurs prélats et amis du saint-siège étaient impliqués dans la conspiration espagnole et qu'il les épargnerait par égard pour la cour de Rome. Ce jésuite prétendait avoir retrouvé chez les Iroquois la mandragore des anciens, et il publia sur cet aphrodisiaque une dissertation dédiée au Régent.

était presque la seule qui lui restât; et ce qui n'avait d'abord paru qu'un luxe de l'église moderne, était devenu le meilleur appui de sa fortune. Un art profond avait appris aux papes à tirer de cette chance tous les avantages possibles. Des règles établies pour ménager la jalousie des puissances, et que les pontifes opposaient ou éludaient à volonté, étaient dans leurs mains un moyen toujours sûr d'irriter les desirs, et de différer les faveurs. L'évêque de Sisteron, s'aperçut bientôt qu'aucun de ces artifices ne serait épargné à son patron. En général rien n'était facile aux Français dans le gouvernement romain. Le souvenir de nos conquêtes en Italie, et l'ambition invétérée de notre clergé y excitaient la défiance. Les insignifiantes libertés de notre église y étaient, au fond des cœurs, jugées presqu'aussi hérétiques que le schisme anglican. L'extrême dépit de devoir leur puissance aux bienfaits des rois Carlovingiens y poursuivait les Ultramontains, et leur fable de la donation de Constantin, si bien démentie par tous les témoignages de l'histoire, n'avait pas d'autre origine. J'aurais honte de rappeler ces vieilles puérilités si je n'avais sous les yeux la preuve (1) que dans le dix-huitième siècle elles dominaient encore à la chambre du

(1) Lettres du père Conti, missionnaire, et du chevalier de la Chausse, consul de France à Rome.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, N° 14.

HISTOIRE

DE

LA RÉGENCE

ET DE

LA MINORITÉ DE LOUIS XV

JUSQU'AU MINISTÈRE DU CARDINAL DE FLEURY,

PAR P.-E. LÉMONTEY,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

TOME SECOND.

PARIS,

PAULIN LIBRAIRE-ÉDITEUR,

PLACE DE LA BOURSE.

M DCCC XXXII.

avec avidité dans cette intrigue, et il traita Dubois de père et de protecteur : « il ne tiendra pas « à moi, lui écrivait-il, que vous n'ayez au plus tôt « la grace qui vous est si justement due, par rap- « port à votre mérite personnel (1). » Dubois, ivre de louange et d'espoir, lui fait compter cinquante mille écus romains à l'insu du pape, et sans l'entremise du jeune évêque dont ses espions lui avaient dénoncé les prodigalités mondaines. Ce don prématuré dont le mystère s'ébruita, ne servit qu'à enflammer la cupidité romaine, et six mois après Lafitau gémissait encore de cette fatale imprudence (2).

(1) Lettre de Jacques III à Dubois du 4 mars 1720.

(2) « J'avais promis au pape qu'au moment où il aurait fait ce « que Son Altesse Royale attendait de lui, je lui ferais toucher une « somme d'argent dont je lui spécifierais toute la valeur. Cette ou- « verture fut écoutée avec plaisir, et j'entrevis parfaitement que si « elle était bien ménagée, elle allait infailliblement produire son « effet. C'était aussi l'idée de M. le cardinal Albani. J'écrivis, le 4 « avril, qu'on fît venir cet argent, afin que je pusse le montrer au « pape, bien assuré que quand il se trouverait en état de s'en « rendre maître, la tentation serait si violente qu'il y succombe- « rait, mais aussi qu'il ne fallait pas donner un sou jusqu'à ce « que l'affaire fût finie. Qu'arriva-t-il? l'argent vint en effet, et « voici la faute essentielle qui se fit à Rome: au lieu de retenir cette « somme pour la montrer au pape, et l'enflammer par là d'un désir « ardent de nous satisfaire, on jugea à propos de la donner à qui « elle était déjà destinée, sans en dire un seul mot au pape, faute dont « je pleurerais toute ma vie si je ne m'y étais opposé de toutes mes « forces. » (*Lettre de l'évêque de Sisteron à M. Pecquet du* 17 *décembre* 1720.)

Cependant Dubois n'avait point acheté la faveur du roi Jacques aux dépens du cardinal Albani. Il continuait à lui assurer ses trois cent mille livres sous la seule condition que Rome ne contrarierait pas les tempéramens de la paix janséniste; et il lui promettait en outre un riche présent au moment de la promotion. Le pape, à qui l'évêque de Sisteron fait lire cet engagement, en paraît satisfait; et alléguant lui-même sa pauvreté, il demande une somme considérable pour une de ces redevances bizarres qui dorment par milliers dans les greffes de Rome en attendant un réveil favorable. Celle-ci s'appelait *droits de propine.* Dubois, loin de rien contester, écrivait les lettres d'un amant passionné. « Je ne vous répète rien « de ce que je me ferai une gloire et un plai- « sir de faire, non-seulement à l'égard de Sa « Sainteté, mais même de M. le cardinal Albani: « soins, offices, gratifications, estampes, livres, « bijoux, présens, toutes sortes de galanteries; « chaque jour verra quelque chose de nouveau « et d'imprévu pour plaire et pour surprendre: « c'est le fond de mon naturel; c'est ainsi que je « me suis conduit toute ma vie, les plus grandes « puissances de l'Europe l'éprouvent. Si Sa Sain- « teté le veut, il n'y aura aucun jour de sa vie « qu'elle en reçoive de moi quelque consolation, « et quelque amusement qui lui fera attendre

« chaque poste avec impatience; ses désirs n'i- « ront pas si loin que mon industrie » (1).

On ne sera point surpris qu'une ame si tendre s'irrite des délais; écoutons ses plaintes : « il est « indécent à un certain âge de voler le papillon, « et je renoncerais plutôt à une grace qu'il « faudrait attendre long-temps (2). Les courriers « qui vont de Paris à Rome ne s'en vont pas les « mains vides, comme ceux qui viennent de « Rome à Paris. Je compte que j'ai planté la foi, « et fait preuve de mes sentimens pour le saint- « siège; Son Altesse Royale demande cette grace « comme la seule dont elle veut que sa régence « soit illustrée à perpétuité (3). La cour de Rome « est un labyrinthe dont nous ne sortirons peut- « être jamais. On compte pour rien les ser- « vices reçus, et on ne promet que pour en « obtenir de nouveaux, on consume la vie des « aspirans; il n'est ni d'un homme sensé, ni d'un « homme d'honneur de passer sa vie dans ce pur- « gatoire (4). » Ce n'était là qu'un faible essai des tourmens qui attendaient Dubois; car il n'est pas douteux que Clément XI, vieillard fin et orgueil-

(1) Lettre de Dubois à l'évêque de Sisteron, du 22 juin 1720.

(2) Lettre de Dubois au cardinal Gualterio, du 4 mars 1720.

(3) Lettre de Dubois à l'évêque de Sisteron, du 24 mars 1720. Il lui ordonne en même temps d'acheter les meubles du cardinal de la Trémoille, mort le 10 janvier, et d'en faire présent au cardinal Corradini.

(4) Lettre de Dubois à l'évêque de Sisteron, du 7 avril 1720.

leux, encore outré de s'être vu le jouet d'Alberoni, avait intérieurement résolu de ne jamais courir le même danger avec le parvenu de Brives-la-Gaillarde.

Il allégua d'abord qu'il ne pouvait créer un cardinal français sans faire la même grace aux Espagnols et aux Allemands, et qu'il fallait ainsi attendre le concours de trois vacances. Dubois, impatient et crédule, entreprit de faire renoncer à la compensation les cours de Vienne et de Madrid. La question du chapeau passa donc du cercle de l'intrigue dans la vaste arène de la politique, et le favori du Régent ne songea plus qu'a dédommager les couronnes rivales, dût-il jeter les trésors et les intérêts de la patrie dans cette frauduleuse balance. Stanhope et le roi George lui-même se chargèrent de négocier avec l'empereur (1), et la France paya leur complaisance par le honteux traité de Madrid. Dubois les seconda en réduisant notre cabinet à un rôle mécanique dont tous les fils furent tenus à Vienne. Cette servitude explique pourquoi on nous vit contre tout bon sens dédaigner les avances de la Porte ottomane, échapper aux empressemens réitérés du czar, et rompre tous les liens avec l'état naissant de Frédéric-Guillaume. Le fruit de tant de bassesses fut

(1) Lettre de Stanhope au comte de Stair, datée de Hanovre, du 27 juin.



enfin une déclaration publique où l'empereur consentit sans condition au cardinalat de Dubois, et le qualifia aux yeux de toute l'Europe de digne prélat, et de ministre zélé pour le bien public (1). Une négociation plus légère occupa le même théâtre. Alexandre Albani, autre neveu du pape, et de colonel de dragons devenu abbé, résidait en qualité de nonce à la cour impériale. Cet homme, qui a dans la suite si bien mérité des lettres et des arts, n'était alors qu'un jeune libertin, capricieux, perdu de dettes, et encore incertain s'il épouserait la connétable Colonne, ou s'il poursuivrait les dignités ecclésiastiques. Ce dernier parti eût donné à Dubois un concurrent invincible. Le ministre français n'imagina pas de meilleur expédient contre ce danger que de maintenir par des flots d'or l'irrésolution du nonce entre le sacerdoce et l'amour, et d'attacher à ses pas un banquier chargé de l'exercice de cette étrange tutelle (2). L'année suivante il écrivait au cardinal de Rohan : « Quand je ne regarderais l'ac-« quisition que vous avez faite de toute la famille « Albani que comme une emplette de précieuses « porcelaines, il faut considérer Don Alexandre « comme un vase un peu fêlé. »

(2) 21 décembre 1720.

(2) C'était un joaillier de Paris, appelé Levieux, au fils duquel Dubois s'engagea de donner un canonicat de l'église de Cambrai.

Une marche plus tortueuse lui fut nécessaire à Madrid, où l'on méprisait sa personne et détestait sa politique. Enivrer d'espérances l'esprit chimérique du duc de Parme, enchaîner le confesseur en flattant sa tendresse pour les jésuites, séduire la famille royale par l'habile système des trois mariages, enfin subjuguer le cabinet en promettant de faire réformer dans Cambrai ce qui a été conclu dans Londres; voilà bien ce qu'il se proposa. Mais qui maniera des ressorts si déliés, et que briseraient, en les touchant, les mains soldatesques de l'ambassadeur ordinaire Maulevrier? Dubois donne sa confiance à l'abbé Mornai de Montchevreuil, nommé à l'archevêché de Besançon, mais miné par une maladie incurable. Plus le malheureux allègue l'insuffisance de ses forces, plus l'impétueux Dubois se montre avide d'en consommer les restes. L'archevêque est porté à Madrid comme ministre extraordinaire, et dans un corps qui se détruit déploie un naturel caressant, un esprit fin et des idées nettes. Au milieu de la négociation il perd la vue et demande grace; mais Dubois impitoyable exige qu'il achève aveugle ce qu'il a commencé mourant. L'infortuné se résigne, et réussit sous le joug des plus atroces douleurs à tirer de Philippe V une déclaration semblable à celle de l'empereur. Mornai, fuyant après cet exploit, fut atteint par la mort dans sa

retraite des Pyrénées, et périt misérablement sur un brancard au milieu des neiges, exemple mémorable de l'héroïque docilité d'un courtisan. On remplirait plusieurs volumes des négociations de tout genre où cette poursuite entraîna Dubois (1). Pendant deux années il couvrit de ses courriers les grands chemins de l'Europe, distribuant à Londres, Vienne, Paris, Rome, Parme et Hanovre des paroles contradictoires et de lâches complaisances. Partout sa passion le condamna au triste rôle d'un ambitieux qui a besoin de tout le monde et dont le secret n'est ignoré de personne. Le fatal chapeau souilla tous les élémens de notre politique, de même que dans une épidémie les autres infirmités se compliquent du fléau dominant.

L'archevêché de Cambrai consola Dubois dans le cours de ses épreuves. Il n'eut rien à inventer pour l'obtenir, et se laissa simplement aller au mouvement de ses premières manœuvres. A sa sollicitation, le roi d'Angleterre demanda ce siège au Régent, comme une préparation naturelle au

(1) Qu'on en juge par ce qui se passait seulement dans le petit état romain, où il s'agissait à la fois de la restitution de Commacchio, de celle de Castro et Ronciglione, de l'affaire de Ferrare, de la confirmation d'Avignon, de détacher Parme et Plaisance des fiefs de l'empire, du retour de D'Aguesseau, odieux au pape, du canal de la Durance, de l'admission du cardinal Neveu au congrès de Cambrai, etc., etc.

cardinalat, et un égard pour l'empereur, qui promettait son concours à la promotion du ministre français. Il n'en fallait pas tant pour faire tomber un évêché des mains profanes du Régent. Dubois fut nommé, et son sacre célébré avec une magnificence extraordinaire; le cardinal de Rohan, Tressan et Massillon officièrent, et la cour entière y assista. Le nouvel archevêque avait reçu en un jour tous les ordres du sacerdoce. Cette circonstance, et quelques autres que forgea la malignité, devaient peu scandaliser un siècle où l'épiscopat, converti en instrument politique, tempérait de plus en plus l'austérité de son institution. Dubois n'alla jamais dans son diocèse, mais il y fixa le congrès des puissances. Il publia un petit nombre de mandemens, qui étaient de véritables discours sur les affaires publiques, rédigés avec autant de raison que d'élégance. Dans une de ces proclamations pastorales, il se compare à saint Bernard, qui habitait les cours pour l'intérêt du ciel (1).

Dubois se représentait donc au choix du pape sous la mitre de Fénélon, et avec le suffrage ex-

(1) Je n'ai connu qu'un seul acte de sa juridiction épiscopale. Ses vicaires généraux avaient refusé certaines dispenses de carême. Les ambassadeurs du congrès réclamèrent contre cette rigueur, sous le singulier prétexte qu'ils seraient accusés d'orgueil par leurs confrères, s'ils se piquaient à Cambrai d'une plus grande perfection chrétienne. L'archevêque cassa l'ordonnance, et les diplomates se dispensèrent du carême par humilité.

clusif des trois grandes puissances catholiques. Mais cette auréole n'éblouit pas Clément XI, et le crédit du candidat parut baissé; non que les satires envoyées de France contre lui eussent fait aucune impression, car à Rome rien ne fausse la paisible balance de l'intérêt, et les poisons de la calomnie y sont neutralisés par un long usage. Mais le système de Law s'écroulait : « Pour comble « de disgrace », écrit l'évêque de Sisteron, « parut « l'édit du 21 mai, et voilà le coup de massue qui « fut porté à l'affaire du chapeau. Le pape, enten- « dant dire qu'il n'y avait plus d'argent en France, « désespéra d'en recevoir aucun secours. Notre « disette est cause d'un mépris, d'une défection « générale. Toutes les victoires de Louis XIV ne « l'ont jamais rendu si respectable à Rome que « ses largesses, et s'il eût été pauvre, sa disette « aurait flétri tous ses lauriers (1) ». Cependant si le désastre de nos finances éloignait de nous le pontife, le besoin des siennes propres tendait à l'en rapprocher. « Un des plus grands déterminatifs « du pape », dit le même évêque, « c'est la propo- « sition que je lui ai faite, qui a consisté à lui dire « que je le voyais dans l'embarras au sujet du pré- « sent qu'il doit faire à la reine d'Angleterre à « l'occasion de ses couches, et que je m'offrais

(1) Lettre de l'évêque de Sisteron à M. Pecquet, du 17 décembre 1720.

« d'envoyer au prince son époux de la part de Sa « Sainteté, et sans que j'y parusse le moins du « monde, vingt mille écus romains, au moment « même que Sa Sainteté délivrerait le billet en « question, et que je m'engageais à lui en faire « encore toucher de sa part trente mille autres le « jour de la promotion. Le pape m'en a témoigné « une satisfaction infinie (1) ». Loin de désapprouver ces largesses, Dubois les étendit au cardinal Albani, jusqu'à concurrence de trente mille écus romains (2). S'apercevant néanmoins que cette ignoble négociation, devenue encore plus vile par l'entremise de Lafitau, ne promettait qu'une issue lente et douteuse, il espéra que l'éclat d'une ambassade pourrait tout à la fois ennoblir la corruption, et relever à Rome l'honneur français, et il chercha un grand seigneur assez imposant et assez docile pour toucher à ces deux buts ensemble.

Entre toutes les favorites de Louis XIV, une femme née dans les galanteries de la Fronde, et aussi belle qu'artificieuse, la princesse de Soubise avait tout cédé au roi, hors sa réputation. Mise par

(1) Lettre de l'évêque de Sisteron à Dubois, du 31 décembre 1720.

(2) « Notre Mécène vous permet de promettre, et vous mettra « en état de donner, le jour que le pape consommera cette grace, « vingt mille écus romains à M. le cardinal Albani, et dix mille « autres aussitôt que le change sera moins onéreux. » (*Lettre de Pecquet à l'évêque de Sisteron, du 19 janvier 1721.*)

le mystère à l'abri des caprices de l'amant et des hontes de la disgrace, elle avait joui de la considération que les vices prudens obtiennent à la cour, et accumulé sur le pauvre gentillâtre son mari des dignités sans nombre et d'immenses richesses. Un de ses fils, Armand-Gaston de Rohan, s'était trouvé, par les intrigues de sa mère et par la tendresse du monarque, cardinal, évêque de Strasbourg et grand-aumônier.

Les femmes et les prêtres du dernier règne lui avaient entremêlé deux réputations assez brillantes de courtisan et de controversiste. Tandis que le monde profane vantait dans son langage *les soupers de la belle éminence*, les jésuites, toujours stationnaires auprès de la faveur, érigeaient ce prélat efféminé en chef ostensible des constitutionnaires. Pour lui, il tâchait de suffire à ses deux renommées en couvrant d'un grand faste une ame peu élevée, des graces séduisantes, un esprit commun et d'une élocution facile, une science superficielle. Héritier de la beauté de sa mère, il laissait volontiers croire que le sang de Louis XIV coulait dans ses veines; et n'ayant pas su d'ailleurs proportionner son ambition à ses talens, il s'était voué aux complaisances. Dubois, si habile à connaître les hommes, jugea d'un coup-d'œil tout ce qu'il pouvait tirer de cette idole. Il eut peu de peine à le faire consentir par la dignité apparente

de l'ambassade (1) à la bassesse du trafic qui en était le fond; et voici dans quels termes il le recommanda au vigoureux Lafitau : « Je vous prie « d'inspirer au cardinal de Rohan le courage et la « hauteur dignes de sa naissance et de sa place. Il « est plus propre que personne à tout ce que la « douceur et l'insinuation peuvent produire, mais « peut-être n'a-t-il pas autant de naturel pour les « grands coups (2) ». Le pape, depuis long-temps malade, témoigna par une plaisanterie fort ingénieuse qu'il attribuait cette ambassade à d'autres motifs. « Vos cardinaux, » dit-il à l'évêque de Sisteron, « me croient déjà mort, et viennent « préparer le conclave; mais à leur arrivée, je leur « prononcerai une homélie sur Marie Salomé et « les autres femmes qui achetèrent des parfums, « et vinrent de grand matin oindre le corps qu'elles « ne trouvèrent plus. »

Cependant l'auteur de l'intrigue, effrayé de partager avec un autre les honneurs du dénouement, hâta les derniers coups avant l'arrivée du grand-aumônier. L'épouse du chevalier de Saint-Georges venait de donner le jour à ce prince Edouard dont

(1) « On envoie le cardinal de Rohan à Rome remettre un peu « nos affaires en lustre et en vigueur, nos dérangemens nous ayant « fort avilis dans une nation et une cour très-mercenaires, et où « l'on n'a des amis qu'à proportion qu'on est puissant. (*Mémoires manuscrits du duc d'Antin.*)

(2) Lettre de Dubois à l'évêque de Sisteron, du 20 janvier 1721.



les aventures ne seront point étrangères à la suite de nos récits. Tandis que toutes les cloches de Rome le saluaient roi, sa naissance et sa misère occasionaient une scène très-vive dans la chambre du pape. Le pontife était languissant dans son fauteuil; deux de ses neveux, Annibal et don Carlo, le roi Jacques, le cardinal Gualterio et l'évêque de Sisteron l'environnaient. Ces cinq personnages, mus par les libéralités et surtout par les grandes promesses du ministre français, conjuraient le vieillard de faire leur bonheur à tous, d'assurer l'appui de la France à un malheureux enfant donné par le ciel pour venger un jour l'église romaine, en un mot, de consommer la nomination de Dubois, ou de lui promettre au moins par écrit le premier chapeau vacant (1). L'évêque de Sisteron, entraîné par une subite inspiration, se précipite à genoux au milieu de la chambre, et tendant les bras vers le pape, lui crie avec véhémence, et les yeux en larmes: *Sancte pater! verbum vitæ! verbum vitæ!* (2) Clément XI a l'air de s'attendrir, prend une plume, et trace tout de

(1) Ce n'était pas la première fois que Jacques III harcelait le pape pour ce chapeau. Dans une autre occasion, dit Lafitau, « le « chevalier de Saint-Georges employa jusqu'à la souplesse pour y « réussir, et il en vint jusqu'à dire que le refus de Sa Sainteté était « peut-être la cause qu'il était encore à Rome. » (*Lettre de l'évêque de Sisteron à Dubois, du* 17 *décembre* 1720.)

(2) Saint-Père! une parole de vie! une parole de vie!

suite la promesse désirée, dont il avait dès longtemps bien médité tous les termes, si on en juge par son artificieuse rédaction (1). Lafitau, trop ébloui de sa conquête pour en voir les conditions, envoye à l'instant par un courrier la promesse du pape. Le style de sa lettre peint l'excès de sa joie, et les expressions les plus grossières suffisent à peine au bouillonnement de ses sens. Qu'on se figure la surprise et la colère de Dubois à la lecture de cet écrit qui accordait à la sollicitation du fugitif d'Angleterre ce qui avait été demandé par le Régent de France. « En vérité, répond-il « ironiquement à l'évêque de Sisteron, c'est un « chef-d'œuvre de dextérité que l'engagement que « vous avez tiré du pape, le 14 janvier. La discorde « l'aurait fabriqué elle-même qu'elle n'aurait pu « rien imaginer de pire. M. le Régent est outragé, « le Prétendant compromis, et je suis couvert aux « yeux de l'Europe de ridicule et de preuves de « trahison. Je n'ai plus qu'à souhaiter que cet « écrit ne soit vu de personne et qu'il tombe « éternellement dans l'oubli (2) ». Le pape survécut peu à cette supercherie et mourut le 19 mars, à soixante et douze ans, d'un abcès au-dessous de la poitrine, sans que ses neveux eussent pu sur-

(1) Voyez cet écrit du pape aux *Pièces justificatives*.

(2) Lettre de Dubois à l'évêque de Sisteron, du 29 mars.

prendre aucune nomination au long délire de son agonie. Ses derniers mois avaient été fort troublés, non, comme on l'a dit en France, par les poursuites de Dubois, qui ne furent jusqu'à la fin qu'un jeu de comédie pour ce vieillard spirituel, mais par le cardinal Altham, ministre impérial, dont mille entreprises hautaines bravaient chaque jour dans Rome le gouvernement romain. Le peuple, qui déteste les longs pontificats, n'accorda point de regrets à ce souverain vertueux, aimable et instruit, qui, ne se sentant ni assez lâche pour céder, ni assez puissant pour résister, régna par tous les arts de la faiblesse.

Cet événement renversait d'un seul coup tout l'échafaudage que Dubois avait dressé à si grands frais pendant près de deux années; mais il ouvrit aussi devant cet ambitieux une seconde carrière de fatigues et d'espérances. Avant de nous engager à sa suite dans ce nouveau dédale, il convient de dire tout ce qu'il avait exécuté en France pour satisfaire la cour de Rome dans les vicissitudes de la trop fameuse bulle *Unigenitus*. Les disciples de Quesnel s'étaient mal soutenus auprès de la régence. Deux faits que j'avais omis donneront une idée de leur caractère âpre et incommode. Un incendie consuma dans Paris le Petit-Pont, ainsi que plusieurs maisons voisines, et menaça d'une destruction totale l'Hôtel-Dieu et une partie de la



ville (1). Au lieu de consoler le peuple, aigri à cette époque par d'autres circonstances politiques, le cardinal de Noailles, ou plutôt son conseil janséniste, lança un mandement où, dans un style barbare, il annonçait aux Parisiens que l'incendie était l'ouvrage de Dieu, qui avait voulu leur montrer une image du feu éternel qui les attendait. Par un contraste non moins abusif, le Parlement, prenant le rôle paternel que répudiait l'archevêque, s'arrogea le droit de recueillir et de distribuer les aumônes que provoquait ce désastre. Une autre occasion manifesta la même raideur. Tandis que l'on se consumait en efforts pour relever le crédit des finances, le même cardinal laissa publier sous ses auspices des confé-

(1) 27 avril 1718. L'incendie ne fut arrêté que par la tour du Châtelet, et fit connaître à quoi peuvent servir dans une ville ces masses gothiques. Le maréchal de Villars, qui ne cessait guère d'être ridicule que les jours de bataille, marcha au secours en se faisant précéder dans des rues étroites par des pièces de canon. Suivant don Félibien, on attribua ce malheur à la superstition d'une femme dont le fils venait de se noyer. Elle mit en l'honneur de saint Antoine de Padoue une chandelle allumée dans un vase de bois, et la livra au courant de l'eau, persuadée qu'elle s'arrêterait sur l'endroit où serait le corps de son fils. Mais l'offrande lumineuse rencontra des bateaux de foin qui, ayant pris feu, consumèrent leurs cables, descendirent contre le pont et y furent arrêtés par les armatures qui en soutenaient les arches mal construites. Il y eut 22 maisons brûlées et 13 démolies; les aumônes furent de 450,000 liv.

rences relatives au prêt à intérêt entièrement contraires aux vues du gouvernement (1). Ce livre très-perfide, sorti des plumes janséniennes, et propre à troubler les consciences, déclarait illicite la vente des effets publics, et n'omettait aucune des inconséquences auxquelles il faut s'attendre, toutes les fois que des casuistes entreront dans le domaine des lois, et prétendront régler par les préjugés du cloître les transactions de la vie civile. On n'a point au reste assez remarqué combien fut énorme la bévue de tous ces prêtres dans les matières d'usure, puisqu'en prohibant le simple prêt à intérêt, qui peut seul animer le travail et l'industrie du peuple, ils ont consacré le contrat de constitution de rente, invention fatale des temps scolastiques, qui a peuplé le monde d'oisifs, a corrompu les mœurs et dégradé la vie agricole. Le Régent, las des jansénistes, ne leur accordait plus qu'une froide neutralité; le pape exigeait, de son côté, leur défaite prompte et rigoureuse; mais Dubois, préférant un accommodement, déploya de grandes ressources dans ce projet difficile.

Il s'agissait d'abord d'obtenir la neutralité ou le silence de Rome; mais le pape les mettait à un prix

(1) Le fameux coadjuteur avait usé de la même manœuvre contre le gouvernement de Mazarin, et c'était choisir un mauvais modèle.

impossible. On se souvient qu'en 1682 l'assemblée du clergé avait décrété quatre propositions pour assurer l'indépendance du temporel des rois et l'autorité des conciles généraux, et qu'un édit en avait ordonné l'enseignement dans les écoles. Mais, dix années après, Louis XIV, devenu serviteur des jésuites et persécuteur des protestans, avait promis à Innocent XII, par une lettre secrète, de modifier l'emploi de ces articles dont s'indignait la tyrannie pontificale.

Cependant, lorsqu'on en vint aux effets, il se trouva que le pape et le roi avaient interprété cette lettre tout différemment, soit que de part et d'autre on eût manqué de bonne foi, soit que dans de telles matières, ce qui a été le plus libéralement accordé aux hommes soit le don de ne pas s'entendre (1); cet écrit clandestin n'offrait d'ail-

(1) Voici cette lettre qu'un historien n'a pas hésité à qualifier d'ignominieuse, et à regarder comme l'effet des terreurs qu'un nonce artificieux avait su inspirer au roi, touchant son salut éternel. « Très-Saint-Père, j'ai toujours beaucoup espéré de l'exaltation de Votre Sainteté au pontificat, pour les avantages de l'Église et l'avancement de notre sainte religion. J'en éprouve maintenant les effets avec bien de la joie dans tout ce que V. S. fait de grand et d'avantageux pour le bien de l'une et de l'autre. Cela redouble mon respect filial envers Votre Sainteté, et comme je cherche à le lui faire connaître par les plus fortes preuves que j'en puis donner, je suis bien aise aussi de faire savoir à V. S. que j'ai donné les ordres nécessaires afin que les choses contenues dans mon édit du 2 mars 1682, touchant la déclaration faite

leurs aucune des formes qui donnent en France un caractère légal aux intentions royales. Clément XI n'en affectait pas moins d'attacher une importance exagérée à ce monument déplorable

« par le clergé de France (à quoi les conjonctures passées m'avaient « obligé) ne soient pas observées, désirant que non-seulement « Votre Sainteté soit informée de mes sentimens, mais aussi que « tout le monde connaisse, par une marque particulière, la vénéra- « tion que j'ai pour ses grandes et saintes qualités. Je ne doute pas « que V. S. n'y réponde par toutes les preuves et démonstrations « envers moi de son affection paternelle ; et je prie Dieu cependant « qu'il conserve Votre Sainteté plusieurs années, et aussi heureuse « que le souhaite. Très-Saint-Père, votre très-dévôt fils, Louis. *Versailles, le* 16 *de septembre* 1693. »

Quant au débat qui s'éleva sur le sens de cette palinodie, j'en tirerai le récit de la source la moins suspecte. Le cardinal Corsini ayant, dans une lettre hortatoire, au nom du pape Clément XII, son oncle, réclamé avec hauteur l'exécution de la promèsse de Louis XIV, le cardinal de Fleuri lui répondit, le 13 avril 1733, dans les termes suivans : « Votre Eminence me parle d'une lettre « du feu roi de glorieuse mémoire à Innocent XII. Mais j'aurai « l'honneur de lui dire qu'elle ne contient pas une promesse d'em- « pêcher qu'on ne soutînt à l'avenir les quatre propositions de l'as- « semblée de 1682. Il me semble que Louis XIV s'engagea seule- « ment à révoquer l'ordre qu'il avait donné, en conséquence de « cette assemblée, à tous les bacheliers de soutenir dans leurs thèses « ces articles, et il tint parole, car on s'abstint pendant long-temps « de les soutenir. Mais à l'occasion d'un évêque (l'abbé de Saint- « Aignan nommé à l'évêché de Beauvais en juillet 1713), auquel « Clément XI refusa des bulles parce qu'il avait soutenu ces pro- « positions dans sa thèse, ce prince fit écrire à M. le cardinal de la « Tremoille qu'il ne pouvait consentir à un pareil refus, et que son « intention n'avait jamais été de défendre que ces propositions fus-

de la faiblesse du roi ; il le gardait soigneusement dans son secrétaire, et il l'en tira avec une maligne satisfaction pour le lire à l'évêque de Sisteron, et lui déclarer que, sans l'exécution prompte et littérale de l'engagement qu'il renfermait, la France n'obtiendrait rien de lui. Le duc d'Orléans fit répondre à Sa Sainteté qu'une pareille complaisance soulèverait tout le royaume, et qu'il était peu raisonnable de proposer à un régent temporaire ce que n'avait pas osé, dans la chaleur du zèle, le plus absolu des rois. Mais l'abbé Dubois, sans s'émouvoir d'une fausse attaque, trouva dans Rome même les expédiens dont abonde cette ville simoniaque, où toute affaire est un secret, et tout secret une marchandise; et de même que Louis XIV avait payé pour obtenir la bulle, de même il paya pour l'assoupir (1).

« sent soutenues, mais d'ordonner seulement que les bacheliers ne « seraient pas obligés à les mettre dans leurs thèses. C'est ce qui a « toujours été observé depuis, et ils ont une liberté entière de les « soutenir ou de n'en pas parler. Si on voulait le leur défendre, on « trouverait dans toute la nation, et même dans le plus grand « nombre des évêques, une opposition qui aurait des suites bien « dangereuse »

(1) Ce que coûta l'achat de la bulle à Louis XIV ne m'est pas entièrement connu; je sais seulement qu'une partie de ce prix était une pension de 12,000 liv. faite, en 1713, à dom Alexandre Albani, neveu du pape, et tous les arrérages furent payés peu exactement après la mort du roi. Quant à l'argent que Rome tira du Régent pour neutraliser quelque temps cette même bulle, il suffira des

Mais ce qui peut passer pour un prodige de sa dextérité, fut d'avoir amené les deux partis à signer un corps de doctrine où ils crurent s'entendre. Le cardinal de Noailles, sensible à l'intérêt public et entraîné par les deux hommes les plus éloquens de leur siècle, d'Aguesseau et Massillon, accepta la bulle. Dubois, enhardi par ces premiers avantages, ne désespéra pas de convertir la bulle même en loi de l'état; et, pour justifier une aussi folle présomption, il compta sur la frivolité d'un pays toujours prêt à se contenter de mots et d'illusions. Parmi les institutions ambiguës de la France, on apercevait à peine un tribunal équivoque appelé contre toute vérité *le grand conseil*, réputé utile non par ce qu'il faisait, mais par ce qu'on pouvait en faire, et cherchant dans quelques obscures attributions moins une tâche réelle qu'un prétexte pour exister. Quoique pétri du même limon que les parlemens, il en avait toujours été rebuté, et ce n'était pas sans cause; car la même politique qui avait préparé la ruine des

deux citations suivantes : « A Rome tout se fait avec de l'argent, « c'est par là que je viens de pacifier la bulle. » (*Lettre de l'évêque de Sisteron à Dubois.*) « Je suis ménager de l'argent du roi. M. de « Sisteron, suivant vos ordres, m'en emporte plus de 30,000 liv. ; « je ne les lui plains pas. J'en ai dépensé autant, et j'ai des enga- « gemens très-forts par rapport à l'affaire de la constitution ; ainsi, « si nous avançons, je verrai bientôt la fin de mes trésors. » (*Lettre du cardinal de Rohan à Dubois, du* 3 *juin* 1721.)

états-généraux dans l'érection des parlemens, s'était aussi ménagé le moyen de ruiner les parlemens dans la superfétation du grand conseil. Celui-ci, considéré dès le principe comme le corps de réserve du despotisme, et l'auxiliaire éventuel des mauvais desseins, n'avait en aucun temps démenti son origine. Tous ses efforts pour introduire en France l'Inquisition, et pour maintenir à Paris un régent anglais, sa fidélité aux jésuites et aux doctrines ultramontaines, son empressement à recruter les chambres ardentes et les commissions arbitraires, déposaient de son infatigable docilité. Le cardinal de Richelieu l'avait employé sans peine à sanctionner ses oppressions financières, et Louis XIV, charmé de cette sorte de magistrature collatérale, d'une existence si humble et d'une conscience à si bas prix, avait accru le nombre de ses titulaires.

Dubois y fit donc accepter la bulle par une délibération qui ne fut pas exempte de supercherie, et comme, depuis le règne de Charles VIII, ce tribunal parasite portait le titre de cour souveraine, et qu'il procédait aussi par la formule de l'enregistrement, on espéra, non sans motifs, que ces apparences suffiraient pour tromper la multitude et imposer au parlement. Ce dernier était encore exilé à Pontoise, et menacé en outre d'être transféré à Blois, tandis qu'à Paris une chambre

des vacations le remplaçait sans obstacle, et rendait la justice avec célérité. La peur et l'ennui le portèrent à un acte de complaisance dont le ministre affectait de vouloir se passer; et la bulle, qu'il avait si long-temps foulée aux pieds, fut enregistrée par lui seulement avec quelques-unes de ces réserves vagues et générales qui ne valent que pour les temps où l'on n'a pas besoin de les réclamer. On se méprendrait pourtant sur la cause de ces difficultés, si l'on croyait que la magistrature française fut janséniste; à peine en aucun temps y compta-t-on trois ou quatre particuliers infatués de ces chimères. Mais les parlemens étaient le boulevard des libertés gallicanes, et les ultramontains avaient trop d'adresse pour ne pas confondre avec des opinions dogmatiques les principes et la fidélité de nos légistes. Les haines du saint-siége contre eux n'étaient pas nouvelles; dès le treizième siècle, un pape avait osé interdire à Paris l'enseignement du droit civil, et, ce qui passe toute croyance, cette insolente décrétale y fut observée jusqu'en 1680 avec une lâcheté inexcusable. On doutera moins encore de cette partialité, si l'on veut bien remarquer que, depuis la fondation de la monarchie, lorsque tant de magistrats français se distinguèrent par une vie pure et sainte, Rome, d'ailleurs si prodigue de béatifications et d'apothéoses, ne daigna

jamais en proposer un seul à la vénération des chrétiens. Quoi qu'il en soit, Dubois, satisfait de la soumission du parlement dans une affaire absolument étrangère à celle qui avait motivé son exil, le fit rappeler à Paris (1). Ce corps, altéré de vengeance, et ne pouvant l'exercer sur Law, qu'on lui aurait probablement abandonné s'il n'eût pas pris la fuite, attaqua le duc de La Force, l'un des confidens du célèbre Ecossais. Ce procès causa autant de bruit par la ridicule injustice du fond que par les obstacles dont les priviléges de la pairie embarrassèrent sa poursuite. On érigeait en crime de monopole la conversion faite très-légitimement par l'accusé de ses billets de banque en marchandises d'épiceries ; et le duc et pair fut réprimandé par arrêt pour avoir été sage au milieu des fous. La défection de l'archevêque et du parlement porta le trouble et la rage dans les rangs jansénistes. Les appels recommencèrent, mais avec moins de concours. Car les listes qui avaient offert jusqu'à 7,000 noms n'en purent réunir plus de 1,400. Le lieutenant de police qui interrogea sur leurs opinions quelques-uns des signataires

(1) La déclaration qui érige la bulle en loi de l'état est du 4 août 1720 ; l'enregistrement au grand-conseil du 23 septembre ; l'acceptation par le cardinal de Noailles du 17 novembre ; l'enregistrement au parlement du 4 décembre ; et le retour de cette cour à Paris du 16 décembre.

fut déconcerté par l'audace de leurs réponses, et des plaisans parodièrent cet acte de juridiction ecclésiastique pratiqué par un magistrat de police, en affichant une instruction pastorale de l'archevêque sur la propreté des rues. L'opiniâtreté de cette poignée d'hommes mérite un regard de l'historien. Ils possédaient une caisse commune qui avait traversé intacte le système de Law, et qui est arrivée fidèlement jusqu'au grand naufrage de la révolution, par une succession de désintéressement et de vertus, apanage ordinaire des sectes opprimées. Ils songèrent à se faire une patrie d'abord dans une petite île du Holstein qu'ils avaient achetée, ensuite sur le continent de l'Amérique. Les deux-mondes retentissaient alors de la renommée de Guillaume Penn, qui venait de mourir à Londres avec la gloire si rare et si pure d'un fondateur de nation. Mais la Hollande, qui leur offrit un asile et une église, les détourna de la trace des quakers. Utrecht devint leur métropole sous la direction d'un archevêque que Rome refusait de reconnaître, parce qu'elle prétendait gouverner les catholiques bataves par des nonces, comme une mission de sauvages. Il serait difficile de dire à quel degré Dubois contribuait à ces résolutions extrêmes, tant sa conduite flottait entre les intérêts du moment. Au fond, il n'avait rien d'un persécuteur. Une grande tolé-

rance pour les écrits, et l'éloignement ordonné à regret de quelques têtes ardentes, formait sa politique modérée que la France approuvait, mais qu'il fallait justifier à Rome (1). D'autres fois, ce besoin de plaire au saint-siège et d'en payer les faveurs le portait au dernier abus de la tyrannie. A l'occasion de quelques misérables estampes, il ne rougit pas d'épouvanter la France par la création d'une chambre ardente, et de demander avec menaces à ce tribunal monstrueux le sang d'un grand nombre de citoyens pour une faute si légère. Puis bientôt son caprice le ramenait à des mesures plus indulgentes. La police ayant saisi le *Poëme de la grace* par le fils du grand Racine, Dubois ne pensa pas que de mauvais vers rendissent la théologie plus dangereuse, et il se

(1) « Il sort tous les jours quelque écrit extraordinaire de la part « des réfractaires : si on prenait feu à chaque sottise qu'ils font, il « en partirait tous les jours des volées, comme la girande de Saint-« Pierre. » (*Lettre de Dubois à l'évêque de Sisteron, du* 6 *avril* 1721.) « L'armée des jansénistes est remplie de hussards qui font des « courses et des embrasemens. Mais l'armée des catholiques, tou-« jours ensemble, avance, prend du terrain et la détruira. Nous « avons reconnu par l'expérience que ce parti n'était ni affaibli ni « mortifié par les exils; parce que les docteurs qui s'attiraient ce « châtiment, vivent dans une médiocrité qui leur rend tous les « pays égaux, et que même leur exil leur procurait plus de consi-« dérations, de moyens et de subsistances, qu'ils n'en avaient au-« paravant. » (*Lettre du même à l'abbé de Tencin, du* 20 *janvier* 1722.)

hâta de lever l'interdit (1). Enfin, par ce mélange de douceur et de sévérité, il rétablit une seconde fois la paix de l'église, comme l'avait fait précédemment Harlay de Chanvallon. Deux prélats peu édifians eurent aussi la gloire de suspendre des troubles que tant de mains pieuses avaient maladroitement augmentés. Rien ne fait mieux sentir combien les vaines disputes blessent l'intérêt de la religion, puisque l'habileté qui les apaise est elle-même un scandale de plus.

J'ai mis au jour les trois espèces de ressorts que l'abbé Dubois avait tendus pour escalader le sacré collége, c'est-à-dire ses négociations avec les cours étrangères, ses intrigues à Rome et ses opérations ultramontaines en France. Mais la mort de Clément XI concentrait désormais dans un seul lieu ces manœuvres diverses. L'évêque Lafitau, qui s'y trouvait placé, comprit fort bien

(1) Voici le remerciement de Louis Racine au cardinal Dubois : « Marseille, 20 décembre 1722. Je viens d'apprendre que V. E. « avait rendu la liberté au *Poëme de la grace*. Votre facilité à accor- « der des graces, vous a fait sans doute accorder celle-ci. Je n'ose « cependant en remercier V. E. Je crois qu'il eût été à souhaiter « pour ma réputation que cet ouvrage n'eût jamais vu le jour. « Heureusement pour moi, je suis loin de Paris, je n'entends pas « tout le mal qu'on dit de mes vers, et ils seront apparemment « oubliés quand je serai de retour. Ceux qui ont le talent d'en faire « de beaux, ont présentement d'assez grands sujets que V. E. leur « procure, et votre ministère causera sans doute bien des veilles « aux poètes. J'ai l'honneur d'être, etc. RACINE. »

l'avantage de sa position et la nécessité d'une tactique plus simple et plus tranchante. Il proposa hardiment d'acheter le conclave, et de donner la tiare à qui donnerait le chapeau. Dubois adopta ce plan et chargea de son exécution le cardinal de Rohan, qui n'était point encore parti comme ambassadeur; mais il désira lui attacher le secours d'un agent propre aux corruptions subalternes et à l'intimité de la correspondance secrète. L'abbé de Tencin, catéchiste de Law, et qui, dans une audience du parlement, venait d'être convaincu d'imposture et de simonie, avait les qualités de ce rôle. Dubois força le cardinal de Bissy, malgré la vive opposition du maréchal de Villeroi, qui avait du crédit sur son esprit, à choisir pour son conclaviste ce prêtre déjà trop célèbre. M. de Rohan, nanti de sommes considérables, parut à Rome avec avantage et magnificence. Son urbanité sans mesure, sa table splendide et ses largesses ingénieuses séduisirent les Italiens. On lui pardonna facilement des mœurs efféminées, et jusqu'à ces bains de lait où, comme l'épouse de Néron, il avait coutume d'entretenir la fraîcheur de sa peau. Le seul cardinal Borgia (1), s'irritant de l'indulgence générale, envoyait exactement en Espagne un bulletin intulé : *Des fatuités de M. de Rohan*,

(1) « Le cardinal Borgia est homme de grande maison, ignorant à l'excès, fort attaché à son maître, homme de beaucoup de piété, qui cependant toutes les années se fait servir gras le ven-

dont la cour de Balsain se réjouissait avec une dévote amertume. Cependant il est juste de dire que, quoique le cardinal de Rohan ne se piquât pas d'une extrême noblesse d'ame, il descendit avec répugnance à la manière dont se traitaient les affaires autour du Vatican; il connut l'armée d'intrigans que chaque cour y soldait sous le nom de grands et de petits pensionnaires; il vit que la corruption y occupait d'étage en étage toutes les classes de la société; il entendit surtout avouer avec naïveté des pratiques dont ailleurs on eût rougi; et il s'exprima dans ses lettres avec étonnement et mépris sur cet engourdissement qui signale la décrépitude des nations.

Le conclave s'ouvrit avec d'heureux présages pour l'abbé Dubois. Les cardinaux de la maison de Bourbon lui obéissaient; la faction allemande était faible et sans projet; on distinguait à peine ceux qu'on appelle les *zelanti*, ainsi que les têtes légères et irrésolues qui forment d'ordinaire *l'escadron volant*. Le terrible Alberoni parut aussi à la faveur d'un sauf-conduit, mais tremblant et humilié. Il répondit en soupirant aux avances du cardinal de Rohan : « Hélas ! je ne cherche que « ma sûreté, » et il resta pour le moment attaché à l'empereur, qui avait couvert sa tête proscrite.

« dredi saint, pour maintenir ce privilège impie que le pape « Alexandre VII avait donné à sa maison. » Lettre du commandeur de Castellane à M. de Chauvelin.

Durant un pontificat de vingt années, presque tous les membres du sacré collége avaient été renouvelés par Clément XI, et la reconnaissance les disposait à complaire au neveu de leur bienfaiteur. De son côté, le cardinal Albani n'avait jamais été si pressé de se vendre, parce qu'ayant dissipé pendant la vie de son oncle des deniers publics dont il avait l'administration, il se voyait menacé d'une poursuite infamante.

Décidé par la vue effective de la récompense (1), il entreprit la négociation qui avait pour but d'élire un pape engagé d'avance à faire cardinal l'abbé Dubois. L'écrit qui en garantissait le succès fut rédigé par lui en langue française, revu par les cardinaux de Rohan et Gualterio, et communiqué aux cardinaux Imperiali, Caraccioli et Conti. C'est sur ce dernier qu'on avait jeté les yeux pour la tiare, parce que sa profonde nullité ne devait pas lui susciter d'opposition. Il était vieux, d'une corpulence énorme et plongé dans un assoupissement presque habituel, dont on connut la cause après sa mort, lorsqu'on eut découvert qu'il avait la dure-mère adhérente au crâne. En lui soumettant la condition des suffrages, ses collègues lui rappelèrent

(1) « Le cardinal de Rohan est entré au conclave les mains garnies; il a montré au cardinal Albani les sûretés des paroles, et la présence des objets a infiniment opéré sur son esprit. » (*Lettre de l'évêque de Sisteron à Dubois, du 16 avril 1721.*)

que de tels marchés n'étaient point une nouveauté dans les conclaves, et que les élections d'Innocent XI, d'Alexandre VIII et d'Innocent XII furent aussi précédées de conventions que le Saint-Esprit daigna ratifier. Conti, qu'on nommait vulgairement *le dormeur*, et dont la vie s'écoulait comme un rêve plus ou moins lucide, signa sans beaucoup de difficulté, et fut élu dès le lendemain 8 mai, en sortant de sa cellule. Il fit présent de son crucifix à l'abbé de Tencin, qui avait été le courtier le plus actif de cette seconde rue Quincampoix, et il dit au cardinal de Rohan, lorsque celui-ci s'approcha pour la cérémonie de l'adoration : *Ecce opus manuum tuarum* (1), les mêmes paroles que, dans une occasion semblable, Alexandre VII avait autrefois adressées au cardinal de Retz.

Le cardinal Albani reçut fidèlement les trente mille écus romains qui étaient le prix de son entremise (2). Le secret de cette capitulation ne fut pas si bien gardé que quelques écrivains n'en aient parlé sans l'avoir vue. Ils ont supposé qu'Innocent XIII s'était lié par un engagement formel, dont la publicité l'eût compromis étrangement.

(1) « Vous voyez l'ouvrage de vos mains. »

(2) « J'ai remis à monseigneur le cardinal Albani les lettres de « protection dont Son Altesse Royale m'avait chargé pour lui et « pour monsieur son frère, ainsi que les 30,000 écus qui lui avaient « été promis. » (*Lettre du cardinal de Rohan à Dubois, du 15 mai 1721.*)

Mais c'est mal connaître le génie circonspect des Italiens qui ne procède point par des voies aussi simples. Non seulement ce prétendu traité était une consultation ambiguë et tortueuse, qui énonçait un avis et non pas une promesse, mais encore il reproduisait, en faveur du roi Jacques, ces stipulations dont Clément XI mourant avait fait trembler l'ambitieux Dubois (1). Les cardinaux Albani et Gualterio s'étaient joués de l'inexpérience de Rohan et de Tencin (2). L'évêque de Sisteron, qui avait précédemment commis la même faute, les eût avertis du piège, si l'extrême jalousie de l'abbé de Tencin n'eût fait mystère à son rival de la rédaction de cet écrit. Lafitau en porta de vives plaintes à Dubois. « J'ai habillé à mes dépens, écrit-« il, les cardinaux Ottoboni et Corradini, pour les « faire entrer au conclave. Un intrus a trompé le « cardinal de Rohan, a mal fait stipuler l'écrit du « pape, et s'est opposé à ce qu'on le réformât. Si « je n'avais, deux jours auparavant, donné du « mien deux mille écus romains, nous n'avions ni « la faction Albani, ni la maison Borromée en fa-« veur du cardinal Conti, et nous demeurions ré-

(1) Voyez cet écrit aux *Pièces justificatives.*

(2) « Il y a long-temps que le cardinal Lecamus m'a dit que tous « nos cardinaux n'étaient auprès des Italiens que des crapauds en « manége et en politique. » (*Lettre du maréchal de Tessé au comte de Morville, du 26 juin 1724.*)

« duits à nous seuls, sans figure, sans mérite et « sans espérance (1). Ne soyez pas surpris de m'en« tendre dire que je vais de nuit au conclave, car « j'ai trouvé le secret d'en avoir la clé, et j'y tra« verse constamment cinq à six corps-de-garde « sans qu'ils puissent deviner qui je suis (2). » Ce qui caractérise éminemment la supériorité de ce jésuite dans les assauts d'intrigues, c'est qu'il s'était ménagé ces moyens furtifs de violer le conclave quatre mois avant la mort du pape.

Pour exiger du nouveau pontife l'exécution de sa parole, il fallait satisfaire le roi Jacques, non par un simple don pécuniaire, mais par l'assurance d'une pension qui soulageât la cour de Rome de l'entretien de ce prince. Ce n'était pas un médiocre embarras de proposer cette mesure délicate au Régent, à qui les conjurés voulaient cacher la transaction du conclave. Par un stratagème digne de valets de théâtre, ils imaginèrent de faire charger de ce soin un honnête homme, leur ennemi déclaré, le maréchal de Villeroi luimême. Flatté en effet de se voir recherché par Jacques III, le maréchal fit la démarche auprès du duc d'Orléans; Dubois affecta la surprise, l'attendrissement, et emporta le consentement de

(1) Lettre du 23 juin.
(2) Lettre du 5 mai.

son maître (1). Les complices de cette ruse effrontée purent rire entre eux de la vanité du vieillard crédule qui mettait sans le savoir le saint chapeau sur la tête du fourbe qu'il détestait. Ce point étant réglé, la nomination que le pape fit de son frère, sans parler de Dubois, fut un coup de foudre pour la cabale, qui se crut replongée dans le labyrinthe de Clément XI. On demanda des délais de la part du pontife; on désira d'introduire au congrès le cardinal Passionnei, ou Alexandre Albani. Les agens français ne virent dans ces prétextes qu'un manège pour presser la dernière goutte de leurs finances; mais Dubois, emporté par son imagination, se figura que la maison d'Autriche, mécontente des traités de Madrid, contrariait sa promotion, et, croyant perdre le fruit de deux années de souffrance, il versa des larmes de désespoir. Pour comble de disgrace, ses ministres à Rome n'étaient pas d'accord; et il tâchait par des avis et par des louanges de les animer à bien faire (2). Tencin lui écrit un jour: « J'ai prédit à

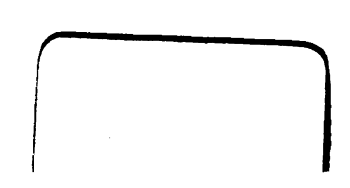
(1) Le Régent assura pour chaque trimestre une cédule de six mille écus romains, et s'engagea d'élever la pension jusqu'à cent cinquante mille livres, qui par la perte du change coûtaient alors au trésor royal trois cent soixante-quinze mille livres. (*Lettre du Régent au cardinal de Rohan, du 26 mai 1721. Lettre du maréchal de Villeroi au Prétendant, du 12 juin.*)

(2) « Ne pressez point monseigneur le cardinal de Rohan; atta« chez-vous à ce grand homme. Il vous rend justice, et il immor-

« Scaglione, secrétaire du pape, que le jour de « votre promotion la Providence lui enverrait « cinq cents pistoles pour se meubler. » — « Vous vous êtes trompé, » répond Dubois, « elle « en enverra mille. » Mais l'évêque de Sisteron, bouillant et prodigue, marchandait plus largement les avenues du trône pontifical, et ne dédaignait pas d'en sonder les bourbiers (1). Tencin peint naïvement à Dubois les suites de cette indiscrétion : « M. le cardinal de Rohan est obligé de « répandre beaucoup d'argent ; il a été entraîné « par la démarche téméraire de l'évêque de Sisteron, qui a eu l'imprudence d'offrir pour le « pape une bibliothèque de quinze mille écus « romains, et de faire espérer des gratifications « considérables au duc de Poli, qui en même temps

« talisera ceux qui auront eu part à ses travaux. » (*Lettre de Dubois à l'évêque de Sisteron, du* 10 *juin.*) « Son Altesse Royale a été frappée « de votre lettre du 17, qui peut servir de modèle pour l'art de « bien écrire dans les affaires considérables. Le cardinal de Rohan « rend de grands services, non-seulement par ce qu'il fait, mais par « les ouvriers qu'il forme. On s'est ressenti trente ans d'une volée « qui s'était formée auprès du cardinal de Mazarin, tels que « MM. de Lyonne, Joly, Verjus et autres. » (*Lettre de Dubois à Tencin, du* 28 *juin.*)

(1) « J'ai offert à monseigneur le cardinal de Rohan de gagner, « pour mille écus, une certaine Marinacia, qu'on dit mariée secrètement au duc de Poli, et qui a sur lui et sur le pape tout l'ascendant que peut donner l'esprit d'une courtisane achevée. » (*Lettre de l'évêque de Sisteron, du* 23 *juin.*)



« ont réveillé l'appétit d'une famille pauvre, glo« rieuse et affamée, de sorte que M. le cardinal de « Rohan a été obligé de faire ses billets, et que « nous avons engagé jusqu'à nos brèloques. Faites « vos efforts pour nous envoyer de nouveaux « fonds, au moins dix mille pistoles. On ne fait « rien ici sans argent (1). » A ces cris de détresse Dubois répond par des lamentations d'une singularité si énergique que nulle autre expression que les siennes ne saurait les rendre. Il s'adresse en ces termes au cardinal de Rohan : « J'envoie à « Votre Éminence une lettre de change de dix « mille pistoles, c'est aujourd'hui comme cent « mille. J'ai fait cet emprunt sur mon compte; car « j'aurais ouvert toutes les veines à Son Altesse « Royale sans en tirer une goutte de sang. Nous « sommes dans les temps affreux si prédits par « les prophètes de la finance, et cependant M. Ber« nard a exigé une portion considérable des dix« neuf cent mille francs qu'il a fallu lui remettre « pour ce qu'il a fait tenir à Rome (2). » L'ame de Dubois, un peu contrainte dans cette lettre, s'abandonne entièrement dans celle qu'il écrit à l'abbé de Tencin. « Vos lettres m'ont mis dans une telle dé« tresse que je ne puis me souffrir moi-même, et « il n'y a point de coiffure qui me paraisse au-

(1) Lettre de Tencin à Dubois, du 10 juin.

(2) Lettre de Dubois au cardinal de Rohan, du 23 juillet.

« jourd'hui plus extravagante qu'un chapeau de « cardinal. Il semble que toutes les vertus et tous « les vices des hommes se soient entendus pour « m'accabler. La générosité et la persévérance de « ceux qui m'honorent de leur amitié, me rem- « plissent de confusion. La rage, la noirceur et « l'infidélité de ceux qui nous traversent me met- « tent en fureur, et ce qui m'aurait touché le « moins en toute autre occasion, qui est l'argent, « dans celui-ci, est mon bourreau. Impossibilité de « tirer rien du trésor royal, c'est-à-dire de la « monnaie. Le prêt des troupes à manqué net. « Cependant dès qu'il s'agit d'engagement pris « par M. le cardinal de Rohan, je voudrais pouvoir « me vendre moi-même, fussé-je acheté pour les « galères. Pour envoyer à Rome dix mille pistoles, « il faudrait en trouver trente mille à Paris, dans « le temps que le plus accrédité n'y en trouverait « pas cinquante. Cependant j'envoie à M. de Rohan « une lettre de change de dix mille pistoles, et je « me suis engagé en mon propre et privé nom pour « deux cent quatre-vingt mille livres. J'ai fait « pitié à M. Leblanc et à M. de Bellisle qui m'ont « vu dans la peine de cette recherche, sans pou- « voir me soulager. Enfin je ne suis pas mort, et « c'est beaucoup (1). »

Tandis que le misérable exhalait de si burles-

(1) Lettre de Dubois à l'abbé de Tencin, du 23 juillet.

ques clameurs, il était à son insu cardinal depuis sept jours, et ses amis nageaient à Rome dans la joie. « J'aime le pape à l'adoration, dit le cardi- « nal de Rohan, et Scaglione, tout noir qu'il est, « me paraît un ange (1). » L'évêque de Sisteron, toujours l'aigle de l'intrigue, avait su la promotion cinq jours d'avance, et il s'exprimait ainsi : « J'avoue n'avoir jamais été mieux servi en es- « pions. Ma joie de votre promotion sera telle que « je la regarde comme un avant-goût du paradis. « C'est Dieu qui a conduit ici M. le cardinal de « Rohan par la main (2). » Le Dieu de l'évêque de Sisteron faisait payer cher ses services. J'ai reconnu en compulsant divers états du trésor royal, que le chapeau de Dubois coûta environ huit millions à la France. Ce n'est pas la première fois qu'elle souffrait de cette sainte piraterie; car déjà le président de Novion avait déclaré en plein parlement, le 22 septembre 1648, que nous avions déboursé douze millions pour acheter le cardinalat au frère de Mazarin. La pourpre de Dubois revenait à quatre millions de moins, et encore faut-il tenir compte de la perte du change qui en 1721 surhaussait de prix toutes les choses exotiques.

Après la promotion, le cardinal de Rohan rendit

(1) Lettre du cardinal de Rohan à Dubois, du 2 août.

(2) Lettre de Lafiteau à Dubois, du 11 juillet.

au pape l'écrit, sous forme de consultation, qu'il avait signé dans le conclave; et Innocent XIII lui renouvela, par un acte séparé qu'il lui remit, la promesse de ne rien entreprendre relativement à la constitution *Unigenitus*, jusqu'à la majorité du roi. Cet échange ne se fit pas sans qu'il n'y eût encore beaucoup d'or semé dans les consciences ultramontaines (1). L'abus était si invétéré, que Dubois, qui en avait cruellement souffert, songea moins à le détruire dans la suite qu'à s'y accommoder. Voici les conseils qu'il a légués aux corrupteurs qui viendront après lui : « Il faut abolir « peu à peu le pernicieux usage de M. de Sisteron, « de jeter des promesses d'argent. Les libéralités « vagues sont inutiles avec les Italiens. Ils font « pour peu les mêmes efforts que pour beaucoup. « Autrefois il n'y avait personne chez les Grisons « qu'avec sept ou huit pistoles on ne gagnât; mais « le chevalier de Graville s'étant avisé de faire une « gratification de douze mille francs à un parti- « culier du conseil, leurs services devinrent si « chers qu'il fallut y renoncer. Il faut ramener la

(1) L'évêque de Sisteron demandait, pour cet effet, vingt mille écus; et Pecquet lui répond : « Malgré notre misère, on donnera « plus pour tout terminer. » Je n'ai pas besoin de réfuter une fable dénuée de bon [illegible] l'on a prétendu que l'abbé de Tencin retint l'écrit du [illegible] Sa Sainteté à le faire lui-même cardinal [illegible] est faux dans cette historiette.

« cour de Rome à ce qui est nécessaire. Les pen« sions ordinaires sont de peu d'utilité. Dans cha« que affaire on peut conclure un marché parti« culier avec celui qui est maître de la décision. « Voilà ce que l'expérience m'a appris avec la cour « de Rome (1). » En conséquence de ces principes, il rappela de Rome avec douceur le trop prodigue évêque de Sisteron, et y chargea l'abbé de Tencin des affaires de France sous la tutelle absolue du cardinal Gualterio. Tencin et Lafitau, ces deux émules si diversement récompensés, semblaient s'être partagé les qualités de leur commun patron; l'évêque de Sisteron avait pris tout ce que le caractère de Dubois avait de fort et de prompt, et Tencin tout ce qu'on y trouvait de faux et de bas. Le premier, extrême, mais sincère, vit sa fortune avorter en peu d'instans, et passa d'une vie licencieuse aux puérilités de la dévotion mystique. Le second, personnel et rampant, porta dans les dignités je ne sais quelle abjection native dont Dubois lui-même avait senti la nécessité de le laver (2). A la nouvelle de sa promotion, et dans les essais de la pourpre, Dubois montra une dé-

(1) Lettre de Dubois à Tencin, du 20 janvier 1722.

(2) « Toutes réflexions faites, *je veux vous faire prendre un chemin « qui vous conduise à l'estime publique, et qui vous fasse connaître tel « que vous êtes.* J'ai mon secret sur vous, comme sur la plupart « des affaires que je négocie. Laissez agir ma tendresse pour vous. « Je ne vous ai pas donné un mauvais conseil en vous invitant d'aller

cence et une gravité qui étonnèrent ses ennemis. Au fond, loin d'imiter l'indépendance d'Alberoni, nul ne se regarda plus débiteur d'une grace payée d'avance. Il vérifia strictement ces belles paroles de l'avocat général Talon : « Les cardinaux ne se « croient pas seulement les sénateurs et les coad- « juteurs de la puissance pontificale, mais qui « plus est, ils s'imaginent être une portion de sa « substance. » Dès lors les passions de la cour de Rome infestèrent la politique française. Dubois établit de dangereux rapports avec le Prétendant, et le qualifia de *majesté britannique*. Si même on peut l'en croire, il fit quatre fois avorter dans le conseil du roi George, et dans le parlement d'Angleterre, la résolution d'exiger par des moyens violens l'expulsion de Rome du chevalier de Saint-George et du prétendu cardinal Protecteur. Il travailla surtout dans le gouvernement intérieur du royaume à saper les libertés gallicanes. Le temps seul lui manqua pour livrer l'autorité civile à l'action des ressorts religieux, respectables en eux-mêmes, mais susceptibles d'un emploi funeste, et d'autant plus à craindre

« à Rome. Il m'en a déjà coûté la perte des bonnes graces d'un sei- « gneur qui a tous les jours les mains sur le trône. (*le Maréchal de* « *Villeroi.*) Mais je perdrais l'amitié de tous les autres fantômes de « grandeur, plutôt que de me départir de la reconnaissance que « je vous dois. » (*Lettre de Dubois à Tencin du* 6 *novembre* 1721.)

que le vulgaire les croit plus affaiblis. Six semaines avant sa mort il avouait avec orgueil qu'il conspirait le retour de ce barbare désordre. « J'entreprends actuellement, écrivait-il au pape, « de grandes choses pour l'autorité du saint-siège, « et la juridiction épiscopale, qui paraîtront à la « fin de l'assemblée, et pour lesquelles il faut un « grand travail, et toute l'autorité de ma place, « que je déploierai sans aucune crainte des parle« mens qui en seront le principal objet (1). » Ainsi finissait par la trahison ce drame singulier qui s'était noué par la fourberie, le péculat et la corruption; ainsi se confirmait de plus en plus la sage prévoyance de Louis XIV lorsqu'il écarta de ses conseils les hommes en qui le sacerdoce romain ne laissait presque rien de français. Ecoutons encore sur ce point les aveux du nouveau cardinal ministre : « Je crois que mon « exemple peut-être avantageux à l'église, et « donner occasion de remettre les ecclésiastiques « dans les places du gouvernement qu'ils ont « long-temps occupées presque seuls en France, « et dont on les avait éloignés. C'est dans la vue « de l'utilité que l'église peut trouver dans le « gouvernement des ecclésiastiques, que, lorsque

(1) Mémoire de Dubois pour le pape, adressé par lui à l'abbé de Tencin, le 25 juin 1723. L'assemblée dont il parle est celle du clergé dont il s'était fait nommer président.

« Paul IV proposa dans le consistoire la promo-« tion au cardinalat de Jean-Bertrandi, garde-des-« sceaux de France, demandé par Henri II, sur « laquelle le pape avait quelque scrupule, tous les « cardinaux lui représentèrent qu'il ne fallait pas « perdre cette occasion, et le vœu unanime du « sacré collège décida le pape à faire sur-le-champ « cette promotion. On voit par le bref d'Ur-« bain VIII au cardinal de Richelieu, lorsqu'il « fut nommé ministre, combien ce pape croyait « le gouvernement d'un ecclésiastique favorable à « l'église (1). »

Dans ce récit de la promotion de l'abbé Dubois, j'ai saisi les acteurs sur le fait, j'ai mis à découvert leurs pensées et leurs actions : j'ai emprunté le plus souvent leurs propres paroles ; et loin d'avoir dépassé la vérité dans le moindre détail, j'en ai quelquefois éteint les couleurs trop vives. On a pu suivre dans ce chapitre tous les symptômes de cette fièvre du chapeau qui brûle jusqu'à la moelle des os les prêtres en crédit, et dont la violence n'est égalée que par cette autre maladie du conclave, nommée par les Italiens la *rabbia papale*. On a pu y reconnaître, non sans effroi, qu'il n'est pas de merveille si monstrueuse que n'opère le génie de l'intrigue, puisqu'on le

(1) Lettre confidentielle du cardinal Dubois au cardinal de Rohan du 21 août 1721.

vit, pour vêtir un mauvais prêtre d'une soutane rouge, remuer l'Europe, et diriger au même but les plus mortels ennemis, le roi George et le Prétendant, la cour de Madrid et celle de Vienne, les disciples de Luther et ceux de Molina. Ce fut enfin à force de turpitudes mêlées d'audace, de fraude et de simonie, que le favori du Régent obtint ce bel éloge que lui adressa Fontenelle, « d'avoir paru le prélat de tous les états catho- « liques, et le ministre de toutes les cours. » Sans doute si la muse de l'épopée badine entreprenait un jour de chanter les travers de la Régence, elle ne saurait choisir de cadre plus heureux que la conquête du chapeau de Dubois, qui eut son merveilleux, ses paladins, ses péripéties, et même ce pauvre archevêque de Besançon mort en héros comme Roland, entre les roches des Pyrénées. Mais des motifs plus graves ont présidé à ces recherches, où jamais la vérité n'avait mis sous les yeux des princes catholiques une leçon moins suspecte. L'exemple d'une promotion, dont la justice divine a voulu conserver les preuves, leur révèle l'esprit général qui détermine les promotions; le criminel emploi fait si facilement par un prélat de la confiance de son maître et des trésors de l'État, leur apprend le danger de ne pas laisser dans le sanctuaire les ministres du culte. Mais surtout, devant le tableau de la corruption

romaine, les hommes pieux reconnaissent les énormes abus que doit enraciner dans un même lieu une trop longue familiarité des choses saintes; ils sentent la nécessité de délivrer la religion des plaies profondes que perpétuerait une coupable dissimulation, et leur foi gémissante, s'il est permis de s'exprimer ainsi, demande au christianisme de redevenir chrétien.

CHAPITRE XIV.

Caractère, éducation et sacre du roi.—Retour de la cour à Versailles.—Exil de Villeroi.—Dubois et ensuite le duc d'Orléans premiers ministres.—Mort et caractère de l'un et de l'autre.

TANDIS que la fortune des favoris de la régence ne réveillait dans la nation que la surprise ou la malignité, un intérêt bien plus général s'attachait à l'unique rejeton de Louis XIV. On cherchait à lire les longues destinées de la patrie dans les premiers penchans de leur frêle dépositaire, et l'on nous pardonnera sans doute le récit de quelques faits minutieux à leur source, mais importans dans

leurs conséquences. S'il est un élément particulier dont se forment les rois, on peut assurer qu'il n'en fut pas mêlé une parcelle à l'ame de Louis XV. Il naquit, pour ainsi dire, avec l'antipathie du trône, et montra dès le berceau un goût exclusif pour les détails les plus humbles de la vie privée. Un jour qu'il avait été contraint à quelque acte de représentation, il en fut excédé, et la duchesse de Ventadour, sa gouvernante, écrit à madame de Maintenon : « Il fit ensuite son potage lui-« même, et trouva du soulagement à ne plus faire « le roi. » Cette disposition presque farouche semblait même être organique dans sa personne. « Il « a des vapeurs, » ajoute la gouvernante; « et il « en a eu au berceau; de là ces airs tristes, et ces « besoins d'être réveillé. Naturellement il n'est pas « gai, et les grands plaisirs lui seront nuisibles, « parce qu'ils l'appliqueront trop (1). » Ses plus beaux jours furent ceux où, retiré au parc de la Muette avec les ustensiles d'une laiterie, et une vache d'une petitesse extraordinaire que lui avait donnée une intrigante de ce temps-là, appelée mademoiselle de la Chausseraie, il put se croire destiné à la vie d'un pâtre. Pour la première fois peut-être il manifesta sa joie par des éclats, en recevant de la part du roi de Sardaigne, son grand-

(1) Lettre de la duchesse de Ventadour à madame de Maintenon, de l'année 1716.

père, une pioche et des petits chiens destinés à la recherche des truffes. Le maréchal de Villeroi, son gouverneur, vieillard frivole et sans discernement, dur dans ses caprices ou bas dans ses complaisances, fit violence à ce naturel sauvage; et parce que Louis XIV avait dansé sur le théâtre, il força son successeur à l'imiter, et redoubla son aversion pour toute démarche publique.

L'évêque de Fréjus, plus adroit ou plus répréhensible, suivait une route opposée. Doué d'une physionomie douce, d'un esprit tranquille, et de manières simples, il séduisait l'enfant par ses caresses et son indulgence, offrait à sa timidité l'abri d'une confiance toute puérile, et lui laissait à peine apercevoir qu'il fût sorti des mains des femmes. Fénélon, armé de la double force du patriotisme et du génie, avait osé enter des vertus sur les défauts du duc de Bourgogne; Fleury ne songea qu'à modérer ceux de son élève par l'assoupissement de ses facultés. Les études du roi furent molles et presque mécaniques; il reçut la religion et la morale, comme il convient aux enfans du peuple, sous forme de préjugés. On l'isola de tout ce qui pouvait élever l'ame ou l'esprit, et la défiance du précepteur s'étendit jusqu'aux mystères de la confession. Le roi l'écrivait de sa main, et lorsqu'elle avait été revue par l'évêque de Fréjus, il la récitait au confesseur; celui-ci prononçait

quelques mots d'exhortation, et le renvoyait aussitôt sans oser *lui adresser une question* (1). « J'eus l'imprudence, » dit Voltaire, « de demander « un jour au cardinal de Fleury s'il faisait lire au « roi le Télémaque : il me répondit qu'il lui faisait « lire de meilleures choses, et il ne me le par- « donna jamais (2) ». L'idole était ainsi façonnée au profit du statuaire. Hors du cercle de ses fa-

(1) La tyrannie des confesseurs sous le dernier règne excusait peut-être cette précaution. Mais les temps étaient bien changés. Le premier confesseur de Louis XV fut ce vieillard célèbre, auteur de l'histoire ecclésiastique. La princesse Éléonore de Bourbon, religieuse, lui écrivit un jour comme elle aurait fait au père Le Tellier, pour lui demander le prieuré de Langon en faveur d'un ecclésiastique qu'elle protégeait. Il renvoya sa lettre au Régent avec cette note ingénieuse : « Je suis fort édifié de voir combien « cette princesse ignore le cours des affaires de ce monde. » (26 *juin* 1719.)

(2) Voltaire, tom. 61, pag. 515, édition de Kell, in-8°. J'ajouterai aux paroles citées par Voltaire, deux passages de lettres du cardinal de Fleury empreints du même esprit. On sait que l'Écossais Ramsay, très-aimé de Fénélon, avait écrit la vie de ce prélat et composé sur le modèle de Télémaque un poëme moral des voyages de Cyrus. Il était précepteur des enfans du Prétendant, et voici ce que Fleury répondit au cardinal de Polignac, qui lui avait demandé sa bienveillance pour cet écrivain : « J'ai déjà trouvé « dans Ramsay trop de légèreté et de vanité. Il a fait une vie de « feu M. de Cambray Fénélon, où il y a certainement bien des « choses répréhensibles..... Ramsay donne un peu dans la chimère, « et ces sortes de gens peuvent être fort dangereux auprès des « princes. » Lettres du cardinal de Fleury au cardinal de Polignac, des 15 avril et 1er juillet 1725.

miliers l'enfant se montrait muet et fâcheux. La comédie et les délassemens spirituels le fatiguaient; son dédain pour les hommes perçait de toutes parts, et sa joie le trahit à la vue d'un ballet que la duchesse de la Ferté eut l'indignité de faire exécuter devant lui par des enfans déguisés en chiens. Dès l'âge de six ans on semblait avoir pris à tâche de dessécher en lui la source des bons sentimens. Dirai-je sans colère par quels plaisirs d'imbéciles valets de cour réveillaient son ame mélancolique? Dans une vaste salle remplie d'un millier de moineaux, des oiseaux de la fauconnerie, lâchés en sa présence, en faisaient un facile carnage, et lui donnaient en divertissement l'effroi, les cris, la destruction des victimes, et la pluie de leur sang et de leurs débris (1). Les impies! ils faisaient commencer Louis XV comme Louis XI avait fini (2). Quelle profanation des mœurs d'un enfant! et quel crime, si cet enfant est un roi! Ces hideux spectacles dérobés à l'éducation des animaux de proie, devaient certainement imprégner un âge aussi tendre de cruauté ou d'insensibilité; heureusement pour les corrupteurs eux-mêmes,

(1) Mémoires de Dangeau, 18 avril 1716.

(2) On lit en effet dans l'histoire du père Daniel, qu'au Plessis-les-Tours, pour amuser ce tyran malade, on apportait dans son appartement une multitude de gros rats, qu'on faisait devant lui poursuivre et dévorer par des chats.

ils ne firent de Louis XV qu'un maître insensible. Le seul plaisir des ames vides avait droit de l'émouvoir; il connaissait tous les jeux de cartes, et y jouait le matin et le soir de fortes sommes avec une affligeante âpreté (1). Les transports qu'excita sa convalescence n'allèrent point jusqu'à son cœur, et le duc d'Antin, le plus indulgent témoin des vices de la cour, ne put s'empêcher de dire : « Le roi n'est pas touché de l'amitié qu'on lui a « montrée dans cette occasion ; il ne sera sensible « à rien. » Mais la multitude, qui juge par ses sens, ne partageait pas l'augure des courtisans, et dans la beauté de l'enfant voyait déjà la grandeur du prince.

Sa faible constitution faisait néanmoins toujours douter s'il atteindrait sa majorité. Sur cette incertitude entre la mort et la vie du roi, le Régent, ou plutôt Dubois avait établi son système de gouvernement, réglant toute la politique étrangère pour la première supposition, et toute l'administration intérieure pour la seconde. La sagesse de ce plan était admirable; car la mort prématurée

(1) Il hasarda un jour une somme excessive; le chevalier de Pezé, qui tenait la banque, hésite un moment, et lui dit avec douceur : *mon maître, vous voulez donc me ruiner?* Le roi de dix ans lui répond par un soufflet, sans que le maréchal de Villeroi ni M. de Saumery puissent lui arracher un remords ni une excuse. (30 *mai 1720, correspondance du duc de Saint-Simon.*)

de Louis XV n'eût laissé craindre au Régent que la rivalité de l'Espagne, et cette crainte avait disparu par l'alliance des états maritimes, par l'union de l'empereur, et par le triple mariage qui mettait aux mains d'une princesse d'Orléans le sceptre de Castille, et donnait à la France une infante pour ôtage. Au contraire, la majorité du roi prévenait les tempêtes extérieures, et c'est aux pieds du trône que les dangers devaient naître. Les lois qui d'un enfant de treize ans font un roi ne sauraient en faire un homme. La volonté de droit reste séparée de la volonté de fait, et cette fausse majorité n'a que deux issues, l'anarchie ou la continuité de la régence sous un nom différent. Tous les efforts du gouvernement furent donc dirigés vers ce passage critique, où il s'agissait de rester maître de la volonté royale. L'abolition des conseils avait été le premier pas, et nous allons voir que toutes les opérations de Dubois s'enchaînèrent au même principe. Par ce système conçu avec sagacité, et suivi dans ses deux branches avec une rare constance, le Régent et son ministre mirent sous leurs pieds tous les orages et conservèrent jusqu'au dernier soupir une puissance absolue et tranquille.

Un événement imprévu seconda les vues de Dubois au-delà de ses espérances. Le cardinal de Rohan revint de son ambassade au commencement

de l'année 1722, et fut, ainsi que sa famille, comblé des bienfaits de la cour. Je ne répéterai pas sérieusement, d'après quelques méchantes chroniques, que Dubois s'était engagé à lui céder son ministère, parce qu'il y aurait eu dans une telle promesse trois absurdités, à la faire, à la croire, et à la tenir (1). Mais je dirai qu'à l'exemple du duc de Saint-Aignan et du maréchal de Berwick, il fut appelé au conseil de régence pour prix de ses services et de sa docilité. Il y fit son entrée le 8 février, et le Régent lui indiqua sa place entre les princes et le chancelier. Les ducs de Noailles, de Saint-Aignan, d'Antin et de Villars réclamèrent contre cette préséance; le Régent leur répondit qu'elle était conforme aux anciennes ordonnances, et la séance continua paisiblement.

(1) La fausseté du fait est d'ailleurs démontrée par cette lettre du cardinal Dubois au cardinal de Rohan, du 7 août 1721 : « La « seule représentation que son Altesse Royale me permit de lui « faire, regarde le conseil de Régence. Je lui exposai que je ne « pouvais y assister qu'en prenant mon rang au-dessus du chance- « lier, et par conséquent au-dessus de tous les titrés qui y sont ap- « pelés, et que M. le cardinal de Noailles s'étant abstenu d'y aller « en sa qualité de chef du conseil de conscience, il paraîtrait ex- « traordinaire que je voulusse en faire plus que lui; que je pou- « vais m'en abstenir sans aucun inconvénient, ni pour le ministère « ni pour la qualité de cardinal, parce que je ferais remettre mon « portefeuille entre les mains du secrétaire du conseil, ce qu'elle « approuva, et a été ainsi exécuté.

« Malgré l'exemple de M. le cardinal de Noailles, j'aurais tenté



Les questions d'étiquette sont un grave soulagement à l'oisiveté des cours. Si elles se décidaient par les conseils de la raison, il paraîtrait peu douteux que des prêtres, revêtus d'une dignité étrangère, ne dussent céder la main au chancelier et aux pairs du royaume. Mais dans de telles matières, vides en elles-mêmes de bons sens, l'autorité de la possession peut seule faire loi et assurer la paix. Sous ce point de vue, la prétention des ducs auxquels se réunirent les maréchaux comme grands-officiers du royaume était inconsidérée. On s'assembla trois jours après la séance, chez le chancelier, qui avait fait d'exactes recherches jusqu'au règne de Louis XII. La préséance des cardinaux fut universellement reconnue; on découvrit seulement dans la collection de Dupuis que le connétable de Lesdiguières avait obtenu de

« l'aventure. Mais, M. le prince de Rohan, M. Le Blanc, et M. de « Bellisle s'étant informés des mouvemens que les grands voulaient « faire, et ayant des preuves qu'ils ne voulaient me traverser que « pour rendre les accès de Votre Éminence plus difficiles, ils furent « d'avis que je fisse semblant de suivre par modestie l'exemple de « monseigneur le cardinal de Noailles, afin que si, à votre retour, « Son Altesse Royale jugeait à propos d'appeler Votre Éminence « au conseil de régence, les envieux n'y fussent pas préparés, et j'ai « déféré à leur avis. »

« Tout l'air retentissait aussi des difficultés que Son Altesse « Royale trouverait à me conserver les fonctions de secrétaire-« d'Etat. Cependant personne n'a soufflé, et j'en ai continué tout « l'exercice sans aucune contradiction. »

Louis XIII un écrit qui réservait ses droits lorsqu'il céda le pas au cardinal de La Rochefoucault. Quoiqu'aucun des réclamans ne fût connétable, leurs députés allèrent offrir au Régent de reconnaître la préséance des cardinaux, moyennant un ordre pareil à celui de Louis XIII, et le Régent, avec sa facilité ordinaire, chargea le chancelier de le faire rédiger. Mais dans l'intervalle, les cardinaux lui prouvèrent que le prétendu écrit de Lesdiguières n'avait été qu'un projet qui ne fut point expédié, et que Brienne lacéra par ordre du roi. Aussi le chancelier et les ducs, à leur retour auprès du Régent, se virent repoussés avec une extrême sécheresse. « Comme nous continuions, » dit d'Antin, « à le presser vivement, il nous dit « que nous pouvions ne point aller au conseil, si « nous voulions. Nous prîmes la balle au bond, et « nous lui demandâmes, s'il ne le trouverait point « mauvais; à quoi il répondit que non; et nous « nous retirâmes. » Cette scène de dépit termina tout. Les opposans, au nombre de quinze, ne reparurent point au conseil de régence, à l'exception du maréchal de Villeroi, qui se tint sur un tabouret derrière le roi. Dubois, qui jusqu'alors laissait un autre frayer la route, ne s'était pas montré (1), vint le lendemain 22 prendre sa place

(1) « Le cardinal de Rohan est entré au conseil de régence. Il y « a apparence que je le suivrai de près, et que j'aurai ouvert aux

sans contestation, et sans que le duc de Noailles ait ni pu, ni dû lui dire que son entrée au conseil serait fameuse dans l'histoire par la désertion des grands du royaume, ainsi que l'a imaginé cette rapsodie mensongère, connue sous le titre de *Mémoires de la Régence*.

Le chancelier D'Aguesseau paya dans cette occasion un nouveau tribut à la faiblesse de son caractère, et, contre sa propre opinion, il suivit la retraite des ducs. Un exil le rendit à sa terre de Fresne, qu'il dut se repentir d'avoir trop légèrement quittée. Les sceaux passèrent aux mains peu estimées de Fleurian d'Armenonville, à qui succéda dans sa charge de secrétaire-d'état le comte de Morville, son fils, notre ministre en Hollande, jeune homme plein de feu, de talent et d'intégrité. On ne saurait nier que la prétention des ducs ne fût alors une nouveauté intempestive, et leur défection une ridicule étourderie, qui combla les vœux du Régent et du cardinal ministre. Si les grands comptèrent sur l'appui du roi d'Espagne, dont la fille entrait alors à Paris au milieu des plus brillantes fêtes, ils s'abusèrent; car ce monarque, nourri des maximes de Louis XIV et des traditions de despotisme qui fleurissaient à Madrid, fut

« cardinaux la porte dans le conseil du roi, que le feu roi leur « avait fermée pendant tout son règne, depuis la mort de Mazarin. » (Lettre de Dubois à Tencin, du 10 février 1722.)

indigné que des sujets eussent osé disputer avec leur maître sur les places qu'il daignait leur assigner autour de lui (1). Il est vraisemblable que, dans les premiers temps de la régence, les membres du conseil eussent balancé plus d'un jour à le déserter. Mais l'éclat de ce poste avait peu duré, soit par l'usurpation des ministres, soit par la multitude des conseillers qui s'était accrue jusqu'à trente. Dubois définissait fort bien ce corps en le nommant *le public de la régence*. A la vérité, le roi y assistait depuis deux ans, mais sans ouvrir la bouche, sans témoigner ni intérêt ni curiosité, et se bornant à jouer avec un jeune chat qu'il apportait avec lui, et que le caustique Saint-Simon ne manque pas de comprendre dans le nombre de ses collègues.

Il entrait dans les vues de la politique nouvelle de resserrer progressivement le cercle des communications avec le roi, et le retour à Versailles fut résolu. Après sept années d'épreuves, la puissance

(1) « Le roi me fit hier l'honneur de m'appeler à sept heures du « soir, pour me prescrire la réponse que je devais faire à la lettre « de V. E. Sa Majesté m'a ordonné de faire savoir à V. E. qu'elle « n'approuve en aucune manière la conduite de ceux qui, après « s'être opposés à la préséance de M. le cardinal de Rohan dans le « conseil de régence, se sont retirés de ce conseil, quoique le roi « y assistât en personne. S. M. ajouta qu'elle était fort surprise de « ce que des personnes si sages aient désobéi à leur maître. » Lettre du père d'Aubenton au cardinal Dubois, du 14 mars 1722.

souveraine échappa aux familiarités de la capitale (1). Mais le palais, où Louis XIV avait si récemment englouti tant de trésors, effraya déjà par son délâbrement précoce; et les grandes sommes qu'il en coûta pour le remettre dans un état propre à être habité apprirent combien la nature des matériaux, la négligence des constructions, et l'inimitié du climat, rendent difficile et dispendieux en France le luxe des monumens (2). Mais rien n'arrêta Dubois que pressait un important motif. Il était temps de soustraire aux regards du roi la vie licencieuse du Régent, parce qu'on devait craindre que celui-ci, élevé dans une extrême pureté de mœurs, et poussé par la sévérité trop ordinaire aux vertus de la jeunesse, ne se dégoûtât bientôt d'un tuteur scandaleux. La décence ne

(1) 15 juin 1722.

(2) Le même fait s'est vérifié de nos jours. Bonaparte ayant eu le dessein de rendre habitable le château de Versailles, le célèbre architecte Gondoin employa, par son ordre, seize mois à faire les plans et devis de ce rétablissement, dont il porta la dépense à cinquante-deux millions. Napoléon se contenta d'assigner trois millions par an pour commencer les réparations urgentes, et prévenir la destruction dont le palais était menacé. Environ sept millions y furent alors dépensés. Depuis la restauration une somme à peu près égale a été employée à Versailles, non à continuer les grosses réparations, mais à faire des embellissemens partiels; en sorte qu'aujourd'hui, après une avance de treize à quatorze millions, le château n'est ni solide ni habitable, et l'on n'a ni la folie de l'achever, ni le courage de le détruire.

fut pas prêchée en vain par l'ambition : le règne des maîtresses en titre prit fin ; Dubois eut assez d'empire sur son ancien disciple pour obtenir que madame Bregy d'Averne, qui avait succédé dans son intimité à la marquise de Parabère, ne parût pas aux fêtes du sacre (1). Versailles ne vit point d'orgies, et celles que le prince, réconcilié avec la duchesse d'Orléans, alla quelquefois chercher à Paris, furent rares et furtives. L'isolement de la cour était d'ailleurs nécessaire à un coup d'état qui devait précéder la majorité.

Le maréchal de Villeroi n'avait su dissimuler ni ses fâcheuses dispositions pour la régence, ni l'opiniâtreté qu'il mettrait à les suivre. Plusieurs fois il s'était écrié que pour le séparer du roi *il faudrait l'arracher par les pieds*. Le choix de

(1) Cette disgrace de madame d'Averne donna lieu à la lettre suivante du duc de Bourbon au cardinal Dubois, qui jette quelque jour sur les intrigues du temps. « On me mande, monsieur, que « le congé est donné à madame d'Averne, et on me mande en « même temps que le bruit court que c'est mademoiselle de Cha- « rolais qui la remplacera. Votre Éminence pense bien que je n'a- « joute pas foi à cette nouvelle. Mais comme cependant j'ai vu « arriver tant de choses extraordinaires, je crois que d'y faire un « moment d'attention ne peut jamais faire de mal. C'est ce qui m'en- « gage à vous en écrire pour vous dire que ma sœur est au milieu « de la cabale que vous connaissez, que c'est la plus acharnée de « toutes contre vous, moi, et les nôtres ; que de plus, si cela arri- « vait, madame la duchesse et moi ne le pourrions pas souffrir, « sans un grand mécontentement de M. le Régent, qui apparem- « ment nous brouillerait tous ensemble. Ainsi, je prie Votre Emi-

Louis XIV, son âge de soixante-dix-neuf ans, le faste de son zèle et de sa fortune, ne laissaient pas de l'investir dans le public d'une certaine grandeur d'apparat. Quatre générations successives d'hommes de probité dans sa famille lui donnaient aussi un genre d'illustration assez rare. Mais l'esprit hautain et borné du maréchal permettait à ses ennemis de calculer tous ses mouvemens avec autant de certitude que ceux d'une pièce de mécanique. Il fut donc facile de l'attirer dans un piége. Le 10 août, le Régent, après sa visite d'usage, propose au jeune roi de passer dans un arrière-cabinet où il doit l'entretenir d'affaires secrètes. Le gouverneur veut suivre; le Régent s'y oppose; Villeroi insiste. Mais le Régent, au lieu d'une explication qui eût été naturelle dans

« nence de me mander si ce bruit a quelque fondement, et de « prendre des mesures pour l'empêcher, s'il en a; n'imaginant rien « de si contraire à l'union d'où dépend, selon moi, la perte ou le « salut de l'État. Un mot de réponse, s'il vous plaît, car, comme « ma sœur est bien folle, et que M. le Régent n'est pas trop rai- « sonnable sur les dames, cela ne laisse pas de me donner un peu « d'inquiétude. Il ne me reste qu'à assurer Votre Eminence que « les sentimens qu'elle me connaît pour elle ne finiront jamais.

« L. H. de Bourbon, » *à Chantilly, ce jeudi matin.*

Le cardinal Dubois lui répond : « La dame qui est venue à Ver- « sailles a été priée de n'y plus venir. Cet événement a fait naître « le bruit qui est venu jusqu'à V. A. S.; mais je vous assure qu'il « n'a aucun fondement, et vous pouvez avoir l'esprit en repos sur « les mauvais effets de cette liaison imaginaire. Tout se passe très- « uniment, et précisément comme vous le pouvez désirer, etc. »

une circonstance aussi douteuse, lance sur le maréchal un regard menaçant, profère quelques mots d'un ressentiment simulé, et se retire aussitôt. Villeroi stupéfait passe promptement de l'excès de la confiance à celui de la crainte, et fait demander au duc d'Orléans la faveur de lui présenter ses soumissions. C'est ce qu'on avait prévu. Le maréchal arrive dans l'embuscade où tout était prêt pour une seconde nuit de Crémone, la lettre de cachet, la chaise à porteurs, la voiture de voyage, et les mousquetaires. Il est en un instant enlevé par une fenêtre, et transporté à Villeroi, sans autres témoins de ses imprécations que ses ravisseurs. On l'envoya quelques jours après dans son gouvernement de Lyon, où la considération publique aurait assuré à un vieillard plus sage une retraite aussi douce qu'honorable. Le Régent se justifia de cette violence, soit par une apologie dans les cours étrangères (1), soit par le choix du nouveau gouverneur conforme, disait-on, aux intentions

(1) Voici un passage de cette pièce : « Il (Villeroi) voulait, pour « ainsi dire, s'élever un trône particulier, pour s'opposer à la ré- « gence, comme si l'autorité royale pouvait être divisée. Sans toutes « ces prétentions, qui n'attaquent point la probité du maréchal, « nous aurions encore la satisfaction de le voir auprès du roi. Mais « les bonnes intentions ne suffisent pas dans les places importantes. « Il faut encore mesurer ses démarches et se soumettre à l'esprit « d'un gouvernement. » Dubois écrivait en même temps à Madrid, le 18 août, « que Villeroi avait trouvé l'Infante laide et petite, et

du duc de Bourgogne. En effet le duc de Charost, dévot mondain et courtisan indécis, avait passé sa jeunesse dans la mystérieuse intimité des Beauvilliers, des Chevreuse et des Fénélon; mais son meilleur titre était un naturel modéré pétri de goûts subalternes. Fleury, délivré par ce changement de la tyrannie d'un bienfaiteur incommode, se crut obligé à quelque apparence de deuil. Le 17 août, il disparaît de Versailles à quatre heures du matin. Dans le cours de la journée, une lettre de sa main annonce au Régent que sa tête fatiguée a besoin du repos de la campagne, mais ne révèle pas le lieu de sa retraite. La désolation du roi et l'inquiétude du Régent furent vives et de courte durée. Le précepteur avait peu soigné le mystère de sa fuite, et s'était arrêté, sans se cacher, à six lieues de Versailles dans la terre du président de Lamoignon. Bellisle et Pelletier Desforts y coururent; la négociation fut prompte. Le roi écrivit à l'évêque le billet suivant : « Vous vous êtes assez « reposé; j'ai besoin de vous; revenez donc au plus « tôt (1). » Et Fleury revint sans résistance et sans

« s'était opposé à toute familiarité entre elle et le roi. Le duc d'Antin, qui avait reçu l'Infante à son arrivée, la peint ainsi dans une « lettre au Régent : Elle est jolie, sans être belle; blanche, beaux « cheveux blonds, vive, aimante, parleuse. »

(1) Le cardinal de Fleury avait conservé ce billet, apparemment comme une justification de son retour. C'est la seule lettre du roi que j'aie trouvée dans ses papiers jusqu'en 1730.

explication. Cette comédie maladroite fut la risée de la cour, et indigna le maréchal, en l'honneur de qui elle avait été jouée. Entre les personnages qui figurèrent dans cette occasion, le comte de Bellisle mérite d'être distingué. Non-seulement il ramena l'évêque de Fréjus, mais il disposa la manœuvre pour le rapt du maréchal. Je l'avais déjà vu affamé d'intrigues, tantôt servir les amours du marquis de la Fare, et tantôt diriger l'espionnage dans la campagne de 1719. Petit-fils du fameux Fouquet, il semblait résolu de faire violence à la fortune qui avait trahi son aïeul, et il traçait dans la boue les sentiers de sa grandeur.

Peu de jours après ces événemens, le cardinal Dubois fut déclaré *ministre principal* dans les mêmes termes que l'avait été le cardinal de Richelieu. Ce titre n'ajouta rien aux fonctions qu'il remplissait dès long-temps; mais c'était le complément du système dont quatre années auparavant Chavigny avait apporté l'ébauche; car un premier ministre est aussi nécessaire à un roi de quatorze ans, que l'est un Régent à un roi de treize ans. La vanité du duc d'Orléans hésita néanmoins à publier cette promotion; mais les raisons de s'y décider étaient si évidentes, que le garde-des-sceaux d'Armenonville, qui fut chargé de le lui faire sentir, y réussit avec sa médiocre éloquence. En effet, si le prince trouvait pour lui-

même le fardeau insupportable, pouvait-il mieux le confier qu'à une créature aussi fidèle, et aussi facile à détruire que Dubois? Si, au contraire, cette charge n'avait rien qui l'effrayât, ne convenait-il pas d'en faire un premier essai sur un ministre déjà miné par l'âge et les infirmités, et d'accoutumer les esprits à cette espèce de visirat, inconnu depuis Mazarin et inouï entre les mains d'un prince du sang, héritier présomptif de la couronne? Ces motifs prévalurent. Dubois resta modestement caché pendant que le garde-des-sceaux et les deux ministres d'Angleterre et de Saxe endormirent l'orgueil de son maître, et déconcertèrent les jalousies du prince de Condé. Le Régent ne retint que la présidence du conseil et la distribution des fonds. Les choses reçurent un ordre que ne dérangea point la majorité; on vit le gouvernement s'enfermer dans une sorte de trinité royale et indivise, où Louis XV eut le titre, le duc d'Orléans la puissance, le cardinal Dubois l'action et la volonté.

Ce dernier hâta les cérémonies du sacre, et y déploya son nouveau caractère avec l'empressement d'un parvenu, le goût et la magnificence d'un prince. La splendeur des fêtes contrasta fort avec les dix millions de dettes des prisonniers qui, suivant l'usage, sollicitèrent alors leur liberté. On avait examiné dans le conseil si on ne

retrancherait pas des cérémonies du sacre l'attouchement des écrouelles, tel qu'il se pratiquait à Reims. Plusieurs milliers de malades étaient rangés à genoux, sur deux lignes d'une immense étendue, et le roi avait l'obligation de les toucher tous l'un après l'autre, tandis que, pour sa sûreté, leurs mains étaient tenues par le capitaine des gardes et leurs têtes par le premier médecin. Quelques personnes craignirent pour la santé du jeune prince cette longue et fatigante journée, pendant laquelle la vue et l'odorat avaient beaucoup à souffrir. Elles proposèrent d'abolir une prérogative chimérique, que les souverains d'Angleterre prétendaient partager, et que le dernier Stuart venait de rendre ridicule en France par l'usage immodéré qu'il en avait fait à Saint-Germain. La majorité du conseil ne fut point touchée de ces raisons spécieuses. Elle considéra que, par sa grossièreté même, cette vieille coutume offrait un témoignage de la pieuse antiquité du trône dont il ne convenait pas de le dépouiller, et que la multitude, pour qui ces illusions sont faites, y était bien plus frappée de l'attribution surnaturelle du roi, que choquée de la constante inefficacité du remède. On sentait vaguement, quoiqu'on n'osât pas l'avouer, la nécessité de soutenir par des prestiges une royauté que Louis XIV avait détachée sans prudence de ses appuis nationaux.



La guérison miraculeuse des scrophuleux fut donc encore tentée, ainsi que cela s'était pratiqué depuis Philippe Ier (1). Elle donna lieu cette fois à un léger incident que je rapporterai à cause de sa singularité, et qui atteste bien la toute-puissance du cardinal Dubois. Suivant l'usage, la cérémonie doit se faire quelques jours après le sacre, à Corbeny, devant les reliques de saint Marcou, ou à Reims, après qu'on y a transporté le corps du saint, dont la présence paraît essentielle à cette superstition. Le jeune roi voulait aller à Corbeny, et se promettait un vif plaisir de ce pèlerinage. On avait en conséquence réparé les routes et jeté un pont sur la rivière de l'Aisne. Mais la fatigue de ce déplacement contrariait beaucoup le premier ministre, qui probablement avait laissé échapper quelque indice de son mécontentement. Au milieu de ses perplexités, il reçoit la lettre suivante: « J'ai l'honneur de prévenir Votre Eminence « que le voyage de Sa Majesté n'aura pas lieu. Le « pont qui a été construit pour son passage sera « emporté par la rivière dans la nuit du 27 de ce

(1) Quelques jours après le sacre de Louis XV, un curé de village prétendit qu'un de ses paroissiens avait été guéri par l'attouchement du roi, et envoya à la cour un procès-verbal du miracle. Mais soit que le gouvernement craignît le ridicule de cette prétention, ou qu'il soupçonnât le prêtre d'être un intrigant, il lui imposa silence.

« mois. La faute retombera tout entière sur l'in-
« tendant de la province. » *Orry*, qui avait signé cette lettre, était lui-même cet intendant offert en victime. On se doute bien que le désir du monarque fut sacrifié à celui du ministre, et que l'administrateur capable de telles ressources ne vieillira pas dans l'obscurité d'une intendance.

Au retour du sacre, l'instruction politique du roi, qui avait commencé après l'exil de son gouverneur, fut suivie avec plus d'assiduité. On devait à Dubois l'idée de ces conférences destinées à initier le jeune monarque dans la science du gouvernement. Par ce soin auguste et touchant, la régence accomplissait un devoir aussi sacré envers le peuple qu'envers le prince. Les leçons se donnaient avec une sorte d'appareil plus conforme à l'importance du sujet qu'aux inclinations de l'élève. Le roi, sur un fauteuil, devant une petite table, avait le Régent à sa droite et le duc de Bourbon à sa gauche; vis-à-vis étaient assis sur des plians le cardinal Dubois en avant, et plus loin le duc de Charost et l'évêque de Fréjus. Le cardinal lisait l'instruction, et de temps en temps le Régent prenait la parole sur quelque point du texte et le commentait de vive voix avec sa grace ordinaire. La politique, la guerre et les finances formaient trois cours différens; le premier avait été composé par Ledran, chef du dépôt des affaires

étrangères ; le second par Briquet, premier commis de la guerre ; et le troisième par Fagon et d'Ormesson, intendans des finances. L'esprit de ces cours est en général ferme, positif, sévère, fondé sur la base d'une puissance illimitée, indifférent à toute perfection chimérique ; et on ne reprochera pas aux précepteurs de Louis XV d'avoir voulu en faire le roi imaginaire d'une utopie. Par exemple, sur la matière des impositions, on ne lui prescrit d'autre règle que de les proportionner aux facultés des sujets, et comme ces facultés sont inconnues, « il faut, ajoute-t-on, se restreindre à examiner quelles ont été les plus fortes « impositions sur les peuples, sans que leurs fortunes en aient été altérées, et comparer le temps « de ces impositions avec le temps présent (1) ».

(1) Ces maximes, qui semblent inhumaines, sont une conséquence toute simple du gouvernement absolu. Du moment qu'un peuple est une propriété, c'est le droit et l'intérêt du propriétaire d'en tirer tout le produit possible qui n'altère pas le fonds. Mais quand le peuple est administré et non possédé, il doit seulement l'indemnité nécessaire à ceux qui le gouvernent. Dans le premier système, les améliorations profitent au prince, et dans le second au peuple. Massillon prêchait bien à Louis XV que les rois sont faits pour les peuples ; mais ses courtisans lui soutenaient avec plus de succès que les peuples sont faits pour les rois. Toute vérité morale ou politique, qui n'aura d'appui que la religion, doit succomber, parce que le zèle inconsidéré des prêtres, à force de tout exagérer et de tout confondre, a, par malheur, accoutumé les esprits droits et modérés à ne voir dans leurs paroles les plus respectables que des conseils et non des préceptes.

Quelques séances furent consacrées à faire la revue des parlemens, des conseillers d'état, maîtres des requêtes et intendans des provinces. Les hommes supérieurs paraissent déjà bien clair-semés dans les rangs de l'administration. La mollesse, qui assiégeait de toutes parts les études, faisait prévoir pour la suite une plus grande disette.

Je dois dire avec regret que ces entretiens si respectables furent profanés par une invective de trois jours contre le maréchal de Villeroi. Ce ne fut point une attaque imprévue que peut amener la mobilité de la conversation, mais un véritable acte d'accusation, empreint de toutes les recherches de la haine, et que le Régent lut en son propre nom. Il y remonte aux premières années du maréchal, et le représente comme un homme élevé ou plutôt gâté à la cour, dont il se fit chasser pour ses vues insolentes sur mademoiselle de la Vallière; son incapacité, son arrogance, ses ridicules ne sont point épargnés; on lui reproche de calomnier fréquemment le caractère du roi, procédé peu étonnant dans un vieillard chagrin, accoutumé à diffamer ses propres enfans, et à divulguer les secrètes turpitudes de sa maison. Vient ensuite une mention légère des outrages qu'il a prodigués au premier ministre en présence du cardinal de Bissy, et ce mot prouve qu'il y a un fond de vérité dans cette scène dont le duc

de Saint-Simon a fait, sans l'avoir vue, une peinture si dramatique et si vive qu'on peut la regarder comme le chef-d'œuvre de son imagination satirique. Le Régent passe à des accusations plus graves, et je transcris les propres termes de sa harangue : « M. le maréchal imagina qu'il fallait for-« mer une liaison avec le parti parlementaire, et « ce parti n'est point un fantôme, car il y a nom-« bre de gens qui ont en tête de diminuer l'auto-« rité royale, et M. le chancelier, nourri dans les « principes du parlement, est à la tête de ce parti « avec le duc de Noailles. C'est dans le même esprit « que M. le maréchal a cherché les suffrages du « peuple et de la halle, et que pour imposer à la « multitude, il a constamment affecté de reprendre « Votre Majesté en public, presque toujours mal « à propos...... Dans l'affaire de votre confesseur, « il ne cessa de conseiller à Votre Majesté des « coups d'autorité, à dessein de causer du trouble « et de porter le cardinal de Noailles à quelque « excès..... Le retour du maréchal ne serait em-« ployé qu'à donner des bornes à l'autorité royale « dans un royaume qui ne peut se soutenir, eu « égard au caractère des sujets, qu'en restant ab-« solument monarchique, sous un roi bien né et « bien instruit de ses devoirs..... Je puis encore « être nécessaire à Votre Majesté pour le maintien « des alliances étrangères et pour la restauration

« des finances; mais je ne saurais habiter en « même lieu avec M. de Villeroi. Je ne suis « point haineux ni vindicatif, tout homme le « sait; mais je suis incompatible avec M. de « Villeroi, parce que M. de Villeroi est incom- « patible avec le bien de votre royaume. » Le duc d'Orléans finit d'un ton solennel et propre à frapper l'imagination timide du roi, en peignant les dangers d'un commencement de majorité, et en rappelant que Louis XIV était majeur, lorsqu'en 1652 il fut réduit à fuir de sa capitale. Louis XV ne répondit point; ses traits immobiles ne firent même rien connaître de ce qui s'était passé dans son ame. Le Régent put se repentir cette fois de lui avoir trop bien appris à dissimuler (1).

Cependant l'inquiétude de Dubois et de son maître était extrême. Le jour de la majorité approchait, et mettait fin légalement à l'exil du maréchal. En supposant même que le roi confirmât cette

(1) Il avait dit au roi, dans une séance précédente: « J'ai la con- « solation de voir que Votre Majesté est capable du secret, qui est « la qualité la plus essentielle à un roi pour se faire craindre et « respecter. » Il avait ordonné à l'Académie française de faire de *la discrétion des princes* le sujet d'un concours, et aux ambassadeurs, d'insérer l'éloge de cette vertu dans leurs dépêches, qu'il faisait lire au conseil de régence. Mais on pouvait à cet égard se reposer sur la jalousie de Fleury, qui, ayant la confiance du roi, ne travaillait qu'à en fermer l'avenue à tout autre.



mesure sévère, il devait se trouver un intervalle entre l'expiration de la régence et le moment où l'ordre nouveau serait modifié; si le maréchal était homme de résolution, il pouvait, pendant cette lacune de l'autorité arbitraire, partir de Lyon, se présenter hardiment à la cour et reprendre son ascendant sur son timide élève. On jugera de la frayeur qu'en eurent ses ennemis par les précautions coupables qu'elle leur inspira. Six capitaines et quatre sergens affidés furent appelés à Lyon, et, apostés comme des sicaires italiens, assiégèrent en armes l'hôtel du gouvernement. Le chevalier de Marcieux ne perdait pas de vue le maréchal, et devait, au premier indice du départ, lui signifier une nouvelle lettre de cachet; s'il refusait d'obéir, un autre ordre enjoignait à tous les officiers de guerre et de justice de l'arrêter, et aux troupes et au peuple de prêter main-forte. De pareilles embuscades l'attendaient sur la route, et son signalement y figurait partout comme celui des grands criminels. Quoiqu'aucun de ces ordres n'autorisât les atteintes à la vie du maréchal, il est évident qu'elle eût été fort compromise par sa résistance. Mais on avait trop présumé d'un courtisan abattu; il laissa passer l'époque où un coup de vigueur pouvait le relever, et demeura sans courage et non pas sans colère au milieu des dangers qu'il ignorait.

Le 16 février, Philippe, quitant le titre de Régent de France, remit au roi le dépôt apparent de l'autorité souveraine (1); et par un sinistre présage, le premier emploi qu'en fit le monarque adolescent fut de signer le même jour l'exil de son gouverneur. Une légère indisposition retarda jusqu'au 22 le lit de justice où il déclara sa majorité. Ce délai suscita l'étrange nouvelle que le roi avait été empoisonné en communiant le jour de la fête de la purification. Tous les efforts de la police ne purent pénétrer aux sources de ce bruit, qui fut pour ainsi dire magique, universel. Mais on y re-

(1) Le duc d'Antin raconte le fait en ces termes : « Le 16 au « matin, le lendemain de la naissance du roi, ayant treize ans et « un jour, M. le duc d'Orléans vint au réveil du roi. Il n'y avait « que M. le Duc, M. le duc de Tresme et moi. Il dit à Sa Majesté, « qu'il venait lui remettre le soin de l'État qu'il avait bien voulu lui « confier; qu'il avait le bonheur de lui rendre tranquille en de- « hors et en dedans; qu'il avait fait de son mieux, et continuerait « toute sa vie ses services avec le même zèle et la même affection; « et qu'il était présentement le maître absolu. Le roi ne répondit « rien, car il ne répond rien à personne; il fut même assez sérieux « dans son lit; mais quand il fut levé et retiré dans son cabinet, il « parut fort gai et fort content. Une puce l'incommodait; M. de « Fréjus lui dit : Sire, vous êtes majeur, vous pouvez ordonner de « sa punition. *Qu'on la pende*, dit-il; j'ai pris cette réponse, toute « simple qu'elle est, pour un présage de sévérité. Je souhaite me « tromper, car la clémence est une grande vertu pour les grands « rois, quand elle est accompagnée de la justice. » Cette petite anecdote de M. d'Antin n'est que puérile; mais, si Louis XV fût devenu un Néron, sa puce serait aussi célèbre que les mouches de Domitien.

connut les derniers adieux de la calomnie furieuse de voir enfin l'événement confondre ses horribles prédictions.

Le calme du royaume nous permet de jeter un coup-d'œil sur l'administration du cardinal Dubois. Déjà maître des relations politiques, il s'empara, pendant le naufrage des finances, du gouvernail de l'état, qui ne lui fut alors ni donné ni contesté. Sa vigueur fonda un nouvel établissement dans les décombres du système. Le trop faible La Houssaie, s'étant réfugié auprès des autels de Saint-Victor, sans même songer à se démettre du contrôle-général, fut remplacé par Dodun, tiré du parlement, et portant au moins les rudes enseignes de la fermeté. Environné de tant de désordres, Dubois affecta le règne d'un justicier. On connaît sa rigueur dans le visa et dans la capitation des enrichis. La banqueroute du trésorier de la guerre y donna un nouvel aliment; il le fit poursuivre; et les informations ayant compromis le ministre Le Blanc, il exila sans pitié cet ancien ami (1), si indulgent et si magnifique, à qui les fripons et les parasites,

(1) Lepelletier Desforts ayant demandé à Dubois la permission d'aller visiter Le Blanc dans son exil, le ministre y consentit en donnant des éloges à la fidélité de son amitié, et il ajouta : « Je « préférerais la mort à tout ce que j'ai essuyé ou souffert depuis « sept ou huit mois à son occasion. » (*Lettre de Dubois à Desforts*, du 7 juillet 1723.)

arbitres éphémères des bruyantes réputations, avaient prêté comme autrefois à Fouquet celle de grand administrateur. Obligé de rétablir la vénalité des offices municipaux, et quelques impositions supprimées, le cardinal apprend que le parlement s'y oppose; quoique malade, il se fait aussitôt transporter à Paris, mande auprès de lui les chefs de ce corps, et les menace, s'ils n'obéissent sur-le-champ, de « les mettre au-dessous du dernier « bailliage. » Le parlement alarmé sur la conservation de son ressort se résigna humblement et n'osa plus dans la suite lutter contre un ministre si adroit à découvrir le côté vulnérable de son ennemi. Cependant alors le parlement imagina une formule injurieuse d'enregistrement, où il stipula son improbation des édits, et promit d'en demander en tout temps la révocation. La cour ne daigna pas remarquer ces chicanes; et les lois circulèrent, portant avec elles leur propre flétrissure, inconséquence que les autres nations auront peine à comprendre. Dubois aspira, comme tous les grands ministres, à l'égalité des contributions, et il eut le projet d'arriver par un détour à l'évaluation des terres sous prétexte du service des ponts-et-chaussées. On lui doit particulièrement les pépinières d'où sont sorties les belles plantations de nos routes. Il avait partagé le royaume à dix argus, espions suprêmes épars



dans les provinces, inconnus entre eux, chargés d'interroger l'esprit public, et de veiller sur les fonctionnaires de l'Etat. Ces délateurs, aussi humbles dans leurs correspondances que bien payés de leurs services secrets, étaient tous des hommes considérés par leur naissance, leurs décorations et leurs emplois. Je ne confonds point avec eux l'oracle que Dubois consultait dans les grandes circonstances, et dont le choix annonce déjà dans celui qui le fait une ame vigoureuse. C'était ce terrible Basville redouté des ministres de Louis XIV, intendant despote sous un monarque absolu, qui remplit le Languedoc des travaux de son génie, et y eût laissé une mémoire sans reproche, s'il eût suivi de moins près les traces du féroce Montluc, qui se vantait de convertir cette province avec une brasse de corde. Le vieillard plein des pensées du grand règne, et banni des affaires publiques par ses infirmités, ne fut point insensible à la recherche de Dubois. « Je regrette, « lui écrivait-il, de n'avoir pas autant de lumière « que j'ai de zèle; autrement je serais le premier « homme du monde à consulter (1). »

De tous les conseils de Basville le meilleur était l'exemple de sa retraite. Mais Dubois, malade et presque septuagénaire, cardinal, arche-

(1) Lettre de Basville à Dubois, du 27 janvier 1719, à l'occasion de la rupture avec l'Espagne.

vêque et premier ministre, éprouve encore toutes les fureurs de l'ambition. Il s'empare de la feuille des bénéfices; il dépouille Torci de la surintendance des Postes; il préside l'assemblée du clergé, et son orgueil s'asseoit dans un fauteuil de l'Académie française. Six abbayes déjà réunies sur sa tête annoncent qu'il atteindra Richelieu qui en a possédé vingt, et Mazarin vingt-deux. Il s'irrite de n'être point chancelier, et des jurisconsultes délibèrent par son ordre sur les moyens de destituer D'Aguesseau, ou de renouveler son office (1). Le siége épiscopal de Cambrai n'a plus de prix à ses yeux tant que la souveraineté du territoire n'y sera pas jointe; et il ose employer nos ambassadeurs à rechercher dans Vienne et dans Madrid les titres qui pourront la ravir au roi. Les plus savans d'entre les jésuites, Daniel et Tournemine, travaillent sans relâche à tirer de la poussière les prérogatives du *ministre principal*, ses droits, ses attributs, la garde de sa personne, et ils ne s'arrêtent que quand leur plume vénale a exhumé les maires du palais. L'insouciant Philippe sourit aux envahissemens de son vieux précepteur comme aux amusemens d'un maniaque. Mais l'envie indignée proclame partout qu'un cardinal immonde va souiller tous les honneurs de la France. Une

(1) Lettre de M. d'Harcourt de Longueville au cardinal Dubois, du 7 février 1723.

ligue plus dangereuse se forme contre lui : tous les ministres humiliés s'unissent aux mécontens de la cour, et parmi ces derniers on compte le duc de Chartres, fils du Régent, le vicomte de Nocé, son bouffon exilé, mademoiselle de Charolais, le marquis de La Fare et madame Du Deffand son amie, le fastueux cardinal de Rohan et jusqu'à Bellisle messager de tous les complots. Le genre de cette conjuration était parfaitement neuf et fondé sur le caractère de l'ennemi commun. Il s'agissait simplement d'abandonner Dubois à sa propre frénésie, de lui renvoyer toutes les affaires sans exception, et de le laisser périr sans guide et sans secours, sous le faix amassé par lui-même. Ce perfide manège, fidèlement suivi par les ministres, précipita les jours du cardinal. Accablé de travaux, il épuisa ses forces ; effrayé de sa solitude, il se crut perdu ; mille furies assaillirent son ame ; quelquefois, dans des écrits en désordre il déposa les terreurs dont elle était bourelée, et j'ai lu ainsi plusieurs papiers noircis de ses funestes visions. Sa fortune, si enviée, ne lui apporta qu'un long supplice, et c'est un devoir de l'historien de montrer ce malheureux attaché sur la roue de l'ambition où il expira en blasphémant (1). Sa renommée resta en proie à ses nom-

(1) Le cardinal Dubois mourut le 10 août 1723, à la suite d'une opération nécessitée par un abcès au col de la vessie. Il avait res-

breux ennemis qui tous lui survécurent. Ses funérailles furent contre l'usage privées d'oraison funèbre; mais à la nouvelle de sa mort, les actions de la compagnie des Indes baissèrent de trois cents francs, et ce témoignage, rendu par la voix inflexible de l'intérêt à ce qu'il y eut de vraiment louable dans le gouvernement de Dubois, valut bien les formules d'un panégyrique.

On raconte fort diversement l'impression de cette catastrophe sur le duc d'Orléans. Des relations assurent qu'il donna des larmes à la perte de Dubois, et d'autres qu'elle fut le sujet de ses railleries. Mais son caractère fanfaron ne concilie que trop bien la vérité des deux récits. Le temps était loin où la mort du sévère Saint-Laurent, son premier précepteur, le jeta dans ce profond désespoir dont Racine nous a laissé une touchante description. Quoi qu'il en soit, Philippe, en succédant à Dubois dans le titre de principal ministre, n'eut pas l'orgueil de faire mieux, et suivit fidèlement ses traces. L'influence anglaise continua de dominer; car ceux qui ont prétendu que dans les derniers temps le cardinal, las du joug britan-

senti les premières atteintes de ce mal en 1716, dans son voyage de Hollande. Dès ce moment, sa vie, jusqu'alors fort dissolue, devint extrêmement chaste et sobre, et ne fut plus consumée que par l'excès du travail et les angoisses de l'ambition. Telle est la vérité, qu'il ne faut pas chercher dans les libelles du temps.

nique, s'était rapproché des puissances du Nord, ont manqué d'exactitude; et l'on peut assurer que jusqu'à la fin il sacrifia les avances du czar aux passions du roi d'Angleterre. Le congrès des négociateurs se consumait à Cambrai en futilités (1), issue trop ordinaire de ces solennels rendez-vous, où la politique se garde bien d'envoyer ses véritables pensées. Les fermes générales, qui depuis la chute de Law avaient été revivifiées par les soins d'une régie, furent alors la matière d'un bail de cinquante-cinq millions, c'est-à-dire, de vingt millions de plus qu'en 1710. La compagnie des Indes reçut aussi un dernier arrangement, et la vente exclusive du café à cinq francs la livre fut ajoutée à ses concessions. On délibéra si pour assurer l'exploitation de ce privilège on ne détruirait pas tous les cafiers des Antilles. Ce moyen violent, très-conforme d'ailleurs au génie du monopole, ne fut rejeté que parce qu'on craignit une révolte des colons de la Martinique. Ce motif prouve combien sous la main ferme de Dubois le gouvernement avait inspiré de confiance, puisque peu d'années auparavant il avait

(1) La seule chose qui pût y piquer la curiosité fut le magnifique palais de bois de l'ambassadeur de Portugal : il l'avait fait fabriquer à La Haye ; la mer et l'Escaut l'apportèrent à Cambrai, où les pièces en furent promptement assemblées. Sauf le danger d'être brûlé vif au premier accident, Tarouca se trouva, sans comparaison, le mieux logé des ministres du congrès.

fallu que l'autorité empêchât les planteurs de l'île Bourbon de renoncer d'eux-mêmes à cette riche culture. Au reste le monopole du café ne put se maintenir, parce que la consommation n'en devint pas assez populaire. Le fisc négligea pour cette boisson la ruse qu'il avait employée pour la nicotiane, lorsque, faisant au peuple des distributions gratuites de tabac, il lui donnait un besoin pour lui arracher un impôt.

Le duc d'Orléans se traînait avec dégoût sur ces détails fastidieux, sans vouloir les abandonner à des ministres qu'il méprisait, et sans pouvoir y donner une attention dont il n'était plus capable. Privé du maître qui régnait pour lui, il ne sut pas mieux survivre à Dubois que Louis XIII à Richelieu. Sa marche appesantie, ses yeux chargés de nuages, son intelligence même engourdie une partie de la journée, lui firent de sa propre vie une espèce de fardeau que le travail rendait accablant et que les plaisirs ne pouvaient soulever. Son médecin Chirac ayant voulu l'alarmer sur ces signes précurseurs d'une apoplexie, il en accepta la menace avec joie, et loin d'en détourner le coup, il s'attacha dès-lors à le provoquer par un régime meurtrier. Ennuyé d'une existence dont il avait épuisé tout l'intérêt, et convaincu par ses études particulières, que les lentes angoisses d'une hydropisie de poitrine en devaient être le terme naturel,

ce prince vit dans une mort foudroyante la dernière faveur de la nature. Cette résolution n'échappait point à l'élite des courtisans; et de même que Philippe avait disposé de l'héritage de Louis XIV mourant, il se promenait à son tour comme une ombre entre les distributeurs de ses propres dépouilles. Il eût pu facilement apercevoir leurs manœuvres, si son ame usée eût daigné y prendre encore intérêt. Soit amour de la patrie, soit goût pour l'intrigue, le duc de Saint-Simon fut le plus impatient de lui préparer un successeur. Après avoir promené sur toute la cour ses regards dédaigneux, il les arrêta enfin sur l'évêque de Fréjus, dont le choix lui parut possible et supportable. Il alla donc avertir le prélat de la fin prochaine du duc d'Orléans, et lui proposa de s'assurer la place de premier ministre au moment qu'elle deviendrait vacante. « Je trouvai, » dit-il, « un homme très-reconnaissant en apparence de « cet avis et de ce désir, mais modeste, mesuré; « qui trouvait la place au-dessus de son état et de sa « portée. Il me dit qu'il y avait bien pensé et qu'il « ne voyait qu'un prince du sang qui pût être dé« claré premier ministre, sans envie, sans jalousie « et sans faire crier le public. Je me récriai sur le « danger d'un prince du sang qui foulerait tout « aux pieds, et dont les entours mettraient tout au « pillage; j'ajoutai qu'il avait eu le loisir depuis la

« mort du roi de voir avec quelle avidité les princes
« du sang avaient pillé les finances, avec quelle
« audace ils s'étaient en toute manière accrus;
« que de là il pouvait juger quelle serait la gestion
« d'un prince du sang premier ministre, et surtout
« de M. le Duc en particulier, qui joignait à ce que
« je venais de lui représenter une bêtise presque
« stupide, une opiniâtreté indomptable, un in-
« térêt insatiable, et des entours aussi intéressés
« que lui, avec lesquels toute la France et lui-
« même auraient à compter, ou plutôt à subir les
« volontés uniquement personnelles. Fréjus écouta
« ces réflexions avec une paix profonde, et les
« paya de l'aménité d'un sourire tranquille et doux.
« Il me répondit seulement qu'il y avait du vrai
« dans ce que je venais de lui exposer; mais que
« M. le Duc avait du bon, de la probité, de l'hon-
« neur et de l'amitié pour lui; et qu'il devait le
« préférer par reconnaissance de l'estime et de
« l'amitié que feu M. le Duc lui avait toujours té-
« moignées; qu'au fond, de M. le duc d'Orléans à
« un particulier la chute était trop grande, et
« qu'elle écraserait les épaules de celui qui lui
« succéderait. Je m'en retournai bien persuadé
« que Fréjus n'était arrêté que par sa timidité, et
« qu'il n'en était pas moins avide du souverain
« pouvoir, et qu'il voulait se rendre maître
« de tout à l'aide d'un prince du sang inepte,

« premier ministre de nom et d'écorce (1). »

Tout fut préparé suivant la détermination de Fleury, et l'on attendit tranquillement la catastrophe. Lorsque en effet le duc d'Orléans expira le 2 décembre, on put dire que jamais mort subite n'avait été moins imprévue, et que jamais mort naturelle ne fut si voisine du suicide. Il rentrait dans son cabinet, tenant à la main par une singularité remarquable la dédicace d'un livre (2) que l'auteur lui adressait de son lit de mort. L'apoplexie le frappa devant sa cheminée, et sa tête tomba sur les genoux de la duchesse de Falari, qui était assise auprès lui. Cette jeune femme épouvantée remplit le palais de ses cris, et s'enfuit à Paris à travers le tumulte qui succéda (3).

(1) Mémoires imprimés de Saint-Simon. Voir la *table des matières*.

(2) *Histoire générale de la Danse sacrée et profane*, par Bonnet. Ce fut l'abbé Richard qui remit l'épître dédicatoire de ce livre de la part de l'auteur mourant au prince, qui, un moment après, n'existait plus.

(3) La duchesse de Falari, jeune personne d'une rare beauté, était née à Saint-Marcellin en Dauphiné, marquise d'Arancourt par son père, et Falcoz de la Blache par sa mère. On l'avait mariée, en 1715, à un gentilhomme appelé d'Entraigues qui, en considération du cardinal Valençay, son parent, avait obtenu du pape Clément XII un titre de duc de Falari. C'était un homme dépravé, qui abhorrait les femmes, maltraitait la sienne, et passait le temps où il n'habitait pas les prisons avec des faux monnayeurs et des voleurs de grand chemin. J'ai lu, à l'occasion de ses brigandages, une correspondance tenue en 1721 entre son père et M. Le Blanc, ministre de la guerre, ce qui me porte à croire que

Dans la foule qui accourut, il ne se trouva pas un seul homme de l'art, et ce fut un laquais qui ouvrit inutilement les veines du cadavre. La Vrillière,

Duclos s'est trompé lorsqu'il prétend que le père du duc de Falari est un financier dont Boileau a parlé soixante ans auparavant dans sa première satire. Ce duc parcourut plusieurs cours de l'Europe, vêtu en mendiant, et s'annonçant avec le plus étrange cynisme comme une victime de l'incontinence du Régent. Après la mort de ce prince, il parvint à faire demander sa réintégration en France par le pape Benoît XIII; mais M. le Duc ne put la lui accorder par l'impossibilité d'anéantir les jugemens qui avaient prononcé contre lui des peines capitales. Dans le cours de ses brigandages il s'érigea même en apôtre. « Ce fou de Falari, écrivait de Rome le « cardinal de Polignac, le 8 mars 1730, est revenu avec des luthé-« riens, qu'il prétend avoir convertis. J'ai voulu le faire sortir « comme l'autre fois, mais on m'a dit qu'il avait pris une patente « de l'empereur. C'est le recours de tous les malheureux qui veu-« lent demeurer ici par force. » On eut de ses nouvelles en 1733, par une lettre qu'il écrivit des prisons de Nuremberg au roi Stanislas, pour lui demander de l'argent, et lui offrir d'être son espion dans la maison du primat de Pologne. Le ministère français, consulté par Stanislas, lui recommanda bien de ne pas répondre à ce bandit, et la duchesse de Béthune, sa sœur, trompée dans l'espoir qu'elle avait eu de sa mort, sollicita son extradition dans une prison d'état. On lit dans les mémoires manuscrits du duc de Luynes que ce protégé de deux papes mourut enfin parmi les Turcs en 1741; mais cette assertion n'est pas exacte, et la fin de ce personnage fut encore plus romanesque. Il avait gagné la confiance du duc de Mecklembourg, lorsque la fille de ce dernier fut mariée par la czarine au prince de Brunswick. C'est la même qui devint peu de temps après mère du malheureux Ivan et régente de Russie. Le duc de Mecklembourg, à l'occasion de ce mariage, se servit de Falari pour envoyer à sa fille quelques présens et des lettres secrètes. Le fameux Biren, qui régnait alors sous le nom de la cza-



qui faisait épier l'événement, en informa aussitôt l'évêque de Fréjus et M. le Duc. Les seigneurs qui se trouvèrent à Versailles se rendirent dans le

rine, fut informé de ce message, qui lui parut suspect. A son arrivée à Riga, Falari se vit entouré par une escorte, qui, moitié par honneur et moitié par force, le détourna de la route de Pétersbourg, et le conduisit à Saint-Alexandre de Neuski, où il fut dépouillé et interrogé. On le mena ensuite à Moscow, où il fut consigné au secret, et à la garde d'officiers, dans une maison de *la Stabode allemande* ou faubourg des étrangers. Comme l'ordre était donné de le servir à son gré, il demanda du millet, sous prétexte de le faire sécher et de le manger, mais dans le fait pour le répandre sur sa fenêtre et attirer les pigeons du voisinage. Il saisit de cette manière un assez bon nombre de ces volatiles, et les relâcha ensuite après leur avoir attaché aux pattes et aux ailes de petits billets où il avait écrit que le duc de Mecklembourg était détenu à Moscou, dans telle maison qu'il indiquait. Cette fausse nouvelle, ainsi répandue, produisit d'étranges rumeurs, et parvint jusqu'à la cour. On condamna au knout les gardiens de Falari, et il fut lui-même plongé dans un cachot, où il ne tarda pas à périr, le 10 septembre 1740, laissant le vulgaire bien persuadé qu'il était le duc de Mecklembourg indignement assassiné. Le marquis de la Chétardie démêla tout cet événement, et adressa au ministre des affaires étrangères l'acte authentique du décès de Falari. J'ai lu cet acte que M. Amelot envoya, le 13 juin 1741, au duc de Béthune, beau-frère de ce misérable aventurier. Plusieurs personnes vivantes ont connu la duchesse de Falari. Elle étalait encore, dans une extrême vieillesse, les fruits de l'éducation de la Régence. Elle était si couverte de fard, que, par une allusion aux beaux vers de Racine dans le songe d'Athalie, on la nommait vulgairement la *reine Jézabel*. Sénac de Meilhan nous apprend que, par un autre jeu de mots, les courtisans appelaient un pauvre gentilhomme provincial, qu'elle soldait pour le service de sa chambre, *le taureau de Phalaris*.

cabinet du roi. Ce jeune prince avait l'air triste et les yeux humides. Ce n'est pas que les larmes fussent toujours de sa part une expression de sensibilité, car dans les actions d'éclat sa timidité lui en arrachait ordinairement. Mais on peut croire en cette occasion à la sincérité de sa douleur. Le Régent n'avait cessé d'user avec lui d'un respect inaltérable, tempéré par la grace et l'intérêt. Cet hommage délicat, si supérieur aux bassesses domestiques, gagnait le cœur du roi, difficile et observateur comme tous les enfans valétudinaires. Aussi Louis XV qui plus qu'aucun homme garda jusqu'au tombeau les impressions du premier âge, parla toujours avec une tendre estime de son tuteur déchiré par tant de préventions. Lorsque le duc de Bourbon entra dans le cabinet, Fleury élevant la voix dit au roi : « Que dans la grande « perte qu'il faisait de M. le duc d'Orléans, Sa « Majesté ne pouvait mieux faire que de prier « M. le Duc là présent de vouloir bien se charger « du poids de toutes les affaires et d'accepter la « place de premier ministre, comme l'avait M. le « duc d'Orléans. » Le roi sans dire un mot regarda fixement l'évêque de Fréjus, et consentit par un signe de tête. La Vrillière avait prête la formule du serment, et même la patente de nomination. Tout fut consommé, et un moment transporta le gou-

vernement de la France d'un prince d'Orléans au chef de la maison de Condé.

Le Régent ne fut regretté que par ceux qui connaissaient bien son successeur. L'existence de ce prince se confondait tellement avec celle de son favori, que la postérité semble devoir une renommée solidaire à ces deux hommes qui, rapprochés par quelques traits communs, se servirent encore plus par des qualités opposées. Ils ont été jugés avec une rigueur outrée, et il faut les blâmer plutôt que les plaindre de cette injustice, puisqu'ils la provoquèrent eux-mêmes, par leur mépris de l'opinion publique. Accordons cependant à leur mémoire une impartialité qu'ils ne daignèrent pas désirer.

Philippe, parti de haut, avec des talens rares et de grandes vues, hésita toute sa vie, et parut constamment déchoir; Dubois, sorti du néant avec des disgraces naturelles, eut, dans la volonté, la hardiesse que son maître eut dans l'esprit, et s'éleva toujours. Dans la pratique du gouvernement, tous deux méprisaient les hommes, mentaient sans honte et promettaient sans bonne foi. La cynique indépendance du prince, et l'inquiète vivacité du ministre ne purent s'assujétir aux devoirs de la représentation, et leur cour ne cessa d'être un campement en désordre. Louis XIV, qui employa si utilement l'art

de s'occuper avec méthode, et de louer avec grace, ne légua point ces deux secrets à son neveu; car ce prince, ami des vaines audiences, fut toujours la proie des importuns, et jamais n'encouragea d'un seul éloge ses plus précieux serviteurs, tandis que, par un excès contraire, le cardinal se montrait économe de son temps jusqu'à l'indécence, et prodigue de louanges jusqu'à la grossièreté. Quand l'ingénieur Brancas disait: « Nous avons un Régent « qui gouverne en espiègle, » il définissait exactement la politique de ce prince, qui, contente de brouiller, n'allait pas jusqu'à diviser. Pour Dubois, brusque, pressé, il marcha toujours en avant, ne laissa debout aucun obstacle, réussit dans tout ce qu'il entreprit, et ne dut point de succès au hasard; conquit tout, hors la considération; et par un dernier prodige, accoutuma au joug un maître vain, défiant et spirituel, mille fois plus difficile à dompter que le roi débile ou la femme bornée dont se jouèrent Richelieu et Mazarin.

La haute naissance du Régent lui fit imputer des crimes imaginaires; la basse extraction du favori autorisa l'envie à exagérer ses vices. L'un et l'autre entourés d'ennemis et d'outrages dédaignèrent la vengeance, celui-là par sa pente naturelle, celui-ci par un calcul d'égoïsme (1). Maîtres ab-

(1) « Au fond, le but de toutes les démarches est le succès. La « vengeance, si douce qu'elle soit, n'est qu'une consolation, et on

solus de tous les trésors de la France, le premier laissa sept millions de dettes, et le second une simple succession mobiliaire qui n'égalait pas deux années de son revenu. La nécessité bouleversa leur règne par des nouveautés étranges qu'aucun d'eux n'aimait, le duc d'Orléans parce qu'il se défiait de sa constance à les soutenir, et l'archevêque de Cambrai parce qu'il se sentait assez fort pour s'en passer. La mort les saisit aux sommets de la puissance; mais tandis que le prince laissa tomber sans regrets des jours abreuvés de délices, le parvenu disputa jusqu'à la fureur une vie pleine de tortures. Si Dubois, sans modèle et sans imitateurs dans sa carrière politique, n'eut point les faiblesses de l'âge avancé, et couvrit les défauts de l'homme par l'application de l'administrateur; l'indolent, le scandaleux Régent orna le pouvoir qu'il ne sut pas exercer des charmes d'une bonne nature, de l'ascendant si puissant parmi nous de la gloire militaire, et des étincelles de cet esprit supérieur qui avait été donné à quelques princes de sa race. En supposant ces deux hommes privés de leur mutuel secours, on peut conjecturer que le gouvernement de Philippe eût fini par une sanglante anarchie, et celui de Dubois par un ignoble despotisme. Mais le précepteur et le disciple, tempérés

« ne peut l'exercer sans se nuire un peu à soi-même. » (Lettre de Dubois à Tencin, du 11 juillet 1721.)

l'un par l'autre, formèrent une sorte de souverain mixte, tolérable pour les peuples, et peut-être convenable à ces temps de relâchement où les hommes de génie sont disproportionnés, où les gens de bien ne font que des fautes, et où l'arrangement public ne comporte pas de meilleures vertus. Si la régence doit être reconnue à ces derniers traits, ce sera déjà un grand reproche qu'elle aura mérité. Nous ne tâcherons pas moins, après avoir décrit le ministère du prince de Condé, dont elle fut pour ainsi dire le moule, de juger plus profondément son caractère et son influence. On remarquera peut-être comme un jugement de la Providence le sort des trois monumens qui subsistent de l'administration de M. le Régent. Il acheta le diamant de Pitt auquel son nom demeure attaché; il fonda dans la Louisiane la Nouvelle-Orléans; il occupa l'île de France, et fit de cet écueil stérile un port et une colonie. L'île de France a passé dans la main des Anglais; la Nouvelle-Orléans est au pouvoir des Américains; mais nous avons gardé le diamant.

CHAPITRE XV.

Madame de Prye, Paris Duverney, le comte de La Marck, le duc d'Orléans. — Nouvelles intrigues avec l'Espagne. — Alberoni, Polignac. — Abdication de Philippe V, et son retour sur le trône.

La faveur publique n'accueillit pas le nouveau gouvernement. Des regards prévenus s'attachèrent sur ce théâtre dressé à la hâte où les incidens furent pressés, les acteurs rares, et la pièce courte. M. le Duc y parut à la fois le personnage le plus important et le moins occupé. Ce prince, jeune, avide et fastueux, que nous avons vu si hautain avec le Régent et si rampant sous Dubois, dompté maintenant par une femme, et dégradé jusque dans ses défauts, n'apportait à la première place de l'État que des passions d'emprunt et une brutalité obéissante. La marquise de Prye avait produit cet enchantement. Née dans les mœurs faciles d'une famille de traitans, arrivée à l'âge où la force de l'esprit touche encore à la fraîcheur de la jeunesse, elle s'était livrée au prince de Condé

avant son ministère, par des motifs moins nobles que l'amour ou l'ambition. Quoique je sache combien les jugemens de la cour sont impitoyables sur ceux qui meurent dans la disgrace, je ne puis absoudre madame de Prye des reproches de haine et de cupidité dont toutes les voix l'accusent d'avoir souillé son crédit et caché l'opprobre sous un extérieur aussi élégant qu'ingénu. Après son élévation, cette favorite n'oublia pas assez les moyens qui l'y avaient portée, et jeta les mains sur le royaume, comme s'il eût été le butin de sa victoire. Sa politique peu généreuse s'attacha surtout à isoler l'amant qu'elle avait aveuglé. Ce malheureux prince resta sans amis; mais la nouvelle régente eut ses roués. Rohan, Matignon et Richelieu furent les chefs de cette seconde dynastie de corrupteurs.

Si la marquise de Prye n'eût aspiré qu'à dominer sur les intrigues de la cour, quelques seigneurs dépravés eussent suffi à ce ministère de boudoir; mais elle voulut gouverner, et il lui fallait un véritable ministre qui eût assez peu de consistance pour dépendre de ses caprices, et assez de capacité pour embrasser l'ensemble de l'administration. Duverney, le plus jeune des quatre frères Paris, reçut cet emploi qu'on laissa sans titre pour qu'il fût sans bornes. Cet homme nourri dans les affaires qu'il n'avait pas vues d'assez haut, en con-

naissait mieux les détails qu'il n'en saisissait les rapports. Son caractère brusque et rude, son imagination vive et hardie lui permettaient plus d'agir que d'attendre, de briser des obstacles que de les éviter ; cependant, calculateur moins sordide et peut-être moins habile que ses frères, il n'était pas insensible à la gloire de bien faire. Il a le premier commencé parmi nous cette secte de financiers hommes d'état qui prétendit remonter à la hauteur d'où Colbert daignait quelquefois descendre, et qui malheureusement réussit plutôt à rendre le gouvernement fiscal qu'à verser dans la finance les principes d'une politique généreuse. La marquise plaça son ministre auprès de M. le Duc, étonné sans doute, s'il eût pu l'être encore de quelque chose, de se trouver sous la tutelle d'un persécuteur de Law. Tout ressortit bientôt de ce tribunal sans nom. Dodun, contrôleur-général, et Breteuil, secrétaire-d'état de la guerre, furent de simples instrumens dans la main de Duverney. Morville, bien supérieur à eux, se vit aussi contraint par cette puissance secrète de faire fléchir quelquefois la marche naturellement noble et saine de son département. Au milieu de cette cour dissolue restait un homme trop fier pour prendre place dans un gouvernement clandestin, et trop intègre pour déguiser toujours la vérité. C'était le comte de La Marck, revenu de l'ambassade de

Suède, après avoir tenu dans ses bras le corps expirant de Charles XII. Esprit fin, laborieux, appliqué, il connaissait à fond les mystères et les hommes des diverses cours de l'Europe, et avait suivi avec une rare sagacité tous les phénomènes du système. Consulté quelquefois, rarement écouté, il préférait les intérêts du prince aux passions de la favorite, et prévoyait plus de fautes qu'il n'en pouvait empêcher.

Ce pouvoir ainsi distribué rencontrait des obstacles à sa complète indépendance dans le précepteur du monarque, et dans le jeune duc d'Orléans, devenu l'héritier présomptif de la couronne. Le premier, entré au conseil depuis la majorité, avait seul la puissance d'ouvrir la bouche de Louis XV, et de lui prêter une volonté, ou, pour mieux dire, l'évêque de Fréjus était roi lui-même. Mais ce vieillard paraissait résolu à ne prendre pour lui que la part de royauté la plus douce et la plus conforme à la paresse de son âge, à la modération de son caractère et à l'insuffisance de ses lumières. Il assistait constamment au travail du principal ministre avec le roi, et dirigeait la distribution des emplois et des graces. Content d'une influence sans péril et sans fatigue, il était loin d'envier les travaux du gouvernement au duc de Bourbon, dont il aimait la famille et dont il venait de créer la puissance. Il n'agit au-

trement dans la suite que lorsqu'on eut l'imprudence de l'alarmer sur ses propres jouissances, et qu'on le força d'appeler l'ambition au secours de son tranquille égoïsme. Ce fâcheux retour fut mérité par la prompte ingratitude de M. le Duc; car j'ai la preuve qu'un des premiers soins de son ministre fut de détourner secrètement le pape d'accorder à l'évêque de Fréjus le chapeau de cardinal que le roi avait demandé en sa faveur.

L'antipathie pour le duc d'Orléans fut plus franche. Le Régent avait péri trop tôt pour la fortune de son fils. Les deux dignités de colonel-général de l'infanterie et de grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare reposaient sans influence entre des mains de vingt ans. Tout le caractère de ce jeune prince n'était qu'ébauché. Nourri dans la piété, échappé dans les plaisirs, esclave indocile de sa mère, il se trouvait ennemi de M. le Duc et chef de parti sans être bien sûr d'avoir de la haine ou de l'ambition (1). On sait qu'il prolongea cette

(1) Saint-Simon raconte la conduite du duc d'Orléans à la mort de son père, dans les termes suivans : « M. le duc de Chartres était « à Paris, débauché alors fort gauche, chez une fille d'Opéra qu'il « entretenait. Il y reçut le courrier qui lui apprit l'apoplexie, et en « chemin, un autre qui lui apprit la mort. Il ne trouva à la des- « cente de son carrosse nulle foule, mais les seuls ducs de Noailles « et de Guiche qui lui offrirent très-apertement leurs services et « tout ce qui dépendait d'eux. Il les reçut comme des importuns, « dont il avait hâte de se défaire, se pressa de monter chez madame

enfance équivoque jusqu'au moment où, rencontrant dans un cloître sa véritable destination, il déploya les vertus d'un saint et quelque esprit scolastique. Mais, dans la crise présente, la duchesse sa mère soulevant son apathie naturelle, les princes légitimés ses oncles et le prince de Conti, outré d'être sans influence dans le nouveau ministère, formèrent autour de lui une ligue défensive contre les entreprises de M. le Duc. Ce dernier, oubliant en effet la générosité dont le Régent avait usé envers lui, ne payait au fils les bienfaits du père que par des dégoûts et des outrages. Il alla jusqu'à enlever au premier prince du sang la faculté de travailler avec le roi pour sa charge de colonel-général. Ces injustices ne se commettaient pourtant ni sans crainte ni sans remords; car la maison d'Orléans ayant secrètement conclu le mariage du jeune duc avec une princesse de Bade, la révélation de ce mystère frappa d'une

« sa mère, où il dit qu'il avait rencontré deux hommes qui lui « avaient voulu tendre un bon panneau, mais qu'il avait bien su « s'en défaire. Ce grand trait d'esprit, de jugement et de politique, « promit d'abord tout ce que ce prince a tenu depuis. On eut « grand' peine à lui faire comprendre qu'il avait fait une lourde « sottise, et il ne continua pas moins d'y retomber. (*Mémoires, déjà cités.* Je remarquerai que Saint-Simon, si avide de scandale, n'a point dit que le duc d'Orléans eût été prostitué par son père lui-même à une courtisane. Cette infamie est l'invention de quelques libellistes. Le Régent avait, au contraire, confié son fils à l'abbé Mongault, homme d'une piété sévère.

si folle terreur le conseil de la marquise de Prye, qu'il vit dans cette alliance le salaire d'un vaste complot, et ne douta pas que les armées de l'empereur ne fussent en marche pour donner au royaume un nouveau ministre. Cette aigreur des esprits ne se nourrissait pas seulement d'accidens passagers, mais de l'ordre même établi dans l'État. Comme entre les deux familles qui environnaient le trône le pouvoir s'exerçait par celle qui en était le plus éloignée, cette situation forcée produisait naturellement le dépit de l'une et les soupçons de l'autre. Le maréchal de Villars, qui, avec M. le Duc et l'évêque de Fréjus, composait seul le conseil du roi, aurait pu tempérer ces rivalités. Mais ce guerrier, accoutumé par système à parler en citoyen et à se conduire en courtisan, éluda ce devoir difficile. Au lieu d'une paix qu'aurait maintenue l'ascendant de son âge et de sa gloire, il fallut que le duc d'Antin et le comte de La Marck négociassent avec souplesse quelques trèves apparentes. On se fit de part et d'autre des concessions sans bonne foi et sans dignité. L'aversion continua au moins sous des dehors décens, et la France put rendre grace au ciel de lui avoir donné des princes assez médiocres pour que leurs dissensions domestiques n'obtinssent pas le funeste honneur d'une guerre civile.

Il sortit néanmoins de ces démêlés un senti-

ment personnel qui décida de toute la politique du ministère. La mort prématurée du roi pouvait toujours appeler au trône le duc d'Orléans, et cette pensée faisait frémir le prince et la favorite. Ils ne songèrent plus qu'à prévenir une chance à laquelle tous les revers leur semblaient préférables. On se souvient que l'intrigue de Cellamare avait eu pour objet d'assurer au sang espagnol la succession immédiate à la couronne de France, et que M. le Duc s'était porté vivement à punir ce complot. Eh bien ! le même prince va renouer les fils de cette conspiration et succéder au crime de sa tante, la duchesse du Maine, dont il s'était fait le geôlier avec un cruel plaisir. Nous allons le suivre dans sa métamorphose, où, ministre infidèle et mauvais parent, il trahissait ensemble les lois de l'État et l'intérêt de sa maison. Il sentait le besoin d'un complice sûr et audacieux, et il ne tenta rien moins que de ramener Alberoni sur l'ancien théâtre de sa puissance. Mais il devait auparavant gagner pour lui-même la confiance de Philippe V, et nul ne lui parut plus propre à ce dessein que le maréchal de Tessé, qui avait commandé sous les yeux du monarque dans la guerre de la succession. Ce vieillard, oublié du monde, s'était retiré chez les Camaldules et trompait ses ennemis par une dévotion de courtisan, léger vernis qu'enlève le premier souffle de la faveur.

Nommé à l'ambassade de Madrid, il reprit aussitôt les saillies d'un esprit libre et les graces d'un naturel insinuant. L'âge avait peu rouillé ces armes de la séduction dont Tessé allait recommencer l'emploi dans une cour où les bizarreries se succédaient rapidement.

D'Aubenton était mort trois jours avant le cardinal Dubois (1). Ce confesseur français fut remplacé par le jésuite Bermudez, de la province de

(1) Suivant l'usage, quelques oisifs de la cour d'Espagne cherchèrent, dans le temps, des causes extraordinaires à la mort du père d'Aubenton, et à l'empire de son successeur sur l'esprit du roi. Voici leur explication : Philippe V avait dans la maison du Régent un espion qui lui rendait compte de toutes les actions de ce prince, et qui, ayant été découvert, fut congédié. Philippe, soupçonnant d'Aubenton d'avoir éclairé le Régent, lui en fit de vifs reproches et le renvoya. Mais le chagrin termina en peu de jours la vie du vieillard. Philippe reconnut son injustice, se jugea coupable du meurtre du jésuite, se condamna à une pénitence perpétuelle, et chargea expressément le père Bermudez de la lui faire subir. La note manuscrite où j'ai lu ce récit ne m'a point paru assez authentique pour y voir autre chose qu'une bien vague conjecture. L'Espagnol Bollando, copié par Voltaire, prétend de son côté, que d'Aubenton fit part au Régent du projet d'abdication de Philippe, que le Régent renvoya sa lettre à Philippe lui-même, et que ce dernier l'ayant montrée à d'Aubenton, le confesseur tomba mort. Cette fable est indigne de toute croyance. Je puis assurer qu'au moment de l'abdication de Philippe, le cabinet de Versailles n'en avait aucun soupçon ; que, jusqu'à la mort de d'Aubenton, la bonne intelligence fut entière entre lui, le Régent et le cardinal Dubois ; que le Régent ne renvoya aucune lettre de d'Aubenton, et qu'aucun motif ne pouvait le porter à commettre cette perfidie, encore plus absurde qu'elle n'eût été atroce.

Tolède, homme pieux et sévère, n'ayant point, comme son prédécesseur, l'intention de gouverner l'État, et l'art de calmer les terreurs du monarque. Il avait traduit en castillan les sermons de Bourdaloue, et s'était formé à l'éloquence sur ce grand modèle. Philippe, étonné d'entendre la parole sainte sortir de sa bouche avec sagesse et dignité, sans ce mélange de bouffonnerie et de pantomime particulier aux prédicateurs méridionaux, voulut l'attacher à sa personne. Le moine usa avec l'autorité de son caractère de l'empire que lui offrait une ame faible, et si quelquefois le roi semblait douter de ses discours, il en affirmait aussitôt la vérité devant un crucifix qu'il tirait de dessous sa robe. Bermudez imagina de réformer les mœurs et fit publier, sous le titre solennel de pragmatique, une loi somptuaire qui aurait ruiné tout le commerce des Français en Espagne. L'antipathie de ce moine pour notre nation n'avait pas médiocrement contribué à échauffer son zèle. Mais le désir de plaire, dont les femmes les plus vertueuses ne peuvent entièrement se détacher, protégea nos manufactures; et la reine ayant refusé de s'envelopper de l'espèce de vêtement monastique prescrit aux personnes de son sexe, l'ordonnance du réformateur tomba promptement en désuétude (1). Ces secousses hâtaient cependant une

(1) Saint-Simon parle ainsi de cette reine dans ses *Mémoires*;

révolution plus importante. Soit ennui, soit scrupule, car il serait bien superflu d'en rechercher des raisons plus nettes dans les visions d'un cerveau vaporeux, Philippe avait résolu depuis quatre années d'abdiquer la couronne. Quarante millions de piastres, arrachés à la misère publique, avaient achevé sa retraite dans la solitude de Saint-Ildephonse. Tant que d'Aubenton vécut, ce jésuite, ami des affaires, aida son pénitent à être encore homme et roi; mais dès que la conscience du monarque fut livrée aux rigueurs d'un casuiste, ce malheureux prince, se défiant de soi-même et des autres, prit en horreur les soins du gouvernement, et toute action du pouvoir royal demeura suspendue. Le marquis de Grimaldo, resté seul ministre, fut effrayé d'un abandon que sa tête finirait par payer un jour; et, préférant sa propre sûreté aux instances de la reine, il cessa de retenir l'abdication. Le prince des Asturies,

« La reine m'effraya par son visage marqué, couturé, défiguré à « l'excès par la petite vérole. Elle était faite au tour, maigre alors, « mais la gorge et les épaules belles, fort blanches, ainsi que les « bras et les mains. La taille dégagée, bien prise, les côtés longs, « extrêmement fine par le bas. Une grace charmante, continuelle, « naturelle. » On conçevra aisément, d'après ce portrait, la répugnance de la reine pour un vêtement qui, suivant le modèle tracé par le jésuite, ne laissait à découvert que le visage et enveloppait le reste du corps jusqu'au cou et jusqu'au poignet. (Lettre de Coulanges, du 29 novembre 1723.)

agé de seize ans, fut appelé, et Philippe lui déclara qu'il était roi. Le jeune homme, se jetant aux pieds de son père, le conjura, les larmes aux yeux, de retirer un si pesant fardeau; mais tout ce qu'il put obtenir fut un délai pour s'y préparer. Pendant quatre mois il ne confia ce grand secret à personne, pas même à sa femme; rare exemple de discrétion dans un âge aussi tendre! Enfin Philippe signa, le 10 janvier 1724, le décret par lequel il descendait du trône pour mériter dans le ciel un *royaume plus durable*, et adressait à son fils une longue instruction, où, à travers mille puérilités superstitieuses, perce par intervalles la noble équité d'un souverain (1). Cette nouvelle imprévue frappa désagréablement le conseil secret de M. le Duc, et hâta le départ du maréchal de Tessé, qui ne perdit pas l'espérance de faire révoquer cette saillie d'un esprit malade.

Son arrivée à Balsain put aisément le désabuser. Plus de gardes, plus d'appareil royal; cénobite tranquille et résigné sous la main de son confesseur, Philippe avait oublié le trône et jusqu'à sa passion pour la chasse. La reine affectait dans ses traits rians la sérénité du bonheur. Grimaldo, descendu au rôle de confident, se flattait seul d'un reste de crédit. Les Espagnols avaient vu

(1) Le texte de ce décret a été imprimé dans le quatrième volume des *Mémoires du marquis de Saint-Philippe*.

avec transport l'avènement de Louis Ier. Ce prince, d'une figure étrange et d'un flegme silencieux (1), était leur idole. Ils aimaient en lui l'enfant né au milieu d'eux, imbu de leurs préjugés, passionné pour leurs mœurs jusqu'à détester les autres nations, enfin ce qu'ils appelaient dans leur jargon proverbial *un roi nourri au chocolat*. A la vérité, ce fils timide sembla ne vouloir régner que par les avis de son père; mais les ministres même que Philippe lui avait donnés ne tardèrent pas à contrarier ces pieuses dispositions. L'oracle était encore à Balsain, mais on le falsifiait à Madrid et tout marchait au rétablissement des vieilles maximes à l'aide desquelles les grands avaient dominé sous les derniers rois autrichiens. Il n'y a pas d'exemple d'un labyrinthe aussi mystérieux que l'était alors cette cour, partagée entre deux rois et deux reines d'un caractère singulier, et tourmentée par les intrigues de cinq confesseurs (2). Tessé, reçu à Saint-Ildephonse avec confiance et

(1) « La même difficulté ou timidité de parler qui prend à la gorge « le roi notre maître est égale en celui-ci. » Lettre de Tessé à M. le Duc, du 6 mars 1724.

(2) *Bermudez*, confesseur de Philippe; *Guerea*, confesseur de la reine Elisabeth, conservant de secrètes relations avec Alberoni; *Marin*, confesseur du roi Louis; *Laubrussel*, précepteur du jeune roi et confesseur de sa femme, vieillard simple, bon et Français dans le cœur; *Ramos*, confesseur du président de Castille, véritable démon d'intrigue, entretenant, à l'insu de Tessé, une cor-

tendresse, ne rencontrait au palais de Madrid qu'un accueil froid et épineux. « Ah! s'écriait-il, « la patience de Grisélidis n'est pas de trop ici. « Les Français y marchent sur les sables de l'Arabie, et l'on est plus Autrichien dans cette cour « que les bourgeois de la rue Saint-Denis ne sont « Parisiens. Il ne me reste qu'à répéter ce que le « maréchal de Créqui disait en mourant au père « de Mouchy, son confesseur : *Je vois bien, mon « père, qu'il faut que je me jette à bride à abattue « dans les ténèbres de la Providence* (1). »

Comment ces préventions n'étaient-elles pas repoussées d'un trône que partageait une princesse française, une reine de quinze ans, tant désirée par son époux timide et crédule? Mademoiselle de Monpensier avait passé sans guide des libertés de la maison paternelle aux ennuis d'une sévère étiquette. Philippe et sa femme, rebutés par ses caprices, le jeune prince refroidi par son peu de complaisance, une cour vaine et formaliste, prompte à exagérer les torts de l'enfance, l'avaient laissée en butte à la malveillance universelle. Des regards ennemis pénétrèrent dans

respondance d'espionnage avec M. le Duc. Le président était chargé des rapports avec la France. L'Espagne justifiait parfaitement l'ancienne définition qu'on en a donnée : *Monarchie des difficultés, gouvernée par la hiérarchie des indécisions.*

(1) Extrait de diverses lettres du maréchal de Tessé.

sa vie intérieure, et y découvrirent des habitudes, sans doute plus puériles que criminelles, mais où l'oubli de toute pudeur autorisait à craindre une dépravation prochaine (1). Enfermée pendant six jours dans un palais particulier, elle fut en quelque sorte livrée par son mari à une pénitence publique, et cette démarche, avilissante pour tous deux, et communiquée aux ministres étrangers, ne put être que le résultat de perfides conseils. Innocente ou coupable, la reine aurait dû trouver un protecteur dans le maréchal de Tessé. Mais les adversaires de la France s'accordèrent avec son ambassadeur pour l'accabler. La haine du premier ministre se plaisait encore à poursuivre le duc d'Orléans dans la personne de sa sœur, et les fautes de cette enfant, loin d'être prévenues par les avis ou atténuées par l'indulgence du maréchal, ne furent jamais, entre M. le Duc et lui, que le triomphe d'une joie cruelle et l'aliment d'une correspondance obscène. Elles servaient aussi de pâture aux entretiens familiers de Saint-Ildephonse, où Tessé semblait concentrer sa mission. C'est là qu'il tâchait d'échauffer encore de quelque ambition mondaine l'ame timorée de Philippe et qu'il querellait, en se jouant, la feinte

(1) La conduite de la fille du Régent n'ayant pas été sans influence sur la politique de cette époque, j'en donne quelques détails aux pièces justificatives.

résignation de la reine (1). Ses soins faisaient des progrès, et les deux reclus convenaient que M. le Duc *était le plus honnête homme de France*. D'autres tentatives, dirigées vers le même but, assiégeaient ailleurs le fougueux Alberoni.

Après trois années d'un règne léthargique, le pape donné par Dubois à l'église romaine venait d'éteindre dans son dernier sommeil une vieillesse battue de voluptés. Le conclave, que nul n'avait marchandé, ne put sortir de ses propres incertitudes qu'en entreposant la tiare sur la tête décrépite du dominicain Orsini. « Vous me porterez

(1) J'ai tiré à cette occasion quelques fragmens des lettres originales de cette Italienne, dont l'éducation avait été fort négligée, et qui n'agita pas moins notre cabinet pendant quarante années. Ils donneront une idée de la tournure de son esprit et de son aptitude à écrire dans notre langue. « Le roi ne renonça à son royaume « que pour être tranquille. Il ne refusa pas ses conseils à son fils, « mais seulement quand il les lui demanda. Pour moi, je ne suis « bonne à rien, et encore moins à cette heure, ayant perdu dans « le désert, avec les cerfs et les sangliers, ce que j'avais pu gagner « à la cour, d'où je suis très-contente d'être éloignée, bien que « j'aie si peu de crédit auprès de vous pour ne me pas croire. Je « suis plus contente d'entendre les rossignols de notre jardin que « votre bel opéra de Madrid. » Lettre de la reine à Tessé, du 11 mai 1724.

« Il y aura toujours des incrédules au monde; et si un apôtre l'a « été de son maître, il n'est pas extraordinaire que vous le soyez d'une « pauvre femme qui ne lui reste autre chose que la figure, pour ne « pas dire qu'elle est une bête. Oh! voyez si vous vous adressez « bien pour que je vous aide. Je souhaite de tout mon cœur que « vous jouissiez bien des plaisirs d'Aranjuez; mais pendant ce

« mort sur la chaire de saint Pierre, » crie en vain ce vieillard, effrayé de sa nomination. Forcé de régner, il donne les somptueux ameublemens du prodigue Conti, habite une cellule, conserve son habit religieux, et fait craindre aux habitans de Rome ce qu'ils abhorrent davantage, le gouvernement d'un saint. Rohan et Polignac, les deux plus beaux prélats de leur siècle, avaient paru au conclave sans prépondérance. Le premier, dépositaire du secret de la cour et de vingt mille écus, manœuvra si maladroitement, que l'élection se fit par les *zelanti*, sans le concours des cardinaux

« temps-là, n'oubliez pas ceux qui vivent dans le désert. » Autre au même, du 15 mai.

« Je vois que vous êtes fâché contre nous, et que vous ne voulez « plus rien dire; j'en suis très-fâchée, mais je sais que votre cœur « est trop bon pour garder rancune contre de pauvres gens qui « sont certainement bien de vos amis. Vous trouvez mauvais que « mon pauvre mari ait demandé conseil à son fils. Mais que voulez-« vous qu'il fasse? Voulez-vous qu'il mette le couteau sous la gorge « à son fils? » Autre, du 18 mai.

« Je vois bien que vous me faites un tacite reproche de ce que je « ne fis point de réponse à votre dernière lettre. Mais je crus que j'au-« rais pu passer pour importune, et craignis que vous n'eussiez fait « quelque imprécation contre moi, si je vous tourmentais avec « mes lettres, et vous faisais perdre le temps à répondre à mes sot-« tises, pendant que vous l'auriez mieux employé, et à vous « garantir des terribles chaleurs d'Aranjuez. Les nôtres ont été « grandes, mais aujourd'hui il a plu à verse par un orage qu'il a « fait avec du tonnerre, ce qui n'a pas été un grand ragoût pour « moi qui suis poltronne. » Autre, du 30 mai.

français. Mais Polignac réunissait tant de moyens de séduire que le nouveau pontife lui voua un vif attachement, et témoigna le désir de le voir chargé des affaires de France. M. le Duc y déféra d'autant plus volontiers que, par un retour assez ordinaire dans les caractères rampans, l'abbé de Tencin, devenu récemment archevêque d'Embrun, s'était conduit avec une telle insolence, que les officiers du saint-siège ne voulaient plus communiquer avec lui.

La véritable mission de Polignac, et celle qui souriait le plus à son imagination romanesque, c'était de reprendre hardiment à Rome ce complot qu'il avait furtivement effleuré dans les boudoirs de Sceaux, et de ranimer avec Alberoni cette cause perdue pour laquelle l'un avait vu les marais d'Anchin et l'autre les bords inhospitaliers de la Ligurie. Déjà ce dernier ne languissait plus dans l'humiliation où l'avait laissé le précédent conclave. Le saint pape Benoît XIII, dont la destinée fut toujours de se passionner pour les hommes qui lui ressemblaient le moins, l'écoutait avec confiance. Il gouvernait la petite cour du roi Jacques, et avait succédé à son ennemie la princesse des Ursins sur cette scène exiguë où les grands acteurs tombés venaient ainsi se repaître d'illusions. Les conférences s'ouvrent donc entre les deux cardinaux. Polignac développe le plan de

M. le Duc « pour que, un cas arrivant (la mort de « Louis XV), il puisse avoir de l'Espagne le prince « qu'il estimera être le plus convenable à la France; « chose qui ne saurait être empêchée quand les « deux cours seront bien unies (1). » Il présente pour résultat le plus noble changement dans tout le système politique; « car rien n'est odieux, dit-« il, comme de voir l'Angleterre faire et défaire « la paix de l'Europe au gré de ses caprices et de « son intérêt (2). » Mais pour frapper un tel coup, il faut la vigueur d'Alberoni, et il lui propose de travailler de concert avec le gouvernement français à opérer son retour à Madrid. Alberoni est touché de ces avances, mais il paraît mûri par le malheur. En approuvant les vues du prince de Condé, il désespère du concours des Castillans. « L'Espagne, » dit-il dans son style énergique, « est « un cadavre que j'avais animé, mais à mon dé-« part, il s'est recouché dans sa tombe (3). » M. le Duc voulut néanmoins s'attacher Alberoni comme une de ces têtes d'élite que la disgrace ne détruit jamais entièrement, et que la fortune tient en réserve pour d'autres tempêtes. Il fallait que la présence de ce fameux ministre fût contagieuse, si on en juge par l'enthousiasme dont elle remplit l'ame

(1) Mémoire des conférences avec Alberoni.

(2) *Idem.*

(3) Lettre du cardinal de Polignac, du 30 octobre 1724.

un peu légère du cardinal de Polignac. Quoi qu'il en soit, la France lui offrit une pension de douze mille livres qu'il refusa, et lui fit accepter un présent de trente mille. Notre entremise plus utile ménagea son raccommodement avec l'Espagne, à laquelle il vendit cher sa démission de l'évêché de Malaga; et de sa grandeur passée il lui resta des richesses, appareil doux, mais insuffisant pour les plaies de l'ambition.

Un événement que n'avaient pas prévu les deux négociateurs, apporta tout à coup la matière de combinaisons nouvelles. Après sept mois de règne, le jeune roi d'Espagne, atteint de la petite vérole, mourut sans postérité entre les bras de cinq médecins que la cour accusa de l'avoir tué par une saignée imprudente. Suivant le décret d'abdication, la couronne devait passer immédiatement sur la tête de l'infant Ferdinand, âgé de dix ans, et la régence appartenir à cinq ministres désignés. Cette disposition oligarchique plaisait autant aux Espagnols qu'elle présageait aux Français de suites fâcheuses. A la vérité, elle portait en elle-même un moyen réparateur; car n'ayant pu être acceptée par le prince mineur, toutes les règles du droit civil autorisaient Philippe à la révoquer. Les grands se trouvaient ainsi dans une situation critique, désirant une régence avec ardeur, et craignant d'offenser Philippe dont la

résolution n'était pas connue. Sur l'invitation que le président de Castille n'osa pas se dispenser de lui faire, l'ancien roi quitta Balsain avec sa femme et son confesseur, sans projet, sans désir, incertain s'il y rentrerait monarque ou sujet. Il est probable qu'une circonstance bien minutieuse décida la question. Philippe craignait extrêmement la maladie dont son fils était mort, et prescrivit une quarantaine rigoureuse à tous ceux qui avaient approché ce prince dans ses derniers jours. Par cette précaution, qui éloigna de sa personne les hommes puissans de la dernière cour, il échappa, sans le savoir, à des assauts que sa faiblesse n'aurait pas soutenus. On peut en juger par la tourmente qui l'attendait.

Le maréchal de Tessé, qui était accouru près de lui, fit parler la raison et l'intérêt des deux peuples. Mais, à son grand étonnement, l'affaire fut traitée comme elle aurait pu l'être dans la cour la plus barbare du dixième siècle. On prétendit que, le roi ayant renoncé au trône pour travailler à son salut, cette abdication tenait de la nature des vœux religieux, et qu'un traité fait avec Dieu ne dépendait plus des intérêts passagers de la terre. C'était l'opinion de Bermudez, qui, sans commander au nom du ciel, en disait assez pour effrayer la conscience du roi. Philippe, dans ses perplexités, fait consulter à la fois le conseil de

Castille et une junte de théologiens (1). Dans l'un, les courtisans timides et rusés observent et diffèrent de répondre; dans l'autre, les moines plus hardis prononcent que la couronne n'appartient point à Philippe, et qu'il peut tout au plus exercer la régence jusqu'à la majorité du roi Ferdinand. Alors le conseil de Castille invite faiblement Philippe à remonter sur le trône, et lui refuse la régence par un sophisme. Tessé, indigné de cette combinaison perfide, a recours au nonce Aldobrandin. Il lui remontre combien souffrira le saint-siège d'avoir en Espagne, au lieu d'un roi dévot, plusieurs grands entêtés des priviléges nationaux, et lui fait craindre que ce pays, livré à cinq régens et tombé dans l'anarchie, n'expose l'Italie sans contre-poids à l'ambition des Allemands. Le ministre de Rome, ému par ces intérêts profanes, attaque alors Philippe avec l'ascendant de son autorité sainte, et obtient que d'autres moines soient consultés. Etrange aveuglement de remettre toujours la destinée de l'État aux hommes que les devoirs mêmes de leur profession rendaient le plus incapables d'en juger sainement!

Pendant les cinq jours que durèrent ces trames pour et contre la royauté de Philippe, ce fut un pitoyable spectacle que celui de ce prince pusilla-

(1) C'est-à-dire de six moines : deux jésuites, deux franciscains, un dominicain et un père de la Merci.

nime, ballotté entre les scrupules des casuistes et les larmes de sa famille, fuyant comme un étranger dans les détours de son palais, refusant des gardes, et ne se considérant, disait-il lui-même, que comme *un roi ondoyé.* L'ambitieuse Élisabeth avait jeté le masque de la dévotion; la nourrice Laura Piscatori s'abandonnait à sa grossière audace; le jésuite, sans renoncer entièrement à la souplesse de son état (1), jouissait avec quelque orgueil du désintéressement qui lui faisait refuser de voir à ses genoux un pénitent couronné. Écoutons l'ambassadeur français, acteur aussi dans quelques scènes de ce drame unique : « Je ne veux pas me « damner, » me dit le roi, « et je m'en vais. Ils fe« ront de mon fils et de mon royaume ce qu'ils « voudront, mais je sauverai mon ame. » — « Au « nom de Dieu, » lui répondis-je, « n'y a-t-il que « le père Bermudez qui sache la théologie? Quoi! « sire, vos enfans, la reine que voilà, vos peuples « qui vous demandent, vous sacrifiez tout cela

(1) « Je voudrais que vous eussiez pu voir tous les tours d'oreilles « de satisfaction et de remerciemens que le père Bermudez a affecté « d'avoir suivant les différentes conjonctures. » (Lettre de Tessé, du 6 septembre.) Quand le roi eut repris le sceptre, la faveur du jésuite n'en fut point altérée. Tessé écrivait à M. le Duc, qui ne pouvait concevoir ce prodige : « Est-il possible que Votre Altesse « ne connaisse pas les confesseurs? Ils sont comme les chats qui « tomberaient du haut d'un clocher, et se retrouveraient sur leurs « pieds. » (Lettre du 25 décembre 1724.)

« pour une demi-douzaine de fripons qui vous « trompent! »—« Je n'en ferai ni plus ni moins, » répliqua le roi. « Toute la cour, les grands, per- « sonne ne veut de moi. Je veux me retirer. »— « Mais, sire, que voulez-vous que je mande en « France? » — « Vous pouvez mander ce que je « vous dis et ce que vous voyez. »— Et tout cela « avec une opiniâtreté, et, si j'ose le dire, avec « une raison de déraison dont un théatin se serait « impatienté. » De son côté, la reine pressa Philippe avec plus de violence. « Puisque les théolo- « giens sont partagés, » lui dit-elle, « adressez- « vous au pape, comme fit Charles II; car votre « père Bermudez est un fripon qui vous déshonore « par les scrupules qu'il vous met dans la tête, et « je le regarde si bien comme un Judas, que je « vous déclare que s'il m'apportait la communion, « je ne voudrais pas la recevoir de lui. Que par « complaisance pour un pareil fripon vous sacri- « fiiez vos enfans, votre fille qui est en France, et « vos peuples, je ne le souffrirai pas. » La reine rapporta elle-même ce discours au maréchal de Tessé, en ajoutant les paroles suivantes: « Si nous « allons à Saint-Ildephonse, je suis résolue d'em- « mener mes deux enfans. Le roi fera ce qu'il « voudra de son Infant don Ferdinand, que vrai- « semblablement il laissera aux Espagnols, qui « l'empoisonneront de mauvais conseils et le tue-

« ront comme l'autre, en lui laissant faire tout ce « qu'il a voulu. Quant aux miens, » ajouta-t-elle en s'attendrissant et les larmes aux yeux, « j'aime- « rais mieux leur tordre le cou que de leur donner « un confesseur espagnol; et, malgré le roi, je « leur en donnerai un français. » Au milieu de cette crise, tout prenait une voix contre Philippe, jusque dans les derniers rangs de sa maison. Valois, son valet-de-chambre, osait lui dire avec beaucoup de sens : « Vous croyez vous être con- « fessé au père Bermudez, et moi je vous dis que « quand vous vous confessez à lui, vous vous « confessez à soixante-dix jésuites qui sont au « collège impérial. » La nourrice gardait bien moins de réserve. « Laura, » écrit Tessé, « est un « brûlot dont la reine se sert. Elle a dit en face au « père Bermudez qu'il *était un fripon et un faux* « *dévot; que c'était lui qui mettait tous les scru-* « *pules dans l'esprit du roi; qu'elle croirait rendre* « *un grand service au roi et à la reine de le poi-* « *gnarder.* Elle a dit un quart-d'heure après au roi « les mêmes choses. A tout cela le roi sourit, et « n'en fait ni plus ni moins. Mais un tel grenadier « est nécessaire (1). » Les soins de l'ambassadeur

(1) Ce passage et les précédens sont fidèlement transcrits sur les originaux des lettres du maréchal de Tessé. Le maréchal de Villars en avait saisi à la lecture quelques phrases qui ont été défigurées dans ses *Mémoires*.

et du nonce terminèrent enfin cette pénible lutte. Quatre théologiens (1), diamétralement opposés à leurs confrères, décidèrent que Philippe devait reprendre le sceptre *sous peine de péché mortel.* Le conseil de Castille, qui prévit le dénouement, s'expliqua dans un second avis avec plus de chaleur et de précision. Le pieux solitaire de Balsain, plutôt vaincu que persuadé, signa, le 5 septembre à minuit, qu'il était de nouveau souverain des Espagnes.

Cet événement combla de joie le premier ministre, et jamais l'amitié de l'Espagne ne lui sembla mieux assurée. Mais avec Philippe et sa femme étaient remontés sur le trône les passions et les caprices. La lenteur des négociations de Cambrai les indignait : l'empereur y avait fait attendre plusieurs années les investitures promises à don Carlos. Le grand-duc était mort ; son fils, frappé d'une caducité précoce, également navré de voir des étrangers disposer de ses états, et le nom de Médecis s'éteindre en sa personne, avait passé des excès de la colère à une stupide apathie. Le roi d'Espagne voulait dès lors qu'une possession armée garantît à don Carlos l'héritage de l'imbécille Gaston, et il accusait M. le Duc de ne pas

(1) Le général des franciscains, le général de la Merci et les pères Pimental et Granados. Leur consultation est au quatrième volume des *Mémoires de Saint-Philippe.*

forcer l'empereur à y donner son consentement. Ce recours continuel à la violence est remarquable dans le caractère de Philippe V. Ce prince si timoré n'avait jamais mis la guerre au nombre de ses scrupules. Il aimait les armes, et, par une méprise assez commune, ses goûts s'étaient amalgamés avec sa conscience. Plein des souvenirs de son aïeul qu'il avait vu prodiguer le sang français sous tant de vains prétextes, il regardait comme une criante injustice que tout le royaume ne s'armât pas pour sa querelle. Il imputait cette sagesse tantôt à la perfidie du prince de Condé, et tantôt à la dégénération de nos mœurs (1). Tessé, qu'il chérissait, ne put le calmer; et dès ce moment, il prit la résolution extrême de traiter directement avec Charles VI, aimant mieux rechercher son ennemi que fatiguer de froids médiateurs. Il envoya secrètement à Vienne le Hollandais Riperda, dont une renommée éphémère a depuis ébruité

(1) Voici le discours singulier que tint, à ce sujet, le petit-fils de Louis XIV au maréchal de Tessé : « Monsieur, je sais que l'on « me reproche en France que des scrupules de conscience me re- « tiennent sur beaucoup de choses. Mais à mon tour je pourrais « reprocher à la France que cette noblesse et milice française qui, « du règne du roi mon grand-père, faisait la loi à l'Europe, paraît « depuis sa mort être soumise aux demoiselles de l'Opéra, à la vie « molle de la musique et de la bonne chère, et que l'on préfère en « France cette vie molle à l'honneur et à la dignité des armes et « du royaume. » (Lettre de Tessé au comte de Morville, du 20 novembre 1724.)

le nom. Cet étranger, ayant abjuré sa patrie et sa religion, s'était introduit à la cour par des projets de manufactures. Assemblage de ruse et de grossièreté, moitié fou et moitié aventurier, il ne pouvait trouver que sur le trône d'Espagne des protecteurs aussi bizarres que lui.

Le roi George, que les intérêts de son électorat attachaient à l'empereur, n'était pas plus disposé que la France à servir l'impatience belliqueuse du cabinet de Madrid. On peut même douter qu'il eût souffert dans M. le Duc des complaisances pour cette manie guerrière, tant la Grande-Bretagne travaillait alors à étendre sur elle et sur ses alliés un engourdissement pacifique. A l'administration vive, fière et hardie de milord Stanhope, un nouveau favori venait de substituer un système doux et ténébreux. Opposer à la fureur des partis et à l'orgueil des vertus publiques les jouissances de la cupidité, asseoir la prérogative royale sur ses largesses, assouplir les ressorts aigres et bruyans de la constitution, calmer enfin les discordes par la corruption, de même que les douleurs physiques sont amorties par la gangrène; telle fut l'œuvre profonde de Robert Walpole, tel fut l'artifice qui a jusqu'à ce jour maintenu la maison d'Hanovre sur un trône orageux. Mais son auteur ne pensa pas que cet assoupissement factice fût à l'épreuve d'une guerre extérieure, et le

besoin de la prévenir par des moyens semblables devint sa seule politique. Réservant l'Angleterre à son génie souple et facile, il abandonna le continent aux talens médiocres de son frère Horace Walpole. Celui-ci vint résider à Paris, comme dans la ville que la force des choses rendra toujours le centre des intérêts de l'Europe. Les deux frères couvrirent ainsi le monde de ces transactions vénales, qu'il faudrait pourtant bénir si, en épargnant quelque temps le sang des hommes, elles n'eussent trop dégradé le dernier siècle. Quoiqu'il ne subsiste aucune preuve matérielle des capitulations de madame de Prye avec les Walpole, les effets permettent peu d'en douter. Une main cachée asservit la France à toutes les volontés de l'Angleterre, malgré l'opinion et la résistance de nos ministres. Le comte de La Marck avait imaginé de fonder une grande alliance dans le nord et de la cimenter par le mariage de M. le Duc avec une fille du czar, sous l'expectative du trône de Pologne. Il entama, dans cette vue, une négociation avec le prince d'Olgoroucki. Le chancelier Ostermann la traita froidement, mais Pierre-le-Grand s'y montra plus favorable. Il exigea seulement, par haine ou par caprice, que le roi d'Angleterre ne fût point partie intégrante dans le traité, où la faculté d'adhérer lui serait néanmoins réservée. Cet incident, qui ne blessait que l'orgueil britan-

nique, fit perdre à M. le Duc le prix des soins tout paternels du comte de La Marck.

En acceptant le joug des Anglais, M. le Duc ne rendait pas sa position meilleure en Espagne, car ces dangereux amis ne se servaient de la faveur qu'ils y avaient achetée que pour s'élever sur nos ruines. Le comte de Morville, le maréchal de Tessé, ainsi que le cardinal de Polignac à Rome, ne cessaient d'en porter des plaintes amères (1). On avait eu la pudeur de ne pas mettre ces ministres dans la confidence des marchés de madame de Prye, tandis qu'au contraire, en Espagne, à l'exception du roi et de la reine, tout le gouvernement s'était vendu à la corruption des insulaires. C'est ici le lieu de placer une observation que j'ai souvent faite. On a pu voir quelquefois en France un chef très-élevé trafiquer de sa puissance d'un

(1) Tessé écrit à Morville, le 6 mars 1724 : « Stanhope fait une « dépense affreuse, verse l'argent à pleines mains aux ministres, à « leurs femmes, aux hôpitaux, aux mendians, aux confesseurs. » Morville lui répondit, le 21 du même mois : « Quel a été le fruit « de notre affection et de notre complaisance outrée pour les An- « glais? Les époques de nos nouvelles alliances avec l'Espagne ont « été employées par nous à y procurer des avantages aux Anglais « et à y établir, pour ainsi dire, leur prédomination plutôt qu'à y « acquérir quelque crédit. Ils savent profiter de l'état où nous les « avons mis, et ils s'y maintiennent par des moyens que nous ne « pouvons employer. Nous n'avons point de vaisseaux annuels qui, « nous rapportant un ou deux millions de piastres, puissent nous « fournir cent mille écus à répandre comme fait M. Stanhope. »

moment; mais le corps de l'administration reste toujours incorruptible, et ses membres, même les plus obscurs, y nourrissent une verve héréditaire de délicatesse et d'honneur qu'on peut sans doute trouver ailleurs, mais qui paraît naturellement attachée au caractère français. L'impudent orgueil de la favorite acheva de rompre l'intelligence des deux couronnes. A l'or de l'Angleterre et à la domination de la France elle voulut joindre les honneurs de l'Espagne. Son aveugle amant eut la faiblesse de demander la grandesse pour M. de Prye. « Si vous n'étiez pas habitant des Camal« dules, » écrivait-il au maréchal de Tessé, « je « vous dirais pourquoi (1). » L'ambassadeur prévit les dangers d'une proposition qu'il comparait à des charbons ardens. Avec quelque réserve qu'il la maniât, le roi et la reine la rejetèrent comme une ignominie, et furent justement indignés qu'on s'adressât à eux pour récompenser l'adultère et la bassesse. M. le Duc sentit dès lors que ce n'est point avec le secours de l'Espagne qu'il pourrait jamais fermer le trône à la maison d'Orléans, et il termina cette tentative qui, jusqu'à ce jour, avait

(1) Lettre du 16 juillet 1724. Voici le passage : « Madame de « Prye désire ardemment que son mari ait un rang qui contribue à « l'établissement de ses enfans, et moi je le désire fort aussi. Si « vous n'étiez pas habitant des Camaldules, je vous dirais pourquoi. « Elle avait songé d'abord au duché, elle souhaiterait à cette heure « une grandesse. »

été ignorée, et que j'ai dû d'abord exposer parce qu'elle fut la première pensée de son ministère. Avant de dire par quelle autre voie il entreprit de satisfaire la même passion, il convient de savoir comment sa main novice avait dirigé l'intérieur de l'État. Ce n'est point par sa durée qu'on doit mesurer cette époque. Jamais un si court intervalle ne vit se précipiter tans de lois, tant d'essais téméraires. Les esprits avides de s'instruire découvrent dans ces grandes expériences un aliment plus substantiel que dans le retour monotone des événemens politiques.

CHAPITRE XVI.

Lois sous le ministère de M. le Duc.—Sur les finances.—Sur la mendicité.—Code noir.—Religionnaires.

Le prince de Condé avait marqué le début de son ministère par la création de sept maréchaux de France (1), et par cinquante-huit promotions dans l'ordre du Saint-Esprit. Cette prodigalité de

(1) Le comte de Broglio, le duc de Roquelaure, le comte de Medavy, le comte Dubourg, le duc de La Feuillade et le duc de Grammont.

hautes faveurs, moins propre à augmenter le nombre des amis qu'à diminuer celui des courtisans qui espèrent, annonça plutôt de la précipitation dans le caractère que du discernement dans l'esprit. Tandis que le prince tâchait, par un faux calcul, de conquérir la cour, Paris-Duverney se flattait de gagner le peuple par une méprise bien plus sérieuse. Le passage des billets de banque et la tourmente perpétuelle des monnaies avaient porté le prix des denrées et de la main d'œuvre au-delà des proportions naturelles. Duverney entreprit de l'y ramener, et, ce qui est bien bizarre, voulut réparer le mal par les moyens qui l'avaient produit. Il diminue successivement de plus de moitié la valeur légale des monnaies (1), et réduit l'intérêt au denier trente (2). Cette incroyable audace étonne les esprits le plus familiarisés avec les secousses de la régence, et suspend toutes les transactions commerciales. Mais Duverney, accoutumé à opérer sur les valeurs mortes du *visa* ou à imposer dans les camps le joug de la nécessité, oublie qu'il est maintenant en quelque sorte aux prises avec une nature vivante et passionnée.

(1) Arrêts des 4 février, 27 mars, 22 septembre 1724 et 14 décembre 1725. Le louis descendit, par ces quatre échelons, de 27 livres à 14 livres; le marc d'or de 1087 livres 12 sous à 561 livres 5 sous; et le marc d'argent de 74 livres 4 sous à 38 livres 17 sous.

(2) Édit du 28 juin 1724.

Il ordonne aux habitudes de changer aussi vite que ses arrêts. La Bastille se remplit de ceux qui osent discuter ses principes; les troupes du roi font main-basse, dans la capitale, sur les ouvriers qui défendent leurs salaires. Une lettre du ministre donne pour exemple aux intendans des provinces ces emprisonnemens et ces meurtres. La France alors se couvre de confusion. On mure les boutiques de ceux qui n'abaissent pas leurs prix au niveau des lois monétaires. Dans quelques lieux la puissance publique soumit à un tarif l'universalité des objets de commerce (1). En 1793, lorsque la mort était plus prompte que la menace, la même entreprise s'est renouvelée sous le nom barbare de *maximum*. Mais elle parut insensée même dans ces temps prodigieux où les monstres n'étonnaient plus. Jugez du bouleversement qu'elle enfanta sous un gouvernement moins absolu. Cette lutte où Duverney apportait l'entêtement du savoir et le prince de Condé l'entêtement de l'ignorance, dura plus qu'on ne devait le craindre. Mais

(1) M. Souffrain, dans un ouvrage publié en 1806 et intitulé: *Essais, variétés historiques sur la ville de Libourne*, 3 vol. in-8, nous a conservé le tarif général qui fut fait pour cette ville en 1724 par le concours de l'intendant, du parlement et des magistrats municipaux. Ces actes extravagans étaient autorisés par la lettre du contrôleur-général, du 30 juillet. « Voyez par vous-même les prix « auxquels on peut contraindre les marchands de baisser leurs « marchandises, et punir ceux qui n'y auraient pas obéi. »

enfin chaque rigueur accroissant la défiance, et l'opposition devenant partout d'airain, il fallut remonter l'échelle plus promptement qu'on ne l'avait descendue, et restituer aux monnaies toute leur valeur (1). L'imprudent ministre apprit, à sa honte, que vouloir faire par la violence ce que le temps seul a le droit d'opérer, c'est rendre impossible ce qui eût été inévitable. L'État perdit, par ces mutations d'espèces, trente-quatre millions huit cent vingt-huit mille huit cent dix-huit livres sur les sommes que les receveurs eurent réellement ou feignirent d'avoir dans leurs caisses. Cette déroute si méritée flétrit dès le premier pas tous les talens de Duverney, et suscita contre l'administration de M. le Duc une alliance de haine et de mépris qui la poursuivit jusqu'à sa ruine.

Les erreurs en finance sont ordinairement des fléaux passagers, parce que la promptitude de leurs effets en provoque bientôt la réforme. Mais il est des lois dont les conséquences plus dangereuses minent lentement les bases de l'ordre public. Moins leur action est apparente, plus la sagesse a dû en méditer les principes. Il faut se défier de ce débordement de lois importantes qui sembla inonder les premiers mois du ministère de M. le Duc, car l'intempérance des réglemens

(1) Arrêts du 27 mai et 15 juin 1726. Un édit du mois de janvier précédent avait ordonné une refonte générale.

nouveaux est presque toujours dans le gouvernement un symptôme de faiblesse ou d'anarchie. Duverney essaya ses talens législatifs par la suppression des mendians, dont les fautes de Louis XIV et les désordres de la régence avaient fort agrandi la race. Mais la mendicité, qui a remplacé, dans les misères humaines, l'esclavage des anciens, est une plaie de difficile guérison. On reconnaîtrait dans la déclaration dressée par Duverney (1) une trace confuse des institutions hollandaises, si l'on n'y était pas frappé davantage du caractère de brusquerie et d'imprévoyance qui marquait tous les travaux de cette époque. Il avait imaginé d'ajouter à chacun des hôpitaux du royaume un asile volontaire pour les indigens, une prison pour les mendians, et des ateliers pour les uns et pour les autres. Mais les fonds nécessaires à de telles dépenses, ou manquèrent tout-à-fait, ou furent insuffisans. L'opinion publique opposa d'ailleurs à ses plans une âpre résistance. Elle avait jugé le gouvernement de M. le Duc plus propre à faire des pauvres que digne de les secourir, et elle repoussa sa loi, de même qu'une ame fière refuse des bienfaits dont elle méprise l'auteur. Tous les administrateurs des hôpitaux s'accordèrent à

(1) Déclaration concernant les mendians et vagabonds, donnée à Chantilly, le 18 juillet 1724.

laisser dépérir les métiers et à favoriser l'évasion des captifs. Les troupes de ligne et les maréchaussées se firent un point d'honneur de n'arrêter aucun mendiant. On envoya enrôler des archers dans les montagnes de l'Helvétie, mais il fallut bien se garder d'employer ces malheureux à la portée des garnisons suisses, car ils n'obtenaient point de quartier sous le sabre de leurs compatriotes. Des rigueurs outrées purent contribuer à cette antipathie générale. Dans le dessein de reconnaître les mendians, on résolut de leur imprimer un signe indélébile. Quelques-uns furent livrés à des chimistes qui les soumirent à l'essai de divers caustiques, et enfin une lettre officielle (1) annonça l'inutilité de ces hideuses expériences, et ordonna de marquer le bras des mendians avec le feu, comme on en use dans les troupeaux d'une autre espèce. On pouvait craindre que l'enceinte des hospices ne suffît pas à la foule des détenus; mais le contrôleur-général Dodun leva ainsi l'obstacle : « Devant être couchés sur « la paille et nourris au pain et à l'eau, ils tien- « dront moins de place (2). » Ces paroles exécrables furent tracées à Chantilly au milieu des fêtes où M. le Duc ruinait l'État et corrompait son

(1) Circulaire du 25 mars 1725.

(2) Instruction aux intendans, du 7 juillet 1724.

jeune roi par la contagion des plaisirs et d'une prodigalité inouie (1).

Le garde-des-sceaux d'Armenonville fit dans ce temps-là le seul acte qui ait laissé vestige de son ministère. Il rédigea une déclaration sur le vol (2), qui parut échappée des codes sanguinaires de Charles-Quint. Il est vrai que plus le luxe et le commerce multiplient les propriétés mobiliaires et les signes des richesses, moins l'irritation des désirs et les facilités du larcin sont contenues par les peines modérées qui suffisent aux peuples grossiers et cultivateurs. La régence avait vu souiller par bien des crimes l'éclat

(1) Ce fut dans le cours de ces fêtes, qu'un cerf aux abois tua le duc de Melun. Mademoiselle de Clermont, une des sœurs du duc de Bourbon, le regretta toute sa vie, et dans un veuvage mélancolique, resta fidèle à sa mémoire, car on croit qu'elle s'était attaché ce jeune courtisan par une sorte de mariage clandestin, tel que le comportait l'extrême débordement de cette cour. Il semblait que les fêtes de Chantilly fussent destinées à ces accidens barbares. En 1718, un tigre, sorti de la ménagerie, vint sur une pelouse où toutes les femmes de la cour figuraient un ballet en costumes champêtres. Les unes s'enfuirent en poussant des cris, et les autres tombèrent évanouies. Mais l'animal féroce se laissa paisiblement reconduire dans sa loge. Ce voyage de Chantilly de 1718 fut encore célèbre à la cour par la nouveauté d'une étiquette gracieuse qui s'y établit entre le marquis de Lassay, amant titulaire de madame la duchesse de Bourbon, qui donnait la fête, et le comte de Riom, amant aussi avoué de la duchesse de Berri, qui la recevait.

(2) 4 mars 1724.

momentané de son papier-monnaie. Mais l'indigne lieutenant de d'Aguesseau passa les bornes de la justice dans cette loi fameuse qui prononça indistinctement la peine de mort contre tout vol domestique, sans considération de la valeur de l'objet dérobé, ni de tout autre circonstance atténuante. Si la générosité du caractère français eût été douteuse, cette épreuve l'eût mise hors du soupçon. La classe opulente refusa les victimes qu'on offrait d'immoler à sa sécurité. Dans le châtiment d'un crime aussi bas que le vol, l'opinion publique divisa l'infamie entre le coupable qui la subissait et le maître avare qui le provoquait. On craignit autant d'implorer la loi que de la transgresser. Il résulta de cette lutte étrange que la disproportion de la peine protégea le criminel, et que nulle part plus qu'en France le vol domestique ne fut commun et impuni.

Cependant le garde-des-sceaux, honteux de cette loi, qui souillait son nom d'une vile célébrité, et plus honteux encore du besoin de la révoquer, autorisa secrètement les cours souveraines à la modifier dans l'application. Mais les magistrats préférèrent, comme on devait s'y attendre, la rigueur de la règle au cri de l'équité, et ne déférèrent point à cette invitation clandestine où le remords n'osait se revêtir de formes législatives. La lettre singulière de M. d'Armenonville nous a

été conservée dans le recueil des ordonnances d'Alsace, et l'on se souvient peut-être du courroux qu'elle excita, vers la fin du dernier siècle, au sein du parlement de Paris, lorsqu'un de ses membres eut la générosité d'en rappeler l'existence dans un papier public. Je ne vis pas sans douleur un tribunal révéré défendre, comme son patrimoine, une loi sanguinaire, dont l'exécution aurait dû lui paraître un odieux fardeau. Je ne saurais concevoir cet attachement opiniâtre pour des coutumes inhumaines, et il n'a fallu rien moins que les témoignages réitérés de l'histoire pour me convaincre, en quelque sorte malgré moi, de l'instinct de cruauté qui était particulier à la magistrature française (1). Quoi qu'il en soit, un regard de pitié que le garde-des-sceaux laissa tomber peu de mois après sur le sort des prisonniers, fut peut-être une expiation de sa fatale imprudence. La déclaration du 11 juin 1724 abolit

(1) Choisissons entre les parlemens celui de Paris, qui passait pour en être le moins dur, et prenons au hasard dans ses annales quelques traits séparés par de grands intervalles. N'est-ce pas lui qui s'obstina, pendant tout le règne de Charles V, malgré un ordre du roi et une bulle du pape, à refuser le secours d'un confesseur aux condamnés à mort? C'est-à-dire qu'il pratiqua, de sang-froid, au nom de la justice, ce qui serait regardé à bon droit comme le comble de la rage dans un ennemi, et que des juges chrétiens affectèrent d'être assez méchans pour partager avec les démons l'approvisionnement des enfers et le monopole des supplices

l'usage d'affermer les prisons comme un droit domanial, et purgea la France de ce reste d'une incroyable barbarie, sur qui le siècle de Louis XIV avait passé avec distraction.

J'hésite à qualifier de loi l'édit qui régla le sort des nègres dans les colonies (1), et je désirerais qu'un malheur sans bornes n'eût pas la sanction d'un nom révéré. En vain le rédacteur du code Noir s'efforça de mêler quelque ombre de justice à des cruautés nécessaires. Tout ce que l'édit statuait de rigoureux fut excédé; tout ce qu'il promettait de favorable fut éludé; car l'esclave, assimilé par le droit civil aux meubles et aux troupeaux de ses maîtres, n'a pas même en lui la capacité d'être protégé. C'est de nos mœurs, et non pas de nos lois, que sa destinée peut dépendre. La compagnie des Indes, échappée du naufrage, commençait à familiariser les Français avec des patries lointaines. Leur caractère se modifiait sous d'autres cieux par des goûts et des préjugés

éternels. Lorsqu'en 1788 Louis XVI eut la sainte inspiration de prescrire un délai entre l'arrêt et l'exécution des peines capitales, ce même parlement eut le front d'y résister, et, ce qui est bien plus révoltant, il s'enveloppa d'hypocrites sophismes pour combattre une disposition juste, nécessaire, et qui, adoptée plus tôt, aurait probablement épargné le meurtre de Calas et de tant d'autres innocens. En vérité, ne croit-on pas entendre les cris d'une hyène qui a peur de se voir enlever sa proie?

(1) Code Noir, ou Edit de mars 1724.

nouveaux. Je montrerai dans la suite la vive réaction que le naturel des Créoles et l'opulence coloniale exercèrent sur la métropole. Mais je puis remarquer dès à présent que le trait caractéristique des planteurs français fut une extrême impatience de jouir, et que cette passion toute puérile leur faisant porter au-delà des bornes de la prudence le nombre et le travail des esclaves, prépara autour d'eux la matière d'un déplorable incendie. Si quelque prévoyance eût guidé les auteurs du code, leur premier soin n'eût-il pas été de maintenir une certaine proportion entre la population blanche et cette race brutale d'Africains invités par la nature à la mollesse, et condamnés par la force à des fatigues sans récompense. Ils travaillèrent au contraire à diminuer le nombre des Européens, en introduisant dans les colonies l'intolérance religieuse la plus absolue. La routine eut plus de part que la piété à cette faute dangereuse, et ferma les yeux d'un conseil inattentif sur l'exemple de l'Angleterre qui s'était heureusement servie de ses possessions américaines pour faire écouler de son sein les sectes les plus acariâtres. Mais la France était si loin d'une telle sagesse qu'elle irritait alors sans nécessité ses propres dissidens.

Je veux parler de la déclaration rendue contre les calvinistes, le 14 mai 1724. Cette loi de désas-

très a occupé deux règnes; elle a fait pendant soixante ans la destinée de la douzième partie des Français. Ses effets furent si étranges que l'ingénieux Rulhières, désespérant de les expliquer, les appela un jeu de la fortune. Des magistrats, des ministres, Gilbert de Voisins, Malesherbes, Turgot, Breteuil, Loménie, la combattirent par des écrits vigoureux. Mais un nuage leur en cacha toujours l'origine secrète. J'ai heureusement retrouvé cette tradition, qui ne put arriver jusqu'au conseil de Louis XVI. Je ferai connaître et l'auteur de cette loi fatale, et les particularités de sa formation. Mais je dois dire auparavant quelle était, depuis la mort de Louis XIV, la situation des protestans; car la légèreté avec laquelle on a coutume de juger la régence n'a pas même effleuré cette partie des ses annales.

Un code rigoureux, grossi pendant quarante-neuf ans contre les réformés (1), était pour le nouveau règne un dépôt difficile. La mort du persécuteur fascina les opprimés par de douces espérances. Les vallées des Alpes rendirent quelques fugitifs. Le Dauphiné, le Languedoc, la Guienne et le Poitou virent reparaître cette foule

(1) Louis XIV avait déjà rendu cinquante et une lois contre les protestans, avant la révocation de l'édit de Nantes. Elles sont toutes postérieures à la mort de Mazarin, et commencent avec les amours adultères du monarque.

de dissidens que la tyrannie avait contraints à la dissimulation. Le précepte de l'Evangile qui ordonne aux chrétiens de prier ensemble fut leur premier devoir. Des grottes, des déserts servirent à ces réunions. Pour que rien ne s'y passât de suspect, ils en prévinrent les magistrats et s'y rendirent de jour avec les femmes, les vieillards et les enfans. Les récits qu'ils en adressèrent eux-mêmes au Régent respirent l'innocence et la simplicité. La secte qui, en 1637, avait compté huit cent six églises, errante alors, sans temples et sans prêtres, ne subsistait que par sa foi, ses mœurs et ses martyrs, appuis religieux plus solides que les décrets de la politique ou la discipline des synodes. Le duc d'Orléans fut peut-être aussi flatté qu'embarrassé de la confiance des Protestans. Rien dans ses principes ne s'opposait à la tolérance du culte évangélique; rien dans son cœur ne justifiait les atrocités du dernier règne. Mais il n'avait assuré sa propre puissance que par le secours d'un parti de dévôts, et il avait institué pour eux *le conseil de conscience*, bizarre association de mots et de choses disparates qui ne pouvait exister qu'en envahissant ce qui n'est du ressort d'aucune loi. Des hommes prudens lui persuadèrent d'ailleurs qu'une trop prompte tolérance fournirait des armes aux restes factieux de la vieille cour, à ces nombreux ennemis qui

fectaient tant de zèle pour la mémoire du roi et pour les progrès de la foi catholique. Ainsi partagé entre ses affections et sa sûreté, le Régent déclara qu'il maintiendrait les édits contre les religionnaires, mais qu'il espérait trouver dans leur bonne conduite l'occasion d'user des ménagemens conformes à sa clémence (1). Apprenons quel fut le sort de la secte sous une répression si équivoque.

Les provinces obéissaient à des commandans choisis par Louis XIV et animés encore de l'esprit de Louvois. Leur pouvoir était sans bornes contre l'hérésie, et la différence de leur caractère décidait seule de la variété de leurs mesures. En Dauphiné, les premiers psaumes du désert éveillèrent l'attention du comte de Medavy, et suivant le système des dragonades, il jeta des soldats dans les lieux suspects. Mais le peuple de ces contrées, naturellement modéré, fin, et plus intéressé que religieux, entra en accommodement. Les communes obtinrent la retraite des garnisons par la promesse de l'entière abolition du culte (2). Ce que l'habileté dauphinoise avait fait sur la rive gauche du Rhône, la terreur le produisit en Lan-

(1) C'est le sens des lettres qu'il écrivit au duc de Roquelaure et à d'autres commandans de provinces, et qu'il chargea ceux-ci de faire entendre aux calvinistes.

(2) Registres du conseil de la guerre, 1er juin 1717.

guedoc. Le duc de Roquelaure poussa ses troupes avec vivacité, et sa vigilance fut accompagnée d'horribles menaces. Dans ce pays des imaginations mobiles, autant l'expansion des réformés avait été naïve et prompte, autant leur abattement fut extrême. Vingt-trois jours après la mort du roi, tout était retombé sous le joug paisible des orthodoxes (1). Le Régent put même licencier vingt-cinq mille hommes de milices bourgeoises qui étaient sur pied depuis la révolte des camisards, et prolongeaient dans la province une ombre de guerre civile. Berwick contenait la Guienne par un régime encore plus dur. Ce maréchal, qui portait dans ses veines le fanatisme des Stuarts, osa proposer le massacre des tranquilles assemblées du désert (2). Le Régent crut épargner ces malheureux en les remettant à la justice du parlement de Bordeaux. Mais cette compagnie, où la jeunesse de Montesquieu était encore sans crédit, obéit cruellement aux inspi-

(1) Lettre du duc de Roquelaure au Régent, du 23 septembre 1715.

(2) « M. le maréchal de Berwick donne avis que les nouveaux « convertis continuent de faire des assemblées près de Nérac et de « Clérac, et que les bourgeois de ces villes y ont part. Il fait « connaître les conséquences de faire des exemples sévères à ce « sujet pour arrêter le mal pendant qu'il en est encore temps, et « il serait d'avis d'envoyer ordre à toutes les troupes de charger « les assemblées qui se feront dans le voisinage de leurs quartiers.

rations de Berwick. Il fallut que la main du Régent se hâtât d'arracher à la chaîne des forçats une foule de citoyens utiles qu'on y avait traînés contre son intention. Le comte de Chamilly surpassait, dans la Saintonge et l'Angoumois, les rigueurs du bâtard écossais. Bien ou mal informé du nom des habitans qui fréquentaient le prêche, il alla brûler leurs maisons : « Ce qui a été exécuté, » écrit-il au conseil de la guerre, « sans désordre, sans « opposition, et tout s'est passé, de la part des trou- « pes, avec toute la conduite et toute la bonne dis- « cipline possible (1). » La cour, ne prévoyant pas où s'arrêterait un zèle si froidement atroce, prit le parti d'abandonner à Chamilly le sort des ministres et de lui interdire toute poursuite contre les autres dissidens. Depuis lors il n'annonça aucune capture, sans gémir sur celles que lui faisait manquer une restriction trop humaine. Ce cruel incendiaire était neveu du maréchal de Chamilly, pour qui l'amour soupira dans un cloître les fameuses Lettres Portugaises. Aucun mouvement

« Son Altesse Royale, à qui il en a été rendu compte, a approuvé « que l'on fasse le désarmement. Elle a dit que les prédicans doi- « vent être punis de mort, et qu'au surplus elle fait savoir ses in- « tentions au parlement de Bordeaux, mais qu'elle n'approuve pas « que l'on fasse charger ces assemblées par des troupes armées, « voulant éviter l'effusion du sang. » (Registre du conseil de la guerre. Séance du 23 février 1717.)

(1) Registres du conseil de la guerre, 17 août 1717.

religionnaire ne se manifesta dans les provinces du nord. Je remarque seulement que quelques opinions des piétistes allemands s'introduisirent alors parmi les luthériens des villes du Montbéliard, réunies à la France par un traité qui autorisait la liberté de conscience. Le parlement se disposait, faute de mieux, à persécuter ces novateurs mystiques. Mais le duc d'Orléans, se moquant de son zèle inconsidéré, lui épargna le ridicule de défendre l'hérésie contre l'hérésie. Lorsque les projets d'Alberoni allumèrent la guerre d'Espagne, il était à craindre que les calvinistes du Midi, trompés dans leurs espérances, n'écoutassent des séductions étrangères. Mais leur fidélité demeura inébranlable, et ils y furent maintenus par l'exhortation que leur adressa Jacques Basnage, l'homme le plus considéré de l'Europe protestante. L'abbé Dubois, lors de sa première mission en Hollande, avait connu ce savant réfugié, et l'avait rattaché aux intérêts de la France par la restitution de ses biens. Ce noble échange de justice et de générosité fit autant d'honneur au caractère de Basnage qu'à la prévoyance de Dubois.

Cependant quelques hommes d'état déploraient les suites de la révocation de l'édit de Nantes. Ils savaient que l'amour de la patrie vivait encore dans l'ame incertaine des réfugiés, et que le moment de la régence, long-temps attendu, était dé

cisif pour leur retour ou pour leur perte. Ils proposèrent au duc d'Orléans des idées qui, sans heurter de front les ordonnances du feu roi, devaient rendre à l'État une foule de manufacturiers et de sujets précieux. Il s'agissait surtout de la fondation d'une colonie dans la ville de Douai. Mais le conseil de conscience combattit avec aigreur ces ménagemens politiques, et le projet y fut deux fois repoussé en 1717 par les jansénistes, et en 1722 par leurs adversaires. Le gouvernement de la religion se partageait entre le conseil de conscience et celui de l'intérieur; le premier soufflant sans relâche le feu de la persécution que le second tâchait de calmer sans l'éteindre. Les registres de celui-ci offrent un tableau fidèle de la situation des religionnaires, qu'on appelait tour à tour *protestans*, ou *nouveaux convertis*, ou *mal convertis*, suivant la nature des coups qu'on voulait leur porter. De longs abus de pouvoir avaient troublé le cours des lois, et les curés s'étaient arrogé une police redoutable (1). On les voyait porter la désolation dans les familles, et chasser

(1) Mignot, curé de Saint-Etienne-Val-Francesquo, diocèse de Mendes, fit, de sa seule autorité, battre de verges par des soldats une fille trop zélée calviniste. Elle mourut de ce supplice au bout de quinze jours. La dénonciation de cet attentat, faite au Régent, raconte que le curé avait lui-même guidé les soldats dans la campagne, et leur avait fait couper les baguettes sous lesquelles périt cette malheureuse.

comme des concubinaires ceux qui s'étaient mariés devant les ministres. Le conseil arrêta cette fureur anti-sociale (1). La mort d'un protestant était aussi, dans plusieurs lieux, le signal d'excès déplorables. La populace demandait en hurlant le cadavre de l'hérétique. Les juges le livraient au bourreau, et quelques magistrats eurent l'indignité de solliciter pour eux-mêmes la confiscation de ses biens (2). Le conseil s'efforça de mettre un frein à ces dégoûtantes horreurs (3). Mais ses principes n'allaient pas plus avant. La liberté de conscience lui semblait une révolte (4), et, sous les moindres prétextes, il faisait enlever les enfans

(1) Registres du conseil du dedans, 2 décembre 1715.

(2) Registres du conseil du dedans, 8 juillet 1716.

(3) « Il faut ignorer la manière dont meurent ceux qui sont su- « jets aux ordonnances, pour ne pas être obligé de faire le procès « à leurs cadavres; le spectacle de les voir traîner sur la claie fai- « sant un très-méchant effet... Vous verrez la nécessité de contenir « ces séditieux, et combien il importe que de pareilles gens ne se « déclarent pas dénonciateurs dans ces occasions où la justice or- « dinaire ne doit procéder qu'après avoir reçu des intendans les « instructions conformes aux intentions de la cour. » (Lettres du conseil du dedans, extraites des registres.)

(4) En voici un exemple transcrit mot à mot des registres, séance du 4 janvier 1716. « Les religionnaires du Mont-de-Marsan, « en Guienne, demandent la permission de vivre en liberté de « conscience. *Néant.* » J'observe que plus de la moitié de ces registres est remplie de ces tristes détails, tant il est vrai qu'un gouvernement se prépare d'interminables embarras, quand il fait la faute de devenir persécuteur.

des nouveaux convertis. Ce genre de violence, regardé comme le véritable dissolvant de l'hérésie, s'exerçait avec l'indifférence de l'habitude. L'invention en était due à madame de Maintenon, qui, ennemie des rigueurs sanguinaires, conseilla toujours celle-ci. Cette femme, qui n'eut point d'enfans, et vécut loin des caresses de sa mère, n'avait rien dans son cœur qui l'avertît de la cruauté de ce système.

Dans les matières qui dépendaient de lui-même, le Régent montrait une raison moins timide. Il voulut qu'on assignât aux soldats calvinistes des régimens étrangers qui servaient en France, des lieux pour l'exercice de leur culte (1). Il donna aussi des cimetières aux sujets des puissances protestantes qui mouraient dans le royaume (2). Jusqu'alors leurs familles les faisaient transporter hors des frontières après que les officiers des douanes avaient apposé sur leur cercueil un

(1) Registres du conseil de la guerre, 31 août 1716.

(2) Arrêt du conseil du 20 juillet 1720. Cet arrêt, resté presque inconnu, défendait à tous les Français, sous peine de désobéissance, d'assister aux convois des protestans étrangers. Ce ne fut que trois années après, au mois d'avril 1723, que la ville de Paris donna enfin un cimetière dans le voisinage du boulevard Saint-Martin. (Archives de l'Hôtel-de-Ville.) La loi fut encore plus mal exécutée dans les provinces, puisqu'en 1740 l'anglais Young, ayant perdu sa fille à Montpellier, fut réduit à l'ensevelir lui-même dans une fosse creusée de ses mains. Le courroux du père et du poète a éternisé cet attentat dans des vers admirables de sa *troisième nuit.*

plomb qui le garantissait de plus amples outrages de la curiosité fiscale. Mais les restes des religionnaires français continuèrent à être le jouet de la barbarie la plus révoltante et la plus contraire à tout ordre public. Leurs parens les enterraient furtivement. Des chantiers ouverts étaient à Paris le théâtre ordinaire de cette piété clandestine. On sait que les enfans de Duquesne s'enfuirent avec les ossemens de ce grand homme. En 1730, le corps de la célèbre Adrienne Lecouvreur fut porté par un fiacre dans la rue de Bourgogne et enfoui sous une borne à la faveur des ténèbres. Peut-être le maréchal de Saxe ressentait-il encore cette injure lorsqu'il ordonna lui-même que les restes glorieux du vainqueur de Fontenoy fussent consumés dans la chaux. Ce fut seulement en 1736 que, sans parler des protestans, une loi très-ambiguë chargea les officiers de police de la sépulture de ceux que l'église romaine rejetait de la communion de ses morts (1). S'il s'agissait de juger sur les détails précédens la part qu'eut la régence dans la destinée des religionnaires, on dirait que, manquant de fixité dans ses principes et d'accord entre ses agens, elle fit un peu de bien, un peu plus de mal, et ne répara aucun des maux passés. Le seul vrai soulagement que reçut la secte lui vint d'une étrange source. La peste du Midi,

(1) Déclaration du 9 avril 1736.

en occupant les oppresseurs de leur propre sûreté, laissa respirer les victimes. Le fléau qui ne suspendit point les combats de la bulle, protégea le calvinisme en vertu de la loi des haines religieuses qui proportionne l'antipathie des sectes à leur rapprochement. Quoi qu'il en soit, une résignation silencieuse enveloppa les églises réformées durant les dernières années de la régence; et Dubois, qui régnait sans partage, se garda bien d'irriter leurs tranquilles douleurs.

Par quel caprice un nouvel édit d'intolérance fut-il ajouté à ce triomphe de l'intolérance? Comment parut-il sortir d'une cour sans pudeur et de cette famille des Condés, chez qui le libertinage de la pensée se transmettait comme un tic héréditaire, et précisément à la même époque où le dévot Charles VI fondait dans Prague, avec de grands privilèges, une colonie de protestans? Lavergne de Tresson, issu d'aïeux calvinistes et aumônier du Régent, était devenu, par la faveur de ce prince, évêque de Nantes et secrétaire du conseil de conscience (1). La familiarité des roués et soixante-seize bénéfices accumulés, dit-on, sur sa tête, n'annonçaient pas un prélat bien austère. Dès qu'il se vit membre d'un conseil, la vanité de faire, l'ambition de parvenir, et l'exemple de Bissy,

(1) Il fut ensuite archevêque de Rouen et directeur des économats.

qui avait conquis la pourpre par la guerre du jansénisme, le décidèrent à tenter la fortune dans la persécution des protestans; et il s'y porta sans ordre, sans piété, sans passion, avec le calme d'un entrepreneur qui reprend les travaux d'une mine délaissée. Mais il lui fut plus facile de compiler quelques lois anciennes que de les faire consacrer de nouveau par l'autorité. Dubois repoussa son plan avec ce brusque mépris dont il payait tous les novateurs. Après la mort de ce ministre, Tressan sollicita sans fruit le duc d'Orléans. La paresse et la bonté de ce prince répugnèrent également au rôle de persécuteur que lui proposait son aumônier, c'est-à-dire l'homme qu'il avait coutume de regarder comme le plus inutile de ses serviteurs. Mais quand, sous le gouvernement de M. le Duc, la puissance législative fut mise au pillage, l'obstiné prélat fit adopter ce rebut de la régence, sans mémoire, sans examen, comme un hommage au feu roi, et une simple formule d'exécution (1). La foudre étant ainsi allumée, il engagea M. de Bâville à en diriger les coups. Le vieillard expirait; mais sa force sembla renaître pour une tâche si conforme aux passions de sa

(1) Les ministres de Louis XVI retrouvèrent la minute de la déclaration de 1724 sans rapport préliminaire, et portant seulement en marge les dates d'anciens édits. Ils témoignèrent leur étonnement de cette forme insolite.

vie. L'instruction secrète qu'il dressa pour les intendans est un chef-d'œuvre de ruse et d'oppression. La mort surprit M. de Bâville achevant cet ouvrage, et savourant l'odeur de proie qui charmait ses derniers jours.

L'étonnement que causa la déclaration de 1724 est attesté par tous les contemporains. Le clergé, les intendans, les tribunaux, ne l'avaient ni demandée, ni prévue. Elle consommait pour la France la perte des exilés; elle ravivait des lois éparses dont un nouveau règne, des mœurs plus douces et des lumières plus générales hâtaient la vétusté. Elle admettait la fiction imaginée par le jésuite Tellier, six mois avant la mort du roi, qu'il n'y avait plus de calvinistes en France, et néanmoins, ne les reconnaissant point pour catholiques, elle les foulait dans un cercle sans issue. Le rédacteur trahissait son inexpérience par l'alliage de dispositions incompatibles, car il ne s'était pas aperçu que Louis XIV, ballotté par les factions de l'église, avait embrassé tour à tour des systèmes opposés dans la poursuite de l'hérésie. Deux nouveautés de ce code peindront le génie de son auteur. La première surpasse la fureur des anciens édits qui exigeaient pour le supplice des relaps qu'ils eussent confirmé leur apostasie devant un officier de justice. Tressan, mécontent d'une forme qui rendait les coupables bien rares, y

substitue la simple déposition des curés et des vicaires, et charge les ministres des autels d'une fonction si mal assortie à la sainteté de leur caractère. La seconde invention de l'évêque de Nantes, moins cruelle dans ses conséquences, est empruntée aux pays souillés de la plus basse superstition. Elle autorise les prêtres catholiques à visiter sans témoin les nouveaux convertis. Or, soit que des pasteurs célibataires aient porté dans ces entrevues des mœurs trop hardies, soit plutôt que des femmes calvinistes aient profité de l'imprudence de la loi pour accuser des convertisseurs imposteurs, ce privilége tomba sous le poids du scandale (1). Au reste, toutes les anciennes proscriptions étaient soigneusement renouvelées : exclusion des emplois et des professions libérales; enlèvement des enfans; mariages flétris; naissances illégitimes; successions envahies; la mort, les galères, les confiscations frappent comme des crimes, la piété, la fuite, l'hospitalité, les actions les plus louables, les droits les plus saints. Si le gouvernement avait eu, pour son malheur, le

(1) Dans un mémoire adressé, le 31 janvier 1730, au cardinal de Fleury, par M. de Tressan, ce dernier convient que cette disposition a donné lieu à des scandales, et qu'il faut y renoncer. Mais il dit que ce n'est point lui qui l'a insérée dans la loi, et qu'il ne conçoit ni comment ni par qui elle y a été glissée. Cet aveu fait juger du désordre avec lequel la législation s'exerçait sous le ministère de M. Le Duc.

pouvoir de réaliser complètement ce sinistre décret, il aurait vu deux millions de citoyens, privés à la fois de culte, de morale, de famille et de patrimoine, devenir par degrés une nation étrangère dans l'État, une sorte de tribu barbare, rejetée bien au-dessous des juifs, et telle que ces vagabonds désignés de nos jours par la dénomination énigmatique de bohémiens.

Les premiers effets de cette loi intempestive révélèrent la plupart de ses vices. Il fallut d'abord l'entamer par les exceptions que réclamèrent, en vertu des traités, les luthériens de l'Alsace, les Hollandais à Paris et les Suisses à Lyon (1). Le clergé, qui n'eût osé la demander, la reçut avec transport, et voyant dans cette faveur d'un règne naissant le gage d'une longue intolérance, il en outra les maximes. Mais ce qui n'était parmi les chefs qu'esprit de corps, devint fanatisme dans les rangs inférieurs de l'église. La correspondance des

(1) Néanmoins, en 1734, Bignon, intendant de la Rochelle, voulut obliger les Anglais et les Hollandais domiciliés en France à faire baptiser leurs enfans dans l'église paroissiale, au lieu de la coutume où ils étaient de les envoyer recevoir le baptême en Angleterre et en Hollande. Il alléguait pour motif que *le salut des ames avait toujours été le devoir le plus cher au roi de France*. Il fallut lui remontrer que les stipulations de la paix d'Utrecht, et la réciprocité garantie aux Français chez l'étranger, condamnaient ce zèle indiscret. L'ignorance des intendans commençait dès lors à être fort commune.

intendans atteste combien les curés s'éloignèrent alors des usages précédens, et se plurent à désespérer, par des épreuves sacriléges, les protestans qui recouraient à leur ministère pour la bénédiction des mariages ou pour d'autres actes d'une foi apparente. Ils exigeaient d'eux qu'ils *maudissent leurs parens décédés, et jurassent qu'ils croyaient à leur damnation éternelle.* Les prêtres du Dauphiné se montrèrent les plus avides de ces imprécations inhumaines. Paris fut aussi témoin d'un crime qui eût mis en deuil les cités anciennes. Une fille, une religieuse eut l'infamie de dénoncer sa mère (1). J'observe néanmoins qu'à cette époque des principes plus doux pénétraient dans la magistrature. Plusieurs tribunaux n'exécutaient point la nouvelle loi, et les évêques s'en plaignaient avec amertume. Mais d'autres cours de justice suivaient plus aveuglément l'impulsion des prélats, et les religionnaires de leur ressort fuyaient en foule hors du royaume. Le ministre Court de Gébelin, dont la sagesse avait préservé les Cévennes des embûches d'Alberoni, se vit chassé de sa patrie ingrate, et emporta dans son berceau l'en-

(1) 11 août 1724, dénonciation où la sœur Sainte-Marie-Susanne de la Miséricorde, carmélite de la rue Chapon, demande que la dame Conrart, sa mère, soit enfermée, attendu *qu'il y a tout à craindre pour son salut éternel.* La police moins sévère se contenta de lui enlever ses passeports et de lui défendre de quitter Paris.

fant à qui les sciences ont dû le célèbre ouvrage du *Monde primitif*. C'était la sixième émigration des réformés. La Suède dépeuplée les appelait à elle par une proclamation, et la providence se servait de l'ambition d'un évêque français pour réparer à nos dépens les maux causés dans le Nord par l'ambition d'un guerrier. Le conseil du roi, informé des suites fâcheuses de la déclaration, hésita entre le regret de la surprise qu'on lui avait faite et la honte de revenir sur ses pas. Après avoir interrogé les intendans, il défendit secrètement toute procédure contre le relaps (1), et la précaution était d'autant plus nécessaire que ces procédures, entièrement conçues dans l'esprit de l'inquisition espagnole, pouvaient atteindre tout protestant. Mais en même temps le ministre de la guerre ordonna qu'on établît des embuscades aux passages des frontières pour saisir les fugitifs, et faire des exemples sur les habitans les plus considérables des villages réformés. Au milieu de ces contradictions la loi se décréditait, et, six ans après, on voit l'infatigable Tressan presser le cardinal de Fleury d'en ranimer le venin par de nou-

(1) Cette défense fut faite à l'insu de Tressan, car ce prélat l'ignorait encore en 1730, et se plaignait de ce qu'on ne pouvait obtenir aucun jugement contre les relaps. Il faut remarquer que depuis que la loi avait déclaré qu'il n'y avait plus en France que des *convertis*, le plus léger acte de calvinisme constituait le crime de relaps, et emportait la peine de mort et la confiscation.

velles dispositions (1). Ce vieux ministre sous qui le bien et le mal se firent médiocrement, n'écouta point cet ardent conseiller. Malheureusement rien n'est plus dangereux que le sommeil des mauvaises lois.

Rappelons-nous ce temps dont quelques témoins vivent encore, où du sein de la mollesse et des arts, où du milieu du règne d'un prince débonnaire, sortit une proscription digne des âges les plus barbares. Le mensonge nouveau qu'il n'y avait plus de calvinistes en France, et la faute ancienne de confondre dans les mêmes mains le pouvoir sacré qui fait les catholiques avec la fonction civile qui fait les citoyens, en furent la première cause. Les gens de robe, idolâtres des subtilités, la développèrent, et une fatale réunion de circonstances arma la cour en faveur des sophistes. La guerre avec l'hérétique Angleterre aigrissait les esprits; la corruption naissante des mœurs du roi fit imaginer qu'une sanglante hypocrisie jetterait un voile sur les vices du trône; enfin les secrétaires d'état étant devenus indépendans par la mort du cardinal de Fleury et par l'insouciance de son élève, M. de La Vrillière resta maître du sort des religionnaires. Il était le cinquième de son nom qui eût tenu la verge des persécuteurs.

(1) C'est l'objet du mémoire donné par lui le 31 janvier 1730, et dont j'ai parlé dans une note précédente.

Ses pères avaient dû leurs fortune à cette sévérité héréditaire; et des traditions de famille prenaient facilement à ses yeux la couleur des raisons d'état. Une pension qu'il recevait du clergé était d'ailleurs le prix de ses cruautés. Tout à coup des controverses du palais se changent en une persécution furieuse, qui cette fois s'étend jusqu'au nord. Dans la basse Normandie, on arrache avec de cruelles violences les enfans depuis l'âge de huit ans, et l'on presse par la prison et par des amendes les familles de ceux que les archers n'ont pu saisir. Six cents habitans s'enfuient épouvantés chez nos voisins. Mais c'est surtout entre les Alpes, la Loire et l'Océan que s'appesantit l'orage. On démolit les maisons des calvinistes; les cadavres sont exhumés; des soldats portent le carnage dans les agapes du désert; des jésuites leur servent de délateurs et de guides; le corps d'un de ces moines, tué près de la ville de Nîmes dans le désordre d'une attaque nocturne, apprend qu'aucun rôle ne répugne à leur zèle (1). Les prisons

(1) Les jésuites s'étaient mis à la tête de cette persécution, autant par ambition que par principes. Ouvrir au salut des hommes une voie douce et large, mais les forcer d'y entrer par le fer et par le feu, fut toujours leur double maxime. Ils voyaient du même œil l'effusion du sang des protestans ou des Sarrasins. Voici une anecdote que je trouve à ce sujet dans une lettre de la comtesse de Bonneval au comte, depuis maréchal, de Bellisle, du 8 décembre 1734. « M. le duc de Villars doit être reçu demain à l'Aca-

regorgent de captifs de tout sexe et de tout âge. Les laboureurs des Cévennes et du Vivarais se cachent dans les bois, laissant les chaumières désertes et les moissons perdues (1). Des commissions, présidées par les intendans d'Auch, de Montpellier, de Perpignan, de Poitiers, de Montauban, de La Rochelle, choisissent les victimes; les parlemens de Bordeaux, d'Aix et de Grenoble en frappent à leur tour; et un seul arrêt de cette dernière cour en proscrit deux cents. Toulouse voit exécuter le pasteur La Rochette et trois frères gentilshommes du nom de Caussade. Ils vont à la mort en chantant des psaumes, et le pasteur qui doit périr avec eux bénit les trois frères avant leur commun supplice. Partout on a soin d'étouffer par le bruit des tambours la dernière parole des condamnés. L'atroce habitant des chiourmes s'étonne et s'indigne peut-être de voir enchaîner à

« démie française. Le service de son père devait se faire ces jours-« ci, mais il est retardé, parce que le père Tournemine, qu'on « avait choisi pour prononcer l'oraison funèbre, est en querelle « avec madame la maréchale de Villars. On prétend que, dès la « première partie de l'oraison funèbre, ils se sont brouillés, parce « que le bon père a voulu faire du maréchal un saint, en disant « qu'il avait demandé le commandement dans les Cévennes pour « y mourir martyr. Je ne sais pas comment cela se conciliera. La « maréchale ne veut pas être la veuve d'un saint; le docteur ne « veut pas abandonner son exaltation, et à une seconde répétition, « il y a apparence qu'ils se sépareront très-mal ensemble. »

(1) Lettre de l'intendant de Languedoc, du 1er septembre 1751.



ses côtés une foule d'hommes simples et religieux, flétris par le bourreau de la marque des malfaiteurs. Les femmes, rasées et battues de verges, sont jetées pour la vie dans les cachots de la tour de Constance, au milieu des marais pestilentiels d'Aigues-Mortes. Le 30 mars 1745, le marquis de Valory, notre ambassadeur en Prusse, fit connaître au gouvernement le sort effroyable de ces infortunées, et l'intérêt général qu'il excitait en Allemagne; mais la cour resta sourde à des gémissemens que répétaient les échos de Berlin. Lorsque, bien des années après, le prince de Beauvau se fit ouvrir ce gouffre, il y trouva le reste de tant de victimes, quatorze malheureuses qui respiraient encore, oubliées de la nature entière et conservées par une sorte de prodige. Ému d'horreur et de pitié à la vue de ces spectres souffrans qui s'attachèrent à ses genoux, et dont aucune langue ne possède d'expressions assez hideuses pour peindre la misère, il rompit leurs fers (1). L'une d'elles, fille d'un pasteur évangélique, y gémissait depuis l'âge de six ans. Une

(1) M. de La Vrillière fut très-irrité de ce mouvement généreux du prince de Beauvau, et lui envoya l'ordre de faire rentrer dans la tour les quatorze femmes mises en liberté. Mais le prince de Beauvau, qui avait de l'élévation dans l'ame, lui répondit : « J'ai fait « murer l'infame cachot, et tant que je commanderai dans la pro- « vince, il ne se rouvrira pas. » Puis il s'adressa directement au roi, qui approuva sa conduite.

autre, Marie Béraud, était aveugle depuis l'âge de quatre ans. Anne Soleirol y comptait déjà seize ans de supplice lorsque, le 11 avril 1749, le grand Frédéric avait vainement imploré sa délivrance. Il n'existe point de recensement des religionnaires atteints par cette persécution, qui dura depuis la mort du cardinal de Fleury jusqu'à la destruction des jésuites (1). Je conjecture qu'on peut évaluer à mille le nombre des condamnations, à trois mille celui des emprisonnemens temporaires, et à un plus grand nombre l'émigration qui fut la dernière de ce règne. Remarquons cependant que la période de vingt années, souillée d'une frénésie si barbare, est celle où la gloire littéraire du dix-huitième siècle jeta en France son plus vif éclat. Ce contraste imprévu de lumière et d'ignorance, de chefs-d'œuvre et de supplices, de philosophie et de férocité, eût fait croire que, dans les mêmes frontières, vivaient deux peuples dissemblables d'origine, de mœurs et de civilisation.

Les protestans, immolés sans résistance, n'étaient plus un parti. Les grands, dont les vertus même sont de l'ambition, avaient déserté les dog-

(1) On peut en prendre une idée imparfaite dans les pièces justificatives de l'ouvrage d'Armand de la Chapelle intitulé : *La nécessité du culte public parmi les chrétiens*, et dans le mémoire historique imprimé à la suite du *Patriote français et impartial*, édition de 1751.

mes de Calvin pour les faveurs de Versailles. La physionomie de la secte se conservait seulement dans l'intérieur des familles. Esquissons quelques-uns des traits qu'elle portait alors, et que la tolérance de nos jours a presque tous effacés. L'agriculteur des montagnes, opprimé dans sa croyance, s'irrite du joug : il va prier la nuit comme on marche au meurtre. Les femmes portent des armes sous leurs vêtemens, et les mœurs de la contrée restent farouches et défiantes. Dans les villes, une teinte grave et décente signale les sectaires, et une fraternité secourable les unit comme des Moraves. Leur peuple est sans mendians et leur commerce sans faillites. Privés de luxe, ils créent des capitaux ; bannis des emplois publics et des chimères de la vanité, ils transmettent de père en fils des maisons de banque que la probité accrédite, et des manufactures que le temps perfectionne. Une loi les oblige à n'avoir d'autres serviteurs que des catholiques ; une autre loi plus cruelle réduit les femmes enceintes à n'être secourues que par des mains ennemies. D'ardens évêques dénoncent ceux qui vont recevoir, sur des vaisseaux, en pleine mer, la bénédiction nuptiale. Fréquemment un curé ou un moine se présente à l'heure qui réunit la famille, visite les livres, interroge les enfans, et, tel qu'un fantôme menaçant, s'assied devant la

table du repas. Cette contrainte habituelle les façonne, dès l'âge le plus tendre, à une rare discrétion. Sans cesse exposés à perdre leurs enfans ou à les racheter par des rançons (1), leur amour mutuel s'accroît de cette inquiétude, et l'on est moins surpris de trouver dans ces maisons patriarchales des ames héroïques telles que Jean Fabre, qui se livre pour son père, se laisse condamner à sa place aux galères perpétuelles, et les subit sans se plaindre durant sept années (2). Souffrans comme les premiers chrétiens, les réformés en ont la foi et la piété. Les saintes Ecritures, qu'ils dérobent aux recherches ennemies, sont l'étude et la consolation de tous. Les pages

(1) C'est un effet inévitable des mauvaises lois de corrompre ceux qui les exécutent. Sous Louis XIV, les édits d'intolérance fondèrent la tyrannie des intendans et commandans. Sous Louis XV, la déclaration de 1724 provoqua les exactions d'une foule d'agens ecclésiastiques, civils et militaires. Entre plusieurs exemples, j'en citerai deux: Favene, négociant de Montauban, se brouille avec l'intendant, et aussitôt le pirate lui enlève une de ses filles, et choisit celle pour qui la prédilection du père lui était bien connue. Sabonardière, riche manufacturier de Nîmes, avait six enfans; les livres de son commerce, qui sont aujourd'hui entre les mains de ses fils, constatent qu'il lui en coûta, dans le cours de sa vie, près de deux cent mille livres pour satisfaire aux avanies que lui attira la crainte de perdre ses enfans. Le Languedoc était gouverné sur ce point comme la Grèce et l'Asie Mineure le sont encore de nos jours.

(2) Jean Fabre obtint, le 1[er] janvier 1756, des soldats qui venaient d'arrêter son père, pour avoir assisté au prêche dans le

les plus obscures leur plaisent davantage, parce que l'œil de l'opprimé s'y repaît d'heureuses visions. Leur imagination s'exalte aussi dans les lieux du prêche, qui sont tour à tour le lit des torrens, le creux des carrières, la profondeur des cavernes. Le maréchal de Richelieu, qui sentit combien ces aspects âpres et gigantesques disposaient l'ame aux fortes impressions, tira du désert les calvinistes de son gouvernement, en leur assignant divers édifices de médiocre étendue où il toléra leur culte. Je reconnais dans cette politique la science du cœur humain, qu'on devait attendre d'un si parfait courtisan. La classe des ministres évangéliques semblait tenir au berceau de l'église. Pontifes d'une secte qui demande peu de rites et beaucoup d'instruction, appelés à se faire entendre en pleine campagne, dans des assemblées qui s'élevaient quelquefois à douze et vingt mille assistans, leur vocation exigeait une grande force physique. Mais combien leur est plus nécessaire la vigueur de l'ame! Proscrits, sans domicile et

voisinage de Nîmes, la permission de prendre sa place. Il fut condamné, par jugement du 12 mars suivant, aux galères perpétuelles, ainsi qu'un autre négociant appelé Turge. Ce fut le 13 mai 1762, que le duc de Choiseul fit expédier l'ordre de le mettre en liberté. Cette aventure héroïque et touchante devint le sujet d'un drame assez médiocre, composé par Fenouillot de Falbaire en 1767, joué en Italie en 1770, et seulement en 1778 sur quelques théâtres de France.

souvent sans nom, ils voyagent la nuit, et nul hôte ne couvre leur tête sans risquer la sienne; la sainteté des fonctions et la majesté du péril sont leur cortége. Une vie sans repos et des sacrifices ignorés ne leur montrent d'autre perspective qu'un gibet sur la terre et une palme dans les cieux. Quand l'orage redouble, les vieillards font retraite, et Lausanne nourrit pour ces temps de désastres une pépinière de martyrs (1). A la vérité, la plupart de ces vertus sont moins le privilége du dogme que le fruit du malheur, et je doute qu'à la place de leurs adversaires, les réformés n'en eussent pas imité les rigueurs. Les croyances où domine la fatalisme ne favorisent que trop les affections dures et violentes. Nos jansénistes n'asso-

(1) Le séminaire de Lausanne était entretenu aux frais de plusieurs puissances protestantes : l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, etc. Le temps où a cessé cette contribution volontaire est très-voisin de nous. Puisse-t-il ne pas renaître! L'affection du pays de Vaud pour les protestans français était une dette de la reconnaissance. Après la révocation de l'édit de Nantes, nos habitans du Midi s'y réfugièrent en grand nombre et y plantèrent la vigne sur d'arides montagnes défrichées en terrasses et par échelons. Cette méthode que, dans ses *Lettres sur l'Italie*, M. Lullin de Châteauvieux appelle la *culture cananéenne*, avait été apportée de la Palestine en France par le retour des croisés. L'industrie de nos pauvres exilés dans le pays de Vaud fut si prospère, que sur plusieurs lieues carrées des montagnes qui entourent Vevey, l'arpent de terre qu'on achetait couramment pour trois francs avant leur arrivée, s'y vend aujourd'hui dix mille francs.

cièrent pas l'indulgence à leurs triomphes éphémères, et l'on sait que des observateurs qui jugent de plus haut que les bancs de l'école, n'ont voulu voir dans les doctrines de la grace qu'une sorte de calvinisme enduit de superstitions.

La persécution des protestans finit comme un rêve pénible. Le caractère national s'était fatigué de ces tortures inutiles, et la loi de 1724 fut pour ainsi dire frappée à mort sur l'échafaud de Calas. Il eût été sage de la révoquer alors, ou du moins à l'ouverture du nouveau règne. Mais M. de Maurepas, qui porta dans le ministère l'ame que Louis XV avait eue sur le trône, laissa faire à l'opinion publique ce qui appartenait à la puissance royale. L'apathie de ce vieillard efféminé rendit la révolution complète. Les parlemens se déclarèrent les défenseurs des religionnaires qu'ils venaient d'opprimer, et maintinrent leur état civil par de grossiers subterfuges. Des orateurs de la magistrature et du barreau s'illustrèrent dans cette insurrection, et je me souviens du prodigieux intérêt qu'excitèrent ces causes scandaleuses où d'un côté figuraient la justice, l'éloquence et le malheur, et de l'autre la loi, la religion et la plus avide bassesse. Le conseil du roi, entraîné par l'enthousiasme commun, n'osa casser des arrêts plus équitables que réguliers, et les ministres eux-mêmes se prêtèrent à éluder une loi qu'on

ne savait ni détruire ni respecter (1). Le clergé assemblé poussa bien encore quelques cris d'intolérance que la plupart de ses membres désavouaient en particulier (2). Les jésuites ne se fussent pas contentés de ce fanatisme d'étiquette; mais ce grand corps n'existait plus, et ses tronçons lancèrent dans la poussière un impuissant venin (3). La partie éclairée de la nation était si honteuse de cette législation hypocrite que, dès la première assemblée des notables, le bureau que présidait le plus âgé des frères du roi proposa d'en abroger la tyrannie. Enfin les formes de l'état civil furent rendues aux protestans par l'ar-

(1) M. de Vergennes délivrait sans difficulté des permissions de se marier dans l'étranger, avec lesquelles les calvinistes, sans sortir de France, se rendaient chez l'ambassadeur de Hollande, dont le chapelain bénissait leurs mariages. Les prêches étaient connus et tranquilles; la police souffrait, dans les convois nocturnes, un luxe grave qui plaît particulièrement aux réformés, etc., etc.

(2) Remontrances de l'assemblée du clergé de 1780.

(3) Pendant que le conseil discutait l'édit du mois de novembre 1787, les ex-jésuites Bonnaud et Lanfant publièrent un livre anonyme de trois cent quatre-vingt-huit pages, intitulé : *Discours à lire au conseil, en présence du roi, par un ministre partriote, sur le projet d'accorder l'état civil aux protestans.* Cet ouvrage surpassait de beaucoup en talent et en violence ceux du fameux Caveyrac. Peu d'exactitude dans les faits, une partialité qui va jusqu'à la rage, et surtout l'indifférence du siècle contribuèrent au froid accueil qu'il reçut. Il était imprimé avec luxe, et se distribuait gratuitement aux frais des personnes dont les auteurs dirigeaient les consciences.

chevêque de Toulouse, principal ministre. Cette concession ne fit que des ingrats, parce qu'on la jugea imparfaite et tardive. Toute juste qu'elle était, elle parut moins donnée par la haute raison du trône, qu'arrachée à l'imbécillité d'un gouvernement en décadence, et, comme un signe de détresse, elle appela tous les mécontens au naufrage de la monarchie. Ainsi acheva de s'éteindre, après soixante-trois ans, une ordonnance conçue avec autant d'étourderie que d'iniquité, et dont la destinée fut toujours d'être fatale, par sa naissance, par son exécution, et même par sa chute. Je n'ai pu apprécier cette grande erreur du ministère de M. le Duc, sans unir dans un tableau rapide les effets qu'elle produisit. On ne mesure bien les lois que d'un point de vue éloigné, et celle-ci était assez importante pour autoriser un léger déplacement dans l'ordre des faits.

CHAPITRE XVII.

Mariage du roi. — Renvoi de l'Infante. — Négociations avec l'Angleterre et la Russie. — Marie Lecziuska. — Tableau de sa vie. — Entreprise contre la vie de son père.

M. le Duc avait presque ignoré les lois que nous venons d'analyser, et il était trop occupé d'intérêts présens pour méditer beaucoup le sage réglement de l'avenir. Plus son espoir d'opposer à la maison d'Orléans les princes d'Espagne s'affaiblissait, plus la conservation du jeune roi animait sa sollicitude. Il cherchait par toutes sortes d'arts à lui inspirer le goût de la chasse, qui devait tout à la fois fortifier son corps et détourner son esprit des études sérieuses. La forêt de Chantilly devint donc l'académie du monarque de quinze ans; les plus beaux tableaux d'Oudry décorèrent tour à tour son appartement; le jésuite Tournemine eut la complaisance de publier une dissertation afin de prouver que l'inclination pour la chasse est dans un jeune prince le présage d'une vertu héroïque; et le premier ministre poussa la séduction

jusqu'à faire frapper, en l'honneur du roi, une médaille historique avec cette légende : *Et habet sua castra Diana* (1). Ces indignes artifices étaient peu nécessaires. La même stérilité d'ame qui avait rendu si chère à Louis XV la passion du jeu, le précipita dans les fatigues de la chasse, avec si peu de ménagement, que le prince de Condé trembla quelquefois d'avoir trop bien réussi (2). Quoi qu'il en soit, la complexion du roi avait passé d'une faiblesse habituelle à une vigueur mêlée de crises dangereuses. Il n'était plus de repos pour le ministre tant qu'un héritier de son maître ne le rassurerait pas; et l'on sent qu'un mariage convenu avec une Infante de six ans laissait devant ses désirs un vide bien redoutable.

Ce chef-d'œuvre de la politique de Dubois avait dès le principe trouvé des incrédules. *Le mariage de l'Infante*, dit alors le duc de Noailles à la princesse de Carignan, *finira comme le système de Law;* et l'exil paya cette mordante prédiction (3).

(1) Diane a aussi ses armées.

(2) Quand l'ambassadeur d'Espagne vint annoncer la mort de Louis Ier, à laquelle on croyait que le trop violent exercice de la chasse avait contribué, M. le Duc lui recommanda de profiter de l'occasion pour conseiller au roi d'éviter de semblables excès. Le marquis de Lanlès, s'étant acquitté de sa commission, Louis XV répondit vivement : « Oh! mon cousin jouait à la paume et moi je « n'y joue pas. »

(3) Lettre de Dubois au père d'Aubenton, du 18 août 1723.

Quand, après la mort du Régent, le maréchal de Tessé arriva en Espagne, il trouva Madrid persuadé qu'il venait négocier le retour de l'Infante, et la cour fort effarouchée de ces présages. Mais le duc de Bourbon, qui avait d'autres vues sur l'Espagne, promit solennellement de faire célébrer les fiançailles aussitôt que la princesse aurait sept ans (1). Cependant il s'en fallait bien que ses desseins fussent arrêtés, car, pendant les neuf derniers mois de 1724, je le vois agiter la question dans ses conseils les plus secrets. Le comte de Morville, consulté sur les conséquences du renvoi de l'Infante, n'en dissimula pas les dangers, et pensa que, jusqu'à la clôture des conférences de Cambrai, cet événement peut replonger l'Europe dans une guerre générale. Quelque temps après, il offre la liste des princesses qui étaient alors à marier, et dont le nombre s'élevait contre toute apparence à quatre-vingt-dix-neuf (2). Mais

(1) Cette promessse est consignée dans une lettre adressée, le 19 août 1724, par M. le Duc au roi Louis Ier. Le 22 février précédent, le comte de Morville avait écrit au maréchal de Tessé : « Si « vous trouvez de l'incertitude sur le sort de l'Infante-reine, le « sentiment de monseigneur le Duc a été que vous ne pouviez trop « vous appliquer à faire cesser, pour le présent, les soupçons, parce « que, s'il est jamais nécessaire qu'ils renaissent, on trouvera aisé« ment les moyens de les faire revivre. »

(2) Vingt-cinq catholiques, trois anglicanes, treize calvinistes, cinquante-cinq luthériennes, et trois grecques.

Morville tire de cette foule une élite convenable, et attache des annotations à quelques noms principaux. On remarque ces mots à côté de la fille du czar : « La princesse Anne de Moscowie est née « d'une mère de basse extraction, et elle est élevée « au milieu d'un peuple encore barbare. » Et à côté de l'Infante de Portugal : « La princesse est d'une « nation peu féconde, et d'un sang dont on croit « la communication périlleuse. » Par une singularité assez frappante à cette époque, et dont il était loin de prévoir la suite, le ministre parle du malheureux Leczinski en ces termes : « Le roi « Stanislas a plusieurs parens peu riches, mais on « ne sait rien de personnel qui soit désavantageux « à cette famille. » De son côté, le comte de La Marck était entré plus avant dans la confidence de M. le Duc, et maniait les questions les plus délicates dans cinq mémoires qu'il composa par son ordre (1). Il pensait que, ne pouvant avoir l'Espagne pour complice, il fallait consentir à l'avoir pour ennemie, et il proposait au prince de Condé de marier le roi à mademoiselle de Sens, la plus jeune de ses sœurs, qui venait tout récemment de paraître à la cour avec l'éclat d'une rare beauté. Mais il ne cachait pas au prince que ce choix pris dans sa famille rendrait plus vif le ressentiment de l'Espagne, et le chargerait personnellement de

(1) 20 et 30 avril, 26, 28 et 30 juillet 1724.

tout l'odieux de la rupture. Poussant même ses vues plus loin, il lui faisait remarquer que l'âge de mademoiselle de Sens, excédant de près de cinq années celui du roi, pourrait un jour amener un dégoût dont le frère serait victime. Il jugeait cependant que ces motifs devaient céder à l'inestimable avantage de l'alliance royale. Mais le conseil secret, composé de M. le Duc, de la favorite et de Duverney, n'adopta pas cette conclusion, soit à cause de l'extrême frayeur qu'il avait de la guerre, soit peut-être aussi parce que madame de Prye, comptant plus sur l'intrigue que sur l'amour, craignait d'élever dans la famille de son amant des rivales de son propre crédit. Un nouveau projet fut demandé au comte de La Marck.

Cette fois il dirigea ses vues sur les filles du duc de Lorraine. Le souvenir des princes de ce nom, jadis si brillans et si dangereux, ne lui parut plus être qu'un épouvantail de l'histoire. D'ailleurs, comme les princesses étaient deux sœurs également séduisantes par la jeunesse et les grâces, il imagina que M. le Duc pourrait en donner une au roi, et lui-même épouser l'autre. Cet expédient aussi sage qu'ingénieux n'eut pas davantage l'approbation du conciliabule. La duchesse de Lorraine était tante du duc d'Orléans, et ce titre imprimait sur ses filles une tache ineffaçable. La Marck étendit donc ses recherches ailleurs, tandis

que M. le Duc tâcha d'acquérir par d'autres voies des notions souvent bien trompeuses. La Faye, revenant de Rome, eut ordre de s'arrêter à Modène pour y étudier le caractère des trois princesses. L'abbé de Livry fut chargé d'éclaircissemens plus singuliers concernant la sœur du roi de Portugal. L'Allemagne, république de maisons souveraines, offrait surtout par la beauté du sang et l'illustration des races une pépinière de reines. Les choix y étaient faciles, depuis que les théologiens de la réforme avaient décidé que l'ame peut encore se sauver au sein des superstitions romaines. En y élevant les jeunes princesses dans l'étude des langues et l'indécision des cultes, on les rendait également propres à recevoir tous les dogmes et à partager tous les trônes. Je remarquerai en passant que ces exemples donnés de si haut ont dû fortement contribuer au phénomène actuel des croyances germaniques. L'Allemagne réclamait donc un explorateur particulier. Madame de Prye, qui avait connu le sieur Lozillière comme secrétaire de l'ambassade française à Turin, lui procura cette mission, et il partit sous le nom un peu romanesque de chevalier de Méré. Si je juge de ses qualités par les instructions qu'on lui confia, ce devait être un Protée habile à s'introduire en tous lieux par le jeu, la dépense, l'esprit et les arts, et à se ménager également la trahison des

valets, la confidence des gens de cour, l'indiscrétion des femmes, des médecins, des précepteurs et des familiers de tout genre. Nous apprendrons le résultat de cette mystérieuse ambassade.

Le conseil de madame de Prye n'attachait à ces démarches qu'un intérêt douteux. Il ne voulait au fond qu'éviter la guerre, frappé de l'idée que, si le renvoi de l'Infante réconciliait l'Espagne et l'Autriche, ces deux puissances travailleraient à détruire par les armes le ministère de M. le Duc, comme les auteurs de la quadruple alliance avaient abattu celui d'Alberoni. Il lui semblait en outre qu'en cas d'hostilités, un prince du nom de Condé ne pouvait déléguer à d'autres le commandement de l'armée, et cette obligation produisait une difficile alternative; car, si M. le Duc menait le roi à sa suite, toute la France se soulèverait contre l'inutilité des périls d'une tête si jeune et si précieuse, et si, au contraire, il s'en éloignait, l'intrigue obtenait mille moyens de perdre ce ministre dans les faibles affections d'un enfant. Ces motifs jetèrent le conseil secret dans une entreprise que Morville et La Marck avaient désapprouvée d'avance sans s'être concertés. Il s'agissait de marier le roi à une fille de la princesse de Galles, tant on était persuadé que la seule crainte des forces britanniques romprait le courroux de Philippe V. Une négociation aussi délicate ne devait pas sui-



vre les canaux ordinaires, et l'on ne s'adressa point à Horace Walpole, qui maintenait à Paris tous les rapports entre les deux puissances. Le comte de Broglio portait à Londres le masque de notre ambassadeur. Le seul travail de tout son ministère était d'acheter pour le roi et pour le prince de Condé des chiens et des chevaux que l'aumônier de l'ambassade amenait régulièrement en France. Ce fut à ce diplomate désœuvré que M. le Duc confia ses vues sur la petite-fille du roi d'Angleterre, et le soin de les conduire par des routes tortueuses (1). Il trouva un prétexte pour lui envoyer le portrait du jeune roi, dont la beauté presque idéale excita une vive sensation dans la cour d'Angleterre (2). Mais un accident imprévu arracha bientôt le cabinet de la marquise de Prye à ces détours circonspects. Le 20 février 1725, le roi est frappé d'une maladie foudroyante qui met, durant quarante-huit heures, ses jours en péril. Le duc d'Orléans a un pied sur le trône, et les partisans de sa maison se rassemblent la nuit chez la duchesse sa mère. M. le Duc sent avec terreur le danger de sa position. Tant que la crise dure, il erre dans le palais comme un maniaque, assiège le lit du roi, et les résolutions les plus violentes naissent et se détruisent dans

(1) Lettre de M. le Duc au comte de Broglio, du 19 janvier 1725.
(2) Lettre du comte de Broglio à M. le Duc, du 27 janvier 1725.

qu'à des ordres répétés coup sur coup (1). Ce fut seulement à Bayonne qu'il connut la vérité, et vit à quels soupçons de perfidie sa conduite franche et pleine de candeur allait être exposée. Le cœur blessé, il continua sa route, parut une fois à la cour et rechercha son asile des Camaldules. Le chagrin mortel l'y suivit, et Tessé succomba dans peu de jours, pleurant la faute de sa vieillesse qui lui avait fait sacrifier à une fumée de faveur les tranquilles illusions de la vie érémitique.

Cependant l'abbé de Livry arriva de Lisbonne pour le remplacer à Madrid. « Ce n'est pas vous « traiter en favori, » lui écrit M. le Duc, « que de « vous charger de cette mission. » En effet, il en épuisa tous les dégoûts. Admis à l'audience du roi, il lui présenta ses lettres à genoux et les yeux baignés de larmes. Philippe, touché de sa douleur, prit la dépêche et chercha des ciseaux pour l'ouvrir ; mais la reine, qui survint à l'instant, s'y opposa. L'entretien fut long et calme. Le couple royal ne montra ni surprise ni emportement. Les discours de Livry n'ébranlèrent point leur froide inflexibilité, et il se retira sans avoir rien obtenu,

« sentir à un autre mariage pour le roi. » Les instructions pour l'abbé de Livry furent rédigées dans ce sens. Il y était en quelque sorte plus accrédité auprès de la compagnie de Jésus qu'auprès du roi.

(1) « Je ne puis pourtant, » écrivait-il à M. le Duc, « partir d'ici « comme d'un cabaret, ou comme un banqueroutier. » Lettre du 26 février 1725.

naissance d'un héritier du trône, et cette considération était vraie et imposante. On y parlait aussi de l'urgente nécessité de mettre les mœurs du roi sous la protection du mariage, et ce scrupule, adressé à la conscience de Philippe V, réunissait le mensonge et le ridicule (1). M. le Duc avait prévu que le maréchal de Tessé seconderait mal ses desseins. Cet ambassadeur aimait tendrement le roi et la reine d'Espagne, qui le comblaient de graces. Il était d'ailleurs peu agréable aux jésuites, dont on espérait faire mouvoir les armes souterraines (2). Tessé, brusquement rappelé, n'en put comprendre la cause, et ne céda

de Bourbon. Dans tout ce qui concerna le renvoi de l'Infante, il eut constamment deux styles et deux visages.

(1) « La France, » y disait-on, « est aussi inquiète sur les suites « de la force du tempérament de Sa Majesté, qu'elle l'avait été d'a« bord sur la faiblesse de sa santé. » Je lis au contraire dans le mémoire du comte de La Marck, « qu'un des inconvéniens du projet « est le peu d'empressement que le roi témoigne pour se marier, et « son indifférence pour le temps et la personne.

(2) Dans son mémoire du 30 avril 1724, le comte de La Marck s'explique ainsi : « Il convient que M. le Duc mette les jésuites dans « ses intérêts, en se réunissant avec eux, afin de gagner par eux le « confesseur du roi Philippe, qui fasse naître à ce prince timide et « dévôt des scrupules sur le besoin que le roi a déjà actuellement « de se marier, sur le grand nombre d'années qu'il faut attendre « pour que le mariage de l'Infante se puisse consommer, et enfin sur « le peu de sympathie qui paraît dans l'esprit du roi pour l'Infante, « afin de donner envie au roi Philippe de rappeler sa fille et de con-

qu'à des ordres répétés coup sur coup (1). Ce fut seulement à Bayonne qu'il connut la vérité, et vit à quels soupçons de perfidie sa conduite franche et pleine de candeur allait être exposée. Le cœur blessé, il continua sa route, parut une fois à la cour et rechercha son asile des Camaldules. Le chagrin mortel l'y suivit, et Tessé succomba dans peu de jours, pleurant la faute de sa vieillesse qui lui avait fait sacrifier à une fumée de faveur les tranquilles illusions de la vie érémitique.

Cependant l'abbé de Livry arriva de Lisbonne pour le remplacer à Madrid. « Ce n'est pas vous « traiter en favori, » lui écrit M. le Duc, « que de « vous charger de cette mission. » En effet, il en épuisa tous les dégoûts. Admis à l'audience du roi, il lui présenta ses lettres à genoux et les yeux baignés de larmes. Philippe, touché de sa douleur, prit la dépêche et chercha des ciseaux pour l'ouvrir; mais la reine, qui survint à l'instant, s'y opposa. L'entretien fut long et calme. Le couple royal ne montra ni surprise ni emportement. Les discours de Livry n'ébranlèrent point leur froide inflexibilité, et il se retira sans avoir rien obtenu,

« sentir à un autre mariage pour le roi. » Les instructions pour l'abbé de Livry furent rédigées dans ce sens. Il y était en quelque sorte plus accrédité auprès de la compagnie de Jésus qu'auprès du roi.

(1) « Je ne puis pourtant, » écrivait-il à M. le Duc, « partir d'ici « comme d'un cabaret, ou comme un banqueroutier. » Lettre du 26 février 1725.

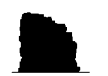


pas même l'ouverture de ses dépêches. Cette contrainte rendit l'explosion plus terrible. La reine passa la nuit dans les larmes, et le lendemain, ayant mandé l'ambassadeur d'Angleterre, elle lui dit avec émotion : « Vous voyez comme on nous « traite; souffrirez-vous cette indignité ? » L'abbé de Livry et tous nos consuls reçurent le commandement de sortir de l'Espagne. Mademoiselle de Beaujolais, promise à don Carlos, fut aussi renvoyée sans que le roi ni la reine voulussent la voir. Sa sœur, veuve de Louis Ier, qui alors revenait en France, eut ordre de s'arrêter à Burgos et de l'y attendre. Philippe et son épouse affectèrent, plusieurs jours de suite, de se montrer en public, voilant par le sourire les blessures de l'orgueil. On laissa la populace promener dans les rues avec outrage l'effigie de Louis XV, et les bergers des Pyrénées vinrent furtivement dans les pâturages des vallées françaises couper les jarrets des bestiaux. A Paris, les deux ministres espagnols Laullez et Monteleone demandèrent que l'Infante leur fût remise; mais M. le Duc leur permit seulement de l'accompagner, parce qu'il voulut lui faire rendre les mêmes honneurs qu'elle avait reçus dans son premier voyage. La lenteur espagnole faisait place, dans cette circonstance, à une précipitation inouie. Le marquis de Santa-Cruz, qui venait au-devant de l'Infante,

entra inopinément dans Saint-Jean-Pied-de-Port avec une caravane de plus de quatre cents personnes. Un Suisse qui commandait la place se retira dans la citadelle, et le marquis fut effrayé de la peur qu'il avait faite. L'échange des princesses ressembla peu à celui auquel la paix avait présidé trois années auparavant. L'Infante, ignorant son sort, jouait avec la gaieté de son âge; mademoiselle de Beaujolais était inconsolable, et sa sœur ne témoignait qu'une stupide apathie. Le marquis de Santa-Cruz ne poussa pas la fierté jusqu'à refuser les riches diamans dont Louis XV avait fait don à l'Infante (1). Mais arrivé à Madrid, il étala dans le palais, aux yeux du public, des morceaux d'un mauvais pain noir dont il prétendit que les Français nourrissaient l'Infante, puérile méchanceté, plus propre à flatter le courroux d'une mère qu'à persuader les hommes raisonnables.

Cependant M. le Duc poursuit ses projets, et envoie au comte de Broglio des instructions pour demander la fille du prince de Galles. Cette démarche extravagante était l'essai diplomatique de Duverney, esprit singulièrement avantureux, qui ne se plaisait jamais plus que dans les choses qu'il ignorait. C'est de lui que le maréchal de

(1) « Par ma foi, il avait plus d'envie de les tenir que nous de « les lui donner. » Lettre de M. le duc de Duras, du 14 mai.



Noailles disait à Louis XV : « Duverney est un « excellent munitionnaire, qui a le faible de faire « des plans de guerre (1). » Comment croire que Georges Ier, qui ne régnait que par le titre de son hérésie, ferait apostasier sa petite-fille ? Comment espérer que les Anglais laisseraient passer dans les bras d'un roi de France une princesse que la constitution britannique n'excluait pas de la couronne ? Georges et ses ministres fermèrent la bouche au comte de Broglio par ces difficultés insolubles, et se firent à la cour d'Espagne un mérite de leur refus. Les gazettes annoncèrent comme conclu ce mariage impossible, et le pape, que la France ménageait alors, en fut épouvanté. Toute l'intrigue avait été ourdie à l'insu du comte de Morville, et il ne soupçonnait pas que l'indiscrétion des papiers publics était un petit stratagème du conseil de la marquise de Prye pour animer la négociation avec le roi Georges. Aussi trompé et aussi alarmé par cette nouvelle que le pontife romain, il écrivit à M. de Saint-Contest, notre plénipotentiaire à Cambrai : « Il y a trop à perdre à être trop sage. Rangez-« vous de manière à faire percer de tous côtés « le bruit du mariage du prince des Asturies avec « une archiduchesse. » On sourit de pitié aux tribulations de toute cette politique fausse et mes-

(1) Lettre du maréchal de Noailles au roi, du 27 mai 1743.

quine. Mais, pendant que les Iles-Britanniques refusaient au prince de Condé une reine de son choix, les glaces du nord lui en offraient une qu'il était loin d'attendre.

Pierre Ier venait de terminer, dans une mort pusillanime, une carrière mêlée de grandeur et de désordres. Il avait lutté par des excès contre l'affaiblissement de ses forces. Dans le dernier mois de sa vie, il parcourait encore Pétersbourg, menant un cortège de plus de deux cents musiciens ou hommes ivres, et se souillant de débauches aux dépens des maisons qu'il visitait. On le vit en habit de matelot et, à l'âge de cinquante-trois ans, exécuter publiquement avec sa femme une danse tartare. Tout à coup, au milieu des préparatifs du mariage de sa fille aînée avec le duc de Holstein Gottorp, il est assailli d'une maladie furieuse qui le traîne au tombeau en douze jours d'atroces douleurs (1). Son ame si fière en fut abattue, et la constance du héros fit place aux faiblesses du mourant. Ses remords lui rappelèrent la perte de son fils; il crut en voir le spectre, et plusieurs fois on l'entendit crier : « J'ai sacrifié « mon sang! » Espérant fléchir le ciel par des ac-

(1) J'ai lu un exposé confidentiel qu'un des chirurgiens du czar faisait jour par jour de sa maladie. Il exclut toute idée d'empoisonnement. Pierre mourut, comme le cardinal Dubois, d'un abcès à la vessie, et subit une opération inutile.

tions qui lui fussent agréables, il fit mettre en liberté quatre cents prisonniers, communia trois fois en sept jours, et voulut qu'on priât pour lui dans tous les temples, sans distinction de croyances. Tandis que l'incrédule czar expirait dans ces devoirs pieux, Catherine étonnait par un spectacle non moins extraordinaire. Cette esclave couronnée, qui ne savait même pas lire et écrire, remplit dans cette crise, avec autant de force de caractère que de présence d'esprit, les rôles de femme, de veuve, de mère et de marâtre; garda la confiance et ferma les yeux de son redoutable époux, satisfit à toutes les formalités de la douleur, mit le trésor en sûreté, gagna les soldats, fit mouvoir à propos le favori Menzikoff, et, presque ensevelie dans des flots de crêpe, suivant l'usage du pays, se montra partout pleurant, conspirant, régnant. La veille, on désespérait de sa fortune, et le lendemain elle était impératrice de toutes les Russies. Cependant le czar n'avait point disposé de cet immense héritage, et la loi le déférait, dans ce cas, à son petit-fils, seul rejeton du malheureux czarewitz. Cet enfant de dix ans avait un protecteur naturel dans son oncle, l'empereur Charles VI (1), et cette idée troublait la

(1) Le fils de Pierre Ier avait épousé la sœur de la femme de Charles VI. Saint-Simon parle de cette alliance avec son âcreté ordinaire : « La princesse de Wolfembutel, sœur de l'impératrice

sécurité de l'usurpatrice. Ce fut en ce moment que la nouvelle du renvoi de l'Infante parvint aux bords de la Neva, et que Catherine jugea aussitôt de quel secours serait notre alliance pour son autorité naissante. Le duc de Holstein, son gendre, et le prince Menzikoff vinrent successivement de sa part chez M. de Campredon, notre ministre, offrir la main d'Elisabeth, sa seconde fille, pour Louis XV, la conversion de cette princesse à la foi catholique, et un traité qui dévouerait aux intérêts de la France toutes les forces moscovites. Trois jours après, un surcroît de bienveillance témoigna combien le succès était vivement désiré. Les mêmes négociateurs soumirent à M. de Campredon un projet singulier de marier le duc de Bourbon à la fille de Stanislas, et de lui garantir le royaume de Pologne à la mort du roi Auguste. La czarine confirma elle-même à notre ministre ces diverses propositions. Tandis qu'un courrier les portait à Versailles, les gazettes divulguèrent à Pétersbourg le mariage de Louis XV avec la princesse d'Angleterre. Malgré ce contre-

« régnante et femme du czarewitz, mourut d'un coup de pied que « son mari lui donna dans le ventre étant grosse. La vanité d'un « petit prince, son grand-père, la sacrifia à des barbares que l'em« pereur voulait acquérir. Sa figure, son esprit, sa vertu méritaient « un meilleur sort. Elle fut toujours malheureuse avec le plus Russe « des Russes, et ne reçut de protection et de douceur que du fa« meux czar, son beau-père. » *Mémoires de Saint-Simon.*

temps, le cabinet russe était si échauffé de l'alliance française, que le duc de Holstein proposa encore à M. de Campredon de renouer le projet de mariage qui avait été entamé du vivant du czar entre M. le Duc et la princesse Elisabeth. La cour de France répondit à toutes ces avances avec une extrême civilité. Dans une lettre où Catherine et sa fille étaient comblées de louanges, on s'excusa d'avoir porté ailleurs le choix du roi par la différence des religions, et la crainte que l'abjuration de la fille ne nuisît à la mère dans l'esprit de ses sujets. M. le Duc se refusa aussi à une alliance éclatante, dont l'avantage était éventuel, et qui probablement convenait peu à la marquise de Prye (1).

(1) « J'ai rendu compte à monseigneur le Duc de la proposition « qui vous a été faite pour son mariage avec la princesse Elisabeth. « Je ne puis assez vous dire jusqu'à quel point S. A. S. a été tou- « chée d'une marque aussi éclatante de l'amitié et de la bienveil- « lance de la czarine, et je ne pourrais vous peindre qu'imparfai- « tement toute la douleur que S. A. S. a ressentie de n'être plus « en liberté de recevoir l'honneur que cette princesse voulait bien « lui faire. Mais en même temps monseigneur le Duc ne met point « de bornes aux mouvemens de sa reconnaissance. » Lettre du comte de Morville à M. de Campredon, du 21 mai 1725. J'ai transcrit ce passage parce qu'on lit dans les *Mémoires de Duclos* que ce fut M. le Duc qui demanda pour lui-même, à défaut du roi, la main d'Elisabeth. Je suis forcé de dire que bien rarement dans les faits Duclos est un guide fidèle. Dès qu'il a trouvé la place d'une épigramme, il ne cherche plus la vérité.

Ni l'importance ni la lenteur des communications de Pétersbourg n'avaient dérangé la marche inconsidérée du cabinet de Chantilly. Quand Charles VIII renvoya la fille de Maximilien, l'acquisition d'une grande province encourageait cette témérité, et le mariage d'Anne de Bretagne était résolu. Mais le duc de Bourbon avait offensé Philippe V sans autre plan que l'absurde espérance d'obtenir une princesse d'Angleterre, et ce but manqué le livrait aux périls de l'incertitude et de la précipitation. Le chevalier de Méré, revenu de sa galante ambassade, apportait le tableau physique et moral de vingt-huit princesses. Mais le fantôme du duc d'Orléans et la faveur qu'on lui supposait dans les familles souveraines de l'empire, faisaient paraître tous ces choix redoutables. Il fallait une princesse assez abandonnée de toute protection humaine pour rassurer le ministre ombrageux. On ne pouvait contester à Marie Leczinska cette triste recommandation. Comme le lieu qu'elle habitait en Alsace avait été la première station du chevalier de Méré, son portrait se trouvait à la tète de la collection formée par ce voyageur. Stanislas, son père, était ce palatin de Posnanie qu'un caprice de Charles XII assit un moment sur le trône de Pologne et que la fortune entraîna dans la déroute de son protecteur. La mort du roi de Suède le força de quitter le duché

Il est d'ailleurs probable que le lieutenant-colonel Vauchoux, attaché à Stanislas par une ancienne amitié, avait déjà sollicité pour cet illustre fugitif l'intérêt de la marquise de Prye. Mais il faut convenir que dans les vues du ministre et de la favorite, le portrait de Marie Leczinska, tracé par le chevalier de Méré, devait paraître bien séduisant. Ces mœurs naïves et pures, ce mélange d'études graves et de gaieté innocente, ces devoirs pieux et domestiques, cette princesse qui, aussi simple que la fille d'Alcinoüs, ne connaît de fard que l'eau et la neige, et qui, entre sa mère et son aïeule, brode des ornemens pour les autels; tout retraçait dans la commanderie de Weissembourg l'ingénuité des temps héroïques. M. le Duc présuma facilement ce que serait sur le premier trône de l'Europe une étrangère ainsi formée par la dure nécessité et tirée par lui seul de ce grand abaissement. Détourné par la politique de l'honneur de couronner une princesse de son sang, il vit dans Marie Leczinska une sœur d'adoption dont il maîtriserait sans partage l'esprit docile et l'ame reconnaissante.

« rences favorables, par la crainte de les voir dissipées, que d'un « sort douteux duquel votre seule assistance me pourra tirer, après « que votre sainte probité et juste discernement sera convaincu « combien il m'est pénible de l'endurer. » L'augmentation de revenu accordé par M. le Duc, fut de mille livres par semaine. Stanislas l'en remercia par une lettre du 1er septembre.

L'évêque de Fréjus contemplait avec une joie discrète ce travail de l'égoïsme. La fille de Stanislas apportait un poids léger dans cette rivalité qui subsiste naturellement entre la jeune épouse et le vieux précepteur d'un prince. Fleury fut doublement satisfait d'un choix qui lui convenait et qu'il n'eût osé faire lui-même. Le roi, toujours froid et timide, se soumit sans curiosité et sans murmure à ce nouveau devoir aussi insipide pour lui que toute autre cérémonie de son rang. Mais l'opinion publique démêla parfaitement, dans cette bizarre alliance, le calcul d'un tuteur qui sacrifiait l'État et le monarque à ses vues personnelles. La France fut au moins étonnée qu'on livrât la main de son roi à la fille d'un fugitif dont la royauté fortuite n'était plus qu'un fardeau et un gage de discordes. M. le Duc, qui ne s'aveuglait point sur la justice de ces reproches, députa vers Stanislas le chevalier Vauchoux, avec la mission expresse de lui déclarer qu'en mettant sa fille sur un trône, il devait abjurer tout espoir de recouvrer celui de Pologne, et que jamais la France n'approuverait de sa part aucun retour ambitieux (1). Stanislas était encore atterré de sa gloire imprévue. On sait qu'en recevant la première lettre de M. le Duc,

(1) Instructions de M. le Duc au chevalier de Vauchoux, du 20 avril 1725. Voyez aux *Pièces justificatives*, le rapport fait sept jours après par cet envoyé.

lui et sa famille se jetèrent à genoux pour remercier le ciel d'une faveur aussi inespérée. Il lui en coûta peu dans ces momens d'ivresse de promettre au ministre français l'abnégation qu'on lui imposait. Sans doute ses protestations étaient alors sincères. Mais la créature de Charles XII n'avait pas une de ces ames que respecte la loi commune. Leczinski se trompait lui-même, et dans peu de mois il éprouva que la soif du pouvoir suprême ne s'éteint plus sur les lèvres qui en ont goûté les douceurs et même l'amertume.

Cependant le mariage déclaré ne se préparait pas sans obstacles. Une calomnie tissue avec art en suspendait la fête (1). Un crime allait l'ensanglanter. M. du Harlay, nouvellement nommé à

(1) M. le Duc reçut un écrit anonyme, mais très-circonstancié, où l'on exposait que Marie Leczinska était attaquée d'épilepsie, et que sa mère avait consulté sur ce mal une religieuse de la ville de Trèves qui se mêlait de médecine. Cette révélation, aussi grave que délicate à vérifier, jeta la cabale de Chantilly dans la plus cruelle anxiété. Il fallut imaginer de mauvais prétextes pour différer le mariage, tandis qu'on envoyait en grand secret le sieur Du Fenyx à Trève et à Weissembourg avec des instructions datées du 1er mai, qui expriment au plus haut degré le trouble et l'effroi. Cependant on ne put recueillir aucun indice de la prétendue épilepsie, et l'on attribua cette fable au ressentiment de la cour de Lunéville. Une lettre du duc d'Antin, du 26 juillet, nous apprend que la duchesse de Lorraine regardait comme un larcin fait à ses filles l'élévation de la princesse Marie, et que son mari, plus résigné, avait bien de la peine à calmer son emportement et ses invectives.

l'intendance d'Alsace, était venu visiter la cour de Weissembourg. Le 12 juin, un inconnu se présente et lui parle ainsi : « Avant-hier j'ai rencontré « sur l'autre bord du Rhin un nommé Steinhel, « dont le frère est secrétaire du résident de Saxe « à Francfort. Cet homme a renouvelé connais- « sance avec moi, et m'a engagé à le suivre au « château de Falkembourg, où il habite chez son « cousin, bailli du prince de Linange. C'est là « qu'il m'a fait part d'un complot formé pour dé- « livrer la cour de Saxe des alarmes que lui cause « le roi Stanislas, surtout au moment où le roi de « France va devenir son gendre. Il m'a montré « deux cassettes pleines d'un tabac à fumer déli- « catement préparé selon la manière dont l'em- « ploient les Turcs. Mais le tabac de l'une de ces « cassettes est empoisonné ; et voici comment il « m'a expliqué l'intention des conjurés. Quelqu'un « ira, sous l'apparence d'un marchand, offrir au « roi de lui vendre de ce tabac asiatique, et lui « laissera pour essai celui dont la préparation est « innocente. On ne doute pas que sa qualité ex- « quise n'engage le roi à en redemander, et alors « le même marchand y substituera les feuilles qui « donnent la mort ; et comme leur effet se déve- « loppe lentement et sans blesser aucun organe, « le colporteur aura le loisir de se retirer à l'abri « du péril et même du soupçon. Steinhel m'a pro-



« posé alors de me charger de cette vente, dont « mille ducats et une compagnie dans l'armée « doivent être la récompense, et il m'a promis que « la garantie m'en serait donnée au nom du roi « Auguste par le général Flümming et par un sieur « Bisque, capitaine saxon, qui ont seuls le secret « et la direction de l'entreprise. J'ai accepté. « Steinhel m'a remis la cassette de tabac non em- « poisonné que je vous apporte. Nous sommes « convenus de nous revoir demain au château de « Falkembourg, où je l'instruirai de l'issue de nos « premières démarches. Je n'exige aucun prix de « la révélation que je viens de vous faire. Je m'ap- « pelle Rolelr de Reichenau; je suis un militaire « réformé du service des Deux-Ponts, et si vous « demandez quel intérêt je prends au roi Stanislas, « je vous avouerai qu'il est bien léger. Je me suis « souvenu d'avoir été autrefois de garde à la porte « de sa maison. Sa bonne mine m'avait plu, et « c'est le seul motif qui me décide aujourd'hui à « sauver ses jours (1). »

Cette confidence jeta M. du Harlay dans une grande perplexité. Fallait-il mépriser un avis important donné avec précision et naïveté? Pouvait-on croire un étranger, un inconnu, n'offrant d'autre aspect que celui d'un poudreux aventurier? Convenait-il d'inquiéter la cour de France

(1) Extrait de la dénonciation de Rolelr de Reichenau.

par ce fâcheux récit, et de la mettre dans la pénible alternative, ou de manquer la découverte du crime si on suivait les formes politiques, ou de susciter de graves querelles si on la brusquait par la violation du territoire de l'Empire? Du Harlay était jeune, courageux, homme d'exécution. Il prend son parti avec noblesse et vigueur, et résout d'aller lui-même enlever le coupable et le corps du délit, au risque évident d'être désavoué s'il réussit, et puni s'il échoue. Il choisit sur-le-champ une troupe de trente hommes parmi les officiers de la garnison, les soldats de la maréchaussée et les serviteurs de la maison de Stanislas, et le même jour, à onze heures du soir, il part à leur tête sous la conduite du dénonciateur, dont la personne est soigneusement gardée. Le détachement franchit en silence, et dans les ténèbres, les forêts qui environnent Weissembourg et où s'entrelacent plusieurs territoires étrangers; et à la pointe du jour il arrive devant Falkembourg, éloigné de huit lieues du point de départ. La ruse procure l'entrée du château; la troupe armée en occupe aussitôt toutes les issues, et le fouille avec un soin extrême. Steinhel ne s'y trouve pas, et n'y a point passé la nuit. Le rendez-vous qu'il y avait assigné à son délateur n'était probablement qu'une première épreuve dont il voulait éluder les chances. Mais le bailli a été saisi dans son lit,

et on le mène à la chambre de Steinhel que l'on visite en sa présence, et où, suivant l'indication de Roleir, on trouve entre deux matelats la cassette de tabac de Turquie. M. du Harlay propose alors au bailli de mâcher ou de fumer de ce tabac; mais celui-ci refuse en donnant des signes d'effroi, en disant qu'il croit que ce tabac, envoyé de Francfort à son cousin, est empoisonné. M. du Harlay dresse un procès-verbal que le bailli signe de la manière suivante : WEIDNER, *lequel déclare n'être coupable du crime de son cousin* (1). Le plus difficile de l'expédition restait à faire, c'était la retraite. On résolut de l'effectuer sur Landau, moins éloigné que Weissembourg. Il n'en fallait pas moins emmener prisonnier un magistrat du pays et traverser, en armes et en plein jour, les terres du prince de Linange et de l'électeur palatin, où la moindre alerte pouvait faire sonner le tocsin et courir toute la population sur une escorte peu nombreuse dont la bravoure ne servirait probablement qu'à rendre la déroute plus sanglante. Grace à l'extrême célérité de la marche, et à la précaution de ne choisir que des chemins rudes et déserts, la petite armée de l'intendant atteignit dans la journée, avec des fatigues excessives, les murs de Landau, et y déposa sa capture.

L'absence de Steinhel et les dénégations de son

(1) Procès-verbal de M. du Harlay, du 13 juin 1725.

parent ne promettaient pas de vives lumières sur le fond du complot. Le refus qu'avait fait le bailli d'user du tabac suspect s'élevait seul contre lui; mais il atténuait cet indice en soutenant que les discours des soldats l'avaient parfaitement averti qu'il s'agissait de la recherche d'une substance empoisonnée. Cette explication n'était pas rigoureusement impossible; en sorte qu'après deux mois de détention et plusieurs interrogatoires, on fut réduit à renvoyer l'accusé à son prince. La cour désavoua publiquement M. du Harlay, et le remercia en secret de son zèle et de sa belle conduite. Un seul homme se montra implacable; ce fut le vieux maréchal Dubourg, commandant de la province. Outré de ce qu'un homme de robe eût si facilement rempli l'office du plus brave guerrier, il dénigra l'intendant par d'injustes reproches, mit aux arrêts les officiers qui l'avaient suivi, et laissa percer toutes les faiblesses d'un dépit ridicule. Heureusement l'Empereur, avec qui notre position était devenue fort critique depuis le renvoi de l'Infante, affecta moins de sévérité, et n'exigea pas la satisfaction que le duc de Richelieu fut chargé de lui offrir pour l'incursion de Falkembourg. Les pointilleries politiques plièrent dans cette occasion sous l'ascendant de la justice naturelle. On adressa aux princes dont le territoire avait été violé le procès-verbal de M. du Harlay,

après qu'on en eut retranché les passages qui compromettaient personnellement l'électeur de Saxe. Ce ménagement semblait équitable, car rien n'attestait la complicité d'Auguste; son caractère s'accordait mal avec d'aussi noires combinaisons; et sa cour pouvait nourrir à son insu de ces serviteurs ardens qui se font un double mérite d'assurer à leur maître le profit d'un crime, sans lui imposer la peine de l'inventer ou la honte de le prescrire (1). Depuis sa retraite en Alsace, Stanislas avait déjà été exposé à plusieurs entreprises que la vigilance de la reine de Suède, du Régent et du prince de Condé écarta successivement de sa personne. Le projet d'empoisonnement déconcerté par M. du Harlay fut la plus odieuse et la dernière de ces tentatives. L'asile de Chambord put enfin arracher le malheureux palatin à cette fortune trop bizarre qui, dans l'ombre de la vie privée, lui conservait les dangers du trône.

La ville de Strasbourg fut le premier théâtre

(1) Ce jugement favorable à l'électeur de Saxe est justifié par la conduite qu'il tint en 1731. Un Alsacien, nommé Geisberg, prenant le titre de chevalier de Chevremont, et vivant près de Francfort sous la protection du prince de Birkenfeld, lui proposa dans une lettre de le défaire de Stanislas par des moyens sûrs. L'électeur envoya des officiers arrêter ce misérable, ainsi qu'un vieux médecin chimiste qui résidait avec lui, et il offrit à la France de les lui livrer. *Lettres du marquis de Monti.*

où la famille de Leczinski, tirée des masures de sa commanderie, raccoutuma par degrés ses yeux à l'éclat des pompes royales. Des princes vinrent de l'autre bord du Rhin grossir la foule de ses courtisans. Le duc d'Antin et le marquis de Beauvau, envoyés pour demander la nouvelle reine, et les femmes appelées à former sa maison, accoururent de Versailles. Le duc d'Orléans arriva lui-même au travers des sarcasmes de la cour de Lorraine, et représenta le roi dans la célébration du mariage, sacrifiant ainsi à la vanité de son rang et à un don de cent mille écus ses propres ressentimens, et la honte de détruire l'ouvrage de son frère. La princesse Marie désarma par une douceur modeste les préventions françaises (1). Son père étonna par quelques façons étranges. On le vit baiser la signature de son gendre. Avant de

(1) « Je conviens qu'elle est laide : mais elle me plaît au-delà de « tout ce que je peux vous exprimer. » *Lettre du duc d'Antin au comte de Morville*, du 28 juillet. La même lettre contient quelques autres particularités. « Le roi et la reine de Pologne sont outrés de « douleur de ce que le comte de Tarlo leur a mandé qu'ils ne « pourraient plus manger avec leur fille après la célébration du « mariage. Je ne sais où diable le marquis de Dreux a pris une si « cruelle étiquette. Ce serait un poison pour leur vie, et le triomphe « de tous leurs ennemis qui ne cherchent qu'à les dépriser. Quand « l'étiquette y serait, il faudrait passer par-dessus. La Suède ne le leur « pardonnerait jamais. La princesse et sa famille désirent passion- « nément qu'elle soit mariée le jour de la Vierge, pour laquelle on a « une dévotion très-particulière. » Sur la question d'étiquette on

recevoir le collier de l'ordre, il voulut passer la nuit dans une église de capucins, pour imiter ces veilles pieuses où les anciens chevaliers se préparaient à leurs sermens. Il adressa pour adieux à sa fille une instruction sur les devoirs du trône et du mariage, hérissée de toutes les rubriques des sermonaires (1). Parmi les hommages qui avertissaient Stanislas du changement de sa fortune, il dut distinguer une lettre flatteuse qu'il reçut alors de Jacques III, son émule de malheurs (2). L'orgueil du Polonais s'inquiéta de la forme dans laquelle il répondrait à un prétendant qui n'avait vu le trône que de loin, et ne s'y était pas assis comme lui. Le comte de Morville fut

décida que Marie pouvait manger en particulier, mais non pas en public, à moins qu'elle n'eût la place d'honneur, c'est-à-dire entre son père et sa mère, le roi de France ne cédant point la main à des rois électifs.

(1) Il avait choisi pour texte ces paroles : « Oyez et prêtez l'o« reille; oubliez votre peuple et la maison de votre père. » Stanislas publia ce sermon, et ce fut, je crois, son début dans les lettres. Je ne puis douter que les ouvrages qui ont paru sous son nom n'aient été retouchés par d'autres mains, car ses propres manuscrits attestent qu'il était hors d'état de se servir correctement de notre langue.

(2) « Votre propre situation vous doit rendre plus sensible à la « mienne, et il paraît que la Providence, en récompensant votre « vertu, ait voulu en même temps me susciter, en votre personne, « un ami également capable et empressé à soutenir les intérêts de « ma petite cause. JACQUES R. » *Lettre du Prétendant à Stanislas*, du 6 juin 1725.

consulté sur cette comédie d'étiquette jouée par deux ombres royales. L'heureux Stanislas n'oubliait pourtant pas la main qui l'avait relevé, et le comte de Rottembourg, qui se rendait à son ambassade de Berlin, devint le confident de sa reconnaissance. Il apprit à ce ministre que l'échange de ses domaines patrimoniaux contre la Courlande était sur le point de se conclure par l'entremise de la Suède, et il le chargea d'offrir au roi de Prusse cette acquisition moyennant la principauté de Neufchâtel, que celui-ci céderait au duc de Bourbon. Le comte de Rottembourg trouva Frédéric-Guillaume très-disposé à cet arrangement, sous la seule condition qu'on substituerait à la Courlande des terres voisines de la Prusse ou de la Poméranie. Le temps manqua seul à la perfection d'un traité qui allait livrer au prince de Condé l'ancien héritage de la maison de Longueville (1). Mais pendant qu'une souveraineté étrangère s'approchait de lui, son propre gouvernement chancelait, et le tumulte des fêtes ne pouvait couvrir

(1) Lettres du comte de Rottembourg à M. le Duc, du 5 novembre 1725 et 6 avril 1726. M. le Duc, par sa réponse du 15 mai, accepte l'offre avec joie, et recommande au négociateur une extrême discrétion pour ne pas effaroucher le canton de Berne qui aspirait à l'acquisition de Neufchâtel. Mais quelle que soit l'issue de l'affaire principale, il lui ordonna de mettre obstacle au projet des Bernois, attendu que l'accroissement disproportionné de ce canton est contraire aux intérêts de la France.

les maux et les fautes qui s'accumulaient sans mesure.

CHAPITRE XVIII.

Limites de Paris. — Procès de M. Le Blanc. — Impôt du cinquième. Résistance du Parlement. — Joyeux avènement. — Assemblée du clergé. — Ressentimens de l'Espagne; son alliance avec l'Empereur. — Le duc de Richelieu et l'abbé de Montgon. — Retraite et retour de l'évêque de Fréjus.

Le caractère des personnes qui présidaient au gouvernement, et ce qu'on sait déjà des égaremens de leur système monétaire, présageaient bien d'autres désordres. Le comte de La Marck, le plus sincère des amis du prince de Condé, en fut aussi le moins aveugle, et tâcha de le retirer à temps d'un édifice dont la chute prochaine était facile à prévoir, et de le mettre dans une situation où, quels que fussent les événemens, il restât debout avec honneur. Allant droit à la source du mal, il osa proposer à M. le Duc de renoncer à l'administration du royaume, d'en déposer la charge entre les mains d'un substitut, et de se borner lui-même à la surveillance suprême dont s'était contenté le

duc d'Orléans à la majorité du roi. Ce conseil, déguisé par tous les ménagemens dus à l'orgueil d'un prince, forme un événement trop singulier dans la vie d'un courtisan, pour n'être pas sauvé de l'oubli. Il est vraisemblable que la cabale de Chantilly se fût emparée de cet expédient, et qu'elle eût volontiers ressuscité en faveur de Paris-Duverney le ministère universel du cardinal Dubois, si elle se fût senti la force d'élever à ce point un homme aussi nouveau, dans un pays où les dignités ecclésiastiques avaient seules le privilége de tenir lieu d'ancêtres. La tentative infructueuse du comte de La Marck laissa donc les affaires en proie à l'incapacité du premier ministre et aux passions de ses créatures. On vit l'autorité publique, capricieuse ou vénale, passer et revenir tour à tour d'un excès odieux à un abaissement grotesque (1). Elle en fut punie par des murmures qu'elle n'entendit pas sans inquiétude.

Henri III, chassé par les barricades, avait résolu de diminuer la grandeur d'une ville qu'il ne devait plus revoir et qu'il appelait une tête trop grosse (2). M. le Duc s'aperçut aussi de l'accrois-

(1) Entre cent exemples de ce trafic avilissant de la puissance royale, je citerai des lettres patentes du 16 mai 1724 qui établissaient le monopole des balances à peser les hommes dans la banlieue de Paris. (*Archives de la ville de Paris.*)

(2) Henri III n'avait pas eu cette crainte le premier. Suivant les

sement prodigieux que Paris avait reçu des plaisirs de la régence et de l'insufflation du papier-monnaie. Le nombre des habitans s'y était alors momentanément élevé à quatorze cent mille(1). Cette tête colossale l'effraya, et il se flatta, comme Henri III, Louis XIII et Louis XIV l'avaient fait vainement avant lui, de la comprimer par une loi dont les bévues sont remarquables. La déclaration sur les limites de Paris (2) se réduisait aux deux expédiens de ne souffrir que des masures à la circonférence, et de ne permettre dans le centre l'ouverture d'aucune nouvelle issue. La première de ces mesures, qui luttait contre une force invincible, n'eut point d'exécution; et l'espace dévoué aux chaumières, tel, par exemple, que le faubourg Saint-Honoré, fut précisément celui que l'opulence orna de ses palais. La seconde défense, véritablement barbare, fut mieux observée. Elle a

chroniques de Jean de Troyes, Louis XI ayant voulu faire, le 20 avril 1474, devant les ambassadeurs du roi d'Aragon, une revue de tous les habitans de Paris en état de porter les armes, il s'y en trouva cent mille vêtus d'écarlate avec des croix blanches. Le roi soupçonneux en fut épouvanté, et se garda bien de renouveler un spectacle qui révélait aux Parisiens leur nombre et leur force.

(1) Germain Brice, qui écrivait en 1725, comptait encore à Paris huit cent mille habitans, dont cent cinquante mille domestiques, vingt-quatre mille maisons, vingt mille carrosses au moins, cent vingt mille chevaux, dont il meurt dix mille par année.

(2) Du 18 juillet 1724.

maintenu dans la capitale, durant le siècle dernier, ces masses hideuses, ces restes de cloîtres et de juridictions, et ces défilés malsains qui défigurent les anciennes cités, et qui, de nos jours, disparaissent avec une promptitude et une magnificence inconnues au vieil empire. Sans doute la dispersion ou l'agglomération des hommes sont des circonstances d'autant plus graves qu'elles échappent aux contraintes de la puissance publique et ne reconnaissent d'autre régulateur que l'état des mœurs et des besoins. M. le Duc, qui pressentait vaguement le danger de la population progressive de Paris, ne se doutait pas qu'il en était la principale cause. Toujours la multitude s'accumulera autour du pouvoir arbitraire afin de profiter de ses bévues, et l'on fuira les provinces lointaines où les tyrannies subalternes s'exercent alors avec impunité.

En limitant Paris, la cour aspirait à énerver ce tribunal de l'opinion qui ne lui était pas favorable. Mais une aveugle passion lui fit bientôt contrarier cette vue politique. Sur la foi du présomptueux duc de La Feuillade, elle renvoya au parlement le procès de M. Le Blanc, secrétaire d'état de la guerre pendant la régence, et elle donna ainsi un corps, une voix et une arène à cette même opinion publique vague et invisible dans ses décisions. Ce ministre brillant et prodigue

était recherché pour sa comptabilité, et Duverney portait dans ce dédale une lumière rigoureuse. Un parent de ce terrible accusateur est alors frappé par un assassin, et l'on suppose aussitôt que le coup était destiné à Duverney lui-même, et que le meurtrier est un émissaire de M. Le Blanc, tiré de l'armée d'espions dont, à l'exemple de Louvois, il avait environné son ministère. Mais le public savait que le véritable crime de M. Le Blanc était son attachement pour madame Berthelot de Pleneuf, et que madame de Prye, fille de cette dernière, n'aspirait à le perdre que pour désoler sa propre mère; aussi ne vit-on pas sans indignation les ducs de la Feuillade, de Brancas et de Richelieu paraître au nombre des juges pour servir les trames de cette fille dénaturée. Le public fit déserter du tribunal, à force d'outrages, ces trois roués de la favorite, et le duc de La Feuillade mourut en trois jours de rage et de honte (1). Le parlement, qui eût volontiers puni M. Le Blanc de sa puissance, se plut à le venger de sa disgrace. Oubliant ses torts passés, et dédaignant de lui en chercher de nouveaux, il l'acquitta presque avec autant de passion que ses ennemis en mettaient à le persécuter. Ce triomphe fut d'autant plus humiliant pour la cour, que le duc d'Orléans n'avait cessé de siéger à toutes les

(1) *Mémoires du maréchal de Villars.*

séances et de couvrir d'une protection déclarée le ministre de son père. Cet essai des formes légales apprit au cabinet de Chantilly qu'il ne lui restait, pour faire le mal, d'autre ressource qu'une tyrannie brutale, et il ne tarda pas à profiter de cette amère leçon.

Dubois avait emporté au tombeau son inflexible économie. M. le Duc, entraîné par l'amour du faste et par l'obsession d'une cour avide, avait outré les profusions du Régent. Duverney, instrument docile, mais calculateur intègre, n'abusait point son maître sur l'épuisement du trésor, et s'il lui laissait ruiner l'État, il voulait que ce fût sciemment et avec ordre. Cette sorte de probité a du moins l'avantage de prévenir des maux invétérés. Réduit à l'alternative de suspendre les rentes ou d'asseoir un impôt, Duverney n'hésita pas. Si le tableau qu'il exposa de la situation des finances peut passer pour un chef-d'œuvre de sagesse et de méthode, l'entreprise qui le suivit fut le comble de la témérité. Il réveilla le projet de dîme royale qui dormait dans les écrits de Bois-Guilbert et de Vauban, et proposa de lever pendant douze années le cinquantième des revenus de toute espèce. Affronter ainsi les obstacles dont l'habitude des peuples hérisse toutes les nouveautés en finance, et marcher à l'égalité de l'impôt sur le débris des privilèges des castes et des

provinces, était sans doute un noble courage. Mais quand on considère que Duverney n'accordait que six semaines à l'établissement d'une perception *en nature*, que la force des choses soumet à mille exceptions, et qui eût exigé un vaste code et plusieurs années d'épreuves, on ne peut que gémir de voir d'aussi grandes idées compromises par une absurde précipitation. Cette grossière ébauche ayant été approuvée dans un conseil où l'astucieux évêque de Fréjus ne proféra pas une parole, on ne s'inquiéta point des suffrages du parlement. La cour ne songeait qu'à punir cette compagnie de la victoire de M. Le Blanc, et traça un second édit qui ôtait à ses membres le droit de délibérer sur les affaires publiques avant dix années d'exercice (1). Cette réserve n'avait rien d'injuste en elle-même; mais il ne fallait pas lui prêter les couleurs de la vengeance, ni surtout l'associer à un impôt exorbitant qui, lancé en pleine paix, devait irriter la nation. Les deux lois furent apportées dans un lit de justice brusquement convoqué. On affecta même sans nécessité de jeter dans ce moule commode d'enregistrement plusieurs autres édits qui se trouvaient prêts (2).

(1) Cette rigueur fut adoucie par une autre loi du 20 décembre suivant qui réduisit à moitié le terme de dix années et en dispensa ceux qui étaient actuellement pourvus d'offices.

(2) Les autres édits qui furent enregistrés dans ce lit de justice

Le premier président montra toute la complaisance qu'exigeait son élévation récente. La douleur et la contrainte perçaient au contraire dans les conclusions de l'avocat-général. Aucun magistrat ne voulut voter, et le peuple offrit partout au jeune roi un silence morne et un front désapprobateur. Ses ministres, l'entraînant d'une aussi triste séance aux fêtes de Chantilly, l'arrachèrent à ces reproches muets qu'il ne comprit point alors et qui jamais ne le touchèrent.

Une autre entreprise ne fut pas mieux accueillie. En détruisant pas à pas la féodalité, nos rois s'en étaient réservé pour eux-mêmes l'abus le plus choquant, celui de faire payer par les vassaux les événemens heureux qui survenaient dans la famille du suzerain. Ainsi, en montant sur le trône, le nouveau monarque pouvait frapper d'une taxe de confirmation tous les actes précédemment émanés du sceau royal. Dans un état vaste et vieilli, la liste en était immense et le mélange bizarre. Le fisc atteignait de ses serres l'officier de justice et de finance, l'anobli, l'engagiste, la ville pour ses octrois, le manufacturier pour sa prise d'eau, l'artisan pour sa maîtrise, le caba-

du 8 juin 1725, concernaient le rétablissement de l'intérêt au denier vingt, la clôture du visa, la confirmation de la compagnie des Indes, la liquidation de ses comptes avec la banque, et la création de maîtrises.

retier pour son débit. Ce tribut n'avait d'autre mesure qu'un tarif arbitraire. Comme il ne portait pas le nom d'impôt, on se dispensait de le soumettre à l'enregistrement, et de leur côté les cours de justice n'en protégeaient point la levée. Pour s'épargner la honte d'une perception si litigieuse, le gouvernement avait coutume de la vendre à des traitans, d'où l'on pouvait conclure que ce qu'on appelait *le joyeux avènement* était au fond une calamité publique. Le cardinal Dubois se garda bien d'en charger la minorité de Louis XV. Mais dès que la mort eut fermé les yeux de ce ministre, ses successeurs déployèrent cette ressource impolitique. M. le Duc, qui vint bientôt après, se pressa de suspendre l'exercice de cette prétention domaniale. Mais cet acte de popularité fut une grande imprudence, parce qu'il ne put pas le soutenir. Le mauvais ménagement des finances l'obligea de tromper l'espoir qu'il avait donné, et ce retour fit tomber sur lui tout ce que l'établissement primitif avait d'odieux. Des partisans achetèrent vingt-quatre millions le joyeux avènement, et le peuple paya le double. C'est la dernière fois qne la France a subi cette exaction gothique.

Par un effet de l'imprévoyance attachée au ministère de M. le Duc, l'assemblée du clergé se trouvait, au moment du lit de justice, réunie de-

puis huit jours. L'autorité de ce corps, jadis plus formidable que les parlemens, était à la vérité bien déchue, mais les rois n'avaient pas la prétention d'y tenir des lits de justice. Avant de dire l'explosion que fit dans son sein l'impôt du cinquantième, il convient de se retracer la situation des affaires ecclésiastiques en France depuis l'exaltation de Benoît XIII. La foi conduisait ce saint pape aux mêmes résultats que lui eût suggérés la plus saine politique. Nourri chez les dominicains dans l'opinion des thomistes, il eût été janséniste, si un pape pouvait l'être. En confirmant tous les anathèmes de la bulle *Unigenitus*, il déclara que la doctrine de saint Thomas ne les avait pas encourus. Cette distinction ouvrait une issue au retour des opposans sans blesser leur orgueil. Le cardinal de Polignac, aussi ami de la paix que rebuté du jargon des écoles, propageait cet heureux expédient. Déjà un commerce de lettres officieuses rapprochait le pape et le vertueux Noailles. Celui-ci alla même passer une nuit en prières sur le mont Valérien pour interroger la volonté du ciel (1). Mais l'inspiration qu'il attendait ne lui vint pas alors, et ce fut la pieuse maréchale de Grammont qui acheva plus tard la réconciliation de l'archevêque, et prit la part que son sexe eut dans tous les temps aux révolutions reli-

(1) Lettre du cardinal de Polignac, du 20 juin.

gieuses. Cependant la seule approche d'une pacification fit frémir les chefs des constitutionnaires. Bissy et Rohan s'associèrent le cauteleux Fleury. Tencin se constitua l'agent du triumvirat. Ce prêtre ambitieux, qui avait appris à Rome et dans le conclave l'art, qu'on y a poussé si loin, de capter les vieillards, en faisait auprès de l'évêque de Fréjus un usage qui mit le comble à sa fortune et le consola des revers de l'agiotage (1). Les trois prélats ne rougirent pas d'écrire au pape pour le dissuader de toute réconciliation. En même temps leurs calomnies peignaient le Saint-Père, dans toute l'Europe, comme un esprit aliéné, et n'épargnaient pas davantage le cardinal de Polignac (2). Je n'avais aucune idée d'une méchanceté si vive et si souple, qu'on rencontre rarement dans les haines laïques.

(1) « Malgré mes prévoyances, il ne m'est pas même venu en pensée « de mettre à couvert, dans les pays étrangers, la plus petite portion « des millions que j'ai eus à ma disposition. » (Lettre de Tencin au comte de Morville, du 11 janvier 1724.)

(2) « C'est être dans un bois que d'avoir affaire à ces messieurs, » dit le cardinal de Polignac en parlant de ces prélats, dans une lettre au comte de Morville, du 25 avril; et dans une autre lettre du 19, adressée au même ministre, il s'exprime ainsi : « M. d'Embrun se distingue parmi les prélats qui se déchaînent contre moi, « pendant qu'il m'écrit ici des flatteries, suivant son louable carac« tère. Voilà la récompense des honnêtetés que je lui ai faites à « votre considération ; car il ne les méritait ni par lui-même ni par « son procédé à mon égard. »

L'indulgence de la cour de Rome anima les persécuteurs. La Sorbonne et les corps religieux recommencèrent à torturer les consciences. C'est surtout alors que l'église d'Utrecht se peupla de nos émigrans, et que vingt-six moines franchirent, en une nuit, les murs de la Chartreuse de Paris, et allèrent chercher en Hollande *la liberté de nier la liberté de l'homme*. La secte transplantée y a si bien réussi, qu'en 1761 la seule ville d'Amsterdam contenait deux mille jansénistes partagés en six petites églises (1). L'aversion de M. le Duc pour le sang d'Orléans le tira de la neutralité qu'il avait gardée dans cette guerre. Il fit condamner par arrêt du conseil un écrit janséniste de l'abbesse de Chelles, qui ne semblait susceptible que des peines du ridicule. Cette fille du Régent manqua aux prouesses de la Fronde, dont elle eût surpassé les Amazones. Aussi violente dans ses plaisirs que dans ses austérités, elle mêlait, à vingt-six ans, des extrêmes que la duchesse de Longueville avait au moins séparés dans le cours de sa vie orageuse (2). Les jansénistes, bat-

(1) *Mémoires manuscrits du prince de Croi*, tome XVIII, p. 54.

(2) Cette princesse extraordinaire s'occupait alors dans son abbaye de Chelles, à broyer de la poudre à canon et à tirer des feux d'artifice qu'elle composait elle-même; puis de ses mains enfumées de pyrotechnie, elle écrivait des pamphlets contre la bulle. On eut bien tort de donner de l'importance à une adversaire aussi risible dont la religion n'était que la vanité de faire un peu de

tus de toutes parts, eurent recours à l'intervention divine, arme dernière des sectes vaincues. Le passage d'une procession guérit la maladie invétérée de la femme d'un artisan de la rue Saint-Antoine. L'officialité constata le moyen surnaturel de la cure par la déposition d'une foule de témoins, entre lesquels figure, non sans exciter quelque surprise, l'auteur de *la Henriade* (1). Le cardinal de Noailles proclame le miracle par un mandement; les églises le célèbrent; un poète de l'université le chante, et la sculpture le grave sur le marbre du sanctuaire. Les jésuites, assez avisés pour ne plus faire eux-mêmes de miracles que dans les Indes, rient en silence de ce travail perdu. Le temps était loin où, sous une reine dévote, l'application de la sainte épine avait écarté la foudre de Port-Royal. Le prodige non contesté

bruit. Je m'en tiens à l'avis de Johnson, qui, s'exprimant avec la singularité particulière au génie de sa nation, compare la femme théologienne à un chien qui danse, dressé sur ses pattes de derrière.

(1) Voltaire, dans sa lettre du 20 août 1725, parle lui-même de cet incident : « Le miracle du faubourg Saint-Antoine m'a donné « un petit vernis de dévotion. Je suis cité dans le mandement; j'ai « été invité en cérémonie au *Te Deum* chanté en actions de graces « de la guérison de madame La Fosse. » Voltaire avait d'autres droits à l'affection de la secte. Le nonce Maffei avait dénoncé à la cour de Rome son poëme de *la Henriade*, et les jésuites, dans leur journal de Trévoux, en attaquèrent le neuvième livre, comme exhalant les poisons de l'hérésie jansénienne.

de la femme La Fosse tomba doucement dans l'oubli comme un accident vulgaire, et je n'ai dû en parler que parce qu'il fut le prélude de la célèbre épidémie des convulsionnaires.

L'assemblée du clergé, réunie dans le feu de ces dissensions et secrètement soutenue par le précepteur du monarque, apporta des dispositions irascibles que l'édit du cinquantième enflamma promptement. A cette loi faite pour tous, il opposa des immunités consacrées par le temps plus que par la justice. On prétend même que quelques prélats sollicitèrent, dans ce débat domestique, une intervention ultramontaine; mais je n'ai découvert aucun vestige de cette déloyauté. Cependant le clergé, trop habile pour ne paraître occupé que d'intérêts temporels, rompit le sceau que la déclaration de 1720 avait mis sur la bouche des querelleurs théologiques. Des clameurs il passa aux hostilités, et voulut soudainement des conciles provinciaux, qui eussent été alors autant de foyers de discorde et de chambres d'inquisition. Chaque jussion du gouvernement fut bravée par un excès nouveau. Après quatre mois de tourmente, un ordre du roi ferma l'assemblée, et un secrétaire-d'état alla le lendemain arracher de ses archives le procès-verbal où elle avait déposé ses adieux fanatiques. Les députés signalèrent leur retraite en publiant une lettre au roi où respirait la même

audace, et que supprima le parlement. Ainsi M. le Duc se créa pour ennemi ce corps vaste et riche, qui s'appelait le premier ordre de l'État, tenait à toutes les classes par des liens personnels, et poussait jusque entre les fondemens de la monarchie ses droits, ses abus et ses préjugés.

Les débats de cette nature se vident ordinairement dans le champ de l'intrigue, tant que d'autres causes n'y mêlent pas quelque influence populaire. Malheureusement une disette, qui n'avait point été assez prévue, causait des souffrances réelles et de plus grandes alarmes. Après qu'une extrême sécheresse eut donné, en 1724, de médiocres récoltes, des pluies fines et continues, depuis le milieu d'avril jusqu'à l'automne, n'accordèrent aux moissons de 1725 qu'une maturité imparfaite et long-temps douteuse. Le fléau s'appesantit particulièrement sur la Normandie, parce que cette riche province n'est point assez familiarisée avec l'industrie de l'indigence, et que, quand le blé lui manque, tout semble lui manquer (1). Les villes de Rouen et de Lisieux aggra-

(1) Le duc de Saint-Simon, qui habitait alors ses terres en Normandie, s'exprime ainsi dans sa lettre à l'évêque de Fréjus, du 25 juillet 1725 : « Au milieu des profusions de Strasbourg et de « Chantilly, on vit en Normandie d'herbes des champs. Je parle « en secret et en confiance à un Français, à un évêque, à un mi- « nistre et au seul homme qui paraisse avoir part à l'amitié et à la « confiance du roi, et qui lui parle tête à tête, du roi qui ne l'est

vèrent leurs maux par d'inutiles séditions. Mais les besoins de la capitale, qu'ensanglanta une émeute passagère, firent surtout le tourment du premier ministre. La subsistance de cette énorme population nécessita des moyens violens. Les monastères furent dépouillés de leurs provisions, et les jeux de paume convertis en greniers. On sacrifia de grandes sommes (1) pour procurer à l'habitant de Paris du pain qu'il paya cependant neuf sous la livre. M. le Duc crut se laver de ses propres fautes en destituant le lieutenant-général de police et le prévôt des marchands (2). Mais quelle indulgence un gouvernement méprisé pouvait-il attendre dans une sorte de calamité si fâcheuse, que la multitude y est toujours prête à calomnier

« qu'autant qu'il a un royaume et des sujets, qui est d'un âge à en « pouvoir sentir la conséquence, et qui, pour être le premier roi « de l'Europe, ne peut être un grand roi, s'il ne l'est que de gueux « de toutes conditions, et si son royaume se tourne en un vaste « hôpital de mourans et de désespérés à qui on prend tout chaque « année en pleine paix. » Saint-Simon finit par dire qu'avec deux cent mille livres de rente, sa femme ne pourra aller aux eaux sans vendre ses nippes.

(1) Le compte du chevalier Bernard, pour cet objet, se monte à dix millions six cent quatre-vingt-treize mille six cent soixante-cinq livres, et fut apuré le 31 mai 1729.

(2) Voici l'ordre du 24 août donné par le roi au corps de ville pour *élire* un nouveau prévôt des marchands : « Notre intention « est que vous y procédiez incessamment, et qu'en y procédant, « vous donniez vos suffrages au sieur Lambert. » *Archives de la ville.*

jusqu'au bien qu'on lui fait? Du sein de cette crise sortit une machination assez redoutable. Le parlement ordonna qu'on descendît la châsse de sainte Geneviève. Ce signal des malheurs publics ébranle les imaginations et, durant plusieurs jours, attroupe les citoyens aux processions de chaque paroisse. A l'époque de la Fronde, et pendant une disette, le grand Condé s'était servi de ce ressort comme d'une jonglerie politique (1). Le même moyen fut alors employé contre son arrière-petit-fils. On répétait tout haut qu'un gouvernement ignorant et monopoleur était le véritable fléau dont il fallait demander à Dieu la délivrance; et la révolte se promenait hardiment, sur deux lignes, en surplis et en simarres. On croira difficilement que madame de Prye ait dit alors : « Le « peuple est fou ; ne sait-il pas que c'est moi qui « fais la pluie et le beau temps ? » Les plaisans qui rajeunirent pour elle cette vieille impiété connaissaient mal l'inquiétude où la cour de Chantilly passa tout le temps de ces perfides solennités. Par une heureuse circonstance, le temps, qui avait été constamment pluvieux, montra quelques jours sereins, que les mécontens ne désiraient pas.

Ce fut ainsi entre la famine et la discorde que la nouvelle reine vint de Strasbourg à Fontaine-

(1) Le prince de Condé, fils de M. le Duc, rapporte lui-même ce fait dans l'*Essai sur la vie du grand Condé* qu'il a composé. Il y

bleau chercher son époux. Une magnificence outrée et des réjouissances extraordinaires voilèrent sur son passage la misère et le mécontentement. Moins le mariage avait eu l'approbation publique, plus il importait à la cour d'en simuler les apparences ; et ce vaste mensonge coûta cher au trésor royal. Le jeune roi reçut la compagne de son trône avec les émotions passagères de son âge, qui n'allèrent ni jusqu'à la passion, ni jusqu'à la confiance. Mais le duc de Bourbon, qui attachait son espoir au crédit de cette princesse, se vanta auprès des cours étrangères de l'enchantement du roi (1), avec autant de sincérité que des transports du peuple. Ce frêle avantage était acheté par les inquiétudes que donnait la colère légitime de l'Espagne, et par les soumissions qu'on prodiguait pour la fléchir. Aux premières paroles portées par l'ambassadeur d'Angleterre, Philippe et sa femme exigèrent que le duc de Bourbon vînt à Madrid faire en personne les réparations convenables. Stanhope proposa l'envoi du comte de Charolais, et M. le Duc offrit celui

traite franchement de *superstition* le culte de la châsse de sainte Geneviève, et l'on s'aperçoit qu'il a hérité de l'humeur de son père contre la patrone de Paris.

(1) Sartines répondit à une dépêche de ce genre du comte de Morville: « Il faut avouer que l'amour fait de grands changemens, « si Sa Majesté est devenue tendre et empressée de plaire à la reine. » Lettre du 27 septembre 1725.

d'un cardinal (1). L'entremise du pape fut aussi implorée. « En écoutant la lettre du roi, » écrit Polignac, « ce vénérable vieillard, de temps en « temps, joignait les mains et levait les yeux au « ciel (2). » Benoît XIII se hâta d'adresser au monarque espagnol un bref où sa voix pieuse conseillait la paix et ordonnait l'oubli de l'injure. Philippe laissa entrevoir qu'il accepterait la médiation du Saint-Père, reçut le bref des mains du nonce, mais refusa de nouvelles lettres du roi de France qu'on y avait jointes. M. le Duc se ressouvint d'Alberoni et ne dédaigna pas d'évoquer ce démon d'intrigues. Alberoni, reconnaissant, travailla aussitôt à lui concilier l'affection du chanoine Guerra, confesseur d'Elisabeth (3). La France vit encore s'intéresser à sa cause une puissance qui, sans avoir de nom dans les codes diplomatiques, n'en était pas moins redoutable. Elle résidait tout entière dans un moine octogénaire. Mais ce moine était Michel-Ange Tamburini, général de la compagnie de Jésus, c'est-à-dire maître absolu du cœur et de la volonté de vingt-cinq mille prêtres aussi puissans que rusés, aussi chers aux peuples que familiers chez les rois. A la prière des

(1) Lettre de Stanhope, du 6 août 1725.

(2) Lettre à M. le Duc, du 8 mars.

(3) Lettre de M. le Duc, du 25 septembre.—Lettre d'Alberoni, du 5 novembre.

cardinaux Polignac et Gualterio, le pape engagea cet autocrate des jésuites à s'occuper de la réconciliation des deux couronnes; et celui-ci envoya ses ordres au confesseur de Philippe V (1). Ce que l'Orient fabuleux raconte du Vieux de la Montagne va se réaliser. A la voix de son chef, le fier Bermudez semble pénétré d'une ame nouvelle, et l'homme passionné est remplacé par le jésuite soumis. D'ennemi acharné de la France, il devient l'apôtre de la paix; il écoute et dirige lui-même les furtifs émissaires du prince de Condé. Il ne tient pas à lui que l'union ne se rétablisse par une ambassade du duc du Maine, dont la présence devait plaire à l'Espagne pour laquelle il avait souffert dans l'entreprise de Cellamare. Enfin le confesseur espagnol est si bien transformé en Français, que son zèle emprunté lui fait oublier toute prudence, et que bientôt nous le verrons se perdre sans regret pour la cause qu'il détestait.

Cependant la colère de l'Espagne l'avait déjà poussée à des partis extrêmes, et sa politique bouleversée ne voulait plus d'autre ennemi que la France. Jean V, quatrième roi de la maison de Bragance, régnait en Portugal. Rassuré sur son trône par la conclusion de la paix d'Utrecht, il

(1) Lettre du général au père Bermudez, du 21 avril; réponse du père Bermudez à son général, du 25 mai.

aurait dû, autant par intérêt que par dignité, demeurer neutre entre les anciennes puissances belligérantes. Mais ses caprices l'avaient jeté dans une route opposée. Les caractères singuliers abondent en Portugal et plaisent à cette nation. Jean V, dont elle a chéri tous les vices, et dont elle aime encore la mémoire, était peut-être le plus singulier de tous. Il la gouvernait avec une verge de fer, et l'on peut juger de ses autres violences par l'habitude qu'il avait de ne réprimander ses ministres qu'à coups de bâton. A ce despotisme s'unissaient une vanité extrême, une dévotion pusillanime et une soif de débauche incroyable. Un couvent d'Odivelas, peuplé de trois cents religieuses, était le théâtre de ses plaisirs. Le moine Fray Gaspard, son favori, élevait les enfans qui naissaient dans ce harem catholique. Trois d'entre eux, reconnus par leur père, ont, sous le règne suivant, rempli de leurs intrigues la cour de Portugal. Plus ses désordres étaient grands, plus le superstitieux monarque y mêlait de pieuses compensations (1). Il résolut, dans un accès de remords, de donner

(1) Tremblant également pour son corps et pour son ame, Jean V se rendait au couvent d'Odivelas toujours accompagné de son médecin et de son confesseur. Il n'entrait dans la cellule du jour qu'après que le premier lui avait tâté le pouls, et n'en sortait que pour se jeter avec effroi aux pieds du second, qui lui donnait l'absolution. Cette sacrilège bouffonnerie recommençait presque tous les jours. (Manuscrits du comte de Baschi.)

à sa chapelle une magnificence inconnue aux autres cours de l'Europe. Il voulut que ses prêtres y eussent les droits des évêques et la couleur des cardinaux, et il fit solliciter à Rome le privilége de ce luxe innocent. Mais l'orgueil universel de Louis XIV ne put tolérer cette vanité d'un petit roi de Lusitanie, et il mit obstacle à ses poursuites. Jean V, dont les passions étaient sans frein, ne pardonna jamais à la France cette puérile contrariété. Le comte de Baschi, qui fut depuis notre ministre à Lisbonne, attribue à cette unique cause l'affront ménagé à l'abbé de Livry. Celui-ci, envoyé par le Régent pour résider comme ambassadeur auprès du monarque portugais, attendit vainement la visite d'usage que devait lui faire le secrétaire d'État, et fut rappelé sans avoir obtenu audience. Quoique cette chicane de cérémonial n'annonçât point encore une rupture, c'en fut assez pour que Philippe V et sa femme se rapprochassent aussitôt de l'ancien ennemi de leur trône. Un double mariage satisfit promptement leur tendresse ou leur dépit. Une fille du roi de Portugal fut unie à Ferdinand, le nouveau prince des Asturies; et l'Infante, répudiée par la France, épousa le prince du Brésil. La même vengeance poursuivait ailleurs des projets plus dangereux.

A la nouvelle du renvoi de l'Infante, le simulacre du congrès s'était dissous à Cambrai par le

refus de l'Angleterre de rester seule chargée de la médiation. On se souvient que, quelques mois avant cet événement, le baron de Ripperda négociait secrètement à Vienne. Caché dans la maison du chirurgien de l'empereur, il ne conférait que la nuit avec les ministres. Les observateurs, qui soupçonnaient son intrigue, ne pouvaient le désigner encore que par le nom de l'*homme noir*. Le ressentiment de Philippe V ne s'accommodait plus de ces mystères, et Ripperda eut ordre de sortir de l'ombre et de brusquer un accord tenté vainement depuis onze années. Deux vues importantes disposaient Charles VI à ce dénouement inattendu. Privé d'héritier mâle, il avait tâché de prévenir le démembrement de ses États par une loi portée dans la forme solennelle d'une pragmatique. Mais il n'ignorait pas la vanité de tels oracles, et il travaillait à l'œuvre difficile de faire adopter d'avance par toutes les couronnes ce qui ne pouvait être utile qu'à une seule. L'empereur se flattait, d'un autre côté, de rappeler dans les Pays-Bas autrichiens cette prospérité commerciale qui avait rendu si fameuses les cités de Gand et d'Anvers. Les rapides progrès de sa compagnie d'Ostende semblaient justifier ce rêve brillant (1).

(1) On ne sait pas que l'origine de la compagnie d'Ostende est due à un Français, à un de ces intrépides Bretons qui semblent nés pour la domination des mers. En 1718, le capitaine Mervielle,

A peine sortie du berceau, elle avait en une seule année expédié pour le Bengale et la Chine douze vaisseaux chargés chacun de cinq cent mille florins en lingots d'argent et de plomb, et produit par ses retours un bénéfice de cinq capitaux pour un. Mais un début si éclatant devait lui faire craindre la jalousie des puissances maritimes, et l'explication que la force pourrait donner aux traités ambigus de Munster et d'Utrecht. La facilité que des intérêts si pressans inspiraient à Charles VI était accrue par l'abandon avec lequel Philippe se livrait à sa discrétion (1) : aussi l'Infante n'avait pas encore touché aux bords de la Bidassoa que déjà le traité de Vienne était signé. L'Autriche triomphait de la division des Bourbons, et se vantait de leur avoir créé dans la

de Saint-Malo, ramena de la Chine à Dunkerque deux vaisseaux richement chargés. N'ayant pu obtenir de la compagnie des Indes la permission de vendre en France sa cargaison, il conduisit ses navires à Ostende où il trouva un débit avantageux. Attaché par ce bon accueil, il continua ses armemens dans ce port, et y donna part à des Flamands encouragés par son exemple. Charles VI érigea cette société en compagnie de six mille actions, le 19 décembre 1722. Mervielle alla vivre à Bruxelles avec de grandes richesses.

(1) Le traité entre l'empereur et l'Espagne fut conclu à Vienne, le 30 avril 1725. Une lettre écrite le lendemain par le chevalier du Bourg, assure que les ministres autrichiens en rédigèrent seuls les articles, et que pendant ce temps Ripperda, qui le signa, était dans sa chambre occupé à faire carder des matelas.

branche espagnole le fléau d'une nouvelle maison de Bourgogne. Mais le contentement extraordinaire de Philippe V, et l'accueil presque suppliant qu'il fit aux anciens rebelles, révélèrent le secret de ses bizarreries sur le trône et de son obstination à l'abdiquer. On se souvint qu'autrefois, pour l'y retenir, l'autorité de Louis XIV avait eu besoin de celle d'un casuiste (1), et l'on ne douta pas que la reconnaissance de ses droits par Charles VI ne l'eût soulagé d'un grand remords. Dans l'ivresse de sa joie, il rendit à l'Espagne les courses de taureaux, qu'il avait défendues depuis son avènement. Je ne puis le taire; à ce signal barbare la nation parut sortir d'un long deuil. Un luxe oublié, des équipages, des livrées neuves, un mouvement général de bonheur, de faste, de galanterie et de commerce, marquèrent le retour de ces jeux féroces. Des effets si disparates avec leur cause sont une de ces singularités qui entrent dans l'organisation de chaque peuple, et confondent la vanité des réformateurs.

La soudaine alliance de Vienne et de Madrid alarma le cabinet de Chantilly. Il envoya, pour observer les dispositions de ces cours, deux ministres d'un choix étrange et d'un contraste parfait, le duc de Richelieu et l'abbé de Montgon.

(1) Le père Robinet, jésuite. (Lettre de Saint-Simon au cardinal Gualtério, du 14 septembre 1727.)

Ripperda, ignorant et grossier, avait dit hautement qu'il prendrait le pas sur l'ambassadeur de France, et que l'épée ou le bâton décideraient par ses mains cette question de cérémonial. Le duc de Richelieu, fameux par ses duels et par son arrogance, parut propre à traiter cette affaire sur le pavé de Vienne. La faveur de madame de Prye élevait l'ambition sans modérer la fougue de ce courtisan, qui, entre tous les personnages de notre histoire, s'était proposé pour modèle le plus impudent de tous, le duc d'Épernon (1). Cette humeur altière faisait remarquer davantage l'intime liaison qu'il conservait avec Arouet, son camarade de collége et de plaisirs, jeune poète d'une célébrité vive et précoce. L'égalité parfaite qu'il affectait avec ce brillant plébéien scandalisait les grandes maisons, mais attachait sur Richelieu quelque chose de cette renommée fantasque dont Alcibiade avait si bien connu le prix dans la médisante Athènes. Quoi qu'il en soit, il reçut le même jour son brevet d'ambassadeur et des lettres de répit contre ses créanciers, et, pour début de sa carrière publique, envoyé en spadassin, il partit en banqueroutier. La route suivie par l'abbé de Montgon n'avait pas des particularités

(1) C'est Voltaire lui-même qui le lui rappelle dans une de ses lettres : « Le duc d'Eperson, dont je vous ai vu autrefois si entiché. » (*OEuvres de Voltaire*, tome LXII, p. 18, édit. de Kehl, in-8.)



moins curieuses. Ce gentilhomme, élevé à la cour, et enseigne dans la gendarmerie, brusquement frappé de la grace, s'était converti avec un peu de ce fracas que les pécheurs de ce temps-là jugeaient nécessaire à l'édification commune. Le roi d'Espagne venait alors de quitter le trône pour la Thébaïde de Saint-Ildephonse; et Montgon, qui avait passé de l'épée au sacerdoce, eut la confiance de témoigner au royal pénitent son désir d'aller prier et se macérer aux pieds d'un aussi grand modèle. Philippe, touché de cette sainte inspiration, lui offrit une place dans sa chapelle, et lui en réitéra la promesse même après avoir repris le sceptre et rompu ses rapports avec la France. Mais au moment d'aller en Espagne, lorsque tous les Français en étaient bannis, Montgon sentit combien cette exception pouvait être utile à son pays et à sa propre fortune, et il demanda de l'emploi au comte de Morville par une lettre où respire une ambition toute profane (1). Ses services furent acceptés; on convint pour correspondre, non d'un chiffre, qui eût été suspect, mais d'un langage allégorique; et l'intrigue passa les Pyrénées sous la haire du

(1) Cette lettre, dont j'ai lu l'original, est du 3 mai 1725. L'abbé de Montgon fait de grands efforts pour en expliquer la cause dans ses mémoires. Mais il se garde bien d'en insérer le texte dans sa volumineuse compilation.

pieux voyageur. Richelieu et Montgon ne furent pas moins dissemblables dans la manière dont ils s'acquittèrent, l'un de sa somptueuse ambassade, l'autre de sa mission clandestine. Le jeune duc et pair imposa au baron de Ripperda, qui regagna promptement Madrid. Mais le reste de sa conduite fut celle d'un novice présomptueux. Assez téméraire pour lutter de finesse avec un cabinet vieilli dans les artifices de la diplomatie, et assez léger pour porter dans les affaires la corruption dont il payait ses plaisirs, il échoua partout et tomba constamment dans les piéges qu'il voulut tendre. Dans le même temps, le chapelain français, rampant avec humilité et frappant sa poitrine, séduisait à Madrid le roi, le confesseur et les ministres, rendait à son gouvernement d'importans services, pénétrait tout et restait impénétrable. Par une dernière bizarrerie dans le sort des deux personnages, le grave Fleury combla de faveurs le grand seigneur libertin et inconsidéré, et persécuta jusqu'au scandale le prêtre utile et dévot. Une partie de cette énigme s'expliquera lorsque j'aurai dit que le duc de Richelieu, courtisan aussi délié que négociateur médiocre, avant même de passer le Rhin pour se rendre à Vienne, avait déjà trahi ses bienfaiteurs, M. le duc et madame de Prye. Dans une correspondance fort secrète, il révélait au précepteur du roi les moindres dé-

tails de sa mission. Ses lettres sont, à la vérité, comme tout ce qui est sorti immédiatement de sa main, d'une trivialité insipide. Mais le vieillard de Fréjus, satisfait du dévouement de ses créatures, ne se montra jamais difficile sur la forme de leurs hommages.

Cette influence de Fleury et sa présence assidue au travail du roi importunaient le ministre et la favorite. Ils crurent que le moment de secouer le joug était venu, et ils employèrent à ce dessein la jeune reine, qui, livrée à Duverney, secrétaire de ses commandemens, et à la marquise de Prye, l'une des dames de sa maison, se laissait conduire par eux avec une docile simplicité. Selon le plan concerté, le roi est un jour retenu par sa femme; M. le Duc survient avec le portefeuille, et propose un travail qui est accepté, tandis que l'évêque de Fréjus attend vainement dans le cabinet du monarque. Le prélat, qui juge à l'instant le motif et les conséquences de cette nouveauté, prend congé du roi par une lettre respectueuse, et se réfugie au village d'Issy dans la maison des Sulpiciens, où il s'était fait une retraite. Ce moyen extrême lui avait une fois réussi; mais il n'était pas sans inquiétude sur une seconde épreuve qui allait décider s'il resterait maître du royaume et du monarque. Il ne comptait d'autre appui que l'affection de son élève, et l'amitié naturellement

circonspecte de deux courtisans, le duc de Charost et le chevalier de Pezé. Ce dernier devait d'heure en heure l'informer par des courriers des diverses périodes de la crise prête à éclater. A la nouvelle du départ, la confusion fut grande dans toute la cabale de M. le Duc, qui avait trop fait pour ne pas offenser Fleury, et trop peu pour le détruire. Mais le fort de l'orage s'exerça dans le cœur timide et ulcéré du roi. « La reine, » écrit le chevalier de Pezé, « l'a fait inviter par M. de Nangis « à passer chez elle ; mais il n'y est resté que trois « minutes. De là il est revenu se mettre sur sa « chaise, tout seul, où il est depuis plus de trois « quarts d'heure sans avoir proféré une seule pa« role (1). » Fleury dut l'explosion qui suivit, non à la tiède assistance de ses amis, mais à la brusquerie du duc de Mortemart, gentilhomme de service, qui, impatienté de la situation pénible où il voyait son maître, lui conseilla hardiment de faire revenir l'évêque, et offrit d'aller lui-même en intimer l'ordre au prince de Condé. L'ame navrée du jeune souverain reçut avec avidité le soulagement qu'on lui présentait. Mortemart courut chez le premier ministre, et lui signifia la volonté royale dans des termes un peu empreints de l'irritation dont il était encore ému. M. le Duc,

(1) Lettre du chevalier de Pezé à l'évêque de Fréjus, du 19 décembre 1725.

sans audace et sans prévoyance, subit l'humiliation de rappeler lui-même son rival (1); et Fleury, qui de la part d'hommes résolus aurait dû craindre la catastrophe de Villeroi, revint triomphant d'une tracasserie de pygmées. Il eut la modération de conseiller ce qu'il pouvait ordonner, c'est-à-dire l'éloignement de la marquise de Prye et de Duverney; et M. le Duc eut la faiblesse ou l'orgueil de les défendre. Mais les deux favoris feignirent pour trop peu de temps une retraite apparente, comme un sacrifice fait à la nécessité. Vain palliatif! le coup était porté. Les gens sensés regardèrent désormais comme indestructible l'empire de l'évêque de Fréjus sur l'esprit du roi. On alla jusqu'à soupçonner qu'il était cimenté par quelque prestige, dont l'adroit vieillard avait fasciné l'enfance de son élève. Je rapporterai à cette occasion un passage singulier des manuscrits de Saint-Simon, non comme une preuve du fait, mais comme un témoignage de l'opinion qu'on s'en formait. « Le « saint abbé Vittement, sous-précepteur du roi,

(1) Je n'ai pas retrouvé la lettre de Fleury au roi; mais voici celle que lui écrivit M. le Duc pour le rappeler: « Votre lettre, « Monsieur, m'a surpris à un point que je ne puis dire. Le roi dé« sire votre retour, et m'ordonne de vous mander qu'il veut que « vous reveniez. N'ayant pas le temps de vous en dire davantage, « je me remets à la première fois que nous nous verrons, et je me « contente, pour le présent, d'exécuter les ordres de Sa Majesté.

« L. H. DE BOURBON. »

« dit à Bidault, après sa retraite à la doctrine chré-
« tienne : La toute-puissance de l'évêque de Fréjus
« durera autant que sa vie, et son règne sera sans
« mesure et sans troubles. Il a su lier le roi par
« des liens si forts, que le roi ne les peut jamais
« rompre. Ce que je vous dis là, c'est que je le
« sais bien. Je ne puis en dire davantage; mais si
« le cardinal meurt avant moi, je vous expliquerai
« ce que je ne puis faire pendant sa vie. Vittement
« parla de même à d'autres personnages; mais le
« cardinal lui a survécu (1). »

CHAPITRE XIX.

Négociation après le renvoi de l'Infante. — Pologne. Exécution de Thorn. — Traité de Hanovre. — Prusse. Frédéric-Guillaume. — Russie. Catherine Ire. — Création de la milice. — Troubles intérieurs. Exil de M. le Duc. Fleury ministre.

La cour de France, tourmentée de cabales intestines, souffrait aussi de la tempête générale, excitée en Europe par le renvoi de l'Infante. Il lui importait de se rapprocher des puissances du

(1) Mémoires historiques.

Nord, qu'une sorte de vasselage envers le cabinet de Londres lui avait trop fait négliger. Le comte de Rottembourg fut donc envoyé en Prusse, et l'abbé de Livry en Pologne. Cette république, qui ne savait supporter ni son roi ni sa liberté, devenait un point d'observation intéressant depuis le mariage de Marie Leczinska. Si Charles XII avait passé pour l'Alexandre du Nord, Frédéric-Auguste en était l'Hercule. Courageux et libéral, il embrassait les voluptés avec une indomptable énergie. La princesse Wilhelmine de Prusse a compté trois cent cinquante-quatre enfans naturels de ce monarque. Mais ces excès, qui étaient à Dresde le luxe de sa force, semblaient être à Varsovie l'ouvrage de sa politique. Ne pouvant introduire dans la république des soldats saxons, il y apportait des vices pour amollir au moins ceux qu'il ne lui était pas donné d'enchaîner. Les Polonais lui reprochent d'avoir corrompu leurs mœurs, et arraché les femmes à la retraite. Au temps dont je parle, ses gardes amenaient de force aux bals de sa cour les personnes des deux sexes qui se récréaient dans les cercles de la ville, et le lendemain des carrosses les reportaient chez elles accablées de la fatigue des plaisirs et des vapeurs de l'ivresse. La dévotion même de ce joyeux tyran avait quelque chose de gigantesque et de dissolu. Il dépensait des sommes énormes à la construction d'un

calvaire, où l'on arrivait de nuit par une avenue de plusieurs lieues, que formaient en pleine campagne des colonnes surmontées de lanternes. C'est au sein de ces folles bacchanales qu'on députait l'abbé de Livry encore tout froissé des outrages de Lisbonne et de Madrid. Le but prochain de son ambassade était de détourner la république d'une adhésion au traité de Vienne. Mais Stanislas y aperçut un plus brillant avenir. Ce fugitif, qui, peu de mois auparavant, avait offert son abdication pour cent mille écus de rente et pour l'indigénat en faveur du gendre qu'il choisirait, qui depuis avait affecté devant les ministres français une sainte aversion des grandeurs humaines, laisse maintenant éclater sa passion pour le trône, et tâche par ses discours et ses écrits (1) d'allumer le zèle de l'abbé de Livry. Il le prémunit contre les séductions d'une cour fourbe et déloyale, lui peint Auguste comme un despote abhorré de ses sujets, violant leurs priviléges, enlevant leurs femmes nobles dont il fait ses concubines, et méditant le démembrement de la Pologne pour en réunir une partie à ses états héréditaires. Stanislas se donne ensuite pour l'idole de ses compatriotes, déclare qu'il n'aspire point à détrôner

(1) *Instructions de Stanislas à l'abbé de Livry*, du 8 janvier 1726. J'ai dû faire connaître cet écrit parce qu'il portait le premier germe d'une guerre qui éclata sept années après.

Auguste, mais à lui succéder par préférence au prince électoral, et assure que déjà dans les palatinats on aime à le désigner en secret par le titre de *Dauphin de Pologne*. Mais dans les moyens qu'il indique à l'ambassadeur pour fixer des suffrages inconstans et mercenaires, la défiance, le mépris et l'injure percent contre cette même noblesse sur laquelle il prétend un jour régner; tant il est vrai que le meilleur choix d'un monarque entre ses égaux sera toujours une source féconde de sentimens pernicieux !

Cependant le brusque rapprochement de l'Autriche et de l'Espagne, ce que chaque jour découvrait des clauses secrètes de leur alliance, et ce que la prévention ou la peur y ajoutait d'imaginaire, semaient l'inquiétude dans tous les cabinets. Le roi Georges accourt sur le continent; le comte de Broglie l'accompagne, et Frédéric-Guillaume, son gendre, vient le trouver au château de Heren-Hausen. Leurs conférences produisent le traité d'Hanovre, conclu le 3 septembre 1725 entre la France, l'Angleterre et la Prusse, et fondé sur la base d'une garantie et d'une défense mutuelle. L'Europe se partage entre les alliés de Vienne et ceux d'Hanovre. Les deux lignes se disputent l'adhésion de la Hollande, de la Suède, du Danemarck, de la Russie, des princes de l'empire. Le monde politique ressemble à un chaos où tous les

corps déplacés cherchent en tumulte un nouvel équilibre. Le ministre français se flatte de noyer ses fautes dans cette confusion générale. Mais, dès le premier pas, il se trouve engagé dans une querelle contre ses propres principes. Encore tout échauffé à la persécution des protestans français, un article du traité d'Hanovre l'oblige de s'unir aux vengeurs des protestans polonais. La sanglante tragédie de Thorn avait animé cette croisade.

Thorn, ancienne capitale de l'ordre teutonique, maintenait dans son sein, non sans une extrême jalousie, les deux religions catholique et réformée, ainsi qu'un gymnase luthérien et un collège de jésuites. Dans une procession que ces religieux faisaient le 17 juillet 1724 autour d'un cimetière voisin, un de leurs écoliers jette bas le chapeau d'un élève du gymnase, et cette violence est suivie d'une rixe. A la vue d'un enfant luthérien qu'on entraîne dans le couvent, la populace s'ameute et enfonce les portes. Des meubles et des images saintes sont brisés et foulés aux pieds. Les magistrats, qui n'ont pu empêcher un désordre si imprévu, se pressent en vain d'offrir aux jésuites une ample satisfaction; on veut se servir de cet accident pour ruiner dans Thorn la domination luthérienne. Des troupes arrivent et désarment la bourgeoisie. Les prisons se remplissent d'accusés. La diète assemblée ordonne que le procès soit

poursuivi à la rigueur par le tribunal assessorial du grand-chancelier, et porte la fureur jusqu'à confirmer d'avance la sentence qui sera rendue. Le roi, luthérien par sa naissance, musulman par ses mœurs, et catholique par son ambition, voit avec indifférence ce débordement de fanatisme, et attend l'occasion d'en profiter sans interrompre ses prodigieuses débauches (1). Le tribunal ne démentit pas ces sinistres présages. Il condamna vingt bourgeois de Thorn, parmi lesquels on comptait les principaux magistrats, à la peine de mort, et quelques-uns à des supplices recherchés. Les biens des condamnés furent donnés aux jésuites, les temples enlevés aux protestans, et le gymnase relégué dans un village. Cependant il fallait, pour exécuter la partie sanguinaire de l'arrêt, que les jésuites prêtassent un serment, et le besoin de cette formalité laissa quelque espoir. Le légat écrivit aux jésuites qu'ils ne pouvaient jurer dans une telle matière sans se rendre irréguliers. Le grand-chancelier obtint la promesse du recteur

(1) « Le roi de Pologne a anticipé le jour de sa fête qui était « hier. On a tiré plus de deux cents volées de canon qui mar- « quaient autant de rasades dans des verres, presque aussi grands « qu'une pinte de Paris. C'est une chose incroyable, et toute l'as- « semblée fut renversée. Ce prince devait traiter toutes les dames; « mais les effets du jour précédent l'ont obligé de remettre à une « autre fois. » Lettre de M. Maron, envoyé de France, au comte de Morville, du 4 août 1724.

que le serment ne serait pas prêté. Quelques personnes aussi pieuses qu'humaines se flattaient d'arriver ainsi à la révision du jugement qui révoltait par son atrocité, et surtout par la condamnation capitale des magistrats dont les torts paraissaient bien douteux. Mais les jésuites de Thorn éludèrent ces soins touchans, et, par un de ces stratagèmes que tolèrent leurs molles doctrines, ils firent jurer trois de leurs frères qui n'étaient pas dans les ordres sacrés (1). Aussitôt on commença par mettre à mort dix condamnés, et à leur tête marcha au supplice Resner, président de la ville, vieillard de soixante-douze ans, vénéré pour ses vertus. A quelque temps de là, les mêmes jésuites, autorisés par un usage superstitieux, figurèrent dans leur église avec des mannequins une scène tirée de la Bible. Ils choisirent le sacrifice de la fille de Jephté, et, en commémoration du massacre des luthériens, ils l'ornèrent d'un simulacre de dix têtes fraîchement coupées. Étrange infamie de souiller les autels du Dieu de paix d'un culte de bourreaux, d'un trophée de cannibales! L'exécution de Thorn excita l'horreur universelle. Les magistrats eurent de la peine à préserver d'affreuses représailles les catholiques d'Elbing, de Dantzick et de Kœnigsberg.

(1) Lettre de M. Maron au comte de Morville, du 16 décembre 1724.

Les rois d'Angleterre et de Prusse, poussés par un zèle religieux, et la Russie par des vues politiques, adressèrent à la Pologne des plaintes et des menaces. Ils appelèrent à leur aide les puissances garantes du traité d'Oliva, l'un de ces pactes salutaires qui avaient éteint par la tolérance, les feux de la guerre de trente ans. Ce fut à ce titre que le duc de Bourbon se vit contraint par les alliés d'Hanovre de s'enrôler sous l'étendart protestant. Ses remontrances ne reçurent des Polonais qu'une réponse ironique, telle que la méritait son inconséquence. La république s'arma pour repousser soixante mille hommes prêts à envahir ses frontières. Mais trop d'intérêts opposés animaient les vengeurs du luthéranisme pour que leur ligue fût durable; et la Pologne, s'obstinant à ne montrer dans ses victimes que des perturbateurs sacrilèges, triompha d'un courroux qui s'était dissipé en manifestes. N'oublions pas cependant que l'échafaud de Thorn a été le premier fondement de la querelle des dissidens, et que les oppresseurs l'expièrent, non par des remords, mais par un demi-siècle des plus profondes calamités.

Les alliés d'Hanovre étaient au reste moins occupés des progrès de la tolérance que du développement de leur ligue. La Hollande, sollicitée d'y adhérer, recommença tous les manéges qui

avaient accompagné son entrée dans la quadruple alliance, et entreprit de négocier séparément avec l'empereur et avec l'Espagne. Ce tâtonnement tenait plus aux habitudes verbeuses de son cabinet qu'à l'hésitation de ses desseins, car elle était résolue de tout hasarder pour anéantir la compagnie d'Ostende, à qui les traités de Vienne venaient d'assurer une dangereuse prépondérance. Les idées vagues d'honneur national et d'équilibre politique sont de bien froids mobiles en comparaison de l'instinct âpre et clairvoyant que les peuples marchands apportent dans les intérêts de leur trafic. Cette passion des Hollandais, qui devait plaire aux alliés d'Hanovre, produisit un effet contraire sur celui dont la bonne volonté importait le plus à la France, sur le roi de Prusse. Voltaire a fait de ce prince une peinture grotesque et fidèle; sa propre fille, la margrave de Bareith, a renforcé par des récits naïfs les couleurs du satirique français. Un Tartare, ivre et grossier, se fût réveillé sur le trône avec des caprices moins étranges que Frédéric-Guillaume. Brutal jusqu'à la cruauté, dévot jusqu'au piétisme, intempérant jusqu'à la crapule, tyran sordide de sa famille et sage administrateur de ses sujets, il inspirait le dégoût ou le respect suivant le degré d'éloignement d'où on l'envisageait, dans sa cour ou dans ses provinces. Plusieurs causes ébranlaient la fidé-

lité du roi, toujours prêt à se retirer par frayeur des engagemens qu'il contractait avec légèreté. La fermeté des Hollandais lui faisait craindre que l'alliance pacifique d'Hanovre ne prît dans leur intervention un caractère offensif. Le général Seckendorff, ministre autrichien, augmentait ses terreurs, égarait sa raison et gagnait sa confiance par de continuels excès de table dont la cour de Vienne faisait les frais. MM. de Rottembourg et Du Bourguay, ambassadeurs de France et d'Angleterre, luttaient en vain contre ce genre de séduction. Je ne résiste pas à l'envie de transcrire quelques lignes d'un écrit que ce singulier monarque leur adressa lui-même, et où la rusticité du style rend plus saillant le bon sens du Vandale. « Je me déclare contre l'empereur, lequel ne man- « quera pas de faire agir contre moi les Moscovites « et les Polonais. Je demande si Leurs Majestés « me tiendront alors le dos libre. L'Angleterre « étant tout environnée de la mer, et la France « se trouvant couverte de places fortes, se croient « assez en sûreté, tandis que la plupart de mes « Etats est exposée à tout ce qu'on voudra entre- « prendre. Par ce dernier traité, j'entre donc en « guerre pour le bien de messieurs les Hollandais, « pour qu'ils puissent vendre le thé, café, fro- « mages et porcelaines plus cher; et ces messieurs « ne veulent pas faire la moindre chose pour moi,

« et moi je dois tout faire pour eux. Messieurs, « dites-moi, est-il équitable ? Si j'entrais dans cette « alliance, ne diriez-vous pas que le roi de Prusse « a donné dans les panneaux? Si vous prenez à « l'empereur ses vaisseaux et lui ruinez son com- « merce d'Ostende, sera-t-il plus petit empereur « qu'il est à cette heure? Je ne veux pas entrer « dans l'alliance offensive comme un aveugle ou « un galopin; je veux savoir le pot aux roses et « tous les secrets aussi bien que les rois de France « et de la Grande-Bretagne, comme partie, et pas « en subalterne et inférieur. Le pot aux roses est « qu'on prendra des provinces à l'empereur; mais « lesquelles? et à qui tomberont-elles en partage? « Où sont les troupes? où est le réquisit pour « soutenir la guerre? Puisqu'on veut commencer « la danse, il la faut bien commencer. Après la « guerre, on fait la paix. M'oubliera-t-on? Serai- « je le dernier? faudra-t-il que je signe par « force (1)? »

Ce langage de Frédéric-Guillaume présageait à ses alliés une défection prochaine. Un caprice de

(1) Ce fut le 5 décembre 1725, que Frédéric-Guillaume, informé que les ambassadeurs de France et d'Angleterre dînaient ensemble, vint prendre place à leur table. Il tira de sa poche un écrit en plusieurs articles qu'il avait composé lui-même en langue française et tracé de sa main. Il le lut à haute voix et le leur laissa. J'ai extrait de cet écrit le passage qu'on vient de lire.

ce prince en fut l'avant-coureur. Etant un jour retenu dans son lit par la goutte, il se souvient qu'à l'occasion du traité d'Hanovre le roi George lui a fait présent d'un cheval de race, et aussitôt il ordonne que ce bel animal soit à l'instant chassé de ses écuries et abandonné dans la rue. La cour de France, qui apprenait chaque jour des traits encore plus extravagans de la vie privée du monarque prussien (1), en calculait mal les conséquences. On décidait dans les boudoirs de la marquise de Prye qu'une tyrannie d'aussi mauvais goût ne pouvait durer; on attendait de chaque courrier la fin de cet état violent, et l'on s'obstinait, malgré les avis du comte de Rottembourg,

(1) Cette époque de la vie de Frédéric-Guillaume paraît avoir été la plus féconde en bizarreries. Outre les excès de tyrannie domestique rapportés par Voltaire et la margrave, en voici quelques-uns d'un autre genre, qui ne sont pas moins certains. Il crée son fou chambellan, le fait peindre dans le costume de cette dignité avec un masque de Scaramouche, et l'envoie ensuite au cachot. Il engage une controverse théologique avec un ministre luthérien, et la termine par des coups de bâton. Il emploie la même réplique avec son maître des cérémonies, qui n'avait pas parlé avec assez de respect de la marine des Moscovites. Un jour, tandis qu'il était à table, on lui apporte un énorme brochet qu'on venait de pêcher; il le fait servir en cet état, et oblige, par son exemple et par ses ordres, vingt-deux témoins à dévorer ce poisson tout vivant. Je ne parle pas des châtimens militaires qu'avait inventés son infernale imagination; car la langue n'a point d'expression qui puisse en faire supporter la dégoûtante image. Il faut aussi mettre au rang de ses manies son empressement à rechercher des soldats d'une taille colossale. On

à ne prendre de mesures que pour le temps où la Prusse aurait déposé son fou couronné. Cette légèreté à juger par des délicatesses françaises les passions d'un peuple allemand, laissa l'inconcevable despote de Berlin consommer sa désertion, et abandonner M. le Duc entre les armes de l'Espagne et de l'Autriche.

La lutte entre les traités de Vienne et d'Hanovre n'était pas moins vive à Pétersbourg. Une arène si éloignée annonçait l'influence des créations du czar, et de l'empressement de la Russie à se mêler aux intérêts des vieilles puissances. Celle même qui régnait à l'autre extrémité de l'Europe semblait tenir le premier rang dans ses affections. Les rapports de la Russie avec

jugera de la violence de ce goût puéril par le passage suivant d'une lettre du comte de Rottembourg à M. le Duc: « Le roi de « Prusse a une telle passion pour les hommes de haute taille, qu'on « ne doute pas qu'il ne renonçât à la négociation de Vienne, si le « roi Georges voulait lui donner douze hommes gigantesques qu'il « couche en joue dans le duché de Brunen. » A côté de ce maître rigoureux, déjà s'élevait le prince royal, railleur, spirituel, et ami de la France. En 1728, ayant suivi son père à la cour de Dresde, et se trouvant assis à table auprès de l'abbé de Livry, notre ambassadeur, il lui dit à voix basse : « Je bois à l'alliance « d'Hanovre! » Le lendemain, il demanda quelle pièce on devait représenter sur le théâtre, et lorsqu'on lui eut répondu que c'était la comédie du *Tartuffe*, « hâtons-nous, » s'écria-t-il, « je veux « voir jouer les ministres du roi mon père. » Le grand Frédéric avait alors quinze ans. *Lettre de l'abbé de Livry à M. de Chauvelin*, des 24 et 30 janvier 1728.

l'Espagne s'étaient conservés depuis qu'Alberoni, dont la politique parcourait le monde, un brandon à la main, n'eût pas dédaigné les Tartares de Moscou. Cadix venait de voir un consul et des vaisseaux russes entrer dans son port, et un ambassadeur de ces Scythes modernes avait paru à Madrid (1). On sait aussi combien la cour de Russie s'était montrée jalouse de notre alliance; mais les refus de M. le Duc, et surtout notre union obstinée avec l'Angleterre, avaient fort altéré cette bienveillance. Un jour que M. de Campredon combattit avec quelque succès l'antipathie du cabinet russe pour le gouvernement britannique, Jokosinski, l'un des ministres de la czarine, sortit de la conférence à moitié ivre, courut dans l'église où était déposé le corps de

(1) Le maréchal de Tessé raconte ainsi le début de cet ambassadeur dans sa lettre à M. le Duc, du 19 juin 1724 : « L'envoyé « du czar est le plus silencieux Moscovite qui soit jamais venu de « Sibérie. Le bonhomme don Miguel Guerra est le ministre avec « lequel il traite; et la valeur de huit ou dix apoplexies fait qu'il « est obligé de tenir sa tête avec la main, parce que sa bouche « tournerait absolument sur son épaule. Dans leur audience, cha- « cun se mit vis-à-vis l'un de l'autre dans des fauteuils, et après « un quart d'heure de silence, le Moscovite ouvrit la bouche et « dit : *Monsieur, j'ai ordre de l'empereur mon maître, d'assurer le roi* « *catholique qu'il l'aime beaucoup. Et moi,* » répliqua Guerra, « *je* « *vous assure que le roi mon maître aime beaucoup l'empereur votre* « *maître.* Après cette conversation laconique, ils se regardèrent un « quart d'heure sans rien dire, et l'audience finit. »

Pierre Ier, et lui cria devant tout le peuple : « O « mon maître! sors du tombeau, et viens voir « comme on foule aux pieds tes maximes (1). » Mais si l'Angleterre était haïe, l'Autriche était suspecte, et une juste défiance éloignait l'un de l'autre Catherine et Charles VI. Des intrigues subalternes embrouillaient encore des intérêts si compliqués. Un moine italien, créature du baron de Ripperda, semait les pensées confuses de ce second Alberoni. Un émissaire de Jacques III sollicitait la subversion de son pays (2). La veuve du czar, en perdant la crainte de son maître, semblait avoir perdu son génie. La grande ame de la souveraine n'était plus que les sens impétueux de l'esclave livonienne. Abandonnant les devoirs du trône à l'altier Menzikof et au frauduleux Ostermann (3), Catherine, obsédée de gloire et insatiable de volupté, se contentait de régner

(1) Lettre du marquis de Campredon au comte de Morville, du 3 mai 1725.

(2) Cet envoyé était M. Hay. Le Prétendant avait aussi dépêché à Madrid lord Warthon, serviteur nouveau à qui son inconduite avait fait quitter à la fois sa patrie et sa religion. Jacques III entretenait en même temps une correspondance secrète avec l'évêque de Fréjus et accréditait auprès de ce dernier un prétendu évêque de Rochester pour son ministre. Dès que l'horizon se troublait quelque part, on était sûr d'y voir pulluler les émigrés jacobites.

(3) « M. Ostermann est l'ame des affaires étrangères. Sa prin« cipale habileté consiste dans la chicane, la subtilité et la dissi-

dans ses jardins et d'y présider à des nuits lascives, qui reproduisaient, sous un climat de fer, les antiques turpitudes des faubourgs d'Antioche. Tandis que Seckendorff corrompait la cour soldatesque de Frédéric-Guillaume, le comte de Rabutin, autre ministre de l'empereur, tendait parmi les saturnales de la Neva les piéges de la plus habile politique. Triomphant d'un cabinet mercenaire, il sut l'attacher au traité de Vienne, et préluda, par ce succès, à une révolution plus étonnante; car nous le verrons bientôt, sans crime et sans violence, rendre le sceptre des Russies à un enfant oublié, au fils de ce farouche Alexis, qui s'était promis de semer du sel sur les ruines de Pétersbourg.

La ligue de Hanovre se consolait cependant de la perte de la Prusse et de la Russie, par l'acquisition de la Suède et du Danemarck, et le hasard de la guerre semblait pouvoir seul juger entre des forces si égales. M. le Duc, premier moteur de cette crise, se disposait avec crainte et lenteur à en soutenir l'assaut. Ce moment fut signalé par l'institution la plus mémorable de la monarchie française dans le dix-huitième siècle, je veux parler de la milice. Les peuples, absorbés par les travaux

« mulation. Il a peu de droiture, et c'était l'endroit qui lui avait « acquis la confiance du feu czar. » Lettre de M. de Campredon, du 5 mai 1725.

lucratifs du commerce, ou parvenus aux derniers raffinemens de l'art social, achètent une armée exotique, et font la guerre par des impôts. Les nations moins avancées recrutent leur armée dans la partie oisive et infime de leur population, et chargent une discipline sévère de l'épurer; la France en était à ce période. Elle enrôlait annuellement de dix-huit à vingt mille hommes, dont les deux tiers sortaient de la corruption des villes (1). Mais il était démontré que depuis Charles VII jamais les engagemens libres n'avaient suffi en temps de guerre. On y suppléait par des moyens violens et irréguliers qui procuraient instantanément des levées d'hommes dont il restait à faire des soldats. Paris-Duverney, qui avait porté dans les camps un esprit exempt des préjugés militaires, imagina de constituer une armée secondaire et nationale, tirée du milieu du peuple par le sort, ayant ses régimens et ses officiers, soumise à un service réglé mais temporaire, et

(1) Le recrutement coûtait trois millions. Les généralités du nord de la France fournissaient plus de recrues que celles du midi; car, pour composer l'armée de cent trente-cinq mille trois cent quarante-six hommes, les premières donnaient une tête sur cent quarante-neuf de leur population générale, et les autres une sur deux cent soixante-dix-neuf. Il désertait un sixième de moins des soldats du nord que de ceux du midi. Enfin le nord offrait seulement un septième, et le midi un cinquième en hommes incapables de servir par leur petite taille ou leurs infirmités.

unissant, durant la paix, l'habitude des armes aux travaux de l'agriculture. Cette idée était entièrement neuve dans notre établissement militaire; les francs-archers, qui s'en rapprochaient le plus, en différaient par des points essentiels. Si, comme on le prétend, le cardinal de Richelieu l'avait conçue, il ne l'exécuta pas. Duverney donna ainsi à la France une milice de soixante mille hommes, divisée en cent bataillons (1). Dès le premier jet, la forme en fut si parfaite que, seize années après, le comte d'Argenson, ayant voulu la refondre, ne put que l'admirer et la suivre. Nous verrons dans la suite les désastres que répara cette utile institution, et nous dirons aussi comment, altérée par d'innombrables injustices, et avilie à dessein par les gens de guerre qui trafiquaient du recrutement, elle n'obtint ni dans les jugemens du public ni dans les affections de la patrie la place qui lui était due.

Mais, quelque imposant que fût ce système militaire, suffisait-il au moment de sa création pour conjurer une guerre imminente? Le ministère anglais, qui désirait la paix autant que M. le Duc, employa des moyens d'une maturité moins lente.

(1) Ordonnance du 27 février 1726. Dans les derniers temps, le nombre des Français qui tiraient à la milice était, année commune, de trois cent trente-huit mille huit cent onze, et celui des miliciens quatorze mille quatre cent soixante-huit.

Horace Walpole partit de Paris sous le prétexte d'aller siéger au parlement, et bientôt trois flottes sortirent des ports d'Angleterre, l'une destinée à contenir les Russes dans la Baltique, l'autre à observer les côtes d'Espagne, et la troisième à fermer au passage des galions les mers de l'Amérique. Ce triple armement parut le triomphe de la puissance britannique. La France, à qui on l'avait caché parce qu'on craignait ses timides délais, fit par dignité quelques reproches, et conçut toute l'importance de cet acte de vigueur. En effet, dans les deux lignes qui partageaient l'Europe, l'Espagne espérait seule une rupture, et peut-être en Espagne n'y avait-il que la reine qui la voulût sincèrement. Le colonel Stanhope s'étant présenté devant elle avec des dépêches de sa cour : « J'ap- « porte, » lui dit-il, « ou la paix ou la guerre. » « La guerre! la guerre! » s'écria vivement la fougueuse Italienne. Cet empressement peut seul expliquer la prodigieuse fortune de Ripperda, qui, à son retour de Vienne, fut bientôt créé duc et premier ministre. Ce rustique Hollandais ressemblait plus à un tribun de populace qu'au favori d'un roi. Il unissait au langage des halles le ton d'un inspiré. En parlant des rois de France, d'Angleterre et de Prusse qui avaient signé le pacte d'Hanovre, « J'apprendrai, » disait-il, « à ces ca- « nailles à faire des traités entre eux. Je prédis à

« la France qu'elle va être envahie par un déluge « d'Allemands, de Russes et de Polonais, qui re« commenceront les fameux ravages des Huns et « des Vandales. » Quant à l'Espagne, il prétendait la gouverner par les maximes *du règne de Salomon*, et il avait pour confident et pour conseil Lambilly, l'un de ces esprits brouillons qui s'étaient fait proscrire en 1719 dans l'échauffourée de la petite noblesse de Bretagne. Cependant de cruelles épines incommodaient son triomphe. Le retard des galions retenus par la flotte anglaise ne lui permettait pas d'acquitter le subside de trois millions de piastres sans lequel l'empereur ne pouvait armer. D'un autre côté il avait trompé la reine par la promesse peu fondée du mariage de son fils don Carlos avec une archiduchesse. Ripperda imagina de sortir de ce défilé en feignant tour à tour de se rapprocher de l'Angleterre et de la France, et il découvrit pour ce dessein, dans Madrid, un sieur Stelpart qui autrefois y avait été notre chargé d'affaires (1). Il se flattait, par ce manège, de jeter une défiance réciproque entre les alliés d'Hanovre, d'alarmer la cour de Vienne pour la rendre plus docile, ou même de l'abandonner sans péril

(1) Depuis qu'il ne résidait plus de ministre français à Madrid, M. le Duc y avait quatre correspondans secrets : Sartine, Marillac, Stelpart et Montgon. Leurs lettres m'ont donné une idée assez favorable de l'exactitude des Mémoires de ce dernier.

si elle persistait dans son exigence. Cette politique tortueuse était au-dessus de ses forces, et le perdit dans un labyrinthe d'indiscrétions et de fourberies. Le ministre autrichien le démasqua. Le roi et la reine d'Espagne rougirent de leur ouvrage, et démirent Ripperda de tous ses emplois, en lui assignant une pension de trois mille pistoles. Si la démence de cet homme eût été douteuse sa conduite l'eût alors confirmée. Il poussa l'égarement jusqu'à se faire conduire par le ministre de Hollande chez l'ambassadeur anglais, auquel il demanda un asile. Il entra en pleurant, et courut embrasser le portrait du roi Georges comme l'autel d'un Dieu tutélaire. Les confidences les plus extraordinaires payèrent l'hospitalité qu'il obtint (1). Quand on lui demanda pourquoi il ne

(1) Le colonel Stanhope envoya son secrétaire présenter au cabinet de Londres le récit des révélations verbales du duc de Ripperda. Si on l'en croit, il ne s'agissait de rien moins, dans les plans arrêtés entre Philippe V et Charles VI, que de démembrer plusieurs provinces de France, d'assurer à l'infant don Philippe la succession éventuelle de Louis XV, de marier don Carlos à l'héritière de la maison d'Autriche, de reprendre Gibraltar et Minorque, de rétablir Jacques Stuart sur le trône, etc. J'ai reconnu dans cet écrit, communiqué mystérieusement par le ministère anglais au cabinet de Versailles, tant de faussetés et de rêveries mêlées à quelques vérités peu intéressantes, que je ne l'ai pas admis parmi les pièces justificatives de cet ouvrage. Les deux ministres d'Angleterre et de Hollande firent, contre l'enlèvement de Ripperda, qui avait eu lieu le 25 mai 1726, des protestations que les publicistes jugèrent mal fondées, et qui n'eurent aucune suite.

préférait pas pour sa retraite la maison du nonce, qui était le refuge naturel d'un nouveau catholique, il répondit qu'il *avait plus de confiance dans les vaisseaux que dans les bréviaires.* Cependant le conseil de Castille vit un crime d'état dans la démarche de Ripperda, et un détachement des gardes vint enlever le coupable de l'hôtel de l'ambassadeur. Il en sortit emportant deux bouteilles de vin et oubliant tous ses papiers. Le public l'insulta sans pitié; car les Espagnols, reconnaissant déjà combien leurs intérêts étaient sacrifiés par le traité de Vienne, détestaient l'aventurier qui l'avait négocié. Il fut conduit au château de Ségovie, d'où il s'évada après deux ans de captivité. On rapporte qu'il passa en Afrique, où, s'érigeant en prophète, il prêcha une religion nouvelle, et néanmoins vécut et mourut paisible, à la faveur de la tolérance que les pirates accordent à tous les cultes, et du respect que le mahométisme recommande pour tous les fous.

Les partisans de la paix se réjouirent de la disgrace de Ripperda. *Sic transit gloria mundi*, écrivit en plaisantant M. le Duc (1), et il ne se doutait pas qu'il traçait sa propre histoire, et qu'au lieu

(1) Lettre de M. le Duc au duc de Liria, du 3 juin. Il écrivit le même jour aux trois ministres castillans, Castelar, Orendayn et Grimaldo, pour les féliciter d'être débarrassés d'un premier ministre extravagant.

d'un perturbateur, l'Europe allait en voir tomber deux. La France, lasse de son guide, n'offrait plus que troubles, murmures et confusion ; la magistrature et le clergé respirant la vengeance; la noblesse irritée de la réduction de la maison militaire du roi, et de l'ordre de réviser les pensions depuis le dernier règne; le tourbillon des lois monétaires bouleversant le commerce; la levée et l'équipement de la milice ajoutés aux charges des provinces (1); les fermiers *du joyeux avènement* rançonnant depuis le juge sur son tribunal jusqu'à l'hôtelier dans sa taverne; des taxes imposées aux corps de métiers sous le nom de *ceinture de la reine*, autre avanie féodale, imaginée pour les noces du suzerain. Au milieu de ce système d'exactions, l'impôt du cinquantième mettait le comble au désordre. La plupart des parlemens avaient refusé de l'enregistrer, et le soulèvement des sujets avait suivi la résistance des cours. Dans plusieurs contrées, des bandes de trois à quatre cents femmes, armées de fourches et de bâtons, parcouraient de jour et de nuit les campagnes au son du tambour, et menaçaient de brûler quiconque percevrait ou paierait la nouvelle imposition. L'avenir n'alarmait pas moins que les courses de ces bacchantes; car, en suppo-

(1) Habillement de chaque homme, quarante-cinq livres; solde du sergent, deux sous par jour; du soldat, un sou.

sant la levée exacte des contributions si contestées, il s'en fallait encore de onze millions cent quatre-vingt-un mille trois cent soixante-treize livres que les recettes n'atteignissent aux dépenses; et si les craintes de la guerre se réalisaient, les moyens de la payer échappaient à toute prévoyance humaine. La misère du peuple toujours croissante ne portait pas une vaine accusation contre les fautes du gouvernement. Paris compta, en 1726, plus de morts et plus d'enfans exposés, moins de naissances et moins de mariages que dans les deux années précédentes, où la population avait lutté contre les fléaux d'une disette et d'une petite vérole épidémique (1). Le duc de Bourbon, dans une sorte de vertige, méconnaissait tous ces symptômes de ruine. Les courtisans l'abandonnaient au bord d'un abîme que lui seul ne voyait pas, et l'opinion que tout était perdu achevait de tout perdre.

Les conseils qu'on refusait à M. le Duc assiégeaient l'évêque de Fréjus. De toutes parts on le conjurait de mettre un terme aux malheurs de l'État; mais tout atteste que ce vieillard, content de son sort et chargé déjà de soixante-treize an-

(1) L'augmentation des morts fut de neuf cent quatre-vingt-trois, celle des enfans abandonnés de deux cent six; la diminution des naissances de trois cent cinquante-cinq, et celle des mariages de seize. (Archives de la ville de Paris.)

nées, n'embrassa qu'avec répugnance ce parti nécessaire. Il lui en coûtait de briser son ouvrage. Il pressa plusieurs fois M. le Duc de calmer la tempête par l'éloignement des deux favoris marqués de la haine publique; il porta cette prière à la reine elle-même. Ce n'était agir ni en ennemi ni en ambitieux. Repoussé par des refus, il céda enfin à sa probité de citoyen, à son affection pour le roi, et peut-être aussi à la peur de périr lui-même dans un bouleversement général. Une lettre du duc de Charost prouve qu'il hésita encore au moment de l'action, et que la révolution qui eut lieu le 11 juin avait dû s'effectuer neuf jours plus tôt. Le roi, partant pour Rambouillet, dit à M. le Duc avec un sourire plus gracieux qu'à l'ordinaire : « Mon cousin, ne me faites pas attendre « pour souper; » et quelques heures après, le duc de Charost lui remit, de la part du monarque, une lettre d'une sécheresse extrême, qui lui ordonnait de se retirer à Chantilly sous peine de désobéissance. Le prince obéit à l'instant sans parler à personne, et un lieutenant des gardes le suivit jusqu'au lieu de son exil. On a reproché, dans les formes de cette disgrace, de la dureté à Fleury et de la fausseté au jeune roi. Mais il est vraisemblable que le premier, redoutant une explication orageuse, outra les précautions par timidité, et que le second, instruit dès son enfance du besoin

de dissimuler sur le trône, céda au puéril amour-propre de surpasser la leçon de ses maîtres. L'évêque de Fréjus ne laissa pas la renommée apprendre à madame la Duchesse la retraite de son fils, et il en reçut une réponse aussi bienveillante que la décence le permettait. Soit orgueil, soit délicatesse, il aspira aussi à convaincre M. le Duc de la justice de sa disgrace, et il lui adressa à lui-même le tableau de ses torts, et pour ainsi dire le procès de son ministère, monument curieux de l'histoire de cette époque. Le prince, naturellement fougueux, fut aussi indigné du manifeste que de la formule de son exil, et proféra contre l'évêque de Fréjus des invectives et des provocations si outrageantes, que celui-ci ne voulut point paraître les ignorer, et arrêta cet esprit hautain par une seconde lettre, où étaient fondues avec beaucoup d'art l'apologie et la menace.

La chute du premier ministre fut apprise dans Paris avec des transports inexprimables. La police n'empêcha pas sans peine les illuminations et les feux de réjouissance. Fleury désirait un triomphe modeste, mais complet et solide. La docilité de son élève lui en laissa seul poser les bornes. La reine reçut de son époux une lettre froide et absolue, qui la mettait, pour ainsi dire, sous la tutelle du vieil évêque. Elle la montra, baignée de ses larmes, au maréchal de Villars, qui nous en a

conservé les expressions. « Je vous prie, madame, » écrivait le roi, « et, s'il le faut, je vous l'ordonne, « de faire tout ce que l'évêque de Fréjus vous dira « de ma part, comme si c'était moi-même. Signé « Louis (1). » Le Blanc, qui cachait dans l'exil une tête naguère échappée à tant d'ennemis, fut fait de nouveau secrétaire-d'état de la guerre; et Pelletier-Desforts plaça Dodun au contrôle-général. Les frères Paris furent renvoyés, et l'infatigable Duverney alla bientôt méditer ses plans entre les murailles de la Bastille. Une lettre de cachet ensevelit la marquise de Prye dans sa terre de Normandie (2). Sa vie avait été un scandale; sa mort prématurée fut un phénomène. Elle expira debout et sans maladie d'une atteinte que l'art ne soupçonne pas; combat cruel et invisible où, tandis que la force de son caractère lui prêtait l'éclat extérieur de la santé, une douleur sans mesure

(1) Le manuscrit de l'Arsenal, section de l'Histoire de France, nº 220, contient une version de cette lettre un peu différente : « Madame, ne soyez point surprise des ordres que je donne. Faites « attention à ce que M. de Fréjus vous dira de ma part; je vous « en prie et vous l'ordonne. LOUIS. »

(2) Elle y fut accompagnée par madame du Deffand, son émule en beauté, en galanterie et en méchanceté. Ces deux amies s'envoyaient mutuellement chaque matin les couplets satiriques qu'elles composaient l'une contre l'autre. Elles n'avaient rien imaginé de mieux, pour conjurer l'ennui, que cet amusement de vipères.

lui donna intérieurement la mort. Le duc de Bourbon rentra pour toujours dans l'obscurité qui lui était due, après avoir épuisé la France et troublé l'Europe par trente mois d'un règne abject, où des vices sans graces et une tyrannie sans adresse firent regretter les erreurs de la régence. Des soupçons plus outrageans le poursuivirent dans sa retraite, et osèrent montrer ce petit-fils du grand Condé enrichi par des rapines dont le remords empoisonna ses derniers jours (1).

Ainsi, se ferma cette période de dix années durant laquelle les chefs des deux branches collatérales de la maison régnante gouvernèrent successivement le royaume avec une puissance absolue et une antipathie constante. Cette époque, dont j'ai décrit les événemens si variés, ne fut pas moins féconde en résultats presque tous inaperçus ou calomniés. La monarchie, l'administration et l'esprit public, les richesses, les mœurs et les goûts

(1) « Je tiens du fils aîné de M. de Givry, que M. le Duc avait « fait un codicille qui n'a point paru dans le public, par lequel il « suppliait le roi de recevoir une restitution de six cent mille « livres qu'il lui devait; que l'on avait porté au roi ce codicille; « que son premier mouvement avait été d'avoir horreur de quel- « qu'un qui s'était mis dans un cas semblable, et qu'avec mépris « il avait répondu qu'il les donnait à M. le prince de Condé. » Lettre du chevalier de Bellisle au comtede Bellisle son frère, du 11 juillet 1740.

de la nation, les sciences, les lettres et les arts, reçurent des nuances qui modifièrent leur nature ou une direction qui changea irrévocablement leur destinée. C'est à démêler ces combinaisons nées des chocs de la fortune et de l'esprit humain, que je vais appliquer une attention dégagée de tout système. Je rallierai dans ces tableaux bien des faits privés que mes récits n'ont pu admettre, et qui, n'ayant de minutieux que l'apparence, pèsent plus dans la balance du philosophe que sur les tablettes chronologiques.

CHAPITRE XX.

Un sentiment de justice naturelle prescrit l'indulgence pour ceux qui gouvernent durant l'enfance des rois. Le pouvoir emprunté qu'ils exercent sous le nom de régent ou de ministre perd en énergie et croît en difficultés. Leurs fautes sont aussi d'une conséquence moins grave, parce qu'on les attribue plutôt à la faiblesse de l'administration qu'au vice de la royauté qui paraît alors engourdie dans une sorte de sommeil, accident inévitable des constitutions héréditaires. Les ré-

gences passent dans les monarchies, comme les saturnales dans les mœurs romaines, sans altérer leur austérité habituelle. Le principe monarchique fut peut-être moins endommagé par les deux princes d'Orléans et de Condé que par Louis XIV vieillissant. La crainte, qui en était la première base, subsista pleinement dans l'ame des sujets, et cette vérité paraîtra bien neuve à ceux qui sont accoutumés à ne juger de la régence que par ce qu'en ont écrit les satiriques du dix-huitième siècle. Cependant j'ai retrouvé à cette époque toute la sévérité des maximes anciennes dans les actes et les correspondances des intendans, des gouverneurs et des cours de justice; j'ai vu la peine de mort étendue à des cas nouveaux; un violent arbitraire frappa les monnaies, les rentes et les offices; le parlement de Paris fut exilé en corps pour la première fois, et vingt-six charges furent arrachées de celui de Rennes. J'ai cité deux faits qui ne dépareraient pas l'histoire des plus humbles servitudes. Un complice bien subalterne de l'intrigue de Cellamare ne put trouver d'asile au fond de la Bourgogne, même dans la maison paternelle. Un édit, hasardé au milieu de la chute du papier-monnaie, ordonna aux mécontens d'apporter leur or au trésor royal, et dans l'espace d'un mois la terreur y déposa quarante millions de livres, et, ce qui est étrange, la

régence la plus téméraire fut aussi la plus paisible. L'honneur de ce phénomène si nouveau pour la France n'appartient pas tout entier à l'active fermeté du cardinal Dubois; il est juste d'en rendre une part à la politique des deux règnes précédens, qui avait profondément énervé l'institution féodale toujours prête à donner une tête à la révolte, et l'institution municipale toujours prête à lui fournir des bras.

L'admiration, qui était la seconde base de la nouvelle monarchie, se composait ou de l'enthousiasme qu'inspirent l'héroïsme et les triomphes, ou de ce sentiment confus et religieux dont la vertu, la puissance et la grandeur en tout genre pénètrent le vulgaire. Quoique la fortune eût affaibli par degrés ce double prestige dans la seconde moitié du règne de Louis XIV, ce monarque imposait par la majesté de ses ruines, et sa cour, triste et décente, recueillait le respect. Sans doute le temps n'était plus où le monarque voyait dans ses voyages les habitans des campagnes border les chemins et se jeter à genoux sur son passage (1). Mais une autre sorte d'idolâtrie plus tendre et plus douce s'attachait aux pas du jeune Louis XV. Sa beauté, sa faiblesse, ses prétendus périls, fondaient ce culte populaire. Tant que la régence dura, il n'y eut pas de cour, à proprement parler.

(1) 1661. Relation du duc de Saint-Aignan.

Le Régent Philippe vécut en homme privé entre ses *roués*, comme le protecteur Cromwell l'avait fait entre ses *saints*. Mais au-delà de ce cercle honteux que les courtisans seuls pouvaient pénétrer, quelques nobles parties de la renommée et du caractère du duc d'Orléans, telles que sa bravoure et sa clémence, allaient au loin séduire la multitude (1). N'oublions pas que le peuple qui voulait mettre en pièces le prince Cellamare, avait accueilli « avec une admiration singulièrement « indécente (2) » ce téméraire partisan Growestein qui faillit à enlever le dauphin aux portes de son palais. Si le Régent fut déchiré par les *Philippiques*, la même fureur n'épargna pas Louis XIV, et j'ai vu d'énormes collections de satires vomies contre ce monarque, et où l'on appelait sur sa tête

(1) Une lettre du Régent que je me reproche de n'avoir pas citée plus tôt, prouve qu'il avait au moins dans sa raison, si ce n'est dans sa conduite, d'excellens principes de gouvernement. « Il est « vrai, » écrivait-il au duc de Saint-Aignan, le 2 août 1717, « que « par le penchant de mon cœur je voudrais rendre tout le monde « heureux, et que personne ne sortît mécontent d'avec moi. Mais « l'expérience me fait sentir que la plupart des hommes abusent « de cette disposition d'un prince ; que cette idée si douce en elle-« même a de grands inconvéniens dans la pratique, et qu'enfin en « gouvernant on doit prendre pour base de sa conduite la fermeté « préférablement à la douceur, en faisant respecter et sentir avec « justice l'autorité souveraine à ceux qui ne sont pas assez raison-« nables ni assez sages pour se rendre à la douceur et à l'équité. »

(2) Expressions du duc de Saint-Simon dans ses notes sur Dangeau.

auguste la hache de Charles Ier. Faut-il même le dire? on compte plus de noms respectables parmi les censeurs de l'oncle que parmi ceux du neveu; et, par une bizarre ingratitude, le roi qui poussa la piété jusqu'à la superstition fut jugé le plus sévèrement par quatre prêtres : Fénélon, Du Guet, Castel de Saint-Pierre et Massillon (1). L'église française de Rome refusa même à ses cendres le tribut qu'elle doit à nos princes (2). Qu'on ne perde néanmoins pas de vue que dans ces parallèles j'exprime ce qui fut l'opinion des contemporains sans toucher aux arrêts de la postérité.

Les dix années qui venaient de s'écouler abaissèrent moins le trône qu'elles n'élevèrent les princes dont il était entouré. Un siècle auparavant, Henri IV avait dit aux états de Rouen : « Je « ne distingue point mes princes de ma brave « noblesse, la qualité de gentilhomme étant notre « plus beau titre. » Louis XIV, qui contint sa famille sous une tutelle ombrageuse et qui se plut à la confondre avec ses enfans naturels, ne démentit point les paroles du Béarnais. Mais quand

(1) Principalement dans son discours de réception à l'Académie française, où son éloge du Régent était un faisceau de traits dirigés contre le feu roi.

(2) « Il est bien à souhaiter, pour l'honneur de notre nation, « qu'on oublie qu'il n'y eut point de service fait à Rome pour « Louis XIV. » *Lettre du comte de Morville au cardinal de Polignac, du 24 octobre 1724.*

les ducs d'Orléans et de Bourbon gouvernèrent successivement le royaume, quand chaque jour put poser la couronne sur la tête du premier, on s'accoutuma dès lors à mettre un immense intervalle entre eux et le reste de ses sujets. La politique, croyant sans doute augmenter l'éclat du trône, favorisa cette première impression. Une loi statua que les gentilshommes ne dérogeraient point en devenant les fermiers des princes (1). Un frère du duc de Bourbon, mécontent de la présence du chevalier de Cossé dans une assemblée publique, lui dit avec arrogance : « *Sortez*, monsieur ; » et celui-ci lui répondit : « Monseigneur, « vos ancêtres auraient dit aux miens, *sortons*. » Cette différence de langage peint avec précision celle qui s'était opérée dans l'état des princes du sang. L'existence si équivoque des ducs et pairs servit aussi d'échelon pour étendre la distance entre les princes et la simple noblesse. Le duc de Bourbon affecta de relever cette dignité, et refusa obstinément d'en décorer La Vrillière, vieilli dans le ministère (2), tandis que le comte de Charolais

(1) Arrêt du 18 mars 1720.

(2) M. de Chavigny fut envoyé à Hanovre par le cardinal Dubois, le 4 août 1723, pour gagner madame de Platten, favorite du roi d'Angleterre, en lui promettant l'érection d'un duché-pairie en faveur de M. de La Vrillière, dont le fils épousait mademoiselle de Platten. Dubois et le Régent moururent peu de temps après, et le roi Georges, avec toute la chaleur d'un amant et peut-être d'un père,

la traitait avec le plus grand dédain (1). Cette exaltation soudaine des princes du sang ne les investit pas d'avantages sans mélange. Plus on les orna de pompe, plus on sentit la nécessité de les priver de toute puissance réelle, et ils n'obtinrent un culte que sous la condition d'être d'immobiles simulacres. Ce système, rigoureusement suivi jusqu'à la chute de la monarchie, sema dans son cours des accidens qui ne furent pas étrangers à la grande catastrophe.

La même époque qui déifiait les princes du sang marquait de traits nouveaux l'existence de la noblesse. De tous les élémens de la monarchie, la

pressa M. le Duc de satisfaire à la parole donnée. Mais quelque ménagement qu'eût celui-ci pour le monarque anglais, il refusa avec opiniâtreté; il prétendit que toute la noblesse serait révoltée de voir créer duc un secrétaire-d'état; il supposa même, contre toute vérité, que le jeune Louis XV lui avait dit: « Feu M. le Régent a bien fait de créer des ducs la veille de ma majorité, car le « lendemain ils ne l'auraient pas été. » *Lettre de M. le Duc au roi d'Angleterre, du 24 janvier 1724.*

(1) En voici un exemple dans une de ses lettres au cardinal de Fleury, du 27 juillet 1728: « Je suis très-obligé à Sa Majesté de « la bonté qu'elle a de me permettre de chasser. Je n'en profiterai « point. Il suffit qu'elle ait envie de conserver les plaines cette an- « née pour que, loin d'en ôter une pièce de gibier, j'y en misse. Ce « n'était que l'indécence de voir un duc, et un duc aussi imperti- « nent que mons de La Trémouille, avoir la préférence sur nous « dans des choses qui se sont toujours pratiquées autrement. Elle « sait bien qu'avec ces gens-là il faut être en garde contre la moindre « bagatelle. »



noblesse est le plus capricieux. On peut s'en convaincre par les résultats très-différens qu'elle a opérés dans les constitutions de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France. La défaite des grands vassaux changea les dangers de notre gouvernement. Après avoir redouté des nobles trop riches, il fut embarrassé de nobles trop pauvres; et la suite de cette histoire nous apprendra que cette plaie a été mortelle. Colbert essaya de l'adoucir en ouvrant aux gentilshommes la carrière du commerce. Son espérance se fondait sur un grand exemple. Pendant la tyrannie de Cromwell, les seigneurs avaient mis leurs enfans en apprentissage chez les marchands de la cité de Londres; et à la restauration, loin de rougir d'un asile que la peur leur avait fait chercher, ces jeunes gens cultivèrent par goût ce qui avait été pour eux la ressource de la nécessité. Mais le génie des deux peuples était trop différent. Louis XIV laissa en mourant sa noblesse militaire en pleine banqueroute et couverte d'un arrêt de surséance de trois années, dernier bienfait d'un monarque aussi indigent qu'elle-même. Le Régent fut contraint de prolonger d'une durée presque égale ce répit humiliant (1). Mais il tâcha en même temps de soulager la caste, soit par l'abolition du vingtième, soit par l'établissement de cadets gentilshommes

(1) Déclaration du 14 juillet 1714 et du 14 juin 1717.

dans le régiment des gardes, et auprès du pavillon de l'amiral (1). On porta la complaisance jusqu'à exclure les roturiers de la gestion des haras (2); et dans cette décision, en apparence un peu burlesque, on retrouve une teinte des préjugés particuliers aux peuples sortis du Nord, chez qui les titres honorifiques d'*écuyers* et de *chevaliers* annoncent assez que toute noblesse est venue du cheval. Paris-Duverney, quoique né dans la lie du peuple, obéit à la même politique en proposant dès-lors (3), l'institution de cette école militaire qu'il parvint à exécuter plus de trente années après, avec une bien rare persévérance. Mais les meilleurs secours arrivèrent à la noblesse d'une source moins prévue, je veux dire de la révolution des finances. Comme cet ordre de l'État, bien différent des patriciens usuriers de l'ancienne Rome, formait vraiment alors une corporation de débiteurs, le torrent des billets de banque leva les hypothèques de ses domaines à peu de frais, et il ne fut plus besoin de renouveler le scandale de la surséance. Le système de Law répara dans ce point l'édifice monarchique, et produisit l'effet

(1) Ordonnances des 20 mai et 18 novembre 1716.

(2) Registres du conseil du dedans, séance du 7 octobre 1715.

(3) 31 décembre 1721. Duverney assignait alors pour les frais de l'établissement la ferme des fiacres et des chaises à porteurs. Mazarin avait eu une inspiration semblable.

de cette loi d'une salutaire violence, que les Romains sollicitèrent si souvent, et qui, chez les Hébreux, abolissait les dettes au retour de chaque siècle. Soit reconnaissance, soit entraînement général, les plus grands seigneurs se disputèrent les concessions des colonies, entrèrent dans les compagnies de finance et de négoce, et firent, sous le nom d'actionnaires, tout ce qu'ils avaient refusé de faire sous celui de commerçans. Le même temps (1) devait voir un bon gentilhomme, M. de Chassé du Ponceau, débuter sur le théâtre de l'Opéra, où il chanta durant trente-six années, aussi applaudi comme acteur qu'estimé comme honnête homme.

Au reste, la noblesse française rendit plus à la bourgeoisie qu'elle ne semblait lui ôter. On n'a point assez remarqué la vive lumière que fit briller au début de la régence l'établissement des conseils. Quoique sa durée fût courte, elle éveilla tant d'idées et ouvrit aux esprits un champ si neuf que ses traces ne s'effacèrent plus, et que les administrations de Dubois et de Duverney en gardèrent involontairement l'empreinte. La capitale en reçut quelques fondations utiles et ingénieuses (2). Les villes de provinces, plongées

(1) Le mois d'août 1721.

(2) En 1716, le Régent établit à Paris les dépôts de pompes à incendie et y attacha un corps de pompiers commandés et instruits

jusqu'alors dans une grossière insouciance, commencèrent à s'occuper de commodités et d'embellissemens, et à communiquer à la cité une part des agrémens qui pénétraient dans les mœurs privées. Cette émulation était due au réveil de l'esprit municipal, de cette sève heureuse qui est plus féconde que les profusions royales, parce qu'elle agit à la fois et sans relâche sur tous les points de l'empire. La bienfaisance d'Henri IV tombait de trop haut sur le peuple; la postérité pouvait seule jouir des sanglantes moissons qu'abattait la faux de Richelieu, et sous Louis XIV tous les yeux furent éblouis par l'irradiation du trône et par la grandeur théâtrale du maître. Aussi avec quelle surprise ne dut-on pas entendre les chefs des conseils de la régence, déposant l'orgueil et les préjugés du rang, proposer des plans populaires, proférer des paroles de justice et de pitié inouies jusqu'alors, et animer l'ordonnance des affaires d'une chaleur patriotique qui était peut-être de la vertu! On peut se former une image de cette fougue de générosité en se rappelant ce que fit une partie de la noblesse dans les

par un chef; en 1717, il fit construire plusieurs fontaines pour l'usage de la partie orientale de la ville; et en 1718, le 6 mars, il ouvrit au Louvre une académie d'arts mécaniques pour le perfectionnement des métiers, et la fabrication des instrumens, outils et machines.

meilleurs temps des états-généraux de 1789. Les travaux qui signalèrent les Montesquiou, les La Rochefoucault, les Beauharnais, semblent un commentaire du langage que parlaient, en 1716, les Noailles, les Canillac, les Broglie et les Berenghen. Ceux-ci n'avaient pas, il est vrai, pour auxiliaire l'élite d'un tiers-état devenu le centre des lumières et des richesses; car probablement la vieille monarchie n'eût pas résisté à cette alliance, et se fût brisée près d'un foyer aussi ardent. Mais si le tiers-état, tel que nous venons de le désigner, n'existait pas encore, le moment de sa formation approchait, et la régence fut aussi son berceau.

Isolée de la noblesse et du clergé, la masse du peuple n'avait eu qu'une existence politique bien douteuse. Dans les assemblées générales, elle était représentée par des nobles ou par des magistrats qui en possédaient les priviléges. Dans les jours même de licence, les rôles d'instrument et de créature lui suffisaient, comme on le vit à la Fronde, qui ne fut au fond qu'un tournoi de gentilshommes où quelque dépit échauffa les acteurs. En vain les rois avaient affranchi les corps de la glèbe, les esprits y demeuraient attachés; et ce fut vraiment Law qui les émancipa par le mélange qu'il fit des finances de l'Etat et des spéculations commerciales. Les plus habiles négocians de Marseille,

de Lyon, de Nantes, et surtout du Hâvre, vinrent traiter les affaires publiques dans la direction de la banque royale et de la compagnie des Indes. Ces hommes, accoutumés à généraliser quelques idées et à promener leurs regards sur un vaste horizon, éclipsèrent aussitôt la légion d'anciens laquais, d'usuriers et de traitans qui composaient la corporation financière. Le luxe grotesque de ces derniers et leur impitoyable voracité furent adoucis dans leurs successeurs par une sorte de pudeur et par des calculs où entrait la considération de l'avenir. Cette conduite plus mesurée affaiblit peu à peu la prévention populaire contre la profession des financiers, préjugé presque religieux, si l'on fait attention que le christianisme, né parmi des indigens, s'est toujours plu à flétrir le nom de publicain. La nécessité conduisait nos rois sur la même pente d'idées. Depuis que, privés de domaines, ils subsistaient d'impôts, la richesse prenait dans l'Etat la place qu'avait eue la force. Le banquier tenant les ressorts du crédit, le négociant levant les tributs du commerce, offraient des ressources plus promptes que le possesseur de terres. Introduits par Law dans le maniement des affaires du trône, ils héritèrent de l'ancienne importance des châtelains et des bannerets, espèce d'hommes fort différente qui vivait sur des chevaux et se vêtissait d'écailles de

fer. Le cardinal de Fleury trouva cet élément tout prêt lorsqu'il acheva la métamorphose de la France féodale en France fiscale.

J'ai laissé entrevoir précédemment les obligations et les périls dont cette nouveauté entourait le gouvernement. Les richesses se multipliaient par des signes convenus et des produits coloniaux, par une circulation plus active et une industrie mieux protégée. La distribution de ces richesses ou réelles ou fictives s'opérait dans la société par des canaux inusités. Elle descendait volontiers des classes supérieures, qu'elle abaissa un peu, aux classes moyennes dont elle enfla les prétentions, et allait jusque dans les derniers rangs relâcher la dépendance du pauvre, en multipliant le nombre de ceux qui ont le besoin ou le désir d'employer ses bras. L'esprit national se colorait de ces nuances diverses. L'enceinte d'une bourse commune fut, au milieu de la capitale, une espèce de république où l'opinion se produisait aussi librement qu'elle le fît jamais sur la place d'Athènes ou dans le Forum romain. Cette puissance indépendante eut une diplomatie et des caprices que le gouvernement craignit et consulta. Elle imposa aux provinces et se les attacha par des rapports d'intérêt qui renaissaient et variaient chaque jour. Elle donna pour ainsi dire à toutes les parties de l'Etat une vie commune dont l'ori-

gine et le mouvement ne furent point dans la main royale. La vanité alla bien encore à la cour solliciter des honneurs; mais la cupidité, passion plus générale, s'arrêta à la ville, où coulaient les sources de la fortune. Cette supériorité que la ville commençait à prendre fut extrêmement favorisée par le séjour de sept années que le roi et le Régent y firent après la mort de Louis XIV. Dans ce mélange inattendu, l'égide de l'étiquette se rompit; la grandeur se consola, par les plaisirs, des hommages qu'elle perdait, et l'on rechercha une vie commode et cachée. Quand le prince s'éloigna de nouveau, la nécessité de le suivre parut un devoir et presque un exil. La cour cessa d'être la patrie des courtisans. On eût même dit que les attraits de la ville avaient redoublé, car ce fut à cette époque que des contrats de mariage commencèrent à recevoir la stipulation que les femmes ne seraient point obligées d'habiter les terres de leurs maris. Cette révolution ne s'opérait pas sans apporter dans les mœurs, dans les préjugés et même dans les arts, des changemens dont nous parlerons bientôt. Mais, disons-le dès à-présent, il sortit des dix années qui venaient de s'écouler un résultat général qu'on peut réduire à ces simples termes : L'influence de la cour sur la capitale diminua considérablement, et l'influence de la capitale sur le royaume s'accrut au même degré.

Toute la destinée de la France jusqu'à la fin du dix-huitième siècle sera la conséquence de ces deux propositions.

Continuons cependant d'étudier l'esprit de la régence dans les autres parties de son administration, en comprenant désormais sous ce mot de régence tout l'espace qui sépare la mort du roi du ministère de Fleury. La France mérita éminemment le nom de pacifique, et tâcha de persuader à l'Europe que Louis XIV était bien mort tout entier. Non seulement elle voulut la paix pour elle-même, non seulement elle la ramena dans le nord et dans le midi; mais encore elle s'attacha constamment à en prévenir la rupture, même entre ses rivaux. Je me suis convaincu que pendant dix années, sa diplomatie n'écrivit pas une ligne qui n'eût pour but le repos du monde. On eût dit qu'elle se croyait chargée d'accomplir ce vœu qu'Henri IV avait bien mieux promulgué par ses paroles que par ses actions. Des politiques moins généreux ont reproché à la régence d'avoir outré cette doctrine en conciliant dans la paix de la Turquie les intérêts de la Russie et ceux de l'Allemagne, et en étouffant la discorde que la compagnie d'Ostende animait entre l'Angleterre et la maison d'Autriche. Les fautes d'une vertu si rare doivent obtenir grace; et quand même quelque mollesse en eût été le principe, les effets furent trop salu-

taires pour en traiter sévèrement les causes. Aussi je ne crois pas qu'aucune plume étrangère se soit mêlée aux invectives qu'il est d'usage, parmi nous, de prodiguer à l'inoffensive régence; car je ne range point parmi les opinions de l'histoire les écrits nés dans la chaleur des disputes à Rome et en Espagne (1). La campagne des Pyrénées fut moins une guerre qu'un débat de famille, soutenu par force et promptement calmé. Les tracasseries romaines seront les fruits éternels de la constance du Saint-Siége dans ses prétentions (2), et de l'âcreté naturelle des commerces théologiques.

Il en est de l'état militaire d'une nation comme de l'arme particulière du soldat, qui exige d'autant plus de soin qu'on en fait moins usage. Qu'on ne s'étonne donc point de ce que les conseils de la régence s'occupèrent beaucoup de l'armée oisive. La solde fut augmentée, le régime des étapes changé, et la force proportionnelle de la

(1) Le Régent fut maltraité dans les *Mémoires du comte de Saint-Philippe* et dans les Pamphlets que l'abbé Norici, Florentin, fabriquait à Rome dans le Palais du cardinal Aquaviva.

(2) A tous les exemples des prétentions ultramontaines dont j'ai déjà parlé, il faut joindre le suivant. Le pape Benoît XIII, ayant convoqué à Rome, en 1725, un concile pour quelques réformes ecclésiastiques, y appela les évêques de Dol et du Puy, comme suffragans du Saint-Siège. Mais la cour, ne leur reconnaissant point cette qualité, les obligea de rester en France.



cavalerie diminuée. Notre artillerie, recréée sur un meilleur plan et enrichie de cinq écoles de théorie et de pratique (1), posa les bases de sa grande réputation. Mais la peine de mort, appliquée à la désertion dans la vue d'effrayer les coupables, décela une fausse combinaison. De tous les peuples c'est le Français, et de tous les Français c'est le soldat qu'il faut le moins défier. La désertion se multiplia dès qu'elle parut une preuve de courage, et la cruauté de la peine ne servit qu'à rendre le criminel moins odieux, sa fuite mieux préparée et sa capture plus difficile. En seize mois (2), on compta onze mille quatre-vingt-dix-neuf déserteurs, dont six cent vingt-quatre furent pris, et trois cent quatre-vingt-huit exécutés. Deux changemens dans les rapports de l'armée avec les citoyens peuvent être regardés comme un grand pas vers la perfection civile. On ordonna l'établissement de quatre cent quatre-vingt-huit casernes dans l'intérieur du royaume(3), et l'on abolit les tributs que les troupes percevaient sous différens prétextes. Par la première de ces mesures, la discipline, la fidélité, l'esprit militaire, furent en grande partie préservés des

(1) Les deux ordonnances du 5 février 1720.

(2) Depuis le 16 juillet 1716, jour de l'ordonnance, jusqu'au 30 novembre 1717.

(3) Arrêt du 12 septembre 1719.

séductions de la paix et, pour ainsi dire, de la rouille domestique. Par la seconde, s'effacèrent les derniers vestiges de la domination soldatesque incompatible avec l'équilibre d'un bon gouvernement. La régence n'agit point au hasard dans ces mémorables innovations; car, en 1725, le maréchal de Villars ayant proposé de remettre en vigueur les exactions militaires, quelle que fût alors la détresse des finances, on n'écouta pas ce barbare langage du plus inconsidéré des hommes. Enfin la législation militaire de cette époque se termina par l'institution de la milice. Elle apprit aux Français ce qu'avaient déjà éprouvé les Romains, que de la classe des laboureurs sort l'espèce de soldats la plus robuste, la plus brave et qui pense moins à mal faire (1).

Plus la régence avait prodigué d'attention à l'armée de terre, moins ses vues s'étendirent sur la marine. Cette alternative a presque toujours prévalu en France. Déjà, en 1681, on avait agité, dans le conseil du roi, la nécessité de notre marine militaire et proposé de la réduire, comme avant le cardinal de Richelieu, à quelques vaisseaux de garde ou d'escorte (2). Louis XIV ne

(1) *Fortissimi viri et milites strenuissimi, ex agricolis gignuntur, minimèque malè cogitantes.* PLINIUS, lib. XVIII, cap. 5.

(2) Mémoire confidentiel remis au roi par le comte de Maurepas en 1745.



répondit à ces opinions pusillanimes que par l'ordre de la porter, l'année suivante, à cent vingt vaisseaux de ligne, effort qui avait plus d'éclat que de solidité. Notre marine, créée par Colbert sur les principes rigoureux de l'utilité maritime, fut bientôt corrompue par toutes les vanités de son fils. On eût dit qu'un laborieux comptoir se transformait tout à coup en arrogante gentilhommière. Les vices de la marine s'invétérèrent par des succès, jusqu'à ce que la terrible défaite de La Hogue lui enleva sa gloire et lui laissa ses préjugés. Ce colosse, désormais plus fatal à la France qu'à ses ennemis, se soutint encore vingt années par d'énormes sacrifices (1). Mais enfin, en 1710, Louis XIV, accablé de ce fardeau, le vit échapper de ses mains. La paix d'Utrecht et l'affront de Dunkerque (2) scellèrent sa ruine. A la mort du

(1) La marine de Louis XIV coûta, année commune, de 1682 à 1688, douze millions; de 1688 à 1697, vingt-cinq millions; de 1698 à 1700, quatorze millions; de 1701 à 1713, vingt-deux millions, et de 1713 à 1715, dix-sept millions.

(2) Louis XIV ne put amener l'Angleterre à signer une paix particulière qu'en s'obligeant à détruire le port et les fortifications de Dunkerque. Le crime de cette ville était d'avoir armé, pendant la guerre de la succession d'Espagne, jusqu'à sept cent quatre-vingt-douze corsaires. M. Le Blanc, qui fut depuis ministre de la guerre, était le commissaire français chargé de cette démolition. Il faut lire sa correspondance pour se faire une idée de l'arrogance et des prétentions de l'Angleterre lorsqu'on a eu le malheur de lui montrer la moindre faiblesse.

roi, la moitié de la flotte était anéantie; le cinquième des officiers avait à peine une ombre d'activité; et le recensement de 1713 qui, du capitaine au mousse, comptait quatre-vingt-douze mille quatre cent cinquante gens de mer, n'était réellement qu'une fastueuse indigence. Le Régent aurait pu, en coupant les branches mortes ou parasites, rendre la vigueur à quelques parties saines de la marine; mais le comte de Toulouse, grand-amiral, prince médiocre et débonnaire, était sans énergie pour faire lui-même les réformes, et sans ennemis qui les entreprissent malgré lui. On laissa donc le temps et la disette consumer sourdement la flotte. Des huit millions assignés aux dépenses, deux millions cinq cent mille livres étaient absorbées par les colonies et un million cinq cent mille livres par les galères, dont la population habituelle se composait de cinq mille forçats (1). L'entretien des ports et le salaire des hommes épuisaient les quatre autres millions, et il ne restait absolument rien pour les armemens, les radoubs et les constructions nouvelles. Aussi les soixante-six vaisseaux que la régence avait re-

(1) Cette évaluation est donnée par M. de Maurepas en 1745. Mais le dénombrement de 1713 porta les forçats à six mille sept cent vingt. Ainsi la France aurait eu, sous Louis XIV, un tiers de plus de galériens que sous Louis XV. Les causes de cette différence peuvent être si diverses, qu'on ne sait à quel règne en distribuer le blâme ou la louange.

çus, en 1715, se trouvèrent, en 1719, réduits à quarante-neuf. Enfin, en 1725, le prince de Condé fixa la force navale à cinquante-quatre vaisseaux et frégates; et bien des carènes délabrées, hors d'état de tenir la mer, figurèrent sur cette liste fantastique. L'alliance anglaise couvrait ce lâche abandon d'une excuse politique. Il semblait du moins que, par le développement du commerce, la culture des colonies et la renaissance d'une compagnies des Indes, on se préparât secrètement, pour l'avenir, le moyen de réparer les torts du présent. Mais nous montrerons, dans la suite, comment la marine acheva de périr par ces causes salutaires.

Les finances n'offrirent qu'un champ de bataille, une longue mêlée, où les intentions valurent mieux que les essais, où s'allièrent l'imprudence et le génie, où les douleurs ne surent si elles devaient plus accuser les remèdes neufs que les maux anciens, où la fortune, toujours brusque et toujours diverse, ne laissa ni mûrir les fruits ni germer les leçons. Mais, au sein de cette confusion, l'élan de la France vers les entreprises du négoce fut vivement secondé. Une loi d'une rare simplicité fit tomber les mille chaînes dont la plus tortueuse fiscalité avait chargé le commerce soit avec les colonies, soit avec l'étranger (1). J'ai dit

(1) Réglement de 1717.

précédemment les causes qui ravivèrent l'industrie intérieure. La banque devint une science et se forma un langage. Le premier dictionnaire de commerce parut (1). Les faillites, rangées parmi les intempéries du monde marchand, furent considérées d'un œil moins sévère; et cette indulgence légale qui s'introduisit à cette époque est l'indice certain des pays qui ont plus d'industrie que de capitaux (2). L'agriculture ne fut pourtant point sacrifiée au commerce. La catastrophe du papier-monnaie fit mieux sentir la solidité des revenus territoriaux. La prudence multiplia les redevances en denrées, espèce de convention qui intéresse le propriétaire aux progrès de la culture. Enfin la liberté rendue par le Régent à la vente des laines repeupla les bergeries; car la complaisance de Colbert pour l'avidité mal entendue des manufacturiers, avait presque anéanti cette portion si importante de la richesse agricole. Mais ce qui éternisera surtout la régence, c'est la facilité des communications qu'elle établit entre toutes les parties du royaume. Louis XIV, fameux par ses palais, ses canaux, ses forteresses et ses ports

(1) Par Savary, en 1723.

(2) La trop grande rigueur des lois contre les faillites est cause que le failli s'expatrie, et que, pour s'assurer d'avance un asile, il paie ses créanciers étrangers au détriment des régnicoles, qui perdent tout. Cette remarque est tirée des manuscrits de Law.

de mer, n'avait pas construit une seule route. Sous son règne, on ne voyageait encore qu'avec peine et danger sur des chemins tracés par le hasard et abandonnés aux accidens de la nature. L'usage des chevaux de poste finissait, pour les particuliers, à quelque distance de la capitale. Le transport des lettres se faisait dans une malle attachée sur le dos d'un cheval (1). La plus grande partie de l'année, le roi et sa cour ne pouvaient voyager que sur la selle, et, s'il survenait un orage, un surtout de taffetas ciré était leur seule défense. Malheur au cavalier bien monté qui rencontrait le royal cortège! Il était rare que quelque courtisan ou quelque garde ne le forçât, l'épée à la main, à changer de monture (2). La régence mit fin à un état de civilisation si imparfait. Elle conçut pour les grandes routes un système régulier qu'elle confia à une administration particulière, et auquel on n'a pu reprocher que trop de magnificence. La première chaussée pavée fut construite de Paris à Reims, pour la cérémonie du sacre, par les ordres du cardinal Dubois. Ces grandes vues ont eu des suites plus grandes encore. Il en est sorti notre célèbre école d'ingé-

(1) C'est en mémoire de cet usage que la voiture de nos courriers s'appelle encore *la malle*, et le cheval qu'on y attache *le mallier*.

(2) *Relation du duc de Saint-Aignan.*

nieurs civils où toute l'Europe envoie des élèves. La France, qui n'avait bâti que cinq ponts dans le dix-septième siècle, en vit élever cinquante-deux dans le dix-huitième, et, au lieu de quelques avenues de maisons royales, l'empire possède aujourd'hui neuf mille lieues de grands chemins (1), c'est-à-dire d'une étendue égale au tour du globe. Ces communications si sûres et si douces ont achevé d'amollir les nobles et les riches, et d'éteindre le reste des mœurs féodales. Elles ont aussi donné un développement sans bornes à l'influence de la capitale sur les provinces.

Jamais temps n'avait paru moins favorable à la création d'un nouvel institut religieux. Les corps ecclésiastiques se décréditaient par d'oiseuses controverses. Les missionnaires, las du martyre, trompaient les espérances que la religion et la politique avaient conçues de leur sublime dévouement. Le christianisme venait d'être banni de la Chine par leur faute; le marquis de Bonnac

(1) *Travaux des Ponts et chaussées, par M. Courtin*, in-8., 1812. L'empire romain n'avait eu que vingt-sept grands chemins formant une étendue de quatre mille cinq cents lieues. Outre les grandes routes, la régence fit le pont de Blois, les canaux de Loing et d'Orléans, tous les plans du canal de Bourgogne, et négocia, avec les papes détenteurs d'Avignon, la construction de celui de la Provence. Cette négociation se traîna plusieurs années, comme tout ce qui se faisait à Rome, dans un labyrinthe d'intrigues et de corruption. Le duc de Bourbon y avait un intérêt secret.



les accusait de troubler le Levant; M. de Campredon écrivait qu'à Pétersbourg ils s'étaient abrutis jusqu'à se battre dans leur église et à s'y déchirer avec les dents (1). D'un autre côté, les aumônes commençaient à ne plus suffire à l'entretien des couvens de filles, indiscrètement multipliés sans dotation, et le Régent avait donné aux évêques le premier ordre pour la réunion des monastères indigens. Ce fut au milieu de ces symptômes de la tiédeur publique que se forma la congrégation des frères des écoles chrétiennes. L'année 1725 vit éclore la bulle et les lettres-patentes qui en scellèrent l'établissement. Un chanoine de Reims, Jean-Baptiste de La Salle, en était le fondateur. Frappé de l'abandon où reste l'enfance des pauvres, et de tous les maux qui en sont la suite, il ima-

(1) Le cardinal de Polignac écrivait de Rome au comte de Morville, le 19 décembre 1724 : « Quant aux discordes scandaleuses « dont me parle M. Campredon, je n'en suis pas surpris. Elles seront « toujours entre les missionnaires d'habits différens, et la Moscovie n'en sera pas plus exempte que la Chine. » Le duc de Saint-Simon, dans une lettre au cardinal Gualterio, du 14 septembre 1727, s'exprimait ainsi : « Que de choses à dire sur la Chine et sur « la rage de ces pères de se mêler d'affaires d'état et de succession « à la couronne, qui les envoient en l'autre monde, sans être martyrs, avec le compte à rendre de la destruction de la religion ! Ce « n'est jamais en se mêlant des choses temporelles qu'elle s'est établie, et ce n'est pas merveille que des routes si opposées à l'Écriture et aux exemples des saints, ne soient accompagnées que de « malédiction. »

gina de rendre à la société ces jeunes sauvages en ouvrant des écoles gratuites où ils reçussent les premiers élémens de l'instruction civile et religieuse. Les maîtres qu'il appela portèrent le simple nom de frères. Un travail humble et constant, une vie dure et pauvre furent leur loi. Les signaux d'un instrument d'acier, que le maître tient dans sa main, font observer la discipline de la classe avec une grande économie de temps et de paroles. M. de La Salle s'attacha surtout à faire le plus grand bien avec le moins de frais, et je doute que les imitateurs qu'il a eus dans plusieurs états de la fédération américaine aient mieux résolu le problème que ce vertueux prêtre. Son institut, aussi modeste qu'utile, a triomphé de la terrible épreuve des révolutions; il survit à la ruine de tant de corporations fastueuses dont la puissance, la richesse et le talent avaient cimenté les bases (1).

(1) M. de La Salle eut pour émule une sainte femme, la veuve du sculpteur Théodon, qui fonda, dans le faubourg Saint-Antoine à Paris, *les Filles de Sainte-Marthe*, consacrées à l'instruction des jeunes filles pauvres, et au service des malades. En 1722, le cardinal de Noailles les érigea en communauté. Cette institution favorable aux bonnes mœurs, a aussi franchi la révolution. M. Hérault, lieutenant-général de police, avait coutume de dire que le faubourg Saint-Antoine lui coûtait par année trente mille livres de moins qu'à ses prédécesseurs, et qu'il en était redevable aux écoles de Sainte-Marthe.

La même année transporta parmi nous une institution étrangère connue sous le nom de *franc-maçonnerie*. Le goût des choses mystérieuses n'est point naturel aux Français. Leurs annales ne font mention d'aucune société secrète, et la Ligue elle-même se trama au grand jour. Il n'en est pas de même de l'Anglais taciturne. Pendant la guerre civile de Cromwell, il inventa par nécessité les réunions de la franc-maçonnerie, et les conserva ensuite par inclination dans l'un et dans l'autre parti. Les signes et les emblèmes auxquels se ralliaient les associés furent empruntés de la loi mosaïque, et eurent le caractère sombre et religieux des événemens et des hommes de ce temps-là. Quand les Jacobites vinrent en France, plusieurs d'entre eux étaient initiés; mais la dévotion de Louis XIV, et la crainte de l'inquisition jésuitique, les détournèrent de l'exercice de leurs rites. Le duc d'Orléans, qui aimait les *arcanes* de toute espèce, les eût probablement favorisés sans les inquiétudes de sa régence, et l'état de contrainte où sa politique le plaça toujours avec les réfugiés anglais. Ce fut donc seulement en 1725, sous le ministère de M. le Duc, que se tint la première loge française sous les auspices de fondateurs étrangers (1). On peut aussi observer

(1) Ils étaient au nombre de trois: lord Derwentwater, le chevalier Maskeline et M. d'Heguettye. La maison d'un traiteur

qu'à la même époque l'ordre sortit en Angleterre des ténèbres où il était resté caché (1). Les premiers grands-maîtres de la maçonnerie gallicane furent lord Derwentwater en 1725, lord Harnouester en 1736, et le duc d'Antin en 1738. Cette origine britannique est d'autant moins douteuse que, dans une sentence du Châtelet, rendue le 14 septembre 1737 contre un aubergiste du port de la Rapée, pour avoir prêté sa maison à une réunion maçonnique, les initiés sont qualifiés du nom anglais de *free-masons*. Il s'en fallut bien

de la rue des Boucheries servit de temple. Il paraît que notre franc-maçonnerie ne cessa d'être errante que sous la présidence du duc d'Antin. *Histoire du Grand-Orient de Paris.*

(1) « Au commencement d'avril (1724), l'ancienne société ou « confrérie qu'on nomme des *maçons libres*, établie à Londres, tint « une assemblée générale ou plusieurs personnes de qualité qui « y sont agrégées assistèrent, parmi lesquels étaient le comte d'*Alkeith*, faisant la fonction de grand-maître, le duc de *Richemond*. « On y reçut cinq compagnons nouveaux avec les cérémonies mar-« quées par les statuts de cette société, lesquels, en qualité de « *maçons libres*, furent admis à porter des tabliers de cuir, le mar-« teau et la truelle à la main. Ces nouveaux maçons étaient milord « *Carmichael*, le chevalier *Thomas Pendekgrass*, les colonels *Carpen-« ter, Paget* et *Sunderson*. L'assemblée finie, ces messieurs maçons s'en « retournèrent chez eux, *marchant dans les rues avec leurs tabliers de « cuir et autres marques de la profession*, excepté que leurs habits « n'avaient nulle tache de chaux ni de mortier. Nous ignorons l'o-« rigine, le motif et l'utilité de cet établissement, ne l'ayant point « remarqué dans l'histoire, et nos dictionnaires n'en faisant nulle « mention. » *Journal de Verdun*, juin 1724, pag. 436.

que cette nouveauté fût introduite dans un esprit anti-monarchique, car Derwentwatter, notre premier grand-maître, étant retourné à Londres, porta sa tête sur un échafaud pour la cause des Stuarts et de l'obéissance passive; et le fameux prétendant Charles-Édouard fonda lui-même plusieurs loges pendant son séjour en France (1). Au reste, notre nation a traité assez peu sérieusement le fond du dogme pour le confier, sous un léger déguisement, à la discrétion des femmes, et pour transformer en fêtes, en bals, l'agape des pauvres ouvriers chargés de reconstruire le tem-

(1) Ce prince fonda, en 1747, le rite des *Ecossais fidèles*, ou de la *vieille Brie*, qui s'est conservé dans le midi de la France; et le 15 février de la même année, il établit à Arras le *chapitre primordial de rosecroix jacobites*. On remarque dans la *bulle d'institution*, qu'il confie le gouvernement du chapitre à un estimable avocat d'Arras appelé *Robespierre*, qui fut le père du conventionnel.

Deux lettres de l'Ecossais Ramsay au cardinal de Fleury jettent aussi quelque jour sur le berceau de notre maçonnerie.

En voici des fragmens :

« Daignez, monseigneur, soutenir la société des *free-masons* dans « les grandes vues qu'ils se proposent, et V. E. rendra son nom « bien plus glorieux par cette protection, que Richelieu ne fit le « sien par la fondation de l'Académie française. L'objet de l'une « est bien plus vaste que celui de l'autre. Encourager une société « qui ne tend qu'à réunir toutes les nations par l'amour de la vé- « rité et des beaux-arts, est une action digne d'un grand ministre, « d'un père de l'Eglise et d'un saint pontife. Comme je dois lire « mon discours demain dans une assemblée générale de l'ordre, et « le donner lundi matin aux examinateurs de la chancellerie, je

ple de Jérusalem. Cette galante hérésie a fait le tour du monde et a été imitée partout, à l'exception de la seule Angleterre, où s'est maintenue l'austérité primitive. A la faveur de cette altération, la franc-maçonnerie s'était tellement propagée en France, que, même aujourd'hui, après la dispersion causée par les troubles civils, elle y compte encore huit cent quarante-trois loges et deux cent soixante chapitres. Je pourrai revenir dans la suite sur cette institution libre et singulière, lorsqu'elle intéressera la peinture des mœurs ou les accidens politiques. Il suffira de dire à présent qu'elle a exercé dans le siècle dernier un

« supplie V. E. de me le renvoyer demain avant midi par un exprès. Elle obligera infiniment un homme qui lui est dévoué par « le cœur. » *Lettre du* 20 *mars* 1737.

« J'apprends que les assemblées des *free-masons* déplaisent à V. E. « Je ne les ai jamais fréquentées que dans la vue d'y répandre des « maximes qui auraient rendu peu à peu l'incrédulité ridicule, le « vice odieux et l'ignorance honteuse. Je suis persuadé que si on « glissait à la tête de ces assemblées des gens sages et choisis par « V. E., elles pourraient devenir très-utiles à la religion, à l'état « et aux lettres. C'est ce dont je crois pouvoir convaincre V. E., « si elle daigne m'accorder une courte audience à Issy. En attendant ce moment heureux, je la supplie de vouloir bien me mander si je dois retourner à ces assemblées, et je me conformerai « aux volontés de V. E. avec une docilité sans bornes. » *Lettre du* 22. Le cardinal de Fleury a écrit en marge quelques mots au crayon, dont le sens est que le roi ne veut pas qu'on s'assemble.

Des négocians français, anglais et hollandais ayant tenu loge ensemble à Constantinople, l'archevêque de Carthage, l'abbé Ba-

grand nombre d'esprits différens. Des charlatans lui ont prêté une antique origine et de frauduleux prestiges. Des visionnaires y ont cherché une perfection chimérique et une ténébreuse mysticité. Enfin, de notre temps, l'esprit de parti, en lui supposant des forfaits aussi atroces qu'absurdes, a seulement prouvé combien le fanatisme de la haine est voisin de l'imbécillité. Les hommes impartiaux se bornent à savoir que la franc-maçonnerie, révélée de toute part, est un jeu innocent où quelques plaisirs d'emprunt et un peu de bien à faire dédommagent de la stérilité des réunions et de l'ennui des solennités.

rustrelly, vicaire de Smyrne, et quelques moines les dénoncèrent aussitôt à la Porte, comme coupables de magie et de conspiration. L'ambassadeur de France s'exprimait ainsi sur cet événement : « Vous verrez la façon dont les gens d'église savent se défaire de « ceux qui leur blessent les yeux, et jusqu'où l'ignorance des Turcs « peut porter la supestition, la crainte et la crédulité, puisque la « chose a été au point de leur faire appréhender qu'on eût dessein « de détrôner le grand-seigneur par le moyen de sortiléges. Le « reis-effendi m'a cependant fait dire qu'il ne croyait pas aux sor- « ciers, mais que dans un pays où la populace était aussi respec- « table, on ne devait rien souffrir qui pût lui donner de l'om- « brage. » *Lettre de M. Desalleurs au marquis de Puyzieulx, du 24 novembre* 1748.

Les choses ont un peu changé dans le Levant. Au moment où j'écris, les Grecs viennent de reconstruire une grande partie de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem, et ils ont peint sur les murailles intérieures tous les emblêmes de la franc-maçonnerie, malgré les clameurs des moines latins.

La régence, qui reçut les francs-maçons, faillit à expulser les Juifs. Un arrêt du conseil du 21 février 1822 ordonna le recensement des Israélites dans les généralités d'Auch et de Bordeaux et le séquestre de leurs propriétés territoriales. Depuis que ce peuple singulier, le père des religions et le rebut du monde, avait été banni de la France vers la fin du quatorzième siècle, nos historiens ont gardé sur sa destinée un silence si profond qu'on peut douter si cette agression de la régence fut une avanie méditée ou une méprise involontaire. Les Juifs qu'elle attaqua étaient de ceux qu'on appelle Juifs méridionaux ou portugais. Leurs ancêtres avaient rempli le Languedoc d'académies célèbres, et traduit les livres arabes qui ont fait passer aux modernes l'antique héritage des sciences. Forcés par les tuteurs de Charles VI à se réfugier dans la Péninsule, ils y virent leur culte proscrit par les lois sanglantes de Ferdinand et d'Emmanuel, et se trouvèrent placés entre les devoirs de leur croyance et les bûchers de l'Inquisition. Ce fut alors, en 1550, que notre roi Henri II rouvrit à ces malheureux les portes de la France et leur permit d'y acquérir des terres. Quoiqu'ils eussent la faculté d'habiter dans tous les lieux du royaume, il paraît qu'ils s'arrêtèrent aux villes de Bayonne et de Bordeaux, où ils fondèrent les premières banques et donnèrent une

vie nouvelle au commerce maritime. En même temps, d'autres colonies de ces fugitifs transportaient également dans la Hollande, l'Angleterre et la Toscane leurs richesses et la science d'un vaste négoce accru par leur propre dispersion. Le Régent, mieux instruit, révoqua son arrêt, et leva l'espèce d'équivoque qui entourait encore l'existence des Israélites; car dans les lettres-patentes qu'il leur accorda ils furent, pour la première fois, qualifiés de Juifs, tandis que dans celle d'Henri II on les avait, par respect pour les préjugés du temps, déguisés sous le titre de marchands portugais et de nouveaux chrétiens. Le retour des Juifs méridionaux en France ne précéda que de deux années celui des Juifs allemands ou septentrionaux, non que ces derniers eussent été rappelés, mais parce que les lieux de leur retraite, tels que Metz, l'Alsace et la Lorraine, furent successivement réunis à la couronne. Ils y payaient chèrement l'hospitalité. Parqués et taxés à l'égal des troupeaux, ils croupisssaient dans l'ignorance et le fanatisme, mettaient leur morale au niveau de tant d'humiliation, conservaient les rêveries du rabbinisme, ainsi que l'usage de la barbe longue, et détestaient, comme des esprits forts, les Juifs portugais qui les méprisent. L'avilissement de cette race ne lui fut pas inutile en France, et quelques réglemens firent à la fois son

opprobre et sa sécurité. Les commandans la protégèrent comme une mine qu'on exploite impunément. Les rois, sans en excepter Louis XV, frappèrent de temps en temps les synagogues de taxes arbitraires, et firent don de ces avanies à quelque courtisan. Le clergé, à l'exemple des papes, la regarda comme un monument de la vérité des prophéties, et attendit la conversion générale des Juifs avec autant de foi que les Juifs eux-mêmes attendent l'arrivée d'un Messie. L'abjuration de quelques déserteurs satisfit de temps en temps cet orgueil de prosélytisme, et le Régent ne dédaigna pas de prendre part à la célébration d'une de ces pieuses conquêtes. Quand la dévote Leczinska vint épouser le monarque, les députés de la synagogue de Metz furent admis en sa présence, lui offrirent une coupe antique, et la comparèrent, dans leur harangue, à Esther, à Judith et à la reine de Saba. Cette tolérance s'exerçait dans le même temps où l'on proscrivait les chrétiens protestans, et dans les mêmes provinces où jadis, pillée par les rois et massacrée par les peuples, accusée d'immoler des enfans et d'empoisonner les fontaines, la postérité d'Abraham multipliait sous les fléaux et se montrait infatigable à reprendre, par des vices, ce qu'on lui ôtait par des crimes.



CHAPITRE XXI.

La direction de l'esprit public dans les choses du gouvernement serait imparfaitement jugée si l'on n'y joignait celle des mœurs de la même époque. Les habitudes qui sont la vie des nations intéresseraient-elles moins que les traits particuliers où se peint le caractère des personnages historiques? Le passage du siècle de Louis XIV au règne du cardinal de Fleury fut marqué par des signes qu'on exagère plutôt qu'on ne les conteste, et sur lesquels des opinions toutes formées tiennent lieu d'une recherche plus scrupuleuse. Le projet de retracer avec vérité le temps fameux de la régence, et de distinguer les nuances qui lui appartiennent de celles qui l'avaient précédé, n'est pas sans difficulté. Les nations ont aussi leurs flatteurs et leurs zoïles. Les moralistes contemporains sont trop suspects de préventions. Les écrivains de génie dédaignent les choses communes qui passent autour d'eux. Il n'existe en ce genre de témoins

impartiaux que ceux qui n'ont pas cru rendre témoignage, et qui nous ont transmis, à leur insu, les impressions du moment. C'est donc dans une foule innombrable de faits oubliés, d'aveux involontaires et d'écrits dévorés par la poussière, qu'il faut chercher les moyens de recomposer la physionomie de la régence, moins défigurée par le temps que par des imitations de fantaisie.

Les Français de 1716 n'étaient point une création nouvelle; quelques mois auparavant ils appartenaient au siècle de Louis XIV, et ce siècle lui-même offre deux aspects différens. Sa première moitié présente l'amalgame d'une galanterie noble et brillante, et de cette dotation de vices et de voluptés qui vint d'Italie à la suite des Médicis; la seconde cacha tout à coup ce profane mélange sous un voile uniforme de décence et de piété. Fénélon a tracé de cette dernière époque un tableau hideux (1). Quelque défiance qu'inspirent les plaintes d'un favori disgracié, on ne saurait disconvenir qu'il entra dans les mœurs de ce temps-là beaucoup de politique et de dissimulation; mais tous les fruits de l'hypocrisie ne sont pas funestes. Si les cœurs déjà gâtés se corrompent alors davantage, l'éducation devient plus pure; et

(1) Voyez les pièces rapportées dans l'histoire de sa vie, par M. de Bausset, tome III, pages 297 et 322.

l'exemple n'infecte pas les classes inférieures; et en se creusant un lit plus profond les vices inondent moins d'espace. La régence rendit l'essor à la franchise nationale; les comédiens jetèrent un masque mal attaché, et, sans les suites inévitables d'une longue fausseté, les mœurs se seraient trouvées dans le même état qu'au début de l'hypocrisie. Il n'en fut pas tout-à-fait de l'amour des richesses comme de l'amour des plaisirs. Sully avait eu à lutter contre les insatiables rapines des grands du royaume. Les temps de Concini, d'Emeri et de Fouquet ne furent pas exempts de ces souillures. Mais la sévérité de Colbert et l'ame élevée de Louis XIV amenèrent une certaine période de désintéressement durant laquelle les grands en général mirent de l'orgueil à se ruiner, et les petits de la patience à s'enrichir. Les circonstances singulières de la régence introduisirent dans le sein des fortunes une marche qui ne tenait ni de la corruption des premiers temps ni de la générosité des seconds; elle était à la fois licite dans son but et dans ses moyens, conforme au goût des calculs qui s'emparait de la nation, et taxée de bassesse par un reste de cet esprit féodal qui permettait plutôt de vivre de ses vices que de son travail. Enfin le progrès naturel des choses humaines, et un partage plus étendu de l'instruction et des

richesses, avaient marqué pour l'époque de la régence, un grand développement de cette sociabilité dont abonde le caractère français. Comment se défendre de cet esprit de société dont l'empire subjugue tous les autres penchans, qualité d'autant plus séduisante qu'on finit par en être fier, poison doux et brillant qui anime les arts, polit les mœurs, nivelle les rangs et fait des citoyens sans zèle, des écrivains sans originalité, des familles sans bonheur? La régence inventa moins qu'elle ne suivit ces périlleux raffinemens. Leibnitz, placé au centre de l'Allemagne, et mort en 1716, s'était déjà aperçu de la profonde altération que subissait le *principe moral* chez toutes les nations modernes; et dans un livre posthume, qu'on peut regarder comme le testament de ce grand homme (1), il osait prédire un bouleversement inévitable de l'Europe. Les faits qui me restent à exposer éclairciront ces diverses idées pour lesquelles la nature de l'ouvrage que j'écris me commande une extrême concision.

La dévotion érigée en mode était menacée d'en avoir la fragile durée, et la religion, que le vulgaire est trop porté à confondre avec elle, pouvait souffrir de cette imprudence. Le Régent ne chercha pas à justifier ses craintes, et son incrédulité

(1) *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*, par l'auteur de l'*Harmonie préétablie*, chap. XVI, page 430; in-4. 1765.

fut un secret qu'on n'eût pas dû trahir. Sa conduite publique respecta l'apparence et contint la cour. L'ambassadeur turc raconte que, durant tout le carême, aucun seigneur ne voulut s'asseoir à sa table, où l'on servait des viandes. Quatre ans après, une crainte religieuse les détourna d'une profanation qui avait été commune aux mignons d'Henri III et aux premiers courtisans de Louis XIV (1). La régence semble une lutte continuelle entre les souvenirs de l'éducation et l'entraînement de l'exemple. De là ces alternatives d'abandon et de remords,

(1) A la fête de l'ordre du Saint-Esprit, les chevaliers communiaient. Cet acte solennel faisait un contraste révoltant avec la vie désordonnée de plusieurs d'entre eux. Des gens de bien en avertirent le roi, qui supprima cet usage. Le scandale avait été si grand, que madame de Sévigné, écho assez fidèle de l'opinion publique, s'exprime ainsi, dans sa lettre du 5 janvier 1689 : « Vous ai-je dit « que le roi a ôté la communion de la cérémonie ? Il y a long-temps « que je le souhaitais. Je mets quasi la beauté de cette action avec « celle d'empêcher les duels. » Mais, en 1724, pour la fête qui suivit la grande promotion de M. le Duc, on publia le programme selon l'ancienne formule, où la communion était comprise. Le duc de Charost fut informé qu'à l'exception de deux chevaliers, tous les autres ne s'y conformeraient pas, et il se hâta d'en prévenir l'évêque de Fréjus, par une lettre du 3 juin, en lui remontrant le mauvais effet que produirait une telle désertion de la sainte table. Fleury en fut convaincu, et fit réimprimer, pendant la nuit, un autre programme d'où la communion était retranchée. Ainsi, les courtisans de Louis XIV se rendaient sacriléges par politique, et ceux de la régence s'exposaient à scandaliser par scrupule.

de scandales et de repentirs, qui caractérisent les passions de cette époque; de là les amours étranges, orageux, mêlés de sacrifices et de fureurs qui tourmentaient la vie des femmes et dont les filles du Régent et la marquise de Créqui peuvent donner une idée; de là ces conversions subites qui entrecoupaient la carrière des ambitieux, telles que les éprouvèrent Tessé, Pontchartrain, Pelletier, Canillac, et jusqu'à cet aimable Hamilton qu'avaient adopté les muses françaises. Entre ces singularités éclata surtout la retraite du marquis de Brancas, le plus spirituel des roués. Il disait de lui-même: « Je suis une « caillette gaie et Canillac est une caillette triste. » La veille il avait charmé le banquet du Palais-Royal, et le lendemain un cloître de Normandie l'engloutit sans retour. Le Régent et ses folâtres convives le rappelèrent par une lettre affectueuse et pressante, mais sa réponse provoqua leur rire et leurs larmes, tant le nouveau solitaire y avait réuni l'onction d'un cœur purifié et les boutades de son génie original. Un mandement du cardinal de Noailles, du 21 mai 1717, nous apprend à quel point la frivolité s'insinuait alors dans les choses saintes. Il s'agissait de la solennité de la Fête-Dieu, où les riches citoyens se plaisaient à orner l'extérieur de leurs hôtels de tapis somptueux repaissant tous les regards des nudités de la fable et des

scènes les plus vives de la mythologie. Le prélat s'indignait de ce luxe effronté qui donnait à Paris l'aspect d'une ville toute païenne, d'où le christianisme chassé rendait la place aux mystères d'Adonis. Quelques années après, la ville de Montpellier fut exposée à une guerre civile par la résistance des calvinistes, qui, dépassant l'austérité de l'archevêque de Paris, refusaient de tapisser leurs maisons, et taxaient d'idolâtrie cet hommage catholique. Le relâchement des mœurs aigrissait le zèle des ecclésiastiques. Jamais les curés de Paris ne parurent plus ardens à tracasser les théâtres et à solliciter leur éloignement. Ils n'épargnèrent même pas ces baladins d'Italie que le duc d'Orléans avait rappelés et qui, jouant en bouffons et délibérant en moines (1), ajoutaient encore à la bigarrure religieuse de notre régence. Mais les puritains de Paris étaient moins heureux que l'archevêque d'Aix; car ce dernier, n'ayant pu

(1) Les acteurs italiens, presque tous parens, vivaient fort unis et fort retirés. Chaque procès-verbal commence, sur leurs registres, par un signe de la croix, et l'assemblée s'ouvre par cette invocation: « Au nom de Dieu, de la vierge Marie, de saint François « de Paule et des ames du purgatoire. » Une messe est portée en dépense pour le succès des pièces nouvelles. Le Régent les appela au milieu des rigueurs de la chambre de justice, de même que Henri III les avait fait venir en France, pour la première fois, dans le dessein d'amuser les états de Blois, fameux par le massacre des Guises.

obtenir des magistrats le renvoi d'un opéra, défendit aux confesseurs d'absoudre les spectateurs, et vit bientôt, par cette sourde mine, la salle déserte et les chanteurs en fuite.

Les croyances superstitieuses dont la religion ne guérit pas toujours, continuèrent à être en crédit sous la régence. La magie et la divination ne s'y souillèrent pas des maléfices et des empoisonnemens qui avaient exigé, sous Louis XIV, l'appareil d'une chambre ardente. Elles étaient moins un crime qu'une maladie de l'esprit humain. Le duc d'Orléans passa plusieurs nuits avec le marquis de Mirepoix, son ami, à évoquer le diable dans les carrières de Vanvres et de Vaugirard. Le duc de Richelieu se compromit pendant son ambassade de Vienne par une folie du même genre; le duc de Noailles passait pour en être également infatué. Le fameux comte de Boulainvilliers terminait alors sa carrière prophétique. Il avait rempli, de fait, à la cour, l'ancien emploi d'astrologue; on y goûtait ses oracles sur l'avenir autant que ses systèmes contre le tiers-état. Il avait prédit que la maréchale de Grammont et le cardinal de Noailles seraient tués dans une sédition, et que le Régent serait empereur et mourrait dans les fers; mais il annonça, avec une extrême justesse, le moment de sa propre mort et celle de son fils (1). Le

(1) Il se trompa de fort peu sur la mort de Louis XIV. Il avait

vulgaire ne pouvait être plus sage que les grands. Voltaire atteste que la divination par la tasse était fort commune, et que cette faculté de *voir dans le verre* appartenait à des enfans d'une pureté intacte et dont l'acier n'avait jamais offensé la chevelure. On commença aussi à interroger le sort par l'épanchement du café. Mais cette pratique trop mystérieuse ne tarda pas à être dédaignée par les devins de profession. Ces petits prestiges se turent devant l'aurore boréale qui apparut en 1726. Ce météore, qui n'était pas alors mieux expliqué qu'aujourd'hui, fut, pour la multitude, le présage d'une destruction générale. Il remplit les villes et les campagnes des pieuses terreurs et des scènes d'égarement que reproduisaient, dans les siècles les plus grossiers, les fréquentes prédictions de la fin du monde. Les occasions où le peuple mérite d'être observé sont bien rares. On continua quelquefois, sous la régence, l'usage de certaines loteries dont les mises étaient modiques et le nombre des numéros immense. Chaque joueur, en prenant son billet, y faisait insérer une devise de son choix, et quand le tirage était achevé, on publiait tous les numéros gagnans et les inscriptions qui les accompagnaient, ainsi

prédit que ce prince mourrait le 25 août ou le 3 septembre 1715; et que ni son fils, ni ses trois petits-fils ne lui survivraient. Boulainvilliers mourut lui-même le 23 janvier 1722.

qu'on en use dans les concours académiques. On pouvait croire que cette foule de devises, dictées par des gens du peuple dans le moment où quelque passion les animait, offrirait l'empreinte au moins informe d'un caractère national. Je fus encouragé par cette idée à parcourir ces énormes listes ; mais je dois avouer que je n'y ai trouvé ni sens, ni esprit, ni gaieté, ni même superstition. Sauf quelques plaisanteries insipides, dont la plupart s'adressent au lieutenant-général de police, tout y est d'une complète nullité.

L'air contraint et réservé qu'avait commandé la vieillesse du roi se relâcha bientôt après lui. On crut revoir les *petits-maîtres* de la Fronde. Un écrivain représente ainsi, en 1718, les jeunes gens que la mode mettait en vue : « Ils ont le dos rond, « la tête enfoncée entre les épaules, les bras forte« ment croisés sur la poitrine, et ils jettent autour « d'eux des regards moqueurs. » L'habitude de porter l'épée se conservait avec soin, et l'on eût partagé l'étonnement de madame de Coulange, lorsqu'elle vit le maréchal de Catinat se promener sans cette arme dans son parc de Saint-Gratien. Dix mille bretteurs, ainsi nommés à cause de la longueur de leur épée, fréquentaient les salles d'escrime de la capitale (1). Malgré cette apparence turbulente, malgré l'affection du Régent

(1) *L'art de tirer les armes*, par J. de Bruye, 1721.

pour les pointilleries de l'honneur, la folie des duels s'émoussait de plus en plus, moins par la rigueur des lois que par une certaine pente d'idées qui rongeaient sourdement la fierté des rangs et la rudesse des caractères. On prétend que Louis XV ayant dit, un jour, qu'il en avait coûté beaucoup de peine à son aïeul pour abolir les duels, le maréchal de Noailles lui répondit : « Moins peut-être qu'il n'en coûterait à Votre Majesté pour les rétablir. » L'Angleterre introduisait en même temps, parmi nos hommes à la mode, l'usage des paris, qui sont une espèce de duels pécuniaires, où l'arrogance et l'avarice se tempèrent mutuellement, et les courses de chevaux, qui ont une influence utile sur l'amélioration de ce précieux quadrupède. Je citerai le premier exemple remarquable de ces deux nouveautés. M. de Saillant paria dix mille livres contre M. d'Entragues, qu'en six heures il irait et reviendrait deux fois de la porte Saint-Denis à Paris au château de Chantilly. Il gagna de vingt-sept minutes et monta vingt-sept chevaux (1). Ce goût naissant ne devait être nulle part plus avantageux qu'en France. Depuis la ruine des grands vassaux, l'éducation et la beauté du cheval y avaient fort dégénéré. La main du gouvernement pouvait seule suppléer aux vastes ressources de la féoda-

(1) 6 août 1722. *Mémoires du duc de Luynes;* manuscrits de l'Arsenal.

lité. Louis XIV le fit dans la première moitié de son règne, et le négligea dans la seconde. Le bilan de 1694 vit disparaître les dépenses des haras et accroître celles de la Bastille, comme pour avertir que la décadence du bien public ne se sépare pas des progrès du despotisme. La régence, qui ne laissa aucune branche d'économie politique sans quelque essai de culture, rétablit aussi l'administration des haras. On croit que son réglement de 1717, rédigé par des gens de guerre, a trop recueilli leurs préjugés, et n'a point assez ménagé l'agriculture. La perfection était difficile à atteindre dans une matière dont les principes ne sont pas bien assurés (1).

La fureur du jeu fut l'excès le plus chéri de la régence. On eût dit que les vicissitudes du système ne faisaient qu'irriter dans la nation l'amour des hasards. Les palais servaient aux joueurs d'asile contre les lois. Des illuminations annonçaient

(1) La passion du Régent et du duc de Bourbon pour les chevaux anglais en remplit nos haras. On reprocha à ces deux princes d'avoir, par cette prédilection, altéré l'excellente race normande, et d'y avoir sacrifié à l'éclat d'un moment, des qualités plus solides. Des professeurs d'hippiatrique ont pensé qu'au lieu d'emprunter aux Anglais la race de leurs chevaux, il eût mieux valu imiter ces insulaires et perfectionner comme eux la race indigène par des étalons venus du midi, et se rapprochant du type originel, qui est incontestablement le cheval arabe.

comme en un jour de fête l'entrée de ces cavernes; et les invitations à s'y rendre étaient effrontément distribuées dans les rues. Je dirai sous quels auspices cette contagion gagna les provinces. Mademoiselle de Valois, destinée au prince de Modène, traversait la France pour rejoindre son époux. Des banquiers la précédaient à chaque station de sa route, et elle y passait la nuit dans l'agitation d'un jeu effréné. Le lendemain, la moitié du jour était consacré au sommeil et l'autre à se transporter à quelques lieues plus loin, avec la certitude d'y retrouver le même désordre et des victimes nouvelles. Pour honorer la fille du Régent, les personnes les plus considérables de la province accouraient auprès d'elle, et partageaient ses dangereux plaisirs. Des gentilshommes, des jeunes gens, des magistrats, firent des pertes énormes, et des goûts funestes s'enflammèrent par cet essai. Quel rôle pour une fille du sang des rois! Il fallait toute la légèreté française pour s'en déguiser l'infamie. Ce fameux navire d'or et de pourpre qui apporta une reine courtisane dans les bras du triumvir Marc-Antoine, me paraît chargé de moins d'opprobre que ce lent itinéraire où, déjà corrompue dans sa fleur, et marchant vers le trône et l'autel comme un fléau, une princesse de dix-huit ans versait le poison dans les cœurs, l'effroi dans les familles, et ces ruines sou-

daines que suivent le désespoir et le suicide (1). Cependant la manie des jeux devint si incurable, que le gouvernement voulut au moins surveiller ce qu'il désespérait de détruire. Le 16 avril 1722, huit académies de jeux furent autorisées dans Paris, moyennant un tribut de deux cent mille livres pour les pauvres honteux. Ce fut un gentilhomme nommé Mornay de Montchevreuil qui en suggéra l'idée et en obtint le privilège, probablement en récompense du sang de l'archevêque Mornay, mort dans l'expédition du chapeau de l'abbé Dubois. J'ai lu le placet très-laconique qu'il présenta au Régent. Il y donne pour seul motif de son entreprise l'exemple des anciens qui avaient des jeux de hasard dirigés par un préposé public, et il cite un vers de Juvénal en preuve de cet usage (2). C'est donc à l'imitation des Romains

(1) Ce voyage de mademoiselle de Valois finit singulièrement. Arrivée à Gênes, elle ne répondit que par des moqueries et des sarcasmes à l'accueil que lui fit le sénat. Mais quand il fallut partir pour Modène, le comte Salvatico, qui devait l'emmener, refusa de la recevoir, parce qu'on avait oublié la dot, et la fiancée resta à la merci des magistrats qu'elle avait bafoués. Le prince héréditaire, instruit de cet incident, et aussi galant que son procureur était exact, se hâta de venir lui-même chercher sa femme. L'abbé Dubois se justifia fort mal de son oubli en alléguant la multitude de ses affaires. (*Correspondance de Chavigny.*)

(2) *Prælia quanta illic dispensatore videbis*
Armigero! SAT. Ire, v. 91.

Voyez, dans l'histoire du visa, tom. II, page 81, quelle fut, sous

et aux écrits du plus vertueux des poètes que nous avons dû l'établissement des jeux dans le royaume. Une singularité plus importante accompagnait cette nouveauté. On sait que sous le règne de Louis XIV le jeu était mis pour ainsi dire hors du code moral, et que des personnages considérés y commettaient sans mystère ce que nous nommons aujourd'hui des escroqueries. Mais à la régence, l'honneur usurpa le gouvernement des jeux, et transporta dans cette crapuleuse république son pouvoir absolu et son ombrageuse délicatesse. Les mœurs ne gagnèrent rien à cette conquête, car l'esprit d'artifice, qui avait régné sur les cartes et sur les dés, se réfugia dans les comptoirs. Depuis qu'on joua avec sécurité on négocia avec crainte; les remboursemens illusoires, les banqueroutes par représailles, faussèrent l'antique probité (1). Fâcheux symptômes! La bonne foi entra dans les vices, et l'honneur se déplaça.

le ministère de M. le Duc, la fureur des jeux de hasard autorisés dans les hôtels de Gèvres et de Soissons.

(1) Cette crise ne dura pas, et la loyauté des vrais négocians en fut plus étonnée que séduite. Cependant les affaires restèrent quelque temps la proie des hommes que l'abbé Dubois dépeint ainsi au maréchal de Berwick : « Si la jalousie me gagne, je vous « enverrai par le coche un couple d'agioteurs dont un seul serait « capable de pervertir toute la vertu gasconne. (*Lettre du* 13 *juillet* 1720.)

Rien ne manifestait plus la soif des plaisirs dont la France était dévorée, que les bals masqués qui commencèrent avec l'année 1716, et dont le nombre se multiplia jusqu'à huit par semaine (1). Cet amusement n'était pas nouveau, et l'invention des *masques-portraits* pendant la vie du feu roi laissait encore de mauvais souvenirs (2). L'expédient de convertir les théâtres publics en salles de bals appartient au chevalier de Bouillon; et ce conseil lui valut une pension de six mille livres, illustration au moins imprévue pour un neveu de Turenne. Ce plaisir, devenu populaire, enivra toutes les têtes. Les déguisemens n'exclurent ni la richesse des costumes, ni le luxe des diamans, et levèrent les obstacles que la dignité de l'âge et des professions pouvait mettre aux dissipations les plus immodérées. Le gouvernement était d'autant moins excusable d'encourager cette licence, que déjà plusieurs fois, sous le précédent règne, on avait pu s'apercevoir combien les mauvaises

(1) Un par jour et deux le vendredi, alternativement dans la salle de l'Opéra et dans celle de l'Académie française.

(2) En 1704 on imagina de faire fabriquer des masques de cire qui ressemblaient parfaitement à plusieurs personnes de la cour. Sur ce premier masque on en attachait un second de pure fantaisie et ensuite dans le cours de la fête on feignait de soulever ce dernier, et on montrait furtivement un visage d'emprunt qui trompait les curieux. On abusa, dans les bals de la cour, de ce stratagème pour commettre d'odieuses noirceurs.

mœurs étaient impatientes de secouer le joug que leur imposait le vieux monarque. Les détails que des écrivains nous ont transmis sur les bains du quai Saint-Bernard, s'accordent peu avec la prétendue gravité du siècle. En 1704, une thèse de médecine, oiseuse sur les bancs de l'école, mais obscène dans la bouche des gens du monde, devint l'entretien général des sociétés. Il fallut, pour la commodité des femmes, la traduire en français, et le débit en fut énorme; on la répéta même dans d'autres facultés du royaume avec la crudité qui est propre aux imitateurs provinciaux (1). La mode entraîna, pendant l'été de 1714, l'élite de la cour et de la ville à cette promenade appelée le *Cours-la-Reine*, que le Régent fit ensuite replanter en 1723. Les soupers et la musique s'y prolongeaient fort tard. La multiplicité des flambeaux n'intimida point assez les désirs, et l'occasion enfanta le scandale. L'année suivante, le roi moribond fut obligé de défendre ces nuits effrontées que la régence n'a point surpassées. Enfin, les petites maisons consacrées dans les fau-

(1) C'est la thèse du docteur Geoffroy, soutenue, le 13 décembre 1704, aux écoles de médecine de Paris, sur la question de savoir *si l'homme commence par être un ver*. Les précieuses de l'hôtel de Rambouillet avaient fait bien du chemin. En 1722, le docteur Jacques composa bien à Paris une thèse sur les maladies occasionées par la continence; mais la Faculté en défendit la publicité.

bourgs aux plaisirs de l'opulence commencèrent à s'élever au déclin de Louis XIV. Le besoin de retraites cachées décèle un âge d'hypocrisie. Les premières appartinrent au maréchal d'Uxelles et au duc de Noailles, qui ne les firent pas moins servir aux intrigues de l'ambition qu'aux délices d'une vie épicurienne. L'usage s'en multiplia par la suite. Les seigneurs français se dédommageaient, dans le mystère de ces réduits, du poids de la représentation qu'ils s'imposaient dans leurs hôtels, faisant en cela un entier contraste avec les grands de l'Italie, qui se communiquent dans leurs casins, et vivent solitaires dans leurs palais.

La liberté des bals secoua la torche sur tant de matières inflammables, et de ce foyer se répandit sur la France la corruption brillante et légère qu'on appela communément les mœurs de la régence. L'espèce de mystère qui fait le charme des réunions masquées fut, sinon la seule, du moins la principale cause de l'usage qui ne permit plus aux époux de paraître ensemble dans le monde. Le mari, honteux du bonheur domestique, se piqua d'étaler ailleurs les triomphes de l'amour-propre. La femme, délaissée par son appui naturel, et privée même du simulacre que lui prête, dans les mœurs italiennes, le bizarre *cicisbéisme*, fut réduite à la nécessité périlleuse de faire et de conserver des amis. Ce renversement

de l'unité conjugale acquit la force d'un préjugé, et gagna les parties saines de la nation. L'âge suivant nous apprendra quelle en fut l'influence sur la famille et sur la société. Avec la facilité des mœurs s'introduisit la légèreté des jugemens, en sorte que les femmes jalouses de considération se virent moins libres qu'auparavant, et que des vertus de moins nous donnèrent des bienséances de plus. Cette rigueur nouvelle fit disparaître deux coutumes qu'avaient établies la confiance et la simplicité. La première remonte à ces temps de la chevalerie où l'éducation d'un gentilhomme se terminait par une dame d'une conduite irréprochable, qui se chargeait du soin de polir ses manières et d'élever son ame aux nobles sentimens. Ce patronage de la beauté vertueuse a subsisté plus long-temps qu'on ne le croit communément (1), et on en trouvait dans le siècle de Louis XIV des traces honorables. Mais sous la régence, l'opinion publique fut trop peu chaste pour respecter cet aimable préceptorat, et il ne fut plus permis qu'à la vieillesse des femmes de guider par des conseils mal écoutés notre sexe adolescent. La seconde coutume est moins ancienne et prend sa source dans les querelles théo-

(1) Le père du maréchal de Turenne avait été ainsi, par le choix de sa propre famille, confié à la direction d'une belle et sage demoiselle de la noble maison de Rieux.

logiques sur la grace. L'interdiction de beaucoup de prêtres par les évêques d'une opinion contraire, porta des ames pieuses à éluder cette tyrannie. Le tribunal de la confession devint une sorte de bureau où tout s'expédia par des formules, tandis que les confidences, les mysticités, et tous les perfectionnemens de la vie dévote furent réservés à ceux qu'on appela directeurs de conscience. Ces élus pénétrèrent en grand nombre dans les familles; et La Bruyère traça un tableau piquant de leur félicité. Mais dans la nouvelle émancipation des mœurs plusieurs écrits sages et graves attaquèrent avec succès un commerce que sa pureté ne garantissait plus de la calomnie. Si la régence ne détrôna pas tout-à-fait les directeurs, elle démembra au moins les plus belles provinces de leur empire. Les femmes, privées ainsi et de leurs élèves et de leurs maîtres, s'éloignèrent toujours davantage de la vie intérieure. On remarque, en effet, que pendant la régence et depuis elles montrèrent une activité jusqu'alors inconnue. Une femme passait auparavant la plus grande partie de ses jours en repos sur son lit; c'est de là qu'elle conversait et recevait des visites; l'alcôve et la ruelle réunissaient sa société(1), comme

(1) Cet usage est constaté par les noms d'*alcoviste* et de *coureur de ruelles*, qui désignaient autrefois les hommes dont la société des femmes faisait la principale occupation.

le font aujourd'hui le boudoir et le salon. Cette indolente habitude remontait jusqu'aux Francs nos aïeux; car on sait que chez les peuples pauvres et grossiers l'oisiveté est la distinction naturelle de l'orgueil. Ces traits primitifs se conservent surtout dans les grandes circonstances de la vie civile. Jusqu'au temps de la régence, une nouvelle mariée recevait les félicitations étant couchée dans une vaste salle sur un lit de parade. On y étalait autour d'elle les armoiries, les titres, les trophées, la vaisselle, les meubles précieux et jusqu'aux riches vêtemens de la famille, avec une ostentation toute barbare, dont madame de Sévigné nous a tracé l'esquisse à l'occasion du mariage de mademoiselle La Fayette.

L'ivresse de plaisir et de fortune que la régence et le système de Law avaient excitée, ne pouvait manquer d'ouvrir la porte aux invasions du luxe. Ses progrès furent surtout sensibles par la multiplicité des équipages devenus un besoin nouveau dans un plus grand tourbillon, et par la profusion avec laquelle on continua de transformer les appartemens en boutiques de porcelaines et de curiosités de l'Inde. Le nombre des valets prit un accroissement fatal. On leur fit porter les plumes et l'écarlate, ce qui parut d'abord une sorte de profanation. Les femmes leurs attribuèrent auprès d'elles des fonctions contraires à la modestie des

anciens usages (1). Les laquais cessèrent d'être obligés à jouer du violon dans leurs momens de loisir. Cette coutume plus morale qu'agréable s'était établie dans les grandes maisons au commencement du siècle, afin que les maîtres fussent assurés, aux dépens de leurs oreilles, que leurs gens ne passaient pas le temps à plus mal faire. Je citerai encore une autre pratique des mêmes temps, parce que les mœurs ne se peignent fidèlement que dans ces détails familiers. Dans les hôtels les plus opulens on employait les femmes de chambre et même les demoiselles de qualité à élever ces jolis oiseaux que les Espagnols avaient apportés des îles Canaries et auxquels la mode et la nouveauté donnaient du prix. Une duchesse trouvait aussi naturel d'envoyer vendre ses serins chez le célèbre oiselier du quai de la Mégisserie,

(1) *La Bibliothèque des gens de cour*, dont les volumes parurent successivement pendant la régence, a tenu note de cette nouveauté. « Autrefois, » dit l'auteur, « une dame aurait rougi de « faire porter sa robe à un grand laquais; présentement la mode « autorise cet usage, et les petits laquais ne sont bons qu'à porter « à l'église le livre de leur maîtresse. Outre les grands laquais « porte-queue, les dames ont de grands valets de chambre pour les « habiller et déshabiller. Les femmes de chambre n'ont soin que de « la coiffure, de la pommade et de la boîte à mouches; car de don« ner la chemise est un attribut qui appartient au valet de chambre. » Le même auteur ajoute que la mode devenait générale parmi la noblesse et la bourgeoisie de ne plus employer de sages-femmes dans la pratique des accouchemens.

que Charlemagne de grossir son revenu des herbes de son jardin. Je n'ai pas besoin de dire que la régence décrédita cette industrie domestique, et que dès lors une certaine habitude d'abandon et de largesse fit partie des bienséances d'un état élevé. Autant on ennoblissait les hautes spéculations de la cupidité, autant les petits soins de l'économie étaient dégradés, et les exemples de la prodigalité descendaient du trône au milieu d'un peuple imitateur (1).

C'eût été un grand prodige si l'éducation eût conservé ses vieilles disciplines. Aussi vit-on les mères commencer à produire dans la société le bégaiement de leurs enfans. Le suisse Muralt, qui parcourait alors la France, en fut frappé d'étonnement. Il s'éleva une secte de charlatans qui,

(1) Mademoiselle de Valois avait dépensé, dans son voyage, en aumônes et en étrennes, vingt mille sept cent quatre-vingt-six livres. Quand il fut question du départ de mademoiselle de Montpensier pour l'Espagne, les maîtres des cérémonies firent des recherches sur cette matière. J'ai remarqué, parmi les circonstances consignées dans leur rapport, qu'en 1697, lorsque Louis XIV alla au-devant de la duchesse de Bourgogne, il donna trente pistoles dans la maison d'un habitant de Montargis où les deux cours de France et de Savoie avaient passé deux jours et une nuit, sans que cette libéralité parût indigne d'un si grand monarque. Les maîtres des cérémonies n'en demandèrent pas moins dix mille livres pour mademoiselle de Montpensier; mais l'économe Dubois se moqua de leurs argumens, et ne voulut accorder que trois mille neuf cent vingt livres.

abusant de quelques phrases de Michel Montaigne, conspirèrent contre l'esclavage des écoles, et ne se proposèrent rien moins que de rendre la science divertissante. Ils plaignirent les anciens de ne pas les avoir devancés dans l'invention des jeux historiques. Chaque langue, chaque science fut restreinte par leurs méthodes à quatre mois d'étude ou plutôt de plaisirs. Cette manie pénétra jusqu'à la cour, qui fit venir un moine de Franche-Comté pour apprendre au roi à écrire en six leçons. Les auteurs de ces rêveries, les Vallange, les Grimarest, sont tombés dans l'oubli; mais plus d'un aventurier s'est paré des lambeaux de leur succession (1). Il faut d'ailleurs convenir que le dix-septième siècle avait déjà fort amolli l'ancienne rigueur scolastique. Ce système était celui des jésuites qui toujours dans l'écolier préparaient l'homme du monde et attachaient à chaque collége un théâtre où les disciples représentaient les pièces composées par les maîtres. Cette pratique, dont les jansénistes ne parlaient qu'avec horreur, a développé dans les Français même les plus studieux l'urbanité facile et les graces naturelles qui les distinguent entre tous les peuples civilisés.

(1) Ceci ne s'applique point aux jeux historiques dont l'expérience a prouvé l'utilité pour la première instruction de l'enfance, et que des écrivains estimables n'ont pas dédaigné de perfectionner.

Elle a aussi créé le goût des théâtres de société dont il ne faut pas trop médire, puisque nous lui devons et Molière et Le Kain et tant d'autres artisans de cette portion de notre gloire littéraire. L'impulsion donnée et soutenue par les jésuites ne s'arrêta pas. Si Louis XIV fit jouer des tragédies saintes par les pensionnaires de Saint-Cyr, le duc d'Orléans entendit les pièces les plus passionnées de Racine retentir sous les arceaux du monastère, de Chelles (1). Le 5 août 1716, les jésuites de Paris ajoutèrent sur leur théâtre à la tragédie d'usage des ballets où des danseurs de l'Opéra furent mêlés aux élèves de la compagnie de Jésus. Le chevalier d'Orléans, fils naturel du Régent, fut fort remarqué dans cet exercice, moins cependant que ne le fut ensuite un autre bâtard de ce prince, l'abbé de Saint-Albin, qui lui dédia publiquement une thèse de théologie. Cette première singularité en amena une seconde plus hardie; car Madame, mère du Régent, et princesse aussi vertueuse qu'absolue, voulut assister

(1) Mademoiselle de Broglie, mariée depuis au marquis de Bonnac, notre ambassadeur à la Porte Ottomane, avait joué dans ces pièces. C'est ce qu'elle rappelait au Régent dans ce passage ingénieux d'une de ses lettres : « C'est presque sur les ruines de « Troie que votre Andromaque de Chelles prend la liberté de « vous faire souvenir d'elle. Je n'ai point trouvé de Pyrrhus, et « personne ne me dispute les Astyanax que j'élève pour Votre Al- « tesse Royale. »

à la thèse de son petit-fils, malgré le réglement qui interdisait la présence de femmes aux actes de la Sorbonne. Rien ne prouve mieux que ces faits combien la longue autorité de Louis XIV avait familiarisé les préjugés français avec le scandale des naissances illégitimes.

Les variations des mœurs nous conduisent à l'examen de celles qui survinrent dans le régime diététique de la nation, et qui touchent par tant de points à ses intérêts commerciaux et sanitaires. Je ne dissimulerai pas que la passion du vin était généralement répandue. Déjà quelques parlemens avaient ordonné qu'on arrachât les vignes plantées depuis 1700. Les tavernes étaient le rendez-vous de tous les états (1). Les débauches plus raffinées se trouvaient dans les maisons de bains, comme autrefois chez les parfumeurs de Rome ancienne. Le goût des boissons fortes était partagé par les femmes, et celles du plus haut rang, à commencer par les filles de Louis XIV, y mettaient quelque gloire. On vit, en 1718, une princesse de Condé, veuve du duc de Vendôme, se reclure dans un cabinet rempli de flacons de li-

(1) Le programme de la fête que Paris donna, le 6 août 1721, pour la convalescence du roi, ayant été présenté à l'approbation du duc de Gèvres, gouverneur de la ville, il écrivit de sa main en marge de l'article du souper de l'Hôtel-de-Ville : « Il faut boire « beaucoup. Signé le duc de Gèvres. » *Archives de la ville.*

queurs, et mourir à quarante ans consumée par ces excès d'une crapule solitaire. Ce fut vers la même époque, en 1715, que l'introduction du *thé vert* dans la Grande-Bretagne sevra les dames anglaises du goût pour les boissons fermentées, que le climat de leur île pouvait excuser. L'arbuste chinois fit moins fortune en France. En vain le Régent réduisit à vingt sous par livre les droits excessifs dont Louis XIV avait chargé cette feuille exotique. Son infusion, un peu goûtée dans les provinces du nord, resta pour celles du midi dans la classe des préparations médicinales. La France n'a jamais participé pour plus d'un neuvième à l'importation qui s'en est faite en Europe. Cependant un ennemi plus redoutable du vin et des tavernes grandissait parmi nous; c'était l'établissement des lieux publics où l'on buvait la décoction de la fève de l'Yemen. Le premier café français fut établi à Marseille en 1671; l'année suivante, un Arménien établit le second à Paris, dans la foire Saint-Germain, et d'autres Levantins suivirent cet exemple. Ces premiers cafés réunirent, comme ceux de l'Orient, des joueurs d'échecs, des oisifs et des conteurs, et l'on put prévoir le changement que ces nouvelles habitudes opéreraient dans l'esprit national. Paris comptait déjà, sous la régence, trois cents de ces assemblées publiques, outre les maisons reli-

gieuses et les pharmacies, où la liqueur du café était aussi vendue toute préparée (1). On lit partout que le Régent fit porter à la Martinique deux cafiers venus de la Hollande au Jardin des Plantes de Paris, et que durant la traversée le chevalier de Clieux se priva de sa ration d'eau pour les conserver. Le fait est vrai, mais de moindre importance qu'on ne croit; car la culture du café était déjà établie dans nos possessions. Imbert, agent de la compagnie orientale, avait obtenu de l'amitié d'un chieck arabe soixante plants de l'Yemen, et les avait transportés du golfe Persique à l'île Bourbon, où quelques-uns réussirent, au point qu'en 1710 la compagnie distribua aux colons des gousses en pleine maturité (2). L'arbre de Moka fut si bien naturalisé dans nos îles par ce double essai, qu'on a vu la France jeter annuellement, pour son compte, dans le commerce de l'Europe, sept cent mille quintaux de cette

(1) On servait aussi dans les cafés, au prix de huit sous la tasse, la décoction du cacao empruntée des Espagnols. Le père Labat, qui publiait ses voyages sous la régence, fut l'apôtre du chocolat. Il prétendit en faire un aliment populaire à un sou la tasse, et il soutint que le cacao de la Martinique suffirait à ce dessein. L'événement n'a pas justifié ses efforts, et le chocolat est resté, en-deçà des Pyrénées, une consommation de luxe. Le café fut d'abord vendu à Paris deux sous six deniers la tasse.

(2) Mémoire manuscrit de M. Hardancourt, directeur de la compagnie des Indes.

fève aromatique. Les tentatives du gouvernement pour en soumettre l'entrée et la vente au monopole furent moins heureuses que sur le tabac. Le caprice, qui adopta cette feuille âcre et infecte, triompha de la médecine et de la superstition (1). Son usage fit disparaître des visages français la dernière moustache qui leur restât, celle qu'on appelait *royale*, et que Louis XIV et ses courtisans avaient gardée sur la lèvre supérieure. Si on en juge par le produit de sa ferme, qui fut triplé sous la régence, il paraît que le tabac, restreint d'abord aux partisans de la mode, ne devint réellement populaire qu'à cette époque. La consommation de cette denrée, et le tribut du fisc, allèrent en augmentant jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, et depuis lors ne varièrent pas. Le bénéfice du monopole s'était élevé de cinq cent mille livres à trente millions. La consommation s'évaluait, en 1760, et s'évalue encore aujourd'hui, à raison de seize onces en France et de treize onces en Italie pour chaque tête de la population générale.

C'est un accident inouï que quatre productions exotiques, toutes d'une substance chaude et stimulante, soient entrées presque simultané-

(1) Le docteur Hecquet décida, dans son *Traité des dispenses du carême*, que le tabac rompait le jeûne, tandis qu'on prétend que les casuites espagnols prononcent le contraire pour l'usage du chocolat.

ment dans le régime d'un peuple. Il appartient aux physiologistes d'examiner à quel point notre constitution a pu en être modifiée. Mais ce que nos annales ne doivent pas passer sous silence, c'est que les épidémies catarrhales, qui furent très-rares pendant le règne de Louis XIV, et plus encore dans les temps antérieurs, devinrent fréquentes durant le dix-huitième siècle : on eût dit qu'il s'était fait un échange entre elles et les maladies cutanées. Les étuves, la gymnastique, les tuniques de laine de l'antiquité, la rudesse et la malpropreté du moyen âge, tenaient la peau dans une irritation continuelle que notre mollesse et notre excessive recherche ont supprimée. On a vu dès-lors les principes malfaisans qui affluaient à la surface se rejeter sur la membrane muqueuse qui tapisse nos viscères, et qu'on regarde en quelque sorte comme la peau intérieure de l'homme. Serait-il déraisonnable de croire qu'une partie de cette révolution est due à l'action stimulante que le thé, le cacao, le tabac et le café ont exercée sur cette même membrane où s'accumule maintenant l'effrayante variété des catarrhes ? Livrons cette conjecture aux hommes de l'art, et bornons-nous à consigner ici une observation faite avant nous : c'est que les apoplexies sanguines furent plus communes sous le règne de Louis XIV que dans l'âge suivant, et qu'il faut attribuer ce fléau à l'énorme

poids des coiffures dont la mode chargeait la tête des deux sexes. J'ajouterai cependant qu'une plus forte assiduité au travail, et une moindre habitude du régime végétal pouvaient préparer ces congestions de cerveau. La culture des beaux fruits et des légumes délicats était alors dans l'enfance ou réservée à grands frais pour les châteaux des princes. La régence a répandu avec les richesses le goût et l'art des aisances de la vie. Paris perfectionnait les vergers, tandis que dans les provinces le soin des fleurs amusait l'éternelle oisiveté de la bourgeoisie. Lorsqu'en 1721 Méhémet-Effendi traversa le royaume au cœur de l'hiver, il vit avec surprise celles qu'on lui présenta dans tous les lieux de son passage, et il ne comprit pas quelle magie renversait en France l'œuvre des saisons. Le règne des affections nerveuses n'a point été précédé par la régence. Déjà, en 1717, le médecin qui rendait compte des ouvrages du docteur Chambon, assurait que *les vapeurs des femmes sont une hydre pour la meilleure médecine*.

La variation du costume suivit fidèlement celle de la politique. Dans l'ample vêtement des courtisans de Louis XIV, dans ce luxe efféminé de nœuds, de franges et de dentelles qui les décorait de la tête aux pieds, on reconnaît l'influence italienne et castillane. Mais sous la régence, qui

s'attacha aux puissances du Nord, toutes les parties de nos habits resserrèrent leurs proportions à la manière des hyperboréens (1); les perruques, introduites par Louis XIII et son fils, perdirent aussi de leur prodigieux volume, et signalèrent les diverses professions par des formes convenues, tandis que les chapeaux, auparavant si exigus, commencèrent, au contraire, à développer leurs ailes. L'usage des odeurs et de la poudre reprit son empire. Louis XIV avait banni les parfums de sa cour par une antipathie naturelle. Le duc d'Orléans les aimait avec passion; il en était toujours infecté, et il avait appris de la chimie à en fabriquer lui-même de l'espèce la plus pénétrante. Cette sensualité orientale, ramenée par lui, resta néanmoins dans d'honnêtes limites. On eût ri du cardinal Mazarin allant dans la tranchée de Cambrai distribuer aux officiers des *gants de senteur* (2), et l'Espagnol Quevedo n'eût pas dit de nous, comme de ses compatriotes : « Ils ont des « armées mal conduites, mais bien parfumées. » La poudre, qui adoucit les traits et confond les âges,

(1) Un arrêt de la cour des aides du 16 décembre 1715 dit, dans son préambule, que les juges des élections, des traités et des greniers à sel, allaient à l'audience avec *un habit gris, un manteau rouge, une épée et une canne à la main.* On peut regarder ce costume comme celui qui était alors commun à toute la bonne bourgeoisie des provinces.

(2) *Mémoires de Joly.*

avait été inventée sous Henri IV. Ses deux successeurs la dédaignèrent sans la faire entièrement disparaître. Selon les mémoires du temps, les petits-maîtres de la Fronde et des ecclésiastiques mondains en gardèrent l'usage; madame de Fontanges s'en servit pour tempérer la couleur ardente de ses cheveux, et quelques femmes en portaient même avec ce vêtement d'amazone dont la reine Christine leur avait enseigné la coupe hermaphrodite. Ces divers caprices mirent brusquement l'intervalle d'un siècle entre la cour ancienne et la nouvelle, et la révolution s'étendit sur toute la partie de l'Europe que les Français gouvernent par la contagion des modes. Le Régent, naturellement magnifique, avait voulu de riches vêtemens; les imitateurs étrangers les voulurent massifs, et ce ne fut pas sans raison qu'un écrivain hollandais demandait alors à ses concitoyens « si « leurs habits sortaient de la forge ou des mains « du tailleur (1). » Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, imagina, pour réfréner cette manie, de faire paraître, au milieu d'une revue, les valets du bourreau avec le costume exact et splendide des nouveaux courtisans français (2). Le comte de Rottembourg, notre ministre, fut rendu témoin

(1) *La Bagatelle*, journal dans le genre du *Spectateur*, tome 1er, feuille du 15 août 1718.

(2) Mai 1719.

de cette insolente caricature. La leçon pouvait être d'un bon roi, mais la plaisanterie était bien d'un Vandale.

La métamorphose ne fut pas moins complète chez les femmes. Leur coiffure exhaussée sur un échafaudage de fer tomba tout à coup, et fit place à des cheveux courts et bouclés. La grace d'un ornement si naturel fut gâtée par des nuages de poudre. Milady Montagu, qui revenait de Constantinople par la France, en prit malignement occasion de comparer la tête des Français à une toison de brebis. Leur habillement était, à la mort de Louis XIV, d'une forme étrange. Chargé de contrepoids de plomb, enflé et plissé de tous côtés, il leur donnait l'apparence d'un buste contrefait. Cette extravagance fut chassée par celle des paniers qui vinrent d'Angleterre en 1718. Je crois cependant que leur première origine est allemande. On voit encore, dans le château royal de Berlin, un ancien tableau qui représente la cour de Frédéric Ier, où la reine et toutes les dames sont peintes vêtues de grands paniers et allumant avec des mèches de papier les pipes de leurs maris. Cette mode, qui ajoutait aux femmes une envergure si embarrassante, exerça un tel empire, que les ames les plus pieuses ne purent s'en défendre. Elles se condamnèrent, par accommodement, à marcher dans des cerceaux plus étroits

qu'on appela *paniers jansénistes*, et ce fut probablement le seul service que la secte eût rendu au bon sens depuis la destruction de Port-Royal. Les demandes du commerce français furent si considérables, qu'il s'établit alors, à nos dépens, dans l'Ost-Frise, une compagnie nouvelle pour la pêche de la baleine. On peut remarquer, parmi les bizarreries humaines, que cette parure incommode, qui a régné soixante-dix ans, et que certains esprits ont regrettée de nos jours comme le type de la décence et de la majesté ; fut attaquée à sa naissance par les moralistes, dans leurs écrits, et par les prédicateurs, dans leurs prônes, comme un auxiliaire du libertinage et un artifice inventé pour en déguiser les accidens. Je n'ai pu découvrir l'époque précise où cessa l'usage des petits masques de velours que prenaient les femmes en sortant de leurs maisons. Ce meuble, emprunté de l'Italie, pouvait également servir la pudeur, voiler l'intrigue et préserver la délicatesse du teint. On le retrouve encore sous la régence (1), quoi-

(1) « Les femmes les plus nobles trainent par derrière de longues « queues avec lesquelles elles balaient les églises et les jardins. « Elles ont toutes le privilège d'aller masquées en tout temps, de « se cacher et de se faire voir quand il leur plaît, et avec un « masque de velours noir, elles entrent quelquefois dans les églises, « comme au bal et à la comédie. » *Bibliothèque de gens de cour.* A Londres, des femmes masquées allaient aussi à la comédie, mais c'étaient les courtisanes.

que l'activité et l'assurance que prirent alors les femmes dussent bientôt les en dégoûter. Dans les provinces, les dames nobles ne pouvaient s'en passer quand elles allaient à cheval. Une belle Hollandaise, appelée madame Poter, qui fit une sensation assez vive à la cour de France, sur la fin du règne de Louis XV, est la dernière qui ait habituellement porté le masque. Il n'a aujourd'hui d'autre asile que les promenades au traîneau des contrées septentrionales. Je ne citerai sur les vêtemens de l'enfance qu'un exemple authentique. Louis XV avait sept ans lorsqu'on lui ôta ses lisières, et onze ans et cinq mois quand on le délivra de son corps de baleine. Mais il fut exempt de la grosse perruque, comme le maréchal de Villars eut soin de le faire observer à l'ambassadeur ottoman.

Une invention, qu'on pourrait presque regarder comme l'emblème de toute la régence, sortit de la nouvelle existence des femmes. Il fallut créer un mot pour exprimer ce qui n'avait point eu d'exemple; on appela *négligé* l'état dans lequel une femme osa se produire au dehors avec l'espèce de désordre que comporte la liberté de la chambre. L'art et la grace épuisèrent leurs ressources pour parer cette indécence, et il en résulta une confusion piquante de recherche et d'abandon, de luxe et de simplicité. Ce furent les dames du plus haut rang qui firent les premiers

essais de cette liberté, et qui affectèrent de l'étaler dans les lieux publics, pour mieux constater leur indépendance des ménagemens vulgaires (1). Cette émancipation fut bientôt adoptée par tout le monde civilisé, et quoique frivole en apparence, elle eut des suites considérables. Tant que les modes ne s'étaient exercées que sur des matériaux précieux, elles n'avaient agité que l'opulence, et leur révolution s'était faite avec quelque lenteur. Lorsque l'abbé Dubois alla négocier à Londres la quadruple alliance, il emporta, pour distribuer aux dames de la cour du roi Georges, des robes *à l'Andrianne* dont les paremens étaient des tissus d'or. Cette mode avait alors quatorze ans, et on la devait à l'actrice qui la première avait joué dans la comédie de ce nom. Mais quand le négligé fut une parure de convention, il fallut créer et renouveler sans cesse pour lui des draperies légères et des tissus de fantaisie. L'habillement des

(1) La tête nue, le corset échancré, l'extrémité du pied jouant dans une mule, et pour robe cette étoffe impalpable de l'Inde qui sert de papier aux manuscrits orientaux; telles furent les conditions d'un négligé de la régence. Un auteur contemporain évaluait à douze onces le poids de tout l'habillement d'une femme. Ceci nous rappelle le caprice, qui naguère transporta sur les Françaises les naïves draperies de la statuaire grecque. Si, par son élégance hardie, la parure de 1800 avait l'air de provoquer les désirs, on peut dire que par son désordre le négligé de 1720 semblait trop les avoir satisfaits.

filles du peuple entra dans la rotation des modes, au grand préjudice des mœurs, et notre commerce ne put suivre ce mouvement rapide. Colbert avait guidé les premiers pas de nos fabriques par des règlemens sages et minutieux, et les conseils du commerce se succédèrent sans quitter la route qu'il leur avait tracée. On ne comprit point assez qu'il fallait d'autres lois pour un ordre de choses imprévu, et que les liens qui avaient protégé nos manufactures dans leur enfance les étouffaient dans leur âge mûr. Les pays libres eurent seuls le pouvoir de satisfaire tous les caprices d'un luxe neuf et fantasque, et s'emparèrent de fabrications d'autant plus lucratives que les produits en étaient moins durables. La Suisse, la Hollande et l'Angleterre acquirent, par notre méprise, une prospérité inouie et une industrie inépuisable dont nous fûmes les absurdes tributaires. On ne vit pas sans étonnement sortir du milieu des peuples flegmatiques et des climats nébuleux cette rapide série de superfluités dont la frivolité de nos femmes, pendant la régence, avait créé le besoin, et dont une imagination vive et un goût délicat devaient sans relâche varier les espèces. Venise, république lourde et pédante, s'avisa fort tard de secouer en partie le joug qui l'empêchait de prendre part à ce mobile trafic. Quant à la France, on sait que la violence a pu seule la détacher de ses

entraves. La vanité bourgeoise, la paresse et l'intérêt lui font regretter le tranquille monopole et les dignités de sa burlesque hiérarchie. Ce penchant ramènera un jour, si on n'y prend garde, les confréries d'arts et métiers, et tous les codes qui en sont l'attirail inévitable; et comme en effet les jurandes couvrent de quelques avantages ostensibles des maux réels et profonds, on ne manquera pas de sophistes pour en dorer les chaînes.

CHAPITRE XXII.

Ceux qui ne veulent mesurer le progrès des sciences que par l'éclat de quelques noms doivent juger défavorablement la régence. Sans doute la France, à cette époque, n'avait rien à opposer aux étrangers contemporains, tels que Newton, Leibnitz et Boerhaave; elle semblait même dégénérée de ce qu'elle avait été au temps de Fermat, de Descartes et de Pascal. Mais si les sciences n'étaient pas alors une monarchie gouvernée par des maîtres, elles formaient, pour ainsi dire, une république où les citoyens travaillaient au bien

commun sous le joug de l'égalité. Le dépôt des connaissancesex actes s'enrichissait, par les veilles de nombreux tributaires (1). Castel, Senac, Maupertuis, Jean Helvétius apportaient les essais de leur ardente jeunesse. L'héritage de Tournefort passait sans déchoir dans la famille de Jussieu. Les anatomistes Dionis et Duverney, chargés d'années et de travaux, se virent revivre dans Petit, Winslow et Morand. Un simple moine de Lyon, Sébastien Truchet, développait le génie mécanique dont la nature l'avait doué; et Réaumur, appliquant aux arts la sagacité de son esprit (2), méritait les magnifiques récompenses du Régent. Mais la chimie, dégagée de ses fables par Humberg et Lémery, languissait, ainsi que la physique générale, sous la tyrannie des carté-

(1) Jacques Cassini, La Hire, Varignon, Sauveur, Renaut, Louville, Ozanam, Rolle, Lagny, Saurin, les trois Delisle, Parent, Prévôt de Molières.

(2) La France lui dut à cette époque la fabrication du fer-blanc et de l'acier fondu, ainsi que l'établissement de la manufacture de Cosa. Je dois cependant dire que, dès le 20 décembre 1730, la femme du fameux comte de Bonneval, au nom de son mari, avait offert au Régent et à la compagnie des Indes de leur vendre, moyennant un million cinq cent mille livres, et une pension de cent mille livres, le secret de convertir le fer en excellent acier, avec engagement d'en fabriquer annuellement vingt millions, sans autres frais que trois livres par quintal. Dans le même temps, Gauthier, médecin de Nantes, inventa la machine qui rend potable l'eau de la mer.

siens, qui ne pouvaient pardonner aux affinités de ressembler à l'attraction. Le cartésianisme et le jansénisme furent deux infirmités particulières aux Français, qui les retinrent en arrière dans quelques marches de l'esprit humain. C'est même un préjugé de notre nation de croire que l'hypothèse des tourbillons facilita la défaite des scolastiques; car les étrangers, qui n'admirent point le rêve du philosophe français, n'en furent que plus prompts à saisir les nouvelles vérités. En général, les sciences naturelles n'étaient guère cultivées au commencement du siècle que par des professeurs de médecine ou de pharmacie. Mais enfoncés dans la routine, et fascinés par l'esprit de corps, ils étaient encore, sous la régence, tels que Molière les avait peints. Le mouvement des mœurs n'avait pu dérider leur gravité pédantesque (1). En vain, dans toute l'Europe, Sydenham et Bagliri, Hoffman et Stahl répandaient des théories, qui peut-être manquaient de justesse, mais qui donnaient de l'essor aux esprits, et produisaient ces vues supérieures sans lesquelles on ne possède point l'ensemble d'un art. Les médecins français s'isolaient de ce concours général, et

(1) J'excepte de cet arrêt une thèse où perce la frivolité du siècle, et où Sauvages, bien jeune encore, examina si la passion de l'amour peut être guérie par des remèdes tirés des plantes. Le docteur Jacques composa aussi, en 1722, une thèse sur les maladies qui proviennent de la continence; mais la Faculté de Paris la supprima.

toute lumière nouvelle les effarouchait. La postérité aura peine à leur pardonner le froid mépris avec lequel ils restèrent témoins de la plus heureuse conquête qui eût jamais été faite pour la santé des hommes; je veux parler de l'introduction de la petite vérole artificielle (1).

Ces torts disparaissaient devant la haute considération qu'avait obtenue l'académie des sciences. Respectée dans le monde savant pour la constance et la variété de ses travaux, consultée par le parlement sur la plupart des objets d'administration qu'il s'attribuait sans relâche, regardée comme le premier dépôt du savoir et des inventions utiles, il ne lui manquait qu'un peu de cet éclat de la mode, de cette fleur de renommée dont, en France, la gloire même ne peut se passer. Louville, Renau et Malezieux purent bien lui préparer ce triomphe par leurs habitudes à la cour; mais Fontenelle et Mairan l'achevèrent. Ces deux hommes aimés du Régent, favoris des académies et désirés dans le monde, atteignirent, par un cœur sage et des mœurs douces, aux dernières limites de la vie humaine et à la portion de bonheur la plus complète dont elle soit susceptible. Doués l'un et l'autre de plus de grace que de profondeur, et de plus de sagacité que d'invention, ils portèrent

(1) Voyez, aux *Pièces justificatives*, quelques détails sur cet événement intéressant de l'année 1721.

dans tous les domaines de la science un esprit juste et clair, un langage correct et poli. Charmé de comprendre tant de doctes confidences, le monde s'émut, et l'attention publique se fixa sur des matières abstraites devant qui venaient de tomber les barrières du pédantisme. Quand les savans s'aperçurent qu'ils ne formaient plus une colonie étrangère dans le monde, ils voulurent plaire par leurs écrits, et cette ambition fut, plus qu'on ne croit, avantageuse à la science; car dans une langue ennemie, comme la nôtre, de toute diffusion, il n'y a point de style sans l'ordre et la clarté des idées. D'un autre côté, dès que les travaux scientifiques ouvrirent une route à la célébrité, des princes s'y jetèrent à l'exemple du Régent. Cette occupation est au reste plus séante que la littérature, aux personnages dont il convient que la considération ne soit point endommagée; car la science tient des palmes en réserve pour la patience des hommes médiocres, tandis que les prétentions littéraires n'ont presque jamais attiré que des ridicules sur les rois auteurs. Telle fut l'origine de cet ascendant que les sciences prirent sur les lettres, soit dans l'opinion des hommes, soit dans la protection royale. Le caractère des savans et le talent des lettrés dûrent se ressentir de l'alliance ou plutôt du déplacement qui s'opérait entre eux. La fusion qui se fit dans les idées

communes de tant de vérités positives empruntées de l'observation de la nature, dut bien aussi modifier dans la nation la forme habituelle de ses jugemens. La suite nous révèlera cet enchaînement d'effets dont le premier anneau seulement s'attache à la régence.

La littérature avait suivi la fortune de Louis XIV dans sa grandeur et dans son déclin. A la mort du monarque, une génération d'écrivains inférieurs remplaçait les créateurs et les modèles. Le goût du public n'était pas même assez formé pour que la réputation de ceux-ci fût bien assurée dans leur propre patrie. Quant au reste de l'Europe, la guerre et les ressentimens religieux en avaient fermé l'entrée aux muses françaises. Nos productions littéraires y étaient ignorées, à l'exception de quelques pièces de Corneille et de Molière, et du *Télémaque*, qu'on y admirait autant par haine que par justice. La régence n'aggrava point cette décadence. Elle fut au contraire pour les lettres un état de verve et de régénération. Mais avant de parler de ses travaux, je dois dire combien elle honora les grands écrivains du règne précédent. Elle les traita, pour ainsi dire, comme eux-mêmes avaient traité les anciens, et fixa leur gloire trop ébranlée par la jalousie des contemporains. Profitant aussi des rapports qu'une politique plus modérée avait ouverts entre les contrées de l'Eu-

rope, elle fit connaître à l'étranger les chefs-d'œuvre de nos maîtres et les rendit classiques dans le monde policé. Le seul reproche qu'elle ait peut-être mérité, est d'avoir, dans un petit nombre de cas, porté son culte à un degré d'enthousiasme que la postérité aura peine à soutenir. Ainsi le dix-huitième siècle n'eut pas l'indigne bassesse de déchirer le siècle qui l'avait précédé. Il lui imposa le nom de Louis XIV, et força les nations d'adopter cette apothéose française; puisse-t-il à son tour recevoir du siècle qui le suivra la justice dont il a laissé l'exemple généreux !

Au moment où le gouvernement passait d'un monarque absolu à un conseil de régence, le sceptre de la littérature était tenu, comme à Sparte, par deux rois d'un pouvoir limité, Fontenelle et Lamotte. La postérité a placé au-dessus d'eux trois hommes qui n'égalèrent point leur influence, le terrible Crébillon, Rousseau le lyrique et l'oratorien Massillon. Le premier, poète sans goût et de peu de jugement, n'offrait plus que les restes d'un génie barbare qui déjà s'était épuisé dans *Atrée* et dans *Rhadamiste*. Le second, tour à tour obscène ou sacré, sublime ou burlesque, haï pour son caractère, et banni par un arrêt, traînait chez l'étranger des malheurs mérités et un talent immortel. Le dernier, dans qui les

Grecs eussent senti l'admirable union d'un Démosthène et d'un Isocrate, proférait des harangues divines qui, durant sa vie, appartenaient au temple, et ne pouvaient qu'après sa mort entrer dans le trésor littéraire de son siècle. C'était donc sur Lamotte et Fontenelle que reposait le dangereux emploi de représenter le siècle de Louis XIV au milieu de la régence. Des succès variés, des mœurs aimables, et un esprit infini qui, sans être le talent, en imitait toutes les formes, les rendaient propres l'un et l'autre à maintenir la république des lettres dans une ingénieuse et tranquille médiocrité. Mais l'apparation de deux jeunes gens marqués par la nature du sceau des grands hommes était incompatible avec des destinées aussi communes. On pressent que je veux parler du président de Montesquieu et d'Arouet Voltaire (1). L'un, d'un extérieur réservé, d'un état imposant, et connu seulement jusqu'alors pour avoir fourni les fonds d'un prix d'anatomie; l'autre, plein de feu et d'audace, et lancé, du collége et de la bourgeoisie où il était né, dans des sociétés où s'alliaient, non sans scandale, l'éclat du rang et la licence des mœurs. Par un contraste assez imprévu, le grave magistrat débuta dans le monde

(1) A la mort de Louis XIV, Fontenelle avait cinquante-huit ans, Lamotte quarante-trois, Montesquieu vingt-six et Voltaire vingt-un.

littéraire par deux ouvrages d'une causticité légère et d'une molle galanterie; tandis que l'écolier libertin livra à l'admiration publique une tragédie d'un ordre sévère et un poëme vaste et solennel que dénoue la conversion du héros à la foi catholique. Pendant que ce nouveau règne se préparait, quelques partis agitèrent la république. La querelle se renouvela sur la prééminence entre les anciens et les modernes avec un succès fort différent de la première guerre, où l'imprudent Perrault s'était fait terrasser par l'auteur du *Lutrin*. De ce choc jaillirent de vives lumières. Le tact fin et réfléchi qui dominait à cette époque saisit la question sous toutes ses faces. La vérité qui a surnagé dans ce débat, c'est que le dédain pour les anciens était aussi absurde que leur imitation servile eût été funeste. On apprit à étudier avec amour et discernement ces grands interprètes de la nature et à se servir de leurs leçons pour tenter de les vaincre. A peine ce trouble s'apaisait, qu'une faction se déclara contre la poésie française. Cette agression ne mérite ni louange ni colère. Si ce ne fut qu'un jeu d'esprit, le choix n'en était pas heureux; et si les ennemis des vers conspirèrent de bonne foi, il fallait plaindre de pauvres rebelles privés d'un sens et d'un plaisir.

La première nouveauté de cette époque, qui mérite d'être observée, est le changement qui

s'opéra dans la prose française. Formée dans un siècle trop voisin du règne des érudits, elle cherchait encore en hésitant son véritable caractère. On s'aperçut, vers le temps de la régence, que, chargée d'articles et d'auxiliaires, et privée d'inversions et de désinences sonores, elle suivait avec désavantage le système périodique des langues anciennes, et qu'il lui fallait une marche plus vive et plus analogue au génie de sa construction et au naturel du peuple qui la parlait. Cette réforme ne s'opéra pas sans contradiction. Le savant Jean Leclère la compara au commencement de décadence que la langue latine éprouva sous Tibère (1) : « les jansénistes ont la phrase » longue, » a dit ensuite Voltaire. Enfin, on vit l'académie de Soissons, qui se nommait fille de l'académie française, adresser à sa mère une accusation en forme contre la nouvelle concision du style. Cependant, comme cette révolution n'était pas l'entreprise de quelques hommes, mais le progrès naturel des choses, les obstacles furent vaincus. Notre prose s'arrêta au point où, n'étant ni hachée, ni périodique, elle devint l'instrument de la pensée le plus souple et le plus élégant, et acquit, sous la plume des grands écrivains du dix-huitième siècle, la même perfection où Racine

(1) *Bibliothèque ancienne et moderne*, tom. XVI, pag. 228.

et Boileau avaient élevé la langue poétique. Je ne dois pas taire que, sous l'influence de Fontenelle et Lamotte, la littérature fut affligée d'une manie passagère. Le jargon des précieuses sembla renaître dans les livres. La mignardise et l'affectation dominèrent. On rechercha les expressions neuves et les tournures étranges ; ce fut une véritable maladie, que la mode rendit épidémique, et dont le retour n'est peut-être pas impossible. Cette contagion fut arrêtée par la satire intitulée *Dictionnaire néologique*, qui eut un succès prodigieux (1). La malignité plus que le goût en avait inspiré les auteurs, qui ne proscrivaient pas seulement ce qui était mauvais, mais tout ce qui était nouveau. Le temps a fait justice de ces décisions partiales, et, en approuvant celles qui frappaient d'orgueilleuses puérilités, il a sauvé une foule d'expressions belles, justes et nécessaires, que le *Dictionnaire néologique* avait flétries sans discernement. Au reste, cette fameuse moquerie trompa ses auteurs. Ils n'avaient voulu qu'être méchans, et ils furent utiles. Leur injustice rendit les écrivains plus attentifs et les novateurs plus sages,

(1) Cette critique fut l'ouvrage de plusieurs personnes. On lit sur l'exemplaire de la troisième édition, qui est à la bibliothèque de l'Arsenal, une note de la main du marquis de Pauliny, qui en attribue la principale part à l'abbé Desfontaines et à un M. Bel, conseiller au parlement de Bordeaux.

de même que la navigation se perfectionne sur des mers infestées de pirates.

La prévention juge si légèrement toutes les parties de la régence, que ce sera presque une témérité de dire combien sa littérature fut brillante et laborieuse. Cependant ne vengea-t-elle pas la France de l'anathème prononcé contre ses poëtes épiques? La vengeance aurait pu sans doute être plus complète. *La Henriade*, sujet triste et récent, d'un merveilleux faux et d'un intérêt borné, ne s'anime pas du grand délire de l'inspiration. Mais quelle perfection dans les détails! quelle sûreté de goût! quelle majesté de style! quelle pureté de morale! Les muses françaises y ont appris l'art difficile de raconter noblement; la gloire du héros s'en est certainement accrue; et c'est encore le plus magnifique monument de notre poésie. Voltaire employa sa vie à le polir au lieu d'oser le refondre. Il était trop jeune quand il le composa, et il eut le tort de croire son siècle trop raisonnable. Aguerri par l'expérience, il eût mieux senti que le poëte est un enchanteur, maître de la nature et des hommes, et que s'il a inventé une fable attachante, il nous fera toujours assez enfans pour la croire. Il n'a peut-être manqué à l'auteur de *la Henriade*, pour atteindre les deux poëmes modernes qu'on préfère généralement, que de reporter dans le

sien un peu de cette demi-barbarie qui est le levain de l'épopée. Voltaire, qui, dans la carrière épique, avait fait triompher la régence du siècle de Louis XIV, eut encore l'avantage de relever la tragédie dégénérée entre les mains des successeurs de Racine. Quarante années s'écoulèrent entre la *Phèdre* et l'*OEdipe ;* ce grand désert où *Athalie* fut étouffée, où *Manlius*, *Absalon* et *Rhadamiste* offraient seuls des points de reconnaissance, aboutit enfin à des plages plus heureuses. *OEdipe*, fortement empreint des beautés antiques; *Hérode* et *Marianne*, dont les vers harmonieux semblèrent avoir réveillé la lyre de Racine; *Marius*, qui donna tant d'espérances; et *Inès de Castro*, qui fut baignée de tant de larmes, annoncèrent avec éclat la *Melpomène* du dernier siècle. Mais à cette époque les jeux de la scène devinrent orageux, et les ouvrages y furent jugés avec un tumulte et des circonstances jusqu'alors inconnus. Le système de Law avait amassé daus Paris une foule étrangère aussi avide de plaisirs que prodigue d'argent. Les amusemens dramatiques, réservés aux gens de lettres et à l'élite de la société, entrèrent dans les habitudes populaires. Si la France n'avait eu déjà un théâtre classique, imité des anciens et consacré par des chefs-d'œuvre, il est probable que, à l'exemple des Anglais, elle se fût alors créé un théâtre national. Cepen-

dant, malgré l'autorité du passé, il était impossible que le changement arrivé dans les spectateurs n'influât pas bientôt sur le choix des ressorts destinés à les émouvoir.

Les dernières années de Louis XIV virent un contraste parfait entre les mœurs qu'on affichait dans le monde et celles qu'on exposait sur le théâtre. Dancourt et Legrand, professeurs de la scène, y faisaient régner une licence pire que l'ancienne grossièreté des Scarron et des Montfleury; et, comme si un tel scandale n'eût pas suffi, on dressa dans le même temps les tréteaux de l'Opéra-Comique en l'honneur de la parade graveleuse et de l'impure équivoque. Le parti dévot gouvernait alors, et vraisemblablement il permit ces excès dans l'espoir que les honnêtes gens, ne trouvant plus au théâtre qu'un plaisir indigne d'eux, s'éloigneraient enfin de ces assemblées toujours suspectes au rigorisme évangélique. Peut-être aussi le gouvernement voulut-il distraire le peuple des malheurs publics par cette espèce de corruption dont les aristocraties italiennes ont usé plus d'une fois. Je ne saurais expliquer d'une autre manière comment le comédien Dancourt a pu, dans sa pièce des *Curieux de Compiègne*, livrer les officiers de l'armée à une diffamation que n'auraient pas supportée les démocraties les plus effrénées. Les choses ainsi établies

se prolongèrent quelque temps par nécessité; mais les écrivains de la régence, Destouches, Marivaux, Boissy et Saint-Foix, couvrirent *Thalie* d'un vêtement plus modeste, tandis que La Chaussée épiait le moment de la traiter en veuve larmoyante. Lorsque nous verrons le talent de ces auteurs dans sa maturité, nous jugerons ce que l'art a dû perdre ou gagner à leurs productions. Il suffit de remarquer que déjà leurs essais prêtaient à la comédie une marche plus maniérée et plus décente. Une certaine délicatesse d'esprit et une volupté mieux étudiée, qui s'accréditaient alors, ne furent pas étrangères à cette réforme. On sait que, pendant son ministère, le duc de Bourbon fit épurer le répertoire des théâtres. Ces scrupules d'un prince débordé n'étonnent pas plus que les contradictions de Charles IX, qui porta des lois terribles contre le blasphème, et fut le plus forcené blasphémateur de son royaume. L'art dramatique eut d'ailleurs sous la régence deux auxiliaires bien différens. Les uns furent les jésuites, qui, menacés dans leur crédit politique, redoublèrent leurs efforts littéraires. La *Thalie* des colléges ne fut pas indigne du regard des connaisseurs quand elle eut pour guides les La Rue, les Porée, les Du Cerceau. Réduite à peindre les scènes de la vie dans des cadres étroits qui n'admettaient ni l'amour, ni les femmes, elle

y versa quelquefois à pleines mains la verve, le sel et l'enjouement. Les autres furent ces Italiens que rappela le duc d'Orléans. Un jeu vif et pittoresque, des caractères singuliers, des situations neuves et variées, firent applaudir leur adoption. Ce théâtre ultrâmontain, bientôt ouvert aux pièces françaises, devint le berceau de plusieurs écrivains piquans et délicats. On ne peut lui reprocher que d'avoir ramené la parodie. Ce genre, bas et parasite, enfant de l'envie et du burlesque, dégrade l'art sous prétexte de venger le goût, et n'est pas sans danger pour une nation déjà trop disposée à saisir le côté ridicule des hommes et des choses qu'il lui serait le plus utile de vénérer.

Les travaux littéraires de la régence gagnent à être approfondis. C'est, pour ainsi dire, une liqueur substantielle dont les frondeurs n'ont goûté que l'écume. Jamais en moins d'années on ne produisit un plus grand nombre de ces ouvrages imposans, qui prouvent autant la constance et la gravité des écrivains qui les composent, que le goût des études et l'avidité des connaissances dans la nation qui les encourage (1). Mais, sans parler des monumens d'érudition, nommons quelques-uns des livres que la régence vit naître,

(1) Voyez aux *Pièces justificatives*, où j'ai réuni la preuve de ce fait et quelques autres développemens sur la situation des lettres dans les dix années qui suivirent la mort de Louis XIV.

que le temps a consacrés, et que nul esprit cultivé ne peut désormais ignorer: *le Petit-Carême* de Massillon, chef-d'œuvre tombé du ciel comme le *Télémaque*, leçons douces et sublimes que les rois doivent lire, que les peuples doivent adorer; *les Synonymes* de Girard, manuel inséparable de la langue française, idée neuve, exécution parfaite, alliance mémorable de ce que l'esprit a de plus fin et de plus juste; *les Révolutions Romaines*, où la plume de Vertot, trempée dans les sources antiques, a tracé un tableau vrai, animé, rapide, dont nous ne possédions aucun modèle, et qui a bien surpassé les fictions trop vantées de Saint-Réal; *les Fables de Lamotte*, allégories ingénieuses, où quelques taches d'un goût peu sûr sont rachetées par une morale saine et une invention agréable; où, loin des traces de La Fontaine, le bon sens de l'auteur s'est surtout montré en n'essayant pas d'imiter ce qui est inimitable; *le Traité des études*, don précieux du bon Rollin, code des sages doctrines, dont l'autorité croît en vieillissant, mais qui, à sa naissance, scandalisa les vieux colons du pays latin, parce que ce fut le premier livre sur l'instruction sorti de l'université en langue vulgaire; *les Lettres persanes*, véritable jeu d'Hercule, où badine la force et sourit le génie, où des flots de pensées neuves, hardies, profondes, sont jetées avec profusion dans un

cadre emprunté et dans une fiction sans naturel; ouvrage qui, par ses défauts et par ses beautés, a séduit et vivement remué les esprits du dix-huitième siècle; *le Temple de Gnide* et *la Comtesse de Savoie*, les deux seuls romans qui remplissent cet intervalle où Le Sage n'écrivait plus et où l'abbé Prévost n'écrivait pas encore; le premier, d'un genre faux et pénible, que Montesquieu devait laisser faire à Marivaux; le second, plein de passion et de délicatesse, que madame de Fontaine semble avoir dérobé à madame de Lafayette. Ajoutons à ces titres littéraires de la régence que, dans le même temps, le célèbre Cochin purgeait l'éloquence judiciaire du luxe pédantesque dont elle était encore bigarrée, et qu'Adrienne Lecouvreur, instruite par Dumarsais, ramenait la déclamation théâtrale à un ton de naturel et de vérité qu'elle n'avait jamais connu.

Tout conspirait alors à la prospérité des lettres. Les plus hautes dignités n'en étouffaient ni le goût ni les jouissances. D'Aguesseau, d'Argenson, Dubois, Polignac, Noailles, Tessé, Law, Bouillé, Morville, étaient ornés d'une vaste littérature. Quatre courtisans fondaient les académies de Lyon, de Bordeaux, de Marseille et de Pau. Le duc de Bourbon lui-même protégeait les travaux de l'esprit par une sorte de tradition de famille. Son ministère fut d'ailleurs livré à une femme, et

l'on sait par combien de motifs les maîtresses des princes affectionnent l'indulgente religion des muses. Mais qui pourrait disputer à Philippe d'Orléans d'avoir été le premier Mécène de son siècle? Quelle partie des sciences, des lettres et des arts n'a-t-il pas protégée avec la magnificence d'un roi, le discernement d'un connaisseur, la noble familiarité d'un ami? Souvent il donna plus en un jour que Louis XIV en une année, et les dons d'un prince aussi éclairé avaient le charme de la gloire. Il savait parler à chaque homme de lettres son langage. Plusieurs étaient logés dans son palais ou dans celui de sa fille, et je citerai parmi eux Fontenelle, Vertot, Longepierre, Mairan, Mongault, Girard. Il tâcha de rendre à sa patrie J.-B. Rousseau (1); et ses bienfaits allèrent chercher, dans les rangs de ses ennemis, le génie naissant de Voltaire. Il honora d'un nom plus convenable l'académie *des inscriptions et médailles*, fonda les deux universités de Dijon et de Pau, et dota l'instruction publique dans celle de Paris. La bibliothèque du roi n'avait été jusqu'alors qu'un meuble du trône et un faste stérile. A la mort de Colbert, Louis XIV l'avait mise dans les attributions de Louvois, ministre de la guerre; et

(1) Rousseau ayant exigé que l'arrêt de son banissement fût réformé, la bonne volonté du Régent, qui l'avait rappelé à Paris, devint inutile.

ce barbare, ayant arraché par ses violences la démission du bibliothécaire (1), ne rougit pas d'en conférer la charge à son propre fils, âgé de neuf ans. Les livres, empilés dans deux vieilles maisons de la rue Vivienne, sur des planchers soutenus par des étais, dépérissaient sans emploi. Le Régent donna la vie à ce corps inanimé. Par ses ordres, la bibliothèque s'ouvrit au public, rentra sous la surveillance de Bignon et occupa le vaste hôtel de Nevers, où nous la voyons encore aujourd'hui. Ce fut une expiation ingénieuse que d'avoir transformé en un temple paisible de l'étude ce théâtre si avare et si turbulent de la banque et du papier-monnaie. Le Régent ne se contenta pas de confier à des savans distingués le service de cet établissement; il voulut encore qu'une colonie de gens de lettres y fût attachée par des pensions, comme dans une sorte de prytanée, manière aussi utile que délicate de payer le zèle et de faciliter les grands travaux. Le gouvernement lui-même se ressentit de la puissance des lettres. Quand on arrive aux dépêches de cette époque, on est frappé de la pureté, de l'élégance, je dirais presque de l'urbanité athénienne, avec

(1) M. Bignon, étant de retour chez lui, après cette scène cruelle, versa des larmes à la vue de son fils, et lui demanda pardon de s'être laissé dépouiller. *Eloge de M. l'abbé Bignon*, *Mémoire de l'Académie des sciences*, *année* 1743.

laquelle sont traitées les affaires du cabinet de la régence. On s'aperçoit qu'un astre plus doux a réchauffé l'âpre climat des bureaux. Dans les cas importans, Philippe et ses ministres ne dédaignaient pas d'emprunter à la littérature les plumes les plus exercées, et, de temps en temps, la politique eut parmi ses interprètes Fontenelle, Vertot, Longepierre, Lamotte, Destouches, Terrasson, Pecquet, Dubos et Louis Racine. Un reste de préjugé féodal ne permettait pas, en France, de rendre aux talens et à l'esprit un culte plus étendu. L'auteur de *Caton d'Utique* et du *Spectateur* venait d'être élevé au rang des ministres du roi Georges, et notre envoyé à Londres écrivait au maréchal d'Uxelles : « M. Addisson est « homme d'esprit et très-poli; mais imaginez-vous « ce qu'on aurait dit en France, si l'on eût fait « M. Racine secrétaire d'état (1). »

La régence fut l'âge d'or des gens de lettres. On n'en vit aucun fuir sa patrie; la vieillesse ne ralentissait pas leur émulation. Un caractère de sagesse et de civisme est empreint dans leurs écrits. On ne saurait citer un seul livre pernicieux de cette époque; car je ne pense pas que même des esprits sévères voulussent flétrir de ce nom les *Lettres persanes*, dont quelques railleries trop vives perdent beaucoup de leur venin dans la

(1) Lettre de M. d'Iberville, du 3 mai 1717.

bouche d'un musulman. La régence du duc d'Orléans ne fut pas moins exposée que celle d'Anne d'Autriche aux chansons satiriques. Ce fléau, qui tient aux mœurs et non à la littérature, est aussi naturel à la France que les sauterelles à l'Afrique. On remarque cependant que si les noëls et les philippiques de la minorité de Louis XV ne sont pas plus chastes que les couplets des Blot et des Marigny, ils n'ont pas du moins l'ostentation d'impiété dont se piquaient les chansonniers de la Fronde. Cette différence pouvait avoir des causes politiques, car dans les débats de 1718 le parti séditieux se composait des dévots de la vieille cour; et d'un autre côté, le Régent et l'abbé Dubois avaient trop de raison pour ne pas sentir de quelle utilité sont pour le trône les principes religieux renfermés dans leurs saintes limites. L'esprit général des lettres se conformait sans peine à cette direction. La philosophie spéculative, qui souvent prête ses livrées à l'erreur, resta profondément oisive pendant les dix années que je désigne par le nom de régence. Le consul Maillet, qui promenait alors ses rêveries sur les bords du Nil, ne les a point publiées lui-même. Malebranche, accablé par l'âge, ne voyait point de successeur s'élancer dans les régions idéales que son imagination avait tant parcourues, car la métaphysique ne saurait avouer quelques écrits

obscurs du père Buffier. Les opinions sceptiques étaient concentrées dans un petit nombre de sociétés voluptueuses, où la dissipation obscurcissait la foi, bien plus que l'incrédulité n'invitait au désordre (1). Mais quel qu'ait pu être l'égarement des mœurs, les livres n'en furent point complices, et jamais la littérature ne représenta moins fidèlement, la situation de la société. Le Régent et Dubois avaient fait entrer les lettres dans le gouvernement, et les lettres se montrèrent dociles et reconnaissantes. Elles sont pour l'autorité royale un allié d'autant plus sûr que le prince a plus de prise sur la vanité, et que la vanité est un ressort national plus parfait dans les gens de lettres. Dans la suite, on négligea ce levier de l'opinion

(1) Les sociétés philosophiques de Sceaux, du Temple et du Palais-Royal remontent au temps de Louis XIV. Elles forment, avec quelques nuances, un contre-poids à l'intolérance du parti dévot, de même que les esprits forts d'Angleterre (free thinkers), qui ressemblaient beaucoup aux habitués du Temple, prirent naissance au règne pédantesque de Jacques Ier. La lettre d'*Hippocrate à Damagete* attribuée au comte de Boulainvilliers, qui est le premier ouvrage français ouvertement destructeur du christianisme, parut en 1700, pendant la domination des confesseurs du roi. La régence ne produisit rien de pareil, parce que son joug plus léger ne poussa pas les esprits à ce degré d'irritation. Si le clergé avait eu la prudence de ne pas continuer le scandale de ses divisions, il est probable que la religion fût sortie plus considérée et plus affermie des voluptés passagères de la régence que de l'hypocrisie tracassière du règne précédent.

publique; et cette faute eut des conséquences profondes.

L'indépendance qui fit alors la gloire des lettres ne saurait s'étendre aux beaux-arts, serviteurs obligés de la mode et de la richesse. Ils avaient reçu du siècle précédent un caractère de grandeur plutôt que de perfection. Les faveurs n'y furent pas pour les talens vrais et naturels, et n'allèrent chercher ni Le Poussin, ni Lesueur, ni Le Puget, ni Claude Lorrain. L'architecture, qui cache la plupart de ses fautes sous l'étendue des masses, eut le moins à souffrir de ce système exagéré; mais la dette publique et le ressentiment contre la mémoire du feu roi dégoûtaient le nouveau règne des colosses de Mansard. Les constructions imposantes furent donc rares sous la régence, et, par un choix bizarre, on n'y bâtit dans un style élevé que les écuries de Chantilly. Cependant le Château d'Eau sur la place du Palais-Royal, une partie de l'église Saint-Sulpice et le Palais-Bourbon, commencé par la mère de M. le Duc sur les dessins élégans de Girardini, ne déshonorent point cette époque (1). Le Régent, par des lettres-patentes du mois de février 1717, as-

(1) On construisit dans le même temps l'église des Prémontrés, celle de l'Abbaye-au-Bois et le pont de Juvesy. L'architecture compte, parmi ses maîtres, Aubert, Le Blond, Lassurance, Aubry, et Molet qui bâtit, en 1718, le bel hôtel Beaujon.

sura l'existence de l'académie d'architecture, où Robert de Cette, Gabriel père et Boffrand professaient les principes qu'ils avaient puisés à l'école de Blondel et de Mansard. Mais il laissa détruire, sous de légers prétextes, deux constructions assez récentes, l'arc de triomphe du faubourg Saint-Antoine et la magnifique rotonde de cent pieds de diamètre que Catherine de Médicis avait adossée à l'église de Saint-Denis pour la sépulture des Valois. Ici l'on remarque involontairement le soin religieux que cette branche de nos rois avait pour les restes de ses aïeux, tandis que parmi les quatre monarques de la maison de Bourbon qui sont morts sur le trône, aucun d'eux n'a reçu de la piété de son successeur un monument pour sa cendre. Le raffinement des mœurs, le progrès de l'égoïsme, la qualité des riches demandèrent alors à l'architecture des habitations, non pour représenter, mais pour jouir, non pour unir la famille, mais pour isoler les individus. Afin de résoudre ce problême, on diminua les proportions de l'édifice et on multiplia ses divisions. L'architecture consacrée aux dieux et aux monarques s'humanisa, pour ainsi dire. L'art tout nouveau des distributions fut créé; les bains devinrent un accessoire vulgaire, et le beau luxe des glaces fut substitué aux lourdes décorations des cheminées. Le bon sens, qui est le vrai génie

de l'architecture, ne peut blâmer ces commodes nouveautés. Il est vrai qu'Oppenord, architecte favori du Régent, introduisit dans les ornemens un goût fantasque qui contribua dans la suite à altérer la pureté de l'art. Il est vrai que la multiplicité des pièces de l'habitation a favorisé dans toutes les classes la mollesse et la personnalité, ainsi que la prodigieuse consommation du bois, dont le prix a été triplé depuis un siècle (1). Les conséquences de ce dernier fait sont d'autant plus frappantes que, de la Fronde jusqu'à nos jours, le prix commun du blé n'a pas varié. Or, comme les forêts étaient la propriété exclusive du roi, du clergé et des grandes familles, il en est résulté, dans la distribution des richesses, une rupture d'équilibre très-défavorable à la foule agricole des petits propriétaires. Cette inégalité fût devenue plus monstrueuse, si les progrès du commerce n'eussent en même temps un peu relevé la classe moyenne des citoyens.

Les arts du peintre et du sculpteur sont les vassaux de l'architecture, et de plus ils obéissent comme elle, à la direction générale des mœurs. Quoique la sculpture monumentale n'eût pas at-

(1) Déjà le parlement de Paris, dans son arrêt de réglement sur le commerce des combustibles, disait, le 24 juillet 1725, que la consommation du bois avait doublé à Paris, de ce qu'elle y était en 1669.

teint, sous Louis XIV, à l'admirable délicatesse où l'avait portée le ciseau de Jean Goujon et de Germain Pilon, la statuaire y brilla d'un grand lustre et peupla de ses marbres les palais du monarque. Girardon était mort le même jour que Louis XIV; mais il restait des artisans nombreux (car on employait encore cette expression sous la régence) et parmi eux on citait des noms célèbres: Le Poutre, Le Gros, les trois Courton, Maizières, Charpentier, Bardon et bien d'autres. L'emploi de tant de maîtres habiles consista moins dans des entreprises nouvelles que dans la suite de travaux commencés; il faut du temps pour que le luxe des particuliers s'élève aux dons de la sculpture, et pour que la sculpture se prête aux fantaisies des goûts privés. Peu de citoyens ont le pouvoir d'imiter ces prélats opulens de Strasbourg et de Metz qui remplirent des chefs-d'œuvre de l'art les pompeuses retraites de Saverne et de Frascati. La régence n'occupa point assez, mais ne corrompit pas la sculpture. L'artiste qui lui appartient particulièrement, celui dont elle vit naître et forma le talent, fut Bouchardon, homme de mœurs simples et d'un génie homérique. C'est de l'école des Lemoine que sortirent dans la suite les fausses idées et l'ambition puérile d'obtenir, en tourmentant le marbre, quelques effets réservés à l'illusion des couleurs.

La peinture, avec un domaine plus varié et des matériaux moins chers, s'accommode mieux à l'inconstance des goûts. Le Brun l'avait hissée sur un théâtre d'apparat; Mignard la fit descendre de quelques degrés, et Watteau lui-même, qui ne possédait que le pinceau d'un Flamand petit-maître, obtint grace dans les dernières années de Louis XIV. Quatre familles de peintres, les Boullongne, les Hallé, les Coypel et les Detray, unissent les deux règnes et en confondent le passage. Mais on ne peut nier qu'entre leurs mains, le choix d'une nature moins élevée et un style factice n'aient de plus en plus éloigné l'art de la sublime naïveté des bonnes écoles d'Italie. Les premiers temps de la régence virent terminer la carrière de trois autres peintres : le coloriste Lafosse, qui versa dans ses fresques le feu et la lumière; l'impétueux Jouvenet, que fit revivre Restout son élève; et Santerre, le Corrège français, qui mourut dans les bras du Régent, comme Léonard de Vinci dans ceux de François Ier. Oudry et Parrocel s'ouvrirent d'autres routes; Nattier, Vivien, Lorgillière et Rigaux excellèrent dans le portrait, riche exploitation à une époque où abondaient les parvenus. Mais le vrai peintre de la régence, comme Bouchardon en était le sculpteur, fut François Lemoine, à jamais célèbre par son salon d'Hercule. Son imagination vive et poé-

tique, sa manière légère et brillante lui donnèrent dans les arts la place que prenait dans les lettres Voltaire adolescent. Ses qualités séduisantes touchaient à des défauts que n'évita pas la génération suivante. L'encouragement et les lumières ne manquèrent cependant point aux arts. Si la France avait perdu son Auguste, elle vit s'élever une tribu de Mécènes et d'amateurs, à l'exemple de l'Italie et de la Hollande. Il faut placer à leur tête le duc d'Orléans, qui créa sa belle galerie, et qui, dans l'année même où il prit les rênes de la monarchie, publia une édition du roman de *Daphnis et Chloé*, avec des estampes dessinées de sa main. En 1726, le prince de Condé grava aussi lui-même des dessins du comte de Caylus. Antoine Coypel, qui avait été le maître du Régent, donna au public ses conférences dans l'académie de peinture; l'abbé Dubois fit imprimer ses réflexions critiques, et nous eûmes la gloire de devancer les Allemands et les Anglais, qui se sont le plus illustrés dans la philosophie des arts. Ces secours furent vains contre une corruption inévitable. Le changement des mœurs et des fortunes précipita dans des goûts nouveaux l'architecture, la sculpture et la peinture. En plaignant les artistes qu'entraînait cette cause unique et invincible, nous aurons lieu d'admirer dans quelques ames saines les efforts d'une bonne nature.

La musique, plus inconstante que les arts du dessin, resta néanmoins immobile sous la régence. Elle avait été perdue pendant les guerres de religion, lorsque Cambert et Lulli la retrouvèrent, et que le dernier surtout lui donna un charme et un caractère qui enivrèrent la nation. Ses disciples ne furent que ses imitateurs, et, ignorant les grands travaux des Italiens, ils se bornèrent à étudier ses partitions, les seules qui eussent été écrites en France. Cette école se partagea entre deux chefs, Campra et Mouret. Le dernier, qui est, à proprement parler, le musicien de la régence, se distingua par la grace, et l'on répète encore de lui des chansons charmantes qui ne vieilliront jamais. On observa que, depuis la mort de Lulli, l'exécution de ses ouvrages devenait lente et efféminée ; la durée des danses, très-prolongée, occupait un quart de la représentation, et les mœurs des sujets de l'opéra se familiarisaient avec des scandales, que le despotisme du Florentin en avait rigoureusement écartés. Cette musique des lullistes, facile, expressive, bien prosodiée, ravissait toutes les classes de la nation. Les meilleurs esprits du temps n'en ont parlé qu'avec enthousiasme. Elle demandait plus d'inspiration que d'étude, et l'on vit le mousquetaire Destouches composer un opéra qu'il ne sut pas noter. Elle eut, sous la régence, un peuple de compo-

siteurs (1). Exécutée sans effort, elle n'usait point ses chanteurs, et les actrices, blanchies par l'âge, triomphaient jusqu'à la mort. Des opéras ambulans parcouraient les provinces, et, s'ils ne pouvaient jouer les pièces entières, ils unissaient les fragmens de plusieurs. Lyon, Marseille, Bordeaux, Strasbourg, Orléans, Tours, d'autres villes d'une médiocre population, possédaient des académies de musique et des salles de concert. Des femmes qualifiées, des hommes considérables chantaient sans inconvenance dans des assemblées publiques. Dès le commencement du dix-huitième siècle, les instrumens à cordes s'étaient introduits dans le chant des églises. On y employa ensuite des acteurs des théâtres, et même, dans quelques couvens, des comédiennes cachées derrière un rideau, que leur coquetterie entr'ouvrait souvent. Cette licence doit d'autant moins surprendre que les églises, jalouses d'attirer la foule, et privées de musique sacrée, dont la France était alors fort indigente, s'empressaient d'adapter aux paroles saintes les airs le plus à la mode et le plus propres à réveiller des idées profanes. La passion de la musique excusait tout. On chantait plus en

(1) Voici seulement les noms de ceux qui firent jouer des opéras nouveaux dans les dix années : Bertin, Mouret, Montéclair, Campra, Gervais, Destouches, Batistin, Lalande, Desmaretz, Collin de Blamont, de Lacoste, Rebel, Aubert, Francœur.

France qu'aujourd'hui, et l'on chantait plus par goût que par ton. Pour me servir des expressions du temps, le chant avait quelque chose de *dégagé* et de *cavalier* qui plaisait à la noblesse. Si la musique était moins enseignée que de nos jours dans la classe bourgeoise, elle faisait une partie essentielle de l'éducation des personnes de qualité. Sous la régence, le luth vieillissait et le téorbe encore plus. Le clavecin et la basse de viole étaient les instrumens favoris. Un préjugé éloignait du violon et de l'accompagnement, qu'on regardait comme la ressource des gens du métier. La difficulté de l'un et de l'autre pouvait bien au fond être la cause réelle de ce dédain; car on ne saurait se dissimuler que la science ne fût alors peu commune. Des sonates de Corelli étant arrivées à Paris en 1718, le Régent ne trouva point de violon en état de les faire entendre, et il envoya Batiste à Rome pour étudier sous ce maître et pour revenir nous applanir les difficultés de la composition italienne. Un siècle a bien changé le rôle des deux nations.

Quelque attachement que la France eût alors pour sa musique, un petit nombre de transfuges avait passé dans le parti ultramontain (1). Les

(1) Ils entretenaiant à Paris un concert fort obscur, où l'on entrait par souscription, et où l'on entendait dix-huit joueurs d'instrumens et deux vieilles cantatrices romaines, rebut de l'Italie.

ouvrages de l'abbé Raguenet, de l'abbé Dubos et de Bonnet-Bourdelot offrent les premières hostilités de cette guerre qui se renouvela plusieurs fois entre les chanteurs des deux côtés des Alpes. On peut juger de la chaleur de ces querelles par la vivacité avec laquelle chaque peuple recevait à sa manière les accens de ses virtuoses. En France, dès que commençait un air de Lulli, il n'était pas rare de voir le parterre, emporté par le plaisir, s'unir à l'acteur et l'accompagner jusqu'à la fin avec ses mille voix discordantes. En Italie, c'était d'abord un silence profond, puis de l'extase, des soupirs, une volupté concentrée arrivant par degrés à ce point aigu où elle se change, pour ainsi dire, en une douleur exquise et se soulage par des cris. Si l'opéra de Paris ressemblait quelquefois à l'orgie d'une taverne, celui de Naples figurait encore mieux un hôpital de fous. Il fallait, au reste, que la musique française fût spécialement propre à notre langue et à notre caractère, car tous les étrangers se déclaraient pour sa rivale. En 1719, le roi Georges établissait à Londres un opéra italien, et envoyait le célèbre Handel lui chercher de belles voix dans toute l'Europe. Charles VI, encore plus passionné pour les sons italiques, composait lui-même, d'un style bizarre, et plus d'une fois oubliait les soucis de l'empereur dans les fonctions d'un maître de chapelle. Il est

vrai qu'en ce temps-là les trois élèves de Scarlati, Leo, Duranti et Pergolèse, prêtaient aux sirènes de l'Italie un charme et une expression jusqu'alors inconnus. La régence portait bien aussi dans son sein le germe d'une révolution musicale. Rameau publia, en 1722, son *Traité de l'Harmonie*. Mais que peut contre les habitudes d'un peuple le livre d'un inconnu? Ce fut quinze ans plus tard que ce réformateur, sans inspiration et sans grace, mais doué d'une volonté forte, d'un savoir profond, et, comme dit J.-J. Rousseau, d'une tête bien sonnante, mit ses préceptes en exemples et disciplina notre musique. Je parlerai, quand le moment sera venu, de cette révolution qui porta dans le chant toute la puissance de l'orgue, et ne demanda aux Français que des oreilles de corne et des poumons d'airain.

Qu'on ne s'étonne point de la place que les travaux et les délassemens de l'esprit occupent dans les histoires modernes. Les progrès de la civilisation ont formé, au sein de chaque état, une multitude d'hommes riches, vains, oisifs, inquiets et ennuyés. C'est une faction importune et permanente que le gouvernement est obligé de distraire pour sa propre sûreté. Les anciens n'avaient qu'une populace rejetée à l'extrémité du corps social, et qu'ils satisfaisaient avec des distributions d'huile et de blé. Mais nous en avons

une de plus, qui, voisine des rangs supérieurs, ne se contente pas à si peu de frais. Les sciences, les lettres et tous les arts, même les plus frivoles, sont employés à cette salutaire captation, et se rattachent ainsi à la haute police des empires. Tandis que les grammairiens et les rhéteurs y poursuivent des perfections idéales, la politique y désire surtout de la vogue et de la mobilité. Sous ce double aspect, la régence n'eut point à se plaindre, et les créations de l'esprit ne lui annoncèrent ni dépravation ni lassitude. En général, les deux règnes nous offrent, pour ainsi dire, les vues opposées d'une même montagne. D'un côté, sous les feux du midi, une nature forte, hardie, coupée de pics arides et de plaines d'une fécondité extraordinaire, sont l'emblème de l'époque de Louis XIV. De l'autre côté, et sous les brises du levant, un paysage varié, pittoresque, rompu en bonds capricieux, d'une culture moins riche, et d'un séjour plus commode, nous représente la fantasque régence. Mais déjà le sol a des mouvemens moins brusques. Un vieillard d'un aspect calme et doux y paraît, conduisant par la main un jeune homme beau et timide. C'est sur leurs pas que le lecteur doit maintenant chercher à suivre l'administration du cardinal de Fleury.

FIN DE L'HISTOIRE DE LA RÉGENCE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

PIÈCES RELATIVES A LA DESCENTE DU PRÉTENDANT ET A LA TENTATIVE D'ASSASSINAT DIRIGÉE PAR STAIR CONTRE LUI. Ch. III, page 96.

Extrait d'une lettre de M. le maréchal d'Uxelles à M. d'Iberville, ministre de France à Londres, du 9 *décembre* 1715.

M. le comte de Stair remit, le 8 novembre, à monseigneur le Régent, un mémoire daté du 5 du même mois. Il y demande qu'en exécution des art. 4 et 5 du traité d'Utrecht, l'on empêche le Prétendant de rentrer dans le royaume; et, comme il avait été averti de son départ le même jour 8, il supplie monseigneur le duc d'Orléans d'envoyer quelqu'un de confiance à Château-Thierry pour l'arrêter et pour l'obliger à retourner à Bar. S. A. R. fit à l'instant partir M. de Contade, maréchal-de-camp et major des gardes françaises, avec ordre d'exécuter cette commission, suivant les mémoires de M. le comte de Stair, et il n'en est revenu qu'après avoir fait arrêter et interroger le maître de la poste de Château-Thierry, pour savoir de lui si le Prétendant était passé, et quelle route il pourrait avoir prise; mais on n'en avait eu aucune connaissance, et ce fait est vérifié par une procédure et par une recherche juridique.

Les mêmes ordres qui avaient déjà été donnés de toutes parts, furent encore renouvelés lorsque l'on fut averti par M. le comte de Stair du départ du Prétendant; mais personne n'ignore que le pays de la frontière de Lorraine est tellement ouvert dans plus de quarante lieues d'étendue, qu'il est impossible de pouvoir empêcher ceux qui veulent y entrer en évitant les villes d'y passer, librement; et M. le comte de Stair a lui-même dit, le 21 novembre

qu'il avait appris que le Prétendant n'était accompagné dans son voyage que d'un seul valet de chambre nommé Saint-Paul. L'on peut juger combien il lui aura été facile dans cet équipage de dérober sa marche.

M. le comte de Stair s'est plaint aussi de ce que quelques-uns de ses domestiques qu'il avait envoyés en Normandie y ont été arrêtés. Il est vrai que M. Roujault, intendant de Rouen, étant à Evreux pour fonctions de son emploi, fut averti que de trois personnes qui étaient arrivées ensemble de Paris à Nonancourt, deux avaient continué leur route vers Caen; que le troisième, qui paraissait être étranger, se donnait tant de mouvement et témoignait tant d'inquiétude que l'on pouvait croire qu'il avait un mauvais dessein; qu'il envoya en même temps la maréchaussée pour l'arrêter, ce qui fut aussitôt exécuté, et que l'on arrêta en même temps un autre homme arrivé en poste dans le même lieu. Tous deux firent voir des passeports de M. le comte de Stair. Quoique M. Roujault ne fût pas en état de vérifier s'ils n'étaient pas supposés, il aurait pris le parti de les faire mettre en liberté, s'il n'avait appris que ces courriers avaient pris des routes détournées pour aller de Paris à Nonancourt, et que celui qui y était arrivé le premier avait sur lui un fusil brisé, qu'il avait mis en état et chargé dans le moment du passage d'un autre courrier qu'il voulait suivre, en sorte que personne ne douta qu'il n'eût médité un mauvais coup. Aussitôt que M. le comte de Stair les a réclamés comme ses domestiques, S. A. R. a donné ses ordres pour les faire remettre en liberté sans retardement.

Un particulier, sujet du roi, nommé le baron de Bleinine, qui tenait une conduite très-suspecte et qui avait eu la témérité d'aller aux portes donner des ordres de la part de M. le maréchal de Villars, fut arrêté, il y a quelques jours, par ordre de M. d'Argenson. M. le comte de Stair l'a réclamé depuis comme son domestique. Mais comme c'est un sujet du roi qui n'a d'autre mérite auprès de M. le comte de Stair que celui de lui avoir servi d'espion, comme un grand nombre d'autres fripons, il n'a pas été remis en liberté. Enfin l'on ne peut s'empêcher d'observer que quoique M. le comte de Stair n'ait encore pris aucun caractère public, il a non-seulement usé de tous les droits attachés à celui d'ambassadeur, mais même qu'il a abusé avec une liberté excessive des égards que l'on a eus en sa personne pour le roi son maître. Le premier courrier arrêté est un Anglais appelé *Thomas Deanne*, et le second un Français nommé Louis Verdun.

J'avoue que je ne comprends pas que l'on veuille se fâcher à

Londres des mesures que l'on s'est vu obligé de prendre ici pour réprimer l'insolence de quelques malheureux très-suspects, et d'une très-mauvaise conduite, qu'il a plu à M. le comte de Stair d'avouer pour ses domestiques, tandis qu'en Angleterre on pousse les choses jusqu'à obliger les sujets du roi à prendre des passeports comme si l'on était encore en guerre.

Lettre de M. Roujault, intendant de Rouen, du 20 novembre 1715.

MONSEIGNEUR,

Pour satisfaire à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 de ce mois, je prends la liberté de vous adresser le procès-verbal de capture des deux domestiques de M. le comte de Stair, arrêtés à Nonancourt par la maréchaussée d'Evreux, avec l'information qui renferme les circonstances sur lesquelles ils ont été arrêtés. Si vous voulez prendre la peine d'examiner ce procès-verbal et les informations, vous y trouverez à peu près les faits tels que j'ai eu l'honneur de les expliquer par le mémoire que j'en avais adressé à M. le duc d'Antin. Ces procédures sont en minute. Je n'ai pu y joindre les interrogatoires de ces deux domestiques. Votre lettre me fut rendue samedi, vers les quatre heures au Pont-de-l'Arche. Les deux prisonniers étaient à Evreux, et j'arrivais à Rouen. J'expédiai sur-le-champ un ordre au prévôt de transférer ces prisonniers à Rouen sans éclat, et pour cela de les faire arriver la nuit. Cela fut fait : et dans le temps que je commençais l'interrogatoire d'un de ces deux hommes, j'eus ordre de les relâcher aussitôt que j'aurais reçu la lettre. C'est ce que je fis le plus promptement qu'il me fut possible et sur-le-champ, sans avoir commencé à donner la forme au premier interrogatoire. J'en rendis compte à M. le duc d'Antin, qui m'adressa l'ordre pour la liberté de ces deux prisonniers, et c'est pour avoir l'honneur de vous adresser ces informations, que je reçois à l'instant, que j'ai différé deux jours à vous faire réponse.

Procès-verbal de l'arrestation des nommés Thomas Deanne et Louis Verdun, par le grand-prévôt de Haute-Normandie.

Du mercredi 13 novembre 1715, nous Louis Pelet Lanier, etc., serions, en exécution de l'ordre de M. l'intendant de la généralité de Rouen, en date du 12 de ce mois, transportés en la ville de de Nonancourt, en la maison de Pierre de L'Hôpital, maître de la poste, pour arrester un étranger, aux fins de le conduire en la ville d'Évreux, où étant nous l'aurions trouvé dans la cuisine dudit

L'Hôpital, et nous sommes saisis de sa personne et de ses effets consistant en un mousqueton brisé, un paquet de linge à son usage que nous lui aurions laissé ; et comme nous étions prest à monter à cheval avec ledit particulier, serait survenu un jeune homme habillé de gris-blanc, de l'âge de dix-huit à vingt ans, en poste, qui aurait demandé des chevaux, en entrant, pour continuer sa route, et étant entré dans la salle où nous étions et ledit particulier, nous lui aurions demandé sans affectation d'où il venait ; il aurait fait réponse qu'il venait de Paris, et qu'il marchait par ordre de l'ambassadeur d'Angleterre. Nous aurions aussi demandé de la même façon quelle route il tenait ; nous aurait répondu qu'il avait ordre de passer par Evreux et ensuite par la Rivière-de-Thibouville, et nous ayant dit qu'il était à la suite du sieur Douglas, qui était cy-devant passé en poste par le même endroit pour lui remettre un paquet ; sur quoi ayant fait nos réflexions, et trouvant que la personne après laquelle il courait était la même que celle dont ledit particulier s'était renommé, et d'ailleurs ne se détournant point de sa route, nous lui aurions demandé à voir l'ordre qu'il avait ; nous aurait remis ès-mains un passeport semblable à celui dudit particulier, aussi signé dudit sieur ambassadeur ; nous aurait aussi remis le paquet adressé au sieur Douglas, dont nous nous serions chargé pour remettre ès-mains de M. l'intendant, et lui aurions dit qu'il viendrait avec nous à Evreux pour rendre compte de sa course à mondit sieur l'intendant, et tout de suite lui aurions demandé s'il connaissait ledit particulier Anglais, qui était avec nous pour lors ; nous aurait répondu que non, et sur-le-champ aurions ordonné à la maîtresse de poste de fournir des chevaux, etc., et aurions dressé notre présent procès-verbal, etc.

Information faite par le même grand-prévôt, le 18 novembre 1715.

Suzanne Delacour, femme de Pierre de l'Hôpital, maître des postes extraordinaires de Nonancourt, a dit : que le dimanche 10 du présent mois, environ sur le midi, arriva un particulier en chaise, accompagné de deux autres, lequel, celui qui était dans la chaise, demanda un coup à boire, après quoi il s'informa s'il n'était pas passé un autre courrier aussi en chaise, Anglais aussi bien que lui, duquel il fit la description pour la taille et le visage, picotté de petite vérole, maigre et la taille longue ; à quoi la déposante lui répondit qu'il était passé un courrier, mais qu'elle ne se souvenait point de quelle façon il était. Sur quoi il lui demanda de parler au courrier qui l'avait conduit, lequel elle fit venir sur-le-champ, et ledit particulier venu en chaise, lui parla pendant quelque temps

pour s'informer du fait, en suite de quoi il demanda des chevaux, mais au lieu de quatre qu'il avait en arrivant, n'en demanda plus que trois, ce qui fit que la déposante voulut savoir pourquoi, et si quelqu'un montait derrière la chaise, à quoi il lui fut répondu, par un de ceux qui étaient avec lui, qu'il resterait, se trouvant incommodé de la route et courant depuis vingt-deux jours. Ladite chaise partit avec l'autre qui était aussi venu avec lui, et laissa celui qui avait parlé à la déposante; que depuis ledit particulier resté, pria sur le soir que l'on l'avertit s'il passait un Anglais en chaise, et que si c'était un autre qu'on le laissât dormir; qu'il se coucha après souper, et que sur les six à sept heures du lendemain matin d'autres courriers étant venus à ladite poste, la déposante monta à sa chambre pour l'avertir, ce qui fit qu'il se leva sur-le-champ et regarda par la fenêtre; mais ayant vu que lesdits courriers étaient à cheval, il dit qu'il n'en voulait qu'à une chaise. Un moment après une chaise arriva, dans laquelle il y avait un Anglais, ce qui fit qu'elle lui cria du bas de l'escalier que ladite chaise venait d'arriver, et sur-le-champ ledit courrier resté du jour précédent descendit en bas et alla lui-même examiner celui qui était dans ladite chaise, n'ayant pas même eu le temps d'accommoder ses bas; et après l'avoir examiné, il dit de suite que la chaise dans laquelle était ledit Anglais ne lui appartenait pas, rentra dans la maison, monta à sa chambre, sans perdre le temps déchargea dans la cuisine une espèce de mousqueton brisé, qu'il rechargea sur-le-champ après l'avoir amorcé. Ledit courrier de la chaise descendit pour boire un coup et entra dans la salle; et pendant qu'il buvait, l'autre l'examina beaucoup à plusieurs reprises; après avoir chargé son arme, il sortit, et demanda sur-le-champ que l'on lui apprêtât un cheval, qu'il voulait partir avec le courrier dernier arrivé, et cedit courrier ayant bu rentra dans sa chaise, ce qui donna occasion de venir dire à la déposante, que si le courrier qui l'avait laissé le jour précédent chez elle, revenait après qu'il serait parti, de lui dire qu'il reviendrait le soir s'il pouvait, sinon qu'il se rendrait à l'endroit qu'il savait. Toutes ces démarches donnèrent lieu à la déposante de croire qu'il devait se passer quelque chose de mal entre eux, et lui fit prendre la résolution de demander conseil à un de ses amis qui était alors chez elle, nommé Antoine, qui lui dit que son soupçon était juste, qu'il fallait avertir celui qui était dans la chaise, ce qu'elle le pria de faire, et ce qu'il fit, et un moment après ayant trouvé le moyen d'aller jusqu'à ladite chaise sans être remarquée de l'autre, elle lui demanda s'il ne craignait rien, et s'il n'avait pas beaucoup d'ar-

gent, en l'avertissant qu'il n'avait rien à craindre chez elle, mais qu'il y avait un homme du jour précédent, aussi Anglais, qui voulait le suivre et qui s'était informé de lui, ce qui donna lieu, après l'avoir quitté, audit courrier de la chaise de descendre, qui lui avait dit qu'il lui avait obligation de la vie, que ces gens-là avaient dessein de le tuer, qu'il savait bien qu'ils étaient quatre dont il y en avait un resté entre ledit lieu de Nonancourt à Paris; que l'affaire pour laquelle il marchait était de politique, et le Régent et M. de Torcy en étaient informés, mais qu'il fallait qu'il marchât. L'autre courrier étant toujours dans la cour, la déposante aurait envoyé querir le sieur Delacunelle, son parent, pour lui communiquer cette affaire et trouver les moyens de mettre ledit courrier de la chaise en sûreté, lequel sieur Delacunelle étant arrivé, et après avoir parlé quelque temps ensemble et ledit courrier, ils seraient sortis de sa maison, et allé un moment après par un autre chemin, laissant toujours l'autre attendant dans la cour; ils auraient été chez le vicomte dudit Nonancourt et ensuite dans la maison dudit sieur Delacunelle, auquel lieu étant, ledit courrier aurait demandé un gentilhomme pour l'escorter; mais au lieu d'un gentilhomme ils jugèrent à propos de lui donner un soldat aux gardes, nommé Aubry, duquel ils étaient sûrs, qu'ils auraient fait venir sur-le-champ. De concert ils firent sortir la chaise de la poste et la séquestrèrent sans être vus de l'autre courrier; ledit courrier de la chaise demanda à se travestir en abbé, et aussi de déguiser ledit soldat, ce qui fut fait, ayant été fourni audit courrier une soutanelle et le reste de l'ajustement d'un abbé par la déposante, et par le sieur Delacunelle des habits pour le soldat: l'on fit venir des chevaux sur lesquels ils partirent après plusieurs discours qu'elle ne peut rapporter au juste, mais qui sont connus et sus par le sieur Delacunelle, qui peut en rendre un compte plus juste qu'elle. Elle retourna à sa maison où elle trouva l'autre courrier auprès du feu, qui lui demanda, assez interdit, ce qu'était devenu l'autre courrier, à quoi elle lui fit réponse qu'il avait trouvé un de ses amis qui l'avait mené à Anet, chez madame de Vendôme; demanda ce que c'était qu'Anet, et l'en ayant informé et lui ayant dit qu'il y resterait quatre à cinq jours, il prit le parti de rester, paraissant toujours fort inquiet; dit de plus qu'avant de venir faire ce discours elle avait prévenu ledit courrier déguisé, qui lui avait répondu qu'elle avait fort bien fait de dire qu'il était allé à Anet, parce qu'il croirait qu'il allait faire la même chose qu'il avait dessein; que ledit particulier est resté chez elle depuis lundi, jour spécifié et qu'il devait partir, jus-

qu'au jour de mercredi aussi dernier qu'il a été arrêté et amené par nous. Sait que ledit Aubry, qui était allé avec l'autre, est revenu de vendredi aussi dernier; ne sait point ladite déposante les noms desdits particuliers courriers, a appris par celui que nous avons arrêté, que celui qui était passé devant, et qu'elle croyait être le maître de celui resté, s'appelle M. Douglas, gentilhomme anglais, que ledit courrier resté a dit qu'il était maître lui-même, et qu'il ne dépendait point de lui. Et est tout ce qu'elle a dit savoir.

Signé: Delacour de l'Hôpital, Pelet, et Ducy, greffier.

Nicolas de l'Hôpital, sieur de Lacunelle, contrôleur des exploits de Nonancourt: a dit qu'il a connaissance que le 10 de ce mois, sur les dix à onze heures du matin, il arriva à la poste un étranger se disant Anglais, accompagné de deux autres étrangers qui passaient pour ses domestiques. Cet étranger est un gros homme, beau de visage et belle physionomie, vêtu d'un habit de ratine gris-perle doublé de velours bleu, qui s'informa aussitôt qu'il fut arrivé à la maîtresse de poste, s'il n'était pas passé un Anglais le jour d'auparavant qui était le samedi, d'une taille menue allongée, avec un visage maigre, allongé et picotté de petite verole, portant une perruque blonde. La maîtresse de la poste lui fit réponse : Je n'ai point pris garde de quelle manière était le dernier courrier qui a passé; cependant elle lui dit, autant qu'il m'en peut souvenir, c'était une personne de moyenne taille, mais je ne sais point s'il est Anglais ou non. Sur cela il lui demanda à parler au postillon qui l'avait mené. Ladite dame de poste lui fit venir, et sitôt qu'il fut entré dans sa chambre, il s'informa dudit postillon de quelle manière était le courrier qu'il avait mené le dernier, si c'était un Anglais et où il l'avait mené; le postillon lui fit réponse qu'il n'en savait rien, mais qu'il n'entendait ce qu'il disait et qu'il ne parlait point comme nous. Après que ce monsieur prétendu anglais eut dîné, et se fut informé de ce que lui déposant a dit, il descendit dans la cuisine de ladite poste où ledit déposant et ladite maîtresse de poste étaient, se mit auprès du feu avec eux, et tira de sa poche une carte contenant toutes les routes de France, et dit au déposant et à ladite dame, que c'était M. le marquis de Torcy qui la lui avait donnée; après cela il monta dans sa chaise et fit monter avec lui un de ses prétendus domestiques et laissa l'autre chez ladite maîtresse de poste qui y resta, et quand son maître fut parti, ladite dame lui demanda s'il resterait longtemps; il fit réponse : Je ne sais pas; peut-être trois ou quatre jours; elle lui demanda encore : Et votre maître revient-il bientôt?

il fit réponse : Moi je n'ai point de maître, je suis maître moi-même. La maîtresse de poste lui dit : Dites-moi donc comment s'appelle ce monsieur-là, puisqu'il n'est point votre maître. Il lui fit réponse : Il se nomme M. Douglas, gentilhomme de bien d'Angleterre ; et après qu'il eut dit cela à ladite dame, il s'en alla dans l'écurie chercher son postillon, à qui il dit : Je vous prie, mon ami, s'il vient un courrier en chaise, éveillez-moi cette nuit si c'est un Anglais. Le lundi qui était le 11 de ce mois, il arriva à ladite poste pendant que le déposant y était, un autre courrier qui était en chaise, seul, sans domestique, qui descendit de sa chaise et demanda demi-bouteille de vin à ladite maîtresse de poste, et sitôt qu'il fut entré, lui déposant dit à la maîtresse de poste : Voilà la personne dont le dernier courrier a fait le portrait; et lui déposant aurait remarqué que le particulier qui avait été détaché et resté à ladite poste qui parut Anglais au déposant, sitôt qu'il eut vu ce dernier courrier, il l'examina depuis les pieds jusqu'à la tête devant le déposant, pendant qu'il buvait sa demi-bouteille de vin, et quand ledit particulier resté à la poste l'eut examiné, il demanda un cheval pour partir avec ledit dernier particulier et suivre sa chaise, et s'en alla prendre un mousqueton brisé qu'il avait laissé dans la chambre où il avait couché, et regarda quand il fut descendu de sadite chambre devant le déposant et ladite maîtresse de poste, si le mousqueton était en état, et ce par plusieurs reprises, ce qui fit juger au déposant qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire dans cette affaire, et lui fit prendre le parti de dire à la maîtresse qu'il ne fallait pas laisser partir le premier courrier avec le dernier, sans demander audit dernier courrier s'il n'avait rien à craindre, joint à ce qu'il parut au déposant que ce dernier courrier était de belle physionomie et de condition. Il alla trouver ce courrier dans sa chaise qui était prête à partir, et lui demanda s'il ne craignait rien, qu'il était passé un courrier le jour d'auparavant qui avait fait le portrait d'une personne de sa ressemblance, et qu'il avait laissé à cette poste une personne qui venait de l'observer sitôt qu'il était arrivé, et qui avait demandé à la maîtresse de poste un cheval pour le suivre, et qu'il avait un mousqueton brisé ; ce dernier courrier fut surpris et demanda sur-le-champ au déposant s'il y avait des juges en ce pays, lequel lui répondit qu'il y avait un lieutenant-criminel et un vicomte ; et à l'instant pria le déposant de le mener chez lesdits juges, ce qui fut fait, et conduit ensuite chez ledit lieutenant-criminel pour lors absent; de là allèrent chez M. le vicomte, auquel ledit courrier parla un peu en particulier, après quoi ledit sieur vicomte fit entrer le déposant,

et lui dit qu'il fallait rendre service à cette personne, qu'il avait des ennemis secrets, et qu'il était porteur des ordres de M. le marquis de Torcy. Sur cela le déposant mena ledit courrier chez lui, et fit ôter sa chaise de la poste et mettre en sûreté à l'insu de l'autre courrier qui était resté à ladite poste, et sur ce que le déposant demanda audit courrier avec lequel il était, où il allait, il lui fit réponse que c'était une affaire de politique, dont M. le marquis de Torcy l'avait chargé de la connaissance de S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans, que la chaise qu'il avait était au roi et lui avait été donnée par ordre de M. de Torcy; qu'il savait avoir des ennemis, mais qu'il fallait qu'il passât absolument pour exécuter les ordres qu'il avait, et pour cela il pria le déposant et la dame de poste de lui donner avec lui un Français et des habits pour le travestir en abbé, afin d'éviter ces sortes de gens, et d'exécuter ponctuellement ce dont il était porteur, promettant audit déposant et à ladite maîtresse de poste qu'il n'oublierait jamais le service qu'ils venaient de lui rendre, et qu'il en rendrait bon compte à la cour. Il partit travesti en abbé, le lundi sur les quatre heures après-midi, avec un Français habitant dudit Nonancourt, soldat dans le régiment des gardes, que le déposant lui avait donné, après avoir fait travestir de l'ordre dudit courrier ledit soldat, lesquels habits tant pour ledit courrier que pour ledit soldat ont été fournis tant par le déposant que par la maîtresse de poste. Ledit courrier s'étant défait de ses habits, en prit un d'abbé portant soutanelle, petite perruque brune, collet, chapeau uni, et ledit soldat que le déposant a déclaré se nommer Aubry, fut revêtu des habits que lui fournit le déposant, avec lesquels il est revenu depuis, et dont il lui a été fait présent par ledit courrier, à la charge de lui en tenir compte, ainsi que des ustensiles nécessaires pour un cheval, lui ayant laissé pour nantissement sa chaise dont le déposant a fait description dans notre procès-verbal; et l'autre courrier qui était resté à ladite poste en attendant, s'étant informé de ce qu'était devenu l'autre avec lequel il voulait aller, et lui ayant été dit que ledit courrier avait changé de sentiment, et était allé à Anet, il fit rentrer le cheval et ne voulut plus partir, paraissant surpris du discours qu'il venait d'entendre; auquel lieu de la poste il a resté depuis jusqu'à mercredi dernier qu'il a connaissance que nous l'avons amené, et est tout ce qu'il a dit savoir.

Signé, L'Hôpital de Lacunelle, Pelet, Ducy.

Louis Aubry, soldat dans le régiment des gardes françaises, compagnie ci-devant du sieur Girardin, et maintenant du sieur d'Harbouville : a dit

que lundi dernier, environ sur le midi, le sieur de Lacunelle, contrôleur des exploits, le serait venu trouver avec le sieur vicomte et la dame de l'Hôpital, maîtresse de la poste, seraient entrés chez la sœur dudit déposant où il était, et lui aurait dit le sieur de Lacunelle, portant la parole, de se transporter en sa maison où il y avait un homme qui paraissait être de distinction qui demandait une personne pour aller avec lui, que ledit homme leur aurait dit qu'il marchait par ordre de M. de Torcy et de M. le Régent, et qu'il s'agissait du service du roi et que cela lui pourrait faire sa fortune; lui déposant aurait accepté le parti en disant : D'abord qu'il s'agit du service de mon roi, je suis prêt à marcher; et sur-le-champ auraient été tous ensemble à la maison du sieur de Lacunelle, auquel lieu étant entrés dans la salle, ils auraient trouvé ledit particulier avec lequel était le sieur vicomte et la dame de l'Hôpital, et non ainsi qu'il y a ci-devant dit, avec le sieur de Lacunelle, qui seul était venu trouver le déposant, qui vit en entrant un homme environ de sa hauteur, qui peut être de cinq pieds cinq pouces et demi, portant pour lors une perruque blonde à la cavalière, visage long picotté de petite vérole, ayant à l'un des côtés de son menton, presque sur l'os, une espèce de poireau de la largeur d'un pois, plus couvert de poil que le reste de son menton; étant habillé d'un surtout gris couleur de noisette, doublé de serge de la même couleur, sous lequel il avait habit et veste noirs au-dessous desquels était une camisole d'écarlate doublé d'un tafetas blanc, ainsi qu'il l'a remarqué par la suite, culotte aussi noire, bas de bottes sous lesquels il a remarqué aussi par la suite qu'il avait des bas noirs; lequel homme lui demanda d'abord s'il voulait marcher avec lui, qu'il allait de la part de M. de Torcy, qu'il y avait des gens postés à différens endroits pour le tuer, qu'il lui ferait plaisir de le suivre, et devant lesdits sieurs vicomte, de Lacunelle et la dame de l'Hôpital, demanda à se travestir en prêtre pour n'être pas reconnu sur la route qu'il avait à tenir; et dans le même temps, sur la demande qu'il fit lui fut apporté une soutane, un porte-collet et un rabat avec une perruque d'abbé chatain-brun, lesquels vêtemens il prit sur-le-champ, et lui fut amené des chevaux sur lesquels lui déposant, et ledit particulier après avoir demandé un sac pour mettre sa valise, afin qu'elle ne fût point reconnue, il mit le tout dans ledit sac qui était de toile et en chargea le postillon, et montèrent à cheval, et ledit particulier chargea le déposant de deux louis pour payer les postes; déclare qu'avant de monter à cheval ledit particulier lui demanda de changer d'habits, parce que celui qu'il portait pour lors qui est de son ré-

giment ne ferait pas un bon effet, et lui fut donné par le sieur de Lacunelle, un habit pinchina bordé d'argent, avec des boutons aussi d'argent sur bois, sous lequel on lui avait donné une veste noire. Ils partirent tous deux en poste et travestis, ont passé depuis qu'ils sont partis de Nonancourt, par Verneuil, l'Aigle, Aumelleros, Argentan et de là à Falaise, où il a laissé ledit particulier avec lequel il n'a pas eu grande conversation le long de la route parce que, à ce qu'il croit, il ne parle pas bon français; lui a seulement dit lorsqu'il fut arrivé audit Falaise, qu'il passerait par Condé, qu'il était en sûreté, que ceux qui l'attendaient ne savaient pas bien leur métier, et qu'il viendrait à bout de ce qu'il avait dessein; que lorsqu'il serait de retour on entendrait parler de cette affaire; que ledit particulier partit dudit Falaise sur les dix à onze heures du matin mardi dernier, qu'il avait plusieurs ports de mer à visiter, et lui donna trois louis d'or avant que de partir pour s'en retourner chez lui; qu'il est de retour depuis vendredi dernier au soir; qu'ayant été averti par le sieur de Lacunelle d'aller rendre compte de sa course au sieur Beaufils, lieutenant de police de cette ville, il y aurait été sur-le-champ, et lui aurait déclaré verbalement les choses ainsi qu'il vient de nous dire, et sur ce qu'on aurait cru dans le public, ainsi qu'il l'a entendu dire, que ce pourrait être le Prétendant du royaume d'Angleterre, nous aurait déclaré que ledit particulier qui a passé n'est point le Prétendant, autant qu'il le peut reconnaître pour l'avoir vu à différens endroits et même à l'armée, il peut y avoir six à huit ans, et est tout ce qu'il a dit savoir.

Signé, Louis Aubry, Pelet, Ducy.

Extrait d'une lettre de M. d'Iberville, du 9 décembre 1715, relative au comte Douglas, colonel.

Le prétendu domestique de M. Stair est le comte de Douglas, Ecossais établi en France. Son nom était déjà mal noté parmi les catholiques d'Angleterre, pour avoir été cause de la mort de quatre demoiselles anglaises qui allaient en Flandre, il y a six ans, pour se faire religieuses. On dit qu'étant à Nieuport, où elles avaient débarqué, il poussa le dépit de ce qu'une d'elles qui lui plut ne l'écoutait pas, jusqu'à la dénoncer au gouverneur, qui au lieu de les arrêter, comme il l'aurait pu faire, les obligea de se rembarquer sur-le-champ, par un gros temps qui leur fit faire naufrage.

Lettre du comte de Douglas au Régent.

MONSEIGNEUR,

Une imprudence que j'ai commise m'a justement attiré le courroux de Votre Altesse Royale ; je la supplie pourtant de me permettre de lui représenter qu'à tous péchés il y a miséricorde, et que même il y va de sa justice et de son équité de ne pas me perdre dans le monde, puisque je sais que V. A. R. me rend assez de justice pour ne me point croire capable des crimes énormes dont on m'accuse très-injustement avec beaucoup de malice. Si V. A. R. n'a pas la bonté de me permettre de l'approcher comme autrefois, j'aurai beau être innocent et le paraître à V. A. R., je passerai toujours pour coupable.

Je m'étais flatté que mylord Stair m'aurait procuré le bonheur de me mener chez V. A. R. pour avoir lieu de me justifier en présence, d'une partie de mon imprudence ; mais le malheur a voulu que depuis cinq jours il n'ait pas pu trouver l'occasion d'en demander la permission à V. A. R. : dont je ressens une très-vive douleur.

La privation de faire ma cour, depuis mon retour, m'a été une pénitence si rude, que j'espère qu'elle paraîtra suffisante pour que V. A. R. fasse grace à mon imprudence pour me la pardonner, et en même temps me permettre l'honneur de lui rendre mes devoirs respectueux, en attendant que mylord Stair trouve l'occasion de pouvoir me disculper en partie envers V. A. R., dont je demande la permission de me dire être avec un très-profond respect, etc.

Signé, L. C. DOUGLAS. Ce 4 décembre 1715.

Le nonce du pape ayant dit quelque temps après dans une note officielle, que le comte de Stair avait apposté un brigand pour assassiner le chevalier de Saint-Georges, ce ministre répondit avec la plus grande violence, dans un mémoire qu'il remit au Régent, le 13 juin 1716, et où il demanda justice du calomniateur : « Je n'ai jamais donné lieu, » dit-il, « de me faire soupçonner « capable de soutenir par des moyens lâches et infâmes les in« térêts que je sers. J'en appelle aux adhérens même du Pré« tendant, et je veux bien qu'ils me servent de juges et de té« moins. »

Le 2 juillet 1716, le roi Georges écrivit de sa main une lettre très-pressante au Régent, pour lui recommander le comte de

Douglas, qui avait des réclamations à faire dans la province d'Alsace.

N° II.

ÉCLAIRCISSEMENS NOUVEAUX ET TIRÉS DE SOURCES AUTHENTIQUES SUR CHARLES XII ET SES MINISTRES. Ch. V, p. 130.

Charles XII avait fait, dans son enfance, une chute qui rendit long-temps sa santé débile sans diminuer son inclination pour la guerre. Le duc de Holstein, son beau-frère, qui avait un pied sur le trône, le précipita dans des plaisirs violens où il faillit souvent perdre la vie.

Après la déposition du roi Auguste, Louis XIV fit les plus grands efforts pour retenir Charles XII en Allemagne, et l'investir du rôle brillant d'un second Gustave-Adolphe. Nos ambassadeurs lui adressèrent en conséquence, ainsi qu'au sénat de Stockholm, les propositions les plus honorables. Mais l'empereur et le duc de Marlborough corrompirent le comte Piper par de grosses sommes d'argent. Le général anglais eut une entrevue secrète avec ce ministre avare, qui entraîna furtivement son maître au parti le moins sensé. Oxenstiern avait d'ailleurs nourri la jeunesse de Charles XII de préventions et de jalousies contre la France.

Lorsque ce prince opiniâtre fut prisonnier chez les Turcs, on ne désespéra pas assez de sa fortune dans son propre pays, pour ne pas songer à lui en fermer l'entrée. La duchesse de Holstein, devenue veuve, aspira au trône de son frère; Anne, reine d'Angleterre, charmée de voir une nouvelle couronne sur une tête de son sexe, la favorisa de tous ses moyens. Les principaux membres du sénat furent gagnés, et la révolution allait éclater, lorsque tout échoua par un accident particulier aux conspirations de femmes. L'ambition n'avait pas suffi pour remplir le cœur de la voluptueuse Edwige, et un breuvage qu'elle prit pour se faire avorter lui donna la mort. Charles XII fut encore roi.

Voici quelques traits à ajouter à la peinture de ce monarque aventurier. Rien n'est si difficile à définir que le roi de Suède. Il est d'une taille avantageuse; très-bien fait; la tête grosse avec très-peu de cheveux, courts et hérissés sur le sommet; les yeux grands, et dans lesquels on remarque quelque chose d'extraordinaire. Il a une mémoire prodigieuse, beaucoup de présence d'esprit et de pénétration, d'éloquence même, quoiqu'il parle très-peu; d'un

accès libre à tout le monde ; poli, inviolable dans ses promesses, inflexible dans ses résolutions, généreux, bienfaisant, inaccessible à ce qu'on appelle la politique du temps ; mais méfiant au dernier point, d'une dissimulation impénétrable, affectant un rire continuel et en surface, tel qu'on pourrait le figurer sur un masque ; paraissant le plus gai, lorsqu'il porte dans le cœur les chagrins les plus cuisans ou les mécontentemens les plus violens ; regardant tout le monde d'un œil égal et gracieux, quoiqu'il n'aime ni n'estime véritablement personne. Insensible à la misère de ses sujets, il croit qu'ils peuvent souffrir les fatigues, la faim, la soif, les travaux où il s'expose sans nécessité. Les Suédois sont en effet d'excellens soldats. Presque tous mariés, mais nés pour la guerre, ils la font avec la même tranquillité qu'ils cultiveraient leurs terres ; robustes jusqu'à l'insensibilité, supportant les privations sans murmure, paisibles dans leurs quartiers comme dans leurs marches, ils ne sont jamais oisifs, ne désertent point, et sont profondément convaincus que leur vie appartient à leur souverain. En Saxe, l'excès des richesses et de l'abondance étourdit des gens accoutumés à la pauvreté. Des régimens refusèrent de combattre à Pultawa ; d'autres tournèrent le dos à leur entrée en Norwège. il est vrai que le recrutement de ceux-ci s'était opéré singulièrement. Le roi avait fait enlever de toutes les églises les marguilliers et les sonneurs. Revenons à la personne de Charles XII.

Le commun du peuple l'a cru inspiré. Sa piété apparente a occasioné cette erreur. Jamais prince n'a été tant aimé ni respecté dans ses prospérités, tant plaint, ni obéi avec tant de zèle de la populace, dans ses malheurs. Son retour a détruit tout d'un coup ces bonnes dispositions, par le choix qu'il a fait de ses ministres, par la confiance qu'il a donnée aux étrangers, au mépris de ses sujets, par les expédiens ruineux qu'on a mis en usage pour soutenir la guerre la plus folle. Il ne fait qu'un repas à quatre heures du soir ; il ne parle jamais à table, mange beaucoup et ne boit que de l'eau. Insensible à toute sorte de plaisirs, rien ne l'occupe que le soin de ses troupes. Il en fait la revue homme par homme, et, tandis que les cavaliers s'exercent à tirer au blanc, on a vu ce prince tenir la bride de leurs chevaux. Quoiqu'il se couche à sept heures, il dort très-peu. C'était ordinairement sur de la paille, habillé, botté, et enveloppé dans son manteau. Ce n'est que depuis que M. le comte de La Marck l'a joint qu'il se sert d'un lit. Il se lève à une heure du matin. Son habillement est aussi simple que sa nourriture. Il est toujours botté et prêt à monter à cheval. On ne le distingue du soldat que par sa bonne

mine, par sa politesse et par un air gai qui ne l'abandonne jamais. Il donne audience, depuis deux heures jusqu'à quatre, à toute sorte de personnes sans distinction, excepté aux étrangers. Ses ministres doivent être dans sa chambre ce temps-là ; mais il arrive souvent que le roi de Suède appelle le premier officier qui paraît; celui-là en attire un autre, et le temps se passe à conter des aventures de toute espèce, auxquelles il prend un plaisir singulier, jusqu'à ce que, ce prince montant à cheval, ce qu'il fait tous les jours, les ministres sont obligés de s'en retourner sans avoir pu parler d'aucune affaire. Il entre dans les moindres minuties, se défie de tout, et fait expédier ses ordres par le premier secrétaire qu'il rencontre, à l'insu des ministres que la chose regarde. Le roi de Suède n'a point de cour à Lunden. Il est servi à table par deux officiers de son régiment des gardes, qui se relèvent tous les trois mois. Il mange sur de la vaisselle de fer étamé. Dès qu'il s'est levé de table, tous les officiers qui se trouvent dans sa chambre s'y placent et vivent de ce qui est resté.

Le projet d'associer la folie de Charles XII aux espérances des jacobites était ancien. M. Déberville en écrivait ainsi à M. de Torci durant la vie de Louis XIV : « Il y a long-temps que j'ai les oreilles « battues du bruit que le roi de Suède doit être le libérateur de la « Grande-Bretagne ; c'est une vieille chanson des jacobites. Leur « passion les aveuglait au point qu'ils la répétaient dans le temps « même où Charles XII était enfermé dans Stralsund. J'en ai dans « le temps informé Sa Majesté, avec la circonstance que des chefs « jacobites offraient deux cent mille livres sterling pour l'expédi- « tion..... M. Mullern, auquel l'envoyé de Suède avait écrit la pro- « position de quelques jacobites, dont j'ai eu l'honneur de vous « informer, a répondu qu'il n'a pas jugé à propos d'en parler au « roi, de peur qu'il ne donnât tête baissée dans un projet si sca- « breux ; ce prince ayant besoin de procurer un long repos à ses « sujets, au lieu de s'engager dans de nouvelles affaires. » (*Lettres des* 10 *février et* 16 *avril* 1715.)

Gyllenborg imagina alors de s'associer avec Goertz et Sparre, et même, à ce qu'on croit, avec Wendernat, ministre des finances de Suède, et tous ensemble exploitèrent, pour leur compte, la crédulité des jacobites. On se piqua peu de discrétion dans une intrigue où il ne s'agissait que de vendre de vaines promesses, et le roi Georges, averti de toutes parts, fit arrêter Gyllenborg à Londres et Goertz en Hollande, par l'intermédiaire des états-généraux. Personne en Europe ne crut le roi de Suède complice de ses ministres. Le marquis de Châteauneuf s'en expliquait en ces termes : « Le but de M. Goertz a été de tirer de l'argent des Anglais,

« et le roi de Suède n'a rien su des espérances qu'il leur donnait.... Comment ce prince aurait-il projeté des descentes quand « il a peine à se défendre chez lui ? Comment les aurait-il concertées avec le czar, quand la paix n'est pas faite entre eux ?.... « M. de Goertz ne parle pas sensément. Il passe depuis long-temps « pour un fripon. Il mérite à présent le titre d'étourdi..... Sa négociation est celle d'un filou. » (*Lettres de Châteauneuf au maréchal d'Uxelles, des* 2, 9, 12 *et* 19 *mars* 1717.)

Le comte de La Marck et M. de Campredon écrivent de leur côté: « Le Roi m'a protesté hautement qu'il n'a jamais pensé à la prétendue descente, et il demande qu'on lui renvoie ses ministres pour « en faire justice..... L'opinion de la Suède et de tous les sénateurs, « c'est que la conspiration n'était qu'une escroquerie d'argent....... « Goertz est convenu qu'il n'avait voulu que prendre l'argent des « jacobites, et qu'il en avait ainsi tiré pour sa part 80,000 écus. » (*Lettres et Mémoires des* 20 *mai et* 1[er] juin 1717.)

Mais ce qui couvrit les prétendus conspirateurs de ridicule et mit leur fourberie au grand jour, ce fut leur propre correspondance que le roi Georges fit imprimer. Ces lettres sont au nombre de trente-quatre, depuis le commencement de septembre 1716 jusqu'à la fin de février suivant. La misère, la fraude et la sottise y tiennent la plume tour-à-tour. Gillenborg écrit à Goertz, le 10 février : « Je vous supplie de faire en sorte que je sois quitte du « soin de savoir où prendre le nécessaire. Un esprit borné comme « le mien n'y suffit pas assurément. » Ce pauvre conspirateur manquait souvent de quelques guinées pour faire imprimer les petits libelles qu'il composait contre le roi d'Angleterre. Dans l'impossibilité où il était ainsi que ses complices de produire aucun engagement de leur maître, ils s'épuisaient en fables de toute espèce pour délier la bourse de leurs dupes. Seulement, disaient-ils, *ad captendam regiam benevolentiam*. Les jacobites de France et d'Avignon étaient naturellement plus crédules et plus généreux. Mais ceux d'Angleterre désolaient Gyllenborg. « Un de leurs chefs, « écrivait-il à Goertz, le 4 décembre, m'a parlé en ces termes : « se flatter que, par respect ou par amitié, nous donnions notre « argent à qui que ce soit, ce serait ne point connaître les Anglais. « Vous ne sauriez nous changer sur ce point. Il faut nous prendre « tels que nous sommes. *Manus nostræ oculatæ sunt ; credunt quod « vident.* » Le maréchal d'Uxelles fit de plus vérifier la fausseté d'un prétendu armement à Gottenbourg, et il fit constater qu'il n'existait dans ce port que douze vieilles frégates non armées et hors d'état de tenir la mer.

Les ministres suédois ont eu l'effronterie de laisser entrevoir dans leur correspondance le concours du czar et de citer pour garant son médecin Areskin. Le czar se hâta de donner à la cour de Londres un désavœu formel de « ces infames insinuations, de « ces artifices imaginés pour diviser les alliés du nord et redresser « des affaires délabrées. Il y traite Charles XII d'ennemi violent, « vindicatif et irréconciliable, et il annonce que son médecin « Areskin engage sa tête contre l'imposture des ministres Suédois. »

Charles XII, de son côté, combattu entre sa vanité qui répugnait à donner satisfaction au roi d'Angleterre, et son honneur compromis par l'escroquerie de ses ministres, fournit aussi son désaveu écrit au landgrave de Hesse et au régent de France. George consentit à le recevoir de ce dernier médiateur dans les mêmes termes dont s'était servi le roi de Suède. La voici : « Assure S. M. B. que le roi de Suède n'a jamais eu et qu'il n'a point « encore l'intention de troubler la tranquillité de la Grande-Bretagne, qu'il n'est entré dans aucun des desseins attribués à ses « ministres ; que ce prince regarde comme une chose injurieuse « pour lui le simple soupçon qu'il eût eu part à de pareils projets, « et qu'il se propose, lorsque ses ministres lui seront remis, « d'examiner leur conduite pour en faire bonne justice s'ils ont « abusé de leur caractère. »

Lorsque Alberoni tâcha de relever cette intrigue, il n'insista point sur le projet de descente, parce que le roi de Suède était sans moyens pour l'exécuter, et que le czar ne s'intéressait point au prétendant, redoutait les Anglais plus qu'il ne haïssait leur roi, et fût entré en fureur à la seule proposition de hasarder sa marine naissante contre une flotte anglaise. Mais il tenta de réunir les deux monarques contre l'électeur d'Hanovre et surtout contre l'empereur. Il soupçonnait avec raison que le czar désirait avoir un établissement en Allemagne, et qu'il soutenait dans cette vue son neveu le duc de Mecklenbourg que poursuivait l'empereur pour quelques contraventions aux lois de l'empire.

Alberoni ne manqua pas d'ouvrir, suivant son usage, sur des données aussi faibles, des négociations vagues et multipliées. Il envoya en Suède *Posso-Bueno* qui ne put atteindre le roi dans ses courses continuelles. Goertz fit partir de son côté pour Madrid le fils de son ami le comte Weling, jeune homme sans consistance dont le voyage fut inutile. A Paris, Cellamare sonda l'ambassadeur de Suède, qui, au seul mot de subsides, promit tout ce qu'on voulut. Mais quand il fallut en concerter les conditions avec le baron de Schleitz, ministre de Russie, ce dernier préten-

dit que les subsides destinés à la Suède passassent par les mains du czar. Cellamare indigné écrivit à Alberoni qu'il était environné de serpens et de sangsues. *Può ben da ciò V. E. inferire che dappertutto siamo cinti o da serpenti che ci vogliono mordere ed avvelenare, o da sanguisughe che vogliono dolcemente dissanguarci.* (*Lettre de Cellamare, du* 26 *septembre* 1718.) En Hollande qui était le principal foyer de l'intrigue, le marquis de Berretti Landi retira, par l'ordre exprès d'Alberoni, toute offre d'argent et rompit la négociation plus de deux mois avant la mort de Charles XII. (*Lettre de Berretti à Cellamare, du* 7 *octobre* 1718.)

Les conférences de l'île d'Aland n'étaient pas un champ moins stérile. Le czar inflexible prétendait garder toutes ses conquêtes. Les deux ministres suédois Goertz et Mullera n'étaient point d'accord, le premier voulant la paix avec la Prusse et la Russie, et le second la voulant générale. Pendant ce temps le roi de Suède, se moquant à la fois et de ses ministres et des conférences, négociait personnellement avec le baron de Fabrice, envoyé secret du roi d'Angleterre, et neveu de son ministre hanovrien. La France connaissait parfaitement toutes ces menées d'Alberoni, et Dubois se réjouissait de ces projets d'une ligue impossible qui alarmaient l'empereur et l'attachaient davantage à la quadruple alliance.

Voltaire a complètement ignoré toute cette politique du nord, ce qui ne l'empêcha pas de parler avec beaucoup de confiance, dans le huitième livre de son histoire de Charles XII, de la conspiration de Gyllenborg, et des négociations de Goertz, du czar et d'Alberoni. Mais si on en excepte l'écorce de quelques faits matériels et publics, ce qu'il en dit est une erreur continuelle. Entre plusieurs preuves je n'en citerai que deux. Voltaire assure que Charles XII ne désavoue pas ses ministres, et j'ai lu l'original de ce désaveu. Il assure encore que dans les conditions de la paix entre la Suède et la Russie, qu'on trouva parmi les papiers de Goertz, il était stipulé que le czar fournirait des vaisseaux pour transporter dix mille Suédois en Angleterre. J'ai lu ces conditions, et je puis certifier qu'elles ne contiennent rien de semblable. Il n'y est question ni de prétendant, ni de descente. On y dit seulement que si le roi d'Angleterre ne restitue pas Bremen et Werden, on s'indemnisera sur l'électorat d'Hanovre. Ce n'est pas que je pense qu'il faille ajouter aucune foi à ce prétendu projet; il n'a rien d'authentique; il n'est écrit par aucun ministre, et ressemble à ces mille chiffons que les hommes d'état sont exposés à recevoir de toutes mains. Un éditeur de l'histoire de Charles XII prétend qu'Alberoni a certifié toutes ces assertions de Voltaire dans une

lettre qu'il adressa lui-même à cet écrivain. C'est tirer une conséquence bien exagérée d'une simple politesse de ce cardinal. J'ai trouvé dans les portefeuilles du maréchal de Bellisle, des copies de cette lettre et de la réponse qu'y fit Voltaire. Comme je crois la première inédite, je les placerai l'une et l'autre à la suite de ces éclaircissemens. J'y joindrai une seconde lettre de Voltaire, où lui-même avoue l'inexactitude des mémoires sur lesquels il a écrit l'Histoire de Charles XII. On me pardonnera de la donner en entiér parce qu'elle est inédite, et qu'on ne se lasse pas de lire cet inimitable écrivain.

Lorsqu'après la mort de Charles XII on arrêta le baron de Goertz, on trouva sur lui des lettres d'une date fort récente, qui lui étaient écrites de Paris par quelques Suédois, relativement à cette expédition de pirates sur laquelle on a tant débité de fables. La reine remit ces lettres au comte de La Marck avec prière au régent d'en faire emprisonner les auteurs. Ces pièces confidentielles ont révélé tout le secret de l'intrigue, qui n'était réellement qu'une honteuse spéculation mercantile, étrangère à toute vue politique ou militaire, ignorée du roi, et protégée dans l'ombre par Goertz, qui accueillait volontiers toutes les méchantes affaires.

Les entrepreneurs de celle-ci étaient quatre Suédois appelés *Klinkostrom*, *Gillenschip*, *Veangel* et *Nericiur*. Le premier, ancien agent de la compagnie des Indes, et à qui les trois autres paraissent subordonnés, avait imaginé de mettre à profit les désordres de la guerre en armant des flibustiers en Europe pour aller rançonner le commerce dans les mers des Indes. « Il n'y a pas d'apparence, » écrit Klinkostrum au baron de Goertz, « que nous puissions établir un comptoir à Madagascar. Les peuples en sont trop farouches et trop jaloux de leur liberté pour souffrir l'établissement des étrangers. Mais nous comptons prendre en retour l'île de Saint-Thomas et en chasser les Danois. »

Klinkostrom avait en conséquence appelé en France Morgan et quelques centaines de ses bandits ou matelots, et il avait choisi, de concert avec eux, le port de Cadix comme le lieu le plus propre à masquer le brigandage de leur expédition. « Tout ce qui m'embarrasse le plus, » écrivait-il encore, « ce sont mes argonautes. Je ne sais comment les faire passer en Espagne, soit faute d'argent, soit par rapport aux ordres rigoureux du Régent d'arrêter au passage tous ceux qui ne sont pas munis de passeports. » Il prit en attendant le parti de les envoyer à Deux-Ponts, où ils seraient habillés et nourris à meilleur marché. Ces choses se passaient à la fin de no-

vembre 1718, peu de jours avant la mort de Charles XII et la détention de Cellamare.

Ces aventuriers agissaient à l'insu du roi, et se cachaient avec soin de l'ambassadeur de Suède, que Klinkostrom avait trompé en lui annonçant qu'il était venu à Paris pour se faire traiter d'une hydropisie. Cependant un baron de Hoggers, ancienne créature du contrôleur-général Desmarets, et l'un des plus fameux intrigans de ce temps-là, imagina de mettre en rapport ce Suédois et Cellamare. « Comme il était déjà résolu par Morgan et ses associés, » écrit Klinkostrom au baron de Goertz, « de faire notre armement à Ca- « dix, et que je devais passer en Espagne, je crus devoir d'autant « moins refuser de voir Cellamare que j'avais besoin des recom- « mandations de ce ministre pour m'en servir dans les occurren- « ces. » Cette entrevue n'eut point de suite, parce que Klinkostrom n'avait reçu ni instructions, ni pouvoirs de sa cour, et n'était dans la confidence d'aucune négociation. Il se borna à remettre de son chef un Mémoire qui m'a paru fort ridicule, où il tente de prouver que la conquête de la Norwège par la Suède sera fort avantageuse à l'Espagne. Cellamare ne daigne pas en parler dans sa correspondance avec Alberoni.

La chute du baron de Goertz fit crouler cette infame entreprise des quatre Suédois, qui ne fut jamais qu'un brigandage privé, qui resta ignorée de Charles XII et d'Alberoni, et n'eut pas la moindre affinité avec les affaires du Prétendant et les projets de descente en Angleterre. Il n'est pas étonnant que des historiens superficiels aient pris le change sur ce point, puisque le Régent lui-même ne connut la vérité que par les lettres dont je viens de parler. Les mouvemens des flibustiers lui avaient donné quelque ombrage, si on en juge par l'ordonnance qu'il publia le 5 septembre 1718, portant amnistie en faveur des forbans français, sous la seule condition que ces brigands couverts de crimes *seraient catholiques ou en disposition prochaine de le devenir;* singulière façon de témoigner son respect pour l'orthodoxie !

Il me reste à dire quelques mots du baron de Goertz, qui joua le premier rôle dans ses diverses intrigues. C'était un homme déshonoré, mais d'un esprit brillant et d'un caractère décidé, qui en imposait par son assurance, par sa hauteur et par ses détours magnifiques. Il avait presque corrompu la droiture naturelle de son maître, et était arrivé lui-même à un degré peu commun d'effronterie et de perversité. Il vit la catastrophe qui termina sa vie avec l'indifférence d'un ambitieux qui s'y est long-temps attendu. « Je « lui ai ouï dire, » écrivait un de nos ambassadeurs, « qu'un ministre

« de sa trempe et en sa place ne devait jamais se mettre au lit qu'il « ne pensât à mourir le lendemain sur un échafaud. » La veille de l'exécution, il composa son épitaphe. Elle est courte et simple :

Mors regis, fides in regem, mors mea est (1).

Il alla au supplice dans son carrosse, entouré de toute sa maison, qui marchait à pied en grande tenue. Son cercueil était porté devant lui dans une autre voiture. Il salua toutes les personnes de sa connaissance avec beaucoup de sérénité. Il était vêtu d'un habit de velours noir ouvert sur les épaules et retenu par des rubans que son valet de chambre dénoua au moment de l'exécution. Le glaive sépara sa tête d'un seul coup de son corps, que ses domestiques recueillirent aussitôt, et ensevelirent au pied d'un arbre voisin, sans que la main de l'exécuteur l'eût touché ni avant, ni après sa mort. Les spectateurs ne le cédèrent à la victime ni en sang-froid, ni en politesse, et l'on ne vit pas sans quelque surprise un habitant du Holstein mettre dans les apprêts de son supplice une sorte d'élégance qui semblait réservée au siècle des Sénèques et des Pétrones.

Lettre du cardinal Alberoni à M. de Voltaire.

Le 10 février 1735.

Il m'est arrivé assez tard la connaissance, Monsieur, de la vie que vous avez écrite du feu roi de Suède pour vous donner bien des graces pour ce qui me regarde. Votre prévention et votre penchant pour ma personne vous a porté assez loin, puisque avec votre style sublime d'écrire, qui est incomparable, vous avez plus dit en deux mots de moi que ce qu'a dit Pline de Trajan dans son long panégyrique. Heureux les princes qui auront le bonheur de vous intéresser dans leurs faits ! Votre plume suffit pour les rendre immortels. A mon égard, Monsieur, je vous proteste les sentimens de la plus parfaite reconnaissance, et je vous assure que personne au monde ne vous estime, ne vous aime et ne vous respecte plus que

Le cardinal Alberoni.

Réponse de M. de Voltaire au cardinal Alberoni.

La lettre dont Votre Éminence m'a honoré est un prix aussi flatteur de mes ouvrages que l'estime de l'Europe a dû vous l'être de vos actions. Vous ne me devez aucun remerciement, Monseigneur. Je n'ai été que l'organe du public en parlant de vous. La

(1) La mort du roi et ma fidélité pour lui sont l'arrêt de ma mort.

liberté et la vérité, qui ont toujours conduit ma plume, m'ont valu votre suffrage. Ces deux caractères doivent plaire à un génie tel que le vôtre; quiconque ne les aime pas pourra bien être un homme puissant, mais il ne sera jamais un grand homme.

Je voudrais être à portée d'admirer de plus près celui à qui j'ai rendu justice de si loin. Je ne me flatte pas d'avoir jamais l'honneur de voir Votre Éminence. Mais si Rome entend assez ses intérêts pour vouloir au moins rétablir les arts, le commerce, et remettre quelque splendeur dans un pays qui a été autrefois le maître de la plus belle partie du monde, j'espère alors que je vous écrirai sous un autre titre que sous celui de Votre Éminence, dont j'ai l'honneur d'être avec autant d'estime que de respect, etc.

VOLTAIRE.

Lettre de Voltaire à M. Dusson d'Alin, ministre de France en Russie.

MONSIEUR,

Les bontés dont M. le marquis d'Argenson m'honore depuis l'enfance me serviront d'excuse auprès de vous. Je n'en ai pas besoin pour la liberté que je prends de vous envoyer le poëme sur la victoire du roi notre maître. C'est un tribut que je vous dois, et celui qui soutient si bien les intérêts du royaume a des droits sur les ouvrages consacrés à sa gloire. Mais je sens que j'ai besoin de la protection de M. d'Argenson pour les autres libertés que je vais prendre avec vous.

Premièrement, je vous supplie de présenter un exemplaire de ce poëme à Sa Majesté Impériale, si vous trouvez que cela soit convenable. J'ose ensuite mettre sous votre protection cet exemplaire de la plus belle édition de *la Henriade*, le seul qui reste à Paris, et que je vous supplie de vouloir bien présenter à Sa Majesté, en lui montrant le petit envoi qui accompagne le livre, et qui est à la première page.

Ce n'est pas tout, Monsieur, et c'est ici qu'il faut encore que le nom de M. d'Argenson parle pour moi. J'ajoute à cet énorme paquet deux exemplaires d'un livre sur la philosophie de Newton. Je vous aurais, Monsieur, une très-grande obligation de vouloir bien en donner un à M. le secrétaire de l'académie de Pétersbourg. J'ai déjà l'honneur d'être des académies de Londres, d'Édimbourg, de Berlin, de Boulogne, et je veux devoir à votre protection l'honneur d'être admis à celle de Pétersbourg. Ce serait peut-être une occasion pour moi de pouvoir quelque jour d'été voyager dans la cour où vous êtes, et me vanter d'avoir vu la célèbre Élisabeth. J'ai

chanté l'Élisabeth d'Angleterre; que ne dirai-je point de celle qui l'efface par sa magnificence et qui l'égale par ses autres vertus! Mon projet était de voir sa cour quand j'étais à celle de Berlin. Mais je n'ai pu avoir cet honneur, et j'ai été réduit à l'admirer de loin. Soyez persuadé, Monsieur, que je conserverai toute ma vie la reconnaissance que je devrai à vos bontés. Je suis, etc.

VOLTAIRE.

A Paris, 16 juin 1745.

Billet du même au même, jointe à la lettre précédente.

Depuis ma lettre écrite, Monsieur, j'ai pensé que si vous daignez vous charger de présenter à Sa Majesté Impériale *la Henriade* et le poëme sur la bataille de Fontenoy, que je prends la liberté de lui adresser, vous aurez sans doute la bonté de lui parler de moi. Mon nom ne lui est pas absolument inconnu, puisqu'on m'a assuré qu'elle prenait quelque plaisir à voir représenter mes pièces de théâtre, et c'est probablement, Monsieur, une obligation que je vous ai. Je me flatte donc que je pourrais vous en avoir encore une autre. J'ai écrit il y a quelques années une *Histoire de Charles XII* sur des Mémoires fort bons, quant au fond, mais dans lesquels il y avait quelques erreurs sur les détails des actions de ce monarque. J'ai actuellement des Mémoires plus exacts et fort supérieurs à ceux que M. Norberg a employés. Mon dessein serait de les fondre dans une histoire de Pierre-le-Grand. Ma façon de penser me détermine plus vers cet empereur que vers le roi de Suède. Le premier a été un législateur; il a fondé des villes, et, j'ose le dire, son empire. Charles XII a presque détruit son royaume. Il était un plus grand soldat; mais je crois l'autre un plus grand homme.

Si la digne fille de l'empereur Pierre, qui a toutes les vertus de son père avec celles de son sexe, daignait entrer dans mes vues et me faire communiquer quelques particularités intéressantes et glorieuses de la vie du feu Empereur, elle m'aiderait à élever un monument à sa gloire dans une langue qu'on parle à présent dans presque toutes les cours de l'Europe.

Voilà bien des graces, Monsieur, que j'ose vous demander la première fois que j'ai l'honneur de vous écrire. Mais elles regardent toutes le progrès des arts, et la gloire de plus d'un grand homme en est l'objet. Je vous réitère, Monsieur, ma très-respectueuse reconnaissance. V.

N° III.

De la restitution de Gibraltar.

Duclos dans ses mémoires secrets, et Marmontel dans son histoire de la régence, racontent qu'en 1716, l'Angleterre se serait passée du ministère de la France pour offrir à l'Espagne la restitution de Gibraltar à de très-légères conditions, que le roi Georges promettait de livrer un ordre écrit de sa main qui enjoindrait au commandant de cette forteresse de se retirer à Tanger avec sa garnison, et qu'un corps d'Espagnols entrerait dans la place avant que le parlement d'Angleterre en pût être averti; ils ajoutent qu'il fallait un homme de confiance pour une mission si importante, et que le Régent en chargea le marquis de Louville, mais que l'antipathie d'Alberoni pour cet ancien favori de Philippe V lui fit refuser l'audience du roi, et priva ainsi l'Espagne de l'occasion unique de recouvrer Gibraltar.

Lorsque Chamfort rendit compte de l'ouvrage de Duclos, son simple bon sens lui suffit pour reconnaître la fausseté de cette fable, et faire remarquer l'acte de démence qu'on prêtait gratuitement au roi d'Angleterre. La tourbe des copistes n'a pas été si difficile. Les mémoires du duc de Noailles pouvaient cependant leur apprendre que la mission de Louville ne contenait rien de semblable. J'ai lu de mon côté les instructions qui lui furent données et toute sa correspondance officielle et secrète, et je certifie qu'il n'y est pas fait mention de Gibraltar. Pour peu qu'on soit versé dans la politique de cette époque, on sentira que la chose était impossible. Pourquoi l'Angleterre eût-elle choisi un médiateur, puisqu'elle était alors dans une parfaite intimité avec l'Espagne, et qu'elle concluait le traité de *l'assiento?* Comment eût-elle cherché ce médiateur en France, tandis que d'une part la haine de Philippe V et d'Alberoni pour le Régent était publique, et que d'autre part les rapports entre la France et l'Angleterre étaient si équivoques que M. Diberville, notre ministre à Londres, regardait la guerre comme inévitable. J'ai dit ailleurs tout ce qu'il fallut d'adresse à Dubois pour la prévenir.

Je présume que l'erreur de Duclos et de Marmontel a eu pour origine quelqu'une des bévues familières au duc de Saint-Simon. J'ai en effet trouvé dans ses notes sur les mémoires de Dangeau, tome 33, page 410, la même fable relativement au voyage de Louville, et j'ai dû chercher la première cause de cette méprise.

Ce n'est point à l'époque de la mission de Louville, mais près de deux années ensuite, lorsque le traité de la triple alliance était signé, et lorsqu'on négociait celui de la quadruple alliance, qu'il fut question pour la première fois de la remise de Gibraltar. Voici comment l'abbé Dubois raconte le fait au Régent, dans sa lettre datée de Londres le 11 novembre 1717. « Quelque temps après « mon arrivée, raisonnant avec mylord Stanhope sur le peu d'é- « toffe qu'il y avait pour contenter les parties intéressées au traité, « et les difficultés qu'on trouverait sur *Porto-Longone* et la Toscane, « et lui ayant lâché que si l'Angleterre pouvait céder à l'Espagne « Gibraltar, cela serait capable de déterminer le roi catholique à « faire sa paix ; il me répondit que si cela pouvait terminer cette « affaire, quoiqu'en faisant faire cette cession il risquât sa tête, il « le tenterait et ne doutait pas de réussir ; ce qu'il me pria en « même temps de ne découvrir à personne, sans exception même « de Votre Altesse Royale, ce qui m'oblige de la supplier de me « garder un secret d'honneur qui soit impénétrable. »

Cette parole échappée dans une conférence, sans délibération du roi ni du conseil, eut peu de suite en Angleterre. Dubois pensa néanmoins qu'on pouvait la jeter dans le chaos des négociations qu'entretenait Alberoni. « Si M. de Nancré va à Madrid, » écrit-il au Régent, « il pourra parler de Gibraltar au cardinal. (*Lettre de Dubois du* 31 *janvier* 1718.) Mais M. de Nancré réclama de Dubois lui-même une instruction plus positive, et celui-ci lui répondit en ces termes : « Vous ne devez point être en peine de l'article de « Gibraltar, ni souhaiter pour cela aucune lettre du roi d'Angle- « terre qu'on n'a jamais eu intention de vous donner, ni aucune « lettre de mylord Stanhope. Il suffira de dire au cardinal que « Son Altesse Royale ne peut pas l'obtenir ou par échange, ou par « argent, ou autrement. Elle ne le pressera pas d'accéder et l'en « dispensera. » (*Lettre de Dubois au marquis de Nancré du* 17 *février.*)

On sent bien qu'une offre ainsi conçue, et à laquelle le colonel Stanhope, ambassadeur d'Angleterre, ne voulut prendre aucune part, fit peu d'impression sur Alberoni, entraîné d'ailleurs par d'autres espérances. On se prépara donc à la guerre. Le but principal de Dubois dans la rédaction de son manifeste, était de rendre le cardinal odieux et suspect aux Espagnols, et rien ne le remplissait mieux que l'offre et le refus de Gibraltar. Mais il fallait l'assentiment du cabinet anglais, et Dubois lui écrit le 7 septembre : « On ne parlera pas dans les manifestes de la cession de « Gibraltar, à moins que l'Angleterre n'y autorise. » Il en reçoit aussitôt la permission suivante : « Vous pouvez insérer dans votre

« manifeste que monseigneur le Régent s'était fait fort de procurer « au roi d'Espagne la cession de Gibraltar, pourvu que les termes « soient ménagés de manière à ne pas exprimer un engagement « positif de notre part. » (*Lettre de milord Stanhope à Dubois, du 20 décembre.*)

Le sort des armes ayant forcé Philippe V[l] d'accéder à la triple alliance, il réclama vivement la promesse relative à Gibraltar. Le Régent fit partir pour Londres le comte de Senectères chargé d'appuyer cette demande. La réponse du ministre était facile à prévoir; ils répondirent qu'il n'était plus temps de s'occuper d'une proposition que la guerre avait anéantie, et pour prévenir toute réplique, ils firent tonner quelques orateurs dans la chambre des communes contre les traîtres qui parleraient de céder Gibraltar. Dubois écrivit que « cet incident mettait le Régent dans un état « d'horreur et de désespoir» (*Lettre à milord Stanhope, du 17 février 1720*), et content de cette hyperbole, il abandonna une affaire dont il ne désirait point le succès. Il était en effet trop habile pour ne pas sentir que l'occupation de Gibraltar par les Anglais finirait toujours par rendre l'alliance des Français nécessaire à l'Espagne, et que d'ailleurs la liberté des nations commerçantes exigeait que Gibraltar et Ceuta ne fussent pas réunies dans les mêmes mains. Il faudra de grands événemens pour que jamais un roi ose aliéner cette colonie, à laquelle le peuple anglais tient bien plus par orgueil que par intérêt. Car à quoi lui servent une petite ville sans commerce, une montagne inculte peuplée de quelques singes, et une forteresse inexpugnable à la vérité, mais qui ne peut fermer le détroit, et dont la possession a depuis un siècle coûté à ses maîtres vingt-cinq millions de livres sterlings. Les Anglais, dans ces derniers temps, se sont prévalus de leur alliance avec les cortès pour raser les travaux immenses et tirer les forts qui composaient les lignes espagnoles devant Gibraltar, et pour piller l'artillerie et les autres moyens de défense dont ces retranchemens si nécessaires étaient pourvus. Cette conduite inhospitalière a révolté tout ce qui reste en Espagne de vrais Espagnols.

On jugera par le développement de cette note à quel point les rédacteurs de mémoires se sont éloignés de toute vérité. Malheureusement je pourrais, à chaque page de cette histoire, offrir des exemples aussi palpables de leur inexactitude. N'ayant pu remonter aux sources, il est assez naturel qu'ils aient recueilli de préférence des rumeurs singulières. Une anecdote assez obscure que je vais rapporter a probablement donné naissance à la fable de Gibraltar.

On se souvient de l'italien Marini, l'un des espions de M. Le Blanc qui, pendant la conspiration de Cellamare, entraîna dans un piège le duc de Richelieu. Après la mort du Régent, il se vendit aux ennemis de son bienfaiteur, dirigea les recherches contre les prétendus assassins de M. Paris, et fit arrêter beaucoup d'honnêtes gens. Mais à la disgrace de M. le duc, il fut enfermé deux années à la Bastille, dépouillé de son grade et de sa pension, et ensuite chassé de France dans un dénûment absolu. Il se trouvait à Livourne en 1729, vivant d'intrigue et de jeu, un jour couvert de drap d'or et le lendemain de haillons, mais conservant toujours une extrême impudence. C'était un petit homme ayant les traits rudes, les yeux hardis, le teint et la parole d'une grossièreté remarquable.

La France était alors embarrassée dans un dédale de négociations pour concilier l'Espagne, l'Autriche et l'Angleterre, et garantir l'établissement promis à don Carlos en Italie. Le comte Marini profita de ces circonstances pour s'introduire auprès du chevalier de Moy, notre consul à Livourne, et le captiva si bien qu'il le fit consentir à envoyer à la cour plusieurs lettres de cet intrigant. C'est dans ces lettres mêmes adressées au garde-des-sceaux Chauvelin, et au cardinal Fleury, que je trouve les inventions dont il s'était servi pour séduire le conseil, et par lesquelles il se flattait de recouvrer en France son premier crédit.

D'abord, pour se disculper de ses vexations pendant le ministère de M. le Duc, il commence par assurer qu'il y a été forcé sous menace de perdre la vie, par la marquise de Prye, et que d'ailleurs il ne s'est chargé de rien, qu'à la prière de madame la duchesse mère, et comme moyen de tromper son fils, ce qu'il n'a pas manqué de faire. Après cette étrange apologie, il en revient à ses services diplomatiques. Il raconte que le duc d'Orléans ayant eu le dessein de satisfaire l'Espagne par la restitution de Gibraltar, il le chargea de traiter secrètement cette affaire avec le cabinet britannique. Il négocia en effet si habilement que les deux principaux ministres du feu roi George Ier, convinrent que, sous prétexte d'une surprise arrangée d'avance, la place serait livrée aux Espagnols. Le roi devait signer les ordres destinés à masquer l'opération aussitôt qu'une somme très-considérable aurait été déposée chez un notaire de Bruxelles. Si la chose n'eut pas lieu, ce fut uniquement par un changement de volonté de M. le Régent. Or, des deux ministres avec qui il traita, l'un vit encore, et siége dans le cabinet de George II. Il sera très-facile au comte Marini de renouer avec lui leurs premiers rapports, et

de terminer promptement l'affaire de don Carlos, bien moins délicate que celle de Gibraltar. En conséquence il offre son dévouement aux ministres français, demande qu'on lui restitue son grade et sa pension, ou qu'au moins on lui renvoie dès à présent un sauf-conduit pour revenir en France, et développer à M. le cardinal ses ressources infaillibles pour le succès de la nouvelle négociation.

Les ministres ne se laissèrent pas éblouir aussi facilement que le consul, et firent adresser à Marini, par le chevalier de Moy, quelques questions embarrassantes. On le somma de montrer ses pouvoirs et ses instructions pour l'affaire de Gibraltar, et il répondit qu'il n'en avait point reçu. On lui demanda au moins la lettre du Régent, et il allégua qu'il l'avait remise au roi d'Angleterre. On lui objecta qu'il n'existait pas en France la moindre trace de cette mission, et il dit que le duc d'Orléans avait agi à l'insu de ses ministres et traité directement avec lui. Poussé par d'autres difficultés qu'il ne sut pas résoudre plus pertinemment, il se réduisit à soutenir que le Régent l'avait créé maréchal-de-camp, et lui avait donné une pension de 6,000 liv., et que des faveurs pareilles sur la tête d'un étranger supposaient nécessairement la reconnaissance d'un grand service. Cet argument, le seul, en effet, qui eût une base de vérité, toucha peu les ministres, parce qu'ils savaient trop bien que, sous un gouvernement faible ou corrompu, il n'est pas rare de prostituer les dignités à des misérables, et de sacrifier les deniers publics au salaire d'actions infames. M. de Chauvelin ordonna au chevalier de Moy de cesser toute communication avec un hableur aussi effronté.

La carrière d'intrigue du comte Marini ne se termina point là. Il réussit à s'introduire dans la cour crapuleuse du dernier des Médicis, et nous aurons dans la suite occasion de le retrouver ailleurs. Or, il n'est point étonnant que, soit par les lettres de cet homme qui existent encore, soit par l'indiscrétion et la jactance ordinaire de ses discours, le bruit vague d'une trame pratiquée avec le roi George pour livrer Gibraltar, se soit insensiblement propagé. Il n'en a pas fallu davantage pour éveiller la curiosité du nouvelliste, et tromper Saint-Simon, le plus avide glaneur des contes apocryphes.

Pièces relatives a la conspiration de Cellamare.
Chap. vii, page 236.

Première déclaration de l'abbé Brigault.

Ce jourd'hui 11 décembre 1718, je soussigné Louis Brigault, prêtre du diocèse de Lyon, demeurant à Paris, rue des Rossiers, faubourg Saint-Germain, déclare à S. A. R. monseigneur le Régent, qu'ayant connu par M. de Magny, introducteur des ambassadeurs, M. de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, et ayant eu des relations particulières avec lui, sur ce qu'il s'était intéressé de son mouvement auprès de M. Del Giudice, pour solliciter auprès du pape une grace que Sa Sainteté avait promise au Prétendant en ma faveur (1); M. de Cellamare m'ayant lu des projets de réponses aux lettres de Fitz-Morice, que je trouvai mauvaises, je me proposai d'en faire une, laquelle ayant été approuvée de M. de Cellamare, il me dit qu'il l'avait envoyée en Espagne, et qui ayant été approuvée, les ministres d'Espagne l'on fait imprimer, et on m'en donna un exemplaire.

Depuis, ayant continué dans un commerce plus intime avec M. de Cellamare, il me fit part des projets de requête et de manifeste; la requête au nom de la nation française, sans me dire par qui elle serait signée, et le manifeste au nom du roi d'Espagne, et ne les trouvant pas à mon gré, j'en ai composé d'autres. La requête a été envoyée en d'Espagne, il y a environ trois mois; et le manifeste cotté n° 2 que j'ai composé et qui est écrit de ma main. M. de Cellamare m'ayant montré le manifeste cotté n° 1, qui me parut

(1) Les premières intrigues du Prétendant et de sa mère, dans lesquels entrait l'abbé de Thésut, secrétaire du Régent, remontent au début de la régence. Elles s'ourdissaient particulièrement dans une maison du bois de Boulogne, que possédait une demoiselle La Chausserais, dont le nom paraît quelquefois dans les mémoires du temps. Mademoiselle Le Petit devenue de La Chausserais, était une fille d'une stature colossale, fort galante et grande joueuse. Elle s'introduisait partout avec une extrême hardiesse et une simplicité apparente. Ce système l'enrichit de plusieurs millions. Elle avait composé des mémoires que brûla l'abbé Daudigné son confesseur. On cite deux anecdotes qu'on prétend avoir été lues dans ce répertoire. Par l'une, elle se vante d'avoir détourné Louis XIV d'une résolution violente contre le cardinal de Noailles; et par l'autre, elle raconte qu'elle introduisit la nuit le premier président de Mesmes auprès du Régent qui le convainquit de complicité avec Cellamare, par un écrit de la propre main de ce magistrat. Je me suis convaincu, par une foule de preuves, de la fausseté de ce dernier récit, et je doute peu que le premier ne soit également le fruit de l'imagination ou de la vanité de cette aventurière.

mal écrit, je recopiai de ma main et y fis quelques changemens. Après avoir remis ces écrits à M. de Cellamare, et avoir eu plusieurs conférences sur une idée de projet, je me chargeai de la réduire par écrit. Il contient environ douze ou quinze différens articles qui expliquent ce qu'il y aurait à faire pour la convocation des états, pour faire examiner si la guerre qu'on se propose de déclarer à l'Espagne, convient à la nation française. Ayant remis toutes ces pièces, et peut-être quelques autres, dont je ne me souviens pas, audit sieur de Cellamare, il me dit qu'il envoierait le tout en Espagne. Et depuis jeudi, fête de la Vierge, ledit sieur de Cellamare me fit avertir sur les onze heures du matin par son secrétaire que son paquet avait été pris, et qu'il me conseillait de me retirer. Comme je n'avais gardé aucune minute de mes écrits, et que j'avais tout remis à mondit sieur de Cellamare, je ne songeai qu'à chercher de l'argent pour pouvoir m'éloigner. Le secrétaire de M. de Cellamare m'avait apporté deux mille livres. M. de Menil, gentilhomme ordinaire du roi, m'a prêté onze louis vieux, et avec quelque argent de surplus que j'avais chez moi, j'achetai de M. de Magny un cheval trois mille livres, sur lequel je partis. Je couchai jeudi au faubourg Saint-Jacques, à l'auberge du Grand-Saint-Jacques; le vendredi dans un village à l'entrée de la forêt de Fontainebleau, et hier samedi, ayant été arrêté à Nemours, on me ramena coucher à Fontainebleau.

Je déclare au surplus que M. de Cellamare ne m'a jamais nommé de quelles personnes on parlait dans les mémoires, et que personne ne s'est ouvert à moi sur ses matières; n'ayant non plus parlé à personne de ce que j'avais fait, mon dessein était de me retirer en Italie auprès du Prétendant.

Ayant relu ma présente déclaration, je la soutiens véritable, et n'y veux ni augmenter ni diminuer. Fait à Paris, ledit jour et an que dessus.

Signé, Louis Brigault.

Deuxième déclaration de l'abbé Brigault.

Je soussigné Louis Brigault, prêtre du diocèse de Lyon, déclare à Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans, régent, qu'après avoir donné à M. l'ambassadeur d'Espagne la réponse à Filtz-Moritz, que j'ai seul composée sans la communiquer à personne, il la communiqua à M. le marquis de Pompadour, comme une pièce qui m'était tombée entre les mains, et lui en laissa copie, ledit sieur

sieur de Pompadour la communiqua à madame la duchesse du Maine, qui la répandit dans le monde.

Ledit Brigault avoua au marquis de Pompadour, quelques jours après, que la pièce était de lui, et lui permit de le déclarer à madame du Maine, qui le regarda dans le moment comme un homme dévoué aux intérêts du roi d'Espagne, souhaita de le connaître, et le regarda comme un homme dont elle pourrait se servir pour entretenir une correspondance secrète avec l'ambassadeur d'Espagne.

Le jour pris, c'était un peu avant le lit de justice, M. de Pompadour mena Louis Brigault au château des Tuileries, dans l'appartement de madame du Maine. Il fut introduit par un petit corridor obscur dans la garde-robe, et de là dans le cabinet, où se trouva madame du Maine avec le sieur de Malezieux, qui se retira dans le moment, et que ledit Brigault ne vit que par derrière.

La conversation commença par des complimens sur la réponse à Filtz-Moritz; ensuite on passa à des réflexions sur la disposition présente des affaires. Enfin, la duchesse du Maine lut elle-même à M. de Pompadour et à Louis Brigault un projet de manifeste du roi d'Espagne fort ample, et la conférence se termina en convenant que ledit Brigault se chargerait de le remettre à M. l'ambassadeur, et que l'on se servirait de lui comme d'un canal par lequel on introduirait ledit ambassadeur.

Quelques jours après, M. de Pompadour remit à Brigault ledit manifeste, qui avait été lu par madame du Maine, dont on a trouvé copie dans ses écrits. L'ayant relu avec plus d'attention, et l'ayant trouvé diffus et sans ordre, cela lui donna lieu de rédiger la même matière. C'est ce que l'on trouve dans le projet du manifeste coté n° 2. Depuis ce jour, ledit Brigault n'a point revu madame du Maine; mais la confiance entière a subsisté, et la correspondance s'est entretenue par M. le comte de Laval principalement et par M. de Pompadour, qui instruisaient ledit Brigault des projets, des vues et des intentions de madame du Maine, lequel en instruisait M. l'ambassadeur, et rapportait les réponses, qui retournaient à madame du Maine par le même canal. Les entrevues entre Brigault et M. de Laval se passaient chez M. de Pompadour et en sa présence. C'est à la sollicitation de madame du Maine qu'on a demandé de l'argent à la cour d'Espagne, et sur ses projets que l'on a dressé les Mémoires que l'on trouve écrits de la main de Brigault.

Dans toute cette affaire, M. du Maine s'est conduit avec beaucoup de réserve et s'est ouvert à peu de personnes. Mais ledit Bri-

gault a appris de M. de Laval, et croit que c'est en présence de M. de Pompadour, que M. du Maine s'est ouvert à lui (1).

Ledit Brigault a appris aussi de M. de Laval et de M. de Pompadour qu'il y avait de très-grands mouvemens dans le Poitou, que M. le marquis de Châtillon en était l'ame, et que, pour être instruit de ce qui se passait à Paris et chez madame du Maine, il entretenait une correspondance avec madame de Moncour.

Ledit Brigault a appris par la même voie qu'il y avait de grands mouvemens en Bretagne. Il ignore absolument quel était le principal agent, mais sait seulement que les députés de cette province étaient introduits auprès de madame du Maine par mademoiselle de Langeron, ou lui parlait par son canal.

Il a aussi appris par la même voie que l'on cabalait en Picardie. Mais il ne se souvient pas d'avoir ouï nommer les chefs.

On pourra aussi apprendre par M. de Laval le nom des colonels sur lesquels comptait madame du Maine.

Madame de Pompadour a eu une entière connaissance de tout ce qui se passait. M. de Laval et M. de Pompadour n'avaient rien de caché pour elle. Mais je ne sais pas si elle voyait souvent madame du Maine.

J'ai appris aussi par la même voie que M. de Laval et M. de Pompadour ont accompagné M. l'ambassadeur d'Espagne chez madame du Maine dans ses rendez-vous nocturnes et aux Tuileries et à l'Arsenal.

On peut apprendre par la frotteuse de madame du Maine quelles étaient les personnes qui travaillaient en particulier avec madame du Maine et qu'elle faisait manger dans son cabinet. Elle indiquera le valet de chambre de confiance qui la servait.

Après avoir lu et relu la présente déclaration, je soussigné certifie à Son Altesse Royale lui avoir dit vérité et avoir découvert tout

(1) L'abbé Brigault n'ayant été admis qu'une fois chez la duchesse du Maine, tout ce qu'il dit de son intérieur mérite peu de confiance. L'indice qu'il donne contre M. du Maine est fondé sur un simple ouï-dire fort suspect dans la bouche de M. de Laval, occupé à séduire des complices. Il s'éleva dans l'affaire deux autres circonstances contre M. du Maine. 1o On trouva dans les papiers de Cellamare une copie exacte de l'opinion qu'il avait prononcée au conseil de régence contre le traité de la quadruple alliance; 2o quelques jours après son arrestation, la poste apporta une lettre d'Espagne à son adresse. Elle était écrite par un officier français, appelé Salven, entré au service d'Espagne. Il priait M. du Maine de vouloir recommander au cardinal Alberoni de lui donner de l'avancement. Ces deux faits, indépendans de la volonté de M. du Maine, ne purent balancer les preuves sans nombre de son innocence.

ce qui est venu à ma connaissance aussi fidèlement que j'ai pu le rappeler à ma mémoire.

Fait à la Bastille, le 24 avril 1719.

Signé BRIGAULT.

Extrait de la lettre de l'abbé Brigault à madame de Pompadour.

MADAME,

C'est avec la douleur la plus vive que je vous écris aujourd'hui pour vous apprendre que je me suis déterminé à déclarer à Son Altesse Royale tout ce qui est venu à ma connaissance. Dieu m'est témoin que s'il n'avait fallu que mon sang pour vous conserver et M. de Pompadour, je n'aurais pas balancé un moment à le répandre. Mais, Madame, vous connaissez la religion; et quand vous vous représentez mon état, non-seulement je me persuade que vous m'excuserez, mais encore que vous entrerez dans mes vues. Convaincu d'être l'ame de cette malheureuse intrigue (1), je ne pouvais espérer l'absolution de mes péchés sans rendre témoignage à la vérité. Il fallait donc se résoudre à mourir désespéré ou à rendre témoignage à la vérité que l'on a droit d'exiger de moi. Je me suis représenté les conseils que vous m'avez donnés vous-même, et je crois ne m'être pas trompé en suivant les lumières de la religion. (Il l'invite ensuite à confesser elle-même la vérité et à tout attendre de la clémence du Régent, qui ne voudra pas faire périr la fille du maréchal de Noailles, son premier gouverneur.) Pour moi, madame, je ne demande et n'espère d'autre grace que d'être seul la victime, etc.

BRIGAULT.

Lettre de M. de Pompadour à M. Le Blanc.

Je suis bien malheureux, Monsieur, que vous ne m'ayez pas voulu accorder la grace que je vous ai fait demander par M. le lieutenant du roi de la Bastille de vouloir bien vous charger de rendre une lettre que je voulais écrire à monseigneur le duc d'Orléans, pour

(1) L'abbé Brigault remit en partant tous ses papiers au chevalier Demesnil, son ami, qui, sur le bruit de la conspiration, eût la curiosité de les lire, la générosité de les brûler, et l'indiscrétion de le dire. Mis à la Bastille, il y donna sa déclaration, le 11 août 1719. Je ne la fais pas imprimer, parce qu'elle ne contient que des faits très-simples, et qu'en avouant que les papiers de l'abbé Brigault étaient fort criminels, le chevalier Demesnil n'en donne aucun détail intéressant. Cette lettre de l'intrigant Brigault à la dévote marquise de Pompadour offre quelques traits que n'eût peut-être pas dédaignés l'auteur du *Tartuffe*.

lui demander, après cinq mois d'une prison bien dure, la fin d'une si triste situation. Vous m'avez fait répondre que je ne pouvais guère me flatter d'obtenir de grace de S. A. R. tant que je persévérerais avec opiniâtreté à désavouer ce que je ne pouvais ignorer qu'on ne sût aussi bien que moi; que cette obstination, qui ne marquait que trop que j'étais toujours rempli de mauvaises intentions, me serait certainement nuisible.

Je vous avouerai ingénument, Monsieur, que si j'avais pu ne parler que de moi seul, le caractère de monseigneur le Régent, qui ne se porte pas volontiers à user de rigueur, m'est assez connu pour que j'eusse pris il y a long-temps le parti de lui avouer les plus grands crimes que j'aurais pu avoir commis, et d'en chercher le pardon uniquement dans sa bonté. Mais je me flatte que S. A. R. voudra bien avoir égard à la peine excessive qu'un homme comme moi doit avoir d'embarrasser le secret d'autrui avec le sien. J'avoue qu'après les conversations que j'ai eues avec M. le garde-des-sceaux et avec vous, je ne puis pas croire que j'aie beaucoup de choses à vous apprendre, puisque vous m'avez dit des circonstances particulières qu'on ne peut savoir que par gens pour le moins aussi bien instruits et peut-être mieux que moi des affaires en question.

Cependant, puisque S. A. R. n'est pas contente de ce qu'elle sait, et qu'elle veut un aveu de moi de tout ce que je puis savoir, il faut lui obéir et tâcher de mériter ses bontés et mon pardon par une confession la plus ingénue qu'il me sera possible. Si ma sincérité me fait paraître encore plus criminel, elle fera au moins connaître l'excès de ma confiance dans sa bonté et dans sa clémence dont vous avez bien voulu m'assurer de sa part.

Depuis la mort du feu roi, les tristes réflexions que je faisais sur les pertes que j'avais faites tout de suite de Monseigneur, auprès de qui j'avais eu l'honneur d'être élevé dès son enfance et la mienne; de monseigneur le duc de Bourgogne, auprès de qui le roi m'avait ensuite attaché; celle de monseigneur le duc de Berry, des enfans duquel madame de Pompadour avait eu l'honneur d'être gouvernante; enfin, celle du roi, qui, j'ose dire, nous traitait avec bonté, madame de Pompadour et moi; le dérangement de nos affaires domestiques fort augmenté par le retranchement de nos pensions et par les dépenses que j'avais été obligé de faire pour les préparatifs de l'ambassade d'Espagne, pour laquelle le feu roi m'avait nommé; toutes ces réflexions, jointes, si je l'ose dire, au peu de dispositions favorables que j'apercevais pour moi dans l'esprit de monseigneur le Régent, ne me promettant pas un avenir fort heureux, me faisaient passer une vie fort triste. J'ai bien été environ deux ans et

demi dans cette triste situation, ne faisant quasi aucune visite, et ne voyant guère que ma famille et un assez petit nombre de mes amis qui venaient chez moi.

M. de Laval, qui était du nombre, s'avisa un jour de me demander si je ne voyais jamais M. et madame la duchesse du Maine. Je lui répondis que j'avais toujours eu beaucoup de respect et d'attachement pour eux, mais que, comme je n'allais quasi en aucun lieu, j'avouais que je ne les avais pas vus depuis la mort du roi; mais que, comme ils nous avaient fait l'honneur de venir l'un et l'autre se faire écrire sur la mort de madame d'Elbeuf, je comptais bien les aller remercier, et que s'il voulait nous irions ensemble.

Effectivement, quelques jours après nous allâmes chez madame la duchesse du Maine, qui me reçut assez bien et M. du Maine aussi, pour que cela m'engageât à y retourner dans la suite, et à lier insensiblement le commerce plus particulier que j'ai eu depuis avec madame la duchesse du Maine, qui enfin s'ouvrit un jour à moi sur ses chagrins des traitemens qu'on avait faits à M. du Maine, qu'elle prévoyait qui deviendraient irréparables si on avait le malheur de perdre le roi, dont la santé paraissait assez délicate. Elle me demanda comment je pensais sur le roi d'Espagne. J'avoue ingénument que je lui répondis que je ne pouvais m'empêcher de sentir de l'attachement pour le fils de mon ancien maître. Elle me demanda ensuite si je ne voyais jamais l'ambassadeur d'Espagne. Je lui dis que je le voyais quelquefois, mais que je ne lui avais jamais parlé sur ces matières. Pour moi, me dit-elle, je le voyais assez souvent autrefois; mais depuis la mort du roi je ne le vois plus. Je vous prie, faites-lui-en des reproches de ma part la première fois que vous le verrez. J'exécutai la commission, à quoi l'ambassadeur me répondit qu'il avait peur que dans bien des maisons on ne fût pas trop aise de le voir, et qu'on ne regardât ses visites comme suspectes; ce qui faisait qu'il allait en fort peu d'endroits, mais qu'il serait charmé de voir madame la duchesse du Maine quand elle le jugerait à propos. Les choses en demeurèrent là pendant quelque temps, durant lequel je ne voyais guère madame du Maine, quand elle était seule, que nous ne parlassions sur la même matière.

C'est après, dans ces conjonctures, qu'on commença à parler de l'affaire des traités. Madame la duchesse du Maine en parut alarmée, parce qu'elle crut qu'ils étaient préjudiciables aux prétentions que le roi d'Espagne pouvait avoir sur la France en cas du malheur de la mort du roi. C'est sur cela qu'elle me pria d'engager l'ambassadeur d'Espagne à l'aller voir un soir à l'Arsenal, et de

l'y mener. C'est ce que je fis. Madame la duchesse du Maine lui parla sur les traités, et, autant que je puis m'en souvenir, elle lui lut et lui donna ensuite un Mémoire sur les raisons qui devaient empêcher le roi d'Espagne d'accepter ces traités, non-seulement par rapport à ses intérêts présens, mais encore plus par rapport aux prétentions qu'il pouvait avoir sur la France, si nous avions le malheur de perdre le roi. L'ambassadeur emporta le Mémoire et en parut fort content. Nous n'étions que madame la duchesse du Maine, l'ambassadeur et moi à cette première visite.

Mais dans ce Mémoire et dans cette conférence il ne fut point encore parlé de la convocation des états-généraux, ni d'ôter la régence à M. le duc d'Orléans. Il est vrai que dans quelques autres conférences qui suivirent, madame du Maine parla des moyens qu'on pouvait opposer à ces traités si contraires aux intérêts du roi d'Espagne, parmi lesquels moyens madame du Maine proposa la convocation des états-généraux, de donner une nouvelle forme à la régence et d'en priver S. A. R., ainsi qu'il était plus amplement expliqué par le Mémoire original qu'elle me remit et à M. l'ambassadeur, sur lequel l'abbé Brigault et moi composâmes ensuite celui que vous m'avez présenté. Je me souviens de plus que, lorsque madame du Maine nous remit ce canevas ou Mémoire original, elle y joignit les deux lettres que vous m'avez aussi présentées, l'une du roi d'Espagne au roi, l'autre du roi d'Espagne à tous les parlemens du royaume. Je puis encore vous assurer que quand les deux projets de lettres ont été lus par M. du Maine, M. de Malezieux y était présent, ainsi qu'à la lecture que je fis quelque temps après à cette princesse du manifeste que l'abbé Brigault et moi avions raccommodé. Je ne saurais vous assurer précisément si M. de Laval a été présent à ces lectures; mais je ne dois pas vous dissimuler que M. du Maine avait en nous une égale confiance pour tout le secret de cette malheureuse affaire, avec cette différence néanmoins que je me mêlais plus particulièrement de ce qui avait trait à l'Espagne, et que lui était principalement occupé des correspondances des provinces, ce qui me fit dire à la princesse cette plaisanterie, que j'étais son ministre des affaires étrangères, et M. de Laval de celles du dedans du royaume.

Je me souviens de deux courriers envoyés en Espagne par l'ambassadeur. Le premier fut chargé du Mémoire que madame du Maine avait lu et remis à l'ambassadeur dans la première entrevue à l'Arsenal; et l'ambassadeur envoya par le second courrier les deux projets de lettres du roi d'Espagne, l'une pour être adressée au roi et l'autre aux parlemens du royaume, et le projet de mani-

feste qui nous avait été donné par M. du Maine. C'est le projet que j'ai ensuite corrigé avec l'abbé Brigault. Par le retour du second courrier, Alberoni envoya à l'ambassadeur la lettre du roi d'Espagne pour le roi, et celle pour les parlemens, conformes aux projets qui avaient été remis par madame du Maine. L'ambassadeur me montra la lettre pour le roi, écrite entièrement de la main de S. M. C. Je ne vis point celle pour les parlemens. Le cardinal Alberoni marquait par le même courrier que de la part de l'Espagne ils n'étaient pas encore en état d'agir ; qu'il fallait marquer beaucoup de reconnaissance aux auteurs des projets, et entretenir les esprits dans les mêmes dispositions.

J'ai bien ouï dire que madame du Maine avait fait demander en Espagne qu'on envoyât de l'argent, mais je n'ai eu nulle connaissance de l'usage qu'elle en voulait faire. Pour n'oublier aucune circonstance, j'ajouterai que, lorsque nous avons été prendre M. de Laval et moi l'ambassadeur pour le mener à l'arsenal, M. de Laval me vint prendre à une petite porte de mon jardin, et que nous allâmes une fois prendre l'ambassadeur chez lui, et une autre fois à un rendez-vous qu'il nous avait donné dans la rue Saint-Antoine. Quant aux intelligences qu'on pourrait me soupçonner d'avoir eues dans différentes provinces, je vous ai déjà expliqué que j'étais peu instruit de ce qui se passait dans le royaume. Il est bien vrai que j'ai ouï parler à M. de Laval, je ne sais si l'abbé Brigault était présent, de M. de Lameth que je ne connais point, mais M. de Laval assurait que M. de Lameth avait beaucoup de crédit dans la province. M. de Laval me disait aussi qu'il y avait beaucoup de gentilshommes de Bretagne, jusqu'au nombre de sept à huit cents, qui avaient rassemblé, à ce qu'on lui avait dit, une somme de 8 à 10,000 fr. destinée pour envoyer un d'entre eux en Espagne. Pour ce qui est de M. Châtillon, le cordon bleu, je le connais depuis quarante ans, et comme il logeait à ma porte, je l'ai vu assez souvent dans le dernier temps qu'il a été à Paris ; mais je ne lui ai jamais parlé de l'affaire d'Espagne. Je crois même me souvenir que madame du Maine ou M. de Laval trouvaient extraordinaire que M. de Châtillon, ayant lieu de n'être pas content, ne fit aucun usage du crédit que l'on disait qu'il avait en Poitou.

L'ambassadeur m'a bien dit, en général, que beaucoup de gens lui avaient parlé, mais il ne m'en a jamais nommé aucun ; j'ai cru pourtant comprendre que ce qu'il me disait regardait les officiers des troupes.

Il me revient encore que, dans une conservation avec madame du Maine, cette princesse me chargea de prier l'ambassadeur

d'écrire en Espagne pour recommander au cardinal Alberoni de faire donner de l'emploi au sieur Walef, Liégeois. Elle m'expliqua en même temps que les raisons qui l'engageaient à s'intéresser pour lui étaient qu'elle l'avait chargé de pénétrer quelles étaient les vues du roi d'Espagne et de ses ministres sur la France en cas que le roi vînt à manquer. Il me parut que Walef écrivait sur un papier dont on n'apercevait l'écriture qu'avec quelque préparation. Mais comme depuis son commerce lié avec l'ambassadeur, elle n'avait plus besoin de Walef, elle désirait qu'on ne lui parlât plus de rien, mais qu'on fît quelque chose pour lui pour l'engager au secret sur le passé.

Je me souviens que l'abbé Brigault me dit un jour que raisonnant avec l'ambassadeur et représentant l'importance dont il serait de se rendre maître du royaume, l'ambassadeur répondit qu'il croyait être sûr de se rendre maître de cette place sans expliquer quels moyens il avait d'y réussir.

J'omettais d'expliquer ce qui donna lui à l'abbé Brigault d'être connu de madame du Maine. Il m'avait montré la réponse aux lettres de Filtz Moritz qu'il avait composée. Il consentit que je fisse lire ce petit ouvrage à madame du Maine. Elle le trouva à son gré et voulut connaître l'auteur. Je lui menai M. l'abbé Brigault. Cette première entrevue ne dura pas plus d'un quart d'heure. En sortant, madame du Maine me demanda si j'avais communiqué à l'abbé Brigault un mémoire qu'elle m'avait remis pour porter à l'ambassadeur d'Espagne. Je répliquai que je ne l'avais pas fait sans son ordre, et je me retirai avec l'abbé Brigault. Quelques jours après j'allai chez l'ambassadeur. Il me demanda si je trouvais bon que l'abbé Brigault, qui était dans le jardin, entrât où nous étions. J'y consentis, et depuis ce jour cet abbé eut connaissance de tout ce qui se passait. Il portait à l'ambassadeur ce que madame du Maine chargeait M. de Laval ou moi de lui faire savoir. Il portait aussi à l'ambassadeur les mémoires que madame du Maine nous remettait. Il travaillait même avec l'ambassadeur sur ces mémoires avant qu'ils fussent envoyés en Espagne, et comme je ne veux rien déguiser, j'avoue encore que j'ai travaillé à quelques-uns de ces mémoires avec lui. Je finis ma longue lettre en vous suppliant, Monsieur, d'assurer S. A. R. qu'elle contient toutes les circonstances dont je me puis souvenir. Je me flatte que vous voudrez bien lui faire valoir l'extrême repentir que j'ai d'être entré dans cette malheureuse affaire, et l'envie que j'ai de réparer mes fautes passées par la conduite que j'aurai à l'avenir qui, j'espère, me fera mériter

la grace et le pardon que je lui demande, dont vous avez bien voulu me flatter de sa part. Vous ne sauriez employer vos bons offices pour personne qui soit avec autant de reconnaissance et un si parfait attachement, etc.

Signé POMPADOUR.

Déclaration de M. de Boisdavy.

Je voudrais avoir la liberté d'aller me jeter aux pieds de S. A. R. pour implorer sa clémence, lui ouvrir mon cœur et lui demander la permission de lui rendre compte moi-même de ma conduite depuis sa régence dans la plus exacte vérité, et sans rien altérer des faits qui lui en ont pu donner quelque soupçon, et sur lesquels je m'expliquerai dans ce mémoire comme je l'ai fait devant MM. le garde-des-sceaux et Le Blanc, avec la simplicité qui doit accompagner la vérité des déclarations sérieuses d'un honnête homme qui a en horreur non seulement le parjure, mais même le plus léger mensonge.

Dans le commencement de la régence on porta deux questions devant S. A. R.:

La principale, entre nosseigneurs les princes légitimes et les princes légitimés;

La seconde contenue dans la requête présentée par quelques gentilshommes des plus qualifiés d'entre nous pour appuyer ou défendre les droits de tout le corps de la noblesse prétendus attaqués par MM. les Ducs.

Ces deux affaires agitées en même temps ont paru être liées à certains égards. M. le duc du Maine envoya dans ce temps des exemplaires de sa requête présentée à S. A. R. avec une lettre circulaire à plusieurs gentilshommes de la province de Poitou, très-gracieuse et par laquelle il nous flattait de sa protection.

Je répondis à celle que je reçus en termes respectueux et dans le sens qu'elle me parut écrite, et c'est apparemment ce qui m'attira l'attention de M. le duc du Maine, que je ne méritais pas et que je n'avais pas recherchée.

Pendant que ces deux affaires s'agitaient vivement à la cour, M. le comte de Laval, qui était dans ses terres, en Anjou, m'envoya un homme chargé de deux lettres de sa part, l'une pour M. le marquis de Puygerion, l'autre pour moi, qui contenaient la même chose, et qui étaient telles qu'elles conviennent entre personnes qui ne s'étaient jamais vues. Il nous mandait de lui marquer un lieu entre Angers et nos maisons où nous puissions con-

férer ensemble sur des affaires communes et importantes qui intéressaient toute la noblesse. Nous lui indiquâmes la petite ville d'Argenton, château qui appartient à M. le comte de Châtillon, qui était alors à Paris.

Nous nous y trouvâmes ensemble au jour marqué, et c'est de M. le comte de Laval que nous apprîmes la détention de six gentilshommes, et le détail de tout ce qui s'était passé touchant la signature des requêtes et la protestation de la noblesse. Il nous fit aussi part de celle des princes légitimés et des imprimés qui avaient été faits sur cette matière avant l'édit de 1717; il nous dit encore que les gentilshommes dans les provinces signaient la requête, et que c'était un intérêt commun de la noblesse dans tout le royaume, et que la protestation des princes légitimés était d'un grand poids, que monseigneur le Régent pourrait bien convoquer les états-généraux, et qu'en ce cas M. le duc du Maine espérait qu'on lui conserverait et à sa postérité tous les avantages et les honneurs qu'il tenait du feu roi.

Je dois à la vérité le témoignage que M. de Puygerion entendit cette conversation, qui fut fort vive, sans y répondre un seul mot. Pour moi, j'avoue de bonne foi que j'y entrai, que je fus touché des raisons qui pouvaient regarder les avantages de la noblesse. Je me chargeai de la requête des gentilshommes et de la faire signer à mes confrères, et de tous les mémoires imprimés qui regardaient l'affaire de M. le duc du Maine, et nous nous séparâmes.

M. de Puygerion, dans l'équipage duquel j'étais venu à ce rendez-vous, me ramena chez moi, rompit le silence en chemin et me remontra qu'il ne fallait pas aller si vite, que ce que je ferais ainsi sans réflexion pourrait déplaire à Son Altesse Royale; que l'intérêt que nous devions prendre dans la détention de nos confrères pourrait bien se faire connaître par quelque autre voie; qu'il serait plus sage d'écrire et de représenter très-respectueusement à Son Altesse Royale notre intéressement dans la disgrace de ces messieurs. Je me rendis à ces bonnes raisons.

Quelques jours après notre séparation, M. de Latour, intendant en Poitou, nous envoya, à M. de Puygerion et à moi, plusieurs exemplaires d'un arrêt du conseil d'état, avec l'extrait d'une lettre de M. de la Vrillière qui expliquait de la part de Son Altesse Royale les motifs de cet écrit dans les termes les plus gracieux pour la noblesse. « Cet arrêt défendait aux gentilshommes de s'assembler et de signer aucune requête sous peine de désobéissance. Je puis affirmer dans cet endroit, sur tout ce qu'il y a de plus sacré, que je n'en ai jamais fait de proposition à aucun gentil-

homme de la province, et que je me suis expliqué en toute occasion pour la fidélité qu'on doit au roi et l'entière soumission que nous devons tous aux ordres de Son Altesse Royale, qui est dépositaire de l'autorité souveraine. C'est un devoir universel, mais qui doit être encore plus intimement gravé dans le cœur d'un gentilhomme.

« Je crus que cet arrêt finissait ou suspendait au moins la question qui nous regardait. Je n'y pensai plus. »

(Il me raconta ensuite qu'il eut un autre rendez-vous aux Ponts-de-Cé avec M. de Laval, que celui-ci lui montra un mémoire du duc du Maine pour réclamer la convocation des états-généraux, et y faire casser l'édit de 1717, et le chargea de faire signer beaucoup de gentilshommes.)

Il me proposa d'écrire à M. le duc du Maine sur cet événement. Il me vint d'abord dans l'esprit d'écrire un simple compliment; c'était l'ordre dans le cérémonial : mais nos conversations nous avaient si fort échauffés sur toutes ces questions, quoique indifférentes pour nos intérêts particuliers, que, me laissant séduire par une folle imagination, j'écrivis la lettre qu'on m'a représentée, que je regarde comme un délire et un vertige qui mériterait plutôt de faire mettre son auteur aux Petites-Maisons qu'à la Bastille. J'en sentis bientôt tout le ridicule; je me tranquillisai dans l'espérance qu'elle ne deviendrait jamais publique; et je devais le croire, le présentateur désigné dans l'apostille est le même comte de Laval qui se chargea de la lettre.

Je ne dois pas omettre que lorsque j'ajoutai, après la signature de cette malheureuse lettre, qu'il fallait exciter la noblesse bretonne à entrer dans les mêmes vues et dans les mêmes sentimens, que M. de Laval désirait que j'inspirasse à la noblesse du Poitou, ce qui serait facile à M. le comte de Toulouse, quand il voudrait s'y employer, ce n'est pas que j'eusse dessein de cabaler en Bretagne, où je n'ai aucune connaissance; mais je dois avouer ingénuement que tout ce que j'ai écrit sur ce sujet n'a été l'effet que de ma complaisance pour M. de Laval, qui ne me rend guère plus excusable.

(Il raconte que quelque temps après un inconnu lui apporta un paquet de la part du duc du Maine, contenant des imprimés contre l'édit. Il lui demanda de la part du prince si la noblesse avait signé. Boisdavy le chargea de dire qu'aucun n'avait signé. Il termine par protester qu'il n'a eu aucune part à ce qui a suivi, et le prouve par ses lettres au prince de Talmon et au Régent lui-

même, fait un grand éloge du gouvernement et demande grace.)

A la Bastille, le 14 de mai 1719, signé BOISDAVY.

Déclaration de Demenil.

Il raconte les adieux de l'abbé Brigault, comment le lendemain sa servante lui apporta une cassette et un rouleau de papiers, comment il eut des soupçons, ouvrit le paquet, vit les projets de lettres et de libelle, et les jeta précipitamment au feu. Par un principe d'honneur faux ou vrai, sa déclaration est simple, franche, généreuse.

Déclaration de Malezieu.

M. Le Blanc m'ayant interpellé de dire la vérité, j'avoue avoir fait les deux brouillons des deux lettres dont une adressée au roi et l'autre au parlement de la part du roi d'Espagne, desquelles deux lettres une copie imprimée m'a été représentée et de moi paraphée, et que ce qui m'y engagea, ce fut les ordres exprès que me donna madame la duchesse du Maine, en m'expliquant ce qu'elle pensait qui devait être contenu dans lesdites deux lettres, dont le projet devait être envoyé au roi d'Espagne; sur quoi, suivant ses idées, ayant composé lesdites deux lettres, je les mis, en sa présence, entre les mains de M. le cardinal de Polignac pour les corriger; et le même jour une desdites minutes qui s'est trouvée dans ma cassette me fut remise corrigée de la main de mondit sieur le cardinal de Polignac (1), et je ne me souviens en aucune façon que la seconde minute m'ait été remise. Je demande très-humblement pardon si j'ai déguisé les faits dans ma première déclaration (2), ayant cru que l'honneur ne permettait pas à un domestique d'accuser sa maîtresse. A l'égard de MM. de Pompadour et Laval, j'ai

(1) Malezieu chercha long-temps cette minute qui s'était glissé sous le pli du contrat de mariage de son fils. Lorsqu'il fut arrêté et à l'ouverture de sa cassette, il la reconnut aussitôt et *la déchira comme un papier inutile*. Trudaine la retira, et en fit mention dans son procès-verbal. J'ai vu cette minute : elle est déchirée régulièrement par le milieu et ne porte aucune trace de violence. Les corrections de la main de Polignac y sont peu nombreuses, et ne touchent ni au sens de la phrase ni à l'énergie du style. C'est partout un mot rauque ou vieilli que l'académicien remplace par un autre mot plus moderne ou plus harmonieux.

(2) Cette première déclaration est du 18 avril de l'année précédente. Malezieu y explique que la duchesse du Maine étant au lit le fit appeler, et qu'il trouva dans sa chambre le cardinal de Polignac. La duchesse tenait à la main une gazette espagnole dont elle désirait connaître le sens. Elle la remit au cardinal qui en fit aussitôt la traduction que Malezieu écrivit sous sa dictée.

vu ce dernier plusieurs fois chez madame du Maine, qui lui parlait de M. le prince de Dombes, que M. le duc du Maine lui confiait. Mais je n'ai aucune idée qu'ils aient raisonné en ma présence ni sur les dispositions de la noblesse ni sur l'affaire d'Espagne. Pour M. de Pompadour, je l'ai vu plusieurs fois passer par le cabinet de madame, où je le saluais en passant sans jamais lui avoir parlé une seule fois. A l'égard de M. le colonel de Polignac, je ne me souviens point de l'avoir entendu raisonner avec madame la duchesse du Maine sur les affaires d'Espagne, ni sur aucun commerce avec l'ambassadeur, hors le jour que je remis les minutes des deux lettres ainsi que je l'ai expliqué ci-dessus. Fait ce 12 janvier 1820.

MALEZIEU.

C'est la première déclaration de Malezieu, chevalier de Dombes, secrétaire des commandemens du duc et de la duchesse du Maine.

Il explique qu'il a simplement écrit la lettre en question sous la dictée du colonel de Polignac, qui traduisait à mesure l'original, qui était simplement une gazette espagnole qu'avait reçue la duchesse du Maine, et dont elle avait la curiosité de connaître le sens. La duchesse était présente et dans son lit.

Lettre de la duchesse du Maine au Régent.

MONSIEUR,

J'ai reçu une grande consolation de l'arrivée de M. de la Billarderie par l'assurance qu'il m'a donnée que vous voudrez bien me rendre vos bonnes graces, lorsque je vous aurai marqué que je n'en suis pas indigne par l'aveu sincère que je vous ferai de tout ce que pouvez désirer de savoir. Je vous jure devant Dieu, Monsieur, que, dès le premier moment de mon malheur, je formai le dessein de me confesser à vous et de me remettre entièrement entre vos mains. Comptant sur votre bonté et votre générosité, je voulus vous écrire dès les premiers jours que je fus à Dijon; mais M. Desgranges n'y voulut pas consentir, et me dit qu'il n'en avait pas la permission. Depuis ce temps, on m'a permis de vous écrire; mais on m'a dit qu'il convenait que mes lettres fussent envoyées tout ouvertes. Vous savez, Monsieur, que les matières dont il s'agit ne peuvent être confiées à toutes sortes de personnes. D'ailleurs le nombre de mes ennemis me faisait tout appréhender. N'ayant donc aucun moyen de m'expliquer avec vous aussi clairement que je l'aurais désiré, j'ai tâché de vous faire entendre quels étaient mes sentimens par les lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire,

et par celles que j'ai écrites à madame la princesse. Permettez, Monsieur, que je vous rappelle que j'ai mandé plusieurs fois que j'étais prête à vous donner tels éclaircissemens que vous voudriez et en la manière qu'il vous plairait d'ordonner, que vous seriez certainement content de moi, et que vous n'auriez aucun lieu de douter de ma sincérité. J'ai été bien affligée lorsque j'ai vu que cela ne produisait aucun effet et que je n'avais aucune voie pour m'expliquer plus intelligiblement. Je me suis trouvée bien soulagée lorsque M. de la Billarderie m'a donné des conseils entièrement conformes à mes sentimens. J'ai cru pouvoir m'ouvrir à lui, et j'ai compté sur la parole qu'il me donnait de vous rendre exactement toutes les choses dont je le chargerais pour vous. Je vois, Monsieur, qu'il s'en est acquitté comme il me l'avait promis, et je vais de mon côté exécuter fidèlement toutes les paroles qu'il vous a portées de ma part. Je travaillerai avec le plus de diligence qu'il me sera possible à vous donner tous les éclaircissemens que vous pouvez désirer. Je me flatte de ne rien oublier d'essentiel. Mais comme cette affaire est remplie d'une infinité de circonstances embrouillées, au cas qu'il m'en échappe quelqu'une, je vous supplie, Monsieur, de ne le pas imputer à un manque de volonté ou de sincérité, mais à un défaut de mémoire et à l'accablement où je suis de mes longues souffrances (1). S'il se trouvait donc quelque chose sur quoi il vous restât le moindre doute, je vous supplie, Monsieur, d'avoir la bonté de me le faire savoir; vous verrez par la manière dont je répondrai que j'agis avec une entière sincérité, et vous serez content également sur toutes sortes de matières. Je me fie entièrement sur la parole que M. de la Billarderie m'a donnée de votre part que vous pardonnerez aux personnes qui sont entrées dans cette malheureuse affaire, que vous aurez la bonté de me rendre vos bonnes graces, et que vous me remettrez à Sceaux comme j'y étais après le lit de justice. Mais le retour de votre amitié est ce qui me touche le plus. Sans cet article ma liberté me serait insupportable. Vous n'aurez pas lieu, Monsieur, de vous repentir des bontés

(1) C'est à ces souffrances que Voltaire fait allusion dans sa lettre à la duchesse du Maine. « Vous avez, dit-on, Madame, trouvé dans votre château le « secret d'immortaliser un âne. »

« Dans ces murs malheureux votre voix enchantée
« Ne put jamais charmer qu'un âne et les échos.
« On vous prendrait pour un Orphée;
« Mais vous n'avez point su, trop malheureuse fée,
« Adoucir tous les animaux. »

VOLTAIRE. Tom. XV, Lettres en vers.

que vous aurez pour moi. Je n'aurai d'autre attention que de m'en rendre digne, et de réparer mes torts par mon attachement pour vous et ma bonne conduite. Je prends la liberté, Monsieur, de vous demander un entier secret sur tout ceci. Vous comprenez par la nature de l'affaire que j'ai raison de désirer qu'elle ne soit sue que de vous. C'est une grace que je vous supplie de m'accorder, et de me permettre en même temps d'envoyer à madame la princesse une copie du mémoire que M. de la Billarderie vous portera de ma part. Je crois devoir à toutes les bontés qu'elle a pour moi cette marque de mon respect et de ma confiance, au cas que cela ne vous soit pas désagréable et que vous m'en donniez la permission. Je demande à madame la princesse le même secret que j'ai l'honneur de vous demander. Je suis, Monsieur, avec tout le respect que je dois, votre très-humble et très-obéissante servante,

Louise Benedicte de Bourbon.

Chamlay, ce 3 décembre.

Autre lettre de la duchesse du Maine au Régent.

Monsieur,

Je vous envoie par M. de la Billarderie une confession très-étendue et très-sincère. Je puis vous assurer que l'examen a été des plus rigoureux, et que je ne l'aurais pas fait avec plus d'attention s'il s'était agi de me confesser à Dieu même. Je n'ai point cherché à dissimuler ni à nier mes fautes ; et j'ai pensé que vous seriez d'autant plus disposé à me pardonner, que je les avouerai avec plus de sincérité. Ayez donc la bonté de m'accorder l'absolution que vous m'avez fait la grace de me promettre. J'ose dire que j'ai toutes les dispositions requises pour la mériter. Le repentir est fort sincère ; j'ai fait une pénitence très-rude et très-longue, et je puis vous assurer que le ferme propos de me corriger l'emporte, s'il est possible, sur tout le reste (1). Je crois, Monsieur, que vous n'aurez pas de peine à vous le persuader, et que vous comprendrez combien m'a coûté l'aveu que je viens de vous faire. J'espère que vous con-

(1) On peut remarquer comment, dans la crise violente où elle se trouve, madame du Maine a le loisir d'arranger une petite allégorie chrétienne, et de faire jouer ces mots d'*absolution*, de *repentir*, de *dispositions requises*, de *pénitence*, de *fermes propos*. On reconnaît là les traditions de l'hôtel de Rambouillet que Sceaux n'avait que trop bien recueillies. Il n'est pas douteux que ce concile des beaux-esprits que présidait madame du Maine n'eût contribué à corrompre le goût, si quelques hommes d'un talent franc et naturel, tels que Voltaire et Chaulieu, n'y eussent triomphé de cette contagieuse afféterie.

naîtrez par là le désir ardent que j'ai de rentrer dans vos bonnes graces. Permettez-moi, Monsieur, de vous faire souvenir que vous m'avez fait l'honneur de me les promettre dès que j'aurais satisfait à ce que vous désiriez de moi. Je vous demande donc l'exécution de cette parole avec plus d'instance que je ne vous demande ma liberté; et je ne puis m'empêcher de vous répéter encore qu'elle me serait insupportable sans cette condition. Je vous conjure aussi, Monsieur, de me remettre à Seaux comme vous avez eu la bonté de me le faire promettre par M. de la Bil........ Il vous rendra compte de l'état où il me laisse. Il est certain que je suis prête à périr. Je sais que vous n'avez jamais voulu ma mort, et je suis assurée que vous la voulez moins que jamais, à présent que je me suis remise entièrement entre vos mains, et que je vous ai donné des preuves véritables de mon repentir et de ma conversion. Je prends aussi la liberté, Monsieur, de vous supplier de la parole que vous m'avez fait donner que vous pardonneriez aux personnes qui étaient entrées dans cette malheureuse affaire, et que j'ai été obligée de nommer pour ne pas vous dissimuler la moindre circonstance Je ne doute pas, Monsieur, de votre clémence et de votre générosité, et c'est dans cette confiance que je me suis confiée à vous sans réserve. J'ai fait le mémoire que je vous envoie avec la dernière exactitude. La longueur dont il est ne vous laissera aucun lieu d'en douter. J'ai outre cela expliqué plusieurs choses verbalement à M. de la Bil....... pour suppléer à ce qu'il pourrait y avoir d'embrouillé dans le style, et à certains articles qu'il est impossible de bien faire entendre par écrit. Malgré toutes ces précautions, s'il m'est arrivé d'oublier quelque circonstance, ce que je ne crois pas, je vous conjure, Monsieur, de me faire remettre sur les voies afin que je puisse m'en souvenir et vous en donner l'éclaircissement. Je vous demande aussi, en cas qu'il se trouvât dans cette affaire des choses que j'eusse ignorées, de me mettre à portée de vous donner des preuves convaincantes qu'elles se sont faites en effet sans ma participation. Si par hasard quelqu'un des faits que j'ai cités était contredit par qui que ce pût être, je vous demande encore, Monsieur, de m'admettre à vous donner telles preuves que je jugerai nécessaires pour vous faire connaître la vérité de ce que j'ai avancé. J'espère que vous ne trouverez rien dans toutes ces demandes qui ne soit conforme à la justice et à la raison; car enfin je serais au désespoir qu'il vous restât le moindre doute sur ma sincérité, et je ne veux rien omettre pour que vous en soyez parfaitement convaincu. J'ose vous supplier avec les dernières instances de rendre à M. du Maine la liberté. Je me flatte qu'après le témoignage que je vous rends dans mon mémoire

de son innocence, il ne vous restera plus aucun doute sur ce qui le regarde. Pour moi, Monsieur, c'est de votre générosité que j'attends la fin de ma souffrance, et je suis bien assurée que je ne serai pas trompée dans la confiance que j'ai en vos bontés. J'espère que vous aurez pitié de moi, et que vous voudrez bien me tirer promptement de l'état où je suis. Vous pouvez compter sur la parole que je vous donne, qu'en quelque lieu que je sois, s'il vous restait quelque explication à me demander, je vous la ferai avec la plus exacte sincérité; et si j'y manque, je consens que vous me fassiez remettre pour toute ma vie dans la prison la plus affreuse. Permettez-moi, Monsieur, de vous assurer encore de mon vif repentir, de l'extrême désir que j'ai de réparer mes torts, et de vous donner le reste de mes jours des preuves de mon très-sincère attachement pour vous.

Vous pouvez compter, Monsieur, sur tout ce que M. de la Bil... vous dira de ma part, comme si j'avais l'honneur de vous le dire moi-même.

Je me fie entièrement sur le secret inviolable que vous me faites la grace de me promettre. Comme vous ne jugez pas à propos que Madame la princesse soit informée de tout ceci, je ne lui en témoigne pas la moindre chose dans la lettre que je lui écris par M. de la Bil..., qu'il aura l'honneur de vous faire voir avant que de la remettre.

Je suis, Monsieur, avec beaucoup de respect, votre, etc.

LOUISE-BENEDICTE DE BOURBON.

A Chamlay, ce 14 décembre.

Autre lettre de la duchesse du Maine au Régent.

Monsieur,

Je me flatte que vous ne trouverez pas mauvais que je prenne la liberté de vous écrire pour vous témoigner ma vive reconnaissance de ce que vous avez bien voulu me rendre ma liberté et me remettre à Sceaux (1). Cette bonté que vous avez pour moi augmenterait s'il était possible mon repentir, et serait encore plus capable de me corriger que le souvenir de tous les maux que j'ai soufferts. Permettez-moi cependant, Monsieur, de vous faire savoir que j'ai eu

(1) Madame du Maine avait une vive appréhension que son retour à Sceaux ne fût encore bien éloigné. Elle affecte de rappeler, dans toutes ses lettres, la promesse qu'on lui a faite. Elle fit éclater une joie d'enfant quand elle se vit réellement dans ce berceau de ses plaisirs.

l'honneur de vous mander que je ne pourrais jouir de cette grace si vous ne me faisiez en même temps celle de me rendre votre amitié. Vous avez eu la bonté de me la promettre; et je vous demande avec instance l'exécution de cette parole, sans quoi j'aurais autant aimé périr en prison. J'étais prête à mourir lorsque M. de la Bil... est arrivé. Vous m'avez rendu la vie : mais elle me serait bien plus cruelle que la mort sans le retour de vos bonnes graces (1). Je n'oublierai rien pour m'en rendre digne. Permettez-moi de vous renouveler encore les assurances de mon sincère attachement pour vous. Je n'emploierai la liberté que vous m'avez rendue qu'à vous marquer ma reconnaissance et à me conduire d'une manière qui puisse vous être agréable. J'ai une entière confiance en la promesse que vous avez eu la bonté de me faire, Monsieur, que vous pardonneriez aux personnes que j'ai été obligée de vous nommer. Je connais votre générosité, et je ne doute pas que je n'en voie les effets, ainsi que vous m'en avez fait assurer.

J'ai l'honneur d'être, avec beaucoup de respect, votre très-humble.

LOUISE-BENEDICTE DE BOURBON.

A Sens, le 6 de janvier.

Autre lettre de la duchesse du Maine au Régent.

Monsieur,

J'ai déjà eu l'honneur de vous remercier de la grace que vous m'avez faite de me remettre à Sceaux, et de me rendre ma liberté. Cette bonté que vous avez bien voulu avoir pour moi, m'autorise à vous ouvrir mon cœur et à vous témoigner l'extrême douleur où je suis de me voir séparée de M. le duc du Maine. Je m'étais flattée que la grace que vous me feriez serait pleine et entière, puisque vous m'aviez fait l'honneur de me promettre le retour de vos bonnes graces, et que je serais à Sceaux comme j'y étais après le lit de justice. Vous savez, Monsieur, que toute ma famille y était avec moi, et que vous ne nous aviez jamais donné aucun ordre de n'en pas sortir. Comme je crois avoir satisfait à tout ce que vous demandiez de moi, je vous supplie de me permettre de vous demander l'entière exécution de vos promesses. Vous com-

(1) La princesse de Bavière raconte dans ses fragmens que la première fois que madame du Maine vit le Régent, elle lui sauta au cou et le baisa sur les deux joues. Ses démonstrations étaient sincères et sa conduite ultérieure ne les démentit pas.

prendrez aisément combien il est douloureux pour moi de porter encore ce reste de disgrace. S'il durait long-temps, il me serait plus insupportable que la prison. Je vous demande donc avec instance de le faire finir en permettant à M. du Maine de venir à Sceaux avec moi (1), et en m'accordant la permission d'avoir l'honneur de vous voir pour vous renouveler les assurances de mon attachement et du désir que j'ai de vous en donner des preuves par une conduite qui vous soit agréable. Si vous me refusiez cette grace, je vous prierais de me remettre en prison, parce que ma liberté me serait insupportable. Trouvez bon, Monsieur, que je vous témoigne encore que ne suis pas moins sensible à ce qui a rapport aux personnes que je vous ai nommées, qu'à ce qui me regarde personnellement; et je crois que vous n'auriez aucune estime pour moi si j'étais capable de penser autrement. Vous savez, Monsieur, que je me suis livrée à vous avec une confiance sans réserve, sur la parole que vous m'avez donnée d'un secret inviolable et du pardon que vous accorderiez à toutes les personnes que je nommerais. Sans cette assurance j'aurais mieux aimé périr dans la captivité que de causer le malheur de personne (2). Ayez donc la bonté, Monsieur, de rendre la liberté à ceux pour lesquels je vous l'ai demandée, qui sont M. de Laval (3), Malezieu, et Mademoiselle Delaunay (4). Quoique M. le cardinal de Polignac ne soit pas en prison (5), je vous demande aussi d'avoir la bonté de le rappeler de son exil, puisque vous avez promis d'oublier tout ce qui s'est passé. Je compte entièrement sur votre générosité, et que

(1) C'est M. du Maine qui, par ressentiment de la folle conduite de sa femme, ne voulait ni la revoir, ni retourner à Sceaux. Elle le savait bien et en était fort humiliée. Il ne se laissa vaincre qu'après une longue négociation où des femmes et des prêtres furent employés. Il n'y eut rien de simulé dans cette tracasserie. M. du Maine résista parce qu'il était irrité, et céda parce qu'il était faible.

(2) Comment accorder un intérêt si pressant avec le reproche que deux écrivains ont fait à madame du Maine, d'avoir sacrifié, ou du moins d'avoir oublié les compagnons de ses fautes et de son infortune?

(3) M. de Laval, le plus coupable et surtout le plus ingrat de ceux qui avaient conspiré, eut ordre de quitter, pour quelque temps, le royaume où il s'était fait des relations trop suspectes.

(4) Mademoiselle Delaunay ne se laissa arracher que fort tard une déclaration très-laconique, et seulement d'après les ordres réitérés de sa maîtresse. Cette fille galante et spirituelle ne parut qu'une intrigante assez médiocre dans ce complot qu'elle méprisait; mais dès qu'il fut découvert, elle n'eût pas hésité à en être l'Épicharis.

(5) Le gardien du cardinal de Polignac ne fut retiré que le 13 juillet 1720. Cet ami de la duchesse du Maine ne se crut pas obligé aux mêmes complaisances que son mari, et ne lui pardonna jamais la peur qu'il avait eue.

vos graces seront entières. Comme vous avez jugé à propos de charger M. de la Billarderie de tous les détails de cette affaire, et que j'ai reconnu qu'il s'en est acquitté avec une entière probité, je vous supplie de trouver bon que je continue à l'employer pour toutes les choses que j'aurai à vous faire savoir, tant sur ce qui regarde ma conduite que sur la suite de l'affaire dont il est question, que je serais au désespoir qui fût communiquée à plusieurs personnes. J'attends avec la dernière impatience l'entière exécution des graces que vous avez bien voulu me promettre. Permettez-moi, Monsieur, de vous le demander sans cesse jusqu'à ce que vous me l'ayez accordé.

Je suis avec respect, Monsieur, etc.

LOUISE BENEDICTE DE BOURBON.

A Sceaux, ce 13 janvier.

Déclaration de la duchesse du Maine.

Me confiant absolument aux promesses que M. le duc d'Orléans m'a fait faire par M. de la Billarderie, de me rendre ses bonnes graces, de pardonner à toutes les personnes qui sont entrées dans la malheureuse affaire dont il est question, et de me remettre à Sceaux, comme j'y étais après le lit de justice; je vais lui faire l'aveu sincère de tout ce qui en est venu à ma connaissance; protestant devant Dieu que, s'il se trouve quelque chose d'oublié on ne le doit pas attribuer à aucun défaut de volonté, mais à celui de ma mémoire, que mes longues souffrances et mes afflictions ont autant dérangée que ma santé, et si par hasard il m'échappe quelque chose, ce que je tâcherai d'éviter, je supplie M. le duc d'Orléans de vouloir bien m'en faire demander l'explication. Je lui jure sur tout ce qu'il y a de plus sacré que je lui donnerai tous les éclaircissemens qui seront de ma connaissance, et en cas qu'il y ait des choses que j'aie ignorées, je m'offre à fournir des preuves suffisantes pour justifier qu'elles ont été faites et pratiquées sans ma participation.

L'affliction que me causa le jugement du procès de M. le duc du Maine m'ayant absolument renversé l'esprit, d'autant plus que je croyais n'avoir plus aucun lieu de me flatter de la protection de M. le duc d'Orléans, je fus assez malheureuse pour me laisser séduire par les discours de plusieurs personnes mal intentionnées, qui me sollicitèrent de rechercher la protection du roi d'Espagne.

Depuis mon séjour à Paris j'avais fait connaissance avec un étranger appelé le baron de Wolof. Il me parut fort attaché à moi, et me voyant dans l'affliction il me dit qu'il devait faire un voyage

en Espagne incessamment pour des prétentions qu'il avait en ce pays-là, et que si je voulais lui donner des commissions, il les exécuterait fidèlement. Je le chargeai simplement d'assurer le roi d'Espagne de mon attachement, et je lui recommandai en même temps de me faire savoir ce qui se passait tant sur les négociations qui se faisaient à l'occasion du traité de la quadruple alliance, que sur toutes les autres choses qu'il pourrait apprendre. Me remettant à lui des voies qu'il prendrait pour exécuter ces commissions.

Le baron de Wolof me dit aussi qu'il avait quelques affaires en Italie qui l'engageaient de passer en ce pays, et qu'il tâcherait de savoir en même temps ce qui se passait à la cour du roi de Sicile, et les sentimens dans lesquels il était sur les affaires présentes. Il me dit que son idée était de voir le comte de Maffei, ministre de Monsieur de Savoie, qu'il disait être son ami intime. Comme je désirai de savoir ce que pensait le roi de Sicile, j'approuvai ce voyage et lui donnai cent louis d'or, parce que je sus qu'il manquait d'argent.

Il me proposa de lui donner des mémoires sur ce qu'il aurait à faire pour s'acquitter de ses commissions; je lui répondis qu'elles étaient trop simples pour qu'il eût besoin d'écrit. Je lui donnai seulement un petit billet sans aucune adresse, dans lequel je marquais que je le reconnaissais pour honnête homme, que j'avais de la confiance en lui, et qu'on pouvait compter sur ce qu'il dirait de ma part.

Je crois devoir dire ici, pour rendre témoignage à la vérité, que je ne parlai d'abord à personne du voyage de cet homme, craignant extrêmement les reproches que m'auraient faits les personnes en qui j'avais le plus de confiance.

Je fus fort long-temps sans entendre parler du baron de Wolof, et sans savoir ce qu'il était devenu. Enfin je reçus une de ses lettres, et je fus très-surprise de voir qu'elle était datée de Rome. Il y a apparence que cet homme alla à Rome pour voir le roi d'Angleterre, auquel il m'a toujours dit qu'il était fort attaché. C'est une conséquence que j'en tire, car il ne m'a jamais dit qu'il dût aller à Rome. Je fus encore plus étonnée lorsque je vis qu'il avait parlé de sa commission au comte de Gallasch, envoyé de l'empereur, et qu'il avait entamé avec lui plusieurs raisonnemens politiques. Il est aisé de comprendre que je ne l'avais pas chargé de parler au ministre de l'empereur, qui était en guerre avec le roi d'Espagne. Il me mandait par la même lettre qu'il n'avait pu pénétrer les sentimens du roi de Sicile, chose dont je ne fus pas sur-

prise, que le roi de Sicile l'avait chargé de l'informer directement de ce qu'il apprendrait et de ce qui se passerait en Espagne. Je fis réponse au baron de Wolof et le grondai très-fort d'avoir passé la commission. Je lui mandai de poursuivre son voyage en Espagne, et de ne faire précisément que la chose expliquée ci-dessus, dont je l'avais chargé.

Quelque temps après je reçus une lettre du baron de Wolof, datée d'Espagne, par laquelle il me mandait qu'il s'était adressé au cardinal Alberoni, qui lui avait dit de me faire savoir que le roi d'Espagne était dans des dispositions favorables pour moi, et qu'il me savait gré des assurances qu'on lui avait données de mon attachement; qu'au surplus il n'avait pu rien découvrir de ce qui se passait sur le traité de la quadruple alliance, mais qu'il avait fait un mémoire au sujet des affaires présentes qu'il avait communiquées au cardinal Alberoni et à l'envoyé du roi de Sicile en Espagne. Il tâchait de m'expliquer en gros ce que contenait son mémoire. Il m'est impossible de l'expliquer, non seulement parce que cela m'a entièrement échappé de la mémoire, mais parce que c'était un galimatias auquel il me fut impossible de rien comprendre. Il me souvient seulement que c'était une espèce de partage des royaumes de France, d'Espagne, des états de Sicile et de Savoie, en cas que le roi vînt à mourir. Ce mémoire ne pouvait être que très-ridicule.

Je lui mandai qu'il avait très-mal fait de composer cet écrit, que je ne l'avais point chargé de faire aucune proposition, mais seulement de m'informer de ce qu'il pourrait apprendre, et qu'il s'en tînt simplement aux choses dont je l'avais chargé. Quelque temps après le baron de Wolof m'écrivit une autre lettre plus extraordinaire que la première, par laquelle il me proposait de lui envoyer des pouvoirs pour faire un traité. Je le grondai par la réponse que je lui fis plus encore que je n'avais fait, et lui mandai que la proposition qu'il me faisait était extravagante, et qu'enfin je le priais de demeurer en repos et de ne plus rien faire du tout. Mais voyant que je ne pouvais le contenir, je crus devoir prendre d'autres précautions. Je fis dire à l'ambassadeur d'Espagne, avec lequel je commençai à entrer en commerce, comme je l'expliquerai par la suite, que je le priais de mander au cardinal Alberoni que l'on n'ajoutât point de foi à toutes les chimères du baron de Wolof, qui n'avait été chargé de ma part que des choses que j'ai dites ci-dessus, que cependant comme il ne convenait point de le mécontenter à un certain point, je priais qu'on lui donnât quelque emploi en

ce pays-là, ainsi qu'il m'avait mandé qu'il le désirait, ce qui, je crois, a été exécuté (1).

Voilà dans l'exacte vérité tout ce qui regarde le baron de Wolof, qui n'a aucun rapport avec l'affaire d'aujourd'hui, mais dont j'ai cependant voulu rendre compte pour faire voir à M. le Régent mon exactitude et ma sincérité.

Avant que d'entrer en explication sur ma liaison avec l'ambassadeur d'Espagne, je crois qu'il est à propos de parler de celles que j'avais avec M. de Laval, qui ont précédé toutes les autres. Je n'avais jamais reçu M. de Laval avant que nos affaires avec M. le duc fussent commencées.

Peu de temps après, il vint chez moi. Il m'assura qu'il était fort dans les intérêts des princes légitimés, et me parla des différens de la noblesse avec les ducs, qui s'étaient aussi déclarés nos partis. Il m'assura que plusieurs personnes de condition parlaient comme lui sur l'affaire des princes légitimés. Cela me donna occasion de lui en parler fort en détail et de lui expliquer plusieurs choses contenues dans nos mémoires.

Il était déjà question dès auparavant de la requête que la noblesse voulait présenter contre les ducs. Je ne vois pas qu'il soit nécessaire d'entrer en détails sur cela, M. le Régent en étant pleinement instruit. J'ai seulement cru que je devais expliquer l'origine de mes liaisons avec M. de Laval. Peu de temps après que nous eûmes fait connaissance, il alla faire un voyage dans des terres qu'il avait en Poitou et en Anjou. Il me dit en partant qu'il expliquerait aux gens de condition de sa connaissance tout ce que je lui avais dit touchant notre affaire, ces détails étant ignorés d'une infinité de gens. Il me dit aussi qu'il expliquerait l'affaire des ducs et l'intérêt que la noblesse avait de s'opposer à leurs prétentions. Il ne fut question en nulle manière ni de l'Espagne ni de former aucun parti qui pût tendre à la moindre révolte, mais uniquement de faire comprendre à la noblesse que les prétentions des princes légitimés ne blessaient aucunement ses droits.

Quelque temps après le départ de M. de Laval, quelques personnes de la noblesse firent la protestation que l'on sait à l'occasion de l'affaire des princes légitimés. Je l'envoyai dans le même moment à M. de Laval, et lui mandai ce qui venait d'arriver. Il était alors en Poitou ou en Anjou. Il me manda que beaucoup de gens étaient dans la résolution de signer la protestation; mais comme aussitôt

(1) Ces dernières circonstances sont entièrement conformes à ce qui est écrit sur cet objet dans la correspondance de Cellamare et d'Alberoni.

après il arriva de grandes défenses sur le sujet, je crois qu'elle fut signée de très-peu de gens, dont j'ignore même les noms. A l'égard de la requête contre les ducs, qui était déjà signée de beaucoup de gens, je crois que M. de Laval la fit encore signer de quelques autres personnes pendant le séjour qu'il fit dans ces provinces. On peut compter qu'il ne s'est très-certainement passé que cela dans ce premier voyage.

M. de Laval revint peu de temps après cet événement. On présenta à M. le duc d'Orléans la requête de la noblesse; comme il la refusa, il n'en fut plus question.

La noblesse voulant aussi envoyer des copies de sa protestation dans toutes les provinces, mais comme on les arrêta à la poste, elles ne furent pas reçues ou du moins il en passa peu. Presque aussitôt après le retour de M. de Laval notre affaire fut jugée, et ce fut alors que je fis usage du baron de Wolof, ainsi que je l'ai expliqué.

Quoique M. de Laval m'eût parlé plusieurs fois de l'Espagne, j'envoyai cet homme sans lui dire, et ne lui en fis confidence que quelque temps après, parce qu'il continuait de me presser de faire des démarches de ce côté-là; comme nous étions embarrassés l'un et l'autre des chimères du baron Wolof, nous pensâmes à nous tourner du côté de l'ambassadeur d'Espagne, d'autant plus qu'il était nécessaire de faire savoir au cardinal Alberoni que je n'avais point de part aux folies qui passaient par la tête de cet homme.

M. de Chalais étant pour lors à Paris, et sur le point de partir pour retourner en Espagne, me vint voir en particulier; il m'assura de l'amitié du roi d'Espagne. Je le priai aussi de lui faire de ma part des protestations d'attachement. Il ne fut pas question d'autre chose entre nous, si ce n'est que je lui donnai quelque argent pour le baron de Wolof, qui m'avait mandé qu'il mourait de faim.

Pour revenir à l'ambassadeur d'Espagne, nous étions assez embarrassés, M. de Laval et moi, de trouver moyen de lui parler. Je m'avisai de M. de Pompadour, que j'avais ouï dire qui avait accès auprès de lui, à cause de M. de Chalais, son neveu. M. de Laval me dit que M. de Pompadour était son ancien ami, et qu'il renouvellerait facilement connaissance avec lui; il la fit en effet, et trouva M. de Pompadour fort disposé à faire des démarches auprès de l'ambassadeur. Il alla le voir peu de jours après, et à la seconde visite ils s'ouvrirent entièrement l'un à l'autre. M. de Pompadour parla de mon attachement pour le roi d'Espagne, et assura du sien particulier. L'ambassadeur témoigna le désir qu'il avait depuis

long-temps de me voir et de me parler, mais qu'il avait été retenu par la crainte que cela ne me fût pas agréable. M. de Pompadour me rendit compte de ses conversations, et nous prîmes ensemble des mesures pour voir l'ambassadeur pendant la nuit à l'Arsenal; il me l'amena sept ou huit jours après. M. de Laval n'y était pas, parce que M. de Pompadour n'avait pas encore parlé de lui à l'ambassadeur. La conversation se passa entre l'ambassadeur, M. de Pompadour et moi.

L'ambassadeur me parla fort de la répugnance que le roi d'Espagne avait d'accepter le traité qu'on lui proposait, et qu'il était même résolu de ne le pas signer. Nous fîmes plusieurs réflexions sur toutes ces affaires, et je lui fis voir un écrit que j'avais fait sur cette matière; il me pria de le lui donner, et je lui envoyai deux jours après par M. de Pompadour. Cet écrit ne contenait autre chose que les raisons qui devaient déterminer le roi d'Espagne à se lier plutôt avec la France et le roi de Sicile, contre l'empereur et l'Angleterre, qu'à accepter les conditions contenues dans le projet de la quadruple alliance; il est bon de remarquer ici que cela se passa long-temps auparavant que M. le duc d'Orléans eût signé lui-même ce traité, que l'on disait alors qu'il ne le signerait pas, et que l'on croyait même qu'il était question d'un autre projet.

Il est aisé de voir la vérité de ce que je dis, puisque toutes ces réflexions n'étaient que pour engager le roi d'Espagne à se lier avec la France et la Sicile, ce qui aurait été entièrement hors de propos, si la France avait pour lors signé la quadruple alliance, et si la Sicile eût été attaquée. On ne savait pas alors de quel côté tournerait la flotte d'Espagne; du moins l'ambassadeur me dit qu'il l'ignorait. L'écrit dont je viens de parler n'était ni un libelle, ni un de ces écrits qui se font pour être répandus dans le monde. Je demandai même qu'on priât le roi d'Espagne de n'en faire aucun usage public; ce qui, je crois, a été observé.

Quelque temps après l'ambassadeur témoigna à M. de Pompadour qu'il serait bien aise de me revoir. Je lui donnai un deuxième rendez-vous à l'Arsenal, où il se rendit avec M. de Pompadour et M. de Laval.

Le traité de la quadruple alliance venait d'être signé par la France; l'ambassadeur d'Espagne me dit que le roi son maître était plus résolu que jamais de ne le point signer, qu'il avait fort goûté mon mémoire, et qu'il avait fait tout ce qui lui avait été possible pour se lier avec la France, ainsi que je le proposais; mais que les arrangemens que M. le Régent avait pris avec l'empereur et l'Angleterre, avaient été un obstacle invincible à ce point. Il me dit

aussi que le roi d'Espagne était résolu de ne point faire la guerre à la France et de mettre tout en usage pour l'éviter.

Toutes ces réflexions qui furent faites dans cette conversation, tendirent à convenir que le roi d'Espagne devait manifester ses intentions par quelques écrits qui se répandirent dans le royaume.

L'ambassadeur nous dit que c'était l'intention du roi d'Espagne, et qu'en attendant il lui avait ordonné de dire à tous les Français qu'il regardait toujours l'honneur de la France comme le sien propre, et qu'il verserait jusqu'à la dernière goutte de son sang pour le soutenir, et qu'il croyait que l'intérêt de sa patrie était aussi blessé que le sien propre dans le traité qu'on voulait l'engager de signer. Voilà à peu près ce que contenait un extrait d'une lettre qu'il me lut qu'il venait de recevoir d'Espagne.

Au bout de quelques jours, M. de Pompadour m'apporta à l'Arsenal un mémoire qu'il avait fait, qui, autant que je m'en puis souvenir, contenait un récit de tout ce qui se passait dans le gouvernement présent, et plusieurs réflexions sur l'intérêt que le roi d'Espagne avait de faire promptement quelques démarches du côté de la France. Je trouvai ce mémoire très-mal écrit; mais je n'osai le dire à M. de Pompadour; je lui proposai seulement quelque changement, ce qu'il fit tant bien que mal.

Je ne me remets pas si ce mémoire a été envoyé ou non; ce que je puis dire, c'est que, voyant M. de Pompadour en train de faire de mauvais écrits, je fus assez malheureuse de me laisser aller au conseil qui me fut donné par M. de Laval, d'employer tout le crédit que j'avais sur d'autres personnes pour les engager à m'aider à faire les autres écrits dont je vais parler.

Nous étions tombés d'accord en raisonnant, M. de Pompadour, M. de Laval et moi, que l'on enverrait au roi d'Espagne, qui était résolu de faire un manifeste, un projet pour cela, et aussi celui d'une lettre pour le roi et une pour le parlement. J'avais caché pendant assez long-temps au cardinal de Polignac et à Malezieu mes liaisons avec l'ambassadeur et tout ce qui regardait l'Espagne; je leur avais dit seulement que tout mon commerce avec M. de Laval ne regardait uniquement que les affaires des rangs des princes légitimés, et jamais ni l'un ni l'autre n'avaient été témoins de mes conversations avec M. de Laval sur ces matières; mais me voyant en commerce avec M. de Pompadour, ils se doutèrent qu'il s'agissait d'autres choses et ils me questionnèrent là-dessus.

Je leur avouai que j'avais fait quelques démarches auprès de l'ambassadeur, pour m'assurer la protection du roi d'Espagne, sans leur dire entièrement le détail de ce que j'avais fait : je dois

on m'avait si fort recommandé de ne me plus mêler de ces sortes d'affaires, que j'étais très-éloignée d'exciter personne à faire des mémoires. M. de Pompadour me dit qu'il comptait d'envoyer ces écrits par une personne qui partait incessamment pour aller en Espagne, et me nomma l'abbé Porto-Carero que je n'ai jamais vu, et dont je n'avais jamais ouï parler. Je lui représentai autant qu'il me fut possible le danger qu'il y avait à risquer une pareille chose. Il me répondit qu'il était sûr de son fait, et que c'était son affaire. Il me quitta ensuite, et je ne l'ai pas revu depuis.

Quelques jours après M. de Laval, qui n'osait venir chez moi, m'envoya un mémoire de sa façon, et me manda, en me l'envoyant, qu'il était porté par l'abbé Porto-Carero. Voilà ce qui m'apprit son départ. Il me serait très-impossible d'expliquer ce mémoire de M. de Laval, quoique je l'aie entre mes mains, parce que je n'ai de ma vie vu un plus parfait galimatias, tant pour les choses que pour le style. Je crois que je n'aurais pu m'empêcher de le témoigner à M. de Laval, s'il me l'eût apporté lui-même. On voit bien que je n'ai pas eu plus de part à cet ouvrage qu'à ceux de M. de Pompadour, puisque la copie ne m'en fut envoyée que deux jours après que l'original fut parti. Tout ce que j'ai pu comprendre, c'est qu'il contenait quelque détail de ce qui se passait dans le gouvernement et quelque projet pour le roi d'Espagne. Je n'avais pas chargé M. de Laval de faire aucun écrit, et je n'avais pas meilleure opinion de sa plume que de celle de M. de Pompadour. Je lui renvoyai son mémoire sans lui dire la moindre chose. Voilà, dans l'exacte vérité, tout ce qui m'est connu de ce qui a été envoyé par l'abbé Porto-Carero.

On ne m'a jamais parlé d'aucun autre écrit, et je n'en ai pas la moindre connaissance. L'ambassadeur d'Espagne fait mention, dans une de ses lettres, de deux minutes de manifeste, et je n'en ai vu qu'une, qui est celle du manifeste de M. de Pompadour. La lettre de l'ambassadeur fait encore mention d'un écrit qui contient un *abrégé de différentes choses arrivées dans le temps d'autres minorités.* Je ne l'ai ni vu, ni n'en ai entendu parler. Elle fait, outre cela, mention d'un autre écrit dans lequel il dit, « qu'on fait paraître la force et « le prix des deux différentes minutes de manifeste. » Je n'en ai jamais entendu parler, et n'en ai nulle espèce de connaissance. J'ai relu bien exactement les deux lettres imprimées de l'ambassadeur, afin de me mettre au fait de toutes choses et d'en pouvoir parler positivement.

On voit déjà par là qu'on a fait plusieurs manèges sans ma participation. Quant à la liste que l'ambassadeur mande qu'il envoie,

je jure devant Dieu que non-seulement je n'en ai jamais ouï parler que dans l'imprimé qui contient les lettres de l'ambassadeur, mais que ni M. de Laval ni M. de Pompadour ne m'avaient jamais dit que personne eût offert ses services au roi d'Espagne, et je fus très-surprise lorsque je vis qu'il envoyait une liste de gens qui s'étaient offerts à lui pour entrer dans le service du roi d'Espagne.

A l'égard du comte Dédi, je n'ai appris qu'il était en commerce avec l'ambassadeur que par la suite. Je crois l'avoir vu deux fois en ma vie : l'une, au milieu de trente personnes qui étaient chez moi un soir dans les Tuileries. J'étais occupée au jeu, et ne lui adressai pas la parole. L'autre a été à Sceaux, après le lit de justice, où il vint avec plusieurs personnes. Il demeura environ un quart d'heure dans ma chambre. Je ne lui parlai pas, et l'on m'a même dit qu'il s'était plaint de ce que je ne lui avais fait aucune honnêteté.

Pour M. de Saint-Geniez, quoique j'eusse pu savoir son nom, je ne l'ai cependant ouï nommer que lorsqu'on me dit qu'il était en prison. Je dirai la même chose de M. Demenil. Je pense qu'on croira facilement que je n'ai pas admis M. de Magny dans ma confidence, et passé les visites des ambassadeurs, je ne l'ai jamais fréquenté, et j'ai été aussi surprise que le public, lorsque je l'ai ouï nommer à l'occasion de l'affaire dont il s'agit.

A l'égard de quelques autres personnes que l'on mit en prison pendant que j'étais encore à Paris, leurs noms me sont aussi inconnus que leurs personnes; et si on en doute, il me sera facile de prouver que je ne les ai jamais vues ni connues. Je ne sais si MM. Delaval et de Pompadour en ont su plus que moi là-dessus; mais je jure qu'ils ne m'en ont donné aucune connaissance, et je les crois trop honnêtes gens pour dire le contraire.

Je crois que je dois présentement expliquer la manière dont j'ai connu l'abbé Brigault, et l'espèce de liaison que j'ai eue avec lui. Quelques temps après que le livre de Fitz-Moritz fut répandu dans le monde, M. de Pompadour, avec lequel je commençais à être en commerce, me vint voir une après-dînée, et me dit qu'il m'apportait un ouvrage qui commençait à se débiter dans le public, que c'était une réponse au livre de Fitz-Moritz, et qu'il m'en allait faire la lecture; il me la fit en effet; je lui demandai quel en était l'auteur. Après avoir fait quelques difficultés de me le dire, il me nomma l'abbé Brigault, que je n'avais jamais ni vu ni ouï nommer auparavant. Je ne fis pas une grande attention à cet ouvrage, qui ne me paraît pas à beaucoup près aussi bon que M. de Pompadour me l'avait annoncé. Je ne fus pas tenté d'y faire la moindre

correction, loin d'y avoir travaillé ou fait travailler, comme on l'a cru dans le monde pendant quelques temps.

J'étais tête à tête avec M. de Pompadour quand il m'en fit la lecture, et depuis je n'ai pas lu cet ouvrage avec aucune des personnes que l'on a accusées de l'avoir composé. J'appris dans le même temps que cet ouvrage courait dans le public; il me fut même montré par plusieurs personnes qui l'avaient dans leurs poches.

Je fus très-affligée et très-surprise d'entendre dire que l'on m'accusait, dans le monde, d'avoir fait composer cet ouvrage chez moi, et que le cardinal de Polignac et Malezieu en étaient les auteurs. Ni l'un ni l'autre n'avaient lu le livre de Fitz-Moritz, et jamais nous n'avions eu ni les uns ni les autres la moindre tentation de faire une réponse. Nous nous en justifiâmes le mieux qu'il nous fut possible; mais cependant je ne crus pas devoir nommer l'auteur, ni révéler le secret qui m'avait été confié.

Au bout de quelque temps M. de Pompadour vint me revoir, et me dit qu'il m'apportait un second ouvrage du même auteur, qu'il me lut lui-même comme il avait fait le premier. Je ne me souviens pas en termes précis du titre. Mais cet écrit était une requête de la nation française au roi d'Espagne, dans laquelle la nation faisait plusieurs plaintes du gouvernement présent, et sollicitait le roi d'Espagne de le secourir. Cet ouvrage me fut lu tête à tête comme le premier. Je n'y fis ni remarque ni correction, et loin qu'il ait été fait par mon ordre, je dis à M. de Pompadour qu'il fallait bien se garder de faire courir cet écrit, qui ne pouvait produire que de très-méchans effets, et j'ai empêché qu'on ne le répandît dans le public. Non contente d'avoir fait cette représentation à M. de Pompadour, j'exigeai de lui qu'il tirerait parole de l'ambassadeur d'Espagne de ne le point répandre dans le monde.

Le cardinal de Polignac et Malezieu n'ont jamais vu cet écrit; ils n'en ont jamais entendu parler. Je ne l'ai jamais eu entre mes mains, et M. de Pompadour le remit dans sa poche après me l'avoir lu. Ce sont des faits dont il ne peut disconvenir. Je n'ai su que cet écrit avait été envoyé en Espagne que par la lettre imprimée de l'ambassadeur, qui fait mention d'un écrit qu'il a envoyé, qui contient *les instances de la nation française*, ce qui m'a persuadée qu'il fallait que ce fût cet ouvrage.

Toutes ces choses se sont passées avant que j'eusse jamais vu l'abbé Brigault. Quelques temps après que M. de Pompadour m'eut fait voir les ouvrages dont je viens de parler, il me dit beaucoup de bien de cet homme, et me pria de lui permettre de l'amener

chez moi; j'y consentis. Cette visite se passa entre nous trois, et dura environ une demi-heure. Je lui parlai des deux ouvrages qu'il avait composés, qui sont la réponse à Fitz-Moritz, et la requête des états-généraux; après quoi on raisonna sur les affaires d'Espagne. M. de Pompadour me dit que je pouvais prendre une pleine confiance en l'abbé Brigault, et m'engagea à lui lire les minutes des lettres au roi et au parlement, et du projet de manifeste dont j'ai déjà parlé. Voilà la seule et unique fois que j'aie vu l'abbé Brigault, qui depuis cette visite n'a pas mis le pied chez moi, et je ne l'ai vu en aucun autre lieu; mais j'ai su par M. de Pompadour qu'il était très-souvent chez l'ambassadeur d'Espagne.

J'oubliais de citer un écrit de trois ou quatre pages que j'ai fait, et qui contenait le récit de plusieurs conversations que j'avais eues avec MM. de Pompadour et de Laval sur les démarches que le roi d'Espagne pourrait faire en cas que la guerre se déclarât; comme de dire par un écrit les raisons qui l'empêchaient d'accepter le traité, de déclarer ses prétentions sur la France, et de demander au roi l'assemblée des états-généraux, selon les différens événemens. Je remis cet écrit à M. de Pompadour. Je ne crois pas qu'il ait été envoyé, car il a fait depuis le grand mémoire dont j'ai parlé, qui contenait plusieurs projets qui n'étaient pas dans le petit écrit que je viens de citer. Voilà la pure vérité de tout ce que je sais sur les différens écrits qui ont été composés. J'ai tâché de l'expliquer tout le plus nettement qu'il m'a été possible.

Il faut parler maintenant de ce qui regarde les provinces. J'ai déjà dit tout ce que je sais du premier voyage de M. de Laval, qui n'avait aucun rapport à l'Espagne. J'ai vu de temps en temps quelques écrits de sa façon, dont il m'est impossible de faire le détail. Il me souvient qu'ils ne contenaient rien qui regardât l'Espagne. C'était quelques espèces de critiques sur le gouvernement présent, qui pouvaient aliéner les esprits, et des réflexions sur le parti qu'on aurait à prendre en cas d'événement. Il a donné de ses écrits à quelques-uns de ses amis, pour les porter dans les provinces.

J'ai su que M. de Laval a fait un second voyage dans les provinces depuis le lit de justice. Je l'ai absolument ignoré, et il ne me l'a dit qu'à son retour; il me manda même, lorsqu'il partit, qu'il allait du côté d'Orléans voir une terre qu'il avait dessein d'acheter. Je crois qu'il alla en Poitou et en Anjou. Je ne me souviens pas qu'il m'ait dit qu'il ait poussé jusqu'à la Bretagne; mais je sais parfaitement qu'il ne m'a jamais dit qu'il eût fait aucune mention du roi d'Espagne, ni qu'il eût révélé, à qui que ce soit, les

liaisons que j'avais avec l'ambassadeur. S'il l'a fait, ça été de son propre mouvement, et il me l'a entièrement caché.

Je ne sais dire autre chose de ce dernier voyage, si ce n'est qu'il fut question de plusieurs réflexions critiques sur le gouvernement, qui, je crois, furent faites verbalement; car je crois me souvenir qu'il m'a dit qu'il n'y avait porté aucun écrit. J'ignore donc qu'il y ait aucun parti formé dans les provinces; mais j'ai su seulement qu'il y avait de l'indisposition dans les esprits.

A l'égard de la Bretagne, je n'y ai eu de ma vie aucun commerce, et n'ai jamais vu que deux gentilshommes de cette province une seule et unique fois, et voici comment cela est arrivé. MM. de Bonamour et de Noyan, qui étaient exilés à Paris, me firent proposer de venir chez moi; mais, craignant que cela ne tirât à conséquence, je les refusai. Ils me firent dire qu'ils me priaient au moins de trouver bon qu'ils me fissent la révérence dans les Tuileries, où ils savaient que j'allais souvent me promener les soirs après souper. J'y consentis, et un soir après que la compagnie, qui était à la promenade avec moi, se fut retirée, je restai dans le jardin, où j'attendis ces messieurs, qui me joignirent un moment après. Ils m'entretinrent fort des affaires de la Bretagne et de leur mécontentement du maréchal de Montesquiou; ils me firent une proposition fort étrange, dont je leur fis voir le ridicule; ils me demandèrent si je n'avais pas quelques liaisons avec l'Espagne; je leur dis que non, et leur cachai très-soigneusement mon commerce avec l'ambassadeur, ce que l'on ne doit pas avoir de peine à croire, puisqu'il eût été de la dernière imprudence de dire à des gens que l'on n'a jamais vus, et que l'on ne connaît pas, des choses de cette conséquence. Je leur fis seulement beaucoup de complimens, et leur dis que je souhaitais fort que la noblesse eût satisfaction dans les choses qu'elle désirait. Ils me parurent même fort fâchés de ce que je ne leur proposais rien, et de ce que je ne leur ouvrais aucun avis. Voilà la pure vérité sur cette visite, qui a été la seule fois que j'aie vu ces messieurs.

Il m'est revenu que M. Duglesquier, le troisième des gentilshommes exilés à Paris avec MM. de Noyan et de Bonamour, avait dit en Bretagne qu'il m'avait vue en particulier à Bercy, dans le jardin de madame la duchesse de Rohan, et que je lui avais promis beaucoup d'argent et de pierreries pour entretenir la révolte de Bretagne. C'est la plus noire des calomnies, et je demande en grace à M. le Régent d'approfondir le fait, et s'il se trouve vrai que j'aie eu aucune conversation particulière avec lui, en quelque endroit que ce puisse être, et que je lui aie fait les moindres offres,

je consens qu'on me fasse les punitions les plus sévères. Voici la manière dont j'ai vu M. Duglesquier. J'allai souper à Bercy, chez madame la duchesse de Rohan, avec plusieurs personnes dont je donnerai la liste si l'on veut. Comme je traversai la galerie avec toute la compagnie pour monter en carrosse, M. et madame de Rohan étant à mes côtés, je vis entrer un homme que je ne connaissais pas. Madame de Rohan me dit : « C'est M. Duglesquier, gentilhomme breton, qui m'a demandé en grace de vous faire la révérence un moment. Je n'ai pas voulu qu'il assistât au souper que je viens de vous donner. Je lui ai seulement permis de se présenter à vous, lorsque vous monteriez en carrosse, comptant que cela n'était d'aucune conséquence. » Je fis la révérence de loin à M. Duglesquier, qui n'approcha pas de moi. Je lui fis un très-léger compliment; et continuai ma marche avec la compagnie et montai dans mon carrosse. Voilà le seul instant que M. Duglesquier a paru devant moi, et si quelqu'une des personnes qui étaient avec moi à Bercy peut dire que j'aie parlé un seul instant en particulier à cet homme, que j'aie disparu un seul moment, je consens, comme je l'ai dit, que M. le duc d'Orléans ne me fasse jamais de grace.

Je savais que cet homme avait la tête très-légère, et c'était la raison pour laquelle il n'accompagna pas MM. de Noyan et de Bonamour dans la visite qu'ils me rendirent dans le jardin des Tuileries, parce que nous ne voulions pas, ni eux ni moi, qu'on sût qu'ils m'avaient vue, à cause qu'ils étaient fort suspects. Je n'ai jamais offert ni donné d'argent à qui que ce soit au monde, si ce n'est au baron de Wolof, à qui j'envoyai, comme je l'ai dit, environ deux mille livres, que j'eus une peine infinie à ramasser. J'en fournirai la preuve facilement en faisant voir les mémoires de toutes mes dépenses. Et comment aurais-je pu donner de mes pierreries, sans que M. Dubois s'en aperçût et plusieurs autres personnes qui en savent le compte! Quelques diamans n'auraient pas suffi pour la révolte d'une province. Il les aurait fallu tous donner, et ce n'aurait pas même été un secours suffisant pour une telle entreprise. Enfin, je le répète, je n'ai jamais ni donné ni offert d'argent ni pierreries à qui que ce soit sans exception.

Tout ce que j'ai su de la Bretagne sur l'affaire d'Espagne, le voici. M. de Laval me dit un jour qu'il lui était revenu que plusieurs gentilshommes bretons, dans le temps des mouvemens de la province, avaient envoyé en Espagne offrir leurs services au roi, et lui faire des plaintes de ce qui se passait à leur égard. M. de Laval ne me dit pas comment il l'avait su. Il m'en parla comme d'une chose qu'il avait apprise par hasard. J'avoue que je

n'en crus pas un mot. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que cela n'avait pas le moindre rapport avec les démarches que j'avais faites, que je ne voulais pas absolument que l'on confiât à personne. On peut donc être sûr que l'affaire de Bretagne est absolument indépendante des choses dont je me suis mêlée, à moins que les personnes qui étaient dans ma confidence n'en aient abusé à mon insu, ce que je ne crois pas. M. le duc d'Orléans peut être assuré que je lui avouerai cette affaire comme les autres, si j'y avais la moindre part (1).

Voilà, dans la pure vérité, tout ce que j'ai fait et tout ce que j'ai su de la malheureuse affaire d'Espagne. Si quelques circonstances étaient échappées à ma mémoire, je supplie M. le duc d'Orléans qu'on me remette sur les voies, afin que je puisse me les rappeler pour lui en donner l'éclaircissement, que je lui ferai avec la même sincérité que je viens de faire ce détail; à l'égard de tout ce que je viens de citer, ce sont des faits certains qui sont très-présens à ma mémoire. Si quelqu'un en contredit la moindre circonstance, je supplie M. le duc d'Orléans de vouloir bien m'admettre à lui donner des preuves certaines de tout ce que je viens de lui avancer. Il verra quelle est ma sincérité et le désir ardent que j'ai de réparer tous mes torts et de rentrer dans ses bonnes graces.

Je dois une justification authentique à M. le duc du Maine, et qui me tient infiniment plus à cœur que ma liberté et que ma propre vie; c'est qu'il n'a jamais su le moindre mot de toutes ces intrigues, que je me suis cachée de lui plus que de personne au monde, que je lui ai toujours dit que mon commerce avec M. de Laval n'avait été fondé que sur les affaires qui regardaient son rang, et que nous nous contentions, lui et moi, de parler des affaires du temps sans qu'il fût question d'aucune cabale. Je lui ai dit la même chose sur M. de Pompadour, et lorsque M. du Maine entrait dans ma chambre dans le temps que je parlais avec ces messieurs de ces sortes d'affaires, nous changions de discours. J'avoue que j'ai dit témérairement à l'ambassadeur d'Espagne que le roi son maître pouvait être assuré de M. du Maine. Mais je

(1) On peut juger par ces détails avec quelle légèreté Duclos reproche à la duchesse du Maine d'avoir conduit à l'échafaud les quatre Bretons qui furent exécutés à Nantes. Non-seulement la déclaration de madame du Maine est insignifiante, non-seulement elle ne dénomme aucun des quatre gentilshommes qui furent punis de mort; mais encore elle est postérieure de trois mois à l'emprisonnement de ces chefs de révolte et à l'établissement de la chambre royale à Nantes. L'injustice de Duclos et de ses copistes sera encore plus avérée quand je raconterai les troubles de Bretagne.

déclare que je l'ai dit de moi-même, et sans qu'il m'en ait jamais parlé. Je dois même dire que M. du Maine m'a défendu plusieurs fois de voir MM. de Pompadour et de Laval, par la crainte qu'il avait qu'ils ne m'embarquassent dans quelques intrigues. Je supplie donc M. le duc d'Orléans, avec les plus fortes instances, de lui rendre sa liberté sur le témoignage que je lui rends de son entière innocence.

Je n'aurais pas attendu si tard à rendre à M. du Maine la justice qui lui est due, si je n'avais eu à accuser que moi seule. J'ai donc été obligée d'attendre que je trouvasse un moyen de faire savoir à M. le Régent le désir que j'avais de me confesser entièrement à lui, pour lui marquer mon véritable repentir, sous la condition qu'il aurait la bonté de me donner parole qu'il pardonnerait à tous ceux qui avaient eu le malheur d'entrer dans cette affaire, ce qu'il m'a fait la grace de m'accorder, en me faisant porter cette parole par M. de la Billarderie, me promettant en même temps de me remettre à Sceaux comme j'y étais après le lit de justice, et de me rendre ses bonnes graces, que je désire mille fois plus que ma liberté.

Je n'ai pas cru devoir mêler dans des faits aussi graves que ceux dont je viens de parler, un article très-peu important qui regarde un de mes valets de chambre, nommé Davranches. Dans le temps de l'affaire des princes légitimés, je lus dans un lardon de Hollande un article qui disait que l'on allait incessamment juger cette affaire. J'écrivis deux lignes qui contenaient à peu près ce qui suit : « On ne doute pas qu'on ne renvoie l'affaire des princes lé-« gitimés à la majorité du roi, et on est persuadé qu'on ne la jugera « pas à cause des conséquences. »

Je donnai à mon valet de chambre ces deux ou trois lignes d'écriture, et lui ordonnai d'aller en Hollande et de tâcher de les faire imprimer dans une des gazettes. Il les donna à madame Dunoyer, qui les inséra dans le lardon appelé la *Quintessence* (1). Il est aisé de le savoir d'elle. Je crois même qu'il ne serait pas difficile de retrouver ce lardon à Paris. Je jure que le voyage de mon domestique n'a eu aucun autre motif. On peut le savoir de lui-même.

Pour ne rien omettre, je ne puis m'empêcher de faire un récit

(1) Madame Petit-Dunoyer, calviniste réfugiée en Hollande, y tenait bureau de nouvelles et de calomnies. Elle renouvelait le rôle que Pierre Autin avait joué au seizième siècle. Le roi Georges ne venait jamais sur le continent sans la voir, et plusieurs souverains pensionnaient sa plume satirique.

très-long et très-ennuyeux sur l'abbé de Verac. Outre que M. le Régent sait que c'est un fripon, j'ai conté plusieurs fois à madame la princesse, en détail, tous les efforts que cet homme a faits pour s'introduire chez moi, y envoyant une madame Dupuy pour m'en faire la proposition, et me faisant offrir par elle de travailler à tels ouvrages que je voudrais. Je n'ai jamais douté que ce ne fût un panneau que mes ennemis m'avaient tendu, et loin d'y donner, j'ai refusé net de voir l'abbé de Verac, et lui ai fait dire que je n'avais pas besoin de sa plume, ne faisant composer aucun ouvrage. Cette même femme, après le lit de justice, trouvant un de mes gens dans les rues, lui dit que l'abbé de Verac s'en allait incessamment en Espagne, que si je voulais lui donner des commissions il les exécuterait fidèlement. Je fis fort gronder ce laquais de s'être chargé d'une pareille commission. J'en donnerai la preuve à M. le Régent quand il voudra. A l'égard du valet de chambre que j'envoyai chez lui, voici le fait : un certain abbé appelé Lecamus, qui m'avait apporté quelques remarques qu'il avait faites sur les affaires des princes légitimés, et qui par là s'était introduit chez moi, me vint avertir que l'abbé de Verac était l'auteur d'un certain petit libelle qui courut dans le temps de l'affaire des princes légitimés, par lequel on disait qu'il n'appartenait qu'aux états-généraux de la décider. Je savais que l'on disait que cet ouvrage avait été fait chez moi. Ce qui me donna envie de tâcher d'en avoir l'original de l'abbé de Verac. Je chargeai ce même abbé Lecamus de faire ce qu'il pourrait pour me le faire donner, mon dessein étant de le porter à M. le Régent pour ma justification. L'abbé de Verac, ayant envie de s'introduire chez moi, me fit promettre long-temps par la dame Dupuy qu'il me donnerait cet ouvrage. Enfin, voyant que je ne pouvais le tirer de lui, j'envoyai un valet de chambre nommé Davranches, qui prit un nom emprunté dont je ne me souviens pas, et qui fit semblant d'avoir une généalogie à lui faire composer, afin de tâcher par la suite de lui attrapper ce libelle. Mais comme l'abbé de Verac eut de la défiance de cette première visite, j'abandonnai ce projet, qui ne me parut pas fort important. Cependant j'ai su que ce fripon avait dit que j'avais voulu l'employer à beaucoup de choses, et principalement que j'avais voulu l'obliger à faire un ouvrage contre le gouvernement dans le dessein de l'imputer à M. le Duc. Je me flatte qu'on ne me croit pas capable d'une action aussi basse et aussi indigne. Pour peu que l'on eût de soupçon, je demanderais en grace que l'on confrontât l'abbé de Verac, la dame Dupuy, l'abbé Lecamus,

mon valet de chambre et mademoiselle Delaunay à qui madame Dupuy a souvent parlé, et je ne dédaignerai pas d'être confrontée moi-même plutôt que de laisser le moindre soupçon d'une chose aussi affreuse. Cette madame Dupuy, qui a voulu deux ou trois fois me parler de la part de l'abbé de Verac en me pressant de lui donner entrée chez moi, me dit de sa part que M. le Duc faisait faire plusieurs ouvrages, et qu'il allait faire beaucoup de choses contre nous. Je lui dis que, pour me prouver ce qu'elle m'avançait de la part de l'abbé de Verac, il fallait que je visse les écrits qu'il prétendait que M. le Duc faisait faire contre nous; qu'à moins que de cela il n'aurait pas l'entrée chez moi, et jamais, en effet, je ne l'ai voulu voir. La veille que je fus arrêtée, madame Dupuy, à qui j'avais défendu plusieurs fois d'entrer dans ma maison, ne laissa pas que d'y venir, et ne voulut jamais s'en aller qu'elle ne m'eût parlé. Je la fis entrer un moment. Elle me dit que l'abbé de Verac me mandait que j'allais être arrêtée et M. du Maine aussi, qu'il y avait plusieurs gardes-du-corps et plusieurs mousquetaires de commandés, et que, si je voulais voir l'abbé de Verac, il me dirait plusieurs autres particularités. Quoique je n'eusse pas de peine à croire cet avis qui m'était venu de plusieurs autres endroits, je pensai néanmoins qu'ils ne m'étaient donnés qu'à mauvaise intention de la part de l'abbé de Verac, et je ne voulus pas le voir. Dès les premières démarches qu'il a faites pour s'introduire chez moi, j'en ai rendu compte à madame la Princesse, comme je l'ai dit, et l'ai ennuyée plusieurs fois de ces récits, que j'ai prié M. du Maine de faire de son côté à madame la duchesse d'Orléans, afin que l'abbé de Verac, que je connais pour un fripon, ne me fit aucune affaire par des récits remplis de mensonges et de calomnies.

A l'égard de l'abbé Lecamus, je n'ai jamais reconnu qu'il fût fripon. Il a feuilleté quantité de livres d'histoires dont il m'a donné des extraits pour l'affaire des princes légitimés. Voilà tout le commerce qu'il y a eu entre nous (1).

Je certifie avoir dicté ce mémoire à M. de la Billarderie qui contient la pure vérité.

LOUISE-BÉNÉDICTE DE BOURBON.

(1) L'aveu de cette honteuse intrigue avec l'abbé de Veyrac, coûte beaucoup à madame du Maine. Elle dit des injures et tait quelques vérités. L'abbé Lecamus était auteur d'un libelle intitulé *l'Almanach de la Régence*; quand Cellamare fut arrêté, madame du Maine fit cacher Lecamus dans un couvent de religieuses à Montmirel : mais l'abbé de Veyrac parvint à l'y découvrir. Le dernier rendez-

N° V.

Lettres de Law. Chap. x, page 333.

Lettre à Dubois.

Venise, 29 janvier 1721.

Je vous suis obligé, Monseigneur, de la manière avec laquelle vous avez écrit à M. de Chavigny sur mon sujet; je l'ai vu ici et il m'en a parlé. Les absens, principalement ceux de mon espèce, n'ont que peu d'amis, en revanche je ne suis ennemi de personne; je souhaite à tous ceux qui servent le Régent succès dans leur ministère, et suis très-sincèrement, Monseigneur, Votre très-humble, etc. Law.

Lettre au Régent.

A Venise, le 1er mars 1721.

Monseigneur,

J'évite de me servir de la permission que V. A. R. m'avait accordée de lui écrire, pour ne point donner le moindre ombrage à ceux qu'elle emploie dans les affaires. Il y a pourtant des occasions où je suis persuadé qu'elle trouvera bon que je prenne cette liberté.

Lorsque je proposai à V. A. R. de me retirer, je lui proposai en même temps de remettre à la compagnie des Indes mes actions, terres et autres biens de toute nature, me réservant de quoi payer mes dettes, et une somme équivalente à celle que j'avais apportée en France. V. A. R. me répondit avec bonté, que j'avais des enfans et qu'il ne convenait pas que je rendisse mes biens à la compagnie.

Votre exemple, Monseigneur, celui des princes et des seigneurs qui sont du conseil de régence, m'autorisent à supplier de nouveau V. A. R. d'agréer que la compagnie charge une personne ou deux de ma procuration pour payer ce que je dois, me remettre cinq cent mille écus, à quoi j'estime le bien que j'avais, et le restant à la compagnie.

Par les comptes qu'on m'a envoyés, le seul article des avances pour les remises dans les pays étrangers, servira pour payer mes

vous entre mademoiselle Delaunay, madame Dupuy et l'abbé de Veyrac avait eu lieu, le 19 août, au pont des Tuileries. On s'était ajourné à Versailles, pour le 26; mais le lit de justice dispersa tous ces artisans d'intrigues.

dettes et me remettre la somme que je désire. Au cas que V. A. R. la trouve trop forte, je me contenterai de ce qu'elle trouverait bon de me régler. En travaillant j'avais en vue d'être utile à un grand peuple: je ne désirais les biens ni les charges qu'autant qu'elles pourraient m'aider à réussir dans mon dessein. M. le chancelier pourra me servir de témoin à son retour, en parlant des personnes qui souffraient par la diminution de leurs rentes, je lui offrais mes actions qui valaient alors près *de cent millions, pour qu'il les distribuât à ceux qui en avaient besoin* (1). La grace que je demande à V. A. R., est d'être assurée que je n'ai point de bien chez l'étranger ni dans le royaume, que ce qui est connu, et que j'en ferai donner des états les plus exacts qu'il me sera possible. Je ne désire pas d'être riche, mais il ne convient pas que je manque à payer ce que je dois, ni du nécessaire pour subsister honnêtement.

J'ai l'honneur d'être avec l'attachement le plus sincère et respectueux, Monseigneur, de V. A. R., le très-humble, etc.

LAW.

Venise, 21 janvier 1721.

MONSEIGNEUR,

J'eus l'honneur d'écrire deux fois à V. A. R. sur mes affaires particulières, proposant de céder mes biens à la compagnie des Indes, qui serait chargée de payer mes dettes et me remettre la somme que j'avais en entrant au service du roi, que je placerai; cette somme au nom de mes enfans avec cette condition que ce bien soit confisqué s'il est jamais augmenté par moi, par mes enfans ou par aucun de ceux qui les succéderaient. Si j'avais pensé à quelque moyen plus fort pour satisfaire mes ennemis, que je n'aie rien hors du royaume, je l'aurais proposé, et j'accepterai tout ce qu'ils me proposeront pour les contenter sur cet article. Il ne me coûtera rien; je méprise la superflu.

Lorsque je pris congé de V. A. R., elle eut la bonté de me dire qu'elle ne permettrait jamais qu'on attaquât mes biens ni ma personne. M. le Duc m'a depuis écrit la même chose de sa part; la confiance que j'ai dans cette promesse me faisait attendre avec patience la réponse à des propositions si raisonnables, et j'apprends que mon frère est en prison et mes biens saisis (2). Cependant je

(1) Le papier perdait à cette époque 35 pour 100 contre argent faible. C'était environ quarante millions de notre monnaie actuelle que Law offrait au chancelier.

(2) Tous ces biens furent en quelque sorte au pillage. Dubois eut pour sa part la belle bibliothèque Bignon que Law avait achetée.

ne me plaignais pas, espérant qu'enfin mes ennemis seraient satisfaits de mon véritable état. J'en écrivis seulement au marquis de Lassay, et le priai de faire voir ma lettre à M. le duc et à V. A. R., s'il le jugeait nécessaire.

Aujourd'hui, Monseigneur, je me plains et je demande justice des mensonges que le sieur Fremont, chargé des affaires du roi, répand ici contre moi.

Il dit que j'ai fait sortir du royaume des sommes considérables pour mon propre compte, et que j'ai emporté une cassette de diamans valant vingt-cinq à trente millions. Je ne le connais pas; mais je lui fis parler par le consul de France, à qui il avoua qu'il le croyait, qu'il en avait écrit et qu'il en écrirait encore au ministre. J'avoue que cette déclaration m'a surpris; j'avais su en arrivant ici que les Fremont avaient eu des lettres de Paris, le pressant d'écrire contre moi, et l'assurant qu'il ne pouvait mieux faire sa cour. Je négligeai cet avis n'ayant rien à me reprocher.

V. A. R. se souviendra que je me suis attiré un certain nombre d'ennemis, non pas qu'ils me voulaient du mal, mais en voulant à sa personne. V. A. R. me l'a dit elle-même; M. de Cambray pourra savoir du sieur Fremont les noms de ceux qui l'ont pressé d'écrire contre moi, peut-être qu'il convient à ses intérêts de les connaître.

Pour revenir à mes affaires particulières, V. A. R. n'a jamais fait de mal à ses ennemis, elle leur a fait des graces, et je ne puis croire qu'elle n'agrée ce que j'ai l'honneur de lui proposer, pour m'assurer quelque bien et à mes enfans; au cas que V. A. R. me refuse cette justice, je suis réduit à abandonner ce que j'ai à mes créanciers, qui m'accorderont une pension modique telle qu'il leur plaira.

Voilà, Monseigneur, l'état où je suis réduit par le désir que j'avais de servir V. A. R. et la France.

Quand je m'engageai dans le service du roi, j'avais du bien autant que je désirais; je ne devais rien et j'avais du crédit; je quitte le service du roi sans bien. Ceux qui ont eu confiance en moi ont été forcés à faire banqueroute, et je n'ai rien pour les payer; pourtant je me trouve réellement en avances pour le service du roi de sommes très-fortes: l'article seul des affaires étrangères suffirait pour payer mes correspondans et me remettre la somme que je désire.

Je supplie V. A. R., en même temps, de faire une réflexion, qu'en m'accordant la justice que je demande, elle ne risque rien, en la refusant sous le prétexte que j'ai emporté du bien avec moi,

comme le temps fera connaître le contraire, elle aura à se reprocher les injustices que j'aurai souffertes.

J'attends sa réponse, et j'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monseigneur, etc. LAW.

N° VI.

De l'évêque de Marseille, et de la dédicace de son diocèse au Sacré-Cœur de Jésus. Chap. XI, page 405.

On ne saurait célébrer par trop d'éloges le dévouement héroïque de M. de Belsunce dans le soulagement des pestiférés de Marseille. Les exemples récens ne lui commandaient pas une conduite si généreuse. En 1668, la *Gazette de Renaudot*, qui seule alors distribuait en France la renommée, avait beaucoup loué l'évêque de Soissons de n'avoir pas déserté son siége pendant une maladie contagieuse. cependant le courage de ce prélat s'était borné à se promener quelquefois dans la ville, et à envoyer sans péril du milieu de la rue des consolations et des absolutions aux malades groupés sur le bord des fenêtres. Le zèle de M. de Belsunce avait bien dépassé les limites d'un ministère aussi prudent.

Trois papes témoiguèrent l'intention de l'élever à la dignité de cardinal; mais la cour de France détourna constamment une faveur qui semblait si méritée. Chacun en cela faisait son devoir: Rome en récompensant une vertu qui avait éclaté dans toute l'Europe, Versailles en refusant d'encourager, par cette promotion, les cabales qui l'obsédaient. Il y avait dans M. de Belsunce deux hommes, un chrétien et un fanatique; il n'est donc point surprenant qu'on ait à porter sur lui deux jugemens différens, et comme ses travers n'ont point affaibli mon estime pour ses belles actions, de même celles-ci ne m'aveugleront pas sur ses torts. Toute autre justice serait indigne d'un historien.

L'évêque de Marseille, en quittant l'habit des jésuites, en avait gardé toutes les affections. Un esprit assez étroit et un caractère fougueux le rendirent toute sa vie le jouet et l'instrument de cette ambitieuse société. Ce ne fut pas seulement dans son diocèse qu'elle exigea de lui une multitude de démarches inconsidérées. Nous le verrons plus tard à Paris, surpris la nuit, déguisé en cavalier, dans un conciliabule de fanatiques, et forçant le roi à l'exiler de la capitale. Il ne fallut rien moins que la calamité de 1720 pour faire ressortir ce qu'il y avait de force et de bonté caché dans cette ame

que subjuguait une faction. Encore sa vertu ne fut-elle pas alors sans mélange. J'ai lu avec une triste surprise la correspondance qu'il entretenait avec le gouvernement, toute remplie d'insinuations haineuses et de tracasseries théologiques. Je me souviens encore de l'impression pénible que me fit éprouver une de ses lettres écrite de sa main, en neuf pages, dans une nuit, et consacrée d'un bout à l'autre à d'obscures délations. Je n'aurais pu croire à la date de cette lettre, si, dans une phrase jetée avec indifférence, et comme par mégarde, l'insensible écrivain n'eût annoncé que mille malades étaient morts dans la journée. Je ne connais pas d'exemple plus choquant des disparates et des inconséquences dont se compose trop souvent la pauvre nature humaine. J'en voulais à M. de Belsunce de ballotter ainsi mon jugement entre l'admiration et le mépris; j'en voulais à cette grande ame de se rapetisser au coucher du soleil, et de faire remplacer l'un par l'autre, le héros de l'humanité et le familier de l'Inquisition.

Pour apprécier les motifs qui engagèrent M. de Belsunce à consacrer son diocèse au *Cœur de Jésus*, il est nécessaire de connaître l'origine de cette mysticité, dont quelques détails ne manquent pas de singularité. Le premier qui imagina de rende un culte à cette partie du corps terrestre dans lequel le Verbe s'était incarné, fut un sectaire arménien, le fameux Godwin, chapelain et confident de Cromwell, et président du collége de la Madelaine à Oxford. Quelques-uns des fanatiques dont l'Angleterre abondait alors, mêlèrent cette nouveauté à leurs autres superstitions. On sait que les Stuarts ramenèrent avec eux un cortége de jésuites dont les mauvais conseils furent la principale cause de leur perte. Parmi ces moines était un père la Colombière, confesseur de la duchesse d'York, et non moins intrigant que cette fameuse reine de Saint-Germain. Il entendit parler de l'invention de Godwin, et vit tout d'un coup le parti qu'on pouvait tirer de cette image grossière propre à frapper les sens de la multitude. Il résolut de l'introduire en France, où il faisait de fréquens voyages pour les intérêts de sa société. Les Jésuites, accoutumés sur toute la surface de la terre à se populariser par des rites empruntés de toutes mains, se disposèrent à propager cette nouveauté en dépit de son origine hétérodoxe.

Les moyens de sanctionner des pratiques de ce genre sont assez connus; on procède par voie de miracle ou par vision. Le premier mode, qui est un renversement des lois de la nature, exige beaucoup d'art, et peut, dans un temps où la foi décline, donner lieu à de fâcheuses découvertes. Le second, dont les sciences naturelles

reconnaissent la possibilité, et qu'il est difficile de convaincre de mauvaise foi, paraît plus commode. Quand on voulut établir contre les adversaires de la présence réelle la fête du Saint-Sacrement, on eut recours aux révélations d'une hospitalière du pays de Liége, la sœur Julienne du Montcornillon. Le père la Colombière suivit la même route, et trouva un sujet convenable dans une petite ville du diocèse d'Autun, appelé Paray-le-Monial, où les jésuites avaient une maison. On peut observer que depuis les pythonisses et les sibylles jusqu'aux somnambules magnétiques de nos jours, les novateurs et les thaumaturges ont employé de préférence des femmes, soit parce qu'elles sont plus capables de patience et de dissimulation pour exécuter un long projet de tromperie, comme le prouve une foule de procès instruits contre de fausses béates dans les pays d'inquisition; soit parce que leur organisation mobile et délicate les expose davantage à être elles-mêmes trompées par leurs sens, et jetées dans le cercle des prestiges et des hallucinations. Ces derniers effets se remarquent surtout dans les filles condamnées au célibat, ou affligées d'une complexion valétudinaire, ou de quelque disgrace de la nature. On les rencontre ordinairement sur cette longue échelle de maladies nerveuses, qui, depuis le spasme simple jusqu'à la catalepsie, forment les avenues de l'aliénation mentale. Si d'ailleurs leur langage ardent et passionné décèle une forte influence d'hystérisme, on peut les regarder comme les instrumens les plus parfaits pour le but dont nous avons parlé.

Voyons si le père la Colombière justifia son discernement par le choix qu'il fit de la sœur Marie Alacoque, dans le couvent de la Visitation de Paray. Nous possédons une histoire de cette béate plus considérable que celle du maréchal de Turenne, et nous la devons à un écrivain d'un rang élevé, M. l'évêque de Soissons, Languet de Gergy. Quoiqu'il soit naturel de penser que la plume du prélat n'a pas tracé sans flatterie les traits de sa sainte héroïne, nous adoptons de confiance tous les jugemens qu'il en porte, et nous n'en dirons rien nous-même qui ne vienne d'une source aussi respectable. Nous sommes forcé d'entrer dans quelques détails que nous aurons soin d'abréger. On nous pardonnera de bien éclairer le berceau d'une pratique religieuse, dont la politique et l'esprit de parti n'ont pas dédaigné d'enrichir leur arsenal.

Suivant son historien, Marie Alacoque avait été presque dès sa naissance un prodige de misère, de piété et de faveur divine. Avant son adolescence, elle passa quatre années au lit, retenue par la paralysie et des douleurs insupportables. Des ulcères opiniâtres aux jambes suivirent cette infirmité; à une altération si

précoce des principes de la vie, s'unissait une situation d'ame non moins extraordinaire dans un enfant. Déjà elle avait horreur du péché, ne se plaisait qu'à la prière, et à l'âge de trois ans, nous assure M. l'évêque de Soissons, elle prononça ces paroles : « Mon « Dieu! je vous consacre ma pureté ; je fais vœu de chasteté per- « pétuelle. » Déjà elle avait des visions, et s'entretenait avec la mère de Dieu. S'étant un jour assise pour dire le rosaire, la Vierge lui apparut, et la réprimanda vertement de cette irrévérence. (Pages 4 et 9.)

Arrivée à l'âge nubile, sa santé parut se rétablir ; mais les tentations survinrent, et la jeune fille s'efforça de les dompter par des mortifications inouies ; elle coucha sur des épines et des bâtons noueux, se comprima par des cordes jusqu'à suffocation, se fit de profondes blessures aux bras par des chaînettes de fer, dont ils étaient serrés, se déchira fréquemment tout le corps par de cruelles flagellations, etc. Il fallait que les tentations de mademoiselle Alacoque fussent bien terribles, puisque M. Languet de Gergy nous dit que tous ces supplices « lui paraissaient comme des rafraîchis- « semens en comparaison des combats qu'elle souffrait au-dedans « de son cœur. » (P. 23.) Ses visions continuèrent, mais avec un changement remarquable. La mère de Dieu ne lui suffit plus, et Jésus-Christ fut désormais son bien-aimé, son maître et son amant très-jaloux. « Je ne savais, dit-elle, de l'oraison que ce que mon divin « maître m'en avait appris, qui était de m'abandonner à tous ses « saints mouvemens, lorsque je pouvais me renfermer dans quelque « petit coin avec lui. » (Page 16.)

Enfin dans cette lutte Jésus triomphe ; Marie Alacoque abandonne avec des transports de joie sa mère infirme, et entre au couvent de Paray. Entendons-la nous déclarer elle-même ce qu'elle éprouva ; « Notre Seigneur me fit voir que ce jour était le jour de « nos fiançailles spirituelles, et que cet engagement lui donnait « un nouvel empire sur moi. Il me fit ensuite comprendre qu'il « voulait me faire goûter ce qu'il y avait de plus doux dans la sua- « vité des caresses de son amour. Effectivement, ces caresses di- « vines depuis ce moment furent si excessives, qu'elles me mettaient « souvent comme hors de moi-même, et me rendaient presque in- « capable d'agir au dehors, et c'était pour moi un sujet si étrange « de confession, que je n'osais paraître. » (Page 40.) Quelques jours après, elle fit à son bien-aimé le sacrifice de sa répugnance à manger du fromage, dont elle fut récompensée par les caresses et les graces qu'elle en reçut. « Elles furent dans ce temps-là, dit M. l'é- « vêque de Soissons, si tendres et si consolantes, qu'elle était con-

« trainte de lui dire dans les transports de son amour : Suspendez, « ô mon Dieu ! ces torrens qui m'abîment, ou étendez ma capacité « pour les recevoir. » (Page 44.) Sa passion ne se refroidissait pas par les jalousies de son amant. Elle lui avait sacrifié sa mère, elle lui sacrifia son frère, ses sœurs et ses amis avec la même facilité. « Quelle faiblesse, disait-elle, de n'aimer Jésus que quand il nous « caresse, et d'être refroidi aussitôt qu'il nous éprouve ! » (Page 243.) Sa passion parvint en effet à un excès inconcevable. Elle écrivit à son confesseur : « Il me semble que mon grand plaisir serait d'ai- « mer mon aimable Sauveur d'un amour aussi ardent que l'est celui « des séraphins ; je ne serais pas fâchée que ce fût dans l'enfer même « que je l'aimasse. » (Page 63.)

Si l'on réfléchit à l'énergie de ces dernières expressions, dont je ne sache pas qu'aucun poète érotique ait égalé la violence, il sera impossible d'y méconnaître le désordre des sens, et l'exaltation d'une nature toute physique. Je ne veux pas dire qu'aucune idée d'impureté se mêlât aux fureurs et aux extases de mademoiselle Alacoque ; mais l'irritation de ses sens, continuellement excités à son insu par des habitudes tendres et rêveuses, devenait sous une couleur pieuse de la rage et du délire. C'est là l'écueil ordinaire de ce que les mystiques appellent les voies intérieures. Cela m'explique pourquoi tant d'hommes sages et religieux ont blâmé ces recherches de perfection, et pourquoi ils ont poursuivi avec tant de sévérité les quiétistes, les molinosistes, et autres sectaires semblables, chez qui l'enivrement ascétique amenait souvent des mœurs honteuses ; cela m'apprend aussi pourquoi les libertins raffinés ambitionnent de préférence la conquête des dévotes mystiques, et pourquoi ces vertus, purifiées à si grand fracas, devancent dans leur chute celles qui suivent d'une allure commune les sentiers du devoir. Je me souviens des paroles d'une femme qui, douée de beaucoup d'esprit, de franchise et de passion, devait passer pour un des meilleurs juges des mouvemens intérieurs de son sexe. Parlant un jour des excès de mysticité où se portait une de ses amies, elle s'écria : « Ce n'est pas là de la dévotion, c'est le libertinage de « la dévotion. »

Les mortifications outrées que Marie Alacoque avait continuées dans son couvent sont un autre symptôme du même égarement. Elles révèlent le besoin de ces émotions fortes dont les organes, une fois dépravés, ne peuvent plus se passer ; elles nous rappellent le mystère des douleurs exquises et des voluptés cuisantes dont parle Montaigne. « La sœur Alacoque disait que vivre sans souffrir « lui paraissait la plus insupportable de toutes les souffrances. »

(page 75.) Et d'autres fois elle s'écriait : « Tout ce que je souffre « n'égale pas la douleur que j'ai de ne pas souffrir davantage.. » On lit ce passage dans une lettre de sa supérieure : « qui l'aurait laissé « faire, elle aurait macéré son pauvre corps de veilles, de disci« plines, et de toutes autres macérations, bien que je ne lui aie « jamais vu, en six ans, que cinq mois de santé. » (Page 70.) En effet, les maladies internes qui l'avaient affligée dès l'enfance recommencèrent leurs ravages; il s'y joignit des accidens graves; des chutes, et des coups à la tête, qui lui laissèrent pour toujours, dans cette partie, des douleurs continuelles et excessives. (Page 81.)

Cette dernière circonstance suffirait, indépendamment de plusieurs autres causes, pour expliquer son état d'imbécillité, tel qu'il perce à chaque instant dans son intrigue imaginaire avec Jésus-Christ. Les détails s'offrent en foule; il faut se borner à en citer quelques-uns. On menace de la chasser du couvent; « Elle « dit amoureusement à Notre Seigneur : Hélas! mon Seigneur, « vous serez donc la cause qu'on me renverra. Sur quoi il lui fut « répondu : Dis à ta supérieure que je réponds pour toi, et que, « si elle me trouve solvable, je serai ta caution. » (Page 46.) Le jour de Toussaint Jésus lui adressa un quatrain de sa composition, et si je ne le transcris pas, c'est pour ne pas rendre trop vains les poètes mortels qui font des vers moins détestables. (Page 96.) Marie Alacoque raconte ensuite que son ange gardien fait auprès d'elle les commissions de son époux, lui donne des conseils, et la traite parfois fort durement. (*Idem.*) Elle demande un jour à son saint ange pourquoi elle cesse de le voir quand le bien-aimé arrive. « Alors il me dit que pendant ce temps-là il se prosternait « dans un profond respect pour rendre hommage à cette grandeur « infinie abaissée à ma petitesse; et en effet je le voyais ainsi lors« que j'étais favorisée des caresses amoureuses de mon céleste « époux. Je le trouvais toujours disposé à m'assister en mes néces« sités, ne m'ayant jamais rien refusé de ce que je lui ai demandé. » (Page 109.) Enfin Jésus-Christ annonça un jour à son épouse que Satan la lui avait demandée pour la mettre à diverses épreuves, et qu'il la lui avait accordée, avec pouvoir de la tourmenter, sauf les tentations d'impureté qui étaient réservées dans la concession. En effet, depuis ce moment jusqu'à la fin de sa vie, mademoiselle Alacoque fut livrée aux entreprises ou plutôt aux espiégleries du diable; car il se contentait de jeter bas ce qu'elle portait, de la faire asseoir à terre devant ses compagnes en tirant son siège, de l'épouvanter sous le masque d'un vilain nègre, et

de la lutiner par d'autres burlesques malices de ce genre. (P. 41.)

Ainsi accablée par ses infirmités, ses macérations, ses extases, ses vapeurs et ses visions, cette pauvre sœur était tombée dans cet état automatique où l'on voit les crétins, les épileptiques invétérés et les buveurs d'opium. Long-temps après ses crises elle était encore, selon son propre témoignage, comme enivrée, hors d'elle-même, ne pouvant ni parler, ni manger, ni agir. Ses directeurs ecclésiastiques, qui la soupçonnèrent d'abord de vanité, d'hypocrisie et de fourberie, finirent par la repousser comme une folle. Ses compagnes ne la traitèrent pas mieux, et ne lui donnèrent plus que les noms de bête et de stupide. Après avoir été un objet d'animadversion, elle en devint un de mépris et de dégoût. On la relégua dans les plus vils emplois de la communauté, et on la chargea de garder les ânes dans un jardin, où du moins elle put se comparer à Saül, qui trouva le royaume d'Israël en cherchant des ânesses. (Pages 47 et 117.)

Telle était la créature misérable dont le père la Colombière imagina de mettre à profit les prétendues inspirations. Je l'ai assez fait connaître, d'après les termes même du prélat qui a écrit sa vie, pour prouver combien cette entreprise de jésuite était facile. La première fois qu'elle l'aperçut, elle entendit Jésus lui dire tout bas : « Voilà celui que je t'envoie. » (Page 125.) Les conférences entre elle et le moine devinrent si fréquentes et si longues, qu'elles ne furent pas tout-à-fait un scandale pour les religieuses et pour les habitans de Paray-le-Monial, mais un sujet de moquerie, et l'occasion d'une espèce de gageure dont la solution était de savoir lequel des deux imbécilles tromperait l'autre. (P. 128.)

Voici, au reste, les trois visions qui allèrent particulièrement au but qu'on s'était proposé, et dont j'abrège beaucoup le récit original. « Un jour que Marie-Alacoque s'abandonnait à son « amour, elle s'oublia tout-à-fait elle même, ainsi que le lieu où « elle était. Jésus-Christ se montra à elle sous une forme sensible, « fit reposer doucement sur sa poitrine la tête de sa servante, et « lui demanda son cœur en échange du sien qu'il lui donnait. « La sœur le lui offrit avec ardeur, en le priant de s'en rendre « possesseur. Il lui sembla que le fils de Dieu prit effectivement le « cœur de sa servante, et le plaça dans le sien qu'elle voyait dis- « tinctement à travers la plaie de son côté, et qui lui paraissait « éclatant comme le soleil ou comme une fournaise. Quant à son « propre cœur, il lui parut être là comme un petit atome qui s'a- « bîmait dans cette fournaise. Ensuite Notre Seigneur parut l'en « retirer tellement embrasé, qu'il semblait n'être qu'une flamme,

« et il le remit dans le côté de sa servante. Il lui laissa, en signe « de cette faveur, une vive douleur au côté et un feu inextinguible « dans la poitrine. Ce mal lui dura toute sa vie; il lui ôta le som- « meil, et surtout dans la nuit du premier vendredi de chaque « mois. Enfin il était si violent, qu'elle s'attendait à chaque instant « d'être réduite en cendres. Jésus-Christ lui avait seulement re- « commandé, quand l'oppression serait extrême, de demander à « être saignée; ce qui lui attirait bien des railleries. » (Pages 115, 116, 117.)

Comme l'église n'a point fait un article de foi du livre de Marie Alacoque, je me permettrai de remarquer sur ce dernier récit, que les physiologistes croiront avec quelque vraisemblance que la douleur persévérante au côté de cette malheureuse fille, indiquait un anévrisme, ou quelque autre maladie organique du cœur, et que cette affection, au lieu d'être l'effet immédiat d'une vision, en était au contraire la cause toute naturelle. Ces sortes d'illusions sont fréquentes dans l'état de maladie ou d'un rêve pénible, et il est peu de personnes qui ne l'aient quelquefois éprouvé.

Dans la seconde vision le cœur du bien-aimé reparut sous la figure d'une fournaise, et la sœur Alacoque vit deux cœurs qui s'y précipitaient ensemble. Dans l'un elle reconnut le sien, et dans l'autre celui du père la Colombière, et elle entendit Jésus-Christ dire ces mots : « C'est ainsi que mon saint amour unira trois cœurs « pour toujours. » (Page 128.) La troisième vision fut le complément des autres. Jésus-Christ y ordonna positivement l'établissement dans toute la chrétienté de la dévotion à son Sacré-Cœur; il en fixa la solennité au vendredi qui suit l'octave du Saint-Sacrement, et au premier vendredi de chaque mois, déjà noté par l'insomnie de la sœur Alacoque. Il commanda au surplus à son humble servante de se concerter pour ce grand œuvre avec le père la Colombière. (Page 129.)

Après cette dernière révélation, le rôle de Marie Alacoque perd beaucoup de son intérêt. Le seul fait digne d'attention est la fantaisie de son divin époux, qui lui demande de faire un testament en sa faveur, et de choisir pour notaire la supérieure même du couvent. On peut remarquer la complaisance de cette supérieure, qui se prête à cette folie, et rédige de sa main, au profit de Jésus-Christ, un testament que l'épouse signe de son sang, le 31 décembre 1678. Cette circonstance fait présumer que les vues des jésuites sur le cerveau malade de cette sœur, avaient contribué à la relever un peu de l'abjection où elle vivait dans la communauté.

La tâche du père la Colombière devenait plus difficile. Il s'agis-

sait de faire adopter dans le monde chrétien l'oracle rendu par la gardienne des âmes du couvent de Péray. Les progrès de cette entreprise furent d'abord lents, obscurs, et bornés à quelques cloîtres de visitandines. Un voyage en Angleterre et une mort trop prompte ne permirent pas au père la Colombière d'y concourir bien puissamment. On trouva dans sa succession un petit écrit pour l'établissement de la dévotion au sacré cœur, et un portrait assez bizarre du cœur de Jésus-Christ, qu'il avait fait peindre dans des dimensions gigantesques. On voit encore ce tableau originel dans une maison vendue par les héritiers de ce jésuite, et située au bourg de Saint-Symphorien-d'Ozon, entre Lyon et Vienne. Les jésuites publièrent le livret de leur confrère; mais le jugeant insuffisant, ils le firent perfectionner par le fameux père Croizet, qui était alors manipulateur en chef de leurs superstitions.

Du moment que leur dessein put être soupçonné, il est juste de dire qu'il excita une réclamation générale. Tout ce que l'église de France possédait de docteurs éclairés et raisonnables blâma une superfétation aussi dérisoire. On pensa que choisir pour objet du culte un muscle du corps humain, c'était se livrer à une pure idolâtrie, rabaisser la Divinité, tendre un piège aux sens grossiers du peuple, et porter atteinte au caractère de spiritualité qui distingue la foi chrétienne. On observa que c'était ainsi que tombaient dans la barbarie les pays dominés par les jésuites, tels que la Bavière, par exemple, où ils avaient défiguré le christianisme par un tel amas de momeries, qu'il y ressemblait bien moins à la religion de l'évangile qu'au fétichisme des nègres. Les jésuites se gardèrent bien de combattre des argumens sans réplique, mais, suivant leur usage, ils n'en poussèrent pas moins leur entreprise avec autant d'orgueil que d'opiniâtreté. La fête du Sacré-Cœur s'introduisit furtivement dans quelques églises. On ne sera point étonné d'apprendre que ce fut dans le diocèse d'Autun et à Peray même qu'elle rencontra le plus d'obstacles. Les manœuvres qui en avaient préparé la naissance y étaient encore trop connues; avant de croire, il était nécessaire d'oublier.

Ces choses se passaient dans le bon temps des jésuites, c'est-à-dire pendant la malheureuse vieillesse de Louis XIV. Cependant les esprits étaient alors si généralement éveillés sur les matières religieuses, qu'il était difficile aux nouveautés d'y pénétrer sans combats. Mais l'indifférence et les diversions de la régence ouvrirent un champ plus libre aux entreprises de la ruse. La fatale peste de Marseille, qui ébranlait toutes les imaginations, parut

une bonne fortune aux disciples de Marie Alaçoque. Comme toute contagion a son terme, il s'agissait de convertir la fin de celle-ci en un miracle dont l'honneur appartiendrait à leur patron. M. de Belzunce n'était sur son siège que le prête-nom des jésuites, et ces derniers ne manquèrent pas d'abuser de sa faiblesse. Sans doute, dans les grandes calamités, c'est un devoir des ministres du culte d'implorer les secours du ciel et de le remercier de ses bienfaits ; mais n'était-ce pas fouler aux pieds la raison et toutes les convenances que de subordonner l'accomplissement d'une obligation aussi sainte, à l'essai d'une pratique au moins équivoque, que l'église n'avait point adoptée, et que la plus saine partie du clergé taxait d'idolâtrie et d'impiété. C'est pourtant ce que fit l'évêque de Marseille en dédiant son diocèse à la dévotion du sacré cœur. Mais cet acte messéant et irrégulier que les jésuites avaient imaginé pour braver leurs adversaires, ne produisit pas tous les effets qu'ils s'en étaient promis. La marche de la peste fut si capricieuse qu'elle déconcerta les spéculations des prêtres et des médecins. Loin de céder aux pieuses solennités, elle en reçut un nouvel accroissement, qui provoqua les reproches de l'autorité civile. Mais en renonçant à la gloire du miracle, le vœu et la procession n'en subsistèrent pas moins dans la suite, et la superstition du sacré cœur se glissa sous les ailes de la peste. On s'intéressait alors trop peu à ces détails de liturgie pour en chicaner les formes. Si la dévotion du sacré cœur favorisa d'abord les progrès de la contagion, on peut dire que la contagion contribua bien davantage à propager la dévotion du sacré cœur. Si l'on doutait que l'esprit de cabale et non la piété dirigea M. de Belzunce en cette circonstance, il suffirait de remarquer qu'il fixa son vœu et sa procession au vendredi de l'octave du Saint-Sacrement, c'est-à-dire à une époque qui n'a aucun rapport avec les phases de la peste, ni avec la délivrance de Marseille, mais qui n'est autre que le jour superstitieux rêvé bien des années auparavant par la nonne de Peray, sous l'inspiration de son jésuite.

Le royaume étant retombé après la régence sous le pouvoir absolu d'un cardinal, la cabale eut la pensée de porter un coup décisif, en faisant béatifier la sœur Alacoque. Une créature des jésuites, l'évêque de Soissons, y préluda en 1727, par la publication d'une Vie de cette fille qui, morte depuis quarante ans, laissait un champ libre à l'imagination des biographes. Cette production, qui parut sous l'appareil d'un beau volume in-4°, fut un sujet de surprise, de scandale et d'amusement. On n'avait jamais vu un tel entassement d'inepties et de puérilités, écrites d'un style

p'at et obscène; on admirait le degré d'ignorance qui traitait de prodiges et d'interventions divines des vésanies communes, dont il existe mille exemples, et qui sont décrites et classées dans tous les livres de médecine sous les titres de théomanie, de démonomanie, et de mélancolie ascétique; on ne concevait pas cette sottise intrépide et sacrilège, qui faisait du fils de Dieu, du Verbe incréé, un amant jaloux, trivial, capricieux, cruel, méchant poète, et finissant par livrer son épouse aux menus plaisirs du diable. Les amis de M. Languet de Gergy rougirent de tant d'impertinences; les indifférens se demandèrent comment pouvaient s'arranger dans la même tête l'habileté d'un prélat ambitieux, et l'imbécillité d'un légendaire du dixième siècle. Quoi qu'il en soit, ce livre dévotement impie, où l'adoration du Sacré-Cœur était préconisée à chaque page, tomba promptement sous les traits du mépris et de la dérision. Mais telle était dans le gouvernement d'alors la force de l'intrigue et le dédain pour l'opinion publique, que l'auteur, flétri par l'évidence d'une si honteuse incapacité, fut créé archevêque de Sens et conseiller d'état; une cour tyrannique lui abandonna même tous ses ennemis; car on trouva dans sa succession un reste de lettres de cachet en blanc dont la mort ne lui avait pas laissé le temps d'achever la distribution. Il fut aussi odieux à Sens qu'à Soissons, et ses cruautés indignèrent jusqu'aux étrangers. On trouve dans les lettres de lord Bolingbroke une recommandation de ce célèbre Anglais à la marquise de Ferriol, en faveur d'une pauvre religieuse que ce prélat fanatique persécutait à outrance, pour de prétendues opinions jansénistes. « Je ne sais, » lui écrit-il, « comment elle se tirera des griffes de ce « furieux. Mais je sais que l'innocence et la sagesse, au lieu d'être « capables d'arrêter la rage d'un bigot, ou d'un tartufe, ne font « que l'irriter très-souvent. Je voudrais ajouter aux litanies : *De la « puissance ecclésiastique libera nos, Domine.* » (Lettre de Bolingbroke à madame de Ferriol, datée de Londres, le 22 février 1734.) Si l'on s'avisait de réhabiliter cet archevêque en remarquant que son nom figure sur la liste des académiciens français, je dirai, pour l'honneur de cette compagnie, qu'il y fut élu avant la publication de sa rapsodie, et que l'académie se lava de cette tache en le remplaçant par M. de Buffon. Ce n'en est pas moins une nation bien singulière que celle où l'on voit se succéder sans intervalle dans les mêmes honneurs littéraires l'historien de la nature et l'historien de Marie Alacoque.

M. Languet de Gergy avait un frère, curé de Saint-Sulpice, dont on connaît le caractère singulier et hardi. Ce dernier, pour mieux

confondre les adversaires des nouvelles superstitions, établit dans son église, de sa propre autorité, une dévotion *au Sacré-Cœur de Marie*. Cet appendice fit une fortune médiocre, parce que les mysticités de ce genre ne réussissent bien que par les femmes, et que les femmes furent en général imitatrices de mademoiselle Alacoque, qui dans ses communications avec les substances divines avait quitté de bonne heure les entretiens de la mère pour ceux du fils. Les jésuites combinèrent les deux ressorts, ainsi qu'il appartenait à d'aussi habiles séducteurs. On voit encore dans leur collège de Rome, les frises dont ils entourèrent l'intérieur des chambres de leurs écoliers. Des cœurs de Jésus y sont entrelacés, non avec des cœurs de la Vierge, mais avec la Vierge elle-même, représentée successivement sous les traits des beautés les plus parfaites. Ces images ravissantes n'obsèdent pas en vain une jeunesse tendre et inflammable. On sait combien le tumulte des sens et les révulsions de la nature sont près de se transformer en crédule ascétisme et en mouvemens fanatiques. Cet art d'émouvoir par des peintures n'est pas nouveau chez les jésuites. « L'assassin d'Henri, Jean Châtel, ajouta dans son interrogatoire, qu'il avait souvent été conduit en la chambre des méditations où les jésuites introduisaient les plus grands pécheurs, et les effrayaient par des portraits de diables, de figures épouvantables, pour ébranler les esprits et les pousser à faire quelque action signalée. » (*Mémoires de Sully; observations*, tome 6, page 54.)

On présume bien que la cabale n'avait pas manqué d'assiéger la cour de Rome de ses intrigues, mais elle ne put obtenir du pape qu'un renvoi fort insignifiant à la congrégation des rites. Le cardinal de Tencin était alors notre ambassadeur auprès du Saint-Siège; il devait beaucoup aux jésuites, et ceux-ci sollicitaient vivement son intervention. L'âge et le chapeau rouge avaient un peu tempéré l'ambition de ce prélat; et il sentit quelque honte à protéger une jonglerie que sa conscience condamnait, à l'exemple de tous les théologiens sensés. Voici comme il s'exprime dans sa dépêche au cardinal de Fleury, du 23 décembre 1740 : « Je ne tenterai l'affaire de l'institution du Sacré-Cœur de Jésus, qu'autant « que le pape s'y porterait de lui-même. J'avoue que de mon avis « je suis fort contraire à ces institutions nouvelles; j'ai marqué mon « sentiment à la congrégation des rites dans d'autres occasions, et « j'ai empêché plusieurs établissemens de cette nature; j'ai même « excité le zèle du pape pour la réforme du bréviaire romain. Il « en sent le besoin, mais les difficultés immenses qui se présentent, « l'arrêtent. »

C'était la politique des jésuites de ne compter pour rien les échecs passagers, et de marcher à leur but par tous les moyens indistinctement. Ce qu'ils ne pouvaient obtenir publiquement, ils tâchaient de le surprendre par des voies clandestines, et ils accumulaient sans bruit des forces suffisantes pour faire subitement un jour violence à l'autorité. Ils se mirent donc à organiser des congrégations du Sacré-Cœur, non-seulement en France, mais dans plusieurs autres contrées de l'Europe. Cette manière d'enrôler des partisans dans toutes les classes de la société, a toujours fait partie de la tactique des enfans de Loyola. Mais les nouvelles levées sont sujettes à manquer de discipline et de prudence : la congrégation du Sacré-Cœur établie à Auxerre, auprès du couvent de la Visitation, fut dénoncée au parlement de Paris ; on instruisit une procédure criminelle, et le 17 janvier 1758, il intervint un arrêt qui dispersa ce nid de tartufes.

Au reste ces petits incidens ne s'aperçoivent plus dans la grande tempête qui expulsa les jésuites de la plupart des états catholiques, et opéra la dissolution de leur société. Les membres de l'ordre détruit, les plus ardens et les plus irrités trouvèrent un asile dans le nord de l'Europe, et affectèrent d'y porter avec eux leur dévotion si contestée du Sacré-Cœur ; cette pratique, qui n'avait été jusqu'alors qu'une momerie mystique, un peu mêlée de cette couleur d'intrigue, inséparable de tout ce que touchait la main des jésuites, prit un caractère politique ; elle devint le talisman de leur espoir et de leur vengeance ; elle fut le lien symbolique entre les ex-jésuites, leurs adhérens et leurs correspondans.

La révolution de France éclata quand le flot de l'émigration eut atteint les rivages où s'aigrissait le levain jésuitique ; ce contact produisit une vive fermentation. De ce foyer ont jailli sans relâche les complots sanguinaires contre notre patrie, et le projet avoué de ramener l'esprit humain aux barbares doctrines du moyen âge. Des émissaires vinrent dans cette vue soulever les hommes simples et ignorans qui habitent l'ouest de la France. Pour que leur intention ne fût pas douteuse, ils disposèrent la guerre civile sous les enseignes du Sacré-Cœur ; il paraît que cette décoration ne fut pas simplement adoptée par la bigoterie particulière de quelques chefs, mais qu'elle servit à tous de ralliement et pour ainsi dire d'uniforme militaire. Lorsque M. Charrette fut pris et jugé, il portait un cœur de Jésus brodé sur son habit, et cependant les mémoires de son parti attribuent à ce marin une foi et des mœurs très-éloignées du zèle religieux. La dévotion du Sacré-Cœur, que l'église n'avait point adoptée, pouvait passer, sinon pour une révolte contre

elle, au moins pour une usurpation de ses droits; et à ce titre elle présentait quelque chose d'irrégulier, de furtif, et de factieux qui ne messeyait point à la guerre civile. Elle communiqua d'ailleurs à l'insurrection vendéenne toute l'atrocité qui signale les guerres de religion, et qui fit voir alors une horreur nouvelle, le massacre des prisonniers ajouté comme partie intégrante à la célébration d'une messe. D'un autre côté, cet emblème jésuitique étant un véritable appel à l'ignorance et aux plus grossiers préjugés, devait nuire au succès de la cause, si on suppose que l'armement de la Vendée avait été fait dans l'intérêt du trône, et non dans celui de l'aristocratie féodale. Rien n'était plus funeste que d'associer les deux idées du retour de la famille détrônée, et du triomphe de la barbarie; car il n'est pas au pouvoir d'une nation de renoncer aux lumières acquises, et de consentir à se dégrader. J'ai remarqué plusieurs époques de la révolution, où l'on aurait bien volontiers rappelé le roi légitime, sans la crainte du cortège qui menaçait de le suivre avec autant de rage que d'imprudence.

Lorsque enfin la restauration se fut opérée par d'autres moyens, et que la sagesse du monarque lui eut fait sentir la nécessité de substituer un ordre légal à l'ancien arbitraire, la même faction des rétrogrades redoubla d'efforts. La France fut inondée de leurs écrits fanatiques, où l'on préconisait l'excellence de la monarchie universelle des papes, la vanité des constitutions humaines, et l'impossibilité d'avoir une civilisation sans l'institut de saint Ignace; le roi se vit assailli de pétitions colportées dans les villes, où on lui criait : des jésuites, et point de charte! La dévotion du Sacré-Cœur vint, suivant l'usage, prendre son poste au milieu de ces complots; mais cette fois son intervention dépassa la mesure des stratagèmes, qu'on appelle par courtoisie des fraudes pieuses. On imagina de fabriquer et de répandre par la voie des journaux les plus accrédités de prétendus écrits de Louis XVI, où il protestait contre divers actes de son règne, et vouait ensuite sa personne et son royaume au Sacré-Cœur de Jésus. Quoique l'effervescence du moment fût très-propre au succès d'une pareille imposture, l'effronterie de celle-ci révolta tout le monde; d'une part, sans titre et sans preuve, elle supposait à l'infortuné Louis XVI une duplicité répréhensible, et d'autre part elle lui imputait des momeries pour lesquelles son ame droite et religieuse avait toujours eu une aversion déclarée. On ne chercha point à connaître les auteurs de la fourberie, soit parce que, dans ces premiers momens de trouble et de défiance, on craignit assez mal à propos de trouver à un faussaire des complices trop puissans, soit parce que le mépris général, qui avait

aussitôt accueilli leur mensonge, ne laissa aucun intérêt à en dévoiler l'origine. Il suffira d'ailleurs, pour éclairer tout homme de bon sens sur la valeur de cette fable, de transcrire ici quelques articles du vœu qu'on osait attribuer à Louis XVI:

« 3° Je promets solennellement de prendre dans l'intervalle « d'une année, tant auprès du pape qu'auprès des évêques de mon « royaume, toutes les mesures nécessaires pour établir, en obser« vant les formes canoniques, une fête solennelle en l'honneur du « divin cœur de Jésus, laquelle sera célébrée à perpétuité dans « toute la France, le premier vendredi après l'octave du Saint-Sa« crement, et toujours suivie d'une procession générale, en répa« ration des outrages et des profanations commises dans nos saints « temples pendant ce temps de troubles par les schismatiques, les « hérétiques et les mauvais chrétiens.

« 4° D'aller moi-même en personne sous trois mois, à compter « du jour de ma délivrance, dans l'église de Notre-Dame de Paris, « ou dans toute autre église principale du lieu où je me trouverai, « et d'y prononeer, un jour de dimanche ou de fête, au pied du « maître-autel, après l'offertoire de la messe, et entre les mains du « célébrant, un acte solennel de consécration de ma personne, de « ma famille et de mon royaume au Sacré-Cœur de Jésus, avec « promesse de donner à tous mes sujets l'exemple du culte et de la « dévotion qui sont dus à ce cœur adorable.

« 5° D'ériger et de décorer à mes frais, dans l'église que je choi« sirai, dans le cours d'une année, à compter du jour de ma déli« vrance, une chapelle ou un autel qui sera consacré au Sacré« Cœur de Jésus, et qui servira de monument éternel de ma recon« naissance et de ma confiance sans bornes dans les mérites infinis, « et dans les trésors inépuisables de graces qui sont renfermés dans « ce cœur sacré.

« 6° De renouveler tous les ans, au lieu où je me trouverai, le jour « qu'on célébrera la fête du Sacré-Cœur de Jésus, l'acte de « consécration exprimé dans l'article 4, et d'assister à la procession « générale qui suivra la messe de ce jour. »

La suite des événemens encouragea d'autres tentatives. Le parti déclaré contre l'ordre constitutionnel ne désespéra pas de le renverser, s'il pouvait, par l'excitation des troubles intérieurs, rappeler le secours des bandes étrangères. Il organisa en conséquence des sociétés secrètes, dépositaires de ses vues; mais le gouvernement ayant dissous ces conciliabules, le parti les reconstitua plus habilement sous une forme religieuse. En effet, les missionnaires, qui sont solidaires avec lui d'intérets et d'espérances, ont soin de ne

pas quitter une ville de leurs stations sans y laisser derrière eux une congrégation ou confrérie du Sacré-Cœur, où se retrouvent tous les membres et adhérens des sociétés secrètes, plus unis, plus forts et plus assurés qu'auparavant; en sorte que le premier signal peut imprimer un mouvement simultané à cette chaîne de petites puissances distribuées sur toute la surface du royaume par des perturbateurs privilégiés. Il est véritablement digne de remarque qu'autrefois la sainte ligue n'a pas eu des bases différentes, et que partout les confréries, établies à dessein par les jésuites, en furent les premiers noyaux et les derniers soutiens. Aussi un écrivain, qui ne semble pas ignorer les résolutions du parti, a-t-il eu la franchise de dire que les ligueurs d'autrefois seraient les inconstitutionnels d'aujourd'hui, qu'il appelle improprement *les royalistes*. La confidence aurait été complète, s'il eût ajouté que les inconstitutionnels d'aujourd'hui agissent précisément comme les ligueurs d'autrefois. Le même écrivain aurait dû remarquer aussi que le crédit des princes lorrains avait peuplé les tribunaux de magistrats corrompus par l'esprit de parti, et que cette profanation de la justice décida le monarque à consommer le crime de Blois, source de tant d'autres crimes.

Ici se termine l'histoire de la dévotion du Sacré-Cœur depuis son origine jusqu'à nos jours. Si on la regarde comme une suite d'expériences sur la crédulité humaine, elle n'est pas tout-à-fait indigne de l'attention du philosophe. On est seulement tenté de rougir en considérant quels pitoyables ressorts meuvent la multitude, et comment des objets infames et méprisables sont susceptibles de s'accroître et se transformer à travers les filières de l'intrigue. Autant les poètes et les amans firent bien d'employer le mot de *cœur* au figuré, autant ce fut une idée basse et ignoble de ramener cette métaphore à la représentation matérielle de ce vilain muscle sanguinolent. Suivant le témoignage des écrivains anglais, elle appartient à la brutale superstition de quelques fauteurs du régicide Cromwell, et je n'en suis point étonné.

En résumant cette dissertation, on voit que la pratique du Cœur-de-Jésus se partage en deux ères : l'ère anglaise et l'ère jésuitique, et que cette dernière se divise en plusieurs époques : 1° *époque miraculeuse;* ce sont les visions de mademoiselle Alacoque et les travaux du père la Colombière, pour convertir en institution divine les rêveries hystériques de cette nonne valétudinaire. 2° *Époque litigieuse;* efforts des jésuites afin d'imposer à la chrétienté une idolâtrie nouvelle dont ils seraient les fondateurs. S'ils ont pour appuis la complaisance de l'évêque de Marseille et l'œuvre grotesque

de l'évêque de Soissons, ils trouvent des obstacles dans l'improbation des docteurs, le silence du pape, le refus de l'ambassadeur de France et les défenses du parlement de Paris. 3° *Époque politique*; par une singulière métamorphose, cette mysticité, qui ne semblait avoir d'autre effet que d'amuser la crédulité de la populace et les sens orageux de quelques dévotes, devint au fond du Nord le ralliement entre des fugitifs de dates et d'espèces différentes, ainsi que le sceau de vengeances sinistres et de projets insensés. 4° *Époque militaire*; il s'agit des guerres de la Vendée et de la Bretagne, où le cœur de l'Agneau a été vu, imprimé sur l'habit des plus farouches combattans. 5° *Époque aristocratique*; supposition d'un vœu de Louis XVI; organisation combinée de confréries du Sacré-Cœur; établissement illégal de communautés religieuses sous le même vocable; enfin, ce vocable évidemment devenu le cachet du jésuite, le symbole de l'intrigue, et le *labarum* promis à la guerre civile.

Mais cette époque sera-t-elle la dernière? L'invention de Godwin et de La Colombière doit-elle se perdre dans l'éclat des nouvelles lumières, ou triompher par le retour des préjugés du moyen âge? Les philosophes aventureux de notre siècle ne douteront pas de la première partie de cette alternative; mais l'observation des choses présentes et l'impartialité des esprits froids et réfléchis ne dépouillent pas la seconde issue de toute probabilité. Le pape vient de recréer l'institut de saint Ignace, proscrit il y a cinquante ans par toutes les puissances catholiques, et les cadres de cette milice redoutée se remplissent rapidement. Nous sommes dans un pays d'imprévoyance et de contradiction, où les jésuites, sans avoir été appelés par le législateur, existent de fait sous de légers déguisemens; ils disposent de plusieurs diocèses, tiennent les missions, les grands et les petits séminaires, occupent des maisons pour leur compte et dirigent des couvens de filles. L'influence de leur crédit et de leurs principes se fait partout sentir; sauf bien peu d'exceptions, le clergé de France est purement ultramontain; il n'est pas rare d'entendre traiter l'église gallicane comme une vieille aberration, semi-hérétique et passée de mode. L'enseignement des écoles ecclésiastiques se nourrit des mêmes doctrines, et la loi qui ordonne de soutenir les quatre propositions de 1682 y est complètement violée; les élèves qui en sortent, et qui sont maintenant dépourvus de tout autre genre d'éducation, distinguent mal la violence et la cruauté des maximes et des passions dont on les abreuve. Cette tendance du clergé à saper les bases et l'indépendance de l'autorité civile, et à se rattacher à une puis-

sance étrangère, se trouve en parfaite harmonie avec la faction aristocratique, qui ne cesse pareillement d'offrir son alliance aux étrangers, et de se séparer de plus en plus de la nation, sans craindre qu'un jour la nation, poussée à bout, ne la prenne au mot. Les confréries propagent cet esprit dans le sein de la société; le parlement de Paris n'est plus là pour les réprimer, comme il le fit en 1758, et il faut avouer que nos tribunaux sont occupés de soins bien différens.

Dans de telles circonstances, il est assez vraisemblable que les jésuites seront jaloux de constater leur nouvel empire, en arborant sur la chrétienté leur étendard favori; plus l'idolâtrie du Sacré-Cœur a été contestée, plus ils doivent en poursuivre l'établissement. Tel fut du moins le caractère constant de leur société. Déjà ils occupent d'habiles peintres romains à mettre en vogue le Sacré-Cœur par des représentations bien supérieures à celle du père la Colombière. C'est un tableau qui représente le Christ à mi-corps et de grandeur naturelle; la figure en est belle et mélancolique, et la poitrine ouverte et sanglante. On attache ce tableau dans un lieu sombre, et l'on place devant une lampe ardente, avec un réflecteur qui projette toute la lumière sur la plaie, au milieu de laquelle le cœur semble alors nager dans un bouillonnement de sang et de feu; cette vue est singulière, hideuse, et très-propre à remuer l'imagination. Les prêtres du paganisme employèrent vraisemblablement dans leurs initiations des artifices de ce genre, dont les épreuves de la franc-maçonnerie ont conservé quelques prestiges. Les curieux pourront voir celui du Sacré-Cœur, tel qu'il a été transporté de Rome et tel qu'on vient de le décrire, dans les catacombes du château de la Roche-Guyon, chez M. l'abbé duc de Rohan-Chabot.

Le pape se trouve engagé, par tout ce qu'il a déjà fait, à ne pas refuser aux jésuites de tirer de la poussière de la congrégation des rites cette invention que Clément XI et ses successeurs y avaient laissée; la suite inévitable de cet acte sera la reconnaissance de la sainteté des visions de Marie Alacoque, et par conséquent la canonisation de cette révérende sœur: la légende de M. Languet fournira sur ce point plus de preuves que n'en doivent désirer les *zelanti*; et d'ailleurs l'influence inévitable qui a pu, en 1817, rajeunir pour la France le concordat de Léon X et de François Ier, ne manquera pas de seconder cette nouvelle faveur du Saint-Siège. Quand ces choses seront faites, la liberté dont nous avons usé en jugeant avec des lumières humaines une mysticité hasardeuse et dénuée de sanction cessera de nous appartenir; elle sera remplacée par la

silence de soumission et de respect qu'imposent aux fidèles les décisions canoniques; mais probablement alors la charte de Louis XVIII n'existera plus, et la France aura pris son rang entre la Sardaigne et le caton de Fribourg.

M. de Beaumont, archevêque de Paris, tenta d'introduire dans son diocèse la dévotion du Sacré-Cœur; mais il ne put en venir à bout à cause de l'opposition de son chapitre.

Mais de nos jours, M. de Quélen l'a fait sans qu'on s'en soit aperçu. Il est dit dans son Missel que c'est du consentement de son chapitre! Mais j'ai entendu dire à M. le premier président..... que deux des chanoines lui avaient assuré que la chose s'était faite à leur insu.

Les jésuites se glissèrent en France pendant l'empire sous les noms de Pères de la Croix, de Pères de la Foi, de Paccanaristes, etc. L'empereur ne sut ce qu'il fit en les rebutant : ces gens-là convenaient à ses desseins.

N° VII.

Promesse faite le 14 janvier 1721, par le pape Clément XI, de créer cardinal l'archevêque de Cambrai. Chap. XIII, pag. 23 et 41.

Clemens papa undecimus, charissime in Christo fili noster, salutem et apostolicam benedictionem.

È si vivo et ardente il desiderio che abbiamo di dare alla Maestà Vostra le maggiori prove che possiamo di quella paterna e distinta predilezzione, con cui giustamente che ben vorressimo poter la compiacere con creare cardinale senza alcun minimo indugio M. arcivescovo di Cambrai, tante volte et con tanta efficacia da lui raccomandatoci. Ma perchè nello stato in cui siamo si rende ciò assolutamente impraticabile per le molte ragioni da noi più volte riferite alla M. V. et specialmente per quella di non poter noi, dopo aver promossi tanti cardinali stranieri, pensare a promuovere un altro senza aver prima, o almeno nell' istesso tempo, resa qualche giustizia a tanti prelati italiani che, come la M. V. ben sa, nonostante il merito che hanno di aver resi lunghi et fideli servigii, tanto in questa corte quanto fuori di essa, alla Santa Sede, hanno tuttavia dovuto soffrire la mortificazione di vedersi posposti nelle ultime promozioni a sudditi stranieri. Quindi e non potendo noi fare presentemente per la M. V. quello che vorressimo et quello

che ella stessa avrebbe bramato, vogliamo almeno dichiararle preventivamente in estrema fidanza con la presente lettera scritta di nostra mano, quello più che per lei a suo tempo possiamo e vogliamo fare; l'assicuriamo dunque che ove la M. V. ci abbia fatto precedentemente avere in scritto quelle sicurezze che tante volte ci siamo seco protestati di voler per necessario et indispensabile preliminare a qualunque passo che da noi sia per farsi in questo affare; e che per le medesime siano state distese con chiarezza senza equivoci et senza alcune condizioni, come anco siano state firmate da persone autorizate con legitima facoltà, non avremo difficoltà quando a Dio piacesse per suoi occulti giudizii di prolungar tanto la nostra vita, quanto a tal affetto sarebbe necessario (il che però da noi ne si spera, ne si merita, ne si desidera), d'includere M. arcivescovo di Cambrai nella prima piena promozione che in tal caso fossimo per fare di prelati et altri soggetti a nostro arbitrio; purchè la M. V. anche in quello tempo perseveri nella stessa favorevole disposizione che ora tiene verso il predetto M. arcivescovo di Cambrai, e non altrimente. Non lasciamo però di pregar la M. V. a riflettere che quelle parole *piena promozione* non possono verificarsi ove per qualche particolar motivo, come bene spesso è accaduto, fosse promosso un solo suggetto per volta, non potendosi propriamente e rigorosamente dire vero non che piena promozione quella che si fa un solo cardinale necessario. Qui per fine diamo alla M. V., *alla regina sua consorte*, *et al reale bambino* (1) con tutta la piena del nostro paterno affetto l'apostolica benedizione. *Datum Romæ apud Sanctam-Mariam-Majorem*, *die* 14 *januarii* 1721, *pontificatûs nostri anno* 21.

Traduction de la pièce précédente.

Clément XI pape, à notre très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons un si vif désir de donner à V. M. des preuves éclatantes de notre affection paternelle et distinguée, que nous voudrions bien la satisfaire en créant cardinal, sans délai, M. l'archevêque de Cambrai qu'elle nous a si souvent et si efficacement recommandé. Mais dans la situation présente, la mesure est impraticable par plusieurs raisons que nous avons plus d'une fois exposées à V. M., et principalement parce que, après la nomi-

(1) L'évêque de Sisteron écrivit à Dubois qu'il pouvait retrancher des copies les mots soulignés, et qu'alors la lettre du pape s'adresserait aussi-bien à Louis XV qu'à Jacques III.

nation de tant de cardinaux étrangers (1), il serait peu convenable d'en créer encore un, sans rendre auparavant, ou du moins en même temps, quelque justice à ce grand nombre de prélats italiens qui ont eu la mortification de se voir préférer ces étrangers dans les dernières promotions, au mépris de leurs longs et fidèles services, soit à Rome, soit en d'autres pays, ainsi que V. M. en est bien informée. Ne pouvant donc faire dès à présent pour V. M. ce que nous voudrions et ce qu'elle-même désire ardemment, nous prétendons du moins lui déclarer préalablement et confidentiellement par cette lettre écrite de notre main, quelles sont nos intentions pour le moment favorable. Pourvu que V. M. nous ait d'avance procuré par écrit les sûretés que nous avons constamment regardées comme des préliminaires indispensables à chaque pas que nous ferions dans cette affaire, et pourvu que ces sûretés soient données sans équivoque et sans condition par des personnes ayant un pouvoir légitime de le faire, nous promettons de comprendre sans difficulté M. l'archevêque de Cambrai dans la première pleine promotion que nous ferons de prélats et autres sujets à notre choix, dans le cas où il plairait à Dieu, par les vues secrètes de sa providence, de prolonger notre vie pour un tel événement (ce que nous n'espérons, ni ne méritons, ni ne désirons). Il est bien entendu que V. M. persévérera alors dans les dispositions favorables où elle est maintenant pour ledit M. l'archevêque de Cambrai, et non autrement. Nous prions néanmoins V. M. d'observer que la nomination d'un seul cardinal à la fois, telle qu'il arrive souvent d'en faire par des motifs particuliers, ne constitue pas une pleine promotion, et qu'il faut s'en tenir au sens propre et rigoureux de ces paroles. Sur ce, nous donnons à V. M., à la reine son épouse, et à leur royal enfant, avec une affection toute paternelle, notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 14 janvier 1721, et la vingt-unième année de notre pontificat.

(1) Il était cruel de rappeler cette circonstance à l'abbé Dubois, puisque c'était au milieu de ses poursuites que le pape avait nommé deux cardinaux français, MM. de Gèvres et de Mailly.

N° VIII.

Rapport fait au duc de Bourbon, le 27 avril 1725, par le chevalier Vanchoux, envoyé pour résider auprès du roi de Pologne (1). Chap. XVII, page 193.

Après avoir examiné de bien près l'impression que le grand événement d'aujourd'hui a pu faire sur l'esprit du roi Stanislas, voici les dispositions et les sentimens où j'ai cru trouver ce prince. Il est, dit-il, si pénétré des effets de la Providence, qu'il craindrait d'en renverser l'ouvrage, s'il admettait dans son cœur quelque élévation au-dessus du bonheur qui lui arrive aujourd'hui, soit pour former de nouveaux projets, ou pour appuyer ceux qui ne lui ont point réussi jusqu'à présent, ou pour tirer vengeance de ses ennemis, ou enfin pour se faire de nouveaux amis.

Ce prince n'est pas novice dans les revers. Il sent, comme il le doit, la grandeur de sa prospérité sans s'en éblouir. Elle le fait penser en bon Français. N'ayant actuellement de désir ni de volonté que celle qui peut convenir aux intérêts de l'état, il a une résignation parfaite aux volontés du roi et aux intentions de Son Altesse Sérénissime monseigneur le duc. Ainsi il ne faut pas être inquiet qu'il puisse avoir d'autre objet. Tous ses soins sont finis, et toute son attention est d'élever les mains au ciel pour implorer sa bénédiction sur la princesse Marie, qui fait la plus glorieuse époque de sa vie.

Pour ce qui regarde la restitution de ses biens, il pense qu'il n'est pas de la dignité du roi d'y faire attention, ni de s'en mêler directement. C'est une affaire à laquelle la Suède est engagée par son alliance avec ce prince. Elle a été très-bien conduite jusqu'à présent; le roi Auguste s'étant déjà déterminé sur les principaux articles.

Quant au rétablissement du roi Stanislas sur le trône de Pologne, il aime tant la tranquillité qu'il n'y songera jamais, et l'on peut même assurer le roi Auguste qu'il ne cherchera point à troubler son règne. Si cependant la France était dans une conjoncture où elle eût besoin que ce prince se donnât quelques mouvemens, on le trouvera disposé à prendre tel parti qu'on voudra. C'est un

(1) Le chevalier Vanchoux avait mené avec lui un jeune homme qui plut beaucoup au roi de Pologne. C'était Lacurne de Sainte-Palaye, qui entra dans la suite à l'Académie française et débrouilla d'une manière ingénieuse les vieilles chroniques de notre chevalerie.

fait que ce prince m'a assuré, n'étant point jaloux de voir sa place occupée par le roi Auguste, et s'estimant plus heureux cent mille fois de passer ses jours en France.

Le roi Stanislas n'a point de *secrétaire d'état* auprès de sa personne, et il en a toujours rempli lui-même les fonctions. Un ancien domestique lui sert seul de secrétaire. Depuis les revers de sa fortune, il a renvoyé tous les grands du royaume de Pologne qui lui étaient attachés, tant pour les garantir des persécutions de ses ennemis que pour rendre sa propre situation moins embarrante. Il n'y a que le comte de Tarlo, cousin-germain de la reine, qui n'a jamais voulu se détacher de ce prince.

Le roi et la reine n'ont ni frère ni sœur. La princesse Marie est aussi fille unique. Leurs parens éloignés se sont mal conduits dans les troubles de Pologne. Le comte Tarlo est le seul auquel on s'intéresse.

La mère du roi Stanislas ne paraîtra nulle part en public, tant à cause de son âge que de ses infirmités. Elle ne se mêle plus que de prier Dieu, ce qui l'occupe uniquement.

La cour est composée d'un maréchal, de six ou sept gentilshommes polonais, tous jeunes gens, hormis le maréchal, qui s'appelle Meszelk, de deux prêtres polonais, dont l'un est un jésuite, confesseur de la princesse Marie depuis son enfance.

Les reines ont à leur service quelques filles de condition du pays. J'ai ouï dire au roi Stanislas qu'il ne désire pas que personne de ses gens la suive, hormis le jésuite, rien que pour y rester une huitaine de jours, afin qu'il puisse la remettre entre les mains de celui qui sera destiné à avoir soin de sa conscience, ce bon jésuite l'ayant élevée dans une véritable piété sans bigoterie, le roi Stanislas souhaitant fort qu'il puisse donner des instructions spirituelles à celui qui sera en sa place, afin qu'il sache entretenir cette piété dans la suite.

N° IX.

De la petite vérole et de l'inoculation pendant la régence.
Chap. XXII, page 339.

L'inoculation était de temps immémorial usuelle et domestique chez pluiseurs peuples de l'Orient. On doit bien s'étonner que l'Europe civilisée ait ignoré pendant tant de siècles cette pratique d'un pays où elle avait des ministres, des voyageurs, des comptoirs

et des mariages contractés avec les indigènes. Ce fut seulement vers 1715 que Timonio, médecin grec, qui avait étudié à Oxford et à Padoue, publia un petit écrit intitulé : *Historia variolarum quæ per incisionem excitantur.* Les éphémérides de l'Académie impériale Léopoldine Caroline des Anciens de la nature, offrirent aussi l'an 1717 des observations où Klaunig, médecin de Breslaw, rendait compte de la pratique de l'inoculation, telle qu'il l'avait apprise de Skraggenstiern, premier médecin du roi de Suède. Un jeune homme appelé Boyer, fit de ces faibles données le sujet d'une thèse qu'il soutint la même année devant l'école de Montpellier. On donnait peu d'importance à la matière de ces dissertations d'apparat; c'était ordinairement un jeu d'esprit, ou un paradoxe propre à faire briller l'élève. On l'imprimait sur une belle étoffe; souvent le portrait du personnage qui en avait accepté la dédicace, y paraissait gravé et décoré d'emblème, de dessins et de madrigaux. Les thèses faisaient partie du luxe et de la galanterie de ce temps-là; les accessoires y emportaient toujours le fond.

Cependant l'inoculation serait restée dans la classe de ces usages des peuples barbares qui excitent une stérile curiosité, si en 1716 Mary Wortley Montagu, âgée alors de vingt-six ans, n'eût accompagné son mari dans son ambassade auprès de la Porte Ottomane. Cette femme d'un esprit fin et observateur, ne tarda pas à remarquer en Turquie les effets de la petite vérole artificielle. Dans sa lettre du 1er avril 1717, elle décrit avec beaucoup d'agrément la manière dont se fait l'insertion du venin variolique, et dès lors elle forma le projet de la tenter sur ses enfans, et de la propager à son retour dans la Grande-Bretagne. Elle cite un mot de l'ambassadeur de France, qui exprime bien le peu de danger de cette opération. « Ces gens-ci, » dit le marquis de Bonnac, « prennent « la petite vérole par partie de plaisir, comme ailleurs on va prendre « les eaux. »

Milady Montagu fit en effet inoculer son fils, âgé de trois ans, dans le village de Belgrade, situé à quatorze milles de Constantinople, le 18 mars 1718. Sa fille ne fut pas alors soumise à la même épreuve, parce que la nourrice qui l'allaitait n'avait point eu la petite vérole. Les seuls détails que nous possédions sur cet essai mémorable, sont consignés dans un fragment de lettre que milady Montagu écrivit quatre jours après à son mari, qui était resté à Para, dans le palais de l'ambassade. Les Anglais ont fait calquer et graver ce fragment dans l'édition qu'ils ont donnée en 1803 des œuvres de milady Montagu, en cinq volumes. Cet honneur était bien dû au seul monument qui nous reste d'un événement aussi

intéressant dans les annales de notre Europe, car l'*Annual register* a calculé que sur chaque million d'hommes, cent quarante-trois mille lui doivent la vie. Voici au reste ce fragment très-laconique que peu de Français doivent connaître :

Sunday, March 23, 1718.

The boy was engrafted last tuesday, and is at this time singing and playing, very impatient for his supper. I pray God my neat may give as good an account of him.... I cannot engraft the girl, her nurse has not had the small-pox.

Revenue en Angleterre, milady Montagu n'oublia pas son dessein d'y naturaliser la petite vérole artificielle. Elle y intéressa la plupart des mères et des femmes de la cour, tandis que Maitland, son chirurgien, qui l'avait suivie à Constantinople, échauffait le zèle du collége des médecins. Le résultat de cette double espèce de démarches fut la permission que donna le gouvernement d'essayer l'inoculation sur des condamnés de la prison de Newgate. Elle réussit parfaitement et fut répétée avec un égal succès sur des enfans de l'hôpital des Orphelins. Lord Bathurst y soumit ses six enfans; enfin la princesse de Galles fit inoculer les siens le 28 avril 1722. Cet exemple auguste produisit une émulation générale en faveur de la nouvelle méthode; le comte de Starremberg, ambassadeur d'Autriche en Angleterre, fut le premier Allemand qui en fit l'épreuve sur son fils. On se moqua d'un théologien fanatique qui prétendit que greffer ainsi une maladie c'était vouloir tenter Dieu, et imiter le diable, qui avait certainement inoculé la lèpre au patriarche Job. Milady Montagu se vit consultée et sollicitée avec un tel empressement, qu'elle fut obligée de se réfugier à la campagne. « Since that experiment has not yet had any ill effect, « the whole town are doing the same thing, and I am so much « pulled about and sollicited to visite people, that I am forced to « run into the country to hide myself. » (*Lettre de milady Montagu à la comtesse de Mar*, 1723.) Il paraît cependant que quelques doctrines contrariaient par des prescriptions particulières les vues de milady Montagu; c'est ce qu'on peut présumer de ce passage d'une autre de ses lettres. « I know nobody who has hitherto repented « the operation, though it has been very troublesome to some « fools, who had rather be sick by the doctor's prescriptions, than « in health, in rebellion to the college. » (*Lettre à la même*, 1725.) Ces légers nuages n'arrêtaient point les progrès de la découverte de milady Montagu, et n'altéraient point la gloire qu'elle avait

méritée, la plus pure sans doute à laquelle un mortel puisse aspirer. Le docteur Downman lui consacra des vers dans son poëme didactique sur l'enfance. Les hommages de ses compatriotes environnèrent toute sa vie et la suivirent jusqu'à Venise, où elle s'était retirée dans sa vieillesse. Cette dame célèbre ne manquait pas de singularité; quel que fût le rang des personnes qui venaient la visiter, quand elle soupçonnait que la curiosité seule les amenait, elle ne les recevait jamais que couverte d'un masque et d'un domino. C'était son étiquette pour les imposteurs.

Le voisinage et l'alliance entre les deux états auraient dû promptement faire passer l'inoculation d'Angleterre en France. La petite vérole était fort meurtrière dans nos climats. On ne peut se figurer à présent l'effroi que ce fléau répandait dans la haute société, car on avait bien remarqué que ses ravages s'y exerçaient plus cruellement que parmi le peuple. Ce phénomène, qui étonnait mesdames de Sévigné, de Maintenon et de Caylus, pouvait facilement s'expliquer; en effet, les enfans du pauvre, abandonnés au hasard, contractaient de bonne heure la maladie lorsque l'éruption en est moins dangereuse, tandis que les autres, environnés de précautions, ne s'en laissaient atteindre que dans un âge plus mûr, où l'invasion était plus terrible et les catastrophes plus remarquées. Ce fléau avait une chance particulière contre les femmes. Une coutume aussi impérieuse que celle qui pousse les veuves malabares sur le bûcher de leurs époux, les obligeait à s'enfermer avec leurs maris attaqués de la petite vérole, quand même elles auraient eu tout à redouter de son atteinte. La régence n'avait point allégé ce devoir rigoureux. On a vu précédemment comment la fille du Régent avait été associée, bien malgré elle, à la funeste maladie du roi d'Espagne son époux. La cour donnait des larmes à la duchesse d'Olonne, morte le 21 octobre 1716 dans ce pieux dévouement. Lorsque cette jeune femme, petite-fille du célèbre Louvois, vit sur son mari les symptômes varioliques, elle eut le pressentiment de sa propre fin, dicta son testament, fit ses dévotions à sa paroisse, et prit congé de sa famille. S'enfermant ensuite avec le duc d'Olonne, elle le servit courageusement jusqu'à ce qu'elle fût frappée elle-même de la maladie dont ses soins contribuèrent beaucoup à le guérir. Ces scènes déchirantes se renouvelaient fréquemment. Les nécrologes du temps sont pleins des victimes de la petite vérole. Il semble même qu'elle prit pendant la régence un caractère tout-à-fait épidémique, et je crois pouvoir l'attribuer à la fréquence des réunions, et surtout des bals masqués, où les convalescens venaient

épandre impunément les restes d'une contagion mal éteinte. L'année 1723 fut particulièrement funeste à Paris. Voltaire assure que la petite vérole y emporta vingt mille personnes (1). Presque en même temps la mortalité de Londres diminua, et une gazette française en fait honneur à la nouvelle méthode de donner et de guérir la petite vérole sans danger. (*Journal de Verdun. Mars* 1725.)

Des circonstances aussi favorables à l'inoculation restèrent cependant sans effet. On apprit en France avec une inconcevable apathie les succès qu'elle avait en Angleterre et dans les colonies de l'Amérique septentrionale. Celui qui, au bout de quarante ans, s'est avisé d'écrire dans l'*Encyclopédie* qu'un mémoire sur cette matière avait été lu en conseil de régence, et que sans la mort du duc d'Orléans on eût procédé aux expériences que réclamaient quelques médecins, a entassé autant d'erreurs que de mots. Et il me serait facile d'en fournir des preuves, si cette discussion avait aujourd'hui la moindre utilité. Bornons-nous aux faits notoires. Il ne fut tenté aucun essai; on ne daigna même pas envoyer quelqu'un en Angleterre pour connaître la méthode et vérifier ses résultats. Le médecin Lacoste vint de Londres, et publia, au commencement de 1724, une lettre fort bien raisonnée qu'il avait adressée à M. Dodart, premier médecin de Louis XV. On n'en fit aucun cas, et presque aussitôt on soutint dans l'école de Paris une thèse virulente contre l'inoculation, et le docteur Hecquet y joignit un livre encore plus furibond. Aucune voix ne s'éleva pour le réfuter; et, durant trente années, on ne parla pas plus à Paris de l'inoculation que si c'eût été un préjugé de Hottentots. Les Français continuèrent à mourir complaisamment de la variole, les uns saignés et rafraîchis, à la manière de Sydenham, les autres échauffés et stimulés, selon les rubriques gauloises. Il est digne de remarque que lorsque Louis XV périt de la petite-vérole en 1774, la maison de Bourbon était la seule entre tous les souverains de l'Europe qui n'eût pas admis l'inoculation. Au reste, la nation n'était pas plus raisonnable que ses maîtres; car peu de mois après, Louis XVI, cédant aux prières de la reine, s'étant fait inoculer avec ses deux frères, les actions de la compagnie des Indes baissèrent considérablement pendant tout le temps de l'épreuve.

Cette cruelle indifférence doit surtout être reprochée aux méde-

(1) Tome IV, p. 334. Il faut néanmoins toujours se défier de l'exactitude de cet écrivain. Je crois que son assertion est exagérée, puisque la mortalité générale de 1723 ne fut, pour Paris et les faubourgs, que de 20,024 personnes. (*Mémoires de l'Académie des Sciences*, année 1771, page 346.)

cins ; non que je pense, comme milady Montagu, que l'inoculation leur fit regretter une branche importante de leur revenu ; mais la morgue du savoir et la qualité exclusive de corps enseignant, les cuirassaient contre toute nouveauté. Il s'éleva cependant au milieu d'eux un homme d'un caractère rude, d'un noble instinct, et d'un grand courage, qui sentit les vices de cette institution, et voulut les réparer. Ce fut Chirac, médecin du Régent. Il proposa l'établissement d'une académie de médecine qui correspondrait avec tous les médecins de l'Europe, et serait le foyer où toutes les observations de l'art viendraient se féconder. Cette belle idée indigna la vieille Faculté, dont elle allait troubler l'orgueil, l'indolence et les préjugés. Mais Chirac bravait ces obstacles, lorsque la mort du Régent, et ensuite la sienne, firent avorter son projet. Long-temps après l'idée en fut réalisée par la création de la société royale de Médecine, qui rendit de grands services au milieu de toutes les tempêtes de la rage et de la calomnie. La haine que Chirac avait encourue ne s'en est pas moins transmise jusqu'à nos jours, et poursuit encore sa mémoire avec une extrême injustice. On affecta de lui reprocher son paradoxe, peut-être outré, sur la peste de Marseille, et on oublia ce qu'il fit à la première apparition de la fièvre jaune en France, avec quelle intrépidité il ouvrit lui-même cinq cents cadavres, et comment il prévit qu'il serait atteint de la maladie, et en fut guéri par le traitement qu'il avait prescrit d'avance.

On ne peut douter que l'inoculation ne se fût naturalisée en France dès 1722, si l'établissement conçu par Chirac eût existé, tant est grande la différence entre un corps enseignant et un corps académique. Le premier, essentiellement stationnaire et dogmatique, ne vit que du passé, tandis que l'autre, inquiet et mobile par sa nature, n'aspire qu'à perfectionner. Je me réserve de tracer, quand il en sera temps, la manière dont la petite-vérole artificielle fut enfin admise parmi nous ; et ce ne sera pas une page oiseuse dans les annales de l'esprit humain. L'inoculation ne sera bientôt plus elle-même qu'une propriété de l'histoire. Mais il est évident que sa découverte, et la lutte qui en a été la suite, ont puissamment contribué, soit à l'invention de la vaccine, soit à la facilité qu'elle trouve à se propager. On commence à croire que la petite vérole ne fut, dans son principe, qu'une maladie *équine*, assez légère, contractée par les Arabes dans leurs habitudes avec le cheval; que ce venin s'est considérablement exalté et perverti par une longue transmission dans la race humaine, et que la vaccine le ramène naturellement à sa cause et à sa bénignité primitive. Cette

conjecture expliquerait bien l'heureux prodige du nouveau préservatif.

Note générale sur la situation des lettres dans les dix années qui suivirent la mort de Louis XIV. Chap. XXII, pag. 351.

La perte du grand roi ne jeta point le découragement sur le Parnasse. Les écrivains à qui une longue carrière donnait des droits au repos, semblèrent rajeunir avec le nouveau règne. On est tout surpris d'entendre encore résonner dans les jours de la régence les vieilles lyres de Sénecé, de Vergier, de Chaulieu, de Villiers, de la Monnaye, de Palaprat, et même de Boudier, dont le Régent voulut honorer la tête nonagénaire. Brueys et Dufresny ne craignirent pas d'exposer aux tempêtes du théâtre des enfans de leur vieillesse. Les deux historiens de l'église, courbés, mais non glacés par l'âge, Fleury et Choisy achevèrent de grands travaux que la postérité n'a point confondus dans ses jugemens. Dupin, le dernier flambeau de l'église gallicane, athlète blanchi sans préjugés dans les luttes théologiques, vit le roi de Sicile invoquer sa plume contre les entreprises de la cour de Rome. Baluze, chéri du Régent, et plusieurs de ces religieux de Saint-Benoît pour qui la science était aussi un devoir monastique, moururent au sein de leurs infatigables recherches. Enfin l'ancien évêque d'Avranches, le célèbre Huet, qui avait vu Richelieu gouverner la France et Christine la Suède, publia, dans le temps où Voltaire donnait sa tragédie d'Œdipe, trois ouvrages, *les Mémoires sur le Commerce des Hollandais*, *le Traité de la navigation des anciens*, et ses propres mémoires, non comme le scandale posthume qu'un cynique lègue à la postérité, mais comme le tableau d'une vie pure et savante dont la curiosité peut jouir sans honte.

La littérature de la régence ne fut pas seulement honorée par les travaux des vieillards, elle éleva autant de monumens que les siècles les plus laborieux de l'érudition. On formerait une bibliothèque des *in-folio* qu'elle mit au jour. Citerai-je l'antiquité expliquée par Montfaucon; les quatre grands Dictionnaires de la France et de la bible, du commerce et de la police; la Collection des ordonnances du Louvre entreprise sous les yeux du chancelier d'Aguesseau; les deux Bibliothèques historique et sacrée du père Lelong; les Antiquités de Paris et l'Histoire de cette ville par Sauval et par Felibien et Lobineau, les Historiens ecclésias-

tiques de Longueval ; le Nouveau Coutumier général ; la Description de la France par Longuerue ; la *Gallia Christiana* de Sainte-Marthe, les cinq volumes du *Thesaurus novus anecdotorum* de Martine et Durand ? Rappellerai-je tout ce que nous conquîmes alors sur l'antiquité ? Denis d'Halicarnasse et Polybe passant dans notre langue pour la première fois ; madame Dacier terminant sa mâle carrière par la traduction de l'Odyssée ; son mari reproduisant en français Plutarque tout entier, et rendant ainsi le plus utile des livres à la multitude des lecteurs vulgaires pour qui les graces naïves d'Amyot n'étaient qu'une fatiguante obscurité. Gédoyn et D'Olivet s'approchant des anciens, non avec la profane étourderie des Marolles et des Gueudeville, mais avec le culte respectueux dont Vaugelas, Mongault et Sacy leur avaient donné l'exemple. Quintilien devenu français sous la plume du premier, et le second préludant par la traduction des Entretiens sur la nature des dieux, à son glorieux commerce avec Cicéron. Nommerai-je d'autres productions que l'oubli n'a point dévorées ; la Vie des impératrices, où Serviez dévoila les mœurs privées de l'ancienne Rome, la Religion prouvée par les faits, qui ouvrit à son auteur les portes de l'Académie française ; le livre ingénieux et savant où le père Lafitau compare les sauvages de l'Amérique et les peuples anciens ; le Spectateur français de Marivaux où des observations justes et fines sont défigurées par de fausses lueurs et un cliquetis de mots importuns ; les Réflexions critiques de l'abbé Dubos qui rappellent ces temps de gloire où les sages venaient philosopher dans l'atelier des artistes ; la méthode latine de Dumarsais qui fut le premier éclair jeté sur la métaphysique des langues par ce génie vigoureux dont Port-Royal n'avait été que le précurseur ; la Vie de Fénélon et les Voyages de Cyrus, double hommage que rendit Ramsay à l'ange de Cambrai, et au Télémaque. Je ne refuserai pas une mention à deux hommes qui se dévouèrent à l'honneur des lettres, Titon du Tillet par son Parnasse en bronze qu'il dédia au Roi en 1718, et mon compatriote Brossette par trois éditions qu'il donna de Boileau avec toutes les superstitions d'un commentateur ?

Combien cependant ces notes rapides sont loin d'énoncer tout ce que produisait la littérature de la régence ! Je n'ai cité dans la carrière de l'histoire, ni Daniel, ni Richard, ni Raguenet, ni Marsollier, ni Catron, écrivains médiocres, il est vrai, mais non pas inutiles. Je n'ai point parlé de ceux qui marchaient dans les sentiers peu battus de l'économie politique, Boulainvillers, Lajonchère, Dutot, Terrasson, Castel de Saint-Pierre, et Nulon

l'un des secrétaires du Régent, et Barême, cet habile directeur de la compagnie des Indes, dont le nom, devenu populaire, ne rappelle plus qu'une machine à calcul. Je n'ai rien dit encore des auteurs qui déployaient dans la jurisprudence cette force de raison et cette sagacité d'esprit nécessaires aux interprètes du droit, et qu'on retrouve dans quelques successeurs de Domat, tels que Lauriers, Secousse, Brillon, d'Héricourt, Rousseau, de La Combe, Ferrière, Boutaril, Renusson, Bretonnier. Une foule d'autres noms recommandables par quelque talent se presse sous ma plume, et je cite au hasard Massieu, Boivin, Barier, Freret, Hardion, Burigny, Anselme, Fourmont, Fraguier, Sallier, Foncemagne, Laloubère, Lenglet-Dufrenoy, Lebœuf, Alary, de Boze, Hardouin, Labat, Du Halde, Lecomte, Vayrac, Falconet, l'abbé Dangeau, le président Bouhier. Ces nomenclatures sont insipides, mais elles prouvent sans réplique combien il serait injuste d'envelopper la littérature dans le reproche de dissipation qu'on adresse en général au temps de la régence. On peut dire au contraire que, dans aucun siècle ou dans aucun pays, une période de dix années ne montra plus d'hommes utiles, plus de travaux respectables. Il semblait que la nation se composait réellement de plusieurs peuples, et que la tribu des gens de lettres restait saine au milieu de la corruption. Mais je m'aperçois qu'en faisant ce dénombrement de nos forces littéraires, j'oublie d'y comprendre les écrivains dont la persécution religieuse créa peut-être le talent en échange de la patrie qu'elle leur ôtait. La prédication, l'histoire et la philosophie morale occupèrent surtout la plume de ces réfugiés qui étendirent beaucoup l'empire de notre langue en altérant un peu la pureté de ses formes. Leur gloire est justement revendiquée par la France, qui ne ratifia point leur indigne exil. Voici, je crois, ceux qui vivaient pendant la régence, en Prusse, en Angleterre, et dans les Provinces-Unies : Jacques Basnage, Saurin, Ancillon, Rapin Thoyras, Larrey, De Lacroze, Levassor, Lenfant, Pierre Coste, Leclerc, Beausobre, Limiers, Jacques Bernard, Barbeyrac, Pelloutier, Elie Benoit, David Durand. Je ne séparerai point de cette noble famille les deux Picard dont le burin célèbre s'associa aux travaux littéraires, et produisit, en 1723, le magnifique monument des Cérémonies et coutumes des peuples.

La prééminence des études sérieuses pendant la régence est confirmée par le peu de succès de sa littérature légère. Depuis les derniers soupirs de Chaulieu, on n'entend que des sons rauques ou plats. Les essais de Voltaire ne laissent rien soupçonner de son

prodigieux talent pour la poésie fugitive. En dix années, l'académie française ne couronna pas une seule pièce de vers ou de prose qui ne soit au-dessous d'une tolérable médiocrité. Quels tristes poètes que Villiers, Dujarry, Saint-Didier, La Visclade, Gacon, Dulart, Richer et Louis le Brun! La littérature des dernières années de Louis XV avait adopté deux genres de productions nouvelles. La cantate fut une imitation abrégée de l'*oratorio*, espèce d'opéra italien. Lamotte fit les premières et Rousseau les meilleures. Celles de Lamotte parurent en 1709, accompagnées de musique par mademoiselle La Guerre. On en composa plusieurs sous la régence et on les appela quelquefois *cantatilles*, quand elles s'appliquaient à des sujets simples et gracieux. La cantate remplacerait aisément les méchantes odes que nous nous obstinons à composer en dépit de toute l'Europe, et son mètre varié serait bien plus propre à rompre la timide monotonie de notre langue poétique. L'autre nouveauté consiste dans ces satires qui eurent une si grande vogue sous le nom de *cacotès*. Des officiers de la maison du roi imaginèrent, en 1710, un régiment allégorique où l'on avait droit d'entrer par le dérangement de son cerveau. Aussitôt qu'un particulier ou un homme public se distinguait par une étourderie d'éclat, on lui expédiait, ordinairement en vers, son brevet d'admission dûment motivé. Ce cadre était d'abord piquant, mais facile à user. On convint de ne pas plus s'offenser de cette plaisanterie que des brocards de tradition qu'on lançait aux passans dans certaines fêtes. Le débordement des brevets fut énorme pendant la régence et le ministère de M. le Duc, et dégénéra fréquemment en diffamation. Aucun écrivain considéré n'entra dans cette guerre injurieuse. On publia, en 1752, trois volumes de ces sottises où l'on saisit à peine, à travers des flots d'ennui, quelques allusions aux anecdotes du temps.

Il faut aussi convenir que l'esprit de la régence était peu favorable aux menus versificateurs. Le goût de raisonnement qui prévalait fit justice d'une foule de pauvretés qu'on admirait précédemment. Le père Brumoy, témoin de cette déroute, écrivait en 1722 : « L'élégance et le talent ne suffisent plus maintenant pour « avoir rang sur le Parnasse. Si les vers ne sont soutenus par « des sujets piquans et solides, on n'en veut plus. De là vient « l'anéantissement des sonnets et des élégies françaises, qui ne sont « d'ordinaire que des riens pour eux. On veut de l'instruction et « du sentiment dans ces ouvrages. » La même cause décrédita l'inutile labeur des vers latins. Sanadon, Santeuil, Rapin, Commire avaient plu au gens du monde dans le dix-septième siècle.

Mais leurs successeurs, les Vanière, les Porée, les Coffin ne chantaient plus que pour les colléges. L'influence que les femmes prirent sur les réputations littéraires contribua aussi à cette retraite des muses qui voulaient être romaines à Paris. Il n'est pas jusqu'à la chanson qui ne se ressentit du goût du siècle. Huguenier, secrétaire des commandemens du Régent, commença à lui donner un tour philosophique. Le théâtre de la foire soutint la chanson critique par la malice et l'à-propos. Le Sage, Dorneval, Fuzélier, Autreau et Lafond approvisionnaient de canevas médiocres et de couplets extrêmement négligés cette scène foraine, qui ne possédait encore ni Pannard ni Piron. Les querelles religieuses faillirent à importer parmi nous un autre genre d'hostilités. L'évêque Fléchier avait autrefois rimé un dialogue badin contre le quiétisme. Plus récemment Louis Racine, pour plaire au chancelier D'Aguesseau, venait de publier le malencontreux poëme de la Grace, bien imprégné de jansénisme; enfin on s'arrachait le *Philotanus*, satire qui commence par une gaieté originale et se termine en insipide déclamation contre les jésuites. Ces moyens ne suffirent pas à la vivacité des haines théologiques, et le burin fut appelé au secours de la plume. Le nombre des estampes injurieuses devint si considérable, qu'une commission extraordinaire fut établie à l'Arsenal pour en juger les imprimeurs et les graveurs. Un appareil aussi menaçant dans une cause aussi mince n'était qu'un cruel stratagème de l'abbé Dubois pour intimider les jansénistes et plaire à la cour de Rome. Mais on reconnaît, dans le genre d'excès qu'il voulait arrêter, une imitation de ces caricatures dont la Grande-Bretagne fait un commerce lucratif, et qui tendaient alors à s'introduire en France avec la franc-maçonnerie et les courses de chevaux. Si une digression sur ce sujet m'était permise, je dirais que l'avantage de cet emprunt me semble bien douteux. La caricature est essentiellement anglaise, de même que la chanson ou le vaudeville sont français. Plus j'y réfléchis, plus je suis convaincu que ce partage est assuré par le caractère des deux nations. Quelquefois en Angleterre on a fait des chansons avec l'esprit du pays, comme on y fabrique du vin avec des prunes sauvages. D'un autre côté, les caricatures nées en France manquent d'originalité, et dégénèrent presque toujours en finesses affectées ou en grossiers rébus. Le vaudeville ne pouvait se propager chez un peuple triste et rêveur, qui n'aurait voulu ni chanter ni retenir des couplets. Son goût contemplatif s'accommode mieux de ces tableaux épigrammatiques devant lesquels on passe des heures entières à débrouiller des énigmes. Le premier besoin des Français est de rire;

la malice vient après, et c'est là toute la poétique du vaudeville. L'Anglais, au contraire, songe d'abord à déchirer et rit ensuite, si la morsure est bien faite. La caricature, qui n'est autre chose qu'un sarcasme mis en action, remplit parfaitement ces conditions. La légèreté, la variété, la délicatesse qu'exige la chanson ont dû en éloigner les plaisans de la Tamise. Mais la caricature, en sa qualité de spectacle grotesque, admet, à leur grand contentement, les allusions forcées, les idées bizarres, et l'emploi d'une foule d'ustensiles et d'usages domestiques dont la poésie la plus badine ne supporterait pas la trivialité. Enfin on ne peut nier que l'Anglais ne soit un observateur plus patient que nous. Il doit à ce long exercice une habileté particulière à saisir le trait dominant des physionomies et des caractères. Une fois qu'il s'en est emparé, il le tourmente ou l'exagère à son gré. Il le fait passer indifférement sur la face d'un buffle, d'un singe ou d'une autruche. Le trait docile se prête à toutes les difformités, survit à tous les affronts et renaît aux yeux des spectateurs toujours défiguré et toujours reconnaissable. Cette palingénésie satirique, qui constitue la véritable caricature, est une propriété anglaise d'autant plus inaliénable qu'elle appartient au génie méditatif de la nation et à son goût pour les divisions civiles.

La littérature de la régence eut le bonheur de s'enrichir de plusieurs de ces mémoires posthumes que notre nation préfère aux récits apprêtés des historiens. Jamais la tombe des hommes publics et des confidens des princes n'avait été si indiscrète. On vit paraître pour la première fois les mémoires de Gourville, du cardinal de Retz, du conseiller Joly, de madame de Motteville, du comte de Brienne, et les lettres du comte d'Estrade, qui avait donné au Régent les premières leçons de politique. La même époque fut signalée par la publication des deux premiers volumes des Lettres de madame de Sévigné, de cette femme célèbre, qui est devenue auteur à son insu, et auteur sans rivaux. Son babil inimitable n'est pas seulement le tableau le plus animé et le plus vrai du temps où elle a vécu, c'est encore le modèle d'un style neuf, hardi, plein de vie et de surprises, qui, jeté dans le monde littéraire au moment où la prose se perfectionnait, a exercé sur la langue la plus heureuse influence. Aux écrits légués par les morts, la littérature ajoutait ceux qu'elle emprunte des nations voisines par l'entremise des traducteurs. Ce genre de négoce a aussi ses révolutions. L'Espagne, chez qui nous avions tant puisé, ne nous livra pendant la régence que l'histoire de Mariana, l'Homme universel de Balthasar et Gracian, et quelques contes. Le tribut de l'Italie, encore

plus léger, se borna au Roland amoureux de Boyardo et au Voyage de Garneri Carreri. L'Allemagne n'avait encore ni langue fixée ni littérature. Ce fut la Grande-Bretagne, notre nouvelle alliée, qui consomma plus d'échanges avec nous. Les traducteurs nous donnèrent successivement l'Histoire d'Angleterre par Laurent Richard, celles de Mahomet et des Juifs par Prideaux, le Spectateur, le Mentor (en anglais *the Guardian*), Robinson Crusoé, le conte du Tonneau, quelques œuvres de Pope, les traités de Locke sur l'éducation, sur le gouvernement civil, et un abrégé de son Essai sur l'entendement humain; la Théologie de Clarcke et Collins, les Sermons de Hoadly, et divers voyageurs. *Le Mercure de France* offrit plusieurs articles sur le théâtre des Anglais et principalement sur leur comédie. On traduisit le Traité d'optique de Newton; les expériences en furent effectuées, et les principes soutenus en 1723, dans une thèse du collége de Louis-le-Grand. Enfin, en 1725, M. Boffrand, inspecteur des ponts et chaussées, fit voir dans sa maison de Cachand, près d'Arcueil, l'exécution en grand de la pompe à feu, telle que les Anglais l'avaient inventée à la fin du siècle précédent. J'ai insisté sur ces détails parce qu'ils servent à rectifier la fausse opinion que nous n'avons commencé à connaître les livres et les mœurs des Anglais que par les lettres de Voltaire, qui cependant ne furent écrites que plusieurs années après tous ces faits.

Quelques circonstances expliqueront la vogue inattendue qu'obtinrent les grands ouvrages d'érudition. Il faut d'abord compter la protection du Régent qui animait tous les travaux de l'esprit humain. Il attacha vingt-deux savans à la bibliothèque du roi, c'est-à-dire aux sources mêmes de la science. On remarquait parmi eux Boivin, Etienne et Michel, Fourmónt, Winslow, De Boze, Alary, Barette. Écoutons ce que dit de ce prince le secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions. « M. le duc d'Antin se mit à « la tête de la compagnie lorsqu'elle alla rendre ses premiers hom- « mages à M. le duc d'Orléans. S. A. R. les reçut avec bonté, et si « on ose le dire, avec tendresse, et semblait faire accueil aux lettres « mêmes. Instruit de toutes les occupations de l'Académie, il en « parla d'une manière à exciter l'admiration des académiciens; il « connaissait non seulement les principaux d'entre eux, mais en- « core ceux qui, le plus retirés du commerce du monde, se flattaient « en secret d'une précieuse obscurité. La bonté du prince avait « presque changé cette audience en un entretien familier. » (*Mémoires de l'Académie*, tome Ier, page 28.) Mais ces caresses de l'autorité donnaient plutôt de l'émulation aux écrivains que du débit

à leurs livres. La librairie était restée sous Louis XIV bien loin de la prospérité dont elle jouissait en Angleterre et en Hollande. Un gouvernement rigoureux ne laissait point à ce commerce la mesure de liberté sous laquelle il languit. J'ai dit ailleurs que la régence ne relâcha point le frein des lois, et cette remarque est surtout vraie pour l'imprimerie, car la déclaration du 12 mai 1717 ajouta la peine du carcan aux anciens moyens de contenir la presse. Voltaire ayant lu sa *Henriade* à Saint Cloud devant le Régent, ce prince, satisfait, lui donna une pension de 1000 livres, qui fut doublée l'année suivante. Eh bien! l'auteur fut obligé de faire imprimer son poëme à Genève, hors des frontières d'un singulier pays, où on ne trouvait pas un censeur pour approuver les ouvrages que le souverain récompensait. Ces contradictions étaient peu favorables à la fabrique des livres. Les jésuites écrivaient dans leurs Mémoires de Trévoux « que le règne de la librairie était à Londres ; » et l'on vit en effet un libraire de cette cité, Thomas Guy, posséder une richesse assez énorme pour fonder seul, en 1721, un hôpital de quatre cents incurables. Enfin la consomption qui ruinait l'imprimerie française, fut en partie guérie, non par la liberté, mais par une combinaison inattendue. Les idées de calcul apportées par Law, firent imaginer l'expédient des souscriptions, applicables surtout aux vastes compositions scientifiques. Ce mélange d'escompte et de crédit, qui assura au libraire des facilités pour fabriquer, et à l'acheteur pour payer, permit de consommer de fortes entreprises avec de faibles moyens. Je sais que dans la suite cette confiance a eu quelquefois ses abus ; mais cet inconvénient ne peut être comparé à tous les avantages d'un procédé à qui nous devons les plus beaux ornemens de notre typographie. Il est probable qu'on a médit de Law dans beaucoup de livres, qui sans lui n'auraient pas vu le jour.

J'ajouterai quelques détails à ce que j'ai dit des théâtres. Celui de l'Opéra acquit une faveur populaire qu'il n'avait pas encore eue. Ses recettes furent triplées pendant les années du système. Les nouveautés s'y succédaient rapidement, et l'on y traita des sujets purement tragiques. L'Opéra s'exécutait avec un plus grand luxe de machines qu'aujourd'hui. On peut en juger en lisant dans les œuvres de Valentin Jamerai Duval, tome Ier, page 105, la relation très-naïve d'une représentation d'Isis, où le savant Beryer pensa devenir fou en 1718. Lamotte, Autereau, la Serre, Pellegrini, Fuzelier, Roy, Danchet, Lafont et mademoiselle Barbier, travaillaient à l'envi pour cette scène magique ; mais quelques passages assez rares de Lamotte et de Roy rappellent seuls le talent de Qui-

naut. Combien d'ouvrages passèrent alors sur le Théâtre-Français sans y laisser de traces, *Sémiramis et Pyrrhus*, de Crébillon; *Romulus et les Machabées*, de Lamotte; *Nlthetis et les Héraclides*, de Danchet; *Habis et Cléarque*, de madame de Gomez; *Caton*, de Deschamps; *Électre*, de Longepierre; *Antiochus*, de Nadal. Les auteurs comiques, en plus grand nombre, prodiguèrent des pièces, parmi lesquelles sont à peine parvenues jusqu'à nous, *le Mariage fait et rompu*, *la Réconciliation normande*, *l'Obstacle imprévu*, *le Débit*, *le Babillard*, et *l'Aveugle clairvoyant*. Ce fut presque un événement public que la rentrée du comédien Baron, à l'âge de soixante-huit ans, après vingt-quatre ans de retraite. Plus heureux que le vieux Roscius, à qui un semblable retour ne valut que les huées du peuple romain, l'élève de Molière excita l'enthousiasme jusqu'à sa mort, dans les rôles les moins compatibles, en apparence, avec la vieillesse. Je dois aussi remarquer la représentation de *Momus fabuliste*, satire vive et spirituelle des fables de Lamotte, par un aristophane très-subalterne, appelé Fuzelier. Ce fut le premier exemple de la parodie théâtrale d'un ouvrage non dramatique. L'image d'une telle licence achèverait la dégradation des lettres. Enfin je ne dois pas oublier de dire que le 16 mai 1722, les comédiens remirent la tragédie d'*Oreste et Pylade*, de Lagrange-Chancel; et que cette tolérance prouva, dans le Régent, une grandeur d'ame dont peu de princes seraient capables. Le proscrit, qui était le plus vain des hommes, en ressentit une vive joie. Cependant il ne revit sa patrie qu'au mois de mars 1725, quinze mois après la mort du prince qu'il avait si indignement outragé. Dans une édition de ses œuvres, il eut l'effronterie d'attribuer sa prison et sa fuite à l'ombrage que le gouvernement avait pris d'une Académie fondée par lui à Périgueux : c'était pousser loin les droits de la fiction. On ne connaissait cette pauvre Académie que par le ridicule dont elle s'était couverte, en ouvrant des concours et en donnant des prix pour les bouts-rimés. Lagrange-Chancel fut dans la suite l'objet de diverses lettres de cachet, qui lui interdirent le séjour de Périgueux et de Bordeaux, où ses libelles portèrent le trouble.

C'est une contradiction remarquable que, dans un pays où la religion condamnait les représentations dramatiques, un corps religieux possédât lui seul plus de théâtres que toutes les villes du royaume. Chaque collége avait le sien; le nombre des élèves qui jouaient la comédie était bien plus grand que celui des acteurs de profession; et comme chaque théâtre avait ses acteurs, on peut se figurer l'immense répertoire de la compagnie de Jésus. Il embrassait tous les genres, la tragédie, la comédie, l'opéra, la danse, et

le divertissement dialogué. Quelquefois les écoliers allèrent jouer hors de l'enceinte des colléges. Ceux de Reims avaient préparé un ballet héroïque pour le sacre du roi; et le 6 juin 1721, les pensionnaires du collége de Louis-le-Grand représentèrent aux Tuileries, devant la cour, la comédie de *Grégoire* ou *l'Incommodité de la Grandeur*, par le père Ducerceau. Ce goût théâtral parait avoir été commun à tout l'Institut jésuitique. En 1706, ces pères firent chanter à Rome, par leurs écoliers, les deux opéras de la *Prise de Jérusalem* et de la *Passion de Jésus-Christ*. Le péché, la pénitence et la grace sont les acteurs de ce dernier drame, et fredonnent de très-beaux vers italiens dans cette grotesque composition. Les colléges admettaient un autre genre de spectacle plus assorti à leurs études. On exposait sur le théâtre un tableau d'histoire de quelque grand maitre. Les concurrens se présentaient, et récitaient des pièces de vers, où chacun, dénaturant l'action et les figures du tableau, y substituait plus ou moins heureusement un sens moral et des personnages allégoriques. Cet exercice, qu'on appelait le feu des énigmes, tendait, comme l'ancienne scolastique, à donner aux esprits plutôt de la subtilité que de la justesse.

On se formerait une fausse idée de la troupe italienne que le Régent fit venir en France, si on n'y voyait que des mimes et des bouffons. C'était une réunion de fort bons acteurs qui se plaisaient surtout dans le genre sérieux et passionné. Ils jouèrent l'*Andromaque* de Racine, fidèlement traduite en vers italiens, et la *Mérope* de Scipion de Maffey en original. C'est probablement là que Voltaire reçut la première impression de ce beau sujet, qui est devenu le chef-d'œuvre de son théâtre. Ils ne tardèrent pas à être dans notre propre langue les émules des comédiens français. On remarque, parmi les écrivains qui entrèrent dans cette lice nouvelle, Marivaux, Delisle, Dallainval, Autreau, Saint-Foix, et Pannard, qui essaya son talent original dans des divertissemens accessoires. Le répertoire riche et piquant qu'a laissé la comédie italienne attachera toujours un souvenir agréable à son émigration parmi nous. Des acteurs de cette troupe, et notamment Lelio Riccoboni, nous apportèrent aussi pour l'arrangement des fêtes publiques une imagination féconde et un goût singulier dont on n'avait point d'idée en France. Les fêtes magnifiques que le Régent et le duc de Bourbon donnèrent après le sacre à Villers-Cotterets et à Chantilly en furent les brillans essais. Un esprit folâtre et un incroyable diversité signalèrent les premières. Les secondes formèrent, pour ainsi dire, un poëme d'aventures, dont les épisodes plaisans ou gracieux étaient épars dans le parc et la forêt de Chantilly. Le roi se montra

au reste peu propre à encourager ces plaisirs ingénieux. Quoiqu'il s'y fût fort diverti, il n'en resta pas moins froid, hautain et contrariant; il refusa de rendre visite aux princesses, et ne dit pas un mot de satisfaction aux deux princes qui l'avaient amusé à si grand sfrais. « Il serait à souhaiter, » écrit à cette occasion le duc d'Antin, « qu'il eût été élevé de manière à compter les hommes « pour quelque chose, et à savoir gré de ce qu'on fait pour lui « plaire. »

La littérature ne connaissait de juge que le public. Les quatre journaux qui seuls s'en occupaient, le *Mercure de France*, le *Journal des Savans*, celui de *Trevoux* et celui de *Verdun*, ne paraissaient qu'une fois par mois, et se bornaient au simple rôle de rapporteurs, sans émettre d'opinion. Dans toute la collection de ces quatre journaux, pendant dix ans, on chercherait en vain une personnalité contre des hommes lettrés, ou même une seule observation amère contre un ouvrage, à l'exception de deux ou trois traits du journal de Trévoux contre des écrits jansénistes. On croyait qu'une annonce froide, une analyse courte et impartiale, convenaient seules à des journalistes qui, par leur privilège, étaient censés les organes de l'autorité publique. On poussait plus loin le scrupule pour les représentations dramatiques. Tant que la pièce était la propriété de l'auteur, il eût paru contraire aux devoirs de la probité d'influencer l'opinion des spectateurs, et de contribuer à la diminution des recettes. Le Mercure, qui seul parlait des théâtres, se contentait de publier l'analyse que lui adressait l'auteur lui-même, ou d'annoncer, en cas de retard, que l'auteur ne la lui avait pas encore envoyée. C'est seulement après un certain nombre de représentations, et lorsque l'ouvrage appartenait aux comédiens, que le journaliste en faisait l'objet d'observations critiques, telles qu'on peut les attendre quand les débats sont fixés, et que la destinée de la pièce est irrévocablement fixée. Ces usages sont bien d'un autre siècle. Que résulta-t-il de ces délicatesses? Les journaux furent de la plus fade insipidité. On eut presque honte d'y déposer ses opuscules. Le duc du Maine, qui protégeait le journal de Trévoux, fit placer un tronc sous l'horloge de l'Arsenal pour assurer un inviolable incognito aux écrivains qui voudraient y apporter l'aumône de leurs pensées. Montesquieu a peint avec fidélité, dans la cent-huitième de ses Lettres Persanes, cette situation des feuilles périodiques de la régence. « Lorsque les jour« nalistes s'imposent la loi de ne parler que des ouvrages encore « tout chauds de la forge, ils s'en imposent une autre qui est d'être « très-ennuyeux. Ils n'ont garde de critiquer les livres dont ils font les

« extraits, quelque raison qu'ils en aient. Et en effet quel est « l'homme assez hardi pour vouloir se faire dix ou douze ennemis « tous les mois? » J'ai dit que la régence fut l'âge d'or des lettres, j'aurais pu ajouter que les journalistes en furent les pasteurs les plus débonnaires. Mais je doute qu'on leur sût gré aujourd'hui de tant d'innocence; et nous sommes tellement aguerris, que ceux qui se plaignent le plus du gros temps ne voudraient pas d'un calme aussi plat.

L'empressement avec lequel on recherche les particularités qui concernent la personne des gens de lettres, est un signe peu équivoque du prix qu'on attache à la culture de l'esprit. On trouve sous la régence des traces de cette curiosité qui s'est constamment accrue jusqu'à nos jours. Déjà l'abbé Trublet s'était constitué le satellite et le biographe universel de Fontenelle et de Lamotte. Mais il était réservé au jeune géant de la littérature, Arouet de Voltaire, d'exciter, dès son début, un aussi vif intérêt. Son nom a eu place dans les mémoires du marquis de Dangeau et du duc de Saint-Simon, et j'ai pensé qu'on ne verrait pas sans intérêt comment ont parlé de ce poète remuant les deux seigneurs les plus infatués de leur naissance.

« 13 mai 1716. Le petit Arouet, poète fort satirique et fort im- « pudent, a été exilé. On l'envoie à Tulle, et il est déjà hors de « Paris. » (*Dangeau.*)

« 19 mai 1717. Arouet a été mis à la Bastille. C'est un jeune « poète accusé de faire des vers fort impudens, il avait déjà été « exilé il y a quelques mois. » (*Dangeau.*)

« 18 novembre 1718. Les comédiens jouèrent sur leur théâtre la « nouvelle comédie d'Œdipe, faite par Arouet, qui a changé de « nom, parce qu'on était fort prévenu contre lui, à cause qu'il a « offensé beaucoup de gens dans ses vers. Cependant malgré la pré- « vention, la comédie a fort bien réussi et a été fort louée. » (*Dangeau.*)

« 25 février 1720. Il y a eu quelque petit désordre à la comédie. « Les comédiens voulurent jouer la tragédie d'Arouet (*Artémire*) « malgré lui, et la jouèrent, quoiqu'il s'y opposât absolument. (*Dangeau.*)

« Arouet, fils d'un notaire, fut exilé et envoyé à Tulle pour « des vers fort satiriques et fort impudens. Je ne m'amuserais pas à « marquer une si petite bagatelle, si ce même Arouet, devenu « grand poète et académicien sous le nom de Voltaire, n'était « devenu, à travers force aventures, une manière de personnage « dans la république des lettres, et même une manière d'im-

« portant parmi un certain monde. » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

« Je ne dirais pas ici qu'Arouet fut mis à la Bastille pour avoir « fait des vers très-effrontés, sans le nom que ses poésies, ses « aventures, et la fantaisie du monde lui ont fait. Il était fils du « notaire de mon père que j'ai vu bien des fois lui apporter des » actes à signer. Il n'avait pu jamais rien faire de ce fils libertin, « dont le libertinage a fait enfin la fortune, sous le nom de « Voltaire, qu'il a pris pour déguiser le sien. » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

Les femmes qui écrivirent pendant la régence sont en petit nombre; on connait madame Dacier et madame de Fontaine, par leurs ouvrages, et madame Dunoyer pour ses aventures. Des opéras et de mauvaises tragédies ont laissé dans l'obscurité le nom de mademoiselle Barbier, et l'on a de même oublié celui de madame de Gomez, de cette fille du comédien Poisson, qui fabriqua tant de livres pour subsister et pour faire vivre le noble Castillan dont elle avait épousé la misère. La jeune madame Riccoboni, qui obtint depuis une si brillante réputation, débuta par un petit écrit où elle vengeait le poëme du Tasse, gauchement défiguré par son traducteur Mirabeau. Enfin une demoiselle de Beaumont, qu'il ne faut pas confondre avec les femmes-auteurs du même nom, publia contre les protestans, dont elle avait abjuré la croyance, un livre d'une lourde controverse, où surtout elle soutint la liturgie latine avec une fureur plaisante. De tels avocats sont les plus grands ennemis de la cause dont ils ont la présomption de se charger. On ne peut que louer la Sorbonne, qui par un décret de 1628, défendit à ses docteurs d'approuver aucun ouvrage de femme. On ne peut que blâmer le zèle indiscret de mademoiselle de Beaumont, qui crut manier la massue de Bossuet avec autant de facilité que madame Dacier avait retourné l'arsenal d'Homère. La véritable influence des femmes sur les lettres a été dans la réunion que quelques-unes ont faite dans leur maison des principaux écrivains de leurs temps. C'est là qu'au sein d'une société ingénieuse et décente, ils ont puisé la grace et l'urbanité propres à notre littérature. Madame la marquise de Lambert, aussi distinguée par ses talens, que respectable par ses vertus, quoique dans un âge avancé, exerçait pendant la régence cet aimable empire conservateur du goût, elle l'avait reçu de madame le comtesse d'Aulnoi, et le transmit à madame de Tencin.

J'ai cru nécessaire de déterminer ainsi avec précision la part de la régence dans les lettres françaises, parce que jusqu'à présent elle a été confondue avec la littérature générale du dix-huitième

siècle; cependant elle a une physionomie qui lui est propre, et elle exerça une influence bien distincte. On sentira mieux l'utilité de cette séparation pour la vérité de l'histoire, lorsque le même travail aura été fait sur l'état des lettres pendant le ministère du cardinal de Fleury.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.



TABLE DES CHAPITRES.

FIN DE LA TABLE.

EXTRAIT
DU CATALOGUE DE L'ÉDITEUR.

OUVRAGES SOUS PRESSE.

Chapelle-musique des Rois de France, par Castil-Blaze. 1 joli vol. in-12.

La Danse, depuis Bacchus jusqu'à nos jours, par Castil-Blaze. 1 joli vol. in-12.

Histoire de la Musique, trad. de l'anglais, revue et complétée, par Fétis. 1 joli vol. in-12.

Le Livre des jeunes demoiselles, ouvrage imité du livre anglais: *The young ladies' boock*, orné d'un grand nombre de vignettes sur bois. 1 gros vol. in-16.

Le Livre des jeunes garçons, ouvrage imité du livre anglais: *The boy's own book*, orné d'un grand nombre de vignettes sur bois. 1 gros vol. in-16.

Cours complet d'Astronomie, par M. Arago, membre de l'Institut.

Traité de la Liberté, ou Exposition des causes sous l'influence desquelles les hommes parviennent à user de leurs forces avec le plus de puissance et de facilité, par C.-B. Dunoyer. 3 vol. in-8. Prix: 21 fr.

L'éducation progressive, ou Étude du cours de la vie, par madame Necker de Saussure. Deuxième partie. Cette deuxième se vendra séparément. La première partie est en vente depuis deux ans.

Histoire de la Réformation, de la Ligue et du Règne de Henri IV, par Mignet. 6 vol. in-8.

Histoire de la Philosophie française, depuis Abeilard jusqu'à nos jours, par L. Peisse. 4 vol. in-8.

OUVRAGES PUBLIÉS.

Lettres sur l'Histoire de France, pour servir d'introduction à l'étude de cette histoire; par Augustin Thierry, auteur de l'Histoire de la Conquête de l'Angleterre. 3e édition. 1 fort vol. in-8. 7 fr. 50 c.

Histoire des Gaulois, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'entière soumission de la Gaule à la domination romaine; par Amédée Thierry. 3 vol. in-8. 21 fr.

Histoire du Soulèvement des Pays-Bas, traduit de Schiller, par M. Chateaugiron. 2 vol. in-8. 12 fr.

Histoire du Droit municipal en France, sous la domination romaine et sous les trois dynasties; par M. Raynouard, de l'Institut. 2 vol. in-8. 14 fr.

Histoire de la Contre-Révolution en Angleterre, sous Charles II et Jacques II; par Armand Carrel. 1 vol. in-8. 7 fr.

MÉMOIRES.

Mémoires sur l'Intérieur du Palais impérial; par M. de Bausset. Les tomes III et IV se vendent séparément. 4 vol. in-8. 28 fr.

Mémoires de lord Byron, traduits par madame Sw. Belloc. 5 v. in-8. 37 fr. 50 c.

Les tomes III, IV et V se vendent séparément.

Œuvres complètes de Paul-Louis Courier, pamphlets, correspondance politique, traductions, essais littéraires, etc. Première édition complète, imprimée sur les manuscrits originaux. 4 vol in-8. 28 fr.

SÉPARÉMENT.

Mémoires inédits de Diderot, de 1759 à 1780, précédés d'une notice sur sa vie, par madame de Vandeul, sa fille, et suivis de plusieurs de ses ouvrages inédits. 4 vol. in-8. 28 fr.

De la Religion considérée dans sa source, ses formes et ses développemens, par Benjamin Constant. 5 vol. in-8. 37 fr. 50 c.

Les tomes IV et V se vendent séparément 15 fr.

Œuvres de P. Lémontey, de l'Académie Française; édition revue et préparée par l'auteur. 7 vol., y compris l'Histoire de la Régence. 35 fr.

Œuvres complètes de Thomas Reid, chef de l'école écossaise, traduites de l'anglais par Th. Jouffroy; avec des morceaux extraits des leçons de Royer-Collard, une introduction et des préfaces du traducteur. 6 vol. 42 fr.

L'éducation progressive, ou Étude du cours de la vie; par madame Necker de Saussure; première partie, étude de la première enfance. 1 vol. in-8. 7 fr.

Cours élémentaire de Botanique, par Ed. Rastoin-Brémond. 1 vol. in-18. 3 fr.

Philosophie du Droit, par E. Lerminier, professeur de l'histoire des législations comparées au Collège de France. 2 vol. in-8, 1832. 14 fr.

Introduction a l'Histoire générale du Droit, du même auteur. 1 gros vol. in-8. 8 fr.

Philosophie transcendentale, ou Système d'Emmanuel Kant, par L. F. Schon. 1 vol. 7 fr.

Voyage en Italie et en Sicile, par L. Simond, auteur des Voyages en Angleterre et en Suisse. 2e édition. 2 vol. in-8. 15 fr.

